JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

VOL. XLIV

328.714
101
Q3
1910
E.3
Q L
Entrepôt

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

DU 15 MARS AU 4 JUIN 1910

—CES DEUX JOURS INCLUS—

Dans la dixième année du règne de Notre Souverain

LE ROI EDOUARD VII

Et la première année du règne de Notre Souverain

LE ROI GEORGE V

ÉTANT LA DEUXIÈME SESSION DE LA DOUZIÈME LÉGISLATURE DE QUÉBEC

SESSION 1910

Imprimés par ordre de l'Assemblée Législative

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE PUBLICATION " LE SOLEIL ", QUÉBEC

1910

VOL. XLIV



PROCLAMATIONS

CANADA,
Province de *Québec*.
[L. S.]

C.-A.-P. PELLETIER.

EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la province de *Québec*, et à Nos Membres élus pous servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le SEPTIEME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, et à chacun de vous,—

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de *Québec*, se trouve convoquée pour le SEPTIEME jour du mois de JUILLET mil neuf cent neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*.

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit,vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le DOUZIEME jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR CHARLES – ALPHONSE – PANTALEON PELLETIER, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-TROISIEME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent neuf, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,
Province de *Québec*.
[L. S.]

C.-A.-P. PELLETIER.

EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le DOUZIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, et à chacun de vous,—

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DOUZIEME jour du mois d'AOUT mil neuf cent neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Québec ;*

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le QUINZIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec :* TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR CHARLES-ALPHONSE-PANTALEON PELLETIER, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec.*

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce TROISIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent neuf, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

QUÉBEC.

CANADA,
Province de *Québec.*
[L. S.]

C.-A.-P. PELLETIER.

EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec,* et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre dite Cité de *Québec*, le QUINZIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, et à chacun de vous,—

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec,* se trouve convoquée pour le QUINZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE mil neuf cent neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec.*

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR CHARLES-ALPHONSE-PANTALEON PELLETIER, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent neuf, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA.
Province de *Québec*.
[L. S.]

C.-A.-P. PELLETIER.

EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, et à chacun de vous,—

SALUT:

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGT-CINQUIÈME jour du mois d'OCTOBRE mil neuf cent neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Québec;*

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le QUATRIÈME jour de DECEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR CHARLES-ALPHONSE-PANTALEON PELLETIER, Chavalier Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce HUITIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent neuf, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
Province de *Québec*.
[L. S.]

C.-A.-P. PELLETIER.

EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le QUATRIEME jour de DECEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, et à chacun de vous,—

SALUT:

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le QUATRIEME jour du mois de DECEMBRE, mil neuf cent neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Québec*;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en notre Cité de *Québec*, le TREIZIEME jour du mois de JANVIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable Sir CHARLES-ALPHONSE-PANTALEON PELLETIER, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DIX-HUITIEME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent neuf, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec.

Canada,
Province de *Québec*.
[L. S.]

C.-A.-P. PELLETIER.

EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu, Roi *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le TREIZIEME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix, et à chacun de vous,—

Salut :

Attendu que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le TREIZIÈME jour de JANVIER mil neuf cent dix, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présent en notre cité de *Québec*.

Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre cité de *Québec*, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR CHARLES-ALPHONSE-PANTALEON PELLETIER, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce QUATRIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,
Province de *Québec*.
[L. S.]

C.-A.-P. PELLETIER.

EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de FEVRIER courant,—

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec* se trouve prorogée au VINGT-DEUXIÈME jour du mois de FEVRIER courant ;

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugés à propos, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de proroger de nouveau au QUINZIÈME jour du mois de MARS prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité de *Québec* le dit VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER courant, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de *Québec*, MARDI, le QUINZIÈME jour du mois de MARS prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR CHARLES-ALPHONSE-PANTALEON PELLETIER, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce DIXIÈME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur mil neuf cent dix, et de Notre Règne la dixième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

SESSION 1910

Mardi, 15 mars 1910

La Législature étant, ce jour, convoquée par proclamation (ci-annexée), pour la dépêche des affaires. et les membres de la Chambre étant assemblés ;

Le message suivant est apporté par Arthur St-Jacques, écuier, gentilhomme-huissier de la Verge Noire :—

M. L'ORATEUR,

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, acquiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, à la salle des séances du Conseil législatif;
Et les députés étant de retour :

M. l'Orateur informe la Chambre que monsieur Henri Bourassa ayant, de son siège, à la séance du onze mars, mil neuf cent neuf, donné sa démission de député représentant le district électoral de Montréal, division No 2, il a adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant

de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral ; qu'il a reçu de la Cour Supérieure siégeant en révision, en la cité de Québec, le rapport et jugement annulant l'élection de M. Joseph Laferté, représentant le district électoral de Drummond, et qu'il a adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

BUREAU DU PROTONOTAIRE

Arthabaska, 11 janvier 1910.

L'Orateur de l'Assemblée Législative,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie du jugement de la Cour Supérieure, siégeant en révision, en la cité de Québec, *re* No 175, Joseph Couture, pétitionnaire, et Joseph Laferté, intimé.

Votre obéissant serviteur,

(Signé) P.-C. CÔTÉ.

Canada,
Province de Québec,
District d'Arthabaska.

DANS LA COUR SUPÉRIEURE,

No 175. *Siégeant en révision, en la cité de Québec.*

Le trente-unième jour de décembre mil neuf cent neuf·

Présents :—L'honorable juge PELLETIER,
" " LEMIEUX,
" " MALOUIN,

LOI DES ÉLECTIONS CONTESTÉES DE QUÉBEC, ET AMENDEMENTS.

JOSEPH COUTURE, mécanicien, de la ville de Drummondville, district d'Arthabaska,

Pétitionnaire ;

VS

JOSEPH LAFERTÉ, marchand, de St-Germain de Grantham, district d'Arthabaska,

Intimé.

La Cour, après avoir entendu les parties par leurs avocats sur le fond du litige, en cette cause en consequence de l'inscription en révision, faite devant

elle de la part du pétitionnaire, examiné le dosier de la procédure et sur le tout, mûrement délibéré :

Considérant que l'intimé a, le vingt-deux janvier mil neuf cent neuf, admis par écrit qu'au cours de l'élection contestée, et attaquée par la présente pétition, le scrutin ayant eu lieu le huit juin mil neuf cent huit, des manœuvres frauduleuses, devant entraîner la nullité de la dite élection, ont été commises par certains agents, hors de sa connaissance, sans son consentement et sans participation aucune de sa part ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de reviser le jugement renvoyant les objections préliminaires en cette cause, lequel jugement est bien fondé ;

A ces causes, la Cour maintient la présente pétition d'élection, et annule l'élection de l'intimé, en date du huit juin mil neuf cent huit, contestée et attaquée en cette cause, et déclare vacant le siège pour le district électoral de Drummond, pour la province de Québec, avec dépens contre l'intimé, et ordonne au Protonotaire de transmettre à l'Orateur de l'Assemblée Législative, une copie du présent jugement, laquelle tiendra lieu du rapport exigé par la section cinq cent cinquante-deux (552) de la loi des élections contestées, la Cour déclarant qu'elle n'a aucun rapport spécial à faire dans la présente affaire.

De par la Cour,

(Signé) ED.-L. BURROUGHS,
Dép. G. C. S.

Vraie copie :—

(Signé) P.-C. CÔTÉ,
P. C. S.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, que durant la vacance, il a reçu les notifications des vacances survenues dans la représentation des districts électoraux de St-Sauveur, Chambly, L'Islet, Kamouraska, Gaspé, Argenteuil et Richmond, et qu'il a adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux respectivement.

Québec, 18 octobre 1909.

L'honorable PANTALÉON PELLETIER,
Orateur de l'Assemblée Législative,
Québec.

Monsieur,

Nous soussignés, avons l'honneur de vous donner avis de la vacance survenue dans la représentation du district électoral de St-Sauveur, par l'accepta-

tion par M. Chs. Eugène Côté, député du dit district électoral, d'une charge salariée de la couronne.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,

LOMER GOUIN.

Député du district électoral de Portneuf.

L.-RODOLPHE ROY,
Député du district éléctoral de Kamouraska.

Québec, 18 octobre 1909.

L'honorable PANTALÉON PELLETIER,
Orateur de l'Assemblée Législative,
Québec.

Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous donner avis de la vacance survenue dans la représentation du district électoral de Chambly, par le décès de M. Maurice Perrault, député du dit district électoral.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,

LOMER GOUIN,
Député du district électoralde Portneuf.

L.-RODOLPHE ROY,
Député du district électoral de Kamouraska.

Québec, 18 novembre 1909.

L'honorable PANTALÉON PELLETIER,
Orateur de l'Assemblée Législative,
Québec.

Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous donner avis de la vacance survenue dans la représentation du district électoral de l'Islet, par l'acceptation

par l'honorable Joseph-Edouard Caron, député du dit district électoral, de la charge de ministre de l'agriculture.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,

LOMER GOUIN.
Député du district électoral de Portneuf.

W.-A. WEIR.
Député du district électoral D'Argenteuil.

Québec, 18 novembre 1909.

L'honorable PANTALÉON PELLETIER,
Orateur de l'Assemblé Législative,
Québec.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous donner, par la présente, ma démission de député représentant le district électoral de Kamouraska.

J'ai l'honneur d'être,

M. l'Orateur,

Votre bien dévoué

L.-RODOLPHE ROY.

Témoins : { L.-A. TASCHEREAU
C.-R. DEVLIN.

Québec, 15 janvier 1910.

L'honorable PANTALÉON PELLETIER,
Orateur de l'Assemblée Législative,
Québec.

Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous donner avis de la vacance survenue dans la représentation du district électoral de Gaspé par l'accepta-

tion par M. L.-J. Lemieux, député du dit district électoral, d'une charge salariée de la couronne.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,

LOMER GOUIN,
Député du district électoral de Portneuf.

C.-R. DEVLIN,
Député du district électoral de Nicolet.

Québec, 15 janvier 1910.

L'honorable PANTALÉON PELLETIER,
Orateur de l'Assemblée Législative,
Québec.

Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous donner avis de la vacanc survenue dans la représentation du district électoral d'Argenteuil, par l'acceptation par l'honorable W.-A. Weir, député du dit district électoral, de la charge de juge de la cour supérieure de la province de Québec.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,

LOMER GOUIN,
Député du district électoral de Portneuf.

L.-A. TASCHEREAU,
Député du district électoral de Montmorency.

Québec, 17 janvier 1910.

L'honorable PANTALÉON PELLETIER,
Orateur de l'Assemblée Législative,
Québec.

Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous donner avis de la vacance survenue dans la représentation du district électoral de Richmond, par l'ac-

ceptation par l'honorable Peter Samuel George Mackenzie, député du dit district électoral, de la charge de trésorier de la province.

Nous avous l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,

LOMER GOUIN,
Député du district électoral de Portneuf.

JOHN C. KAINE,
Député du district électoral de Québec ouest.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, durant la vacance, il a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, le certificat d'élection pour les districts électoraux de St-Sauveur, Chambly, l'Islet, Kamouraska, Montréal No 2, Gaspé et Richmond.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

QUÉBEC, 22 novembre 1909.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-trosième jour d'octobre, mil neuf cent neuf, émis par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et adressé à l'honorable Charles Langelier, shérif et officier-rapporteur pour le district électoral de St-Sauveur, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée Législative de la province de Québec, aux lieu et place de Monsieur Eugène Côté, qui a accepté une charge salariée de la couronne, Monsieur Joseph-Alphonse Langlois, cordonnier-machiniste, de la cité de Québec, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A l'honorable

ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
de la province de Québec.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

QUÉBEC, 26 novembre 1909.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-troisième jour d'octobre, mil neuf cent neuf, émis par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et addressé à Monsieur Emery Lalonde, régistrateur et officier-rapporteur pour le district électoral de Montréal No 2, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée Législative de la province de Québec, aux lieu et place de Monsieur Henri Bourassa, démissionnaire, Monsieur Clément Robillard, industriel de la cité de Montréal, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A l'honorable
ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
de la province de Québec.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

QUÉBEC, 26 novembre 1909.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-troisième jour d'octobre, mil neuf cent neuf, émis par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et addressé à Monsieur J.-T.-A. Robert, régistrateur et officier-rapporteur pour le district électoral de Chambly, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée Législative de la province de Québec, aux lieu et place de Monsieur Maurice Perrault, décédé, Monsieur Eugène-Merrill Desaulniers, médecin chirurgien, de la ville de St-Lambert, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A l'honorable
ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
de la province de Québec.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

Québec, 1 décembre 1909.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-huitième jour de novembre, mil neuf cent neuf, émis par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et adressé à Monsieur A.-G. Verrault, régistrateur et officier-rapporteur pour le district électoral de l'Islet, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée Législative de la province de Québec, aux lieu et place de l'honorable Joseph-Edouard Caron qui accepte la charge de Ministre de l'Agriculture, l'honorable Joseph-Edouard Caron, cultivateur, Ste-Louise, comté de l'Islet, a été rapporté comme dûment élu tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A l'honorable,
ORATEUR DE L'ASSEMBLEE LÉGISLATIVE
de la province de Québec.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

QUEBEC, 3 décembre 1909.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-huitième jour de novembre, mil neuf cent neuf, émis par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et adressé à M. Paul Dessaint, régistrateur, et officier-rapporteur, pour le district électoral de Kamouraska, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée Législative de la province de Québec, aux lieu et place de l'honorable Louis-Rodolphe Roy, démissionnaire, Monsieur Louis-Auguste Dupuis, notaire, Ste-Anne de la Pocatière, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A l'honorable
ORATEUR DE L'ASSEMBLEE LÉGISLATIVE,
de la province de Québec.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

QUEBEC, 28 janvier 1910.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-septième jour de janvier, mil neuf cent dix, émis par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et adressé à Monsieur Wm.-John Ewing, régistrateur, et officier-rapporteur, pour le district électoral de Richmond, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée Législative de la province de Québec, aux lieu et place de l'honorable Peter-Samuel-George Mackenzie, qui a accepté la charge de Trésorier de la province, l'honorable Peter-Samuel-George Mackenzie, C. R., Trésorier de la province, du township de Melbourne, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A l'honorable
ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
de la province de Québec.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

QUEBEC, 7 mars 1910.

Le présent fait foi qu'un vertu d'un bref d'élection en date du quinzième jour de janvier, mil neuf cent dix, émis par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et adressé à Monsieur Joseph X. Lavoie, régistrateur et officier-rapporteur pour le district électoral de Gaspé, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée Législative de la province de Québec, aux lieu et place de Monsieur L.-J. Lemieux, qui a accepté une charge salariée de la couronne, Monsieur Joseph Léonide Perron, avocat, conseil du Roi, de la cité de Montréal, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A l'honorable
ORATEUR DE L'ASSEMELÉE LÉGISLATIVE
de la province de Québec.

Joseph-Alphonse Langlois, député élu, pour la division électoral de St-Sauveur, Eugène-Merrill Desaulniers, député élu pour la division électorale de Chambly, Clément Robillard, député élu pour la division électorale de Montréal No 2, Joseph-Léonide Perron, député élu pour la division électorale de Gaspé, et Louis Auguste Dupuis, député élu pour la division électorale de Kamouraska, ayant préalablement prêté le serment d'office conformément à la loi et signé le régistre qui le contient, prennent leurs sièges, après le cérémonial d'usage.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente en conséquence, ce bill qui est reçu et lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que, lorsque la Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à Son Honneur de s'adresser par un discours aux deux Chambres de la Législature provinciale ; et que, pour prévenir toute erreur il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre, ainsi qu'il suit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous souhaite une cordiale bienvenue dans cette enceinte où vous venez reprendre vos travaux parlementaires.

Vous avez, sans doute, été heureux des démonstrations que l'on a faites à mon premier ministre et à deux de vos collègues, lors de leur passage à Toronto en décembre dernier. Ces manifestations témoignent hautement de la franche amitié que nous portent les citoyens d'Ontario, et je suis certain d'être votre interprête en leur adressant l'expression de notre reconnaissance.

Depuis quelque temps, on nous conteste certains pouvoirs relatifs à la constitution des compagnies. Le vingt-neuf de ce mois, des représentants des provinces se réuniront à Ottawa pour discuter cette question avec les autorités fédérales ; il faut espérer que l'on saura trouver une solution sauvegardant pleinement nos droits.

Mes ministres ont eu des conférences avec le gouvernement canadien au sujet de l'annexion de l'Ungava et ils ont raison de croire que cette annexion sera bientôt une affaire conclue.

L'impression des statuts refondus est terminée. Une proclamation annonçant leur mise en vigueur sera publiée très prochainement.

La commission des services d'utilité publique est maintenant organisée et tout fait prévoir qu'elle procurera de grands avantages à notre population.

Des commissaires ont aussi été nommés pour étudier le problème de l'abolition des péages et celui de la lutte contre la tuberculose. Ces commissaires poursuivent leurs travaux avec diligence et les données qu'ils sont à recueillir vous seront certainement très utiles.

Vous serez appelés à augmenter de nouveau les crédits de l'enseignement primaire et à autoriser le paiement de traitements plus élevés aux inspecteurs d'écoles et aux professeurs d'écoles normales.

On vous demandera, en outre, de voter des subventions plus considérables à l'école d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, afin de l'aider à perfectionner son installation et son programme d'études.

Mon gouvernement vous proposera aussi d'adopter de nouvelles mesures pour l'amélioration des produits laitiers.

Le nombre des lettres patentes octroyées aux défricheurs du domaine public augmente chaque année, et c'est l'intention de mes ministres de seconder l'œuvre de nos pionniers en poussant plus vigoureusement que jamais la construction de chemins dans les centres de colonisation.

Le développement du nord-ouest de la province a rendu nécessaire l'établissement de cours additionnelles. Une loi créant un nouveau district judiciaire dans cette région sera soumise à votre considération.

Vous serez saisis d'un projet instituant un tribunal spécial pour les jeunes délinquants.

La réorganisation de nos tribunaux de justice civile ou criminelle et l'établissement d'un service de police pour toute la province sont des questions que vous serez invités à étudier ; je suis persuadé que vous apporterez à cet examen une attention toute particulière.

Afin d'obtenir des renseignements exacts sur la valeur des terrains miniers de Chibougamau, mon gouvernement a chargé des experts d'aller explorer cette région et de faire un rapport circonstancié de leurs recherches et de leurs découvertes.

Demande vous sera faite d'autoriser la fondation d'une école forestière.

La régularisation du débit des eaux de certaines rivières s'impose de plus en plus à votre étude, et je compte que vous donnerez à ce problème une attention spéciale.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes de l'année passée vous seront distribués et vous y constaterez avec plaisir, je n'en doute pas, que les recettes ont de beaucoup excédé les dépenses. Tout indique que les résultats de l'exercice courant seront plus satisfaisants encore.

Les prévisions pour l'exercice prochain vous seront soumises et je vous demanderai de les approuver.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous aurez à légiférer sur diverses matières d'intérêt général, notamment sur les mines, les associations agricoles et la vente des fonds de commerce.

J'ai confiance que vous étudierez avec soin chacune des questions qui vous seront soumises et je fais des vœux pour que vos décisions soient toutes inspirées par le souci de la justice et du bien public.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Décarie et il est—

Résolu,—Que le discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province prononcé devant les deux branches de la Législature, soit pris en considération demain.

Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre, pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants, savoir:

1. Privilèges et élections;
2. Ordres permanents;
3. Chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et téléphoniques, et compagnies minières et manufacturières;
4. Bills privés;
5. Législations et lois expirantes;
6. Comptes publics;
7. Agriculture, immigration et colonisation;
8. Différentes branches d'industrie en cette province.

Lesquels dits comités seront respectivement autorisés à s'enquérir de toutes matières et choses qui leur seront soumises par la Chambre, à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu,—Qu'il soit nommé un comité spécial de onze membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence convenable les listes des membres devant composer les comités permanents spéciaux ordonnés par cette Chambre.

Ordonné,—Que Sir Lomer Gouin, les honorables MM. Kaine, Taschereau et Mackenzie, et MM. Tellier, D'Auteuil, Blouin, Lavergne, Mousseau, Tessier et Walsh, composent le dit comité.

L'honorable M. Décarie, secretaire de la province, transmet plusieurs messages de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, que M. l'Orateur lit comme suit (tous les députés de la Chambre se tenant debout tête découverte):

C.-A.-P. PELLETIER,

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et

distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes, auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en main, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

(*Document de la session No* 16).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 15 mars 1910.

C.-A.-P. PELLETIER,

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative, copie des rapports de l'honorable Conseil exécutif concernant certaines nominations dans le service civil. (*Document de la session No* 15).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 15 mars 1910.

C.-A.-P. PELLETIER,

Le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative, copie d'un rapport du comité de l'honorable Conseil exécutif, en date du 5 février 1910, et approuvé par lui, le 4 février 1910, concernant la commission de l'économie interne de l'Assemblée législative.

(*Document de la session No* 12).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 15 mars 1910.

Par ordre de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, l'honorable M. Décarie, sécrétaire de la province, dépose sur la table de la Chambre le document suivant :

Etat indiquant les permis accordés en vertu de la loi concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds social étrangères (Ed. VII, ch. 34), dans le cours de l'année fiscale 1908–1909, et le fonds social autorisé de ces corporations étrangères munies de permis, ainsi que l'honoraire payé pour chaque permis. (*Document de la session No* 14).

Etat tabulaire conformément à l'article 4619 des Statuts refondus de la province des rapports transmis par les secrétaires-trésoriers des corporations municipales au Secrétaire de la province en vertu de l'article 4618 S. R. P. Q.

(*Document de la session No* 13).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi 16 mars 1910.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. Tessier, du comité spécial nommé pour préparer la liste des membres des comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a choisi M. Tessier, comme président.

Votre comité a aussi l'honneur de faire rapport qu'il a préparé la liste suivante des membres devant faire partie des comités parmanents de cette Chambre :

Ordres permanents:—Les honorables MM. Devlin, Caron, Mackenzie; MM. Plante, Sylvestre, Mousseau, Cousineau, Reed, Godbout, Lafontaine (Berthier), Mercier, Pilon, Pennington, Tellier et Tessier.

Comptes publics:—L'honorable Sir Lomer Gouin et les honorables MM. Décarie, Kaine, Caron, Mackenzie, Prévost, Taschereau, Devlin ; MM. Plante, Benoit, Cardin, Cousineau, D'Auteuil, Delâge, Dion, Delisle. Gault, Gaboury, Gosselin, Kelly, Langlois, (Montréal divisisn No 3) Lavergne, Mercier, Bourassa, Perron, Neault, Ouellette, Finnie, Tanguay, Tellier, Tessier, Tourigny, Walker et Vilas.

Bills Privés :—Les honorables MM. Devlin, Prévost, Taschereau, Caron et Mackenzie ; MM. Bernard, Bissonnet, Blouin, Cardin, Caron (Matane), Sauvé, Daignault, D'Anjou, D'Aut uil, Delâge, Delisle, Gault, Reed, Gendron, Giard, Godbout, Gosselin, Kelly, Séguin, Lafontaine (Berthier), Lafontaine, (Maskinongé), Langlois (Montréal division No 3), Létourneau, Lavergne, Leclerc, Francœur, Mercier, Mousseau, Neault, Patenaude, Pennington, Robert, Robillard, Finnie, Tanguay, Tellier, Tessier, Tourigny, Walker, Walsh, Vilas, Ouellette, Pilon, Galipeault, Cousineau, Desaulniers, Geoffrion, et Plante.

Législation et lois expirantes :—L'honorable Sir Lomer Gouin et les honorables MM. Taschereau, Décarie. Mackenzie et Prévost ; MM. D'Auteuil, Galipeault, Delâge, Francœur, Godbout, Levesque, Mercier, Mousseau, Lavergne, Tellier, Tessier, Geoffrion, Cousineau. Marchand, Pateneaude, Plante, Perron, Sylvestre et Dupuis.

Chemins de fer et canaux :—L'honorable Sir Lomer Gouin et les honorables MM. Décarie, Mackenzie, Taschereau, Devlin, Kaine et Prévost ; MM. Blouin, Bernard, Bissonnet, Carbonneau, Caron (Matane), Daignault, D'auteuil, D'Anjou, Delâge, Desaulniers, Finnie, Gaboury, Gault, Gendron, Geoffrion, Giard, Gosselin, Kelly, Lafontaine (Berthier), Lafontaine (Maskinongé), Langlois (Montréal division No 3), Langlois (St-Sauveur), Lavergne, Leclerc,

Létourneau, Marchand, Mercier, Mousseau, Nault, Ouellette, Patenaude, Pennington, Petit, Pilon, Plante, Robillard, Seguin, Sylvestre, Tanguay, Tessier, Vilas, Walker et Walsh.

Agriculture et immigration:—L'honorable Sir Lomer Gouin et les honorables MM. Caron, Décarie, Devlin, Mackenzie et Prévost; MM. Benoit, Bernard, Bourassa, Carbonneau, Cardin, Caron (Matane), Cousineau, Daignault, D'anjou, Delisle, Desaulniers, Dion, Delâge, Dorris, Dupuis, Francœur, Gaboury, Gendron, Geoffirion, Giard, Godbout, Lafontaine (Berthier), Lafontaine (Maskinongé), Marchand, Mousseau, Morrisset, Nault, Ouellette, Patenaude, Pennington, Plante, Pilon, Petit, Robert, Sauvé, Séguin, Sylvestre, Tellier, Tessier, Thériault, Tourigny et Walker.

Indurtries:—Les honorables MM. Caron, Kaine; MM. Blouin, Bernard, Bourassa, Caron (Matane), Delisle, Dion, Dorris, Finnie, Francœur, Gault, Giard, Gosselin, Lafontaine (Maskinongé), Langlois (St-Sauveur), Leclerc, Létourneau, Morrisset, Mousseau, Neault, Penington, Petit, Robert, Robillard, Tourigny et Vilas.

Privilèges et élections:—L'honorable Sir Lomer Gouin, les honorables MM. Décarie, Mackenzie; MM. Blouin, Lavergne, Marchand, Morrisset, Mousseau, Patenaude, Perron, Sauvé, Tellier, Tessier et Vilas.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ce rapport.

L'honorable M. Caron, dépose devant la Chambre, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, le rapport du ministre de l'Agriculture de la Province de Québec pour 1909. (*Document de la session No* 3.)

L'honoroble M. Tashereau, dépose devant la Chambre, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, le rapport du ministre des Travaux publics et du Travail, pour l'année finissant le 30 juin 1909. (*Document de la session No* 4.)

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province:—Rapport du Secrétaire et Régistraire de la province de Québec pour l'exercice du 1er juillet 1908 au 30 juin 1909. (*Document de la session No* 6.)

Statistiques municipales ou rapports municipaux pour l'année expirée le 31 décembre 1908. (*Document de la session No* 19)

Trente-neuvième rapport des inspecteurs des prisons et asiles d'aliénés de la province de Québec pour l'année 1908. (*Document de la session No* 20.)

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1908-09. (*Document de la session No* 8.)

Etat financier du Surintendant de l'Instruction publique, pour l'année finissant au 30 juin 1909. (*Document de la session No* 9.)

L'honorable M. Décarie Secrétaire de la province, dépose aussi sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à une adresse, en date du 28 avril 1909, demandant la production de copie de tous arrêtés ministériels, décrets administratifs, avis, annonces, rapports, procès-verbaux, correspondances et documents quelconques relatifs à la vente des terrains connus sous le nom de "terrains de l'exposition", à Montréal. (*Document de la session No* 17.)

Réponse à une adresse, en date du 26 mai 1909, pour la production de copie de toute correspondance et documents échangés entre le gouvernement et certaines corporations ou certains particuliers en rapport avec le rachat par les municipalités des rentes seigneuriales dans la province de Québec. (*Document de la session No* 21.)

Et réponse à un ordre, en date du 18 mai 1909, pour copie des documents indiquant : 1. Quel a été le revenu annuel des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal, depuis six ans, c'est-à-dire durant les années 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908. 2. Combien d'écoles ont été construites durant ces années. 3. Quel a été le coût de chacune d'elles, et du lot ou des lots de terrain sur lesquels elles sont situées. 4. Qui a eu le contrat pour leur construction. 5. A-t-on demandé des soumissions dans chaque cas. 6. Le contrat a-t-il été accordé au plus bas soumissionnaire dans chaque cas. 7. Y a-t-il eu des extras. 8. Dans l'affirmative, combien. 9. Quel montant a été dépensé en réparations depuis 1903, (inclusivement). 10. Pour quel montant ces propriétés sont-elles assurées contre l'incendie. 11. Dans quelles compagnies les bâtisses sont-elles assurées contre le feu. 12. A quel chiffre la population juive est-elle portée dans les calculs établissant le droit de la commission à une part au fonds de la liste neutre. 13. A quel chiffre la population protestante est-elle portée. 14. Quel montant de taxes (scolaires) a été perçu des juifs propriétaires à Montréal 1908. (*Document de la session No* 18.)

M. Dupuis, appuyé par M. Walsh, propose et il est,—

Résolu.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec, se lisant comme suit :

A Son Honneur

L'honorable Sir C.-ALPHONSE-PANTALÉON PELLETIER, K. C. M. G.

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, de l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en législature provinciale, remercions Votre

Honneur du gracieux discours qu'il lui a plu de nous adresser à l'ouverture de la présente session.

Et, un débat s'élevant, l'honorable M. Taschereau, propose appuyé par l'honorable M. Décarie, et il est,—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 17 Mars 1910

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Bissonnette :—

Du Ven. Archidiacre Balfour et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Old Boy's of Bishop's College School".

D'Albert Stevens et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Bacon girls Industrial Schools".

De la corporation de la ville de Magog, demandant une loi amendant sa charte.

D'Albertus E. Fish et autres, demandant une loi constituant en corporation "Les commissaires d'école de la municipalité du village de Ayer's Cliff et pour autres fins".

M. Daignault :—

D'Ernest Poulin, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen.

De la cité de Sherbrooke, demandant une loi amendant sa charte.

D'E. N. Poulin, et autres, demandant une loi constituant en corporation la municipalité de Saint-Isidore d'Auckland.

De Frs-Ls. Demers, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

De "The Sherbrooke Street Railway Company", demandant une loi amendant sa charte.

M. Delisle :—

D'Eugène Bellemare, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen.

M. Dion :—

De la ville de Fraserville, demandant une loi amendant sa charte.

M. Finnie :—

D'Albert E. Taylor et autres, demandant une loi déclarant la dissolution des syndics de l'église Saint-Gabriel et pour autres fins.

De Presner D. Stark et autres, demandant une loi constituant en corporation " The Congregational Kebal Jeshurin ".

D'Alexander Saad et autres, demandant une loi constituant en corporation " The Syrian Greek Orthodox Church of St. Nicholas ".

M. Francœur :—

De Jos. A. Déchênes, demandant une loi autorisantle collége des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen.

M. Galipeault :—

Du rév. J.-B. Grenier et autres, demandant une loi divisant la municipalité de la paroisse de Saint-Tite, dans le comté de Champlain, en deux municipalités distinctes, et pour autres fins.

De Raoul du Trembly, de Sainte-Anne de la Pérade, demandant une loi ratifiant un certain acte de donation.

De la corporation de la ville de Nicolet, demandant une loi refondant et revisant sa charte.

M. Gendron :—

De la corporation de la ville d'Aylmer, demandant une loi ratifiant le réglenent No 48 de la dite corporation.

M. Geoffrion :—

De la " Montréal Street Railway Company," demandant une loi amendant sa charte.

M. Lafontaine (Berthier) :—

De Charles Adam et autres, demandant une loi concernant la substitution de Louis Savignac.

De Lorenzo Lamy, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen.

M. Leclerc. :—

De la Ville-Montcalm, demandant une loi amendant sa charte.

M. Letourneau :—

De Monseigneur F.-X. Faguy et autres, demandant une loi autorisant l'exécuteur testamentaire et les légataires de feu Pierre Voyer à emprunter sur hypothèque.

De la cité de Québec, demandant une loi amendant sa charte.

De Samuel Ortenberg, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen.

M. Levesque :—

De J.-A. Prendergast et autres, demandant une loi constituant en corporation la Compagnie du Boulevard de Montréal-Est.

De la compagnie immobilière de Montrèal-Est (limitée), et autres, demandant une loi constituant en corporation " La ville de Montréal-Est ".

De la ville de Bordeaux, demandant une loi l'annexant à la cité de Montréal

M. Mercier :—

De l'Union des Commis Marchands de la cité de Montréal, demandant une loi refondant sa charte.

M. Mousseau :—

De la " Suburban Tramway & Power Company " demandant une loi amendant sa charte.

De la " Dominion Light Heat & Power Company," demandant une loi amendant sa charte.

De Dame Bridget H. Meagher et autres, demandant une loi concernant la donation par feue Anne Bain, veuve Chs. Philipps, à feu P. Maher.

De l'association des citoyens de Montréal, demandant une loi amendant la charte de la cité de Montréal.

De Dame Alexina Martin Lalondè et autres, demandant une loi validant un acte de partage et division de la succession de feu P.-Paul Martin.

De la ville de Maisonneuve, demandant une loi amendant sa charte.

De la ville de la Longue Pointe, demandant une loi amendant sa charte.

M. Neault :—

De la corporation de la ville Grand'Mère, demandant une loi amendant sa charte.

M. Perron :—

De James Stanford et autres, demandant une loi concernant la succession de feue Dame Sarah Ann Burkett.

De George Tiffin et autres, demandant une loi concernant la successiou de feu John Tiffin.

De Robert St. Jacques, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

De Stephen Langevin, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine de la chirurgie et de l'art obstétrique.

M. Plante :—

De la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant une loi amendant sa charte.

L'honorable M. Prevost :—

De Stanislas Cardinal et autres, demandant une loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse Brébeuf.

M. Robert :—

De H.-J. Allison et autres, demandant une loi constituant en corporation la municipalité de Beaconsfield.

De Bernard Rose, demandant une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.

M. Tessier :—

De J.-Emile Vanier et autres, demandant une loi constituant en corporation l'association des anciens élèves de l'école polytechnique.

D'Adolphe Marcoux, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine et de chirurgie et de l'art obstétrique.

M. Walsh :—

De la commission des écoles catholiques de Montréal, demandant une loi amendant la loi des obligations scolaires de la cité de Montréal.

L'honorable M. Mackenzie, du comité des ordres permanents, présente à la Chanbre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a choisi l'honorable M. Mackenzie pour son président, et est d'avis de recommander à Votre Honorable Chambre que le quorum du dit comité soit réduit à quatre membres ".

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Tessier, président *pro temporé*, du comité des comptes publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a élu M. Mercier comme son président et recommande à Votre Honorable Chambre que son quorum soit réduit à sept membres."

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Neault, président *pro tempore*, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a élu l'honorable M. Kaine son président, et recommande que son quorum soit réduit à sept membres ".

M. Tessier, président *pro tempore* du comité des bills privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

" Votre comité a choisi M. Tessier pour son président, et est d'avis de recommander à Votre Honorable Chambre que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres."

Résolu,— Que ce rapport soit adopté.

L'honorable M. Taschereau, président *pro temporé* du comité de législation et lois expirantes, présente à la chambre le premier rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

" Votre comité a élu Sir Lomer Gouin son président, et recommande que son quorum soit réduit à sept membres ".

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Perron, président *pro tempore*, du comité des privilèges et élections présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité à élu M. Mousseau, son président, et recommande que son quorum soit réduit à sept membres".

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Cardin, président *pro tempore*, du comité d'agriculture, d'immigration et de colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a élu l'honorable M. Caron son président, et recommande que son quorum soit réduit à sept membres."

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Blouin, du comité des Industries, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a élu M. Blouin son président, et recommande que son quorum soit réduit à cinq membres".

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

Ordonné,—Que M. Lavergne ait la permission de présenter un Bill (151) amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis au lendemain pour la seconde lecture.

M. l'Orateur met devant la Chambre le rapport du bibliothécaire de l'Assemblée législative pour l'année 1909-10, lequel rapport se lit comme suit :

A l'honorable Orateur

et aux honorables Députés

de l'Assemblée législative,

Le bibliothécaire a l'honneur de vous soumettre son rapport pour la vacance de 1909–1910.

Depuis l'ouverture de la dernière session de la Législature, le bibliothécaire a fait l'acquisition de 1600 volumes et de 200 brochures, soit par achats, soit par échange ou par dons particuliers.

Le nombre actuel des volumes proprements dits est de 74,600, et celui des brochures 18,600.

Le bibliothécaire aime à faire connaitre aux honorables députés que depuis l'année 1892, date de son entrée en fonction, il a augmenté le chiffre des livres dans une proportion assez remarquable. Ainsi, de 33 800 volumes dont se composait alors la bibliothèque toute entière, elle a atteint aujourd'hui le nombre de 74,600. C'est une angmentation de 40,800, avec un budget annuel de $2,000.00.

Le bibliothécaire a dû faire transporter un assez grand nombre de volumes sous les combles, dans des pièces où se trouvaient déjà entassés plusieurs milliers d'ouvrages parmi les moins recherchés. Cette mesure de précaution était nécessairement indiquée par suite de l'encombrement toujours de plus en plus menaçant dans la bibliothèque proprement dite. Elle nous permettra, en outre, d'attendre le jour où un édifice spécial sera érigé pour recevoir tous ces ouvrages et pour les rendre plus accessibles à ceux qui voudraient les consulter.

Le tout humblement soumis,

N.-E. DIONNE,
Bibliothécaire.

17 mars 1910

Conformement à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat ajourné mercredi, le 3 mars dernier, à l'effet d'adopter une adresse en réponse au discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, prononcé à l'ouverture de la session, se lisant comme suit :

A Son Honneur

L'honorable Sir C.-ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, K. C. M. G.

Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, de l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en législature provinciale, remercions Votre Honneur du gracieux discours qu'il lui a plu de nous adresser à l'ouverture de la présente session.

Et, le débat se continuant, l'honorable M. Décarie propose, appuyé par l'honorable M. Taschereau, et il est, —

Ordonné—Que le débat soit suspendu.

L'honorable M. McKenzie, trésorier de la province, dépose sur le bureau de la Chambre l'état des mandats spéciaux émis en vertu des rapports du Conseil et de l'article 785 des Statuts refondus de la province de Québec, et préparés par l'Auditeur de la province, tel que requis, pendant l'intervalle écoulé entre la session terminée le 29 mai 1909 et l'ouverture de la session suivante le 15 mars 1910, lequel se lit comme suit :

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 785 des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance de la Législature 1909-1910 et préparés par l'Auditeur de la province, tels que requis.

Nos.	SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats Spéciaux.		
		Nos	Dates.	Montants.	Montants.	Dépensé.	Balances.
				$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
11	Charges sur le revenu.						
	Traitement et dépenses contingentes des régistrateurs.						
	Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer le traitement et les dépenses contingentes des régistrateurs de l'exercice courant, le crédit pour les services étant épuisé.	394	11 juin 1909	12,000 00	12,000 00	12,000 00	
12	Services divers :						
	Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer les dépenses de six services publics, le crédit voté par la Chambre et affecté à ces services étant trouvé insuffisant pour terminer l'année finissant le 30 juin 1909, viz :						
	Administration de la justice			46,850 00	46,850 00	46,850 00	
	Charges sur le revenu :						
	Dépenses relatives à la perception des licences, etc			12,000 00	12,000 00	10,379 35	1,620 65
	Timbres, licences, etc			2,000 00	2,006 00	2,000 00	
	Gazette Officielle			725 00	725 00	725 00	
	Terres e Forêts :						
	Dépenses générales			13,500	13,500	13,500	
	Arpentages			21,000	21,000	21,000	
	Protection des forêts			6,000	6,000	6,000	
	Inspection et classification des terres			2,000	2,000	2,000	
	Sylviculture (Etude de la)			1,000	1,000	1,000	

ETAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 785 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance de la Législature 1909-1910 et préparés par l'Auditeur de la Province tels que requis.—*Suite.*

Nos.	SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats Spéciaux.		
		Nos	Dates.	Montants.	Montants.	Dépensé.	Balances.
	Instruction publique :			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
	Ecole normale			1,880 84	1,880 84	1,880 84	
	Rapport du surintendant			16 62	16 62	16 62	
	Ecoles publiques			1,426 61	1,426 61	1,426 61	
	Ecoles des municipalités pauvres (8 Ed. VII, chap. 4)			7,000 00	7,000 00	7,000 00	
	Aide aux municipalités pauvres (8 Ed. VII, chap. 4)			10,000 00	10,000 00	10,000 00	
	Colonisation, Mines et Pêcheries :						
	Chemins de colonisation			15,000 00	15,000 00	15,000 00	
	Chasse et Pêche			9,175 00	9,175 00	9,175 00	
	Mines			1,500 00	1,500 00	1,500 00	
	Asiles d'aliénés			10,000 00	10,000 00	10,000 00	
	Législation, imprimeur du roi :						
	Impression, reliure. et distribution des Statuts			800 00	800 00	800 00	
	Gouvernement civil, dépenses contingentes :						
	Département du trésor			700 00	700 00	700 00	
	Département du secrétaire provincial			1,500 00	1,500 00	1,500 00	
	Instruction publique	427	21 juin 1909	600 00	600 00	600 00	
13	Agriculture :						
	Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer les dépenses de quatre services se rattachant au département de l'agriculture, les crédits de deux de ces services ayant été insuffisants pour terminer l'exercice finissant le 30 juin 1909, et les deux autres services n'ayant pas de crédit voté à cette fin, viz :						

	Encouragement à l'industrie laitière, etc.						
	Inspection des beurreries et fromageries, etc			2,000 00	2,000 00	2,000 00	
	Amélioration des chemins ruraux			5,376 77	5,376 77	5,376 77	
	Cercles agricoles, etc.						
	Montreal Jockey Club 1,000 00						
	Montreal Horse Show 500 00	453	21 juin 1909	1,500 00	1,500 00	1,500 00	
14	Services divers :						
	Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer les dépenses de six services publics, les crédits affectés à ces services s'étant trouvés insuffisants pour terminer l'exercice finissant le 30 juin 1909, viz :						
	Administration de la Justice			25,500 00	25,500 00	25,500 00	
	Inspection des bureaux publics			500 00	500 00	206 86	293 14
	Charges sur le revenu :						
	Timbres, licences, etc			408 70	408 70	408 70	
	Législation :						
	Assemblée législative :						
	Traitements, dépenses contingentes			19,642 99	19,642 79	17,723 06	1,919 73
	Impression et relieure pour les deux Chambres de la législature			14,000 00	14,000 00	14,000 00	
	Dépenses contingentes d'élections			81 83	81 83	81 83	
	Gouvernement civil :						
	Dépenses contingentes :						
	Bureau du lieutenant-gouverneur			1,000 00	1,000 00	1,000 00	
	Bureau du procureur général			750 00	750 00	750 00	
	Instruction publique :						
	Balance de l'octroi (1908) pour la fondation et le maintien d'une chaire d'arpentage à Québec	489	30 juin 1909	2,500 00	2,500 00	2,500 00	

ETAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 785 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance de la Législature 1909-1910 et préparés par l'Auditeur de la Province tels que requis.—*Suite.*

Nos	SERVICE.	Rapports du Conseil,			Mandats Spéciaux.		
		Nos	Dates.	Montants.	Montants.	Dépensés.	Balances.
15	Législation :			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
	Consei législatif :						
	Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer les dépenses contingentes du Conseil législatif, le crédit de ce service, pour l'exercice courant s'étant trouvé insuffisant, viz : Traitement et dépenses contingentes, etc...	508a	30 juin 1909	810 70	810 70	810 70	
1	Terres et Forêts :						
	Compte en suspens						
	Montant requis d'urgence pour permettre au département des Terres et Forêts de rencontrer les dépenses relatives aux "Compte en suspens", le crédit affecté à ce service ayant été mis dans la préparation des crédits de la Législature...	705	27 août 1909.....	5,000 00	5,000 00	3,000 00	2,000 00
2	Instruction Publique :						
	Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer à la "Montreal Technical Institute", à titre d'octroi, la somme de cinquante piastres ; le budget pour l'année fiscale courante ne contenant à cet effet aucun crédit de la Législature.....	827	8 octobre 1909.....	5,000 00	5,000 00	5,000 00	

3	Divers :						
	Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer les octrois suivants : trois mille piastres au Conservatoire LaSalle, Montréal ; deux mille piastres aux écoles ménagères provinciales et trois mille piastres aux Rév. Sœurs de la Charité, Québec ; le budget pour l'année fiscale courante ne contenant à cet effet aucun crédit de la Législature, savoir :						
	Conservatoire LaSalle, Montréal, aide à son institution.....	... .	....	3,000 00	3,000 00	2,000 00	1,000 00
	Révd. Sœur de la Charité, Québec, comme aide à la reconstruction de leur hôpital, à Rimouski.....	.....	....	3,000 00	3,000 00	3,000 00	
	Instruction Publique.—Divers :						
	Aux écoles ménagères provinciales, aide à leur institution...	1010	29 décembre 1909.....	2,000 00	2,000 co	2,000 00	
4	Terres et Forêts :						
	Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de rembourser à MM. MacDonell et O'Brien la somme de quatorze mille piastres, déposée par eux le 20 octobre 1909, entre les mains du gouvernement, pour se conformer à la permission accordée de couper du bois sur un certain territoire sur la ligne du chemin de fer le Transcontinental, ainsi que pour l'exécution de leurs obligations. En échange de ce montant déposé, ces messieurs ont offert un montant égal en obligations de la province ou du Canada, lequel offre a été accepté par le gouvernement : le budget pour l'année fiscale courante ne contenant aucun crédit de la Législature pour effectuer ce remboursement.						
	Compte en suspens.....	84	3 février 1910.....	14,000 00	14,000 00	14,000 00	..... .
				282,744 86	282,744 86	275,911 34	6,833 52

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR.—Bureau de l'Auditeur.

Québec, 17 mars 1910.

N. MORIN,
Auditeur de la Province.

L'Honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par M. Tellier et il est ;
Résolu,—Que cette chambre s'ajourne maintenant en l'honneur de la fête nationale de nos concitoyens Irlandais.

Et alors la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi 18 mars 1910.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. D'Anjou :—

De la Rév. Sœur Angéline Leclerc, de Marie de la Présentation et autres, demandant une loi constituant en corporation le monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski.

M. Francœur :—

D'Andronique Lafond, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen.

M. Gault :—

De "The Montreal Central Terminal Company", demandant une loi lui permettant de faire certains contrats et pour autres fins.

De "The Royal Institution for the Advancement of Learning", demandant une loi amendant sa charte.

De "Young Men's Christian Association of Montreal", demandant une loi ratifiant un certain acte de vente et pour autres fins.

De William F. Carsley et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Central Heat, Light & Power Company".

De Dame Mabel Bentham, demandant une loi concernant la succession de feu William Bentham.

M. Gendron :—

De "The Little Nation River Company", demandant une loi amendant sa charte.

M. Geoffrion :—

De "The St. Lawrence Pressed Brick & Terra Company, Ltd.", demandant une loi amendant la loi concernant la Commune de Laprairie, 7 Edouard VII, ch. 83.

M. Langlois, (Montréal division No 3) :—

Des curés et marguilliers de l'Œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont, demandant une loi concernant la construction des église, sacristie, presbytère et dépendances de la paroisse de Saint Viateur d'Outremont, et pour autres fins.

M. Leclerc ;—

D'Adalbert Lacasse, demandant une loi l'autorisant à changer son nom en celui d'Adalbert Trudel.

M. Mercier :—

D'A. Baron Lafrenière, demandant une loi amendant la loi 1 Edouard VII, ch. 94, tel qu'amendée par la loi 7 Edouard VII, ch. 137.

M. Mousseau :—

De J. A. Dubeau et autres, demandant une loi amendant la charte de la ville de Joliette.

M. Perron :—

De Dame Emma Beaudry, demandant une loi ratifiant un certain acte de vente.

M. Walker :—

De " The Laurentian Society for the treatment and control of tuberculosis ", demandant une loi la constituant en corporation.

M. Walsh :—

De " The Lachine, Jacques-Cartier & Maisonneuve Railway Company ", demandant une loi ratifiant et validant un certain contrat entre la dite compagnie et la corporation de la cité de Montréal.

M. Godbout, président *protempore* du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De " The Old Boy's of Bishop's College School ".

De " The Bacon Girls Industrial School ".

De la municipalité scolaire du village d'Ayer's Cliff ".

De " The first Presbyterian Church of Montreal ".

De la ville de St-Tite, de " The Congregational Kebal Jeshurin, et de la ville de Beaconsfield, demandant respectivement une loi les constituant en corporation.

D'Ernest Poulin, de Frs.-Ls Demers, d'Eugène Bellemare, de Samuel Ortemberg, de Robert St. Jacques et de Stephen Langevin, demandant respectivement une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à les admettre à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

De Bernard Rose, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres après examen.

De la ville de Montcalm, demandant une loi amendant sa charte.

De la ville de Nicolet et de l'Umion des commis marchands de la cité de Montréal, demandant respectivement une loi amendant et refondant leur charte.

De la ville d'Aylmer, demandant une loi ratifiant le règlement No 48 de la dite ville.

De Raoul Du Tremblay, demandant une loi ratifiant un certain acte de donation.

De Dame Alexina Martin et autres demandant une loi validant un acte de partage et division de la suc- cession de feu P.-Paul Martin.

Et de Geo. Tiffin et autres, demandant une loi concernant la succesion de feu John Tiffin.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il à nommé un comité permanent pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque en tant que les intérêts de Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque, et que ce comité est composé des honorables messieurs Champagne, Chapais, Choquette, DeBoucherville, Girouard, Lanctôt, Rolland, DeVarennes et Ward.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose, et il est :

Résolu,—Qu'un comité spécial composé de l'honorable Sir Lomer Gouin, des honorables messieurs Mackenzie, Décarie, Devlin, Taschereau et de messieurs Tellier, Bourrassa, Tessier, D'Auteuil, Levesque, Walker, Daignault, Godbout, Cardin, Morisset et Delâge, soit nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque de la législature, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif, communiquant à Leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné,—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Résolu,—" Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif, priant leurs honneurs de vouloir se joindre à cette Chambre pour former un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature et informant Leurs Honneurs que l'honorable Sir Lomer Gouin, et les honomessieurs Mackenzie, Décarie, Taschereau, et messieurs Tellier, Bourrassa, Giard, Delâge, Walker, Langlois (Montréal, No 3), Blouin et Mousseau agiront, de la part de cette Chambre, comme membres du dit comité des impressions ".

Ordonné,—Que le greffiier porte ce message au Conseil législatif.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Taschereau, et il est :

Ordonné,—Que les noms de messieurs Carbonneau, Marchand et Lévesque, soient ajoutés à ceux des membres qui composent le comité des bills privés.

Ordonné.—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (52) validant l'acte de partage et division de la succession de feu Pierre-Paul Martin, en date du trois février mil neuf cent dix.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à démain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (62) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Quebec à admettre Ls-Eugène Bellemare à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (102) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Stephen Langevin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (74) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Robert St-Jacques, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (92) concernant la substitution de John Tiffin.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (65) constituant en corporation la ville de Saint-Tite.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter nn bill (64) revisant et amendant la charte de la ville de Nicolet.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Daignault ait la permission de présenter un bill (73) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Ernest Poulin a la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné.—Que M. Daignault ait la permission de présenter un bill (75) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre François-Louis Demers à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gendron, ait la permission de presenter un bill 63 ratifiant et confirmant le règlement No 48, du conseil municipal de la ville d'Aylmer, en date du 21 décembre 1908.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Conformement à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat ajourné, le 18 mars dernier, à l'effet qu'il soit voté une adresse en réponse au discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur prononcé à l'ouverture de la session, ainsi qu'il suit :

A Son Honneur,

L'honorable Sir Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier, K. C. M. G.,

Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, de l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en législature provinciale, remercions Votre Honneur du gracieux discours qu'il lui a plu de nous adresser à l'ouverture de la présente session.

Et, le débat se continuant, M. Sauvé appuyé par M. Cousineau propose, et il est,—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'honorable Sir Lomer Gouin appuyé par l'honorable M. Taschereau propose, et il est,—

Résolu,—Que la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 4 heures p.m.

Et alors la Chambre s'ajourne.

Lundi, 21 mars 1910

4 heures p. m.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Cardin :—

De la municipalité du village de Rosemont, demandant une loi amendant sa charte.

D'Evelina Pratt Laviolette et autres, demandant une loi concernant la succession de feu John Pratt.

M. Finnie :—

De C. W. McLean et autres, demandant une loi constituant en corporation " The Montreal Underground and Elevated Railway ".

M. Geoffrion :—

De la ville Emard, demandant une loi amendant sa charte.

Du Crédit Général, demandant une loi amendant sa charte.

De C. B. K. Carpenter et autres, demandant une loi constituant en corporation " The Soulanges Power Company ".

M. Kelly :—

De Damasse Choinière et autres, demandant une loi constituant en municipalité distincte la municipalité de la partie est du canton d'Ely.

M. Morrisset :—

De J. E. Brochu et autres, demandant une loi amendant la charte de la Compagnie du chemin de fer de Québec et de l'Ile d'Orléans.

M. Terrien :—

De la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant une loi pourvoyant au changement du chef-lieu du comté de Beauharnois, et pour d'autres fins.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat d'élection pour le district électoral de Drummond.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

QUÉBEC, 21 mars 1910.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quinzième jour de février, mil neuf cent dix, émis par Son Honneur le Lieutenant Gouverneur et adressé à C. H. Millar, Ec. Régistrateur et Officier-Rapporteur pour le district électoral de Drummond, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée Législative de la province de Québec, aux lieux et place de Monsieur Joseph Laferté dont l'élection a été annulée par la Cour Supérieure siégeant en révision en la cité de Québec, l'honorable Louis Jules Allard, avocat, de St.-François du Lac, Québec, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans le archives de mon bureau.

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A L'Honorable
ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
de la Province de Québec.

L'honorable Louis Jules Allard, député élu pour le district électoral de Drummond, ayant préalablement prêté le serment d'office conformément à la loi et signé le régistre qui le contient, prend son siège après le cérémonial d'usage.

La Chambre continue le débat ajourné le 16 mars courant à la motion qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, ainsi qu'il suit :

A Son Honneur
L'honorable Sir Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier, K. C. M. G.,
Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, de l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en législature provinciale, remercions Votre Honneur du gracieux discours qui lui a plu de nous adresser, à l'ouverture de la présente session.

Et le débat continuant,—

L'honorable Sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Taschereau, propose, et il est,—

Ordonné,—Que le débat soit suspendu.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (75) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre François-Louis Demers à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

M. Daignault, appuyé par M. Ouellette, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (73) autorisant le Collège des médecins et chirurgins de la province de Québec à admettre Ernest Poulin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

M. Daignault, appuyé par M. Ouellette, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,— la Chambre se divise, et la proposition est résolue, dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (74) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Robert St. Jacques à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

M. Perron, appupé par M. Ouellette, propose que le bill sont maintenant lu la deuxième fois. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (102) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Stephen Langevin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

M. Perron, appuyé par M. Ouellette, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,— la Chambre se divise, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (62) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Ls.-Eugène Bellemare à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen.

M. Delisle, appuyé par M. Neault, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (52) validant l'acte de partage et division de la succession de feu Pierre-Paul Martin, en date du trois février mil neuf cent dix.

M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill 63.—Loi ratifiant et confirmant le réglement No 48 du Conseil municipal de la ville d'Aylmer, en date du 4 décembre 1908.

Et bill 65.—Loi conctituant en corporation la ville de Saint-Tite.

L'honorable M. Mackenzie, Tresorier de la province, avec l'autorisation du Lieutenant-Gouverneur, dépose sur le bureau de la Chambre les comptes publics de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1909.

(*Documcnt de la sessien No* 2.)

La Chambre reprend le débat ajourné mercredi, le 16 mars, à l'effet d'adopter une adresse en réponse au discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur prononce à l'ouverture de la session, laquelle adresse se lit comme suit :

A Son Honneur

L'honorable Sir Charles Alphonse-Pantaléon Pelletier, K. C. M. G.,

Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, de l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en législative provinciale, remercions Votre Honneur du gracieux discours qu'il lui a plu de nous adresser à l'ouverture de la présente session.

Et, le débat continuant.—

L'Honorable M. Allard dépose sur la table de la Chambre un document No 11,774, de 1896, du Département des Terres de la couronne.

(*Document de la session No* 22)

Et le débat continue, la Chambre siègeant après minuit.

Mardi, 22 mars 1910.

Et, le débat continuant encore,—

M. Blouin, appuyé par M. Mousseau, propose, et il est—
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

La Chambre ayant siégé jusqu'à minuit et trente minutes, mardi, s'ajourne à cet après-midi.

Mardi, 22 mars 1910

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre les états d'affaires de diverses institutions de charité pour l'année 1908-1909.
(*Document de la session No* 23)

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :
M. Finnie :—

De " The Montreal Association for the Blind " demandant une loi la constituant en corporation.

M. Gault :—

De " The Society of the Montreal General Hospital ", demandant une loi pour amender et refondre sa charte et changer de nom.

M. Godbout, président (*pro tem.*) du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 3ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis sont suffisants dans chaque cas savoir :

De Joseph A. Deschênes ;

D'Adolphe Marcoux et d'Andronique Lafond, demandant respectueusement une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec à les admettre à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique ;

De Chs Adam et de dame Angeline Plouffe, demandant une loi concernant la substitution de Louis Savignac ;

D'A. Baron Lafrenière, demandant une loi concernant la succession de feu John Pratt ;

D'Adalbert Lacasse, demandant une loi l'autorisant à changer son nom en celui d'Adalbert Trudel ;

De Hormidas Laporte et autres, demandant une loi amendant la charte de la cité de Montréal ;

De la ville de Grand'Mère et de "The Royal Institution for the advancement of Learning", demandant respectivement une loi amendant leur charte ;

De J.-A. Dubeau et autres, demandant une loi amendant la charte de la ville de Joliette ;

Du Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski ;

De "The Laurentian Society for the treatment and control of tubeberlosis" et de la municipalité de la partie Est du canton d'Ely, demandant respectivement une loi les constituants en corporation."

Ordonné,—Que M. Robert ait la permission de présenter un bill (68) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Bernard Rose au nombre de ses membres, après examen.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (53) constituant en corporation la Congrégation Kehal Jeshurin.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture..

Ordonné,—Que M. Bissonnet ait la permission de présenter un bill (85) érigeant la municipalité scolaire du village d'Ayer's Cliff.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (76) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec ; admettre Samuel Ortenberg à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Delâge ait la permission de présenter un bill (55) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Désiré-Adolphe Marcoux à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (81) amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Francœur ait la permission de presenter un bill (54) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Jos.-A. Deschênes à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Francœur ait la permisseon de présenter un bill (118) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Andronique Lafond à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. D'anjou ait la permission de présenter un bill (104) constituant en corporation le monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné, Que M. Mousseau, ait la permission de présenter un bill (78) amendant la charte de la ville de Joliette.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

———

Conformement à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat ajourné à la motion proposée, mercredi le 16 mars dermier: Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant- Gouverneur, se lisant comme suit:

A Son Honneur,

L'honorable Sir C.-Alphonse- Pantaléon Pelletier, K. C. M. G.

Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

" Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, de l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en législature provinciale, remercions Votre Honneur du gracieux discours qu'il lui a plu de nous adresser à l'ouverture de la présente session."

M. l'Orateur décide le point d'ordre suivant :

" Quelques minutes avant six heures, hier, le débat sur l'adresse était interrompu pour permettre à la Chambre d'adopter les motions pour la seconde lecture de plusieurs bills privés, et leur renvoi au comité des bills privés.

" On a manifesté quelqu'opposition à cette demande, mais comme on n'a pas insisté, j'ai dû conclure qu'il y avait consentement unanime, ce qui régularisait la procédure.

" Une semblable procédure se faisant fréquemment, je crois devoir comme décision du fauteuil, en fixer les conditions, pour qu'elle soit dans l'ordre.

" Un " DÉBAT " ne pouvant être interrompu que pour une question de privilège, et pour l'ajournement de la Chambre, le suspendre pour tout autre procédure intermédiaire serait hors d'ordre, sans le consentement unanime de la Chambre, c'est-à-dire des députés présents, par l'adoption d'une motion régulière. "

En conséquence, la Chambre termine le débat sur l'adresse, la motion etant mise aux voix est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, il est,—

Ordonné,—Que l'adresse en réponse au discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur soit grossoyée.

Ordonné,—Que l'adresse en réponse au discours du trône soit présentée à Son Honneur pour ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil exécutif de cette province.

Et la Chambre siège jusqu'après minuit, mercredi matin.

Mercredi, 23 mars 1910.

Sur motion de l'honorable M. Mackenze, secondé par l'honorable M. Kaine, il est,—

Résolu,—Qu'à la prochaine séance cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu,—Qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera en comité pour considérer les voies et moyens de payer les subsides accordés à Sa Majesté.

Sur motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est,—

Ordonné,—Que le nom de l'honorable M. Allard soit ajouté à ceux des membres qui composent les comités d'Agriculture, des Chemins de fer et des Comptes publics.

L'honorable M. Allard, avec l'autorisation du Lieutenant-Gouverneur, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre des Terres et Forêts, pour l'année finissant le 30 juin 1909. (*Document de la session No* 5).

Sur motion de Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, il est,—

Résolu,—Que la Chambre s'ajourné à mardi prochain, à 4 heures P. M., le 29 mars courant.

Et, la Chambre siégeant jusqu'à minuit et quinze minutes, mercredi matin, s'ajourne.

Mardi, 29 mars 1910

Quatre heures p. m.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat d'élection pour le district électoral d'Argenteuil.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

QUÉBEC, 2 mars 1909.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quinzième jour de février, mil neuf cent dix, émis par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et adressé à Monsieur George F. Calder, Régistrateur et Officier Rapporteur pour le district électoral d'Argenteuil, dans la Province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée Législative de la Province de Québec, aux lieux et place de l'honorable William Alexander Weir, nommé juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, Monsieur John Hay, cultivateur de la ville de Lachute, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A l'honorable
ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
de la province de Québec.

M. John Hay, député élu pour la division électorale d'Argenteuil, ayant prêté serment conformement a la loi, et signé le registre qui le contient, prend son siège, après le cérémonial d'usage.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformement à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues, savoir :

M. Gault :—

De "The Art Association of Montreal", demandant une loi amendant sa charte.

M. Godbout :—

De la Compagnie Electrique de St Georges, demandant une loi amendant sa charte.

M. Létourneau :—

De Louis Létourneau et autres, demandant une loi constituant en corporation la Compagnie Electrique Champlain.

M. Marchand :—

De la ville d'Outremont, demandant une loi amendant sa charte.

M. Mercier :—

De l'Association de Bienfaisance des Pompiers de Montréal, demandant une loi amendants sa charte.

M. Mousseau :—

Du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant une loi confirmant te ratifiant certains actes d'accord passés avec la cité de Montréal, et pour d'autres fins ;

Des syndics de la paroisse de St-Paul de Montréal, demandant une loi concernant la construction des église et sacristie de la paroisse de St-Paul de Montréal.

M. Plante :

De "The Beauharnois Light, Heat & Power Company", demandant une loi amendant sa charte.

M. Robillard :—

De la corporation de la cité de Montréal, demandant une loi amendant la charte de la dite cité.

M. Tessier :—

De la cité des Trois-Rivières, demandant une loi amendant sa charte.

M. Marchand :—

De la "Canada Auto & Taxi Coy", demandant d'augmenter son capital et pour d'autres fins.

Ordonné,—Que M. Walker ait la permission de presenter un bill (69) constituant en corporation "The Laurentian Society for the Treatment and Control of Tuberculosis.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Leclerc ait la permission de presenter un bill (60) amendant la charte de la ville de Montcalm.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Leclerc ait la permission de présenter un bill (100) permettant à Adalbert Lacasse de changer son nom en celui d'Adalbert Trudel.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard, et il est,—

Résolu,—Qu'un comité composé de l'honorable M. l'Orateur et de l'honorable Sir Lomer Gouin et des honorables MM. Taschereau, Devlin et Prévost, et MM. Mousseau, Tellier, Bourassa et Tessier, soit nommé pour reviser les règles de cette Chambre et faire rapport.

Ordonné,—Que l'Honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (5) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés coopératives agricoles.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (4) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (3) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés d'agriculture.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Sur motion de l'honorable M. Caron, appuyé par l'honorable M. Décarie, il est,—

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général, pour prendre en considération certaines résolutions concernant les sociétés d'agriculture.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (151) amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. A quelle somme s'élève le coût total des travaux d'agrandissement et de réparations au Palais de Justice de Montréal de 1890 à 1910 ?

2. A quelle sonme s'élève le coût total de la construction de l'annexe du Palais de Justice de Montréal ?

3. Quand cette annexe a-t-elle été construite ?

4. Le gouvernement a-t-il acheté un immeuble en face de cette annexe pour les fins de l'administration de la Justice à Montréal ?

5. Dans l'affirmative, quand le gouvernement a-t-il acheté cet immeuble, à quel prix et quel en était le propriétaire ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. $1,123,225.09 tel que détaillé à l'état ci-annexé.
2. $232,834.60.
3. Commencée le 27 mai 1903 et terminée en 1906.
4. Oui.
5. Le 31 décembre 1907.

$48,000.50 tel qu'autorisé par 8 Ed. VII, chap. 9.

L'honorable M. Pérodeau.

PALAIS DE JUSTICE DE MONTREAL

CONSTRUCTION

1890-91	$ 150,000.00	53	Vic.	Ch. 1	B	267
1891-92	100,000.00	54	"	" 1	"	295
1891-92	74,319.89	55-56	"	" 1	A	22
1892-93	152,751.72	55-56	"	" 1	B	79
1893-94	255,000.00	56	"	" 1	B	72
1894-95	123,340.65	58	"	" 1	A	15
1895-96	9,900.00	59	"	" 1	A	6
1896-97	117,916.51	60	No 310	24 août		196
" "	14,142.05	60	V Ch. 1	A 11 et		12
" "	1,776.42	60	V 446	4 juin		1897
1897-98	9,143.20	60	V Ch 1	B 68		
	$ 1,008,290.44					

REPARATIONS

1890-91	$ 2,079.33
1891-92	1,492.01
1892-93	4,643.42
1893-94	327.12
1894-95	6,511.50
1895-96	12,261.69
1896-97	8,619.20
1897-98	11,507.20
1898-99	3,258.43
1899-00	1,233.88
1900-01	2,601.99
1901-02	7,119.26
1902-03	6,373.20
1903-04	6,434.61
1904-05	9,216.77
1905-06	6,531.14
1906-07	7,928.27
1907-08	14,494.80
1908-09	2,300.83
	$ 114,934.65

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. La commission spéciale nommée par le gouvernement pour étudier la question des commissions scolaires de Montréal a-t-elle terminé ses travaux ?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement déposera-t-il son rapport devant la Chambre, à la présente session ?

3. A quelle date a été sanctionnée la loi créant cette commission ?

4. A quelle date ont été nommés les commissaires ?

5. A quelle date les commissaires ont-ils tenu leur première séance ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Non.
2. Oui, si ces travaux sont terminés et si le rapport est reçu à temps.
3. 29 mai 1909.
4. 27 août 1909.
5. 8 novembre 1909.

Par M. Langlois (Montréal, division No. 3). —Est-ce l'intention du gouvernement de déposer devant la Chambre, à la présente session, le rapport du juge Cannon sur l'administration municipale de Montréal ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Le gouvernement se conformera aux ordres de la Chambre à ce sujet.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—Est-ce l'intention du gouvernement de présenter, à cette session, un projet de loi divisant le comté d'Hochelaga, et remaniant la carte électorale de la ville de Montréal?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Non, pas à cette session.

Par M. Tellier.—1. Combien a-t-il été dépensé, jusqu'à cette date, pour l'établissement de l'école technique de Montréal?

2. Quel est le coût de l'emplacement de cette école?

3. A quelle date et de qui a-t-il été acheté?

4. La bâtisse se fait-elle à l'entreprise? Dans l'affirmative, quel est l'entrepreneur, quel est le prix convenu et quel est la date du contrat?

5. Quel sera, dans l'estimation du gouvernement, le coût total de cette école, terrain et bâtisse compris?

6. Combien a-t-il été emprunté d'argent jusqu'à ce jour pour l'exécution de cette entreprise?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. $380,151.30.

2. $150,000.00, et sur ce montant la somme de $20,000.00 a été payée en accompte.

3. Le 30 juin 1908, de A. Skaife.

4. Oui, P. Lyall & Sons, $387,000.00, le 21 juillet 1909. 2ème contrat, P. Lyall & Sons, $17,050,00. Contrat pour le chauffage et la ventilation à Tramblay & Francœur, $73,642.00, le 9 mars 1910.

5. Le terrain et la construction coûteront approximativement $665,000.00

6. 700,000.00 de débentures ont été négociées.

Par M. Tellier.—1. Combien a-t-il été dépensé, jusqu'à cette date, pour l'établissement de l'école technique de Québec?

2. Quel est le coût de l'emplacement de cette école, à quelle date et de qui a t-il été acheté?

3. La bâtisse se fait-elle à l'entreprise? Dans l'affirmative, quel est l'entrepreneur, quel est le prix convenu et quelle est la date du contrat?

4. Quel sera dans l'estimation du gouvernement le coût total de cette école, terrain et bâtisse compris?

5. Combien a-t-il été emprunté d'argent, jusqu'à ce jour, pour l'exécution de cette entreprise?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. $77,722.00

2. $60,207.60. Acheté de l'Hôpital Général, août 1908.

2. Oui, Simonneau & Dion, date du contrat, octobre 1909.

Montant du contrat $233,800.00, L. H. Gaudry & Cie pour acier structural, fer forgé et ornemental.

4. Approximativement $327,000.00.

5. Emprunt temporaire de la Banque de Montréal $80,000.

Par M. Tellier.—1. Quelles sont les municipalités ou personnes de cette province qui ont obtenu et touché, depuis le premier juillet 1906, une subvention annuelle pour empierrement de leurs chemins ?

2. Dans quels comtés ces municipalités sont-elles respectivement situées ?

3. Quelle est la loi en vertu de laquelle chaque subvention a été payée ?

4. Quel montant a été payé à chaque municipalité ou particulier, année par année, et quelle est la date de chaque paiement ?

Par M. Tellier.—1. Quelles sont les municipalités de cette province qui ont obtenu et touché depuis le 1er juillet 1906 une subvention annuelle pour la confection et l'entretien de leurs chemins ?

2. Dans quels comtés sont respectivement situées ces municipalités ?

3. Quelle est la loi en vertu de laquelle chaque subvention a été ainsi payée ?

4. Quel montant a été payé à chaque municipalité, année par année, et quelle est la date de chaque paiement ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

MUNICIPALITÉS subventionnées par le Ministre de l'Agriculture de Québec, depuis le 1er juillet 1906 au 22 mars 1910, pour entretien, gravelage et macadamisage de leurs chemin.

Paiement des montants dus à certaines municipalités sous l'autorité de l'Acte 7 E. VII, chap. 3.—Année 1907-08.—(Ordre-en-conseil No 155, du 6 mars 1908).

Comtés.	Municipalités.	Montant.	Date du paiement.
Beauce	Cantons Unis de Woburn et Louise	$214 45	30 janvier 1908.
Champlain	Ste-Marie du Cap de la Magdeliene	400 00	do
Compton	Canton Emberton	391 82	7 février 1908.
Huntingdon	do Godmanchester	400 00	30 janvier 1908.
Missisquoi	do Dunham	400 00	do
do	N.-D. de Stanbridge	400 00	do
Richmond	Canton Cleveland	400 00	do
Shefford	do Ely-Nord	400 00	do
Stanstead	do Hatley	400 00	3 février 1908.
do	Paroisse de Ste-Catherine de Hatley	315 46	30 janvier 1908.
Wolfe	Canton Garthby	234 33	7 février 1908.
Wright	Canton Maniwaki	220 19	7 février 1908
Yamaska	Paroisse de St-François-du-Lac	400 00	29 janvier 1908.
Iles-de-la-Madeleine	Paroisse de Hâvre-Aubert	400 00	5 décembre 1907.
do	Paroisse de l'Etang-du-Nord	400 00	do

(Ordre-en-conseil No 431 du 16 juin 1908)

Rouville	Paroisse de Ste-Marie-de-Monnoir	400 00	5 mars 1908.
Richmond	Canton Melbourne et Brompton Gore,	400 00	11 mars 1908.
Compton	" Newport	400 00	do
Brome	" East Part Township of Farnham	400 00	23 avril 1908.
Shefford	Paroisse de Ste Pudentienne	400 00	24 do

(Année 1908-09.—(Ordre-en-conseil No 425 du 19 juin 1909). —(Travaux exécutés en 1907)

Drummond	Canton Wickham	137 13	19 juin 1909.
Gaspé	Ste-Adélaide de Pabos	195 22	do
Pontiac	Cantons Unis de Sheen, Esher, Aberdeen, etc	400 00	do

(Ordre-en-conseil No 425 du 19 juin 1909) —(Travaux exécutés en 1908.)

Comtés.	Municipalités.	Montant.	Date du paiement.
Brome	Canton East Part of the Township of Farnham	400 00	19 juin 1009
Drummond	Canton Wickham	214 05	do
Drummond	Canton Durham	241 34	19 juin 1909.
do	St-Félix de Kingsey	344 61	do
Huntingdon	Elgin	400 00	do
Iles-de-la-Madeleine	Hâvre-Aubert	243 75	2 juin 1909.
Missisquoi	Notre-Dame de Stanbridge	212 14	19 juin 1909.
do	St-Thomas de Foucault	400 00	do
Pontiac	Cantons Unis de Sheen, Esher, Aberdeen, &c	400 00	do
Portneuf	St-Joseph de Deschambault	500 00	9 janvier 1909.
Shefford	St-Alphonse	177 07	19 juin 1909.

(Ordre en conseil No 248 du 3 avril 1909.—Travaux exécutés en 1908).

Beauce	Cantons Unis de Woburn & Louise	$391 37	8 avril 1909.
Bonaventure	Mann	75 03	do
Champlain	Ste-Marie du Cap de-la-Madeleine	400 00	do
Compton	Chesham	185 94	do
do	Canton Emberton	148 89	do
do	do Newport	271 04	do
do	do Ditton et Clinton	194 13	o
Huntingdon	Canton Godmanchester	400 00	8 avril 1909.
Rouville	N.-D. de Bonsecours	400 00	do
do	Ste-Marie de Monnoir	400 00	do
Richmond	Canton Windsor	400 00	do
Shefford	Ste-Pudentienne	400 00	do
do	Ely-Nord	400 00	do
Sherbrooke	Canton Compton	400 00	do
Stanstead	do Stanstead	388 36	do
do	do Hatley	226 37	do
do	Ste-Catherine de Hatley	185 27	do
Témiscouata	St-Mathias de Cabano	354 44	do
Wolfe	Ham-Nord	400 00	do
do	Garthby	400 00	do
Wright	Ste-Cécile de Masham	400 00	do
do	Maniwaki	400 00	do
Yamaska	St-François-du-Lac	366 73	do
do	St-Elphège	287 80	do
Lac St-Jean	Canton Delisle	392 25	do

(Ordre en conseil No 1026 du 16 décembre 1908.—Travaux exécutés en 1908.)

Iles-de-la-Madeleine	Grosse-Ile	$156 25	19 novembre 1908.
do	Hâvre-aux-maison	400 00	do

(Ordre en Conseil No 1026 du 16 décembre 1908.—Travaux de macadam.)
(8 Ed. VII, chap. 10.)

Comtés.	Municipalités.	Montant.	Date du paiement.
Chateauguay	Paroisse de Très-Saint-Sacrement	$500 00	10 décembre 1903.
Rouville	do Ste-Marie-Monnoir	500 00	10 octobre 1908.
Québec	do St-Charles de Charlesbourg	150 00	11 août 1908.
do	do do do	50 00	11 septembre 1908.
do	do St-Gabriel de Valcartier	110 13	15 octobre 1908.
do	do St-Grégoire de Montmorency	500 00	12 décembre 1908.
Yamaska	do St-Guillaume d'Upton	500 00	29 octobre 1908.

(Ordre en consei No 248 du 3 avril 1909 —Travaux de macadam)
(8 Ed. VII, chap 10)

Huntingdon	Canton Godmanchester	$500 00	8 avril 1909.
Vaudreuil	Paroisse de Vaudreuil	500 00	do
Verchères	do Ste-Julie	500 00	1 avril 1909

(Ordre en conseil No 425 du 19 juin 1909.— Travaux de macadam.)
(8 Ed. VII, chap. 10)

Huntingdon	Elgin	$500 00	19 juin 1909.

(Ordre en Conseil No 1026 du 16 décembre 1903) —(Travaux de gravelage).—
(8 Ed. VII, chap. 10).

Iberville	paroisse	de Ste-Brigide	$500 00	10 décembre 1908.
do	do	St Grégoire le Grand	500 00	do
Kamouraska	do	N.-D. de Liesse de la Rivière-Ouelle	368 61	15 décembre 1908.
Québec	do	St-Ambr. de la Jeune Lorette	125 00	8 août 1908.
do	do	do	106 38	21 août 1908.
do	do	do	125 00	8 septembre 1908.
do	do	do	131 63	28 novembre 1908.
Rouville	do	St-Hilaire	500 00	15 octobre 1908.
do	do	St-Jean-Baptiste	500 00	28 octobre 1908.
do	do	Ste-Angèle de Monnoir	500 00	20 octobre 1908.

(Ordre en Conseil No 248 du 3 avril 1909).—(Travaux de gravelage)
(8 Ed. VII, chap. 10).

Bellechasse	Paroisse de St-Charles	$121 58	8 avril 1909.
Champlain	do St-Prosper	197 39	do
L'Islet	do St-Roch des Aulnaies	207 89	do
do	do Ste-Louise	187 50	do
do	Canton Ashford	500 00	do
do	L'Islet	424 87	do
Portneuf	Paroisse de St-Charles des Grondines	296 03	do
Shefford	Stuckely-Nord	132 79	do
Iberville	Paroisse de St-Alexandre	499 38	do

(Ordre en conseil No 425 du 19 juin 1909).—(Travaux de gravelage)-
(8 Ed VII, Chap. 10).

Lac St-Jean	St-Jérôme	$ 118 13	19 juin 1909.
L'Islet	Paroisse de l'Islet.....(balance)	70 10	31 mai 1909.
Maskinongé	do St-Paulin	194 15	7 janvier 1909.
Shefford	do St-Alphonse	148 85	19 juin 1909.
Wolfe	do St-Camille	80 23	do

(Ordre en conseil No 174 du 9 mars 1910) —(Entretien 1909).
(7 Ed. VII, Chap. 3 et amendements).

Beauce	Paroisse de St-Augustin de Woburn	$ 377 40	17 mars 1910.
Bonaventure	Maria	39 94	do
Champlain	Paroisse de Ste-Marie du Cap-de-la-Madeleine	400 00	do
Compton	Newport	116 88	do
do	Canton Westbury	95 55	do
do	do Emberton	68 01	do
do	Eaton	156 77	do
Compton	Canton Chesham	100 68	17 mars 1910.
do	Hereford	85 62	do
do	Paroisse de Ste Edwidge	100 39	do
do	Cantons Unis de Ditton et Clinton	76 10	do
Brome	Canton Potton	400 00	do
do	Partie Est, Canton Farnham	400 00	do
Drummond	Canton Durham	142 47	do
do	do Kingsey	321 25	do
do	do Wickham	131 19	do
do	Paroisse de l'Avenir	205 09	do
Huntingdon	Canton Godmanchester	400 00	do
Portneuf	Paroisse St-Joseph, Deschambault	400 00	14 mars 1910.
Rouville	Paroisse N.-D. Bonsecours	400 00	17 mars 1910.
Shefford	do Ste Prudentienne	235 13	do
do	do St-Alphonse	132 48	do
do	do Partie Nord, Canton Ely	166 61	do
do	Canton Ely	265 78	do
Sherbrooke	Paroisse St-Elie d'Orford	175 20	17 mars 1910.
do	Canton Orford	261 32	do
do	" Compton	363 48	do
Stanstead	Paroisse Ste-Catherine de Hatley	195 82	do
do	Canton Stanstead	400 00	do
do	" Hatley	204 18	do
Wolfe	Ham-Nord	400 00	do
do	Canton Garthby	323 92	do
Wright	" Masham	400 00	do
do	" Maniwaki	326 21	do
Yamaska	Paroisse St-Elphège	212 69	do
do	" St-François-du Lac	355 13	do

(Ordre-en-conseil No 174 du 9 mars 1910).- Travaux de macadam).
(8 Ed. VII, Chap, 10).

Huntingdon	Canton Godmanchester	$500 00	17 mars 1910.
Iberville	Paroisse Ste-Brigide	426 93	do
Napierville	" St-Cyprien de Léry	451 23	do
Rouville	" N.-D. de Bonsecours	486 22	do
Verchères	" Ste-Julie	500 00	do

(Ordre en Conseil No 174 du 9 mars 1910). (Travaux de grevelage.)
(8 Ed. VII, chap. 10)

Iberville	Paroisse St-Grégoire le Grand	$500 00	17 mars 1910.
do	do St-Athanase de Bleury	396 73	do
Kamouraska	do N.-D. de Liesse de Rivière-Ouelle	349 41	10 mars 1910.
L'Islet	Paroisse l'Islet	407 83	17 mars 1910.
do	do Ste-Louise	93 75	do
do	do St-Roch des Aulnaies	144 18	do
do	Canton Ashford	153 00	do
Montcalm	Paroisse St-Esprit	200 10	do
Missisquoi	Canton Stanbridge	314 92	do
Portneuf	Paroisse St-Joseph de Deschambault	483 50	14 mars 1910.
do	do St-Basile	500 00	do
do	do St-Augustin de Desmaures	500 00	do
do	do St-Charles des Grondines	409 35	do
Québec	do St-Charles de Charlesbourg	228 48	17 mars 1910.
Rouville	do St Jean-Baptiste de Rouville	455 75	do
do	do Ste-Marie de Monnoir	500 00	17 mars 1910.
do	do Ste-Angèle de Monnoir	399 56	do
Sherbrooke	do St-Elie d'Orford	276 53	do

Par M. Tellier.—1. Combien a coûté, jusqu'à ce jour, la nouvelle prison du district de Montréal, terrain et bâtisses compris ?

2. Le gouvernement a-t-il emprunté de l'argent pour l'achat du terrain ou la construction de cette nouvelle prison ?

3. Dans l'affirmative, à quelle date, combien, de qui et à quelles conditions ?

4. Combien cette entreprise coûtera-t-elle ?

5. La construction se fait-elle à l'entreprise, et, dans l'affirmative, quel est l'entrepreneur ?

6. Quels sont la date et le prix de l'entreprise ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. $1,158,438.63, déduction faite de la retenue de 15% d'après contrats.

2 et 3. Non.

4. Montant des deux contrats : $1,600,000 ; mais ces contrats pourvoient à l'exécution éventuelle de certains travaux d'excavation, etc., susceptibles d'entraîner une dépense additionnelle.

5. Oui, MM. J. B. Pauzé & Cie.

6. 1er contrat, 16 septembre 1907 ..... $ 790,000 00
2e contrat, 5 avril 1909 ..... 810,000 00

Par M. Tellier.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés pour chemins et ponts de colonisation, en cette province, depuis le 30 juin 1909 jusqu'à ce jour ?

2. Combien ce montant a-t-il été réparti et distribué entre les divers comtés de cette province ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $148,769.76.

2. Argenteuil	$1,481 80
Arthabaska	996 27
Beauce	3,492 82
Bellechasse	3,055 42
Berthier	2,974 58
Bonaventure	8,626 86
Champlain	1,398 68
Charlevoix	174 98
Compton	500 00
Chicoutimi-Saguenay	8,064 81
Dorchester	2,476 59
Drummond	498 29
Gaspé	5,842 93
Huntingdon	399 50
Iles de la Madeleine	699 74
Joliette	1,970 76
Kamouraska	1,478 59
Lac St-Jean	32,653 78
L'Assomption	150 00
L'Islet	3,320 68
Lotbinière	500 00
Maskinongé	385 86
Matane	6,061 01
Montcalm	849 06
Montmagny	923 07
Montmorency	392 12
Mégantic	48 00
Nicolet	2,361 87
Ottawa	21,457 76
Pontiac	10,968 79
Portneuf	2,299 33
Québec	400 00
Richmond	449 99
Rimouski	2,089 86
Stanstead	139 37
St-Maurice	746 11
Sherbrooke	731 87
Témiscouata	16,239 52
Terrebonne	794 86
Wolfe	673 43
	$148,769 76

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement a-t-il vendu des limites à bois depuis le 1er juin 1906?

2. Dans l'affirmative, quels sont, pour chaque vente, la date de la vente, la superficie vendue, le produit de la vente et le prix moyen par mille?

3. Le gouvernement se propose-t-il de vendre des limites à bois d'ici au premier juillet prochain?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1 et 2.—Non, mais le 20 octobre 1909, le gouvernement a affermé pour cinq ans par voie de soumissions, 506 milles carrés, le long du Transcontinental, moyennant $5 de rente foncière annuelle par mille, et les droits ci-après sur le bois qui y sera coupé.

T. J. McManus, epinette $5 le mille pieds ; pin $8 le mille pieds ; bois carré 7 cents le pied cube ; dormants 9 cents l'unité.

T. D. Malone, épinette $6 le mille pieds ; pin $6 le mille pieds ; bois carré 10 cents le pied cube ; dormants 10 cents l'unité.

MacDonald & O. Brien, épinette $3.60 le mille pieds ; pin $6 et $7 le mille pleds ; bois carré 10 cents et 15 cents le pied cube ; dormants 9 cents et 11 cents l'unité.

3. Non.

Par M. Sauvé.—Est-il vrai que le gouvernement est décidé à classifier les beurreries dans les campagnes de notre province ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Le gouvernement étudie la possibilité d'une modification des produits des beurreries et fromageries de cette province dans les limites de sa juridiction.

Par M. Sauvé.—1. Le Secrétaire de la province a-t-il fait mettre dans les écoles élémentaires des tableaux reproduisant les choses les plus usuelles de la vie, des outils, des mesures ?

2. Dans la négative, pourquoi ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Pas encore.
2. Question à l'étude.

Par M. Sauvé.—1. Combien d'accusés au criminel ont été condamnés au dernier terme de la cour criminelle du district de Terrebonne ?

2. Combien ont eté acquittés ?

3. Combien d'avocats ont représenié la Coursnne, au dernier terme de cette cour ?

4. Combien ont-ils été payés par jour ?

5. Pour combien de jours ?

6. Combien les jurés ons-ils reçu par jour ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Trois. 2. Cinq. 3. Deux. 4. Vingt piastres par jour. 5. Dix-neuf jours pendant le terme et deux jours avant le terme.

6. $1.50 par jour pour ceux qui ont leur domicile dans un rayon de cinq milles du palais de justice, et $2.00 par jour pour les autres.

Par M. Sauvé.—Le gouvernement a-t-il l'intention d'abolir les taxes concernant les assurances mutuelles de paroisse ou de comté contre le feu ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie ;

Oui.

Par M. Sauvé.—1. Combien y a-t-il eu de naissances dans la province de Québec, en 1899?

2. Combien en 1909?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. En 1899 il a été rapporté au Bureau d'Hygiène 56,760 naissances, mais il convient de dire que toutes les naissances ne sont pas rapportées à ce bureau.

2. En 1909, les rapports ne sont pas encore terminés.

Par M. Sauvé.—Combien coûte, chaque année, à la province, le Conseil législatif?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1909, le Conseil législatif a coûté à la province $53,370.53.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il fini de considérer les plaintes qu'il a reçues au sujet de l'augmentation des droits des licences lorsqu'il n'y a qu'une ou deux licences dans une municipalité?

2. Dans l'affirmative, quelle décision a-t-il prise?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.

2. Le gouvernement a l'intention de maintenir la loi telle qu'elle existe.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il fini de considérer le projet de confier à une commission parlementaire le soin d'étudier la question de l'assurance d'état avec instruction de présenter un rapport à ce sujet?

2. Dans l'affirmative, quel a été le résultat de son étude?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Non.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il reçu, depuis 1900, des plaintes concernant le protonotaire du district de Terrebonne?

2. Dans l'affirmative, de qui?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

R. Oui.

2. Les plaintes ont été faites par MM. Fleet, Falconer & Cook; Narcisse Forest; Francœur & Vien et Donat Lalande.

Par M. Lavergne.—1. Le gouvernement ou le ministre des Terres est-il intervenu dans la cause de la *Colonial Lumber Company* contre Jacob Morin, du canton Guérin?

2. Dans l'affirmative, où en est rendue cette affaire?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. La cause est en délibéré devant le juge Weir.

Par M. Bourassa.—L'affermage des droits de pêche de la Rivière Moisie a-t-il été opéré le 17 février 1910, conformément à l'avis public que le sous-ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries a donné le 1er février 1910 ?

2. Dans quels journaux cet avis a-t-il été publié, et combien de fois dans chaque journal ?

3. Combien d'offres ont été faites avant l'enchère ?

4. Combien d'offres ont été faites à l'enchère ?

5. A combien s'élevaient l'offre la plus élevé et l'offre la plus basse, et par qui ces offres avaient-elles été faites ?

6. A qui l'affermage a-t-il été concédé ?

7. A quelles conditions de temps et d'argent ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2. Publié quatre fois dans *La Vigie*, *Le Soleil*, *The Daily Telegraph*, Québec. *Le Canada*, *La Presse*, *La Patrie*, *The Herald*, Montréal. Deux fois dans le *True Witness*, Montreal ; et une fois dans *L'Echo*, Québec, *Le Bulletin*, Montréal.

3. Deux.

4. Treize.

5. $6,300.00. $3,000.00. MM. Holliday & Frères, Montreuil, Dickson, Laurie, Scott & Turgeon, Roy, Langlois & Morin.

6. A MM. Holliday & Frères.

7. Pour neuf années, à raison de $6,300.00 par année.

Par M. Bourassa.—1. Le gouvernement a t-il payé une indemnité à la veuve et aux héritiers d'Evrard Touchette, mort à la suite d'un accident survenu pendant la construction du pont de la Ferme Rouge, sur la rivière du Lièvre, dans l'été de 1903 ?

2. A combien s'est élevée cette indemnité ?

3. A qui et à quelle date a-t-elle été payée ?

4. Une poursuite avait-elle été intentée par la veuve ou par les héritiers ou par les deux ?

5. Le gouvernement avait-il contesté cette réclamation ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2. $1,200.00.

3. A Madame Touchette personnellement le 10 novembre 1903.

4. Non.

5. Non. Le chiffre de la réclamation a été discuté.

Par M. Lavergne.—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une loi concernant la presse, à cette session ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Sous considération.

Par M. Lavergne.—1. Alexandre Girard est-il à l'emploi du gouvernement ?

2. Dans l'affirmative, depuis quand, en quelle qualité, et quelles ont été ses fonctions jusqu'à ce jour ?

3. Quel a été par année son salaire annuel ?

4. A-t-il retiré du gouvernement autre chose que son salaire annuel ?

5. Dansl'affirmative, qu'est-ce qu'il a retiré, et combien a-t-il retiré dans chaque cas ?

6. Quels sont ces montants et pour quelle cause ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.

2 et 3. Depuis le premier novembre 1900 au premier décembre 1901 à $100.00 par mois en qualité d'assistant secrétaire au ministère de l'agriculture et du premier mai 1905 à ce jour, en qualité d'officier spécial et rédacteur du journal d'agriculture à $1500.00 par année.

4. Oui.

5. Pour la préparation de brochures sur la province de Québec et sur l'agriculture ..... $ 4,277 50
Traductions 265 00
Frais de voyage 949 25
Articles dans le journal d'agriculture 70 00
Services comme clerc sessionnel 396 00
450 exemplaires de "La Province de Québec" et leurs frais d'expédition en France 466 75

Par M. Lavergne.—1. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'un nommé Joseph Nolin, de St-Romuald, comté de Lévis, a été condamné pour vente de boisson sans licence ?

2. Dans l'affirmative, combien de fois ?

3. Quand a été faite la dernière plainte, et a-t-on procédé contre lui ?

4. Dans la négative, pourquoi ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.

2. Trois fois, le 13 septembre 1907, le 3 février 1908, et le 5 janvier 1910.

3 et 4. Le 31 décembre 1909, des procédures ont été instituées et jugement a été obtenu le 5 janvier 1910.

Par M. Lavergne.—1. Le gouvernement a-t-il nommé un agent de la province à Londres ?

2. Dans la négative, pourquoi cette nomination n'a-t-elle pas été faite ?

3. Quand le gouvernement a-t-il l'intention de faire cette nomination ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Non.

2. Le gouvernement a cru qu'il était dans l'intérêt de la province de différer cette nomination.

3. Bientôt.

Par M. Lavergne.—1. Quels sont les comtés où le salaire des institutrices est au-dessous de cent piastres ?

2. Quel est le salaire des institutrices dans ces comtés ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Le comté de Charlevoix.
2. La moyenne des salaires est de $95.00.

Par M. Lavergne. —1. Est-il à la connaissance du procureur général que lors des assisses criminelles tenues à Québec, au mois d'avril 1907, Henri Marie Victor Lefebvre d'Hellencourt a été condamné par le président du tribunal à $50.00 d'amende pour mépris de cour?

2. Cette amende a-t-elle été payée?
3. Dans l'affirmative, où, quand et par qui?
4. Dans la négative, le gouvernement a-t-il l'intention d'en poursuivre le recouvrement et quand?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.
2. Oui.
3. Le 29 mars 1910, au greffe de la Couronne, à Québec, par le gérant de la Cie de publication "Le Soleil".

Par M. Lavergne.—1. Jacques Vézina, de l'Ange-Gardien, comté de Montmorency, a-t-il obtenu quelques contrats du gouvernement ou du ministère des travaux publics?

2. Dans l'affirmative, pour quelles fins sont-ils et pour quels montants?
3. Ces travaux ont'ils été exécutés par Jacques Vézina lui-même, ou par d'autres, en sous-contrats?
4. Tous ces travaux sont-ils terminés?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.
2. (a) En 1908, contrat pour la confection et l'installation d'une série de rayons à la bibliothèque de la Législature. Montant du contrat $203.00.

(b) En 1909, contrat pour l'agrandissement de la chapelle de l'édifice de l'Ecole normale Laval, $315.33.

(c) Même année, contrat pour la contruction d'une clôture de division entre le terrain de l'Hôtel du Gouvernement et la propriété de M. John Hearn, $167.50, dont la moitié payable par M. Hearn.

3. Lui-même.
4. Oui.

Par M. Lavergne.—Quel usage a fait le gouvernement des 250 exemplaires "Souvenirs politiques" achetés l'an dernier pour la somme de $250.00 de M. Charles Langelier?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Un certain nombre a été distribué à la députation et un certain nombre reste au département.

Par M. Tellier.—1. Quelles sont les commissions scolaires, corporations ou personnes à qui le gouvernement a payé des subventions pour la création d'académies commerciales, depuis l'entrée en vigueur de la loi 8 Edouard VII, ch. 1, sec. 3?

2. Dans quels comtés sont respectivement situées les académies commerciales ainsi subventionnées?

3. Quelle est la date de chaque subvention, et à qui a-t-elle été payée?

Réponse par l'honorable M. Décarie.

ACADÉMIES COMMERCIALES DANS LES MUNICIPALITÉS PAUVRES.

1908-09

D. Rouleau, St-Tite, Champlain	$ 1,500 00	18 juillet 1908
Rév. E. J. Fafard, St-Joseph de Lévis, Lévis	500 00	" "
Rév. J. A. Verrault, Mont-Joli, Matane	2,500 00	" "
Rév. J. N. Landry, Rawdon, Montcalm	500 00	" "
François Blouin, Ste-Anne de Beaupré, Montmorency	4,500 00	" "
M. E. Bourbeau, St-Augustin, Portneuf	1,500 00	" "
J. B. Dumas, St Casimimir, Portneuf	1,500 00	" "
Rév. M. J. Fillion, St-Raymond, Portneuf	4,500 00	" "
David Giroux, Beauport, Québec	800 00	" "
Jos. Lefebvre, Charlesbourg, Québec	200 00	" "
J. M. Bourgeois, Waterloo, Shefford	2,000 00	" "
	$20,000 00	

1909-10

Jos. Lefebvre, Charlesbourg, Québec	300 00	13 juillet 1909
D. Giroux, Beauport, Québec	500 00	" "
Rév. J.-A. Verreault, N.-D. de Lourdes, Mont-Joli, Matane	1,500 00	"
Frs. Blouin, Ste-Anne de Beaupré, Montmorency.	4,000 00	" "
E. Bourbeau, St-Augustin, Portneuf	1,000 00	" "
J.-B. Dumas, St-Casimir, Portneuf	1,500 00	" "
Rév. M.-J. Filion, St-Raymond, Portneuf	3,500 00	" "
Rév. J.-M. Landry, Rawdon, Montcalm	500 00	" "
J.-R. Larocque, Ste-Jovite, Terrebonne	3,000 00	" "
C.-R. Garneau, Arthabaskaville, Arthabaska	1,500 00	" "
J.-A. Jacques, St-Jean Deschaillons, Lotbinière	2,000 00	" "
J.-O. Savard, St-Ambroise, Québec	700 00	" "
	$20,000 00	

Par M. Lavergne.—1. Albert Adams est-il à l'emploi du gouvernement?

2. Dans l'affirmative, en quelle capacité?

3. Quand a-t-il été nommé et par qui a-t-il été recommandé?

4. Parle-t-il les deux langues officielles du pays?

5. Est-il sujet britannique?

6. Dans l'affirmative, l'est-il de naissance ou par naturalisation?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1 et 2.—Non.

3.—Albert Adams a été employé dans la police provinciale à sa demande, le 15 décembre 1909 au 15 février 1910.

4.—Oui.

5.—Oui.

6.—De naissance.

Par M. Bourassa.—1. Qui imprime le " Journal de l'Agriculture " ?

2. Le contrat a-t-il été donné après demande de soumission ?

3. Quels ont été les soumissionnaires et quels ont été le chiffre et la date des soumissions ?

4. Quelle est la date du contrat et pour combien d'années a-t-il été conclu ?

5. Quelles sont les conditions du contrat pour chaque édition du journal ?

6. L'imprimeur du " Journal d'Agriculture ", contribue-t-il au coût de la rédaction, de la correction des épreuves et des illustrations ?

7. Quelles sommes le gouvernement a-t-il paye à l'imprimeur, chaque année fiscale, depuis l'origine du contrat jusqu'à ce jour, pour chacune des éditions du journal ?

8. Combien de rédacteurs le gouvernement emploie-t-il pour les deux éditions du journal et quels sont leurs noms et leur traitement annuel ?

9. Combien le gouvernment a-t-il payé en traitements réguliers pour la rédaction des deux éditions du journal pendant la période indiquée au paragraphe ci-dessus ?

10. En dehors de la rédaction régulière, combien le gouvernement a-t-il payé pendant la même période, pour articles, illustrations et dépenses quelconques se rattachant au " Journal d'Agriculture " avec indication du nom de chaque personne et des montants payés à chacune d'elles ?

11. Combien, pendant la même période, les annonces de chaque édition du journal ont-elles rapporté ?

Réponse par l'honorable M. Caron.

1. La Compagnie de Publication du Canada.

2. Non.

3. La réponse précédente dispense de répondre à cette question.

4. 19 octobre 1907. Pour un an à compter du 1er novembre 1907.

5. et 6. La réponse à ces questions est contenue dans un contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et la Compagnie de Publication du Canada, en date du 19 octobre 1907, et dont copie sera produite à la Chambre à la demande du député de Saint-Hyacinthe.

7. Année 1907-08 du 1er novembre 1907 au 30 juin 1908 :

Edition française	$ 12,975 00
Edition anglaise	1,388 75
Allocation supplémentaire pour les deux éditions	1,666 64
Frais de port	368 00
Total	$ 16,398 39

Année 1908–09 du 1er juillet 1908 au 30 juin 1909 :	
Edition française	$ 19,725 00
Edition anglaise	2,115 00
Allocation supplémentaire pour les deux éditions	2,500 00
Frais de port	527 90
Total	$ 24,867 90
Année 1909–10, du 1er juillet 1909 au premier mars 1910 :	
Edition française	$ 13,282 50
Edition anglaise	1,300 00
Allocation supplémentaire pour les deux éditions	1,666 64
Frais de port	273 77
Total	$ 16,522 51

8. Quatre pour l'édition française. M. Alexandre Girard, rédacteur, traitement annuel : $1,500 ; M. Hadelin Nagant, assistant-rédacteur, traitement annuel : $1,150.

Pour l'édition anglaise, M. A. R. Jenner Fust, premier rédacteur, traitement annuel : $800.00 ; M. W. Lochead, assistant-rédacteur, traitement annuel, $500.

9. $9,216.65, du 1er novembre 1907 au 1er mars 1910.

10. H.-S. Hammond, $33 ; W.-S. Blair, $53 ; Oscar Morin, $10 ; J.-H. Grisdale, $24 ; L.-L. Klinck, $16 ; John Fixter, $30 ; J.-M. Swaine, $22.50 ; W.-F. Stephen, $18 ; J.-W. Wheaton, $49 ; G. Lelacheur, $2 ; Vicomte de Quinemont, $5 ; J. Vanderleck, $20 ; Geo.-H. Barr, $3 ; W.-T. Macoun, $10 ; H. Barton, $4 ; J.-C. Chapais, $265 ; Elie Bourbeau, $10 ; H.-W. Parry, $145 ; G. Rynaud, $290 ; Victor Fortier, $260 ; Dr. J.-G. Paradis, $285 ; Peater Macfarlane, $220 ; Julia Boivin, $35 ; C.-M. Péloquin, $5 ; F.-C. Elford, $5 ; H.-S. Arkell, $37 ; D. Weir; $8 ; F.-C. Harrison, $62.50 ; C.-J. Lynde, $4 ; J.-F. Snell, $18 ; H. Barton, $20 ; F.-E. Buck $12 ; F. Elford, $6 ; H. Gentinne, $4 ; Mrs J. Muldrew ; $4 ; G.-H. Cutler, $4 ; L. Brouilly, $45·50.

11. La réponse à cette question se trouve dans la réponse aux questions numéros 5 et 6.

M. Lavergne propose, appuyé par M. Bourassa, et il est,—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :— Copie de tous documents, arrêtés ministériels, correspondance concernant la vente par le ministère des Terres, à feu Etienne Dussault, des lots 582, 583, 582*a*, 583*b*, de la paroisse de Saint-Roch Nord.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :—

Copie de documents, arrêtés ministériels, correspondance concernant la construction d'un pont, à Cap-Chat, comté de Gaspé.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :—Copie de tous arrêtés ministériels, documents, correspondance, concernant l'annexon de l'Ungava.

M. Bourassa, appuyé par M. Lavergne, propose et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :—Copie du contrat des deux éditions du " Journal d'Agriculture ", et de tous ordres en conseil, correspondances et documents s'y rattachant.

Ordonné,—Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Tellier, appuyé par M. Giard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat détaillé des recettes et dépenses de la province de Québec, depuis le 30 juin 1909 jusqu'à ce jour.

Il est proposé par M. Lavergne et appuyé par M. Bourassa, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre:—Documents, correspondance, concernant les plaintes portées par le percepteur du revenu contre Joseph Nolin, de St-Romuald, comté de Lévis, pour la vente de boisson sans licence.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de rapport du garde forestier Jean Côté, du Cap Chat, comté de Gaspé, pour les trois dernières années

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toutes demandes pour fins scolaires, correspondance et documents à ce sujet échangés entre le gouvernement, le curé et les commissaires d'écoles de l'Ange-Gardien.

Ordanné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toutes procédures et tous exhibits, plans et dossiers concernant une action en Cour Supérieure, district de Québec; désignée au Greffe sous le No 2223, dans laquelle la Commission du Havre est demanderesse et l'honorable Adélard Turgeon, l'un des défendeurs.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie d'un acte authentique passé devant Mtre Cyrille Tessier, N. P., sous le No 10690 de ses minutes, entre feu Etienne Dusseault, de la ville de Lévis, entrepreneur, et l'honorable Adélard Turgeon de la cité de Québec, et enrégistrée au bureau d'enrégistrement, au palais de justice, en la cité de Québec, sous le No 127720.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de l'enquête tenue sur le compte de Polydore Langlais, ancien greffier de la cour de circuit dans le district de Kamouraska, destitué.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous documents, correspondance, plans, etc., concernant les réparations faites au palais de justice, à Arthabaska.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Bourassa et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre:—Etat détaillé des dépenses contingentes du shérif du district de Montréal, item $145,577.54, paraissant à la page 137 des comptes publics de 1908.

Ordonné.—Qu'il soit mis devant cette Chambre: —Etat détaillé des dépenses contingentes du shérif du district de Québec, item $67,739.75 paraissant à la page 137 des comptes publics de 1908.

Il est proposé par M. Plante, appuyé par M. Patenaude, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Correspondance relative à la representation officielle de la province de Québec en Belgique, pendant la prochaine exposition qui doit s'y tenir en 1910.

Les bills suivants sont lus séparémment la deuxieme fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir:

Bill (64) revisant et amendant la charte de la ville de Nicolet.

Bill (92) concernant, la substitution John Tiffin.

Bill (68) autorisant le Barreau de le province de Québec à admettre Bernard Rose au nombre de ses membres, après examen.

Bill (53) constituant en corporation la congrégation Kehal Jeshurin.

Bill (85) érigeant la municipalité scolaire du village de Ayer's Cliff.

Bill (76) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Samuel Ortenberg à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique

Bill (55) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Joseph-Désiré-Adolphe Marcoux à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Bill (81) amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.

Bill (54) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Jos.-A. Deschênes à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen.

Bill (118) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Andronique Lafond à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

Bill (104) constituant en corporation le Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski.

Bill (78) amendant la charte de la ville de Joliette.

L'honorable Sir Lomer Gouin dépose sur le bureau de la Chambre l'état des cautionnements des officiers publics de la province de Québec, du 3 mars 1909 au 29 mars 1910, tel que requis par l'article 633 R. S. Q.

(*Document de la session No* 24).

Et alors la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 30 mars 1910

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformement à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues, savoir :

M. Létourneau :—

De la cité de Québec, demandant une loi amendant sa charte.

M. Finnie :—

De la ville de Notre-Dame de Grâces, demandant une loi amendant sa charte.

M. Tessier :—

De W. Estbrough et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Canadian Gas & Light Company."

De Sir François Langelier et autres, demandant une loi constituant en corporation la Ligue antituberculeuse de Québec.

De "The Canadian Light & Power Company," demandant une loi amendant sa charte.

De la compagnie Electrique Dorchester, demandant une loi la constituant en corporation.

M. Mousseau, *president protempore* du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comté, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De la cité de Sherbrooke ; de la "Montreal Street Railway Co." ; de la "Dominion Light, Heat and Power Company" ; de la ville de Maisonneuve ; de la ville de la Longue-Pointe ; du Crédit Général ; de la Société de l'Hôpital Général de Montréal ; de la compagnie Electrique Saint-Georges ; de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal ; et de la cité des Trois-Rivières, demandant respectivement une loi amendant leurs charte.

Quant à la pétition de la ville de Fraserville demandant une loi refondant et amendant sa charte, Votre comité trouve que les avis ne mentionnent pas tous les amendements demandés, cependant Votre comité est convenu de rapporter favorablement la dite pétition, afin de permettre au comité des bills privés de discuter le bill.

Votre comité a examiné aussi les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De la compagnie du Boulevard de Montréal-Est ; de la ville de Montréal-Est ; de la " Montreal Underground and Elevated Railway Company ;" et de la " Montreal Association for the Blind," demandant respectivement une loi les constituant en corporation ;

De Dame Bridget H. Meagher et autres, concernant la donation par feue Ann Bain, veuve de Charles Philippe à feu Patrick Maher ;

Et de la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, demandant une loi confirmant et ratifiant certains actes d'accord passés avec la cité de Montréal et la dite compagnie et pour autres fins. "

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examidé les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (75) autorisant le collège des médécins et chirurgiens de la province de Québec à admettre François-Louis Demers à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

Bill (73) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Ernest Poulin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen.

Bill (63) ratifiant et confirmant le règlement No 48, du conseil municipal de la ville d'Aylmer, en date du 21 décembre 1908.

Bill (74) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Robert St-Jacques à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

Bill (102) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Stephen Langevin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique·

Et bill (62) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Ls Eugène Bellemare à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen."

———

Ordonné,— Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (51) décrétant la dissolution de la corporation Les syndics de l'église St-Gabriel, ratifiant la fusion de l'église Saint-Gabriel et de l'église Chalmers, ainsi que certains actes notariés s'y rapportant et constituant en corporation " The First Presbyterian Church of Montreal. "

Ordonné,—Que M. Dion ait la permission de présenter un bill (61) refondant la charte de la ville de Fraserville.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Godbout ait la permission de présenter un bill (77) amendant la charte de la compagnie Electrique Saint-George.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geoffrion, ait la permission de présenter un bill (70) amendant les lois qui concernent la " Montreal Street Railway Company. "

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (83) amendant la charte du Crédit Général.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Daignault ait la permission de présenter un bill (105) amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mercier, ait la permission de présenter un bill (93) refondant la charte de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal et donnant à cet dernière le nom de l'Union de Commerce.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (82) concernant un acte de donation faite par feue Dame Ann Bain, veuve de Charles Philips, en faveur de feu Patrick Maher.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau, ait la permission de présenter un bill)110) amendant la charte de la " Dominion Light Heat & Power Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau, ait la permission de présenter un bill (111) amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Sauvé, ait la permissson de présenter un bill (152) insérant l'article 7065*a* dans les Statuts refondus, 1909, et prohibant l'imposition des roits exigés des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois, et remis à demain pour la seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Tellier.—1. Combien a-t-il été dépensé, jusqu'à cette date, pour l'établissement de l'école des hautes études commerciales de Montréal?

2. Quel est le coût de l'emplacement de cette école, à quelle date et de qui a-t-il été acheté?

3. La bâtisse se fait-elle à l'entreprise? Dans l'affirmative, quel est l'entrepreneur, quel est le prix convenu et quel est la date du contrat?

4. Quel sera, dans l'estimation du gouvernement, le coût total de cette école, terrain et bâtisse compris?

5. Combien a-t-il éte emprunté d'argent, jusqu'à ce jour, pour l'exécude cette entreprise?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. $319,329.84
2. Ouimet.....$18,000.....21 octobre 1907.
   Brodeur..... 18,000.....24 " "
   Terroux..... 10,500.....30 " "
   Lanctôt..... 17,000.....21 novembre 1907.
   Union Nationale Frse..... 18,000.....29 novembre 1907.
   Benard..... 15,500.....28 mars 1908.
   Machelosse..... 9,010.....27 mars 1908.
   Succession Lacroix..... 250.....27 mai 1908.
3. Oui, Joseph Bourque & Cie, $390,000.00, 14 août 1908.
4. Approximativement $525,000.00.
5. $500,000.00.

Par M. Lavergne.—1. Jean Côté, du Cap Chat, comté de Gaspé, est-il à l'emploi du gouvernement comme garde-chasse?

2. Dans l'affirmative, y a-t-il eu des plaintes contre lui, et quelles sont-elles?

Réponse par l'honorable M. Devlin:

1. Oui.
2. Non.

Par M. Langlois, (Montréal, division No 3).—1. A quel montant s'élève le coût total des travaux d'impression et de reliure pour les deux Chambres de la Législature ?

2. Dans quels ateliers ont été exécutés ces travaux ?

3. Quels montants leur ont été respectivement payés ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Pour l'année 1908-1909. Coût total.....$49,000.00

2 Frank Carrel, " Daily Telegraph "-.....$ 9,624.68
" Montreal Herald"..... 8,375.03
Victor Lafrance..... 545.60
" Le Soleil"..... 18,175.78
Dussault & Proulx..... 2,357.10
" Le Canada Français"..... 2,235.82
A. P. Pigeon..... 155.50
L'imprimerie Yamaska..... 1,439.17
G. Poitras..... 149.35
" La Vigie"..... 736.70
Uld. Duval.....&..... 245.86
Département de la Colonisation.....é..... 311.89
Jos. E. Vincent..... 296.29
" Le Quotidien "..... 211.89
L. A. Proulx..... 83.40
J. Richard..... 184.00
" Courrier de Sorel"..... 3,862·58
Charles Pageau (menues dépenses)..... 9.36

$49,000.00

Par M. Sauvé.—1. Est-il vrai que l'ancien chef du parti libéral, l'honorable M. Marchand, a fait, en 1897, la déclaration suivante : " L'uniformité des livres sera un des premiers articles de mon programme ".

2. Est-il vrai que le gouvernement a l'intention d'imposer l'uniformité des livres dans la province ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Le gouvernement l'ignore.
2. Le gouvernement n'a pas l'intention d'amender la loi à ce sujet.

Par M. Plante.—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire représenter la province de Québec à l'exposition internationale qui doit avoir lieu à Bruxelles, en Belgique, au cours de cette année ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Non.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement est-il informé que l'un des avocats de la cité de Montréal, a fait une déclaration au conseil municipal de cette cité, qu'il appartenait au procureur-général d'intenter des poursuites contre

certains échevins nommés dans le rapport de la Commission Royale, présidée par le juge Cannon ?

2. Le Procureur Général a-t-il l'intention de donner suite au rapport de cette Commission Royale, et d'intenter telles poursuites ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Non.

2. Le commissaire royal n'a jamais recommandé au procurenr général d'intenter de telles poursuites.

M. Lavergne, appuyé par M. Bourassa, propose et il est,—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :—

Copie de documents, arrêtés ministeriels, concernant l'enquête tenue sur Alexandre Girard, fonctionnaire du ministère de l'agriculture.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Plante, appuyé par M. Sylvestre, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Copie de toute correspondance, contrats et autres documents relatifs à la coupe de la glace sur le fleuve St-Laurent, en face de la ville de Valleyfield, consentis et échangés entre le département des Terres et Forêts et " The Pure Ice Coy Ltd ", et M. George White, marchand de glace, de Valleyfield.

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Bourassa, et,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toutes requêtes ou correspondances échangées entre le maire et le secrétaire-trésorier de la paroisse de Ste-Euphémie, comté de Montmagny, concernant l'annexion d'une partie de la municipalité d'Armagh, comté de Bellechasse, à la dite paroisse de Ste-Euphémie.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de la plainte et de toute preuve entendue ou exhibits produits concernant une accusation de faux portée contre George Atkinson, de la ville de Lévis, le 30 décembre 1908.

Il est proposé par M. Prévost, appuyé par M. Bourassa, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Correspondance échangée entre le département des Terres et Forêts, M. Bernier, officier de ce département et MM. Gustave et Chrysostôme Langelier, relative à la perception des droits de coupe dans le comté de Bonaventure, pendant les années 1905, 1906 et 1907.

Et, un débat s'élevant,—

L'honorable M. Allard soulève le point d'ordre suivant :

" Qu'un ministre de la couronne ou tout autre député ne peut pas citer dans un débat un document public qui n'a pas été régulièrement produit ou sans le produire à l'instant où il s'en sert pour les fins de la discussion. "

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (69) constituant en corporation " The Laurentian Society for the Treatment and Control of Tuberculosis."

Bill (60) amendant la charte de la ville de Montcalm.

Et bill (100) permettant à Adalbert Lacasse de changer son nom en celui d'Adalbert Trudel.

M. l'Orateur rend la décision suivante relativement au point d'ordre soulevé avant six heures par l'honorable M. Allard, sur la motion de l'honorable M. Prévost, qu'il soit mis devant cette Chambre : — Correspondance échangée entre le département des Terres et Forêts, M. Bernier, officier de ce département et MM. Gustave et Chrysostôme Langelier, relative à la perception des droits de coupe dans le comté de Bonaventure, pendant les années 1905, 1906 et 1907 comme suit :

" L'honorable ministre des Terres et Forêts ayant avant la suspension de la séance, à six heures, soulevé le point d'ordre que l'honorable député de Terrebonne n'avait pas le droit de citer au cours de ses remarques une lettre qu'il désirait lire sans la déposer sur le bureau de la Chambre, je dois décider la question comme suit :

" Un ministre de la couronne ou tout autre député ne peut pas citer dans un débat un document public qui n'a pas été régulièrement produit ou sans le produire à l'instant où il s'en sert pour les fins de la discussion Mais ce principe de droit parlementaire ne s'applique pas aux renseignements qu'un député veut donner à la Chambre et qu'il a obtenus par une correspondance privée.

" Dans la dixième édition de " May's Parliamentary practice, page 321 et 322 ", après l'exposition du principe de droit parlementaire que j'ai posé en commençant je lis ce qui suit :—" The same rule however cannot be held to apply to private letter or memoranda ".

" Sur le même point, Bourinot, à la page 461, troisième édition, dit : " But it is allowable to repeat to the House, information which is contained in private communication ".

" Il est évident que, pour être regulière, la citation doit être pertinente à la question devant la Chambre, cela en vertu de cet autre principe de droit parlementaire qui exige la *relevancy* constante d'un débat.

" De plus, le langage de la citation doit être de la nature de celui exigé par le règlement. " Une citation dont les termes seraient irrespectueux pour la Chambre collectivement, ou pour aucun de ses membres ne pourrait pas être permise ".

La Chambre continue le débat sur la motion de l'honorable M. Prévost : Qu'il soit voté un Ordre de la Chambre, pour production de la correspondance échangée entre le département des Terres et Forêts, M. Bernier, officier de ce département et MM. Gustave et Chrysostôme Langelier, relative à la perception des droits de coupe dans le comté de Bonaventure, pendant les années 1905, 1906 et 1907 ".

Et le débat se continuant, l'honorable M. Caron, appuyé par l'honorable M. Décarie, propose, et il est

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Sur motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, il est

Ordonné,—Que le nom de M. Hay soit ajouté à ceux des membres qui composent les comités des chemins de fer, de l'agriculture et des comptes publics.

Et alors la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 31 mars 1910

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues, savoir :

M. Geoffrion :—

De O. Dufresne et autres, demandant une loi amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe.

M. Mousseau :—

De B. Bernard et autres, demandant une loi amendant la charte de ville de la Longue Pointe.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité spécial nommé pour reviser les règles de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a élu l'honorable M. Pelletier, Orateur de la Chambre, son président ".

M. Lafontaine (Berthier), du comité des Ordres permanents présente à la Chambre le 5ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De Monseigneur F.-X Faguy et autres, demandant une loi autorisant l'exécuteur testamentaire et les légataires de feu Pierre Voyer à emprunter sur hypothèque.

De la " Suburban Tramway and Power Company ", demandant une loi amendant sa charte.

Et de " The Young Men's Christian Association, of Montreal ", demandant une loi ratifiant un certain acte de vente et pour autres fins.

Il est reçu un message du Conseil législatif que M. l'Orateur lit comme suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il consent à s'unir pour la formation d'un comité collectif des deux chambres au sujet des impressions des deux Chambres, tel que demandé, et que le comité nommé pour surveiller les impressions de la Chambre durant la présente session et composé des honorables messieurs Bergevin, Bryson, Chapais, N. Garneau, Gilman, Lanctôt, Letellier, Pelletier, Pérodeau, Turgeon et DeVarennes, soit chargé d'agir au nom de cette Chambre dans le dit comité collectif.

Ordonné,—Que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (80) autorisant l'exécuteur testamentaire et les légataires de feu monsieur Pierre Voyer à emprunter sur hypothèque.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (106) ratifiant et confirmant l'acte de vente consenti par la succession de John Ogilvie à " The Young Men's Christian Association ", de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (71) amendant la charte de la " Suburban Tramway and Power Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Levesque ait la permission de présenter un bill (56) constituant en corporation la ville de Montréal-Est.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois, et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Levesque ait la permission de présenter un bill (59) constituant en corporation la compagnie du boulevard de Montréal-Est.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (9) relativement à l'entretien des ponts en fer par les municipalités.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

M. Francœur, appuyé par M. Neault, propose et il est,—

Ordonné,—Que le nom de M. Francœur soit substitué à celui de M. Kelly, comme promoteur du bill (58) érigeant en municipalité une certaine partie du canton Ely, comté de Shefford.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre des documents à lui transmis par M. Tessier, le président *pro tem.* de la commission créée par le chap. 10 des Statuts de la province, 9 Ed. VII, concernant les accusations de l'honorable M. Prévost contre M. Kelly.

L'honorable M. Prévost appuyé par M. Lavergne propose, et il est,—

Ordonné,—Que ces documents soient maintenant lus.

La motion est adoptée et les dits documents sont alors lus comme suit :

Le président *pro tem.* de la commission créée par le chapitre 10 des Statuts de la province, 9 Edouard VII, m'adresse la lettre suivante avec les minutes de la dernière assemblée de la commission :

Québec, 17 mars 1910.

A l'honorable M. Pantaléon Pelletier,
Orateur de l'Assemblée législative,
Québec.

M. l'Orateur,

J'ai l'honneur de vous prier de présenter la demande ci-inclus et les documents qui y sont annexés à l'Assemblée législative de la province de Québec

J'ai l'honneur d'être,

M. l'Orateur,

Votre tout dévoué,

J.-A. TESSIER.

Québec, 17 mars 1910.

" Les commissaires soussignés, nommés par le statut 9 Edouard VII, chapitre 10, pour s'enquérir de la vérité des accusations portées par l'honorable député de Terrebonne contre le député de Bonaventure, ont l'honneur de soumettre à cette Chambre les faits suivants :

Ils se sont réunis le 19 mai 1909 pour commencer leurs travaux, et ils ont accomplis les devoirs qui leur étaient imposés avec toute la diligence possible.

Ils ont examiné un certain nombre de témoins et ont fait produire un grand nombre de documents.

Au cours de leurs travaux, savoir le 23 novembre 1909, l'honorable Rodolphe Roy, l'un des membres de cette commission a informé la commission qu'il avait été nommé pour remplir un emploi public qui le rendait inhabile à agir comme commissaire.

A la séance suivante, savoir le 9 décembre 1909, la majorité des commissaires a exprimé l'opinion que cette commission ne devait pas continuer ses travaux sans recevoir de nouvelles instructions de cette Chambre.

A une réunion des soussignés, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de soumettre à cette Chambre le procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 1909 et de demander à cette Chambre de nouvelles instructions.

Le tout humblement soumis,

J.-A. TESSIER,
E.-L. PATENAUDE,
ARMAND LAVERGNE,
CLÉOPHAS BLOUIN.

COMMISSION SPÉCIALE PRÉVOST-KELLY

Séance du 9 décembre 1909.

Présents : M. Tessier (au fauteuil), MM. Blouin, Patenaude et Lavergne.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 22 novembre 1909, qui est adopté tel que lu.

Le secrétaire donne lecture de la déclaration suivante, signée par l'honorable M. Weir :

L'honorable M. Roy, membre de la commission, ayant été nommé juge de la Cour supérieure, la question s'est présentée de savoir s'il en est encore membre, et s'il ne l'est plus, est-ce que les autres membres de la commission ont le pouvoir de continuer le travail que la Législature lui a confié.

A la séante du 22 novembre, l'honorable M Prévost, l'une des parties, a soutenu, en effet, que l'honorable M. Roy, n'étant plus membre du comité des privilèges et élections de l'Assemblée législative, avait cessé de faire partie de la commission, mais que les autres membres de cette commission avaient le pouvoir de continuer l'enquête que la Chambre l'a chargée de faire.

M. Kelly, M. P.P., l'autre partie, a émis l'opinion que l'honorable M. Roy était encore membre de la commission et que celle-ci, avait le pouvoir. en son absence, de poursuivro l'examen des témoins et de faire un rapport à la Chambre. Il a même proposé, afin de faire disparaître tout doute, de demander à la Chaubre, à sa prochaine session, la ratification de toute les procédures subséquentes de la commission.

Les deux parties ont soutenu l'opinion que l'article 598 des Statuts refondus de Québec donnait à la majorité de la commission le pouvoir de continuer l'examen des témoins. En réponse à l'objection que l'article 598 ne donnait pas à la majorité des commissaires le pouvoir de dresser un rapport des procédures, l'honorable M. Prévost a proposé de demander à la Chambre, à sa prochaine session, de nommer un autre membre du comité des privillèges et élections qui remplacerait l'honorable M. Roy, ce qui permettrait de faire un rapport.

Pendant l'ajournement, j'ai réçu une lettre de l'honorable Roy, m'imformant, en ma qualité de président de la commission, que, comme il avait été nomné juge de la Cour supérieure et avait cessé d'être membre de l'Assemblée législative, il ne croyait plus avoir le droit de remplir les devoirs de membre de cette commission.

En présence des accusations portées par le député de Terrebonne contre le député de Bonaventure, la Chambre, à sa dernière session, avait chargé six membres du comité des privilèges et élections de faire une enquête sur ces accusations et de lui soumettre un rapport. Comme il était impossible au comité de terminer son travail avant la fin de la session, la Législature, par un statut, a constitué ces six députés en commission (à l'exception de M. Tellier, M. P. P., qui a été remplacé par M. Lavergne, M. P. P., un autre membre du comité des privilèges et élections), avec pouvoir de siéger après la session.

Il est à remarquer que, dans le préambule du statut de même que dans le texte, on insiste sur le titre de membre du comité des privilèges et élections dans le choix des commissaires à nommer. Je ne doute pas que l'honorable M. Roy, ayant cessé de faire partie de la Chambre et du comité, n'a plus qualité pour siéger comme membre de cette commission.

Les autres cinq membres de cette commission peuvent-ils maintenant continuer le travail que la Chambre a confié aux six membres nommés dans le statut?

La question que la Chambre a soumise à la commission en est une qui affecte l'honneur de deux de ses membres et celui de cette Chambre elle-même. Le statut qui crée la commission est un acte par lequel la Chambre délègue quelques-uns de ses pouvoirs à six de ses membres. Est-ce que cinq de ces membres-là peuvent prétendre avoir les mêmes pouvoirs que les six premiers? Je suis d'avis qu'il faut répondre: non.

On a prétendu que le fait qu'un membre d'un comité de la Chambre cesse de faire partie de la Législature, n'arrête pas le fonctionnement de ce comité, et que la même règle devait s'appliquer à la commission. Mais l'on doit se rappeler qu'un comité de la Chambre est toujours sous le contrôle de celle-ci, et de plus, il serait certainement du devoir d'un comité spécial en telle conjoncture, d'en faire rapport à la Chambre qui aviserait aux mesures à prendre.

On a encore allégué que quatre juges de la Cour d'appel ont le pouvoir de rendre jugement dans le cas ou le banc ne serait pas complet, mais ce droit leur est donné par une disposition spéciale de la loi.

L'article 596 des Statuts refondus pouvoit, il est vrai, à ce que certains pouvoirs puissent être exercés par une majorité des commission. Mais cette reconnaissance de compétence de la majorité ne me semble pas s'aplipuer à la question actuelle où la commission est devenue incomplète par le fait que l'un de ses menbres primitifs a cessé d'être habile à siéger.

La continuation, par cinq membres de cette commission, de la tâche que la Chambre avait déléguée à six de ses membres est une chose qui ne me paraît aucunement justifiable. C'est ce que le statut n'a pas prévu.

Il est douteux que les cinq membres de la commission puissent forcer les témoins à comparaître ou leur imposer des pénalités en cas de désobéissrnce.

Tout membre de la Chambre pourrait, sur une question de privilège, récuser la régularité de tout rapport ou autre action des autres cinq membres de cette commission, et, en conséquence, bien que je regrette beaucoup la situation dans laquelle se trauvent placées toutes les parties intéressées, grâce aux circonstances imprévues qui sont survenues, je ne vois aucun avantage pour personne à continuer nos travaux.

Je crois que cette opinion est approuvée par la majorité des autres membres de la commission, mais, à tout événement, à mon point de vue, il ne m'est pas possible de remplir plus longtemps les fonctions de membre de cette commission.

Monsieur Blouin exprime son opinion comme suit :

Considérant que cette commission d'enquête est instituée par la Législature et explicitement composée de six députés, tous membres du comité des privilèges et élections, statut de Québec 9, Ed. VII, chapitre 10 ;

Considérant que cette loi, par aucune de ses clauses, ne pourvoit à la nomination d'un autre commissaire en cas d'absence permanente de l'un de ces derniers ;

Considérant que la dite loi établit pour l'accusé et l'accusateur le droit d'être jugés par six de leurs pairs et non cinq—nonobstant l'assentiment ou le refus des deux, accusés et accusateur.

Considérant que le nombre de six commissaires a été réduit à cinq par la résignation de l'honorable Rodolphe Roy, nommé juge de la Cour supérieure et devenu par là même inhabile à siéger plus longtemps dans cette commission ;

Je suis d'opinion :

1. Que cette commission ne peut continuer ces procédures avec cinq commissaires ou majorités d'iceux, sans compromettre les résultats de cette enquête tant au point de vue de l'accusé et l'accusateur qu'au point de vue de l'honneur de la députation mise en cause dans les personnes de Messieurs Kelly et Prévost.

2. Que, dans ce cas, il peut s'élever des doutes quand à la sanction que pourrait exercer la présente commission contre témoins et autres personnes, qui se refuseraient d'obeir aux ordres de la commission telle que maintenant composée.

3. Que toute déclaration ou de l'accusé ou de l'accusateur, à l'effet de ne pas se prévaloir de l'absence permanente de l un des commissaires lors du rapport de cette commission, ne vaut pas, devant la Chambre, et qu'il sera toujours alors loisible à un ou plusieurs députés de ne pas approuver ce mode de procédure et de le faire déclarer nul par la Législature.

4. Que la Législature seule peut nommer un autre commissaire dans la personne de l'un de ses membres faisant partie du comité des privilèges et élections.

5. Que cette commission soit maintenant ajournée jusqu'à la prochaine session, pour alors y faire rapport de son inhabilité à continuer ses procédures et demander à la Chambre la nomination d'un nouveau commissaire.

Monsieur Tessier (président *pro tem*) s'exprime comme suit :

La présente commission est instituée en vertu du statut 9 Edouard VII, chapitre 10. Il est déclaré, dans le préambule de la loi créant la commission, que le comité spécial de la Chambre chargé de s'enquérir de la vérité des accusations portées par le député de Terrebonne contre le député de Bonaventure, soit composé de six députés, tous membres du comité des privilèges et élections de l'Assemblée législative de la province de Québec.

La section 1 de la dite loi déclare que les honorables messieurs Weir, Roy, et messieurs Lavergne, Tessier, Blouin et Patenaude, tous membres du comité des privilèges et élections de l'Assemblée législative sont constitués commissaires aux fins ci-dessus cités. Il ressort clairement que l'intention de la Législature était d'instituer une commission spéciale composée de six membres faisant partie des députés de la Législature et du comité des privilèges et élections.

En déclarant, dans la deuxième section, que les commissaires nommés dans la présente loi auront tous les pouvoirs conférés aux commissaires nommés en vertu du chapitre II, du titre troisième des Statuts refondus (articles 596 à 598), il est évident que la Législature à eu l'intention d'autoriser les commissaires à procéder, en cas d'absence temporaire de quelqu'un de leurs membres et non permanents. Et quand il est dit que la majorité des commissaires aura le droit d'agir, cela doit s'entendre, suivant moi, de la majorité de la commission telle que nommée par le statut spécial, dans le présent cas, de la majorité de la commission composée de six membres et non de cinq.

L'honorable Rodolphe Roy, l'un des membres de cette commission, a résigné comme député de l'Assemblée législative, et par conséquent ne fait plus partie de la commission, et sur ce point, il ne peut pas y avoir de doute. Et il n'est pas pourvu, dans le statut, au remplacement de celui des membres de la commission qui, pour une raison ou pour une autre, cesse d'être membre. Je suis donc en conséquence d'opinion que la présente commission ne peut continuer ses séances ni faire de rapport régulier et légal de son enquête sur la vérité des accusations mentionnées dans le préambule de la dite loi, à moins que ce rapport soit signé par tous les membres de la commission telle que constituée, et que la présente enquête soit suspendue jusqu'à ce que de nouvelles instructions lui soient données par la Législature.

Monsieur Patenaude lit la déclaration suivante qui est signée par lui-même et par M. Lavergne :

Attendu que le député du comté de Terrebonne a porté des accusations contre le député du comté de Bonaventure, pendant le cours de la dernière session ;

Attendu qu'à sa deuxième séance du 14 mai 1909, l'Assemblée législative a résolu que les dites accusations soient référées à un comité spécial de la Chambre, composé des honorables MM. Weir et Roy, et de messieurs Tellier, Tessier, Blouin et Patenaude, tous membres du comité des privilèges et élections, avec instructions de s'enquérir de la vérité de ces accusations et de faire rapport sur icelles ;

Attendu que l'un des membres du dit comité, M. Tellier, a été, du consentement de l'Assemblée législative, remplacé par M. Lavergne ;

Attendu que l'Assemblée législative, à la dite séance, a aussi émis le vœu qu'une loi soit votée afin de permettre au dit comité de siéger après la prorogation de la Législature aux fins de s'enquérir de la vérité des dites accusations, avec tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;

Attendu qu'une loi a été passée à cet effet et qu'elle a été sanctionnée le 29 mai 1909 ;

Attendu que les membres du susdit comité nommés commissaires par la loi ci-haut mentionnée, ont commencé leurs travaux en vertu des pouvoirs à eux conférés, et qu'ils ont ainsi entendu plusieurs témoins et fait produire un grand nombre de documents ;

Attendu que, dans le cours de l'enquête, le dit honorable Rodolphe Roy a été nommé juge de la Cour supérieure pour le district de Rimouski ;

Attendu que Monsieur J. A. Tessier, plus haut mentionné, a exprimé des doutes sur le droit de pouvoir continuer l'enquête après cette nomination ;

Considérant que l'Assemblée législative a donné ordre de s'enquérir, avec toute la diligence possible, de la vérité des susdites accusations, et de lui faire rapport ;

Considérant que l'intérêt public, l'intérêt des parties et l'honneur de l'Assemblée législative exige que l'enquête soit immédiatement continuée ;

Considérant de plus que rien dans la loi n'empêche la continuation de l'enquête ;

Nous soussignés déclarons que, conformément à la loi et à l'ordre reçu de l'Assemblée législative, nous avons le droit et le devoir de continuer nos travaux, de nous enquérir de la vérité des susdites accusations et de faire rapport à l'Assemblée législative, et nous demandons que cette commission se réunisse de nouveau, le lundi, 13 décembre 1909, pour procéder à l'audition des parties et des témoins.

La commission s'ajourne *sine die*,

OSCAR MORIN,
Secrétaire.

(Approuvé)

J.-A. TESSIER,
Président.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Lavergne.—1. Arthur Dion est-il à l'emploi du gouvernement ?
2. Dans la négative, depuis quand et pourquoi a-t-il été destitué ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Non. 2. M. Arthur Dion a été employé comme messager surnuméraire pendant les sessions de 1906, 1907 et 1908 ; il n'a pas été destitué.

Par M. Langlois, (Montréal, division No 3)—1. Est-ce l'intention du gouvernement de supprimer le bureau central des examinateurs ou de modifier ses fonctions ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Ce n'est pas l'intention du gouvernement de supprimer le bureau central des examinateurs et, vu la création encore récente des écoles normales de filles, le gouvernement croit néécssaire de conserver à ce bureau sa juridiction actuelle.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Le gouvernement a-t-il demandé des soumissions pour l'impression des Statuts refondus de la Province de Québec ?
2. Dans l'affirmative, à quels imprimeurs et quelles soumissions a-t-il reçues ?
3. A qui le gouvernement a-t-il confié l'impression de ces statuts ?
4. Combien d'exemplaires le gouvernement a-t-il fait imprimer et quel est le coût total ?

Béponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

L'impression des Statuts refondus n'a pas été faite sous le contrôle du gouvernement mais sous celui d'une Commission. Les renseignements fournis par la Commission permettent au gouvernement de répondre comme suit :

1. La commission, composée de Sir L. N. Casault et de MM. Wilfrid Mercier, C. R., J.-S.Buchan. C. R., Charles Lanctôt, C. R., et T.-H. Oliver, C. R., n'a pas demandé de soumission mais a fait un contrat le 14 mars 1905 avec les imprimeurs pour cette impression.
2 et 3. Les imprimeurs étaient, pour la version française : La compagnie de publication " Le Soleil " et pour la version anglaise, Frank Carrel.
4. 7000 exemplaires en français et 5000 exemplaires en anglais. Le coût total de l'impression des rapports et des Statuts est de $47,269.97.

Par M. Tellier.—Quel a été, chaque année depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet 1909, le total du revenu de la province provenant des droits sur licences d'hôtel et des diverses autres sources du revenu mentionnées dans l'état No 12 des comptes publics de 1909, savoir : hôtel général (division minière), restaurant général, hôtel (bière et vin), club liqueur, buffet de chemin de fer, char restaurant, buvette de bateau à vapeur, magasin de liqueurs en gros, magasin de liqueurs en détail, embouteilleurs, voiture d'embouteilleurs, cidre, vin du pays, sur échantillon ou à commission, de pharmacie, pour

remède, spécial en vertu de l'article 53, hôtel de tempérance, encanteur (principal), encanteur (assistant), encanteur (additionnel, municipalité), encanteur (liqueur), prêteur sur gage, colporteur, voiture de colporteur, billard (et autres tables), club billard, allée jeu de quilles, magasin de poudre, poudre en gros et en détail, poudre en détail, cirques, exhibition, annexe d'un cirque, bureau de prêt, agent de courtier étranger, courtier non résident, honoraire d'enregistrement, courtiers, cautionnement de garantie, honoraires, transferts de licences, produit de la vente de liqueurs et effets confisqués, timbres de licences, ventes à l'encan et amendes?

Réponse par l honorable M. Mackenzie :

Année fiscale finissant le 30 juin.		Année fiscale finissant le 30 juin.	
1868	$ 64,266 83	1889	$431,023 26
1869	64,239 80	1890	431,898 21
1870	68,643 96	1891	582,390 14
1871	102,933 05	1892	632,106 81
1872	113,870 31	1893	666,674 74
1873	127,017 95	1894	628,001 04
1874	144,079 26	1895	620,780 05
1875	185,053 02	1896	655,180 46
1876	219,536 43	1897	582,604 10
1877	226,069 43	1898	605,296 01
1878	207,175 96	1899	607,113 11
1879	211,124 05	1900	615,485 40
1880	188,118 37	1901	642,985 95
1881	247,996 77	1902	682,042 31
1882	264,998 46	1903	694,059 10
1883	293,538 06	1904	706,003 30
1884	272,970 87	1905	731,029 86
1885	279,501 95	1906	828,234 98
1886	302,474 66	1907	890,201 16
1887	345,502 24	1908	879,870 32
1888	364,807 11	1909	871,041 42

Par M. Tellier.—Quel a été, chaque année, depuis le 1er juillet 1881 jusqu'au 1er juillet 1909, le revenu total de la province provenant des taxes directes perçues des corporations commerciales, en vertu de la loi sanctionnée le 27 mai 1882 et modifiée en 1883, en 1888, en 1892, en 1894, en 1895, en 1898, en 1900, en 1903, en 1905, en 1906 et en 1907 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie.

Exercice financier finissant le 30 juin :

1882.....	Aucun. Loi en vigueur depuis le 1er juillet 1882 seulement.
1883.....$	15,895 73
1884.....	5,757 40

1885	Aucun.	Vû le " test case " devant les tribunaux.
1886	Aucun.	
1887	Aucun.	
1888	58,393 00	
1889	144,550 84	
1890	130,212 74	
1891	139,436 39	
1892	137,937 88	
1893	138,925 71	
1894	142,854 50	
1895	160,756 16	
1896	148,643 86	
1897	134,404 03	
1898	194,312 36	
1899	172,626 04	
1900	186,598 39	
1901	214,157 63	
1902	231,695 13	
1903	226,338 23	
1904	260,545 88	
1905	303,882 43	
1906	314,930 13	
1907	464,362 29	
1908	565,591 33	
1909	653,341 75	

Par M. Tellier.—1. Est-il vrai que le gouvernement a vendu, concédé ou loué à des particuliers, dans le cours de l'année 1909, le privilège exclusif de prendre de la glace sur un certain parcours de la rivière Gatineau?

2. Dans l'affirmative, quelle est la date de cette vente, concession ou location, et quelle partie de la rivière couvre-t-elle?

3. Quel est le nom de l'acheteur, concessionnaire ou locataire?

4. Quel est le prix de cette vente, concession ou location?

5. Est-il vrai que ce privilège exclusif a été déclaré illégal et nul par jugement de la Cour supérieure rendu après poursuite de la part d'un des riverains de la rivière Gatineau?

6. Le gouvernement a-t-il remboursé à l'acheteur, concessionnaire ou locataire le prix qu'il avait payé, ainsi que les frais de son procès?

7. Dans la négative a-t-il été appelé à le faire?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. Oui, par bail.

2. Le 22 avril 1909, pour prendre effet à partir du premier mai de la même année; depuis l'embouchure de la rivière jusqu'à la ligne séparant le sixième et le septième rang du canton Hull.

3. Hormidas et Pierre Dupuis.

4. $100.00 par année.

5. Oui dans une cause de Hormidas Dupuis et al vs Jean-Baptiste St-Jean.
6. Non.
7. Non.

Par M. Tellier.—Quel a été, chaque année, depuis le 1er juillet 1905 jusqu'au 1er juillet 1909, le revenu de la province provenant des droits imposés sur les véhicules-moteurs, en vertu de la loi sanctionnée le 9 mars 1906 et modifiée en 1907 et en 1908 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Année fiscale finissant le 30 juin :

1906	$1,710 00
1907	2,826 00
1908	5,345 55
1909	8,747 25

Par M. Tellier.—Quel a été chaque année, depuis le 1er juillet 1891 jusqu'an 1er juillet 1909, le revenu de la province provenant des taxes imposeés sur les successions en vertu de la loi sanctionnée le 24 juin 1892 et modifiée en 1894, en 1895, en 1903, en 1906, en 1907 et en 1909 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Année fiscale finissant le 30 juin :

1892	Rien, Loi en vigueur seulement depuis le 1er juillet 1892.
1893	$ 40,313 59
1894	149,823 46
1895	162,535 50
1896	163,365 33
1897	229,441 72
1898	163,455 26
1899	287,995 63
1900	270,865 58
1901	163,511 38
1902	222,763 73
1903	153,820 55
1904	449,532 47
1905	183,382 19
1906	421,348 12
1907	568,278 63
1908	620,916 04
1909	634,445 18

Il est proposé par M. Bourassa, appuyé par M. Lavergne, et,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :— Copie de tous documents et correspondances relatifs à l'indemnité payée aux héritiers d'Evrard Touchette, mort à la suite d'un accident arrivé pendant la construction du pont de la Ferme Rouge, sur la rivière du Lièvre, en juillet 1903.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous documents et correspondance relatifs à l'affermage des droits de pêche sur la rivière Moïsie.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—État indiquant, année par année : 1. Les recettes opérées dans le district de Saint-Hyacinthe et provenant des diverses sources de revenu affectées au fond de bâtisses et de jurés, depuis l'origine jusqu'à ce jour ; 2. Les dépenses faites dans le même district et durant la même période pour les fins auxquelles le fonds de bâtisses et de jurés est légalement affecté.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre:— Copie de tous arrêtés en conseil, documents et correspondance relatifs aux lots numéros 55, 56, 57 et 58 du rang 6, canton Kénogami, Lac Saint-Jean.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Conformement à l'ordre du jour la Chambre continue le débat ajourné le mercredi 30 mars courant, à la motion : Qu'il soit mis devant cette Chambre. —Correspondance échangée entre le département des Terres et Forêts, M. Bernier, officier de ce département et MM. Gustave et Chrysostôme Langelier, relative à la perception des droits de coupe dans le comté de Bonaventure, pendant les années 1905, 1906 et 1907.

Le débat se continuant, la motion est soumise à la Chambre et résolue dans l'affirmative.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (105) amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

Bill (110) amendant la charte de la "Dominion Light, Heat and Power Company".

Bill (111) amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe.

Bill (83) amendant la charte du Crédit Général.

Bill (77) amendant la charte de la compagnie électrique Saint-George.

Bill (61) refondant la charte de la ville de Fraserville.

Bill (82) concernant un acte de donation faite par feue Dame Ann Bain, veuve de Charles Philips, en faveur de feu Patrick Maher.

Bill (93) refondant la charte de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal et donnant à cette dernière le nom de l'Union du Commerce.

Et bill (51) déclarant la dissolutian des syndics de l'église St-Gabriel et pour autres fins.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 70) amendant la loi concernant la " Montreal Street Railway Company ".

Ce bill est en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, caneaux, télegraphes et télephones.

Et alors la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 1er avril 1910

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, remet à l'Orateur un message de son honneur le Lieutenant-Gouverneur revêtu de la signature de Son Honneur.

Et le dit message est lu comme suit par M. l'Orateur :

(*Tous les membres de la Chambre étant debout, tête découverte*).

C. A. P. PELLETIER,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je reçois avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse au discours du Trône, et je vous en remercie bien sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 31 mars 1909.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues, savoir :

M. Dion :—

De Donald Fraser et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom : Donald Fraser & Son Limited.

M. Perron :

De John H.-R. Molson & Bros., demandant une loi pour faire disparaître du plan de la cité de Montréal la ligne homologuée sur l'avenue Papineau autrefois rue Monarque, entre la rue Notre-Dame et le droit de passage du chemin de fer Pacifique Canadien.

De Dame Elizabeth Globensky, demandant une loi concernant le testament de feu C.-M.-A. Globensky.

Et de Norman-J. Dawes et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de " Lachine General Hospital ".

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (89) constituant en corporation " The Montreal Underground and Elevated Railway Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (112) constituant en corporation " The Montreal Association for the Blind ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (86) amendant la loi 26 Victoria, chapitre 6, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences.

En consequence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné.—Que M. Francœur ait la permission de présenter un bill (58) érigeant la municipalité de la partie Est du canton d'Ely, dans le comté de Shefford.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi paur la seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Tellier :—1. Quel montant le gouvernement a-t-il payé, au cours de chaque exercice financier, depuis le 1er juillet 1867, jusqu'au 1er juillet 1909, pour construire ou subventionner des chemins de fer en cette province ?

2. Quelle est la longueur totale des chemins de fer que le gouvernement a construits ou subventionnés en cette province, depuis le 1er juillet 1867, jusqu'au 1er juillet 1909?

3. Quel était, le 1er juillet 1909, le montant des subventions en argent attribuées aux chemins de fer, autorisées mais non encore exigibles ?

4. Quel était, le 1er juillet 1909, le montant des subventions en terres attribuées aux chemins de fer, converties ou pouvant être converties en argent, autorisées mais non encore exigibles ?

5. Quel était, le premier juillet 1909, le montant des subventions en terres attribuées aux chemins de fer, non convertibles en argent, autorisées mais non encore exigibles ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Voir tableau No 9 pp. 30 et suivantes des comptes publics pour l'exercice finissant le 30 juin 1909.

2. 4114.91 milles.
3. $136,117.19.
4. 382,411.58.
5. 2,551,652 acres.

Par M. Tellier.—Le Ministre des Terres et Forêts a-t-il payé, durant le dernier exercice financier, des primes de $50.00, en vertu de la loi des douze enfants telle que modifiée par la loi 5 Edouard VII, chapitre 16?

2. Dans l'affirmative, à qui les a-t-il payées?

3. Quels sont les pères ou mères de douze enfants qui avaient droit à ces primes?

4. Quel montant le Ministre des Terres et Forêts a-t-il payé, de ce chef, durant le dernier exercice financier?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. Oui.

2 et 3.	Richard McClosky Old Chelsea, Co. d'Ottawa.	$50 00
	Onésime Houle, St-Léonard, Co. Nicolet.....	50 00
	Alfred Ladouceur, Isle-au-Calumet, Co. Pontiac.....	50 00
	Wilfred Côté, Ste-Anne Yamachiche, P. Q.....	50 00
	Dame Vve Ls. Paschal Bourgoin, Nicolet, P. Q.....	50 00
	Dame Vve Jno. McCabe, Windsor Mills, P. Q.....	50 00
	Dame Vve Noble Henderson, Hull, P. Q.....	50 00
	Gaspard Lavoie, Albanel, Co. Lac-St-Jean....	50 00
	Dame Vve Jos. Lacoursière, St Narcisse, Champlain...	50 00
	J. B. Tapp, Pointe Jaune, Co. Gaspé, P. Q.....	50 00
4.....		$500 00

Par M. Tellier.—1. A quelle date le gouvernement a-t-il chargé M. L.-J. Gauthier de faire des études préliminaires, en vue de la refonte, la révision et la modification du Code municipal?

2 Quelle est la rémunération de M. Gauthier? Combien le gouvernement lui a-t-il payé en tout jusqu'à ce jour, en rapport avec son travail?

3. M. Gauthier a-t-il fini son travail? Dans la négative, où en est-il rendu?

4. M. Gauthier a-t-il fait rapport de son travail au gouvernement? Dans l'affirmative, à quelle date? Quelle est la nature de son rapport?

5. Le gouvernement se propose-t-il de nommer une commission chargée de procéder à la refonte, la révision et la modification du Code municipal, en vertu de la loi 8 Edouard VII, chapitre 8, lorsque les études préliminaires de M. Gauthier seront complétées?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin:

1. 11 août 1908.

2. Sa rémunération est du montant autorisé par la loi 8 Edouard VII, chapitre 8, section 8, savoir $2000.00 par année; il a reçu $3,112.88.

3 et 4. M. Gauthier n'a pas fait rapport par écrit; il n'a pas encore fini son travail.

5. Oui.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Dans combien d'actions en recouvrement d'amendes revenant entièrement ou partiellement à la Couronne, le procureur général a-t-il reçu l'avis exigé par les Statuts refondus de la province de Québec et leurs amendements, depuis l'année 1906 inclusivement jusqu'à ce jour ?

2. Par qui ces avis ont-ils été envoyés ?

3. Dans quelles actions le procureur général est-il intervenu ?

4. Quelles sont les actions dans lesquelles la Couronne a reçu son amende ou sa part d'amende, conformément à la loi.

5. Dans quelles actions le gouvernement a-t-il fait remise entièrement ou partiellement de l'amende qu'il avait le droit d'exiger ?

6. Quand et dans quelles actions le gouvernement a-t-il refusé de faire remise de l'amende, en tout ou en partie, qu'il avait le droit d'exiger ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. 217.

2. Par les poursuivants ou leurs procureurs.

3. Aucune.

4. Le département du procureur-général est en correspondance avec les officiers chargés de la perception de ces amendes et il fournira les renseignements demandés dès qu'il les aura.

5. Dans aucune.

6. En 1908 dans la cause C. S. M. No 239, Croysdill vs Rail Joint Co ; en 1909 dans la cause C. S. M. No 2483, Croysdill vs Ralph. & Clark Limited ; dans la cause C. S. M. No 2446, Mason vs The Mortimer Co. Limited.

———

L'honorable M. Prévost, appuyé par M. Bourrassa propose, et il est,—

Résolu.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de bien vouloir mettre devant cette Chambre :—Copie de tous ordres en conseil, correspondance et autres documents, relatifs à la concession de terrains, à la vente ou à l'affermage de coupe de bois le long du Transcontinental.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'honorable M. Prévost, appuyé par M. Lavergne, propose et il est,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toutes correspondance et autres documents échangés, depuis la dernière cession, entre certains particuliers et le département du Procureur-général, relativement à des plaintes portées contre le protonotaire du district de Terrebonne.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toutes correspondance ou autres documents échangés, entre les corporations respectives de la paroisse de Ste-Marguerite, dans le comté de Terrebonne, et de St-Emile, dans le comté de Montcalm, relatifs à l'agrandissement de la municipalité de la dite paroisse de St-Emile.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondance et autres documents échangés, depuis cinq années, entre le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries et ses officiers, aussi certains particuliers, relatifs à la construction et à la continuation de deux chemins, dans la municipalité des cantons unis de Salaberry et Grandison, les dits chemins communément connus sous le nom de chemin du lac Gauthier et chemin du lac Ouimet.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondance et autres documents, pour les années 1907-1908, 1908-09, 1909-10, relatifs aux actions pénales prises dans le district de Montréal et échangés par les différents départements du gouvernement de cette province et les différentes personnes intéressées.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondance entre les départements respectifs des Terres et Forêts et de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, et autres documents échangés depuis la dernière session, entre certains particuliers et la conpagnie industrielle et commerciale " La Nationale " ainsi que la compagnie industrielle et commerciale " La Nationale " en liquidation.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondance et autres documents, relatifs au remboursement de deux montants de $11.46 et de $12.00 perçus illégalement par J. A. Christin, par deux chèques du département des Terres et Forêts portant les numéros respectifs Nos 16725 et 16727, datés le 8 février 1910.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (75) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre François-Louis Demers à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

La motion étant soumise à la Chambre : Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (73) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Ernest Poulin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

La motion étant soumise à la Chambre, que ce bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (74) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Robert Saint-Jacques à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

La motion étant soumise à la Chambre, que ce bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté·

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (63) ratifiant et confirmant le règlement No 48 du conseil municipal de la ville d'Aylmer, en date du 21 décembre 1908 et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,— Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau le lundi suivant.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (102) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Stephen Langevin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la motion étant soumise à la Chambre, que ce bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (62) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec

à admettre Ls.-Eugène Bellemare à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

La motion étant soumise à la Chambre, que ce bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (71) amendant la charte de la "Suburban Tramway and Power Company".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et téléphoniques, des industries minières et manufacturières.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bils privés, savoir :—

Bill (80) autorisant l'exécuteur testamentaire et les légataires de feu monsieur Pierre Voyer à emprunter sur hypothèque.

Bill (106) ratifiant et confirmant l'acte de vente consenti par la succession de feu John Ogilvie à "The Young Men's Christian Association", de Montreal.

Bill (56) constituant en corporation la ville de Montréal-Est.

Et bill (59) constituant en corporation la compagnie du boulevard de Montréal-Est.

L'honorable M. Taschereau, par ordre du Lieutenant-Gouverneur, dépose sur le bureau de la Chambre :—Etats, rapports et statistiques des chemins de fer, jusqu'au 30 juin 1909 en conformité des articles 5176, paragraphe 4, 5178, 5179 et 5180 des Statuts refondus de la province de Québec,

(*Document de la session No 25.*)

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur :—Les rapports pour l'année expirant le 30 juin 1909 indiquant les recettes et frais d'exploitation des chemins de fer qui ont été subventionnés par la Législature de Québec et adressés à l'honorable Ministre de la Colonisation et des Travaux publics de la province de Québec, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec, 1 Edouard VII, chapitre 2. (*Document de la session No 26.*)

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 4 avril 1910

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard, et il est—

Résolu,— Qu'un comité spécial composé des honorables messieurs Allard, Taschereau, Caron, Décarie, Mackenzie, et messieurs Benoit, Bernard, Cardin, D'Anjou, Delâge, Gendron, Lafontaine (Berthier), Mousseau, Ouellette, Tanguay, Tessier, Walker, Blouin, Tourigny, Gosselin, Daignault, Perron, Hay, Tellier, D'Auteuil, et Sylvestre, soit nommé pour prendre en considération les divers amendements à être faits au Code municipal.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (15) relatif à l'établissement de bureaux de placements pour les ouvriers.

En conséquence, il presente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (159) amendant l'article 3144 des Statuts refondus, 1909, concernant la Cour de circuit pour le district de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (160) amendant le Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,— Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (158) amendant le Code civil.

En conséquense, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Francœur ait la permission de présenter un bill (153) amendant la loi des architectes de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Benoit ait la permission de présenter un bill (154) amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois te remis à demain pour la seconde lecture.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (58) érigeant la municipalité de la partie Est du canton d'Ely, dans le comté de Shefford.

Bill (86) amendant la loi 26 Victoria, chapitre 6, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences.

Et bill (112) constituant en corporation "The Montreal Association for the Blind".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (89) incorporant "The Montreal Underground and Elevated Railway Company".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, télegraphes et teléphones, mines et manufactures.

Sir Lomer Gouin ayant donné des explications ministérielles sur les changements dans le personnel du cabinet depuis la dernière session, M. Lavergne soulève le point d'ordre que ces explications peuvent être discutées.

M. l'Orateur décide comme suit :

" Suivant la pratique parlementaire constante, un débat régulier ne peut pas avoir lieu au sujet des explications ministérielles relatives aux changements dans la composition du cabinet. La raison en est évidente. Il est d'usage que ces explications soient données à l'appel de l'ordre du jour. Elles le sont sans motion proposée à cet effet. Donc, comme il n'y a pas de "*question devant la Chambre,*" ces explications ne doivent pas être suivies d'un débat.

" A la page 318,—11ème édition, May expose formellement la pratique rigoureuse suivie, sur ce point, à la Chambre des Communes anglaise. Je cite le paragraphe entier.

" The time when these explanations are made is after the question to " ministers and to other members have been answered, and before the com- " mencement of public business ; though a ministerial explanation has been " made before the speaker began to call on members to put their questions " upon the notice paper.—As no question is before the House, debate on such " statement is irregular."

" Une seule nuance différencie la pratique à la Chambre des Communes du Canada de celle de la Chambre anglaise. Je la constate en comparant ce que May et Bourinot disent sur le même sujet.

" A Ottawa, un usage encore récent, permet avec l'agrément de la Chambre au chef de l'Opposition de faire quelque remarques au sujet des explications ministérielles.

" Bourinot, à la page 477, 3ème édition, dit à ce propos :

" In case of ministerial changes, explanation are generally allowed to be " made in both Houses when orders of the day are called by the speaker. " When the premier of member leading the government in the House has " made such explanations, it is usual to permit the leader of the opposition to " make some remarks on points arising out of the former speech. In fact, " considerable latitude is allowed by the indulgence of the House on such " occasions in the Canadian Commons. In the English Commons, it is irre- " gular to permit any debate, after the ministerial statement has been made, " unless some question is formally proposed to the House ; and the same " practice obtains in the Lords a motion for the ajournment being made " when a debate is expected."

" Je crois devoir, pour la direction de la procédure de cette Chambre pour aujourd'hui et pour l'avenir, interpréter ce paragraphe de Bourinot, comme suit :

1. " Les explications ministérielles ne peuvent pas êtres suivies d'un débat régulier.

2. L'usage reconnait au chef de l'opposition le droit de faire quelques remarques qui, cependant, ne doivent pas s'étendre aux développements d'un discours, d'autant plus que les explications ministériels sont donnés sans commentaires.

3. " Que même ce droit reconnu du chef de l'opposition ne s'exerce que de l'agrément de la Chambre—*with the indulgence of the House.* C'est-à-dire que si, à la rigueur, le consentement unanime des membres présents n'est pas nécessaire pour que le chef de l'opposition puisse prendre la parole, il faut certainement que l'agrément de la Chambre—*the indulgence of the House*—lui soit manifesté par l'assentiment général.

4. " Que le seul moyen régulier pour tout autre député de parler au sujet des explications ministérielles serait de proposer l'ajournement de la Chambre comme Bourinot le dit dans la dernière phrase de l'extrait précité ".

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Bourrassa.—Combien le district de Saint-Hyacinthe a-t-il versé au fonds de bâtisses et de jurés, depuis son origine jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

$59,514.45.

Par M. Lavergne.—Le gouvernement a-t-il l'intention de respecter l'esprit et la lettre de la constitution du pays, en émettant dans les deux langues, des timbres de loi ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Sans admettre que les gouvernements qui se sont succédés depuis la Confédération aient jamais violé ni l'esprit ni la lettre de la constitution en n'émettant pas de timbres jndiciaires dans les deux langues, vu que la cons

titution n'y pourvoie pas, c'est toutefois l'intention du gouvernement d'émettre une nouvelle série de timbres dans les deux langues aussitôt que la grande quantité de timbres judiciaires dont nous avons actuellement à disposer sera épuisée.

Par M. Tellier.—Quel est le montant perçu par le gouvernement pour prix de vente ou concession des limites à bois, au cours de chaque exercice financier, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet 1909?

2. Quelle est la superficie des limites à bois, vendues ou consédées, au cours de chaque exercice financier, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet 1909?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1 et 2 :—

Année	Nombre de mille vendus	Produit de chaque vente
1867	243	$ 1,944.00
1868	694¾	6,536.10
1868	2867	21,846.20
1868	669	13,647.00
1868	1934	36,991.50
1868	194	195.94
1869	1221¼	7,546.23
1870	2905¾	62,139.01
1871	2861	48,230.30
1872	13527	107,005.22
1873	1554	16,319.00
1874	389	3,168.00
1875	51	500.00
1878	111	444.00
1880	2068¾	132,134.25
1881	715¼	26,165.25
1884	61¾	250.27
1884	493½	10,425.61
1885	204	57,720.00
1888	1417¾	122,959.24
1890	1000⅔	82,195.12
1892	2353 1/5	32,218.12
1894	154	1,099.45
1895	806	9,233.80
1895	186	7,434.83
1896	16 1/8	2,311.87
1896	277 17/20	69,494.50
1897	167 41/60	4,003.25
1898	1213 67/120	30,610.48
1898	1933 41/60	129,171.92
1900	4903	379,147.37

1901	4634	2/60	375,947,19
1902	1801	7/12	201,002.91
1903	3167	1/60	352,004.58
1904	1809		250,228.00
1905	2361	1/3	389,720.83
1906	1300		253,545.00

Par M. Tellier.—1. Quel a été, chaque année, depuis le 1er juillet 1904 jusqu'au 1er juillet 1909, le revenu de la province provenant de la taxe imposée sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations et d'actions-obligations, en vertu de la loi sanctionnée le 20 mai 1905 et modifiée en 1906 ?

2. Les municipalités qui empruntent sur leur débentures sont-elles assujetties au paiement de cette taxe ?

3. Quelles sont les municipalités qui ont jusqu'ici payé cette taxe, et quel est le montant payé par chacune d'elles ?

4. Le gouvernement a-t-il perçu cette taxe de toutes les municipalités qui ont emprunté sur débentures, depuis le 20 mai 1905 ?

5. Si certaines municipalités ont omis ou refusé de payer cette taxe, quelles sont celles-là ?

6. Le gouvernement entend-il les contraindre à payer ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. 1904-05. Rien, la loi en opération le premier juillet 1905.

1905-06	$ 33,386 66
1906-07	38,654 84
1907-08	28,387 06
1908-09	60,020 10

2. Oui.

3. Les municipalités obtiennent rarement des timbres de transfert en leur propre nom ; règle générale, la taxe est payée par avocats, courtiers, banquiers, etc., qui achètent leurs timbres sans donner à celui qui les délivre le nom des corporations pour lesquelles ils les achètent. Les municipalités qui ont acheté des timbres en leur propre nom, sont les suivantes :—Cité de Montréal, $25.00 ; Dorion, $2.00, Maisonneuve, $227.00, Sainte-Agathe des Monts, $2.00 ; Ville de Saint-Jérôme, $10.00 ; Westmount, $4.00.

4. Réponse sous No. 3.

5. La seule municipalité connue comme ayant refusé de payer la taxe est, dans un seul cas, la cité de Montréal.

6. Le gouvernement se propose de percevoir tout ce qui peut actuellement être dû ; mais, c'est son intention d'amender la loi, au cours de la présente session, de manière à soustraire à son opération les corporations municipales et scolaires et les institutions d'éducation, de bienfaisance et de charité, ainsi que les corporations religieuses.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il reçu une demande de subsides pour la construction d'un pont, dans la paroisse de L'Ange-Gardien, comté de Rouville ?

2. Dans l'affirmative, a-t-il fait droit à cette demande ?

3. Quel montant le gouvernement a-t-il accordé ou se propose-il d'accorder ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.
2. Oui.
3. $5,000.00.

Par M. Langlois (Montréal division No 3). — Est-ce l'intention du gouvernement de donner suite, dès cette session, à la cinquième résolution contenue dans le mémoire qui lui a été présenté par les délégués du Congrès des Métiers et du Travail, laquelle réunion réclame l'uniformité des livres pour toute la province de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Ainsi qu'il appert à la réponse donnée à M. Sauvé, à la page 87 des procès-verbaux de l'Assemblée législative, le gouvernement n'a pas l'intention d'amender la loi à ce sujet.

Par M. Langlois (Montréal division No 3).—1. Le gouvernement a-t-il des agents de colonisation ou de repatriement, aux Etats-Unis ?

2. Dans l'affirmative, quels sont ces agents et quel est leur traitement ?
3. Quel montant d'argent le gouvernement a-t-il dépensé durant l'année écoulée pour les fins de repatriement ?

Réponse par l'honorable M, Devlin :

1. Oui, à Worcester Mass.
2. M. J.-B. Lucier, salaire $100.00 par année.
3. Le gouvernement n'a rien dépensé de plus.

Par M. Langlois (Montréal division No 3).—1. Combien y a-t-il d'écoles normales pour filles dans la province de Québec ?

2. Quelle somme le gouvernement a-t-il payée à chacune de ces écoles, durant l'exercice écoulé ?
3. Quel a été le nombre d'élèves qui en ont respectivement fréquenté les cours durant la même période ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Neuf.
2. Ecole normale Laval, département des filles $ 3,050 00
" " Jacques-Cartier " 8,050 00
" " de Rimouski " 5,980 00
" " de Chicoutimi " 7,963 34
" " de Nicolet " 5,982 84
" " de Trois-Rivières " 5,232 50
" " de Valleyfield " 600 00
" " de Hull (contrat) " 50 00
" " MacDonald " Rien.

Total $36,908 68

3.	Ecole normale	Laval (filles)	99	élèves maîtresses
	"	" Jacques-Cartier (filles)	85	"
	"	" de Rimouski	65	"
	"	" de Chicoutimi	40	"
	"	" de Nicolet	39	"
	"	" de Trois-Rivières	53	"
	"	" de Valleyfield	28	"
	"	" MacDonald	124	"
		Total	533	

L'école normale de Hull n'était pas en activité en 1908-09.

Par M. Sylvestre.—1. Le gouvernement a-t-il acheté un cerf dans le cours du dernier exercice financier?

2. Dans l'affirmative, de qui l'a-t-il acheté?

3. Quel est le prix d'achat?

4. Quel est le coût du transport de ce cerf?

5. A qui le transport a-t-il été payé?

6. Combien le gouvernement a-t-il dépensé, jusqu'à ce jour, au sujet de ce cerf?

7. Qu'est-ce que le gouvernement a fait de cet animal?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. Le gouvernement a acheté huit cerfs " Wapitis ", en novembre 1908.

2. MM. Holt, Renfrew & Co.

3. Huit cent cinquante piastres ($850.00).

4. Trois cent soixante et quinze piastres et trois centins pour les huit ($375.03).

5. MM. E. Martin, I. Giroux, T. Fortin, et R. & O. Nav. Co.

6. $1,624.39 pour les huit, y compris prix d'achat et transport.

7. L'un a été tué l'automne dernier par un chasseur, deux femelles ont été blessées et sont mortes des suites de leurs blessures; les cinq autres sont à Montmorency, vu qu'il a été constaté que les dits animaux ne peuvent s'acclimater dans le parc des Laurentides.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il payé quelqu'argent pour chemins de colonisation dans le comté de Rouville, dans le cours du dernier exercice financier?

2. Dans l'affirmative, quel montant a été dépensé et dans quelles paroisses?

3. Quelle est la nature des travaux faits?

4. Sous la surveillance de qui ces travaux ont-ils été faits?

Réponse par l'honorable M. Devlin.

1. Oui.

2. $250.00 dans la paroisse de St-Paul d'Abbotsford.

3. Pour aider au parachèvement des travaux déjà commencés dans la route Darcy.

4. Sous la surveillance du conseil municipal de St-Paul d'Abbotsford.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il reçu une demande de subsides pour la construction d'un pont dans la paroisse de Milton, comté de Shefford ?

2. Dans l'affirmative, quel montant ?

3. Le gouvernement se propose-t-il d'y faire droit en l'accordant ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.

2. Le montant, n'est pas mentionné.

3. Oui.

Par M. Giard —1. Le gouvernement a-t-il terminé la classification des lots du canton de Chesham, comté de Compton ?

2. Dans l'affirmative, par qui cette classification a-t-elle été faite ? Combien y a-t-on trouvé de lots propices à l'agriculture et combien de non propices ?

3. Dans la négative, quand le gouvernement entend-il faire cette classification ?

4. Combien y a-t-il d'acres de terre dans le dit canton ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1 et 2. Non.

3. Le gouvernement entend terminer cette classification dans le cours de l'été prochain.

4. 49,546 acres.

Par M. Langlois Montréal, (division No 3).—1. Quel est le salaire actuel des huissiers audienciers, au palais de justice de Montréal ?

2. Depuis combien d'années leur salaire est-il au chiffre actuel ?

3. Le gouvernement a-t-il reçu de leur part une demande d'augmentation de salaire ?

4. Est-ce son intention d'y faire droit ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. $600.00 et le chef à la Cour supérieure $800.00.

2. 1er novembre 1908.

3. Oui.

4. Pas maintenant.

Par M. Langlois Montréal, (division No 3).— 1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance du rapport officiel du Dr Elzéar Pelletier concernant le défaut de ventilation dans nos maisons d'éducation, dans lequel il est dit ce qui suit : " La ventilation manque dans la plupart de nos maisons d'éducation,—écoles primaires, collèges, couvents, etc., et cependant nous savons qu'en dirigeant nos enfants vers les écoles, institutions non ventilées, nous risquons de voir leur vitalité, leur santé compromises. En effet l'air vicié est aussi préjudiciable à la santé que le sont les aliments avariés, l'eau souillée " ?

2. Est-ce l'intention du gouvernement de prendre, sans retard, les moyens de faire protéger la santé des élèves dans les écoles et les institutions non ventilées ?

3. Dans l'affirmative, quels moyens entend-il prendre ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.
2. Oui.
3. Tous les moyens que la loi met à sa disposition.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement a-t-il en sa possession, ou dans un de ses départements des plans ou devis pour un pont entre la rive nord et la rive sud du fleuve St-Laurent, en la cité de Québec ou près de Québec ?

2. Dans l'affirmative, quelle est la date de chacun de ces plans ou devis, et quelle est aussi la date de leur production au gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.
2.

Date des plans	Date des dépôts
30 janvier 1889	17 octobre 1989
Plans sans date	13 avril 1892
10 décembre 1897	20 septembre 1900
16 septembre 1898	28 juin 1900
16 mai 1900	20 septembre 1900
12 juin do	do do
21 do do	do do
22 do do	do do
23 juin	do do
18 septembre 1900	do do
19 octobre 1900	Pas de date.
9 janvier 1901	do do
16 février 1901	do do
28 mars 1901	do do
23 juin 1900	28 février 1903
9 janvier 1901	28 do do
16 février 1901	28 do do
3 plans sans date	28 do do

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de Chambre, les documents suivants, savoir :

Rèponse à un ordre, en date du 19 mai 1909, pour la production de copie de tout décret administratif, rapports, correspondance et documents quelconques relatifs aux lots 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39 et 40 du 1er et du 2e rang et aux lots Nos 33, 36, 38, 39, 40, 41, 42 et 43 du 3e rang du canton d'Adstock, comté de Beauce. (*Document de la session No 29*).

Réponse à une adresse, en date du 30 mars 1910, demandant la production de copie et documents, arrêtés ministériels, concernant l'enquête tenue sur Alexandre Girard, fonctionnaire du ministère de l'agriculture.

(*Document de la session No 30*).

Réponse supplémentaire à une adresse, en date du 14 mai 1909, demandant copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents échangés

entre le gouvernement, M. John Hall Kelly et autres personnes, relatifs à la vente des rives et du lit de l'estuaire de la rivière Bonaventure et des îles, îlots ou rochers dans l'estuaire susdit. (*Document de la session No 31*).

Réponse supplémentaire à une adresse, en date du 14 mai 1909, demandant copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents échangés entre le gouvernement, M. John Hall Kelly et autres personnes, relatifs à la vente des rives et du lit de l'estuaire de la rivière Bonaventure et des îles, îlots ou rochers dans l'estuaire susdit. (*Document de la session No 32*).

Réponse à un ordre, en date du 15 mai 1909, pour la production de copie de toute correspondance et de tous documents échangés entre le gouvernement ou quelqu'un de ses ministres et M. A. Bodard, ancien agent d'immigration, depuis 1900. (*Documeut de la session No 33*).

Réponse à un ordre, en date du 30 mars 1910, pour la production de copie de toutes requêtes ou correspondance échangées entre le maire et le secrétaire-trésorier de la paroisse de Ste-Euphémie, comté de Montmagny, concernant l'annexion d'une partie de la municipalité d'Armagh, comté de Bellechasse à la dite paroisse de Ste-Euphémie. (*Document de la session No 28*).

Réponse à un ordre, en date du 29 mars 1910, pour la production de copie d'un acte authentique passé devant Mtre Cyrille Tessier, N. P., sous le No 10690 de ses minutes, entre feu Etienne Dusseault, de la ville de Lévis, entrepreneur, et l'honorable Adélard Turgeon, de la cité de Québec, et enregistré au bureau d'enregistrement, au palais de justice, en la cité de Québec, sous le No 127720. (*Document de la session No 27*).

Et réponse à un ordre, en date du 15 mai 1909, pour la production de copie de toute correspondance et de tous documents échangés entre le gouvernement ou quelqu'un de ses ministres et M. A. Bodard, ancien agent d'imigration, depuis 1901. (*Document de la session No 34*).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 5 avril 1910.

Une pétition est présentée et déposée sur la table :

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre les états d'affaires des institutions de bienfaisance pour l'année 1908-09.
(*Documents de la Session No 23*).

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné aussi les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Bill (52) validant l'acte de partage et division de la succession de feu Pierre Paul Martin, en date du 3 février mil neuf cent dix.

Bill (68) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Bernard Rose au nombre de ses membres, après examen.

Votre comité a examiné les bills suivants et à l'honneur des les rapporter sans amendement :

Bill (76) autorisant le collège des médecins et chirurgiens da la province de Québec, à admettre Samuel Ortenberg à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Bill (55) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Désiré-Adolphe Marcoux à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Bill (54) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Jos.-A. Deschênes à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen.

Bill (118) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Andronique Lafond à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

Votre comité a examiné aussi les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Bill (82) concernant un acte de donation faite par feue Dame Anna Bain, veuve de Charles Phillips, en faveur de feu Patrick Maher.

Bill (80) autorisant l'exécuteur testamentaire et les légataires de feu monsieur Pierre Voyer à emprunter sur hypothèque.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ce rapport.

M. Godbout, (prés. *pro. tem.*), du comité des Ordres permanents, présente à la Chambre le 6ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De " The Sherbrooke Street Railway Company " ;

De " The Little Nation River Railway Company " ;

Et de " The Art Association of Montreal ", demandant respectivement une loi amendant leur charte ;

De " The Montreal Central Terminal Company ", demandant une loi lui permettant de faire certains contrats, et pour autres fins ;

De Dame Mabel Bentham, demandant une loi concernant la succession de feu William Bentham ;

De la Cie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve, demandant une loi ratifiant une certaine convention entre elle et la cité de Montréal ;

De John H.-R. Molson et Frères, demandant une loi faisant disparaître du plan de la cité de Montréal la ligne homologuée sur l'avenue Papineau, autrefois rue Monarque, entre la rue Notre-Dame et le droit de passage du chemin de fer Pacifique Canadien ;

De la compagnie électrique Champlain ;
De Donald Fraser & Sons Limited ;
Et de l'Hôpital-Général de Lachine, demandant respectivement une loi les constituant en corporation.

Votre comité désire recommander à votre honorable Chambre, que le délai pour la présentation des bills privés soit étendu jusqu'au 22ème jour de ce mois inclusivement ".

Résolu :—Que la Chambre adopte ce rapport.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre, le 2ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :

Bill 151.—Loi amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de service d'utilité publique.

———

Ordonné,—Que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (99) constituant en corporation " The Champlain Electric Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Dion ait la permission de présenter un bill (98) incorporant la " Donald Fraser & Sons, Limited ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (87), définissant et augmentant les pouvoirs de L'Association Artistique de Montréal, au sujet de l'acquisition, de la possession et de l'aliénation de biens immobiliers.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Walsh ait la permission de présenter un bill (122) ratifiant une convention entre la cité de Montréal et la compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (109), constituant en corporation "The Lachine General Hospital".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (115), faisant disparaître du plan de la cité de Montréal, la ligne homologuée de l'avenue Papineau, ci-devant rue Monarque, entre la rue Notre-Dame et le droit de passage de la compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (84) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Urbain de Sherbrooke.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (156) amendant la loi relative aux écoles publiques de la cité de Montréal, sous le contrôle du bureau des commissaires d'écoles protestantes de la dite cité.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la second lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (157) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Vilas ait la permission de présenter un bill (155) amendant le Code municipal relativement aux inspecteurs agraires.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renvoyé au comité du Code municipal.

L'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie, propose: Que cette Chambre maintenant s'ajourne.

Sur motion de l'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie et avec le consentement unanime de la Chambre.

Ordonné,—Que cette motion soit retirée.

L'Honorable M. Mackenzie, Trésorier de la province, remet à l'Orateur un message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

M. l'Orateur donne lecture de ce message (tous les députés se tenant debout et découverts) en ces termes :

C. A. P. PELLETIER,

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative les estimations des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1910, conformément aux dispositions de la section 54 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ces estimations à la considération de la Chambre. (*Document de la session No* 1.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 5 avril 1910.

Ordonné,—Que ce message, ainsi que les estimations qui l'accompagnent, soient renvoyés au comité des subsides.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie, appuyé par l'honorable M. Kaine, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et, un débat s'élevant,—

M. Tellier propose, appuyé par M. Giard, et il est,—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois, (Montréal, division No 3).—Combien d'élèves fréquentent actuellement le cours normal et le cours ordinaire de l'école ménagère de Montréal ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Cours ordinaire, 120 à 160 élèves fréquentent l'école ménagère de Montréal.

Des cours extérieurs sont donnés le jour à 75 élèves et le soir à 115 élèves de St-Louis du Mile End.

Cours normal, aucun.

Par M. Tellier.—1. Est-il vrai que le gouvernement a vendu, concédé ou loué, depuis la dernière session de la Législature, le droit ou privilège d'exploiter des carrières de pierre se trouvant sur des terrains déjà vendus ou concédés à des particuliers, en cette province ?

2. Dans l'affimative, en vertu de quel texte de loi l'a-t-il fait ?

3. Semblables ventes, concessions ou locations s'étaient-elles affectuées auparavant en cette province, pour des terrains déjà concédés, et dans l'affirmative, quand et à qui ?

4. Est-il vrai que le gouvernement entend s'approprier également et vendre, concéder, ou louer à son profit, l'exploitation des bancs de sable à mortier se trouvant sur les terrains déjà concédés à des particuliers en cette province ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2. En vertu des articles 1440 et suivantes de la loi des Mines, ainsi que du paragraphe 2 de l'article 1421 des Statuts refondus de 1888 tel qu'édicté par la loi 9 Ed. VII, ch. 27.

Cette dernière disposition est la reproduction de la législation statutaire remontant à 1880, comme suit :

Statut de 1880, 43-44 V., c. 12, s. 1, ss. *e.*

Statut de 1888, 51-52 V., c. 15, s. 9.

Statuts refondus de 1888, article 1421, ss. 5.

Statut de 1890, 54 V., c. 15, édictant l'article 1421. S. R. ss. 4.

Statut de 1892, 55-56 V., c. 20, édictant l'article 1421. S. R. ss. 4.

3. Oui en date du 22 janvier 1909, à M. Olivier Limoges, de Montréal, sur partie du lot No 331, du village de la Côte St-Louis, dans le comté d'Hochelaga.

4. Non.

Par M. Bernard.—1 Est-il à la connaissance du gouvernement qu'un grand nombre d'établissements licenciés, tel qu'auberges et restaurants, dans la province de Québec, ne se conforment pas à l'article 108-109 de la loi des licences de la province de Québec ?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures pour faire respecter cette loi ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Non. Le percepteur du revenu de la province accorde des licences d'hôtel et de restaurant sur des certificats confirmés par les commissaires des licences, dans les cités de Montréal et de Québec, et par les corporations municipale ou conseils, dans toutes les autres parties de la province, et il appartient aux dits commissaires et conseils, à titre d'autorité constituée quant à la confirmation des certificats de licences, de juger l'état convenable et de l'ameublement du local occupé par les requérants.

2. C'est l'intention du gouvernement que la loi soit observée.

Par M. Plante.—Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé ou payé, chaque année, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet 1909, pour construire ou subventionner des chemins de fer en cette province ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1871	$ 48,171.20
1872	99,180.00
1874	38,700.00
1875	1,010,099.00
1876	1,517,800.78
1877	3,481,670.24
1878	2,610,594.82
1879	2,303,749.06
1880	501,490.39
1881	2,422,794.70
1882	911,021.73
1883	681,958.06
1884	575,019.39
1885	455,960.11
1886	322,120.32
1887	744,896.70
1888	662,275.30
1889	1,076,647.00
1890	343,417.97
1891	955,620.26
1892	750,968.42
1893	850,455.00
1894	975,426.69
1895	854,519.92
1896	250,186.59
1897	1,346,475.01
1898	203,645.14
1899	105,079.17
1900	100,276.22
1901	128,318.10
1902	78,419.27
1903	51,500.00
1904	125,090.33
1905	155,143.47
1906	80,750.00
1907	43,779.61
1908	46,558.31
1909	23,750.00

Par M. Plante.—1. Le gouvernement a-t-il mis sérieusement à l'étude, depuis la dernière session, le projet de reprendre la publication d'un Hansard, pour y consigner les délibérations de cette Chambre?

2. Quelque correspondance a-t-elle été échangée, à ce sujet, entre le gouvernement et toute personne autorisée ?

3. Est-ce l'intention du gouvernement de reprendre la publication du Hansard ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.
2. Aucune.
3. Pas maintenant.

M. Cousineau propose, appuyé par M. Patenaude, et il est,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de documents et correspondance échangés entre toute personne et le gouvernement ou ses officiers, au sujet de la tenue des termes de la cour criminelle dans la province, depuis le 1er janvier 1890 à ce jour.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de documents et correspondances échangés entre toute personne et le gouvernement ou ses officiers, au sujet des réformes judiciaires, réorganisation judiciaire civile ou criminelle, depuis le 1er janvier 1890 à ce jour.

Il est proposé par M. Tellier, appuyé par M. D'Auteuil, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : —Etat indiquant quelles sont les sociétés de secours mutuel, sociétés de bienfaisance et compagnies d'assurance qui ont déboursé de l'argent entre les mains du Trésorier de la province, en vertu de la loi concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés de bienfaisance, sanctionnée le 25 avril 1908. 2. Combien chacune d'elles a-t-elle déboursé pour chacune des fins prévues par la dite loi. 3. Quelles sont celles des sociétés ou compagnies sujettes à la dite loi qui sont aujourd'hui en liquidation. 4. Ce que le gouvernement a fait pour protéger les assurés ainsi que le public à l'égard de ces compagnies.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Ordre de la Chambre indiquant.—1. Quelles sont les sociétés de secours mutuel, sociétés de bienfaisance et compagnies d'assurance qui ont déboursé de l'argent entre les mains du Trésorier de la province, en vertu de la loi concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés de bienfaisance sanctionnée le 25 avril 1908. 2. Combien chacune d'elles a-t-elle déboursé psur chacune des fins prévues par la dite loi. 3. Quelles sont celles des sociétés ou compagnies sujettes à la dite loi qui sont aujourd'hui en liquidation. 4. Ce que le gouvernement a fait pour protéger les assurés ainsi que le public à l'égard de ces compagnies.

(*Document de la session No* 35).

Réponse à un ordre, en date du 1er avril 1910, pour la production de copie de toute correspondance ou autres documents échangés, entre les corporations respectives de la paroisse de Ste-Marguerite, dans le comté de Terrebonne, et de Ste-Emile, dans le comté de Montcalm, relatifs à l'agrandissement de la municipalité de la dite paroisse de St-Emile.

(*Document de la session No* 36).

Réponse à un ordre, en date du 29 mars 1910, pour la production de copie de l'enquête tenue sur le compte de Polydore Langlais, ancien greffier de la cour de Circuit dans le district de Kamouraska, destitué.

(*Document de la session No* 37).

Et réponse à un ordre, en date du 31 mars 1910, pour la production de copie de tous document et correspondances relatifs à l'indemnité payée aux héritiers d'Evrard Touchette, mort à la suite d'un accident arrivé pendant la construction du pont de la Ferme Rouge, sur la rivière du Lièvre, en juillet 1903. (*Document de la session No* 38).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 6 avril 1910.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue :

M. Finnie :—

De Menasseh Lavul et autres, de la cité de Montréal, demandant un bill les constituant en corporation sous le nom de congrégation Musac Hoaari, est lue et reçue.

M. Godbout, du comité des Ordres permanents, présente à la Chambre le 7ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De la compagnie du chemin de fer de Québec et de l'île d'Orléans.

De la "Beauharnois Light Heat & Power Company."

Et de la "Canadian Light & Power Comyany", demandant respectivement une loi amendant leur charte.

Et de Dame Marie-Elizabeth Globensky, demandant une loi concernant le testament de feu C. M. A. Globensky."

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 4ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (53) constituant en corporation la "Congrégation Kebal Jeshurin" auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre."

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (133), revisant et refondant la charte de la Société de l'Hôpital Général de Montréal et changeant son nom.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (94), amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Plante ait la permission de présenter un bill (88), amendant la charte de la " Beauharnois Light, Heat and Power Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (8), établissant un nouveau district judiciaire et amendant les Statuts refondus 1909, et le Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (13), pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de St-Gabriel de Brandon.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (12), amendant les Statuts refondus 1909, relativement aux cadavres qui peuvent servir à l'étude de l'anatomie.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET RÉPONSE

Par M. Tellier.—1. Pourquoi n'y a-t-il pas de table alphabétique à la fin de chacun des deux volumes des Statuts refondus, distribués aux députés de cette Chambre, à l'ouverture de cette session ?

2. A-t-on préparé une table alphabétique ? Est-elle complétée ? Est-elle imprimée ? Est-elle reliée, séparément ?

3. Le gouvernement a-t-il fait préparer et imprimer un complément des Statuts refondus, comprenant les lois et parties de lois d'une nature publique et générale qui ne sont pas insérées dans les Statuts refondus ? Quand ce complément sera-t-il distribué ?

4. Le gouvernement a-t-il dressé une liste des personnes, à qui les Statuts refondus devront être distribués? Dans l'affirmative, quelle est cette liste?

5. A quelle date les Statuts refondus entreront-ils en vigueur?

6. Combien cette refonte des statuts va-t-elle coûter en tout, selon l'estimation du gouvernement?

7. Combien a-t-elle coûté jusqu'à ce jour?

8. Quelles sont les personnes qui ont été employées par le gouvernement au travail de refonte des statuts? Quelles étaient les attributions et la rémunération de chacune d'elles? Pendant combien de temps ont-elles été employées, respectivement? Quel montant chacune de ces personnes a-t-elle retiré pour son travail?

9. Le gouvernement a-t-il encore à son service quelqu'un qui s'occupe de mettre la dernière main aux Statuts refondus, à la table alphabétique s'y rapportant ou au complément? Dans l'affirmative, qui est-il et quelle est sa rémunération?

10. Quel est l'imprimeur que le gouvernement a chargé de l'impression des Statuts refondus? Quelles sont les conditions du contrat d'impression? Combien l'impression a-t-elle coûté jusqu'à ce jour? Combien coûtera-t-elle quand elle sera complétée?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1 et 2. La table alphabétique n'a pu être commencée avant l'impression des Statuts. Cette table n'est pas encore complétée et sera reliée dans un volume séparé avec les tableaux des lois abrogées, etc.

3. Le gouvernement fera préparer et imprimer, conformément à la section 18 de la loi 8 Ed. VII, c. 7, un complément des Statuts refondus comprenant les lois et parties de lois d'une nature publique et générale qui ne sont pas insérées dans les Statuts refondus. La préparation de ce travail ne pouvait être commencée avant la détermination du texte des Statuts refondus eux-mêmes, et la distribution s'en fera dès que l'impression en sera terminée.

4. Oui.

5. Les Statuts refondus sont entrés en vigueur le 29 mars 1910.

6. $112,500.00 approximativement.

7.

Première commission	$63,765.59
Deuxième commission	33,719.87
	$97,485.46

1IERE COMMISSION

État indiquant les noms, attributions, rénumérations, temps employé, et montants payés à chacune des personnes préposées au travail de la refonte des Statuts.

Noms.	Attribution.	Rémunération.	Temps employé.	Honoraires.	Dépenses de voyage.	Total payé.
Sir L. N. Casault	Commissaire	$2,000.00 par année	28 juillet 1904 au 30 avril 1908	$7,521.50		$7,521.50
J. S. Buchan	do	2,000.00 do	do do do	7,521.50	$ 806.00	8,327.50
W. Mercier	do	2,000.00 do	do do do	7,521.50	1,026.00	8,547.50
Chs. Lanctôt	Secrétaire	1 000.00 do	do do do	3,760.76	54.00	3,814.76
T. H. Oliver	do	1,000.00 do	28 juillet 1904 au 31 octnbre 1907	2,094.09		2,094.09
D. C. Robertson	do	1,000.00 do	13 septembre 1907 au 30 avril 1908	1,633.33		1,633.33
H. Mercier	Assistant	600.00 do	1 juin 1905 au 30 novembre 1907	1,500.00		1,500 00
A. Dionne	do	500.00 do	14 septembre 1904 au 30 avril 1908	1,813.70		1,813.70
O. Morin	do	500.00 do	14 septembre 1904 au 30 avril 1908	1,813.69		1,813.69
Ant. Taschereau	do	300.00 do 500.00 do	1 décembre 1905 au 30 nov. 1906. 1 décembre 1906 au 30 avril 1908	1,008.23		1,008.23
Chs. Pageau	Examen et attestation des comptes des imprimeurs.			100.00		100.00
J. St-Laurent	Correction d'épreuves			105.00		105.00
A. Roy	Messager	180.00 do	14 septembre 1904 au 30 avril 1906	293.00		293.00
Geo. Rochette	do	180.00 do	1 septembre 1906 au 30avril 1908	300.00		300.00
				$36,986.30	$1,886.00	$38,872.30

2ÈME COMMISSION.

Chs. Lanctôt	Commissaire	$2,000.00 par année	27 août 1908 an 31 mars 1910	$3,193.55	$40.00	$3,233.55
D. C. Robertson	Secrétaire	1,000.00 do	1 septembre 1908 au 28 février 1910	1,500.00		1,500.00
R. Rocher	do	1,000.00 do	do do do	1,200.00		1,200.00
C- Lindsay	Assista t	500.00 do	do do do	750.00		750.00
Art. Dionne,	do	500.00 do	1 septembre 1908 au 31 mars 1910	791.64		791.64
Ant. Taschereau	do	500.00 do	1 novembre 1908 au 28 février 1910	666.68		666.68
O. Morin	do	500.00 do	1 octobre 1908 au 15 octobre 1909	520.83		520.83
Jos. Hudon	do	500.00 do	16 octobre 1909 au 28 février 1910	187.51		187.51
Geo. Rochette	Messager	180.00 do	1 octobre 1908 au 31 juillet 1909	150.00		150.00
A. Fréchette	do	200.00 do	1 novembre 1908 au 31 mars 1910	283.32		283.32
E. J. Pelletier	do	180.00 do	6 août 1909 au 28 février 1910	102.50		102.50
				$9,346.13	$40.00	$9,386.13

9. Oui. La Commission telle que maintenant constituée et ses employés, moins MM. Hudon & Fréchette, avec la rémunération ci-dessus mentionnée.

10. Pour la version française : la compagnie de publication Le Soleil ; pour la version anglaise, Frank Carrol.

Composition par 1000 ems :

La composition sera comprise sous trois classes :

1. Matière courante ou matière ordinaire et index compté une composition ..... .60
2. Catalogue comprenant toute matière nécessitant deux lignes de travers et deux lignes de haut en bas de la page, comptée une composition et demie ..... .90
3. Matière tabulaire comprenant toute matière d'au moins deux lignes de travers et 3 lignes de haut en bas des pages, comptée deux compositions, les lignes du haut des pages et celles du bas n'étant pas comptées 1.20

Impressions par token de 250 impressions de 16 pages ..... .50

Heures extra le jour ..... .30

Heures extra la nuit ..... .35

Si le travail fait pendant les heures extra la nuit consiste dans la composition ou l'impression, il sera alloué au lieu des prix fixés par heure, une somme de 50% en sus des prix fixés pour la composition ou l'impression.

Tenir les carractères debout ainsi que stipulé ci-dessus par année pour 1000 ems, 30 cents ou 2½ cents par mois.

Pliage et couturage des brochures par 8 pages ⅓.

Couverture des brochures comprenant composition, impression et papier par copie ..... .03

Papier D Royal No 1, bonne qualité pour les statuts par rame de 60 lbs 10 cents 6.00

Papier D Royal pour rapports, par rame de 50 lbs, 5 cents par livre plus 33 ⅓% 3.33

L'impression des rapports et des Statuts a coûté $47,269.97, et l'impression des tables alphabétiques etc., et du supplément coûtera environ $10,000.

Par M. Tellier—1. La municipalité scolaire de la paroisse de Ste-Elizabeth, dans le comté de Joliette, a-t-elle touché sa part du fonds des écoles publiques de cette province, durant l'exercice financier du 1er juillet 1908 au 30 juin 1909 inclusivement ?

2. Dans l'affirmative, quel montant a-t-elle touché, et à quelle date ?

3. Dans la négative, pourquoi n'a-t-elle pas eu sa part ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1 et 2. Non.

3. Certains lots ayant été detachés de Ste-Elizabeth, une nouvelle division de l'octroi était devenue nécessaire, et les renseignements demandés nous sont parvenus trop tard. Cette municipalité a été payée dans le cours de l'exercice financier suivant, comme suit :

2 Aout 1909, $119.61.
1 Octobre 1909, $227.21.

Par M. Tellier.—1. Combien le gouvernement a-t-il payé en tout jusqu'à ce jour à la compagnie du Pont de Québec, ou à son acquit?

2. Combien lui a-t-il payé, au cours de chaque exercice financier, depuis le commencement de l'entreprise jusqu'à ce jour?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. $250,000.00.

2. $30,000.00, au cours de chacun des exercices financiers finissant le 30 juin, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, et $10,000.00, au cours de l'exercice financier finissant le 30 juin, 1909, tel qu'il apparaît à l'état No 9 des comptes publics pour l'exercice financier finissant le 30 juin, 1909, pages 37 à 41 inclusivement.

Par M. Lavergne.—Quels sont ceux qui composent la compagnie de publication du journal le "Canada Français," de St Jean, comté de St-Jean ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Le gouvernement l'ignore.

Par M. Lavergne.—1. Quels sont les hôteliers et épiciers de la ville de Lévis, depuis le 1er mai 1909 au 1er avril 1910 qui ont été mis à l'amende ?

2. Quel est le montant, la date, la raison de ces amendes ?

3. Quels sont les hôteliers de tempérance de la ville de Lévis qui ont été mis à l'amende dans le même temps ?

4. Quel est le montant, la date et la raison de ces amendes ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2. Ed. Goulet, épicier, amende, $50,00 ; frais $8.10 ; le 17 juin, 1909, vente de boisson sans licence.

Ed. Goulet, épicier, amende, $30.00 ; frais, $7.90 : le 28 septembre, 1909, vente de boisson à des mineurs.

Ed. Goulet, épicier, amende, $30.00 ; frais, $7.90 ; le 28 septembre 1909. Pour avoir laissé boire des liqueurs dans son magasin.

L. H. Bégin. épicier, amende, $30.00 ; frais, $8.10 ; le 13 novembre, 1909. vente de boisson à des mineurs.

3 et 4. Odilon Octeau, hôtellier de tempérance, amende, $50.00 ; frais, $8.06 ; le 8 juillet, 1909. Vente de boisson sans licence, amende, $100.00; frais $21.20 , le 4 octobre, 1909. Vente de boisson sans licence.

Sur motion de M. Lavergne, appuyé par M. Bourassa, il est

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre, copie de toutes les enquêtes faites durant la dernière année fiscale pour chemins de colonisation, ponts de colonisation, subventions aux colons dans les comtés de Bellechasse, Montmagny et L'Islet.

L'honorable M. Devlin dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries pour l'année finissant le 30 juin 1909. (*Document de la session No* 7).

L'honorable M. Décarie dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à une adresse, en date du 31 mars 1910, demandant la production de copie de tous arrêtés en conseil, documents et correspondance relatifs aux lots numéros 55, 56, 57 et 58 du rang 6, canton Kénogami, Lac Saint-Jean. (*Document de la session No* 40).

Réponse à une adresse, en date du 29 mars 1910, demandant la production de copie de tous documents, arrêtés ministériels, correspondance concernant la construction d'un pont, à Cap-Chat, comté de Gaspé. (*Document de la session No* 41).

Réponse à un ordre, en date du 29 mars 1910, demandant la production de copie de toute correspondance relative à la présentation officielle de la province de Québec en Belgique, pendant la prochaine exposition qui doit s'y tenir en 1910. (*Document de la session No* 42).

Réponse à un ordre, en date du 29 mars 1910, pour la production de copie de tous documents, correspondance, concernant les plaintes portées par le percepteur du revenu contre Joseph Nolin, de St-Romuald, comté de Lévis, pour la vente de boisson sans licence. (*Document de la session No* 43).

Et réponse à un ordre, en date du 29 mars 1910, pour la production d'un état détaillé des dépenses contingentes du shérif du district de Québec, item $67,739.75, paraissant à la page 137 des comptes publics de 1908. (*Document de la session No* 44).

M. Lavergne propose, appuyé par M. Bourassa, et il est

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : Copie de tous documents, arrêtés ministériels, correspondance, concernant les plaintes formulées contre la "Colonial Lumber Company" par un colon nommé Jacob Morin, du canton Guérin.

Et, un débat s'élevant, l'honorable M. Prévost soulève le point d'ordre que l'honorable M. Allard n'ayant pas déposé un document qu'il cite n'a pas le droit de le lire.

M. l'Orateur renvoie le point d'ordre et cite l'autorité de May qui dit à la page 338, onzième édition :

"Another rule or principale of debate may be here added. A Minister "of the crown is not at liberty to read or quote from a despatch or other "state paper not before the house unless he be prepared to lay it upon the "table."

A la même page, May ajoute :

" The principle is so reasonable that it has not been contested and when " the objection has been made in time it has been generally acquiesced in. " It has also been admitted that a document which has been cited ought to be " laid upon the table of the house if it can be done, without injury to the " public interests."

Je décide donc que l'honorable ministre des Terres et Forêts a le droit de citer le document officiel dont il veut lire des extraits, du moment qu'il déclare être prêt à le déposer sur le bureau *prepared to lay it upon the table.*

"L'honorable ministre a fait telle déclaration, et il déposera le document après avoir terminé ses remarques.

"Le document deviendra par le fait même du dépôt sur le bureau, document de la session, et tous les députés de cette Chambre auront le droit de s'en servir pour les fins de la discussion de la motion de l'honorable député de Montmagny que j'ai régulièrement soumise ".

Et le débat continue.

L'honorable M. Allard dépose sur le bureau de la Chambre, le dossier du département des Terres et Forêts No 16,331, de 1909, lettre du Révérend A. Laniel. (*Document de la session No 39*).

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (52), validant l'acte de partage et division de la succession de feu Pierre-Paul Martin, en date du 3 février mil neuf cent dix.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Geoffrion fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (54) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Jos.-A. Deschênes à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Geoffrion fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (55) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Désiré-Adolphe Marcoux à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Geoffrion fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (68) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Bernard Rose au nombre de ses membres, après examen.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Geoffrion fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (76) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Samuel Ortenberg à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Geoffrion fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (80) autorisant l'exécuteur testamentaire et les légataires de feu M. Pierre Voyer à emprunter sur hypothèque.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Geoffrion fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (82) concernant un acte de donation faite par feu Dame Ann Bain, veuve de Charles Philips, en faveur de feu Patrick Maher et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Geoffrion fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (99) constituant en corporation "The Champlain Electric Company".

Bill (87) définissant et augmentant les pouvoirs de l'Association Artistique de Montréal, au sujet de l'acquisition, de la possession et de l'aliénation de biens immobiliers.

Bill (109) constituant en corporation "The Lachine General Hospital".

Et bill (115) faisant disparaître du plan de la cité de Montréal la ligne homologuée de l'avenue Papineau, ci-devant rue Monarque, entre la rue Notre-Dame et le droit de passage de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (84) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer urbain de Sherbrooke.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et téléphoniques, industries minières et manufacturières.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lavergne à l'effet Qu'il soit voté une adresse demandant la production de copie de tous documents, arrêtés ministériels, correspondance, concernant les plaintes formulées contre la "Colonial Lumber Company" par un colon nommé Jacob Morin, du canton Guérin.

Et la question étant posée : la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Prévost, appuyé par M. Bourassa, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondance et autres documents sur droits de coupe chargés à un colon nommé Cléophas Levert, pour du bois coupé sur le No 6 du rang 8 du canton Wolfe

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de la plainte et du dossier, y compris l'enquête préliminaire, dans une cause du Roi vs Pierre Lacasse, au dernier terme de la cour criminelle du district d'Ottawa, 1910.

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Bourassa, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tout rapport fait au département des Terres depuis 2 ans soit par Tanguay & Frère et Lecours, ou rapport les concernant, fait par les agences des Terres et garde-forestier.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 7 avril 1910.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

M. Mousseau, président (*pro tempore*) du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 8ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De Stanislas Cardinal et autres, demandant une loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébœuf.

De la commission des écoles catholiques de Montréal, demandant une loi amendant la loi des obligations scolaires de la cité de Montréal.

Du curé et des marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de St-Viateur d'Outremont, demandant une loi concernant la construction des église, sacristie, presbytère et dépendances de la dite paroisse et pour autres fins.

Et de Dame Emma Beaudry, demandant une loi ratifiant un certain acte de vente. "

M. Tessier, du comités des bills privés, présente à la Chambre le 5ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (61) refondant la charte de la ville de Fraserville, auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre. "

Ordonné,—Que M. Neault ait la permission de présenter un bill (57) revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (97) amendant la charte de la compagnie de chemin de fer de Québec et l'île d'Orléans.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Robert ait la permission de présenter un bill (72) constituant en corporation la ville de Beaconsfield.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois (Montréal, division No 3,) ait la permission de présenter un bill (130) concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Prévost ait la permission de présenter un bill (123) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébeuf.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (67) validant un certain acte de vente passé entre Dame Emma Zaïde Beaudry, veuve de Louis Fréchette, et Bernard Blumfield, et l'emploi de certaines sommes d'argent fait par le dit feu Louis Fréchette, en sa qualité d'administrateur.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M Galipeault ait la permission de présenter un bill (116) ratifiant un certain acte de donation de Pamphile P.-V. DuTremblay à Raoul DuTremblay, sous certaines restrictions.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Walsh ait la permission de présenter un bill (117) amendant la loi autorisant la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal à émettre des obligations.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Plante ait la permission de présenter un bill (161) amendant le Code de procédure civile, relativement à la saisie des salaires ou gages.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Lavergne.—1. Henri Chatelle, de Bromptonville, possède-t-il des billets de location ou des lettres patentes pour un ou plusieurs lots de la Couronne?

2. Dans l'affirmative, combien et quelle est la date de ces billets de location ou lettres patentes?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Non.

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement a-t-il vendu, loué ou affermé des limites à bois ou des coupes de bois durant l'exercice financier du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908 ?

2. Dans l'affirmative, quel montant a t-il perçu ou touché de ce chef?

3. Dans l'affirmative aussi, quelle est exactement la nature du contrat qu'il a consenti?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Non, mais durant l'année fiscale 1907-1908 il a été payé $16,080.00 et $1,206.00 pour prime d'adjudication et intérêt sur une limite concédée à l'enchère de 1906.

Par M. Lavergne.—Quels sont les lots dont la vente doit être résiliée dans l'agence des terres du district de Montmagny ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Des avis de révocation de la vente d'un certain nombre de lots ont été donnés dans le district de Montmagny, mais nous ne pouvons dire quels lots dont la vente sera révoquée vu que le délai fixé par la loi pour faire valoir les raisons à l'encontre de telle révocation par les détenteurs des dits lots, n'est pas encore expiré.

Par M. Lavergne.—1. Quels sont les lots dans les rangs 1, 2, 3, 4, canton Rolette, comté de Montmagny, qui ont été classifiés suivant la loi de 1904 ?

2. Quelles sont les personnes qui ont été employées à cette classification ?

3. Quel est le coût de ces classifications ?

4. Ces classifications sont-elles finies?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Tous les lots compris dans ces rangs.
2. Monsieur J. B. Morin aidés de MM. Jos. Langlois, Thos. Gaudreau, Nap. Langelier et M. J. C. Langelier.
3. $590.00.
4. Oui.

Par M. Lavergne.—1. Quels sont les montants payés par MM. Tanguay & Frère et Lecours (agence des terres de Montmagny) depuis qu'ils font des opérations comme marchands de bois ?

2. L'agent des terres ou le gouvernement leur a-t-il envoyé des comptes ?
3. Dans l'affirmative, ces comptes ont-ils été payés, et pour quel montant ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. MM. Tanguay et Frère ont payé $328.00 et M. Lecours $285.18.
2. Oui.
3. Oui, en partie, pour le montant susdits.

Par M. Lavergne.—1. Quelle était la superficie des limites à bois de l'agence de Montmagny détenues en 1909 par chacun des marchands de bois suivants : Murray, Kilburn, Power et Price ?

2. Quelle est la superficie des limites détenues cette année, par chacun des mêmes marchands de bois, dans l'agence de Montmagny ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Saison 1908-09 ;
Murray, 318 milles carrés ;
Riviere Ouelle P & L Co. (Power), 139 milles carrès ;
Price Bros, 189 milles carrés ;
Kilburn, rien.
2. Saison 1909-10 (année courante) :
Murray, 302 milles carrés ;
Rivière Ouelle P & L Co., 133 milles carrés ;
Price Bros, 162 milles carrés ;
Kilburn, rien.

Par M. Lavergne.—M. le curé Martin, de Ste-Perpétue, détient-il des lots du gouvernement et combien ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Oui, 2 lots dans le canton Garneau.

M. Cousineau.—1. Quels sont les noms et le domicile de ceux qui depuis la dernière session ont obtenu le droit ou privilège d'exploiter des carrières de pierre sur leurs propres terrains ou sur ceux d'autres particuliers ou corporation.

2. Quels sont les montants payés par chacune de ces personnes.

Réponse par l'honorable M. Devlin

PERMIS D'EXPLOITATION.

NOMS.	ADRESSES.	PRIX PAYES.
Joseph Gosselin, père	Lévis	$135 00
Armand Archambault	Montréal	25 00
Joseph Gosselin, fils	Lévis	108 00
Samuel G. Near	Ottawa	69 00
Aldège Richer	"	29 00
La Succession Art. Dubuc	Montréal	16 00
Louis Labelle	St-François-de-Sales	86 00
Emile Labelle	" "	92 00
Raoul R. Labelle	Montréal	37 00
Napoléon Gadbois	St-Martin	18 00
J. A. Poitras	Montréal	18 00
Aldine Gauthier	St-Martin	21 00
Anastase Lapierre	Côte St-Michel	26 00
Ephraim Lapierre	"	18 00
Edward Hughes	"	36 00
Mde S. Jarry	"	33 00
William Bigras	St-Martin	17 00
Sim. Bigras	"	13 00
Ferdinand Bigras	"	15 00
Damien Bigras	"	19 00
Albert Gauthier	"	25 00
Onésime Dagenais	"	37 00
Perrault, Audy & Cie	Montréal	36 00
Cie. des Carrières	St-Marc	15 00
Aldéris Beaulieu	St-Laurent	16 00
Rémi Deslauriers	"	14 00
Vulcan Portland Cement Co. Ltd	Montréal	640 00
Jno. M. Kilbourn, (in trust)	Owen Sound	400 00
Eastern Canada Portland Ciment Co. Ltd	Québec	516 00
O. Martineau, Fils & Cie	Montréal	112 00
Félix Labelle	Ste-Rose	212 00
Léon Ouimet	Village Bélanger	404 00
Joseph Dagenais	Cap St-Martin	404 00
Xavier Paquet	"	4 00
Isaie DesOrmeaux	St-Martin	48 00
Adélard Monette	St-Elzéar	8 00
Albert Gauthier	St-Martin	168 00
Jean-Bte Leger	Montréal	52 00
Olivier Limoges	"	32 00

Il est proposé par M. Bernard, appuyé par M. Sauvé, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous documents indiquant quelles sont, dans chaque comté, les municipalités qui doivent des arrérages de contribution au fonds de bâtisses et jurés, et quel est le montant dû par chacune d'elles.

Il est proposé par M. Cousineau appuyé par M. Patenaude, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous document indiquant—1. quelles sont les personnes qui ont payé des droits sur succession, dans la province, depuis l'origine de ces droits à ce jour. 2. Quel est le montant payé par chacune d'elles.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à une adresse, en date du 29 mars 1910, demandant la production de copie du contrat des deux éditions du Journal d'Agriculture, et de tous ordres en conseil, correspondance et documents s'y rattachant.

(*Document de la session No* 45).

Réponse à un ordre, en date du 1er avril 1910, pour la production de copie de toute correspondance et documents échangés, depuis cinq années, entre le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries et ses officiers, aussi certains particuliers, relatifs à la construction et à la continuation de deux chemins, dans la municipalités des cantons unis de Salaberry et Grandison, les dits chemins communément connus sous le nom de chemin du lac Gauthier et chemin du lac Ouimet. (*Document de la session No* 46).

Et réponse à un ordre, en date du 5 avril 1910, indiquant : —1. Quelles sont les sociétés de secours mutuel, sociétés de bienfaisance et compagnies d'assurances qui ont déboursé de l'argent entre les mains du Trésorier de la province, en vertu de la loi concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés de bienfaisance, sanctionnée le 25 avril 1908. 2. Combien chacune d'elles a-t-elle déboursé pour chacune des fins prévues par la dite loi. 3. Quelles sont celles des sociétés ou compagnies sujettes à la dite loi qui sont aujourd'hui en liquidation. 4. Ce que le gouvernement a fait pour protéger les assurés ainsi que le public à l'égard de ces compagnies.

(*Document de la session No* 47).

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat ajourné lors de la motion : Que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (82), concernant un acte de donation faite par feue Dame Ann Bain, veuve de

Charles Phillips, en faveur de feu Patrick Maher, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau, à la prochaine séance.

La Chambre continue le débat sur la motion. Que M. l'Orateur laisse le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Et le débat continuant.

M. Tellier propose en amendement :

Que tous les mots après " Que " dans la motion principale soient remplacés par les suivants :

" Cette Chambre consent à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle croit devoir inviter le gouvernement :

1. A diminuer le fardeau des taxes diverses qui pèsent actuellement sur les contribuables de cette province ;

2. A cesser de disposer des carrières de pierres se trouvant sur les terres déjà concédées ;

3. A ne plus disposer du droit exclusif de prendre de la glace des rivières comme si c'était une chose susceptible de propriété privée ;

4. A ne dépenser les deniers publics que conformément à la loi et à la volonté exprimée par la Législature ;

5. A adopter pour les comptes publics de cette province un système de tenue de livre propre à renseigner exactement la Chambre et le public sur tout ce qui concerne le revenu et la dépense, ainsi que sur la situation financière de la province à la fin de chaque exercice financier.

Et, le débat se continuant, l'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard, et il est

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les sociétés d'agriculture.

L'honorable M. Caron, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Caron informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant gouverneur l'autorise à soumettre les dites résolutions et les recommande à leur considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général, et, après avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (5) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés coopératives agricoles.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

Et la Chambre siégea jusqu'après minuit.

Vendredi, 8 avril 1910.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (4) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers.

L'honorable M. Caron propose, appuyé par l'honorable M. Taschereau : Que le bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'éleve sur ce point.

Alors l'honorable M. Prévost propose, appuyé par M. Bourassa, et il est *Ordonné* que le débat soit ajourné.

La Chambre siégeant jusqu'à minuit et quart vendredi matin, s'ajourne à cet après-midi.

Vendredi, 8 avril 1910

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue.

M. Finnie :—

De Samuel Freedman et autres, de la ville de Lachine, demandant une loi d'incorporation, sous le nom de "Congregation Beth Israël of Lachine", est lue et reçue.

Ordonné, - Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (139) amendant la charte de la "Canadian Light & Power Company".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (103) concernant la construction des église et sacristie de la paroisse de St-Paul de Montréal.

En conséquence, il présence ce bill qui est reçu, lu la première fois et remes à lundi prochain pour la seconde lecture,

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (151) amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de service d'utilité publique.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. L'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné, —Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (152) insérant l'article 7065 *a* dans les Status refondus, 1909, et prohibant l'imposition des droits exigés des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu.

M. Sauvé propose, appuyé par M. Cousineau.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, le bill est lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (154), amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

M. Benoit propose, appuyé par M. Thériault.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence le bill est lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Tellier.—Sur les 220,645 acres de terres vendus par le gouvernement pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1909. (Appendice No 4, du rapport du Ministre des Terres et Forêts,) quelle superficie a-t-il vendue? 1. Par quantité de 100 acres ou moins à la fois.

2. Par quantités de 100 à 200 acres à la fois.
3. Par quantités de 200 à 300 acres à la fois.
4. Par quantités de 300 à 400 acres à la fois.
5. Par quantités de 400 à 500 acres à la fois.
6. Par quantités de 500 acres ou plus à la fois.

Réponse par l'honorable M. Allard:

1.	126,880	acres.
2.	60,151	"
3.	31,677	"
4.	310	"
5.	0	"
6.	1,627	"
	220,645	"

Par M. Lavergne.—1. Combien y a-t-il de madriers transportés aux gares de l'Intercolonial, sur les quais de navigation, dans les cours à bois, depuis la route Elgin, comté de Kamouraska, jusqu'à St-François, comté de Montmagny ?

2. Quelle est la provenance de ce bois et où a-t-il été expédié ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1 et 2. Le département des Terres ne possède pas ces renseignements.

Par M. Lavergne.—Quelle est la date du billet de location des lots suivants Nos 41-29-30-31-32-42-43-33-34-27-28, 1er rang Patton ; 33-34-40-41-36-37, 2ème rang Patton ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Tous ces lots ont été vendus le 29 avril 1908 à l'exception du lot 34, du 2ème rang qui a été vendu le 28 du même mois.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement sait-il que le siège de la division de Lanaudière est vacant au Conseil législatif ?

2. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes pour cette position ?

3. Dans l'affirmative, quels sont ceux qui ont fait cette demande ?

4. Est-ce l'intention du gouvernement de nommer un titulaire à cette position avant la fin de cette presente session ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.
2. Non.
3. La réponse précédente dispense de répondre à cette question.
4. Sous considération.

Par M. Plante.—1. Quand a eu lieu le dernier terme criminel pour le district de Beauharnois ?

2. Quels étaient les avocats représentant le ministère public ?

3. Ce terme est-il maintenant clos ?

4. Combien ce terme a-t-il coûté jusqu'à cette date à la province ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Le terme a commencé le premier février 1910.
2. MM. Ludger Codebecq et Wm. Patterson, avocats.
3. Non.
4. Il est impossible de donner ce renseignement, les comptes du shérif qui sont transmis tous les trois mois n'étant pas encore reçus.

Par M. Plante.—1. Quelles sont les personnes qui ont payé des amendes en vertu de la loi des licences de Québec pour les années 1909-1910 jusqu'à cette date dans le district de Beauharnois ?

2. Par qui les infractions ont-elles été commises ?

3. Les amendes pour lesquelles il y a eu poursuites et condamnations dans le district de Beauharnois ont-elles été payées ?

4. Quelles sont les amendes qui n'ont pas été payées après condamnation ou qui ont été suspendues ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2. Hormidas Lalonde, Napoléon Bazinet, Césaire Poisson, Isidore Emond, Moise Dubuc, Adélard Monette, Maurice Lalonde, Alexis Dubuc, Alexandre Crête, Donat Beaupré, Hormidas Beaupré, John Tyo, Rock Dandurand, Léopold Girouard, Elzéar Roy, Israël Leduc, J.-Bte. Daigneault, Alderic Monpetit, Adélard Monette, Etienne Quesnel, Omer Perron, J. A. Grégoire, Delphis Déguire, Adélard Laberge, Charles Mongrain, Arthur Sauvé, Alexandre Crête (seconde offense) Pierre Proulx, Théo. Patenaude, Donat Beaupré, Albert Deguire.

3 et 4. Tous les délinquants condamnés ont payé leurs amendes en entier à l'exception de Charles Albert Davis, qui s'est évadé après avoir été poursuivi, et de Louis Sauvé, qui a aussi quitté l'endroit.

M. Létourneau propose, appuyé par M. Leclerc, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de bien vouloir mettre devant cette Chambre copie de tous ordres en conseil, correspondance, etc., concernant l'inspection des manufactures de la province.

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Bourassa, et—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de bien vouloir mettre devant cette Chambre copie de tous arrêtés ministériels, correspondance, documents concernant la mise à la retraite de C. F. Leclerc, ancien agent des terres, division Montmagny.

Ordonné, Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif.

Il est proposé par M. Sauvé, appuyé par M. Cousineau, et—

Ordonné, Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toutes correspondances, documents ou requêtes concernant les industries des conserves alimentaires et de la pulpe, dans la province de Québec.

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Bourassa, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Copie de toute inspection, classification et correspondance concernant les rangs 1-2-3-4 dans le canton de Rolette, comté de Montmagny.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de pénalités pour infractions à la loi des terres et forêts s'élevant à la somme de $34,110.84, mentionnée à la page IV du rapport du Ministre des Terres et Forêts, 1909, et détaillé à l'appendice 16 du même rapport.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie d'un état des dépenses de voyage et autres, de Chrysostôme Langelier et de Gustave Langelier.

Il est proposé par M. Prévost, appuyé par M. Bourassa, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de jugement dans une cause portant le No 2206 des dossiers de la Cour Supérieure pour le district d'Ottawa, où "The McLaren Co., Ltd", était demanderesse et Henri E. Parent, défendeur, transmise, ces jours derniers, au département des Terres et Forêts, avec correspondance se rapportant à cette copie de jugement, et copie de toute correspondance relative aux lots 1, 2, 3 et 4 du 3e rang et 4, 5, 6, 7 et 8 du 4e rang du canton Campbell, dans le comté Labelle.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Copie de toute correspondance et autres documents contenant des suggestions relativement aux amendements à apporter à la loi des mines de 1909, échangée entre le département des Mines et Pêcheries et certains particuliers.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (118) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province à admettre Andronique Lafond à la pratique de la médecine, de la chirurgie et et de l'obstétrique, après examen.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill a lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant,—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (53) constituant en corporation la congrégation Kehal Jeshurin.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (98) constituant en corporation la "Donald Fraser and Sons Limited."

Bill (122) ratifiant une convention entre la cité de Montréal et la compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve.

Bill (133) revisant et refondant la charte de la Société de l'Hôpital Général de Montréal et changeant son nom.

Bill (94) amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

Bill (88) amendant la charte de la " Beauharnois Light, Heat and Power Company."

Bill (57) revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère.

Bill (72) constituant en corporation la ville de Beaconsfield.

Bill (130) concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.

Bill (123) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brebeuf.

Bill (67) validant un certain acte de vente passé entre dame Emma Zaïde Beaudry, veuve de feu Louis Fréchette, et Bernard Blumfield, et l'emploi de certaines sommes d'argent fait par le dit feu Louis Fréchette, en sa qualité d'administrateur.

Et bill (116) ratifiant un certain acte de donation de Pamphile P.-V. DuTremblay à Raoul Du Tremblay sous certaines restrictions.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (97) amendant la charte de la compagnie de chemin de fer de Québec et de l'île d'Orléans.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et téléphoniques, industries minières et manufacturières.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 11 avril 1910

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill 64.—Loi revisant et refondant la charte de la ville de Nicolet.

Et bill 92.—Loi concernant la substitution John Tiffin.

M. Tessier président (*pro tempore*) du comité des Ordres Permanents présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, en ces termes :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que l'avis a été donné tel que requis.

Des syndics de la paroisse de St-Paul de Montréal, demandant une loi concernant la construction des église et sacristie de la paroisse de St-Paul de Montréal ;

De James Sanford et autres, demandant une loi concernant la succession de feue Dame Sarah Ann Burkett.

Ordonné,—Que M. Lafontaine (Berthier), ait la permission de présenter un bill (114) concernant l'acte de donation entrevifs passé le 25 février 1890 en faveur de Charles Adam et son épouse, dame Angéline Plouffe, par Louis Savignac, et autorisant les donataires à vendre la propriété donnée.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (137) amendant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,— Que l'honorable M. Décarie, ait la permission de présenter un bill (6) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les compagnies minières.

En conséquence, il presente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin, ait la permission de présenter un bill (14) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la cour de circuit pour le district de Montréal.

En conséquence, il presente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (103) concernant la construction des église et sacristie de la paroisse de Saint-Paul de Montréal.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Quel est le nombre d'enfants en âge de fréquenter les écoles, dans la province de Québec?

2. Quel est le nombre des élèves inscrits dans les écoles?

A quel chiffre s'élève la présence moyenne des élèves dans ces mêmes écoles?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Elèves en âge de fréquenter les écoles :

De 5 à 7	92,511
7 à 14	279,481
14 à 16	57,887

2. Elèves inscrits :

De 5 à 7	62,744
7 à 14	273,051
14 à 16	24,379

3. 77 85/100.

Par M. Lavergne.—1. Combien y a-t-il eu de lots dont la vente a été révoquée dans Ste-Perpétue depuis 1904 ?

2. Ces lots ont-ils été concédés depuis et à qui ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 34 lots.

2. Quelques-uns des lots ont été revendus comme suit :

Canton Lafontaine.—Lot 38, du rang "A" à M. A. Vaillancourt ; lot 48, du même rang, à M. George Fortin ; lot 14, du 3e rang, à M. H. Pelletier ; lot 23, du même rang, à M. David LeBel ; lot 2, du 4e rang, à M. Horace Thibeaudeau, fils de Servule ; lot 4, du 4e rang, à M. Joseph Robichaud, fils de Servule ; lot 6 du 4e rang, à M. Thomas Lizotte ; lot 16, du 5e rang, à M. Narcisse Pelletier ; lot30, du 5e rang, à M. Gédéon Jalbert.

Canton Garneau.—Lot 5, du 2e rang, à M. H. Thibaudeau ; lot 6, du 2e rang, à M. Adélard St-Pierre ; lot 17, du 4e rang, à M. J. B. St-Pierre ; lot 3, du 5e rang, à M. Philias Gaudreau ; lot 36, du 5e rang, à M. Auguste Bernier.

Par M. Lavergne.—1. Y a-t-il des demandes au département des Terres pour les lots 25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-41-42-43-47-48, premier rang Patton ; et les lots 33-34-36-37-40-41, deuxième rang Patton ?

2. Dans l'affirmative, par qui sont-ils demandés ?

3. Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder ces demandes ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. Dans le 1er rang, les lots ont été demandés comme suit : Lots 25 à 34 par MM. Price Bros et Cie, 26 à 30 par Phidime Bernier, Albert Bernier, Geo. Landry, et Fortunat Landry ; 25 et 26 par Adélard Desrosiers, et Julien Bernier ; 27 et 28 par Marcel Aubé et Philias Bernier ; 29 et 30 par Eugène Théberge et MM. Landry ; 31 et 32 par MM. Landry et Emile Richard ; 33 par Jos. Tanguay et Nap. Fournier et Edouard Roy ; 34 par Joseph Tanguay, Arthur Bernier et Edouard Roy ; 25 à 34 par Victor Vachon, Jos. Vachon, Vital Boulet, Fortunat Boulet et Donat Boulet ; 41 par Adélard Laprise ; 42 et 43 par Nap. Mathieu ; 47 et 48 par Omer Pouliot.

Dans le 2e rang, le lot 33 a été demandé par Philias Simoneau, J. O. Paradis, Jos. Tanguay et Vénérard Vallée, le lot 34 par Arthur Bernier, J. E. Rouleau, Jos Tanguay et Vénérand Vallée ; lot 36 par J. E. Bernier et André Beaudoin ; 37 par André Beaudoin ; 40 et 41 par Cyrille Lacasse.

3. Non, parce que les lots sont déjà vendus.

Par M. Lavergne—Combien de propriétaires de limites à bois ont eu leurs concessions révoquées, depuis 1887, pour infractions aux règlements des bois et forêts?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Le droit au renouvellement de licence de coupe a été refusé à vingt-cinq porteurs de ces permis et déclaré forfait.

Par M. Lavergne.—1. Quelle est la date de la dernière carte officielle de la province de Québec ?

2. Le gouvernement se propose-t-il d'en publier une nouvelle?

3. Dans l'affirmative, quand ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 1er octobre 1907.

2. Non, pour le moment, le département des Terres et Forêts ne se propose pas de publier de nouvelle carte générale de la Province ; mais il a en préparation dans le moment quatre cartes régionales. Ces cartes sont celles de la Côte Nord du Golfe St-Laurent de la région qui comprend au nord du St-Laurent et de l'Ottawa jusqu'au 47e parallèle de latitude, les comtés depuis celui de St-Maurice jusqu'à celui d'Ottawa inclusivement ; de la région du Haut St-Maurice enfin de la partie nord-ouest de la Province, région de l'Abittibi.

3. Ces cartes régionales seront publiées prochainement.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Le gouvernement a-t-il reçu copie d'un rapport des comités conjoints des affaires municipales et des transports de la Chambre de Commerce, de Montréal, dans lequel il est dit ce qui suit: "Ces comités ayant été chargés d'étudier les moyens les plus efficaces pour améliorer les routes rurales dans cette province, croient devoir suggérer la création de routes provinciales, telles que nous en voyons aux Etats-Unis et en divers pays de l'Europe ou elles donnent entière satisfaction";

2. Est-ce l'intention du gouvernement de donner suite à cette suggestion et d'entre prendre ainsi la création de routes provinciales ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.

2. A l'étude.

Par M. Cousineau.—1. Combien le gouvernement de la province de Québec a-t-il payé jusqu'à ce jour pour le pont de Québec ?

2. A qui ces paiements ont-ils été faits, et quels sont les montants de chaque versement ?

3. En vertu de quelle loi ces paiements ont-ils été faits ?

4. La province de Québec a-t-elle retiré quelqu'avantage de ces paiements ?

5. Dans l'affirmative, quels sont ces avantages ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2. 17 décembre 1900. A la compagnie du pont de Québec, représentée par M. P. Davis, entrepreneur d'Ottawa, cessionnaire, et ce dernier par la banque de Québec, à Québec			$	16,563 78
1901				
Mars 18,	do	do		10,910 81
Juin 30,	do	do		2,525 41
Juillet 4,	do	do		4,619 44
Sept. 4,	do	do		24,001 62
Oct. 17,	do	do		1,378 94
1902				
Juillet 4,	do	do		30,000 00
8 Juillet 1903. A la compagnie du pont de Québec, représentée par M. P. Davis, entrepreneur d'Ottawa, cessionnaire, et ce dernier par la banque de Montréal, à Québec				30,000 00
1904				
Juillet 5,	do	do		30,000 00
1905				
Juillet 18,	do	do		30,000 00
1906				
Juillet 17,	do	do		30,000 00
1907				
Juillet 5,	do	do		30,000 00
1908				
Juillet 10,	do	do		10,000 00
			$	250,000 00

3. 63 Victoria, chapitre 2, section 1.

4 et 5. Oui, en autant qu'il reste une propriété d'une valeur très considérable dont on pourra disposer pour la construction du nouveau pont à laquelle la province de Québec à contribué.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement a-t-il donné instruction à M. L. G. Gauthier, avocat, de Montréal, de faire rapport de temps en temps sur le travail préliminaire qu'il a été chargé de faire pour la refonte du Code municipal ?

2. A quelle époque et dates doit-il faire tels rapports ?

3. A-t-il fait aucun rapport, jusqu'à cette date, sur le travail de refonte du Code municipal ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui, le département du Procureur général.
2. Il n'y a aucune époque déterminée.
3. Des rapports verbaux.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il pris communication du rapport de M. Louis A. Vallée, ingénieur du département des Travaux Publics en date du 16 septembre 1902, au sujet d'un pont à construire à l'endroit où se trouve le pont de péage de Jacques Fournier, dans la paroisse de L'Ange Gardien ?

2. Dans l'affirmative, ce rapport donne-t-il un état approximatif du coût du dit pont ?

3. Quelle action le gouvernement a-t-il prise sur ce rapport ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.
2. Oui.
3. En 1908 le gouvernement a accordé un octroi de $800, dont la municipalité ne s'est pas prévalue.

Par M. Sauvé.—1. Combien de rivières ou de lacs de la province de Québec sont loués à des clubs?

2. Combien à des particuliers ?

3. Combien cette location a-t-elle rapporté à la province en 1909?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. 143 lacs et 35 rivières.
2. 176 lacs et 34 rivières.
3. $18,239.50 pour les lacs, et $33,916.00 pour les rivières.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Le gouvernement a-t-il construit, agrandi ou amélioré des palais de justice dans la province de Québec, en dehors de Montréal depuis 1897 ?

2. Dans l'affirmative, où et quand ?

3. A combien s'élève le coût total de ces travaux de construction, d'agrandissement ou d'améliorations ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.
2. Voir tableau page 138*a*
3. $ 421,526 61.

Par M. Sauvé.—1. Combien y a-t-il de manufactures de conserves alimentaires dans la province ?

2. Le gouvernement de la province a-t-il déjà accordé des primes à cette industrie ? Dans l'affirmative, en quelle année ?

3. Le gouvernement en accorde-t-il encore ? Dans la négative, depuis quelle année le gouvernement a-t-il cessé d'accorder ces primes ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Le gouvernement l'ignore.
2. Oui, chaque année depuis 1893.
3. Oui.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il acheté des exemplaires du livre de l'honorable M. J. A. Nantel, intitulé : " La Métropole de demain "? 2. Dans l'affirmative, combien. 3. Dans la négative, pourquoi ?

—	1897-98	1898-99	1899-00	1900-01	1901-02	1902-03	1903-04	1904-05	1905-06	1906-07	1907-08	1908-09	1909 au 7 avril 1910	Récapitulation.		Remarques.
Hull	3601 06	.....	518 73	100 50	37930 68	*211 40	502 25	188 65	.....	29 19	95 85	315 00	195 20	Hull	43.688 51	* 38,442 54 reçu des Cies. d'Assurances
Ste-Scholastique	2477 00	224 50	37 00	61 39	49 19	358 00	319 57	.....	.....	8477 00	3391 34	852 30	38 00	Ste-Scholastique	16,285 29	
Montmagny	3589 58	236 33	894 96	76 40	1723 55	.....	1324 48	230 57	197 27	10 00	244 85	634 50	224 30	Montmagny	9,386 79	
Québec	14595 46	1866 66	1734 78	1919 23	1262 16	2120 99	1722 76	3845 64	2310 19	2166 08	2525 21	11540 58	10120 76	Québec	57,730 50	
St-Jean d'Iberville	1169 00	35 02	222 61	170 00	25 00	93 20	20 00	605 84	977 85	310 00	516 75	137 75	485 20	St-Jean-d'Iberville	4,768 22	
Arthabaska	1178 10	.....	49 75	735 00	.....	513 30	53 00	28 00	380 00	26 00	380 53	8724 96	603 04	Arthabaska	12,671 68	
Sweetsburg	445 46	29 98	401 77	44 74	.....	91 50	.....	698 90	10 00	5622 72	650 00	.....	.....	Sweetsburg	7,995 07	
Rimouski	891 57	15583 02	112 00	813 00	160 00	538 10	.....	533 00	448 99	196 88	196 60	494 29	31 14	Rimouski	19,698 50	* 15,681 00 reçu des Cies. d'Assurances
Sherbrooke	525 19	41 40	39 77	.....	90 35	15195 23	25850 81	70003 53	50576 70	3725 14	1636 54	50 44	.....	Sherbrooke	167,735 10	
Sorel	1565 20	.....	1640 00	69 40	950 50	59 43	975 00	673 95	262 17	.....	1424 86	1863 65	172 00	Sorel	9,656 36	
St-Hyacinthe	457 50	48 50	100 00	78 57	168 55	821 90	.....	669 29	197 80	.....	2671 57	100 00	.....	St-Hyacinthe	5,313 68	
Chicoutimi	222 99	57 75	147 25	3796 85	72 76	.....	.....	82 90	325 95	325 71	871 75	53 58	220 85	Chicoutimi	6,178 34	
Bryson	.....	.....	216 00	253 60	152 80	.....	.....	3073 05	232 89	126 61	1112 76	151 02	74 35	Bryson	5,393 08	
Joliette	321 43	125 00	.....	252 54	207 50	339 00	284 43	407 00	132 50	325 00	1019 88	52 00	503 50	Joliette	3,969 78	
Malbaie	431 27	24 50	160 00	24 00	2729 40	794 33	96 71	899 43	2124 34	312 03	.....	.....	450 70	Malbaie	8,046 71	
New-Carlisle	62 90	49 56	170 73	385 47	30 00	122 91	93 77	44 07	97 15	75 00	174 53	12 50	117 00	New-Carlisle	1,435 59	
Beauharnois	484 00	798 00	27 95	.....	41 61	187 05	783 57	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Beauharnois	2,322 18	
Valleyfield	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5000 00	6935 54	325 15	312 53	234 65	.....	.....	Valleyfield	12,807 87	
Beauce	15 18	27 00	50 98	752 56	75 18	.....	1188 45	.....	631 94	744 96	513 00	571 00	44 40	Beauce	4,614 65	
Ste-Anne-des-Monts	.....	53 50	.....	100 00	.....	26 01	483 67	.....	54 00	32 00	55 00	633 00	223 50	Ste-Anne-des-Monts	1,660 68	
Fraserville	.....	5 00	913 52	54 80	1284 20	.....	.....	445 84	333 55	849 65	734 64	626 68	2465 00	Fraserville	7,378 70	
Trois-Rivières	384 50	753 00	127 00	542 50	1289 59	.....	172 60	372 50	919 54	44 95	2806 71	86 98	.....	Trois-Rivières	7,489 78	
Percé	.....	.....	.....	.....	154 82	670 77	183 22	15 00	1032 06	.....	1764 92	92 55	.....	Percé	3,913 34	
Iles-de-la-Madelaine	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	875 60	122 87	188 86	Iles-de-la-Madeleine	1,187 33	
Bersimis	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	198 88	.....	Bessimis	198 88	

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Non.

3. Le gouvernement est à examiner cet ouvrage.

Par M. Lavergne.—1. Léopold Jutras et Ludger Caron, accusés de parjure ont-ils été arrêtés ?

2. Dans l'affirmative, ou en est rendue cette affaire ?

3. Quelles sont les intentions du gouvernement à ce sujet ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Ludger Caron a été arrêté, mais Léopold Jutras ne l'a pas encore été malgré les recherches les plus actives pour le découvrir.

2. L'enquête préliminaire Caron n'a pu procéder en l'absence de Jutras qui est un témoin essentiel.

3. Les intentions du gouvernement sont de suivre en tout les prescriptions de la loi.

Par M. Bourassa.—1. La Compagnie d'Imprimerie du Canada, contribue-t-elle au coût de la rédaction, de la correction des épreuves et des illustrations du Journal d'Agriculture ?

2 Combien le gouvernement a-t-il retiré du revenu des annonces de ce journal depuis que la Compagnie d'Imprimerie du Canada en fait l'impression ?

Réponse por l'honorable M. Caron :

1. La compagnie d'imprimerie du Canada contribue au coût de la correction des épreuves et des illustrations du Journal d'agriculture, mais non au coût de la rédaction.

2. Rien.

Par M. Bernard.—1. Est-il vrai que le ministre des Travaux Publics aurait déclaré à une délégation de la paroisse de Milton, dans le comté de Shefford, qu'aucun octroi et qu'aucun subside ne seraient accordés, à la demande du député, pour la construction d'un pont ?

2. Dans l'affirmative, à qui et devant qui aurait-il fait cette déclaration ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

Non, ce n'est pas vrai.

Par M. Bernard.—1. Quels sont les hôteliers et épiciers licenciés qui ont été mis à l'amende dans le district d'Arthabaska, depuis le 1er mai 1909, jusqu'au premier avril 1910 ?

2. Quel est le montant, la date et la raison de ces amendes ?

3. Quelles sont les personnes non licenciées qui ont été mises à l'amende pour vente de boisson dans ce même district et pour quel montant ?

4. Ces amendes ont-elles été payées, dans la négative pour quelle raison ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2. Désiré Comtois, hôtelier, amende $30.00, frais $8.10, 6 juillet 1909, vente [illegible] à des mineurs.

3. Isidore Pouliot.....	Amende	$50.00.....	Frais	$8.10
Onésime Gilbert.....	"	50.00.....	"	23.30
Dame R. Bilodeau	"	50.00.....	"	8.10
Geo. Morin	"	50.00.....	"	8.10
Arthur Côté	"	50.00.....	"	84.05

Arthur Croteau, amende $50.00, frais 9.25 et boisson confisquée.

Camille Ferland.....	Amende	50.00.....	Frais	$8.10
John Mitchell.....	"	$50.00....	"	18.80
Joseph Beaudoin.....	"	50.00.....	"	32.70
Arthur Mayher.....	"	50.00.....	"	31.30
Gédéon Drouin.....	"	50.00.....	"	31.60
Narcisse Labrecque.....	"	50.00.....	"	26.25
Alex. Croteau.....	"	50.00.....	"	66.70
Albert Bagdoo	"	50.00.....	"	19.60
Pierre Perreault.....	"	50.00.....	"	8.10
Napoléon Ruel.....	"	50.00	"	8.10
Omer Lambert.....	"	50.00.....	"	8.10
Evangéliste Turcot.....	"	50.00.....	"	70.40
Arthur Desharnais.....	"	50.00.....	"	8.10
Anselme Nolette.....	"	50.00.....	"	56.50
Alphonse Brault	"	50.00.....	"	25.25

Louis Breton, amende $50.00, frais $32.15 et boisson confisquée.

Arthur Turcot.....	Amende	$50 00.....	Frais	$25.10

4. Arthur Côté, est allé en prison.

Evangeliste Turcot, a quitté la localité avant jugement.

Sur motion de M. Kelly, secondé par M. Ouellette, il est :—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : 1. Le montant que le gouvernement a perçu annuellement depuis quatre ans, des personnes non domiciliées dans la province et qui y font la pêche. 2. les noms et adresses des diverses personnes qui ont payé la dite taxe, et le montant payé par chacune d'elles, depuis quatre ans. 3. Le montant qui a été perçu depuis quatre ans des personnes non domiciliées dans la province et qui ont fait la pêche dans des eaux possédées par elles ou par d'autres, en franc alleu. 4. Les noms et adresses des diverses personnes qui ont été autorisées à percevoir la dite taxe depuis quatre ans. 5. Le montant qui a été perçu chaque année pour chacune des dites personnes pendant la même période.

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Bourassa et—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieute-

nant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre : Correspondance et documents relatifs au No 19, rang X, canton Walford.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (153) amendant la loi des architectes de la province de Québec.

Il est proposé par M. Francœur, appuyé par M. Geoffrion,

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, le bill est lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (157) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal.

Il est proposé par M. Finnie, appuyé par M. Walsh.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de Législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (156) amendant la loi relative aux écoles publiques de la cité de Montréal, sous le contrôle du bureau des commissaires d'écoles protestantes de la dite cité.

Il est proposé par M. Finnie, appuyé par M. Walsh.—Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de Législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (5) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés coopératives agricoles.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (61) refondant la charte de la ville de Fraserville.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'honorable M. Décarie Secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre, en date du 31 mars 1910, pour la production de copie de tous documents et correspondances relatifs à l'affermage des droits de pêche sur la rivière Moisie. (*Document de la session No* 48).

Réponse à un ordre, en date du 29 mars 1910, pour la production d'un état détaillé de recettes et dépenses de la province de Québec, depuis le 30 juin 1909 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 49.)

Réponse à un ordre, en date du 29 mars 1910, pour la production de copie de tous documents, correspondance, plans, etc., concernant les réparations faites au palais de justice, à Arthabaska.

(*Document de la session No* 50).

Réponse à un ordre, en date du 6 avril 1910, pour la production de copie de toutes les enquêtes faites durant la dernière année fiscale pour chemin de colonisation, ponts de colonisation, subventions aux colons dans les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet. (*Document de la session No* 51).

Et réponse à un ordre, en date du 1er avril 1910 pour la production de copie de toute correspondance et autres documents échangés, depuis la dernière session, entre certains particuliers et le département du procureur-général, relativement à des plaintes portées contre le protonotaire du district de Terrebonne. (*Document de la session No* 52).

La Chambre s'ajourne alors au lendemain.

Mardi, 12 avril 1910

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill 51.—Loi décrétant la dissolution de la corporation des syndics de l'église St-Gabriel, ratifiant la fusion de l'église St-Gabriel et de l'église Chalmers, ainsi que certains actes notariés s'y rapportant et constituant en corporation "The First Presbyterian Church of Montreal", et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill 69), constituant en corporation "The Laurentian Society for the Treatment and control of Tuberculosis".

Bill (110), amendant la charte de la "Dominion Light Heat and Power Company".

Bill (65), constituant en corporation la ville de Saint-Tite.

Votre comité désire recommander à votre honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés, soit prolongé jusqu'au 6ième jour de mai prochain inclusivement".

Résolu,—Que cette Chambre adopte le dit rapport.

M. Godbout, du comité des Ordres permanents, présente à la Chambre le 10ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

D'E. W. Poulin, Thomas Perron et autres, demandant une loi constituant en corporation la municipalité de St-Isidore d'Auckland ;

De la cité de Salaberry de Valleyfield ;

De la corporation de la cité de Montréal, et de la ville de Notre-Dame de Grâces, demandant respectivement une loi amendant leur charte ;

Et de la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant une loi pourvoyant au changement de chef-lieu du comté de Beauharnois, et pour autres fins.

Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés soit prolongé jusqu'au 6e jour de mai prochain inclusivement."

Résolu,—Que cette Chambre adopte le dit rapport.

Ordonné,—Que M. Daignault ait la permission de présenter un bill (79) constituant en corporation la municipalité de St-Isidore d'Auckland.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Plante ait la permission de présenter un bill (131) amendant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Robillard ait la permission de présenter un bill (128) amendant la charte de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (66) amendant la charte de la ville de Notre-Dame-de-Grâces.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (162) amendant le Code civil relativement au louage des choses.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Plante ait la permission de présenter un bill (163) amendant l'article 590 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'honorable M. Décarie, Secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 1er avril 1910, pour la production de copie de toute correspondance et autres documents, relatifs au remboursement de deux montants de $11.46 et de $12.00 perçus illégalement par J. A. Christin, par deux chèques du département des Terres et Forêts portant les numéros respectifs Nos 16725 et 16727, datés le 8 février 1910.

(*Document de la session No* 53).

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur l'amendement de M. Tellier lors de la motion du cinq avril courant : Que M. l'Orateur laisse le fauteuil et que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants :

" Cette Chambre consent à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle croit devoir inviter le gouvernement :

1. A diminuer le fardeau des taxes diverses qui pèsent actuellement sur les contribuables de cette province ;
2. A cesser de disposer des carrières de pierres se trouvant sur les terres déjà concédées ;
3. A ne plus disposer du droit exclusif de prendre de la glace des rivières comme si c'était une chose susceptible de propriété privée ;

4. A ne dépenser les deniers publics que conformément à la loi et à la volonté exprimée par la Législature ;

5. A adopter pour les comptes publics de cette province un système de tenue de livre propre à renseigner exactement la Chambre et le public sur tout ce qui concerne le revenu et la dépense, ainsi que sur la situation financière de la province à la fin de chaque exercice financier.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19e règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à consi dérer en comité général le bill (64) revisant et refondant la charte de la ville de Nicolet.

La Chambre se forme en comité général, et ce comité ayant sigé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (114) concernant l'acte de donation entrevifs, passé le 25 février 1869, en faveur de Charles Adam et son épouse, dame Angéline Plouffe, par Louis Savignac, et autorisant les donataires à vendre la propriété donnée.

Et bill (137) amendant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.

La Chambre continue le débat sur l'amendement de M. Tellier lors de la motion : que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté, lequel amendement se lit comme suit :

Que tous les mots après "Que", dans la motion principale, soient remplacés par les suivants :

"Cette Chambre consent à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle croit devoir inviter le gouvernement :

1. A diminuer le fardeau des taxes diverses qui pèsent actuellement sur les contribuables de cette province ;

2. A cesser de disposer des carrières de pierres se trouvant sur les terres déjà concédées ;

3. A ne plus disposer du droit exclusif de prendre de la glace des rivières comme si c'était une chose susceptible de propriété privée ;

4. A ne dépenser les deniers publics qui conformément à la loi et à la volonté exprimée par la Législature ;

5. A adopter pour les comptes publics de cette province un système de tenue de livre propre à renseigner exactement la Chambre et le public sur tout ce qui concerne le revenu et la dépense, ainsi que sur la situation financière de la province à la fin de chaque exercice financier.

L'amendement étant, alors, mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—13.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daigneault,
D'Anjou,
Décarie;
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier)
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Perron,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert,
Robillard,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walsh.—50.

Et l'amendement est rejeté.

La motion principale étant mise aux voix est résolue dans l'affirmative.
En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

EN COMITÉ.

La séance continue jusqu'après minuit, mercredi matin.

Mercredi, 13 *avril* 1910.

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la corporation de l'Hôpital Général, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur laisse le fauteuil et M. Delâge fait rapport : Que le comité à examiné une résolution.
Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.
M. Delâge informe la Chambre : Que le comité demande la permission de siéger de nouveau.
Résolu, Que demain la Chambre se forme de nouveau en comité.
M. Delâge soumet à la Chambre les résolutions suivantes, qui sont lues la première et la deuxième fois et adoptées.

La Chambre siège jusqu'à minuit et vingt minutes mercredi matin et s'ajourne à cet après-midi.

Mercredi, 13 avril 1910.

M. Cardin, du comité spécial du Code municipal, présente à la Chambre le 1er rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a élu M. Cardin son président et recommande que son quorum soit réduit à cinq membres."
Résolu, —Que cette Chambre adopte ce rapport.

M. Godbout, du comité des Ordres permanents, présente à la Chambre, le 11ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De la ville de Bordeaux, demandant une loi l'annexant à la cité de Montréal.

De " The Central Heat, Light & Power Company."
De la compagnie électrique de Dorchester.
Et de la " Canadian Gas and Heat Company ", demandant respectivement une loi les constituant en corporation."

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement.
Bill (86) amendant la loi 26 Victoria, chapitre 6, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences ;
Bill (77) amendant la charte de la compagnie électrique St-George.
Le comité a examiné aussi les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :
Bill (100) permettant à Adalbert Lacasse de changer son nom en celui d'Adalbert Trudel.
Bill (83) amendant la charte du Crédit général.
Bill (56) constituant en corporation la ville de Montréal-Est.
Bill (116) ratifiant un certain acte de donation de Pamphile P. V. Du Tremblay à Raoul Du Tremblay sous certaines restrictions.
Bill (106) ratifiant et confirmant l'acte de vente consenti par la succession de John Ogilvie à " The Young Men's Christian Association ", de Montréal.

Ordonné,—Que M. Levesque ait la permission de présenter un bill (90) amendant la charte de la ville de Bordeaux.
En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Morriset ait la permission de présenter un bill (140) constituant en corporation la Compagnie électrique Dorchester.
En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Morisset ait la permission de présenter un bill (142) constituant en corporation " The Canadian Gas and Heat Company ".
En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (124) constituant en corporation "The Central Heat, Light and Power Company."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (17) relatif aux heures de travail des femmes et des enfants dans certaines manufactures.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois (Montréal, division No 3) ait la permission de présenter un bill (164) insérant l'article 386*a*, dans la loi électorale de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Tellier.—1. Quel est le montant perçu par le gouvernement pour prix de vente, concession ou location de chutes hydrauliques ou pouvoirs d'eau, au cours de chaque exercice financier, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet 1909?

2. Combien de chevaux-vapeur représentant les chutes hydrauliques ou pouvoirs d'eau vendus, concédés ou donnés à bail, au cours de chaque exercice financier, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'à ce jour?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1 et 2. Du premier juillet 1867, au mois de mai 1897, les pouvoirs hydrauliques ont été vendus sans conditions particulières et considérés en quelque sorte, comme faisant partie des terrains avoisinants, vendus comme emplacement de moulins avec lesquels ils étaient cédés.

ANNÉE.	RECETTES.	CHEVAUX-VAPEUR.
1896-97	1,140 00	.....
1897-98	50,100 00	100,000
1898-99	30,550 00	73,270
1899-1900	29,200 00	358,200
1900-1901	58,521 00	32,580
1901-1902	62,425 00	104,380
1902-1903	35,930 00	32,962
1903-1904	....	.....
1904-1905	64,014 50	59,635
1905-1906	12,415 00	337,082
1906-1907	35,267 50	81,739
1907-1908	2,390 25	350
1908-1909	3,924 83	727

NOTE:—Le prix de vente n'ayant pas toujours été payé comptant, il s'en suit que le montant des recettes ne correspond pas chaque année avec l'importance des concessions faites: la balance due se trouvant distribuée avec le revenu annuel des locations au cours des années subséquentes.

Par M. Tellier.—1. Quel a été, chaque année, depuis le 1er juillet 1867, jusqu'au 1er juillet 1909, le revenu ou la recette de la province provenant de la vente ou concession des lots de grève ?

2. En quoi consiste exactement l'objet d'une vente de lot de grève, suivant la pratique suivie par le gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Lots de grève et en eau profonde vendus ou loués, 1867–1909.

Date.	Recettes.
1867–68	153 38
1868–69	4,137 43
1869–70	7,430 41
1870–71	13,270 35
1871–72	2,709 57
1872–73	6,970 05
1873–74	6,950 72
1874–75	2,045 11
1875–76	3,738 96
1876–77	6,586 34
1877–78	6,806 97
1878–79	9,338 37
1879–80	5,363 79
1880–81	5,755 20
1881–82	8,409 27
1882–83	7,296 56
1883–84	5,729 39
1884–55	15,887 85
1885–86	6,009 63
1886–87	6,721 22
1887–88	3,788 20
1888–89	2,708 12
1889–90	11,993 13
1890–91	14,814 98
1891–92	6,198 75
1892–93	3,622 68
1893–94	996 83
1894–95	578 46
1895–96	16,778 48
1896–97	2,868 46
1897–98	1,257 46
1898–99	2,495 31
1899–1900	3,206 44
1900–1901	4,150 00
1901–1902	6,727 16
1902–1903	17,167 35
1903–1904	2,231 68

1904–1905	2,103 15
1905–1906	4,820 26
1906–1907	10,870 10
1907–1908	12,761 82
1908–1909	14,858 00

2.—Les lots de grève sont généralement vendus ou loués pour fins industrielles, construction de quais, emplacement de moulins et d'usines, aussi comme site balnéaire et remisage de bateaux d'agréments et autres.

Par M. Lavergne—1. Qui est l'agent des terres du gouvernement, pour la division Gaspé-Ouest, et résidant à Cap Chat ?

2. Quelle est la date de sa nomination ?

3. Y a-t-il eu des plaintes contre lui ?

4. Dans l'affirmative, par qui, et pour quelles raisons ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Delphis Roy.
2. Le 16 juin 1897.
3. Oui.
4. Par l'inspecteur des agences pour négligence dans l'exercice de ses devoirs et aussi par des personnes de sa famille, ces dernières plaintes étant d'une nature confidentielle ne peuvent être communiquées à la Chambre.

Par M. Plante.—1. La Commission des Ecoles Techniques a-t-elle acheté un terrain à Montréal ?

2. Dans l'affirmative, quel est le prix d'achat de ce terrain ?

3. Par l'intermédiaire de quelle personne, ce terrain a-t-il été acheté ?

4. Une commission a-t-elle été payée à quelque personne pour l'achat de ce terrain ?

5. Dans l'affirmative, à quelles personnes telle commission a-t-elle payée ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.
2. $150,000.00.
3. Ce terrain a été acheté du propriétaire M. Sharpe, sans intermédiaire.
4. Non.
5. Pas de réponse.

Par M. Cousineau.—1. Quels sont les membres actuels de la commission des chemins à barrières de Montréal ?

2. Par qui et quand ont-ils été nommés ?

3. Quelle est leur rémunération, combien chacun d'eux a-t-il reçu pendant les cinq dernières années ?

4. Quelles sont les personnes qui ont des passes de faveur sur les chemins de la dite compagnie et pourquoi ces personnes reçoivent-elles des passes ?

5. Quelles sommes la commission a-t-elle perçues des barrières dans les cinq dernières années, qu'en a-t-elle fait ; et de quelle façon les a-t-elle dépensées ?

6. De qui la commission a-t-elle acheté la pierre qu'elle a mise sur les chemins depuis les cinq dernières années et combien a-t-elle payé la tonne ?

7. La commission a-t-elle demandé des soumissions pour fournir cette pierre, dans l'affirmative, en a-t-elle reçues et de qui ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1 et 2. Paul Galibert.....Porteurs de débentures..... 9 février 1909
Rémi Gohier, sr.. " " ..... "
Joseph Allen..... " " ..... "
L. A. Boyer.....Gouvernement provincial.....12 février 1907
George Hogg..... " " ..... 3 " 1910

3. Des jetons de présence de $5.00 par assemblée et rémunération additionnelle.

—	1905	1906	1907	1908	1909
Paul Galibert :					
Jetons de présence.	$115 00	$ 75 00	$120 00	$110 00	$110 00
Rémunération....	375 00	300 00	500 00	600 00	600 00
Total.....	$490 00	$375 00	$620 00	$710 00	$710 00
Thos. A. Temholme :					
Jetons de présence.	$105 00	$110 00	$125 00	$115 00	$ 10 00
Rémunération.. ..	375 00	300 00	500 00	600 00	600 00
Total.....	$480 00	$410 00	$625 00	$715 00	$610 00
Rémi Gohier :					
Jetons de présence.	$115 00	$115 00	$130 00	$110 00	$120 00
Rémunération.. ..	375 00	300 00	500 00	600 00	600 00
Total....	$490 00	$415 00	$630 00	$710 00	$720 00
J. D. St.Pierre :					
Jetons de présence.	$115 00	$110 00	$ 5 00	.....	.....
Rémunération.. ..	375 00	$300 00	500 00	.....	.....
Total.....	$495 00	$410 00	$505 00	.....	.....
James Cochrane :					
Jetons de présence.	.....	$ 30 00	.....	.....	.....
Rémunération.. ..	.....	.....	.....	.....	.....

—	1905	1906	1907	1908	1909
M. W. Sinnamon :					
Jetons de présence.	.....	$110 00	$125 00	$ 80 00	.....
Rémunération. ...	.....	300 00	500 00	600 00	600 00
Total.....	.....	$410 00	$625 00	$680 00	$600 00
L. A. Boyer :					
Jetons de présence.	.....	.....	$ 95 00	$ 90 00	$115 00
Rémunération.. ..	.....	.....	500 00	600 00	600 00
Total.....	.....	.....	595 00	690 00	715 00
Joseph Allen :					
Jetons de présence.	.....	.....	.....	.....	$ 85 00

4. Passes de faveur.—Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre ; Sir Lomer Gouin, Premier Ministre ; M. Paul Galibert, syndic ; M. Thomas A Trenholme, ex-syndic ; M. Rémi Gohier, syndic ; M. W. Sinnamon, syndic ; M. L. A. Boyer, syndic ; M. L. Hy. Sénécal, secrétaire-trésorier ; M. James Quinn, inspecteur ; M. J. E. Roy, comptable ; M. Chs. Larandeau, procureur ; M. James W. Duncan, auditeur ; Honorable L. P. Brodeur ; Honorable J. P. B. Casgrain, sénateur ; Honorable juge Desnoyers ; Honorable T. Berthiaume, "La Presse" ; Honorable James McShane ; Honorable juge Fortin ; Honorable Dr J. J. Guérin ; Honorable H. Archambault ; Honorable R. McKay ; M. Richard White, ex-syndic ; M. Chs. Meunier, ex-syndic ; M. Alfred Brunet, ex-syndic ; M. Ch. Chaput, ex-syndic ; M. Azarie Lamarche, ex-syndic ; M. H. Lapointe, ex-syndic ; M. J. Crawford, ex-syndic ; M. Joseph Lebeau, ex-syndic ; M. Alphonse Racine, ex-syndic ; M. Alex. Drummond, Cte St. Mic J. M. George Hogg, Cte St. M. J. W. Drummond ; M. Dosité Carrière, Dor. R. Co. ; M. Norman Dawes, Dor. R. Co. ; M. A. Dawes, Dor. R. Co; M. Geo. Paré, Dor. R. Co.; Honorable L. G. Forget, Président, chars urbains ; D. O. Ross, Vice-Président, chars urbains ; M. Pat. McDonald, Vice-Président, chars urbains ; M. Geo. W. Stephens, M. C. C. Ballantyne, M. L. E. Geoffrion, M. Victor Geoffrion, commissaires du port ; M. L. A. Rivest, M. P. ; M. C. A. Wilson, M. P. ; M. J. M. Levesque, M. P. P. ; M. J. L. Décarie, M. P. P. ; M. God. Langlois, M. P. P. ; M. Achille Bergevin ; M. U. H. Dandurand ; M. J. A. Chaurest ; M. R. A. E. Greenshields ; M. Gaston Maillet ; M. Ferdinand Rinfret ; M. Ernest Marceau ; M. L. G. MacKay ; M. A. Berthiaume, " La Presse " ; M. L. J. Tarte, " La Patrie " ; Dr James Perrigo ; Dr Arth. Migneault ; M. Georges A. Simard ; M. Ed. J. Quinn ; Alp. Décarie ; M. Geo. Marcil ; M. Arthur Ecrément M. P. ; M. Pat Dubé ; M. R. H. Lockhart, M. A. Gaboury, Dr A. R. Marsolais, M. H. A. Dorsey, chars urbains ; M. Olivier Campeau, M. L. J. Ethier, M. Réné Bauset, M. S. H. Carpenter, M. E. A. Champagne, M. Geo. Janin, M. A. Chaussé, M. J. A. Barlow, M. James Griffin, M. J. M. Massy, M. Arth. Parent, Dr J. McCarry, M. Dr R. G. Mayotte, M. Dr A. Lespérance, M. Dr J. E. Emard,

M. J. Tremblay, permis de la cité ; M. Jos Allen, syndic ; M. J. A. Lamarche, M. P. Paradis commissaires ; "Mackay Institute" ; M. L. G. Mackay.

5. —

Année.	Recettes.	Entretien des chemins et barrières.	Dépenses générales.	Intérêts.	Dépenses totales.
1905	$ 43,725.18	$ 35,905.79	$ 8,136.50	$ 162.82	$ 44,205.11
1906	47,622.40	41,473.53	8,415.62	92.50	49,981.65
1907	49,615.39	34,350.02	10,201.87	119.30	44,671.19
1908	48,251.79	40,043.18	11,103.23	81.65	51,228.06
1909	49,843.71	24,714.15	10,521.76	12,989.53	48,225 34

6. 1905.—Joseph Toupin, Sr., $13.00 par toise.
Joseph Lebeau, $14.50, $15.00, $15.50 par toise.
L. Léger, $16.00 par toise.
1906.—Joseph Toupin, fils, $14.00 par toise.
Joseph Lebeau, $15.00, $16.00, $17.00 par toise.
L. Léger, $15.00 par toise.
1907.—Joseph Toupin, fils, $15.00 par toise.
Joseph Lebeau, $16.50 par toise.
" " $2.25 par tonne.
Alphonse Laplante, $16.00 par toise.
1908.—Morrisson Quarry Co. $1.00 par tonne.
Montreal Park Island Ry. $0.60 pour fret.
1909.—Morrisson Quarry Co. $1.00 par tonne.

7. 1905.—Oui. MM. Joseph Toupin, fils, Joseph Toupin, père, L. Léger, J.-B. Dagenais, Joseph Lebeau.
1906.—Oui. MM. Damase Richer, Joseph Lebeau, Morrisson Quarry Co., L. Léger, Joseph Toupin, fils.
1907.—Oui. MM. Joseph Lebeau, Morrisson Quarry Co., George Beaudry, L. Léger, Joseph Toupin, fils, Ephrem Gohier, Alphonse Laplante.
1908.—Oui. L. Léger, Morrisson Quarry Co., Joseph Lebeau.
1909.—Oui. Morrisson Quarry Co.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—Quel est le chiffre total des revenus de toutes sortes perçus par le gouvernement, dans la ville de Montréal, pour l'exercice 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

$1,864,159.56.

Par M. Sauvé.—1. Quel est le nom de l'inspecteur des assurances contre le feu ?
2. Quelle est sa profession ?
3. A-t-il un bureau comme inspecteur ?
4. Est-il à l'emploi d'une compagnie d'assurance contre le feu ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. A. O. Dostaler.

2. Courtier d'assurance.
3. Non.
4. Non.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Y a-t-il eu des termes criminels depuis cinq années, dans les différents districts judiciaires de la province de Québec, moins ceux de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke ?

2. Dans l'affirmative, à quelles dates, et quand ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.
2. Dans les districts et aux dates ci-dessous mentionnés :
   Arthabaska, 22 juin 1905.
   Beauce, 20 mars 1906.
   Beauharnois, 15 février 1906, 15 février 1907 et 15 février 1910.
   Bedford, 18 novembre 1907.
   Gaspé (Percé), 15 octobre 1909.
   Iberville, 22 octobre 1905, 23 novembre 1908 et 10 mai 1909.
   Kamouraska, 5 décembre 1906 et 5 décembre 1909.
   Ottawa, 6 mars 1905, 2 novembre 1906 et 6 mars 1910.
   Pontiac, 6 mai 1905 et 18 octobre 1906.
   Rimouski, 22 mars 1909.
   St-Hyacinthe, 19 juin 1906.
   Terrebonne, 1er février 1908, 10 janvier 1909 et 10 janvier 1910.

Par M. Lavergne.—1. Quels sont les lots dont les billets de location ou lettres patentes sont annoncés pour résiliation dans le comté de Montmagny ?

2. Quelles sont les personnes qui détiennent ces lots, billets de location ou lettres patentes. ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

LISTE des lots dont la vente a été annoncée pour révocation dans le Comté de Montmagny, le 26 mars 1910 :

Canton Montminy :

Rang VI., N. E.—Adélard Bolduc, lot 1 ; Archile Fleury, lot 2 ; Alphonse Boutin, lot 3 ; William Morin, ½ N. E., lot 8, et ½ S. O., lot 9 ; Amedée Morin, ½ N. E., lot 9, et lot 10 ; Louis Blais, lot 11 ; Eusèbe Pelchat, ½ N. E., lot 15 ; Joseph Tanguay, ½ N. E., 17 et lot 18 ; Ernest Gendreau, lot 19 ; Elzéar Gagné, lot 21, et ½ S. O. lot 22 ; Octave Caron, ½ N. E., lot 22 ; Joseph Pelchat, lot 23 ; Louis Blais, jr., ⅔ N. E., lot 27 ; Eugène Pelchat, fils, ⅓ S. O., lot 27.

Rang VI S. O.—Agapit Ouellet, lots 4 et 5 ; Joseph Fortin, lots 6 et 7 ; Alfred Talbot, lot 8.

Canton Rollette :

Rang 1.—Geo. Bernier, fils d'Emb., lot 1 ; Daniel Bernier, lot 2 ; Napoléon Fradet, lot 12 ; Ernest Fradet, lot 13 ; Nap. Aubin, fils, lots 14 et 15 ; Pierre Godbout, lot 16 ; Ernest Fradet, lot 17 ; Théo. Dion, lot 20 ; Ferd. Blais, lot 26 ; Nap. Nadeau, lot 29 ; Albert Nadeau, lot 30 ; Joseph Fleury,

lot 31 ; Louis Ph. Nadeau, lot 32 ; Alfred Nadeau, lot 33 ; Ferd. Fleury, lot 40 : Pierre Morency, lot 41 ; Phil. Turcotte, lot 44 ; Jérémie Plante, lot 45 ; Johnny Couture, lot 46.

Rang 2. —Jean Godbout, lots 10 et 12 ; Désiré Godbout lots 13 et 14 ; Cyrille Fortier, lot 15 ; Ludger Fleury, lots 21 et 22 ; Pierre Langlois, fils, lot 31 ; Pitre Gagné, lot 32 ; Ernest Morin, lot 33 ; Joseph Goulet, lot 41 ; Ovide Beaulieu, lot 42 ; George Langlois, lot 46.

Rang VI.—William Montminy, lots 17 et 19.

Rang VII.—Clovis Labrecque, lot 3.

Canton Talon :

Rang 1.—André Lemelin, lot 21 ; Nazaire Laferrière, lots 22, 23 et 24 ; Amedée Paradis, lot 31 ; Octave Cloutier, lots 1 et 2.

Rang 1.—Edmond Cloutier, lots 3 et 4 ; Adélard Cloutier, lot 5 ; Auguste Bernier, lot 7.

Rang VIII.—Joseph Bilodeau, lot 1.

Canton Patton :

Rang 2.—Aus. Bernier, lot 17.

Rang 3.—Joseph Thibault, lot 1.

Rang 6.—Alphonse Rouillard, lot 21 ; Alph. Blanchette, lot 38 ; Will. Guilmet, lot 47.

Rang 7.—J. P. A. Fournier, lot 49.

Rang 1.—Adel. Desrosiers, lot 26 ; Marcel Aubé, lots 27 et 28 ; Eug. Théberge, lots 29 et 30 ; Emile Richard, lots 31 et 32 ; Edouard Royer, lots 33 et 34 ; Adel. Laprise, lot 41 ; Léon Mathieu, lots 42 et 43 ; Omer Pouliot, 47 et 48.

Rang 2.—Jos Tanguay, lot 33 ; André Beaudoin, lots 36 et 37 ; Cyrille Lacasse, lots 40 et 41 ; Adélard Proulx ½ S. O., lot 51.

Rang 4.—Adel. Lapointe, lot 35.

Rang 6.—Joseph Langlois, lot 42 ; Joseph Couture, fils, lot 45 ; Pierre Gagné ½ E., lot 33.

Rang 7.—Alphonse Bernier, lot 18 ; Alphonse Rouillard et Marcel (30), lot 30 ; Louis Boutin, lot 44 ; Eus. Morissette, lot 45 ; Jos Parent, lot 46.

Rang 3.—Jos. Lachapelle, lot 24 ; Emile Boulanger, lot 17 ; Jean-Bte. Galibois, lot 20 ; Henri Lecompte, lot 21 ; Louis Lavallée, lot 31.

Rang 3.—Mélasippe Lachapelle, lot 25 ; Henri Lachapelle, lot 26 ; Nap. Bélanger, lots 27 et 28.

Rang 7.—Amedée Langelier, lot 1 ; J. Arthur Langelier, lot 2.

Rang 2.—Alphonse Cloutier, lot 45.

Canton Bourdages :

Rang 5.—Jos. Bernier, Albert, lot 11.

Rang 9.—Ludovic Poitras, lot 31 ; Xavier Poitras, lot 32 ; Alf. Gamache, lots 44 et 45.

Rang 10.—Louis Blais, lots 43 et 46.

Canton Ashburton :

Rang B.—Adélard Bélanger, lot 16 ; Frédéric Gaudreau, lot 20.
Rang D.—Jos. Fleury, lot 4 ; Damase Godbout (Res.), lot 20.
Rang 6.—Jos. Robin, lot 7.
Rang 8.—Joseph Boulanger, lot 14.

Canton Panet :

Rang 1.—Amédée Bilodeau, lot 1.

Canton Montminy :

Rang VI N. E.—Joseph Bernard, lot 4 ; Ligourie Tremblay, lot 5 ; Ephi. Tremblay, lot 6, et ½ S. O. lot 7 ; Edmond Audet, lot 12, Pierre Audet, lot 13 ; Nap. Audet, lot 14 ; Camille Boulet, lot 16, et ½ S. O lot 17.

Rang VI S. O.—Wilfrid Rousseau, lot 1, et ½ N. E. lot 2 ; Mathias Rousseau, ½ S. O. lot 3.

Canton Patton :

Rang 5.—Nap. Lambert, lot 18.
Rang 4.—Alphonse Guimont, lot 12.
Rang 6.—Jos. Couture, lot 40 et 41.

Rang 7.—Godfroi Labrecque, lot 38 ; Achille Blouin, lots 45 et 46 ; Thomas Lemelin, lot 47 ; Jos. Labonté, lot 41 ; J. B. Langelier, lot 3 ; J. G. Langelier, lot 4 ; J. B. Langelier, lot 5.

Canton Ashburton :

Rang B.—Edouard Laverdière, lot 17 ; Noël Gaudreau, lots 18 et 19.
Rang C.—Omer Lemieux et Dina Tanguay, (front), lot 28.
Rang D.—François Langelier, lot 11 ; Philias Roy et Odile Desponts, (front), lot 20.
Rang 6.—Philias Robin, lot 6 ; Albert Cloutier, lot 8.

Par M. Lavergne.—1. Le ministre des Terres a-t-il fait distribuer une brochure intitulée " Treatise on the protection of forests from fire " ?

2. Dans l'affirmative, est-il informé que cette brochure n'a été distribuée qu'en anglais ?

3. Est-il informé qu'il y a une édition française de cette même brochure et a-t-il l'intention d'en faire la distribution aux citoyens de la province de Québec, dont la langue maternelle est le français ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.
2. Non, elle a été distribuée en français et en anglais.
3. Oui, et le département est en voie de la distribuer aux gardes-feu aux municipalitées et aux curés.

Par M. Lavergne.—1. Le gouvernement a-t-il annoncé comme devant être résiliés les lots 27 et 28 du premier rang Patton ?

2. Au nom de qui sont ces lots ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.
2. Marcel Aubé.

Par M. Lavergne.—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire imprimer une nouvelle édition du volume intitulé : " La Province de Québec ", imprimé pour la première fois en 1900 et réimprimé en 1905 ?

2. Dans l'affirmative, à qui l'impression sera-t-elle confiée ?
3. Quel en sera le tirage ?
4. Par qui l'ouvraga sera-t-il signé ?
5. Quel sera le coût approximatif de cette édition ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Non.

Il est proposé par M. Létourneau, appuyé par M. Leclerc, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Documents, correspondance, etc., échangés entre le département des travaux publics et toutes personnes concernant l'établissement à Montréal d'un musée où sont exposés des appareils propres à prévenir les accidents dans les établissements industriels.

Il est proposé par M. Plante, appuyé par M. Sylvestre, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Documents et correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, et l'Association des commis voyageurs de cette province, ou toute autre personne, concernant la nomination d'un inspecteur d'hôtels dans cette province.

Il est proposé par M. Cousineau, appuyé par M. Sauvé, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Documents indiquant : 1. Quelles sont les personnes auxquelles le gouvernement a concédé ou vendu soit par lettres ou autrement des lots de grève depuis le 1er juillet 1902. 2. Combien chacune de ces personnes a payé les lots qui lui ont été concédés 3. Où sont situés ces lots de grève, quels sont les numéros du cadastre dont ils font partie. Quelle est l'étendue ou la superficie de tels lots de grève.

Il est proposé par M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :

M. Mousseau propose qu'il soit résolu : Que cette Chambre est d'opinion qu'il y a lieu, à l'occasion de la refonte du Code municipal, de substituer à la forme de scrutin actuellement usitée en matière municipale le vote au scrutin secret.

Et un débat s'élevant,—M. Lavergne propose, appuyé par M. Bourassa, et il est—

Ordonné, -Que le débat soit ajourné.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (92) concernant la substitution John Tiffin.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (51) décrétant la dissolution de la corporation : " Les syndics de l'Eglise St-Gabriel ", ratifiant la fusion de l'Eglise St-Gabriel et de l'église Chalmers, ainsi que certains actes notariés s'y rapportant, et constituant en corporation " The First Presbyterian Church of Montreal ".

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (69) constituant en corporation " The Laurentian Society for the Treatment and Control of Tuberculosis.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (65), constituant en corporation la ville de Saint-Tite.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (139) amendant la charte de la " Canadian Light and Power Company ".

Bill (79) constituant en corporation la municipalité de Saint-Isidore d'Auckland.

Et bill (66) amendant la charte de la ville de Notre-Dame de Grâces.

L'honorable M. Décarie, Secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre, en date du 30 mars 1910, pour la production de copie de toute correspondance, contrats et autres documents relatifs à la coupe de la glace sur le fleuve Saint-Laurent en face de la ville de Valleyfield, consentis et échangés entre le département des Terres et Forêts et " The Pure Ice Coy Ltd ", et M. George White, marchand de glace de Valleyfield.

(*Document de la session No* 55).

Et réponse à un ordre, en date du 30 mars 1910, pour la production de copie de la plainte et de toute preuve entendue ou exhibits produits concernant une accusation de faux portée contre Georges Atkinson, de la ville de Lévis, le 30 décembre 1903. (*Document de la session No* 54).

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Bourassa, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre, copie d'une lettre de René Dupont, agent d'immigration, relative à l'exode des Canadiens-français de la province de Québec, adressée au gouvernement ou à aucun des départements depuis un mois.

Et un débat s'élevant, l'honorable M. Devlin, appuyé par l'honorable M. Kaine propose, que le débat s'ajourne maintenant.

L'honorable M. Prévost soulève le point d'ordre " que l'honorable M. Devlin, qui avait la parole, n'avait pas le droit de proposer l'ajournement du débat.

M. l'Orateur décide le point d'ordre comme suit :

" Evidement l'honorable député de Terrebonne confond deux points essentiellement différents. A la page 470, 3ème Edition.—Bourinot dit :

" A member who has already spoken to a question has no right to rise " again and propose an amendment, or the adjournment of the House, or of

" the debate, though he may speak again to those new questions, when they " are moved by other members."

Le cas actuel est tout à fait différent. L'honorable ministre de la Colonisation était à parler sur la question lorsqu'il a proposé l'ajournement du débat, ce qu'il avait certainement le droit de faire, puisqu'il n'avait pas terminé ses remarques.

A la page 471, Bourinot dit :

"The House also frequently agrees to adjourn the debate in order to "allow an opportunity to a member to continue his speech on a future occasion."

Il ne s'agit pas ici du consentement unanime de la Chambre, mais seulement de la majorité constatée dans les formes régulières. C'est la seule interprétation rationnelle à donner aux mots : —*The House also frequently agrees.*

Le consentement unanime n'est de rigueur que lorsqu'il est expressément stipulé par le Règlement. Mais l'agrément de la Chambre se manifeste par l'assentiment évident de la majorité régulièrement constaté par l'Orateur ou par la majorité des voix, si le vote est demandé.

A l'appui de ma décision, je cite le précédent suivant créé à la Chambre des communes du Canada, à la séance du samedi, 7 avril 1877.

" M. Costigan parlait depuis quelques instants sur un amendement à la motion d'usage pour le comité des subsides, lorsqu'il fut interrompu par l'honorable premier-ministre, M. Mackenzie, comme suit :

" M. Mackenzie.—Comme il ne conviendrait pas que la Chambre siégeat après minuit, je suggère que le débat soit ajourné. "

" M. Costigan, reprenant la parole, dit : " En conséquence, je propose que le débat soit ajourné pour être repris lundi après les affaires de routine. "

La motion d'ajournement du débat fut adoptée, et M. Costigan continua son discours à la séance du lundi, 9 avril 1877.

" Ce précédent est donc absolument identique au cas présent.

" Je déclare le point d'ordre non fondé, et je décide formellement qu'un député a le droit de proposer l'ajournement d'un débat, lorsqu'il a actuellement la parole, interrompant son discours pour le continuer à une séance subséquente, si la majorité de la Chambre adopte sa motion. "

Et la question étant posée : que le débat soit maintenant ajourné, la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard propose, et il est—

Ordonné,—Qu'à commencer jeudi prochain, inclusivement, les avis de motion et les ordres du gouvernement aient préséance à l'Ordre du jour au lieu du vendredi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 14 avril 1910

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 9ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

Bill (112) constituant en corporation " The Montreal Association for the Blind ".

Et bill (78) amendant la charte de la ville de Joliette.

———

Sur motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu,—Que lundi prochain la Chambre se formera en comité général, pour considérer certaines résolutions concernant l'établissement d'un nouveau district judiciaire.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (3) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés d'agriculture.

L'honorable M. Caron propose, appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau immédiatement.

En conséquence, la Chambre se constitue encore en comité général pour étudier certaines résolutions concernant les sociétés d'agriculture.

A six heures M. l'Orateur laisse le fauteuil, et le débat est suspendue jusqu'à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (110) amendant la charte de la "Dominion Light Heat and Power Company.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (86) amendant la loi 26 Victoria, chapitre 6, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné.—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Qeu le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (77) amendant la charte de la Compagnie Electrique St-George.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Rséolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (100) permettant à Adalbert Lacasse, de changer son nom en celui d'Adalbert Trudel.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (83) amendant la charte du Crédit général, et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (56), constituant en corporation la ville de Montréal-Est et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (116) ratifiant un certain acte de donation de Pamphile P.-V. DuTremblay à Raoul DuTremblay, sous certaines restrictions, et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (90), amendant la charte de la ville de Bordeaux.

Bill (140), constituant en corporation la compagnie électrique Dorchester.

Et bill (124), constituant en corporation "The Central Heat, Light and Power Company".

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre, en date du 1er avril 1910, pour la production de copie de toute correspondance entre les départements respectifs des Terres et Forêts et de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, et autres documents échangés depuis la dernière session, entre certains particuliers et la compagnie

industrielle et commerciale " La Nationale ", ainsi que la compagnie industrielle et commerciale " La Nationale " en liquidation.

(*Document de la session* No 56).

Réponse à un ordre, en date du 31 mars 1910, pour la production d'un état indiquant, année par année ; 1. Les recettes opérées dans le district de Saint-Hyacinthe et provenant de diverses sources de revenus affectées au fonds de bâtisses et de jurés, depuis l'origine jusqu'à ce jour ; 2. Les dépenses faites dans le même district et durant la même période pour les fins auxquelles le fonds de bâtisses et de jurés est légalement affecté.

(*Document de la session No* 57.)

Et réponse à un ordre, en date du 8 avril 1910, pour la production de copie de toute correspondance et autres documents contenant de suggestions relativement aux amendements à apporter à la loi des mines, de 1909, échangés entre le département des Mines et Pêcheries et certains particuliers.

(*Document de la session No* 58.)

Le comité général sur les résolutions concernant les sociétés d'agriculture reprend ses délibérations.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra séparer le comté de Pontiac en trois parties désignées par les lettres A, B et C pour les fins agricoles, et que l'allocation à la société d'agriculture de chacune des divisions de ce comté, ou aux sociétés de ces divisions si plus d'une société y est organisée, ne devra pas excéder en aucune année la somme de $500.00.

Résolu, 2.—Que le ministre de l'agriculture pourra employer la balance de l'argent mentionné dans l'article 1855 des Statuts refondus, 1909, en tout ou en partie, aux fins suivantes :

1. A faire des prêts à une société d'agriculture ou à un cercle agricole pour l'achat d'animaux reproducteurs enregistrés ;

2. A importer ou acheter des animaux reproducteurs de race pure qu'il pourra vendre par encan aux sociétés, aux cercles ou à des particuliers, à la charge pour les acheteurs de les garder pour la reproduction dans la province pendant l'espace de temps à être fixé par le ministre.

Que le ministre pourra faire ces prêts et vendre ces animaux aux conditions et avec les délais qu'il jugera convenables, et toucher le remboursement de ces prêts et le prix de ces animaux, lorsqu'ils deviendront exigibles ; après avoir touché ces deniers, il devra les employer pour les fins mentionnées dans l'article 1855 des Statuts refondus, 1909.

Résolu, 3.—Que, sur la balance de l'argent mentionnée dans l'article 1855 des Statuts refondus, 1909, et sur les douze pour cent qui seront retenus sur son allocation en vertu de l'article 1856 des dits statuts, toute société d'agriculture pourra toucher les subventions suivantes :

a. Les sociétés qui auront possédé et gardé, au bénéfice de leurs membres, des étalons de race pure durant une période d'au moins neuf mois pendant l'année précédente, ou qui auront accordé une prime de conservation d'au moins cent piastres au propriétaire d'un étalon de race pure enregistré qui a été gardé pour la reproduction, au bénéfice de leurs membres, durant au moins neuf mois de l'année précédente, recevront une subvention de cent piastres ;

b. Les sociétés qui auront ouvert, le printemps, un concours d'étalons, ou un concours combiné d'étalons et de taureaux de race pure, recevront une subvention égale à la moitié de la somme dépensée pour ce concours, mais cette subvention ne devra pas excéder cinquante piastres.

Que, pour accorder la prime de conservation ci-dessus mentionnée, la société devra ouvrir, le printemps, un concours d'étalons de race pure et se conformer aux règlements du conseil d'agriculture à ce sujet.

Que le ministre pourra aussi retenir sur la subvention d'une société ce que celle-ci devra pour abonnement par ses membres au *Journal d'Agriculture et d'Horticulture illustré de la province de Québec*, publié par le département de l'Agriculture, et que ce montant ainsi retenu sera employé par le ministre pour des fins agricoles.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport : Que le comité a examiné plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Les dites résolutions sont alors rapportées, par M. Delâge, lues une première et une deuxième fois.

Et la question étant posée : Que cette Chambre adopte les dites résolutions.

L'honorable M. Prévost, appuyé par M. Tellier, propose en amendement :

"Que cette Chambre tout en concourant à ces résolutions regrette que le gouvernement n'ait pas traité avec la même faveur tous les comtés de cette province où il existe déjà plus d'une société d'agriculture."

M. Giard propose en sous-amendement :

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de l'amendement :

" Et en particulier, les comtés de Compton, Joliette, Labelle, Lotbinière, Mégantic, Terrebonne et Wolfe, où il existe déjà deux sociétés d'agriculture."

La motion en sous amendement, étant mise aux voix, est rejetée par la division suivante :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennigton,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier—14.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Gaboury,
Galipault,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Perron,
Pilon,
Reed,
Robert,
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—41

La motion en amendement étant mise aux voix est rejetée par la division suivante :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),

Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—14

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Gaboury,
Galipeault,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Nault,
Perron,
Pilon,
Reed,
Robert,
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—41.

La motion principale étant soumise à la Chambre est résolue dans l'affirmative-

En conséquence, les résolutions sont adoptées.

Ordonné,—Que les dites résolutions soient renvoyées au comité général sur le bill 3.—Loi amendant les Statuts refondus de 1909, concernant les sociétés d'agriculture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (3) amendant les Statuts refondus, de 1909, concernant les sociétés d'agriculture.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre reprend le débat ajourné le sept avril courant, lors de la motion, pour deuxième lecture du bill 4.—Loi amendant les Statuts refondns, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers.

Et la question étant posée :

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu, - Que cette Chambre se constitue immédiatement en comté.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 13) pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de St-Gabriel de Brandon.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (12), amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux cadavres qui peuvent servir à l'étude de l'anatomie.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Et la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 15 avril 1910

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Benoit :—

De la ligue anti-alcoolique de Montréal, demandant certains amendements à la loi des licenses.

M. Bernard :—

Des citoyens de Roxton Pond et des paroisses environnantes demandant certains amendements à la loi des licenses.

M. Finnie :

Et " The Joseph Shoemaker Swain " et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " First Church of Christ Scientist Westmount ".

M. Godbout, du comité des Ordres permanents, présente à la Chambre le 12ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De Lorenzo Lamy, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen ;

D'Evelina Pratt Laviolette et autres, demandant une loi concernant la succession de feu John Pratt ; de la municipalité du village de Rosemont ; de la ville Emard ; et de la cité de Québec, demandant respectivement une loi amendant leur charte.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (85) érigeant en municipalité scolaire le village d'Ayers Cliff, et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

Votre comité a examiné aussi les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

Bill (81) amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.

Bill (87) définissant et augmentant les pouvoirs de l'Association Artistique de Montréal, au sujet de l'acquisition, de la possession et de l'aliénation de biens immobiliers.

Bill (72) constituant en corporation la ville de Beaconsfield.

Bill (133) revisant et refondant la charte de la société de l'Hôpital Général de Montréal et changeant son nom.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (101) amendant la charte de la cité de Montréal, dans le but de définir les pouvoirs des commissaires et ceux du conseil, et de réorganiser l'administration générale.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis au lundi suivant pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (120) amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis au lundi suivant pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lafontaine (Berthier) ait la permission de présenter un bill (107) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Lorenzo Lamy, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis au lundi suivant pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tessier ait la permission de présenter un bill (134) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis au lundi suivant pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (113) amendant la charte du village Rosemont.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis au lundi suivant pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (126) ratifiant une convention intervenue entre les représentants de la succession Charles-Auguste-Maximilien Globensky et dame Marie-Josephine Pelland.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis au lundi suivant pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (96) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis au lundi suivant pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Kelly ait la permission de présenter un bill (165) amendant le Code de procédure civile relativement au lieu de l'introduction de l'action.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis au lundi suivant pour sa seconde lecture.

Sur motion de M. Perron, appuyé par M. Galipeault, et avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné,—Que le bill (120) amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt, soit retiré.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Sauvé.—1. Par qui sont nommés les inspecteurs des fabriques de beurre et de fromage de la province de Québec ?

2. Par qui sont-ils payés ?

3. Est-ce qu'il y a deux classes d'inspecteurs ?

4. Dans l'affirmative, quelle est la différence entre ces deux classes, quant à leur mode de nomination et au paiement de leurs salaires ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1, 2, 3, 4. Les inspecteurs des syndicats de propriétaires de beurreries et de fromageries sont les employés des syndicats, qui fixent et paient leur traitement. Ils sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les inspecteurs des fabriques non syndiquées sont nommés par le ministère de l'agriculture et payés par lui.

Le gouvernement subventionne chaque syndicat jusqu'à concurrence de $300 par année. En outre il paie à chaque inspecteur de syndicat une gratification qui varie de $25 à $100. Elle se calcule d'après les années de service, la compétence et l'efficacité de l'inspecteur.

Par M. Tellier.—1. A quelle date le gouvernement a-t-il transporté dans la nouvelle annexe du palais de justice de Montréal, No 9 rue St-Jacques, ses bureaux qu'il avait dans la maison No 76 rue St-Gabriel, Montréal ?

2. Quelle est la raison de ce changement ?

3. Qu'est-ce que le gouvernement a fait de la dite maison où il avait ses bureaux ?

4. Appartient-elle encore à la province ?

5. S'il en a disposé, à quel titre,et pour quelle considération l'a t-il fait ?

6. Quelles sont toutes les fins auxquelles sert actuellement la nouvelle annexe du palais de justice de Montréal ?

7. Pourquoi cette annexe n'est-elle pas réservée exclusivement pour des fins judiciaires ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. En 1905.

2. Parce que cet édifice ne répondait plus aux besoins du temps.

3. Cet immeuble a été loué à la Chambre de Commerce, puis vendu à la même institution en novembre 1909.

4. Non.

5. L'immeuble à été vendu au prix de $16,000.

6. Pour bureaux d'enregistrement d'Hochelaga et de Jacques-Cartier et leurs voûtes, bureaux du percepteur du revenu, greffes de la Cour de Circuit avec voûtes, salle du Conseil exécutif, bureaux des ministres, des officiers et employés qui s'y rattachent, ainsi qu'une salle d'attente, bureau pour l'agent des Terres de la Couronne et son assistant, trois salles d'audience, Cour de Circuit, trois chambres de juges, et Chambre des crieurs, bureaux des inspecteurs des édifices publics, une salle et un bureau pour le cadastre, salles et bureaux pour le Conseil d'hygiène, etc., etc.

7. Parce que le gouvernement a besoin d'une partie de cette bâtisse pour les fins mentionnées dans la réponse 6.

Par M. Lavergne.—Quels sont ceux qui composent la compagnie de publication "Le Canada-Français (Limitée)"?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

Cette compagnie a été incorporée par charte fédérale.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost appuyé par M. Tellier et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre:—Copie des rapports des gardes-forestiers, adressés au surintendant et transmis par ce dernier au département des Terres et Forêts, pendant les cinq dernières années.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre:—Etat des items suivants apparaissant au document No 44, de la présente session.

Maintien de la prison et prisonniers (district de Montréal).	$68,962.37
Maintien de la cour	1,434.96
Maintien du palais de justice	62,111.41

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre:—Etat détaillé des items suivants apparaissant au document No 44, de la présente session.

Maintien de la prison et prisonniers du district de Québec.	$16,064.66
Maintien du palais de justice	39,424.45
Garde de la prison	12,191.50

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre:—Copie de toute correspondance depuis la dernière session, et spécialement depuis le 1er avril, relativement à une saisie revendication de bois par la compagnie MacLaren Ltée, contre Henri E. Parent, du Lac des Ecorces, dans le comté d'Ottawa.

Il est proposé par M. Galipeault, appuyé par M. Perron, et il est,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre:—Copie de correspondance échangée en mai, juin, juillet derniers entre le Procureur Général et autres ministres de la Couronne et le Dr Côté, coroner conjoint pour le district

de Rimouski et autres personnes, relative à une enquête tenue à St-Ulric de Rivière Blanche, sur la mort de Marie-Louise Pagé, épouse d'Edouard Ouellet, et aussi relative à une enquête préliminaire tenue contre le Dr Bouillon, accusé d'être responsable de la mort de la dite Marie-Louise Pagé.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : —Arrêtés en conseil et correspondance échangée entre le gouvernement et la " Canadian Electric Light Co.", concernant le lit de la rivière Chaudière.

M. Tellier, propose appuyé par M. Lavergne, et il est,—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre ;—Copie de tous ordre en conseil, documents, ainsi que la correspondance se rapportant à la conférence tenue à Ottawa, le 29 mars 1910, entre les délégués du Canada et les délégués d'un certain nombre des provinces de la confération au sujet des attributions respectives du parlement fédéral et des législatures provinciales.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

M. Bourassa propose, appuyé par M. Tellier, et il est,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1904, toutes les sommes provenant du trésor provincial, et payées à la compagnie de publication du " Telegraph ", pour abonnements, annonces, impressions, reliure, distribution et toute cause quelconque.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1904, toutes les sommes provenant du trésor provincial et payées à la compagnie de publication " Le Soleil " (Limitée), pour abonnements, annonces, impressions, reliure, distribution et toute cause quelconque.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat indiquant, année par année, depuis le premier juillet 1904, toutes les sommes provenant du trésor provincial et payées à la compagnie de publication du " Canada ", pour abonnements, annonces, impressions, reliure, distribution et toute cause quelconque.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat indiquant année par année, depuis le 1er juillet 1904, toutes les sommes provenant du Trésor provincial et payées à la compagnie de publication de " La Vigie ", pour abonnements, annonces, impressions, reliure, distribution et toute cause quelconque.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 160) amendant le Code de procédure civile.

M. Perron propose, appuyé par M. Galipeault.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue en comité des subsides.

EN COMITÉ

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'œuvre des "Malades indigents", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital St-Patrice, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile St-Vincent de Paul, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ecole protestante d'industrie et de refuge, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-six piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins St-Patrice, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Maternité de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-dix-huit piastres soit accordée à Majesté, comme une aide au "Magdalen Asylum," (Bon Pasteur), Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

9. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante et huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Orphelinat catholique, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

10. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

11. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, pour l'hôpital des enfants trouvés, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

12. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-six piastres

soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Protestant Orphan Asylum ", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

13. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-trois piastres et vingt-cinq cents soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de la Maternité, aux soins des Sœurs de la Miséricorde, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

14. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de la rue Bonaventure, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

15. *Résolu*,——Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile Nazareth, pour les enfants abandonnés, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

16. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école des aveugles, Asile Nazareth, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

17. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ouvroir pour les aveugles, Asile Nazareth, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

18. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Dispensaire de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

19. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la "Montreal Ladies Benevolent Society", Montréal pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

20. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Sainte-Brigitte, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

21. *Résolu*, - Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Protestant Infants' Home", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

22. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Church Home," Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

23. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Bethléem, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

24. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de Notre-Dame, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

25. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu, de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

26. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept pias-

tres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la "Ladies Hebrew Benevolent Society," Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

27. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Miséricorde, pour l'entretien d'enfents trouvés, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

28. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Providence, coin des rues Ste-Catherine et Fullum, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

29. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut du Baron de Hirsch et "Hebrew Benevolent Society of Montreal", autrefois appelé "Young Men's Hebrew Benevolent Society", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

30. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Sheltering Home", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

31. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut McKay, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

32. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas trois cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Montreal Foundling and Sick Baby Hospital", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

33. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Saint-Joseph du Bon Pasteur, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

34. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Petites-Sœurs des pauvres, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

35. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile pour les incurables, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

36. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas deux cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Women's Hospital," Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

37. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la "Western Hospital," pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

38. *Résolu*, - Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Hervey Institute", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

39. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Association Homéopathique de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

40. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Maison de Refuge, Sainte-Cunégonde, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

41. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital des Incurables, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

42. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-dix-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Association des Dames Charitables de l'orphelinat catholique et de l'Asile Nazareth, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

43. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

44. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile du Bon-Pasteur, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

45. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-treize piastres et soixante-quinze centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Ladies' Protestant Home", Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

46. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Male Orphan Asylum," Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

47. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Finlay, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

48. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Protestant Female Orphan Asylum," Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

49. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Ste-Brigitte, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

50. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Dispensaire, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

51. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

52. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Orphelinat, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

53. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, pour les veuves et les infirmes, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

54. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

55. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, dispensaire, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

56. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, pour enfants trouvés, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

57. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, pour les épileptiques, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

58. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la "Woman's Christian Association", Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

59. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédent pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de la Maternité, aux soins des Dames du Bon Pasteur, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

60. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital-Général, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

61. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Œuvre du Patronage, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

62. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Œuvre de la Crèche, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

63. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents, orphelins, etc., Asile de la Province, Trois-Rivières, pour l'année financière finis ant le 30 juin 1911.

64. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, pour leur hôpital de la Maternité, Trois-Rivières, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

65. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital-Général, Sorel, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

66. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Saint-Hyacinthe, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

67. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu, Nicolet, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

68. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Rimouski, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

69. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante piastres

soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital du Sacré-Cœur, Sherbrooke, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

70. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital protestant, Sherbrooke, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

71. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Distributing Home", Knowlton, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

72. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, Lévis, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

73. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu de Lévis, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

74. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu Saint-Valier, Chicoutimi, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

75. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, Arthabaska, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

76. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Sainte-Anne de la Baie-Saint-Paul, pour vieillards, infirmes et idiots, Baie-Saint-Paul, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

77. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice des Sœurs de la Charité, Montmagny, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

78. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de Fraserville, Fraserville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

79. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Orphelinat et hôpital pour vieillards et malades, Valleyfield, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

80. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Saint-André-Avelin, comté d'Ottawa, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

81. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de Saint-Jérôme, Saint-Jérôme, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

82. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Saint-Antoine, pour orphelins, infirmes et malades, Longueuil, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

83. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de Saint-Jean, Saint-Jean d'Iberville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

84. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres

soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Saint-Jean d'Iberville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

85. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Brehmer Rest", Sainte-Agathe des Monts, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

86. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Jardin de l'Enfance, Saint-Joseph, Joliette, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

87. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Catholic Sailor's Club", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

88. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Montreal Sailors Institute", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

89. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Union Nationale Française, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

90. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ouvroir des Sœurs de la Charité, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

91. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice des Petites-Sœurs du Nomininge, comté d'Ottawa, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

92. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Guay, Lévis, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

93. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice St-Joseph de la Délivrance (section de l'Orphelinat), Lévis, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

94. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Ste-Elizabeth de Farnham, comté Missisquoi, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

95. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Drapeau, comté de Terrebonne, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

96. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de l'Hospice Ste-Croix, Marieville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

97. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à La Crèche de Sherbrooke, Sherbrooke, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

98. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice des Vieillards, Sherbrooke, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

99. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à

Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Général de Maniwaki, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

100. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de Magog, comté de Stanstead, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

101. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Armée du Salut, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

102. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Maison de la Providence, St-Malo, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

103. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à L'Orphelinat de St-Joseph, Beauce, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

104. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la "Prisoners' Aid Association", pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

105. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile St-Henri de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

106. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice de Varennes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

107. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Jeffrey Hale Hospital", Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

108. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l' "Alexandra Hospital", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

109. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme une aide au "St-Casimir Hospital", comté de Portneuf, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

110. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'hôpital St-Eusèbe, Joliette, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Delâge informe la Chambre que le comité demande la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau.

M. Delâge fait rapport que le comité des subsides a examiné les résolutions ci-dessus, qui sont lues la première et la deuxième fois et adoptées.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (131) amendant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield.

Bill (128) amendant la charte de la cité de Montréal.

Et bill (142) constituant en corporation "The Canadian Gas and Heat Company".

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 18 avril 1910.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

L'honorable M. Décarie :—

De la ligue anti-alcoolique de Montréal, demandant certains amendements à la loi des licenses.

M. Robert :—

De la ligue anti-alcoolique de Montréal, demandant certains amendements à la loi des licences.

M. Galipeault :—

D'Alcide Louis Larose, demandant une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes, P. Q., à l'admettre à la pratique de l'art dentaire.

Ordonné,—Que l'honorable M. Devlin ait la permission de présenter un bill (18) amendant la loi des mines de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Leclerc ait la permission de présenter un bill (167), amendant les lois relatives à la Cour de Recorder de la cité de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tourigny, ait la permission de présenter un bill (166), amendant le Code municipal concernant certains emprunts temporaires et les dettes municipales.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renvoyé au comité du Code municipal.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu deux messages du Conseil législatif, se lisant comme suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill intitulé : — Loi constituant en corporation la " Old Boys of Bishop's College School ", pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill intitulé :—Loi constituant en corporation " The Bacon industrial School for girls ", pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative. "

Il est proposé par M. Bissonnet, appuyé par M. Perron, et—

Ordonné,—Que le bill du Conseil législatif intitulé :—Loi constituant en corporation la " Old Boys of Bishop's College School ", soit lu la première fois.

En conséquence, le bill est lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Il est proposé par M. Bissonnet, appuyé par M. Perron, et—

Ordonné : Que le bill du Conseil législatif intitulé :—Loi constituant en corporation " The Bacon industrial School for girls ", soit maintenant lu la première fois.

En conséquence, le bill est lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (63) ratifiant et confirmant le règlement No 48 du Conseil municipal de la ville d'Aylmer, en date du 21 décembre 1908.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mercier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (82) concernant un acte de donation faite par feue Dame Anna Bain, veuve de Charles Philips, en faveur de feu Patrick Maher.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—la Chambre se divise et les noms appelés, sont inscrits ainsi qu'il suit :

POUR :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane)
Caron, (l'Islet)
D'Anjou,
Décarie,
Delâge
Delisle,
Devlin,
Dupuis.
Finnie,
Francœur,
Galipeault,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Pilon,
Robert,
Taschereau,
Tourigny.—31

CONTRE :

Messieurs

D'Auteuil,
Lafontaine, (Maskinongé)
Lavergne,
Sylvestre,
Tellier.—5.

La proposition est ainsi résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (116) ratifiant un certain acte de donation de Pamphile P. V. DuTremblay à Raoul DuTremblay sous certaines restrictions.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (106) ratifiant et confirmant l'acte de vente consenti par la succession de feu John Ogilvie à "The Young Men's Christian Association", de Montréal, et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (112) constituant en corporation "The Montreal Association for the Blind",

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (81) amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois—,la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (56) constituant en corporation la ville de Montréal-Est.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (85) érigeant la municipalité scolaire du village de "Ayer's Cliff", et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (87) définissant et augmentant les pouvoirs de l'Association Artistique de Montréal, au sujet de l'acquisition, de la possession et de l'aliénation de biens immobiliers.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (133) revisant et refondant la charte de la société de l'Hôpital Général de Montréal et changeant son nom.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (72) constituant en corporation la ville de Beaconsfield.

La Chambre se forme en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (101) amendant la charte de la cité de Montréal, dans le but de définir les pouvoirs des commissaires et ceux du conseil, et de réorganiser l'administration générale.

Bill (126) ratifiant une convention intervenue entre les représentants de la succession de Charles-Auguste-Maximilien Globensky et Dame Marie-Joséphine Pelland.

Bill (113) amendant la charte du village de Rosemont.

Bill (134) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.

Bill (107) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Lorenzo Lamy à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Et bill (96) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (117) amendant la loi autorisant la commission des écoles catholiques de Montréal à émettre des obligations.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Langlois (Montréal, division No 3). — Est-ce l'intention du gouvernement de faire amender la loi de l'instruction publique de façon à donner effet à la résolution suivante adoptée par le Conseil de l'instruction publique : " Qu'il soit résolu que ce comité est d'opinion que la loi de l'instruction publique soit amendée de manière à substituer la juridiction du surintendant de l'instruction publique à celle des cours de circuit et de magistrat pour les appels en matière scolaire ".

Réponse par l'honorable M. Décarie ;

Le conseil de l'Instruction publique n'a jamais adopté la résolution mentionnée dans cette question.

Le comité catholique du conseil de l'Instruction publique a adopté une résolution semblable par une majorité de 5 voix, 23 de ses membres exprimant leur opinion.

Le comité protestant du conseil de l'Instruction publique a rejeté à l'unanimité une proposition semblable et a déclaré vouloir s'en tenir à la loi actuelle.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Quel est le nombre de diplômes accordés depuis 1900 par les écoles normales de filles, dans la province de Québec ?

2. Combien, parmi celles qui ont obtenu ces diplômes, se livrent actuellement à l'enseignement?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. 3468.
2. 735.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Quel est le nombre des institutrices enseignant dans les écoles élémentaires catholiques de la province de Québec?

2. Combien sont munies d'un diplôme d'école normale?

3. Combien ne sont munies que d'un brevet du bureau central des examinateurs?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. Institutrices diplômées	4077
" non diplômées	826
Total	4903

2. 292 d'un diplôme d'école normale.

3. 3023 d'un brevet du bureau central et 762 d'un brevet des anciens bureaux d'examinateurs.

Par M. Tellier.—1. Quelles sont les compagnies de chemin de fer qui ont gagné, ent out ou en partie, jusqu'au 30 juin 1909, les subventions en terres non convertibles en argent qui leur avaient été promises par les lois 4 Ed. VII, ch. 2, sect. 1, 6 Ed. VII, ch. 4, sect. 1 et 8 Ed. VII, ch. 5, sect. 1?

2. Ces subventions leur ont-elles été payées?

3. Dans l'affirmative, à quelle date?

4. Ces subventions leur ont-elles été payées en argent ou en terres?

5. Si ces subventions leur ont été payées en argent, quelle est la disposition de la loi qui le permettait?

6. Combien chaque compagnie a-t-elle reçu?

7. Si ces subventions ont été payées en terres, combien d'acres de terre chacune d'ellesa-t-elle reçus, où sont situées ces terres?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. Atlantique, Québec et Occidental; Colonisation du nord; Montagne d'Orford; Québec Central; Québec et Lac St-Jean; Québec et Lac St-Jean; Québec et Lac St-Jean; Québec et Lac St-Jean; Québec, Montréal et Southern; The St. Maurice Valley Railway.

2. Non. Cette dernière réponse dispense des autres.

Par M. Kelly.—1. Combien y a-t-il, dans la province, de rivières ou cours d'eau sur lesquels une taxe de péage a été fixée et quels sont leurs noms?

2. Quelle est la date de l'entrée en vigueur de ces taux de péage?

3. Combien ont coûté les travaux sur chacune de ces rivières et cours d'eau?

4. Quel est le coût annuel de réparation ou d'entretien pour chacune de ces rivières et cours d'eau?

5. Quel est le montant de péage pour les diverses espèces de bois sur chacune de ces rivières et cours d'eau?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1	2	3	4	5	—
Rivière Propre, Portneuf....	4 mai 1909..	1,200 00	50 00	1c par billot ou l'équivalant en toute espèce de bois.....	18,500 billots
Rivière Yamachiche.	9 mars 1910.	8,672 00	600 00	1c par billot, bois de sciage.	
Rivière Blanche.	19 sept. 1908	15,000 00	1,500 00	$1.00 par M pds. mesure planche.	3,000,000
Rivière Noire.....	" "	16,000 00	1,500 00	$1.03 1/3 " " "	3,000,000
Rivière Shawinigan et Tributaires.....	22 janv. 1909	14,15892	800 00	1c par billot.....	212,000
COMTÉ MONTMAGNY.					
Rivière du Sud (en bas).....					
Rivière Noire.....	27 juin 1908.	15,575 00	1,090 00	15 1/2 par cordes, 128 pds. cubes.	
Rivière du Sud..					
Rivière Noire.....	"	5,475 00	383 00	5 1/2 " "	
Lac Morin.....	"	9,690 00	678 00	9 1/2 " "	
Ruisseaux du Pin et Nichol..	"	7,705 00	539 00	7 3/4 " "	
Fourche Olick et Ruisseau Gendron.....	"	6,000 00	420 00	6 " "	
Branche Nord-Ouest.... ...	"	4,275 00	299 00	4 1/4 " "	
Ruisseau Gabriel..	"	4,450 00	311 00	4 1/2 " "	
Ruisseau La Loutre	"	3,200 00	224 00	3 1/4 " "	
Grand Ruisseau.....	"	4,660 00	3,222 00	4 1/2 " "	
Ruisseau Fraser.....	"	1,950 00	136 00	2 " "	
Bras St-Nicolas..... ...	"	10,690 00	748 00	10 3/4 " " Bois descendant	
Bras d'Apic, Montmagny....	"	2,415 00	169 00	2 1/2 " " Méchant Pouce	
Lac à Fortin....	"	1,775 00	124 00	1 3/4 " " ne paye pas de	
Méchant Pouce...	"	1,000 00	70 00	9 1/2 " " paiage sur Bras	
Bras d'Apic, L'Islet.....	"	9,458 00	662 00	4 " " d'Apic Mont-	
Fourche de l'Est.....	"	3,900 00	273 00	1 " " magny.	
Bras Nord, Est.....	"	3,000 00	210 00	3 " "	
COMTÉ TÉMISCOUATA.					
Lac Baker....	14 janv. 1909	2,350 00	310 00	10c par M pds. mes. de planche.	3,000,000
Squatteck.....	"	2 300 00	290 00	7 1/4 " " " .	4,000,000
Horton.....	"	4,025 00	502 00	7 1/2 " " " ..	6,000,000

1	2	3	4	5	—
A l'Aigle	14 janv. 1909	900 00	90 00	6 par M pds. mes. de planche...	1,500,000
Lac Long	"	1,720 00	247 00	12 1/2 " " " ..	2,000,000
Touladi	"	1,655 00	181 50	1 3/10 " " " ..	14,000,000
COMTÉ DE QUÉBEC					
Rivière aux Pins	6 avril 1908,	$5865 00	350 00	$2.46 par 100 billots ou leur équivalent en toute espèce de bois	38,000 billots
COMTE DE PORTNEUF					
Crique des Brochets	19 juil. 1909	1,025 00	300 00	2 1/2 1/2 1000' mesure planche	300,000 B.
Canal du Nord, Ile Bostonnais	"	1,875 00	364 40	1 1/2 " " " ..	700,000
En aval de l'Ile Bostonnais	"	975 00	136 65	1/2 " " "	
TEMISCAMINGUE NORD					
Ruisseau Bryson	18 mars 1910	2,900 00	290 00	1/4c par billot	120,000 B.
Rivière Maskinongé	17 déc. 1902.	600 00	60 00	60c par 100 billots	20,000 B.
" Blanche	"	650 00	100 00	1.10 " "	15,000 B.
Entre le lac Long et la rivière Blanche	"	575 00	70 00	64c " "	20,000 B.
Entre le lac Long	"	350 00	40 00	25c " "	30,000 B.
Cours d'eau faisant communiquer le lac La Borne avec le lac des Sables, Co. de Terrebonne	10 avril 1905	1,500 00	200 à 300	2 1/2c par billot	20,000 B.
Rivière Pelletier	31 juil. 1908	940 00	194 00	43c par 100 billots	45,000 B,
Crique Otis	"	950 00	145 00	72 1/2c "	20,000 B.
" Mulque	"	3,454 00	595 00	1 69 "	35,000 B.
" Labelle	"	3,203 00	1,000 00	5.00 "	20,000 B.
Rivière St-Pierre	"	2,910 00	746 00	83c "	90,000 B.
" Tortiyou	"	4,006 00	890 00	1.61 "	55,000 B.
Crique Sauvage	"	2,425 00	402 50	8.00 "	5,000 B.
Rivière Poirier	"	4,019 00	702 00	2.34 "	30,000 B.
Rivière-Ouelle	21 avril 1906	2,360 00	200 00	63 2/3 "	84,500c $3.20 par 100 B.
" Charlemagne	"	900 00	75 00	1.00 "	
" Le Bras	"	3,225 00	200 00	45 1/2 "	
" Damnée	"	2,200 00	250 00	1,23 "	
Grande Rivière	"	3,565 00	450 00	50c "	
Rivière Chaude	"	1,400 00	175 00	78 1/2 "	
Chaleurs Bay Mills	30 juin 1909	5,575 00	575 00	50c par m. pds mse planche....	4,000,000 pds m. de planche.

Par M. Giard.—1. Le gouvernement a-t-il terminé la classification des lots du canton de Whitton, comté de Compton ?

2. Dans l'affirmative, par qui cette classification a-t-elle été faite ?

3. Combien y a-t-on trouvé de lots propices à l'agriculture et combien de non propices ?

4. Dans la négative, quand le gouvernement entend-il faire cette classification ?

5. Combien y a-t-il d'acres de terre dans le dit canton ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. Par M. J. C. Langelier sur un rapport de M. Joseph Langlois, garde-forestier assisté de M. Chs. A. Matheson.

3. 220⅓ lots été classifiés comme terres à culture et 15 lots comme terres d'exploitation forestière.

5. 63,500 dans le canton et 450 dans le Gore de Whitton.

Par M. Lavergne.—1. Quels sont les noms des vingt-cinq porteurs de permis de coupe de bois, dont les permis ont été annulés depuis 1887 ?

2. Pour quelles infractions ces permis ont-ils été annulés ?

3. Quelle est la date de chaque annulation ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1 et 3. The Molsons Bank	19 mars 1896
The Merchants Bank	19 mars 1896
Jos. Reynar	19 mars 1896
Mossom Buyd & Co	10 avril 1896
R. Grant	13 mars 1896
A. Fraser	13 mars 1896
Union Bank	13 mars 1896
John Fallow	4 avril 1896
Kilburn & Mac Intosh	10 avril 1896
James McShane	25 oct. 1894
P. Fitzpatrick	25 oct. 1894
C. Audet	25 oct. 1894
Geo. A. Dechene	25 oct. 1894
F. H. Henderson	25 oct. 1894
A. Campbell	25 oct. 1894
B. A. Scott	25 oct. 1894
H. J. Beemer	25 oct. 1894
John Poupore	10 avril 1896
Gagnon & Frère	2 avril 1898
Estate Benson Bennett	9 avril 1896
J. J. O'Brien	1 avril 1896
George Murchie	9 août 1895
John Ross	21 mars 1896
Quebec Timber Co.	7 avril 1896
B. Boudreault	1 avril 1896

2. Pour non paiement des sommes dues à la Couronne, tant en rentes concières qu'en taxes de feu et primes d'achat.

Par M. Sauvé—1. Est-il vrai que l'honorable premier ministre de la province de Québec a fait, en janvier 1909, la déclaration suivante, publiée dans le journal le " Canada " :

" Quant à ce qui regarde la construction d'un nouveau palais de justice je crois que cette réclamation est parfaitement juste.

" Lorsqu'on a demandé d'agrandir le palais de justice, le gouvernement l'a accordé ; lorsque l'on a demandé une nouvelle prison, le gouvernement s'est encore rendu aux sollicitations du public. En effet, la prison nouvelle est en voie de construction.

" Puisque nous logeons bien les prisonniers, il sied naturellement de bien loger les membres de la magistrature et du barreau.

" Et je ne quitterai pas l'arène politique, avant que la ville de Montréal ait un palais de justice digne d'elle.

" Je ne partirai certainement pas avant que la pierre d'assise en ait été posée. Je dirai davantage, Messieurs, en vous avouant que j'ai l'intention de demander moi-même à la Législature de jeter les bases de ce nouveau palais ".

2. Dans l'affirmative, le gouvernement se propose-t-il de construire, un nouveau palais de justice à Montréal ?

3. Dans la négative, le premier ministre a-t-il nié les paroles que lui attribue le journal, " Le Canada " ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Ce rapport n'est pas exact.

3. Le premier ministre n'est pas responsable des paroles ou des intentions que lui prêtent les journaux.

Par M. Sauvé—1. Est-il vrai que l'honorable premier ministre a déjà fait la déclaration suivante :

" Le parti libéral a promis un ministère de l'Instruction publique et il tiendra sa promesse en dépit de certaines remarques qui ont pu être faites. C'est une question de progrès et notre parti ne peut pas reculer. Le parti libéral doit à ses traditions et à son histoire, de donner au peuple de la province de Québec la réforme scolaire dans toute sa plénitude. "

2. Dans l'affirmative, est-il vrai que le gouvernement a l'intention de remplir cette promesse ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Le premier ministre actuel n'a jamais, depuis qu'il a formé un cabinet le 23 mars 1905, fait pareille déclaration.

Par M. Sylvestre.—1. Qui agit actuellement comme shérif du district d'Iberville ?

2. A combien s'élève le salaire annuel qui lui est payé par le gouvernement ?

3. De combien ont été ses revenus en l'année 1909, le salaire compris ?

4. De combien ont été ses dépenses et leur nature ?

5. A-t-il un député et dans l'affirmative, depuis quand, qui est-il et quel est son salaire ?

6. Est-il tenu de payer lui-même les frais de poste et la papeterie en rapport avec sa charge et reçoit-il des honoraires pour cela sur chaque procédure ?

7. A-t-il chargé au gouvernement une somme de $570.42 dans les comptes de l'année 1909, pour frais de poste et papeterie ?

8. Cette somme a-t-elle été déboursée par le gouvernement et en quelles circonstances ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. M. Louis Mayrand, est le shérif du district d'Iberville.

2. $750.00.

3. Le montant du salaire et des honoraires du shérif réunis est de $3,112.06. De ce montant il faut déduire pour $456.24 de déboursés et de dépenses et $331.16 représentant le percentage payé au gouvernement.

4. Député $408.69 ; livres et impressions $47.55.

5. Oui. M. Walter Mayrand. Depuis le 14 septembre 1909. Pas de traitement fixe.

6. Les frais de poste au montant de $18.64 ont été payés par le gouvernement. La papeterie est à la charge du shérif. Il ne perçoit pas d'honoraires pour ces fins sur les procédures.

7. Non.

8. .....

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Bourassa et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :--Document indiquant : 1. Quels sont les ouvrages canadiens achetés par le gouvernement depuis 1897. 2. Quel est le prix payé pour chaque exemplaire. 3. Quel est l'auteur ou quels sont les auteurs de ces ouvrages.

Il est proposé par M. Sauvé, appuyé par M. Lafontaine (Maskinongé), et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Copies de toutes correspondances, plaintes ou documents relatifs au protonotaire du district de Terrebonne depuis 1898.

Il est proposé par M. Bernard, appuyé par M. Lavergne, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette cette Chambre :—Documents relatifs à certaines impressions de l'Assemblée législative par " La Compagnie de Publication, Le Canada Français Limitée ", pour l'année 1908-1909.

M. Lavergne propose, appuyé par Bourassa, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : correspondance relative à l'enquête concernant la destitution de Polydore Langlais comme greffier de la Cour de Circuit, district de Kamouraska ?

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (164) insérant l'article 386*a*, dans la loi électorale de Québec.

Il est proposé par M. Langlois (Montréal division No 3), appuyé par M. Finnie.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

Il est proposé par l'honorable M. Devlin, appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin, et—

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la loi des mines de Québec.

Il est proposé par l'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie, et—

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions concernant l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (13) pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de St-Gabriel de Brandon.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 19 avril 1910

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. Godbout, président *pro tempore* du comité des ordres permanents, présente le 13ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:

"Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir:

De la " St- Lawrence Pressed Brick and Terra Cotta Company Limited ", demandant une loi amendant la loi concernant la Commune de Laprairie, 7 Ed. VII, c. 83.

De " The Syrian Greek Orthodox Church of St. Nicholas. "

De " The Soulanges Power Company ".

Et de " The First Church of Christ Scientist, Westmount ", demandant respectivement une loi les constituant en corporation.

M. Daigneault, président *pro tempore* du comité des bills privés, présente à la Chambre le 11ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre " :

Bill (104) constituant en corporation le Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski.

Bill (130) concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de St-Viateur d'Outremont.

Bill (67) validant un certain acte de vente passé entre Dame Emma Zaïde Beaudry, veuve de Louis Fréchette et Bernard Bloomfield et l'emploi de certaines sommes d'argent fait par le dit feu Louis Fréchette, en sa qualité d'administrateur.

Votre comité a examiné aussi le bill (114).—Loi concernant l'acte de donation entrevifs passé le 25 février 1869, en faveur de Charles Adam et son épouse Angélique Plouffe, par Louis Savignac, et autorisant les donataires à vendre la propriété donnée et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

Quant au bill (58).—Loi érigeant la municipalité de la partie est du canton d'Ely, votre comité trouve que le préambule n'est pas prouvé.

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 2ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (84) amendant la charte du chemin de fer urbain de Sherbrooke.

Ordonné,—Que M. Tessier ait la permission de présenter un bill (135) pour changer le chef-lieu du comté de Beauharnois et transporter le bureau d'enregistrement du dit comté en la cité de Salaberry de Valleyfield.

En conséquence. il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (103) amendant la charte de la ville Emard.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (129) concernant la Commune de Laprairie.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (125) constituant en corporation "The Syrian Greek Orthodox Church of Saint-Nicholas."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (146) constituant en corporation la "First Church of Christ Scientist, Westmount".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné, Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (132) constituant en corporation "The Soulanges Power Company."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (95) ratifiant certains contrats entre la cité de Montréal et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill intitulé : Loi amendant la loi constituant en corporation "The Little Nation River Railway Company," pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Il est proposé par M. Gendron, appuyé par M. Mercier, et—

Ordonné,—Que le bill du Conseil législatif intitulé : Loi amendant la loi constituant en corporation "The Little Nation River Railway Company,", soit maintenant lu la première fois.

En conséquence, le bill est lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (4) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers.

A six heures M. l'Orateur reprend le fauteuil pour le quitter—jusqu'à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill du Conseil législatif.—Loi constituant en corporation la "Old Boys of Bishops College School".

Et bill du Conseil législatit.—Loi constituant en corporation la "Bacon Industrial School for Girls".

Le comité général de la Chambre continue ses délibérations sur le bill (4) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première et la seconde fois, il est—

Ordonné,—Que la troisième lecture de ces amendements soit renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (15) relatif à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers.

Il est proposé par l'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie,—

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (8) établissant un nouveau district judiciaire et amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code de procédure civile.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (6) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les compagnies minières.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comite ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mousseau fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (14) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M, Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent vingt piastres et soixante-quatorze centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais d'administration de la dette publique pour l'année finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le traitement de l'Orateur du Conseil législatif, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas treize mille huit cent onze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer les traitements, dépenses contingentes, etc., du Conseil Législatif, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le traitement de l'Orateur de l'Assemblée législative pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5.—*Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas soixante neuf mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les traitements, dépenses contingentes, etc de l'Assemblée Législative pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

6.—*Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes des élections pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le traitement du Greffier de la Couronne en Chancellerie pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

M. Delage rapporte alors les résolutions qui sont lues la première et la seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 20 avril 1910

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues, savoir :

M. Bourassa :—

De certaines paroisses du comté de St-Hyacinthe,

M. Dorris :—

De certaines paroisses du comté de Napierville.

M. Gosselin :—

De certaines paroisses du comté de Missiquoi.

M. Mousseau :—

De certaines paroisses du comté de Soulanges, et demandant certains amendements à la loi des licenses.

M. Tessier, du comités des bills privés, présente à la Chambre le 12ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

Bill 105, amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

Bill 57, revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère.

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux etc., présente à la Chambre le 3ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill 70 amendant les lois qui concernent la " Montreal Street Railway Company. "

M. Godbout, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 17ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De la ville de Magog, demandant des amendements à sa charte.

D'O. Dufresne et autres, demandant une loi amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe.

De l'Association des anciens élèves de l'école polytechnique.

De la Congregation Nussach Hoaari.

De la Congregation Beth Israel de Lachine, demandant respectivement une loi les constituant en corporation.

Et d'Alcide Louis Larose, demandant une loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de l'art dentaire.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (144) constituant en corporation " The Jewish Congregation Nussach Hoaari, " de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (145) constituant en corporation la Congrégation juive, Beth Israël de Lachine.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tessier ait la permission de presenter un bill (127) constituant en corporation L'Asssociation des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (143) amendant la charte de la ville de la Longue Pointe.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (169) amendant le code de procédure civile relativement à la juridiction du protonotaire et du député greffier de la cour de circuit de district.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Lavergne.—1. Combien reste-t-il de timbres légaux en langue anglaise seulement ?

2. Quel sera le temps approximatif qu'il faudra pour épuiser ceux actuellement en la possession du gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. 782,000.

2. La réserve de la plupart des timbres durera à peu près un an. Il faudra environ deux ans pour épuiser la réserve de certaines dénominations et la réserve d'une dénomination, ceux de quatre-vingt dix centins, durera trois ou quatre ans.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—A combien s'élève le montant total payé en salaires aux instituteurs et aux institutrices des écoles élémentaires, dans la province de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

$814,244,00.

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires, dans le comté de Compton ?

2. Combien ont été en opération, pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 187.
2. 174.
3. 58 pendant 10 mois
   20 " 9 "
   57 " 8 "
   19 " 7 "
   12 " 6 "
   3 " 5 "
   2 " 4 "
   2 " 2 "
   1 " 1 "

Par M. Finnie.—1. Quels sont les membres actuels de la commission scolaire protestante de Montréal ?

2. Quand ont-ils été nommés et pour combien de temps ?

3. Dans chaque cas, quand finit leur terme d'office ?

4. Les trois commissaires nommés par le conseil de la cité doivent-ils être nécessairement des échevins ?

5. Les trois commissaires nommés par le gouvernement doivent-ils nécessairement être membres du clergé ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1, 2, 3. Le révérend W. I. Shaw, D. D. LL. D., nommé par le gouvernement provincial en novembre, 1890, pour trois ans, et qui a, depuis, occupé continuellement cette position, a laquelle il a été nommé de nouveau.

Son présent terme d'office expire le 30 juin 1910.

Le révérend James Barclay, D. D., LL. D., nommé par le gouvernement provincial, en juin 1902, pour compléter le terme non expiré du révérend Dr. MacVicar, décédé, et qui a, depuis, continuellement occupé cette position, à laquelle, il a été nommé de nouveau.

Son présent terme d'office expire le 30 juin 1911.

Le révérend Herbert Symonds, D. D., nommé par le gouvernement provincial, en août 1907, pour compléter le terme non expiré de M. G. W. Stephens, M. P. P., démissionnaire, et qui a, depuis, continuellement occupé cette position à laquelle il a été nommé de nouveau.

Son présent terme d'office expire le 30 juin, 1912.

Monsieur I. H. Stearns, nommé par le conseil de la cité, en juin, 1902, pour trois ans, et qui a, depuis, continuellement occupé cette position, à laquelle il a été nommé de nouveau.

Son présent terme d'office expire le 30 juin, 1911.

Monsieur H. B. Yates, M. D., nommé par le conseil de la cité, en juin, 1906, pour compléter le terme non expiré de l'échevin H. A. Ekers, démis-

sionnaire, et qui a, depuis, occupé continuellement cette position, à laquelle il a été nommé de nouveau.

Son présent terme d'office expire le 30 juin, 1910.

Monsieur Richard Turner, nommé par le conseil de la cité, en juin, 1906, pour trois ans, et qui a, depuis, occupé continuellement cette position, à laquelle il a été nommé de nouveau.

Son présent terme d'office expire le 30 juin, 1912.

4. Non.

5. Non.

Par M. Bernard.—1. Depuis combien de temps Alexandre Chauveau est-il employé au département des Terres ?

2. Quel est son salaire ?

3. A-t-il eu à différents temps un congé du Gouvernement ?

4. Dans l'affirmative, pour combien de temps, chaque fois, et qui l'a remplacé durant ses congés?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Depuis le 17 mars 1905.

2. $1,100.00.

3. Oui, à deux reprises.

4. Pour trois mois chaque fois, la première fois, le docteur Turcotte et la deuxième M. Kenneth Fraser.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Bourassa, et—*Ordonné*,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondance et autres documents échangés, entre le département des Terres et Forêts et un nommé Henri Valois, relatifs aux lots 12 et 13 du 4e rang du canton Turgeon, dans le comté d'Ottawa.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Bourassa, et,—*Ordonné*,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondance et autres documents échangés entre Joseph Albert Tassé, de Montfort, et autres personnes, en rapport avec l'achat du lot 22 du rang 10 du canton Wenthworth, dans le comté d'Argenteuil.

Et un débat s'élevant, à six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie, p. m.

En vertu de la 19ième règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (135) pour changer le chef-lieu du comté de Beauharnois et transporter le bureau d'enregistrement du dit comté en la cité de Salaberry de Valleyfield.

Bill (108) amendant la charte de la ville Emard.

Bill (129) concernant la Commune de Laprairie.

Bill (125) constituant en corporation "The Syrian Greek Orthodox Church of Saint Nicholas".

Bill (146) constituant en corporation la "First Church of Christ Scientist, Westmount".

Bill 132) constituant en corporation " The Soulanges, Power Company".

Bill (95) ratifiant certains contrats entre la cité de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill du Conseil législatif. —Loi amendant la loi constituant en corporation " The Little Nation River Railway Company ".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc,

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (78) amendant la charte de la ville de Joliette, et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blouin fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de sièger de nouveau.

Ordonné.—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

La Chambre continue le débat sur la motion aujourd'hui proposée : Qu'il soit voté un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance et autres documents échangés entre Joseph Albert Tassé, de Montfort, et autres personnes, en rapport avec l'achat du lot 22 du rang 10 du canton Wentworth, dans le comté d'Argenteuil.

Et la question étant posée : La proposition est résolue dans l'affirmative.

Il est proposé par M. Giard, appuyé par M. Lafontaine (Maskinongé) et,—

Ordonné.—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Copie de tous les comptes (en détail) qui ont été payés à William Côté, pour réparation du palais de justice et de la prison du district judiciaire de Richelieu, et tel que mentionné à la page 194 des Comptes Publics de 1909.

Il est proposé par M. Cousineau. appuyé par M. Patenaude, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Copie des rapports annuels ou autres, de toute compagnie de chemins à barrières, de compagnies de ponts de péage dans la province, faits au gouvernement en vertu des lois incorporant ces diverses compagnies.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : Copie d'ordres en conseil et correspondances entre le gouvernement de cette province et tous autres gouvernements du Dominion, ou avec celui du Dominion, documents de toute nature et dossier, le tout se rapportant à la conférence tenue à Ottawa, le 29 mars 1910, entre les représentants des provinces et ceux du Dominion.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Et la Chambre siége jusqu'après minuit jeudi matin.

Jeudi, 21 *avril* 1910.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendements.

Bill (12) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux cadavres qui peuvent servir à l'étude de l'anatomie.

Bill (55) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Désiré-Adolphe Marcoux à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Bill (62) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Ls.-Eugène Bellemare à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

Bill (102) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Stephen Langevin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (52) validant l'acte de partages et division de la succession de feu Pierre Paul Martin, en date du 3 février 1910.

Bill (53) constituant en corporation la Congrégation Kehal Jeshurin.

Bill (68) autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Bernard Rose, au nombre de ses membres, après examen.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (52) validant l'acte de partage et division de la succession de feu Pierre Paul Martin, en date du 3 février 1910, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (53) constituant en corporation la Congregation Kehal Jeshurin, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (68) autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre

Bernard Rose, au nombre de ses membre après examen, et ces amendements sont lues la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

Et la Chambre siégeant jusqu'à une heure moins dix minutes a. m. s'ajourne à cet après-midi.

Jeudi, 21 avril 1910.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (54) autorisant le Collèges des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Jos. A. Deschênes à la pratique de la médecine de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

Bill 118.—Autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Andronique Lafond à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen,

---

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues, savoir :

M. Perron :—

Du Révérend Astinios Ofiesh et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom : "The Saint Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Canada."

M. Tellier :—

De certaines paroisses du comté de Joliette

M. Patenaude :—

De certaines paroisses du comté de Laprairie.

M. Giard :—

De certaines paroisses du comté de Compton.

M. Marchand :—

De certaines paroisses du comté de St-Jean.

L'honorable M. Prévost :—

De certaines paroisses du comté de Terrebonne.

M. Mercier :—

De certaines paroisses du comté de Châteauguay.

M. Cousineau :—

De certaines paroisses du comté de Jacques-Cartier.

M. Sylvestre :—

De certaines paroisses du comté de Montcalm, demandant certains amendements à la loi des licences.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 13ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (79) constituant en corporation la municipalité de Saint-Isidore d'Auckland.

Bill (109) constituant en corporation " The Lachine General Hospital ".

Bill (123) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébeuf.

Bill (88) amendant la charte de la " Beauharnois Light Heat and Power Company ".

M. Mousseau, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 15ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné la pétition de la ville d'Outremont, demandant des amendements à sa charte et la pétition de la ligue antituberculeuse de Québec, demandant une loi la constituant en corporation, et trouve que les avis requis ne sont pas encore complètement donnés, mais attendu que les dits avis seront à peu près complétés quand le comité des bills privés prendra ces bills en considération, votre comité, pour cette raison, est convenu de rapporter favorablement les dites pétitions.

Ordonné,—Que M. Morrisset ait la permission de présenter un bill (141) constituant en corporation la Ligue Antituberculeuse de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (136) amendant la charte de la ville d'Outremont.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (147) autorisant le Collège des chirurgiens, dentistes, de la province de Québec, à admettre Alcide Larose à la pratique de l'art dentaire.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lafontaine (Berthier) ait la permission de présenter un bill (170) amendant la loi des médecins vétérinaires de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Sylvestre ait la permission de présenter un bill (168) concernant l'annexion d'une partie du canton Wexford au comté de Montcalm, une partie du canton de Chertsey au comté de Joliette et la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa pour toutes fins, excepté pour les fins scolaires.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits en comité général au bill (4).—Amendant les statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers.

Il est proposé par l'honorable M. Caron, appuyé par l'honorable M. Devlin. La question étant posée cette Chambre adoptera-t-elle les dits amendements?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

L'honorable M. Prévost, appuyé par M. Plante propose en amendement :

"Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre, avec instruction de l'amender généralement, de manière à soustraire à toute influence politique l'exploitation des beurreries et fromageries dans cette province."

Et la question étant posée, au sujet de l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms donne le résultat suivant :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—14.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daigneault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier)
Langlois, (St-Sauveur)
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Perron,
Pilon,
Reed,
Robert,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker.—48.

L'amendement est rejeté.

La question principale étant posée de nouveau, M. Tellier appuyé par M. Bourrassa propose en amendement :

" Que ce bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction de l'amender généralement de manière à définir avec précision, les conditions dans lesquelles une fabrique de beurre, de fromage ou d'autres produits laitiers pourra être établie ou maintenue en opération ; et cela afin de ne pas laisser au ministre de l'agriculture le pouvoir absolu et arbitraire d'empêcher l'établissement de toute nouvelle fabrique et même d'ordonner la fermeture des fabriques existantes. "

Et, un débat s'élevant, à six heures, M l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à une adresse, en date du 18 avril 1910, demandant la production de copie de tous arrêtés ministériels, correspondance, documents concernant la mise à la retraite de C. F. Leclerc, ancien agent des terres, division Montmagny. (*Document de la session No 10*).

Réponse à une ordre, en date du 29 mars 1910, pour la production de copie de rapport du garde-forestier Jean Côté, du Cap Chat, comté de Gaspé, pour les trois dernières années. (*Document de la session No 11*).

Réponse à un ordre, en date du 8 avril 1910, copie de toute inspection, classification et correspondance concernant les rangs 1-2-3-4 dans le canton de Rolette, comté de Montmagny. (*Document de la session No 59*).

Réponse à un ordre, en date du 13 avril 1910, pour la production de copie de tous documents et correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun de ces membres, et l'association des commis voyageurs de cette province ou toute autre personne, concernant la nomination d'un inspecteur d'hôtels dans cette province. (*Document de la session No* 60).

Réponse à une adresse, en date du 11 avril 1910, demandant la production de copie de tous arrêtés ministériels, correspondance et documents, concernant le lot 19, du Xième rang du canton Watford.
(*Document de la session No* 61).

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (83) amendant la charte du Crédit général, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (84) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer urbain de Sherbrooke.

La Chambre s'étant constituée en comité général, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (104) constituant en corporation le monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné, — Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (78) amendant la charte de la ville de Joliette.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,— Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-t-ils maintenant lus la première fois ? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Et les amendement sont lus la première fois.

Et la question étant posée : que ces amendements soient maintenant lus la deuxième fois ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les amendements sont lus la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ces amendements.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

M. Tellier, appuyé par M. Bourassa propose en amendement :

Que le bill (78).—amendant la charte de la ville de Joliette, ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction de l'amender en remplaçant l'article 11 du dit bill par le suivant :

11. Le conseil devra au cours de septembre prochain, soumettre aux électeurs municipaux de la municipalité, en la manière prévue par les articles 5614, 5615, 5616, 5617, 5621 et 5622 des Statuts refondus de 1909, la question suivante, savoir :

Etes-vous en faveur de l'élection du maire par le peuple et du vote au scrutin secret aux élections municipales ?

La votation aura lieu aux jours que le conseil devra déterminer par résolution, et le conseil devra l'annoncer préalablement, par un avis public, publié conformément aux disposition de la charte.

Les électeurs inscrits sur la liste en vigueur lors de cette votation seront admis à voter sans avoir payé leurs taxes municipales et scolaires.

A la clôture de la votation, la personne qui aura présidé la votation comptera les "OUI" et les "NON" et dans les quatre jours suivants, elle soumettra au conseil le résultat de la votation dans un rapport auquel elle

devra joindre le cahier de votation et tous autres documents ayant rapport à cette votation.

Si la majorité des votes donnés sur cette question est dans l'affirmative, la présente loi entrera en vigueur, et, dans ce cas l'élection du maire, celle des échevins se feront à l'avenir en vertu de cette loi et conformément d'ailleurs à la loi des cités et villes.

Si la majorité des votes donnés sur la dite question est dans la négative, la présente loi sera considérée comme non avenue et de nul effet."

Cette motion en amendement, étant mise aux voix, est rejetée par la division suivante :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Anjou,
D'Auteuil,
Francœur,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé)
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Reed,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—16.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Caron, (Matane)
Caron, (l'Islet)
Daigneault,
Décarie,
Devlin,
Dion,
Finnie,
Gaboury,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine, (Berthier)
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Perron,
Pilon,
Séguin,
Taschereau,
Tourigny,
Walker.—29.

La motion principale est alors soumise, la Chambre se divise et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil legislatif et demande son concours.

La Chambre continue le débat sur l'amendement de M. Tellier à la motion de l'honorable M. Caron, pour troisième lecture du bill 4. — amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers :

Que ce bill ne soit pas lu maintenant mais qu'il soit considéré de nouveau en comité avec instruction de l'amender de manière à définir clairement les conditions requises pour l'établissement ou la mise en opération d'une beurrerie ou d'une fromagerie, de manière à ne pas laisser au Ministre de l'Agriculture le pouvoir absolu et arbitraire d'empêcher l'établissement de manufactures et même d'ordonner la fermeture de celles déjà existantes.

Vendredi, 22 avril 1910.

La question étant posée au sujet de l'amendement de M. Tellier, la Chambre se divise et l'appel des noms donne le résultat suivant :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé)
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—12.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Délâge,
Delisle,
Devlin,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier)
Langlois (St-Sauveur)
Lévesque.
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Perron,

Pilon, *Taschereau*,
Reed, *Tessier*,
Robert, *Thériault*,
Séguin, *Tourigny* —38

L'amendement est rejeté.

La question principale est alors proposée ; la Chambre se divise et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Et la Chambre continue de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, vendredi matin et s'ajourne à l'après-midi.

Vendredi, 22 avril 1910.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformement à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Bourassa :—

De diverses paroisses du comté de St-Hyacinthe.

M. Sauvé :—

De diverses paroisses du comté de Deux Montagnes.

M. Hay :—

De diverses paroisses du comté d'Argenteuil.

M. Reed :—

De diverses paroisses du comté de l'Assomption.

M. Daignault :—

De diverses paroisses du comté de Bagot.

M. Giard :—

De diverses paroisses du comté de Compton.

Toutes ces pétitions demandant des amendements à la loi des licenses.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à Chambre le 14ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (139) amendant la charte de la "Canadian Light and Power Company".

Bill (134) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.

Bill (93) refondant la charte de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal et donnant à cette dernière le nom de l'Union du Commerce.

"Votre comité a examiné aussi le bill (107) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Lorenzo Lamy à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique et a l'honneur de le rapporter sans amendement."

L'honorable M. Kaine, du camité des chemins de fer, canaux etc., présente à la Chambre le 4ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements :

Bill (89) constituant en corporation "The Montreal Underground and Elevated Railway Company.

Bill (71) amendant la charte de la "Suburban Tramway and Power Company".

Bill (97) amendant la charte de la compagnie de chemin de fer de Québec et de l'Ile d'Orléans".

M. Mousseau, (prés. *pro tem.*) du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 16ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné la pétition de la "Saint Nicolas Syrian Greek Orthodox Church of Canada", demandant une loi la constituant en corporation, et trouve que les avis requis ont été donnés.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (148) constituant en corporation "The Saint Nicolas Syrian Greek Orthodox Church of Canada".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis au lundi suivant pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Bissonnet ait la permission de présenter un bill (138) amendant la loi constituant en corporation la ville de Magog.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis au lundi suivant pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Bourassa.—Quelle somme totale provenant du trésor provincial, a été payée chaque année, depuis le 1er juillet 1904, à la compagnie de publication du "Canada", pour abonnements, annonces, impressions, reliure, distribution et toute cause quelconque?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie:

Année	1904-05	$ 21,992 60
"	1905-06	23,227 93
"	1906-07	23,490 34
"	1907-08	24,528 67
"	1908-09	25,114 90
"	1909-10	18,838 35
		$137,192 79

Par M. Bourassa.Quelle somme totale provenant du trésor provincial, a été payée chaque année depuis le 1er juillet 1904, à la compagnie de publication de "La Vigie", pour abonnements, annonces, impressions, reliure, distribution et toute cause quelconque?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie:

Année	1904-05	$
"	1905-06	
"	1906-07	9 00
"	1907-08	4,193 20
"	1908-09	5,962 21
"	1909-10	6,637 36
		$ 16,801 77

Par M. Bourassa.—Quelle somme totale, provenant du trésor provincial, a été payée chaque année, depuis le 1er juillet 1904, à la compagnie de publication "Le Soleil", pour abonnements, annonces, impressions, reliures, distribution et toute cause quelconque?

Réponse par l'honorable M. MacKenzie:

Année	1904-05	$ 21,319 31
"	1905-06	30,012 21
"	1906-07	23,439 61
"	1907-08	31,132 08
"	1908-09	29,202 20
"	1909-10	23,827 78
		$158,933 19

Par M. Bourassa.—Quelle somme totale provenant du trésor provincial, a été payée chaque année depuis le 1er juillet 1904, à la compagnie de publi-

cation du "Telegraph", pour abonnements, annonces, impressions, reliure, distribution et toute cause quelconque?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Année 1904-05	$ 10,078 89
" 1905-06	15,565 66
" 1906-07	9,342 20
" 1907-08	14,041 69
" 1908-09	16,472 44
" 1909-10	9,835 97
	$ 75,336 85

Par l'honorable M. Prévost.—1. Combien, par année, la compagnie de publication "Le Soleil" (Limitée), a-t elle reçu de l'Assemblée législative, depuis cinq années, pour impressions, reliure, brochage et abonnements?

2. Combien, par année, la compagnie de publication "Le Soleil" (Limitée), a-t-elle reçu, depuis cinq années, de chaque département de cette province, pour reliure, brochage et abonnements?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

	1905-06	1906-07	1907-08	1908-09	1909-10 (à avril 1910).
1. Assemblée législative	$10,224 71	$15,607 46	$17,679 86	$20,065 33	$11,357 39
2. Lieutenant-Gouverneur	$ 17 00	$ 17 00	17 00	$ 10 75	$.....
Conseil Exécutif	3 00	12 95	13 05	53 45	6 00
Procureur Général	29 50	9 00	10 55	29 40	14 00
Sec.-Provincial	274 25	64 72	50 50	115 83	92 65
Dép. du Trésor	927 16	1,116 40	139 24	139 60	55 47
" des Terres et Forêts	724 89	729 52	933 72	627 12	585 00
" Colonisation, Mines, Pêcheries	49 50	277 82	13 80	25 75	46 50
" Agriculture	74 13	59 25	573 53	44 85	59 25
" Travaux Publics et Travail	8 00	3 00	117 20	103 50	6 00
" Instruction Publique	10,499 87	3,053 00	8,403 00	5,316 62	5,955 59
Justices divers	227 56	471 85	180 63	170 00	.....
Refonte des Statuts	6,952 64	2,017 64	3,000 00	2,500 00	5,649 93
	$19,787 50	$ 7,832 15	$13,452 22	$ 9,136 87	$12,470 39

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—A quel chiffre s'est élévé, chaque année, de 1890 à 1910, le nombre des maisons d'école classées comme médiocres, mauvaises, dans les rapports du Surintendant de l'instruction publique?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

	Médiocres.	Mauvaises.	Bonnes.
Année 1900–01.....	877	630	3,210
1901–02.....	563	798	3,371
1902–03.....	475	906	3,446
1903–04.....	456	857	3,616
1904–05.....	431	737	3,844
1905–06.....	514	651	3,930
1006–07.....	439	680	4,025
1907–08.....	389	771	4,005
1908–09.....	402	607	4,244

Les statistiques officielles ne donnent pas ces renseignements pour les années antérieures à 1900–01.

Par L'honorable M. Prévost.—1. Combien, par année, la compagnie de publication du "Canada" (limitée) a-t-elle reçu de l'Assemblée Législative, depuis cinq années, pour impressions, reliure, brochage et abonnements?

2. Combien, par année, la compagnie de publication du "Canada" (limitée) a-t-elle reçu, depuis 5 années, de chacun des département de cette province, pour impressions, reliure, brochage et abonnements.

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

	1905-06	1906-07	1907-08	1908-09	1909-10
1. Assemblée législative	$739 30	$134 67	$ 6 00	$ 12 00	....
2. Lieutenant Gouverneur.....	$ .3 00	$ 3 50	$ 10 00	$ 3 00	$ 3 00
Conseil Exécutif	3 00	6 50	. . ..	....	3 00
Procureur Général....	9 00	20 25	....	9 00	....
Sec.-Provincial.....	6 00	9 00	29 00	9 00	11 88
Département du Trésor.....	63 00	169 88	34 13	9 00	15 00
" des Terres et Forêts....	250 00	77 13	6 00	15 00	127 00
" Coloniz. Mines, Pêch ries	75 00	15 63	26 64	9 75	49 80
" Agriculture.....	22,069 63	26,036 65	24,215 97	24,873 90	18,628 67
" Trav. Publics et Travail.	7 00	11 13	200 90	168 25	.....
" Instruction Publique....	3 00	6 00	.....	6 00	.....
	$22,488 63	$23,355 67	$24,522 67	$25,102 90	$18,838 35

Par M. Blouin.—1. Qui a été ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries du 2 juillet 1905 au 1er juillet 1907?

2. Le ministère de la colonisation, des mines et des pêcheries a-t-il, du 2 juillet 1905 au 1er juillet 1907, fait faire des travaux d'impression, de reliure et de brochage?

3. Dans l'affirmative, à qui ces travaux ont-ils été confiés et quel montant chaque imprimeur, relieur ou brocheur a-t-il reçu?

4. Avant de commander tels travaux, le ministère de la colonisation, des mines et des pêcheries avait-il demandé des soumissions à d'autres imprimeurs, relieurs ou brocheurs?

Réponse par l'honorable M. Devlin:

1. L'honorable J. B. Prévost.
2. Oui.
3. La Cie du Bulletin du Travail..... $ 898 40
   Le Soleil..... 311 12
   Daily Telegraph..... 342 00
   Dussault et Proulx..... 4052 49
   The Perreault Printing Co..... 235 00
   F. N. Faber..... 273 76
   J. E. Prévost & Fils..... 526 04
   E. Marcotte..... 1399 93
   G. Duval..... 7 80
   V. Lafrance..... 1,562 46
   The Copeland Chatterson Co..... 31 10
   Imprimerie H. Chassé..... 138 60
   G. Poitras..... 31 55
   F. Pichette..... 8 95
   Imprimerie Beauchemin..... 524 00
   J. A. Langlais & Fils..... 277 25
   A. et N Pelletier..... 10 50
4. Non.

Par M. Sauvé—Quelles sont les manufactures de conserves alimentaires qui ont bénéficié des primes du gouvernement en 1907, 1908, 1909?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1907, Compagnie Conserves Alimentaires Les Becquets.
" " " " Sainte-Dorothée.
" Wilfrid Lorrain, Abord à Plouffe.
1908, Compagnie Conserves Alimentaires Les Becquets.
1909, Wilfrid Laurin, Abord à Plouffe.
" Hotte, Lepage et Gravel, Abord à Plouffe.
" J. L. Laurin, Sainte-Dorothée.

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement a-t-il nommé un garde-chasse chargé de la protection du gibier sur la côte nord du St-Laurent, dans la division de St-Augustin, depuis le cap Whittle jusqu'à Bonne-Espérance, sur un parcours d'environ cent milles?

2. Est-il vrai que des pêcheurs étrangers commettent des déprédations à cet endroit, nommément en détruisant et en enlevant les œufs des oiseaux de mer qui fréquentent cette côte ?

3. Le gouvernement est-il disposé à s'enquérir à ce sujet et à arrêter ces déprédations, s'il est vrai qu'elles se commettent?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.
2. Oui, d'après nos informations.
3. Oui.

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans lecomté de Nicolet ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-09.

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 168.
2. 166.
3. 163 durant 10 mois.
   2 " 8 "
   1 " 7 "

Par M. Leclerc.—1. Quelles sont les compagnies d'assurance contre l'incendie, à fonds social, qui se sont enregistrées conformément a la nouvelle loi des assurances de Québec et qui ont fait le dépôt requis de $25.000 ?

2. Quelles sont les compagnies d'assurance contre l'incendie qui se sont enregistrées conformément aux exigences de la nouvelle loi des assurances de Québec et qui ont fait le dépôt requis de $25.000 pour faire de l'assurance sous le système à prime fixe et sous le système mutuel ?

3. Quelles sont les compagnies d'assurance mutuelle qui se sont enregistrées conformément à la nouvelle loi des assurances de Québec et qui ont reçu un permis pour ne faire que de l'assurance purement mutuelle par billet de dépôt et quel est le montant du dépôt au trésor qu'a fait chacune de ces compagnies?

4. Quel est le nom des compagnies d'assurance qui ont opéré jusqu'à ce jour dans la province de Québec et qui sont présentement en liquidation judiciaire ou volontaire et quels étaient, à cette date, leur actif et leur passif, le nombre de polices en force et le montant des assurances en force?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de Montmagny.
   " Sterling Fire Insurance Company ".
   " Mount Royal Assurance Company ".
   " Strathcona Fire Insurance Company ".
   La Provinciale, compagnie d'assurance contre le feu.
   La Protection.
2. " Stanstead & Sherbrooke Mutual Fire Insurance Company ,'.
   " Missisquoi & Rouville Mutual Fire Insurance Company ".

	Montant en dépôt.
3. Compagnie d'assurance Mutuelle de Commerce contre l'incendie	$ 10,000
Compagnie d'assurance mutuelle des Industries	10,000
" Equitable Mutual Fire Insurance Company "	10,000
Compagnie d'assurance Mutuelle des Scieries Mécaniques	5,000
" Richmond, Drummond & Yamaska Mutual Fire Insurance Company "	5,000

	Tel qu'au 31 mars. Actif	Passif
4. *Compagnie en liquidation volontaire* :		
La Dominion, cie. d'ass. mut. contre le feu	$20,321.02	$21.808.36
La Providence, " " " "	23,516.45	21,612.26
La Jacques-Cartier, " " "	23,394.96	22,378.65
La Foncière, " " "	20,979.64	63,990.73

	Tel qu'au 28 juin. Actif	Passif
Compagnie en liquidation par ordre de la Cour :		
" The Canada Mutual Fire Ins. Company ".	$77,447.57	$61,818.82

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté d'Iberville ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 60.
2. 57.
3. 55 durant 10 mois ; 1 durant 8 mois ; 1 durant 4 mois.

Il est proposé par M. Cousineau, appuyé par M. Sauvé, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Correspondance entre le gouvernement de cette province et celui du Dominion au sujet de la nomination de juges additionnels pour la province de Québec.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : —

Correspondance entre toute personne et la corporation de l'école des hautes études commerciales à Montréal, ou avec le gouvernement au sujet de la nomination de professeurs, de programmes d'études ou de toute autre matière se rapportant à l'organisation de cette école.

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Gault, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :

Copie de la dernière lettre échangée entre le gouvernement et le président du Crédit Foncier Canadien de Providence, R. I., au sujet du canton Estcourt.

Un débat s'élève ; à six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19e règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (83) amendant la charte du Crédit général.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Les bills suivant sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (144) constituant en corporation "The Jewish Congregation "Nusach Hoaari", de Montréal.

Bill (145) constituant en corporation la congregation juive, Beth Israël de Lachine.

Bill (127) constituant en corporation l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Montréal.

Bill (143) amendant la charte de la ville de la Longue Pointe.

Bill (141) constituant en corporation la Ligue Antituberculeuse de Québec.

Bill (136) amendant la charte de la ville d'Outremont,

Bill (147) autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québes à admettre Alcide Larose à la pratique de l'art dentaire.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lavergne : qu'il soit produit une copie de la dernière lettre échangée entre le gouvernement et le président du Crédit Foncier Canadien de Providence R. I., au sujet du canton Estcourt.

Et la Chambre siège jusqu'après minuit samedi matin.

Samedi, 23 avril 1910.

Et le débat se continuant, l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Bourassa propose et il est :

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

La Chambre siège jusqu'à minuit et dix minutes samedi matin et s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 25 avril 1910

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues, savoir :

M. Kelly :—

De certains citoyens de la paroisse d'Ascot Corner, comté de Sherbrooke.

M. Gault :—

De la paroisse St-Joseph de Montréal.

M. Cousineau :—

De certains citoyens de la paroisse de Lachine, demandant toutes des amendements à la loi des licences.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (19) pour remédier à la perte de certains régistres de l'état civil pour la paroisse de St-Damien de Bedford, comté du Missisquoi.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'Honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenun bill (22) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la déclaration que doivent faire les compagnies légalement constituées.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (130) concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (67) validant un certain acte de vente passé entre dame Emma-Zaïde Beaudry, veuve de feu Louis Fréchette, et Bernare Bloomfield, et l'emploi de certaines sommes d'argent fait par le dit feu Louis Fréchette, en sa qualité d'administrateur.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (114) concernant l'acte de donation entrevifs passé le 25 février 1869 en faveur de Charles Adam et son épouse, dame Angeline Plouffe, par Louis, Savignac, et autorisant les donateurs à vendre la propriété donnée.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné.—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (105) amendant la charte de la ville de Sherbrooke.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (57) revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (70) amendant les lois qui concernent la "Montreal Street Railway Company".

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (79) constituant en corporation la municipalité de Saint-Isidore d'Auckland, et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,— Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (109) constituant en corporation "The Lachine General Hospital."

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours

---

L'Honorable Secrétaire de la province M. Décarie dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre en date du 15 avril 1910, pour un état indiquant année par année, depuis le 1er juillet 1904, toutes les sommes provenant du trésor provincial et payées à la compagnie de publication du "Canada", pour abonnements, annonces, impressions, reliure distribution et toute cause quelconque. (*Document de la session No* 62).

Réponse à un ordre en date du 15 avril 1910, pour un état indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1904, toutes les sommes provenant du trésor provincial, et payées à la compagnie de publication du "Telegraph", pour abonnements, annonces, impressions, reliure, distribution et toute cause quelconque. (*Document de la session No* 63).

Réponse à un ordre, en date du 10 avril 1910, état indiquant année par année, depuis le 1er juillet 1904, toutes les sommes provenant du trésor pro-

vincial et payées à la compagnie de publication "Le Soleil" (Limitée), pour abonnements, annonces, impressions. reliure distribution et toute cause quelconque. (*Document de la session No* 64).

Réponse à un ordre, en date du 15 avril 1910, pour un état indiquant année par année, depuis le 1er juillet 1904, toutes les sommes provenant du trésor provincial et payées à la compagnie de publication de "La Vigie", pour abonnements, annonces, impressions reliure, distribution et toute cause quelconque. (*Document de la session No* 65).

Réponse à un ordre, en date du 8 avril 1910, pour la production de copie de jugement dans une cause portant le No 2206 des dossiers de la Cour supérieure pour le district d'Ottawa, où "The McLaren Co., Ltd", était demanderesse, et Henri E. Parent, défendeur, transmise, ces jours derniers au département des Terres et Forêts avec correspondance se rapportant à cette copie de jugement, et copie de toute correspondance relative aux lots 1, 2, 3, et 4 du 3e rang, et 4, 5, 6, 7, et 8 du 4e rang du canton Campbell, dans le comté Labelle. (*Document de la session No* 66).

Réponse à une adresse, en date du 29 mars 1910, demandant la production de copie de documents, arrêtés ministériels, correspondance concernant la vente par le ministère des Terres, à feu Etienne Dussault, des lots 582, 583, 582*a* 583*b*, de la paroisse de St-Roch Nord.

(*Documents de la session No* 67).

Réponse à un ordre, en date du 29 mars 1910, pour la production de copie de toutes procédures et tous exhibits, plans et dossiers concernant une action en Cour Supérieure, district de Québec, désignée au greffe sous le No 2223, dans laquelle la Commission du Havre est demanderesse et l'honorable Adélard Turgeon, l'un des défendeurs. (*Document de la session No 68*).

Réponse à une adresse, en date du 6 avril 1910, demandant la production de copie de tous documents, arrêtés ministériels, correspondance, concernant les plaintes formulés contre la "Colonial Lumber Company" par un colon nommé Jacob Morin, du canton Guérin. (*Document de la session No* 69.)

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (139) amendant la charte de la "Canadian Light and Power Company".

A six heures M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte jusqu'à sept heures et demie.

Sept heures et demie p. m.

Le comité général de la Chambre reprend ses délibérations sur le bill (139) amendant la charte de la "Canadian Light and Power Company", et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge

fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (134) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.

Après avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

L'honorable Sir Lomer Gouin informe alors la Chambre, que Son Honneur le Lieutenant Gouverneur ayant été informé de l'objet de ce bill, le recommande à la considération de cette Chambre, et dépose en même temps sur la table de la Chambre une lettre de Son Honnner le maire de Trois-Rivières (*Document de la session No* 70).

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première et la seconde fois, il est,—

Ordonné,—Que la troisième lecture de ces amendements soit renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (93) refondant la charte de l'Union des commis-marchands de la cité de Montreal, et donnant à cette dernière le nom de l'Union de Commerce.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer de nouveau en comité général le bill (139) amendant la charte de la "Canadian Light and Power Company."

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première et la seconde fois, il est—

Ordonné,—Que la troisième lecture de ces amendements soit renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (107) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Lorenzo Lamy, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (89) constituant en corporation "The Montreal Underground and Elevated Railway Company."

Et la Chambre continue de siéger jusqu'après minuit mardi matin.

Mardi 26 avril 1910.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au Bill (52) validant l'acte de partage et division de la succession de feu Pierre-Paul Martin, en date du 3 février 1910.

Et ces amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (53) constituant en corporation la congrégation "Kehal Jeshurin".

Et ces amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (68) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Bernard Rose au nombre de ses membres après examen.

Et ces amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour les bills suivants sont lus la seconde fois et renvoyés au comité des bills brivés.

Bill (138) amendant la loi constituant en corporation la ville de Magog.

Bill (148) constituant en corporation "The Saint Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Canada".

Et, alors la Chambre continuant de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes mardi matin s'ajourne à l'après midi.

Mardi, 26 avril 1910.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue :

M. Geoffrion :—

De certains citoyens de Ste-Julie de Verchères, demandant des amendements à la loi des licences.

M. Finnie :—

De "The Investment Trust Co.", limitée.

L'honorable M. Kaine présente à la Chambre le 5e rapport du comité des chemins de fer, canaux, etc., lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements.

Bill (du Conseil Législatif) amendant la loi constituant en corporation "The Little Nation River Railway Company".

Ordonné,—Que M. Patenaude ait la permission de présenter un bill (172) amendant l'article 3180 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'appel à la Cour de revision de certains jugements rendus dans les Iles-de-la-Madeleine.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois (Montréal, division No 3) ait la permission

de présenter un bill (171) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les dentistes.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (173) amendant l'article 670 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers.

L'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Taschereau informe la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général.

(En Comité)

Résolu, 1.—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'établir et de maintenir, dans les cités et les villes, des bureaux de placements pour les ouvriers.

Résolu, 2.—Que ces bureaux seront sous le contrôle du ministre des travaux publics et du travail auquel les surintendants ci-après mentionnés seront tenus de faire rapport, quand ils en seront requis par le dit ministre.

Résolu, 3.—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer, pour chaque bureau de placement, un surintendant dont le traitement annuel ne pourra dépasser mille piastres, et tous autres employés subalternes nécessaires au bon fonctionnement de chaque bureau.

Résolu, 4.—Que les traitements des surintendants et des autres employés ainsi que les frais de location des bureaux et autres dépenses nécessaires soient payés à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolu, 5.—Que tous les ouvriers, sujets britanniques et qui résident en cette province, puissent, dans le but d'obtenir de l'emploi, faire enregistrer leur nom, sans frais, à tout bureau de placement, aux conditions que pourra déterminer le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 6.—Qu'il soit du devoir du surintendant et des autres employés qui l'assisteront, de recevoir et d'enregistrer les demandes qui leur seront faites par les patrons et les employeurs qui requerront les services d'ouvriers.

Résolu, 7.—Qu'un particulier ne pourra ouvrir ou contrôler un bureau de placement pour des ouvriers sans s'être, au préalable, muni d'un permis du

ministre des travaux publics et du travail et que ce permis devra être constamment affiché dans le bureau à la vue du public.

Résolu. 8.—Que les bureaux de placement ainsi tenus par des particuliers, ainsi que les livres, registres et documents qu'ils contiendront, soient soumis à l'inspection des inspecteurs des établissements industriels nommés en vertu de la section cinquième du chapitre deuxième du titre septième des Statuts refondus, 1909, (articles 3829-3866).

Résolu, 9.—Qu'il soit du devoir de la personne ou des personnes contrôlant un bureau de placement de faire tous rapports concernant tel bureau que pourra requérir le ministre des travaux publics et du travail, sous peine d'une amende de $50.00 recouvrable devant tout magistrat de juridiction compétente, en la manière ordinaire.

Résolu, 10.—Que le mot " ouvrier ", dans la loi qui sera basée sur ces résolutions, comprendra et désignera toute personne se livrant à un travail manuel et qui, dans l'arrêté en conseil créant chaque bureau de placement, sera comprise dans la classe de personnes que le dit arrêté en conseil désignera comme pouvant se prévaloir des dispositions de la dite loi ".

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la seconde fois et adoptées.

Ordonné,—Que ces résolutions soient renvoyées au comité général sur le bill (15) relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers.

En conséquence la Chambre se constitue en comité général sur le bill (15) relatif à l'établissement de bureau de placement pour les ouvriers.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits en comité général du bill (139) amendant la charte de la " Canadian Light and Power Company ".

En conséquence les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits en comité général du bill (134) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.

En conséquence les amendements sont agrées.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (85) érigeant la municipalité scolaire du village de " Ayer's Cliff. "

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (79) constituant en corporation la municipalité de Saint-Isidore d'Auckland.

La Chambre s'étant constituée en comité général, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (88) amendant la charte de la " Beauharnois Light Heat and Power Company ", et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Sur motion de M. Plante, appuyé par M. Cousineau, il est—

Ordonné,—Que le bill (88) amendant la charte de la " Beauharnois Light Heat & Power Company," soit réimprimé.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (15) relatif à l'établissement de bureaux de placements pour les ouvriers.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements sont lus la première et la seconde fois.

Ordonné,—Que l'étude de ces amendements soit renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (19) pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil de la paroisse de St-Damien de Bedford, comté de Missisquoi.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (22) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la déclaration que doivent faire les compagnies légalement constituées.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1 *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordé à Sa Majesté, pour venir en aide aux sociétés de colonisation en général pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2 *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des bureaux d'immigration de Québec et de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3 *Résolu*.—Qu'une somme n'excédant cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour venir en aide à la société nationale d'immigration des femmes, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour venir en aide à la Société protectrice des immigrantes, Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les comptes courants du département des Mines et Pêcheries pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre siège jusqu'après minuit mercredi matin.

Mercredi, 27 avril 1910.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Tessier demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

M. Tessier, du comité des subsi 'es rapporte ces résolutions qui sont lues la première et la seconde fois.

Ordonné,—Que l'étude de ces résolutions soit remise à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif à apporté le message suivant.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (5).— amendant les Statuts refondus 1909, concernant les sociétés coopératives agricoles.

Bill (73).— autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Ernest Poulin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

Bill (74).— autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Robert St-Jacques, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Bill (75).— autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre François-Louis Demers, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Bill (76) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Samuel Ortenberg à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

" Le conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (51) décrétant la dissolution de la corporation "les Syndics de l'Eglise St-Gabriel" ratifiant la fusion de l'Eglise St-Gabriel et de l'Eglise Chalmers, ainsi que certains actes notariés s'y rapportant, et constituant en corporation "The First Presbyterian Church of Montreal".

Bill (80) autorisant l'exécuteur testamentaire et les légataires de feu Pierre Voyer à emprunter sur hypothèque.

Les amendements faits par le Conseil législatif au bill No 51 décrétant la dissolution de la corporation "Les Syndics de l'Eglise St-Gabriel" ratifiant la fusion de l'Eglise St-Gabriel et de l'Eglise Chalmers, ainsi que certains actes notariés s'y rapportant et constituant en corporation "The First Presbyterian Church of Montreal", sont alors pris en considération et lus la première fois.

Ordonné,—Que la seconde lecture soit renvoyée à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (80) autorisant l'exécuteur testamentaire et les légataires de feu Pierre Voyer à emprunter sur hypothèque.

Et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la seconde lecture soit renvoyée à la prochaine séance.

Et la Chambre siégeant jusqu'à minuit et trois quarts mercredi matin, s'ajourne à l'après-midi.

Mercredi, 27 avril 1910

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues.

M. Mercier :—

De la paroisse d'Ormston.

M. Geoffrion :—

De la paroisse de Ste-Julie de Verchères, demandant certains amendements à la loi des licences.

M. Lafontaine (Berthier), du comité des ordres permanenents, présente à la Chambre, le 17e rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné la petition de "The Investment Trust Company, Limited", demandant une loi pour lui venir en aide, et trouve que les

avis ne sont pas complètement donnés mais attendu que Votre Honorable Chambre a suspendu la règle concernant la réception de cette pétition, votre comité est convenu de la rapporter favorablement et de recommander la suspension de la 49e règle, afin que le bill puisse être présenté: "

Ordonné,—Que ce rapport soit adopté.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 15ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (147) autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Alcide-Louis Larose au nombre de ses membres ;

Bill du Conseil législatif constituant en corporation la " Old Boys of Bishop's College School " ;

Bill du Conseil législatif constituant en corporation la " Bacon Industrial School for Girls " ;

Bill (144) constituant en corporation " The Jewish Congregation Nusach Hoaari ", de Montréal.

Bill (145) constituant en corporation la Congrégation Juive Beth Israël, de Lachine. "

M. Finnie propose, appuyé par M. Marchand et avec le consentement unanime de la Chambre et il est—

Ordonné,—Que la 49ème règle de la Chambre soit suspendue et qu'il lui soit permis de présenter le bill (149) pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale, " The Investment Trust Company, Limited. "

En conséquence, le dit bill est présenté, lu la première fois et remis à demain pour la deuxième lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (20) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux ventes de marchandises en bloc.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Devlin ait la permission de présenter un bill (21) amendant la loi de la chasse de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Blouin.—1. Combien les éditeurs du journal "L'Evènement" MM. L.-J. Demers & Frère, ont-ils reçu de l'Assemblée législative au cours de chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 1er juillet 1897, pour abonnements, impressions, reliure, brochage?

2. Combien ont-ils reçu de chaque département pour les mêmes causes au cours de chacun des mêmes exercices financiers?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

——	1892-93	1893-94	1894-95	1895-96	1896-97
1. Assemblée législative	$ 4,948 42	$ 6,751 93	$ 4,431 71	$ 3,693 18	$ 9,175 29
2. Lieutenant-Gouverneur	$ 14 00	$ 11 00		$ 14 00	$ 14 00
Conseil Exécutif				6 00	3 00
Procureur Général	3 00	189 50	$ 3 00	54 00	71 50
Secrètaire Provincial	98 25	339 15	128 65	6 00	26 00
Dép. du Trésor	3,656 00	162 50	915 00	512 00	12 00
" des Terres de la Couronne	425 40	37 00	75 00	619 50	530 00
" de l'Agriculture et Colonisation	33 00	80 10	11 50	37 50	28 75
" des Travaux Publics	6 00	36 00		27 50	6 00
" de l'Instruction Publique			1 00	7 00	3 00
Dépenses contingentes spéciales	252 00				
Asiles	8 50				400 00
	4,496 15	855 25	1,134 15	1,283 50	1,094 25

Par M. Blouin.—Quelle somme totale provenant du trésor provincial a été payée chaque année, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, aux éditeurs du journal " L'Evènement ", MM. L.-J. Demers & Frère,de Québec, pour abonnements, annonces, impressions, reliure, distribution et autres causes?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Année 1892-93	$ 9,444 57
" 1893-94	7,607 18
" 1894-95	5,565 86
" 1895-96	4,976 68
" 1896-97	10,269 54
	$ 37,863 83

Par M. Blouin.—Quelle somme totale provenant du trésor provincial a été payée chaque année, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, aux éditeurs du journal "The Gazette", M. Richard White ou "Gazette Printing Company", pour abonnements, annonces, impressions, reliure, distribution ou autres causes?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Année	1892-93	$ 4,882 00
"	1893-94	5,176 82
"	1894-95	7,662 97
"	1895-96	4,856 64
"	1896-97	9,179 32
		$31,757 75

Par M. Blouin.—Quelle somme totale provenant du trésor provincial a été payée chaque année, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, à l'éditeur du jour nal "The Quebec Chronicle," M. J. J. Foote, de Québec, pour abonnements, annonces, impressions, reliure, distribution et autres causes ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Année	1992-93	$ 3,658 04
"	1893-94	2,481 51
"	1894-95	5,383 29
"	1895-96	2,846 87
"	1896-97	2,283 26
		$16,652 97

Par M. Blouin—Quelle somme totale provenant du trésor provincial a eté payée chaque année, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, à l'éditeur du journal "Quebec Daily Mercury" de Québec, pour abonnements, annonces, impressions, reliure, distribution et autres causes ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Année	1892-93	$ 2,155 32
"	1893-94	1,310 80
"	1894-95	1,741 05
"	1895-96	1,011 66
"	1896-97	1,442 96
		$ 7,661 79

Par M. Blouin.—Quelle somme totale provenant du trésor provincial a été payée chaque année, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, à l'éditeur du journal "Le Courrier du Canada", M. Léger Brousseau de Québec, pour abonnements, annonces, impressions. reliure, distribution et autres causes ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Année 1892-93	$ 5,814 84
" 1893-94	9,491 26
" 1894-95	7,013 90
" 1895-96	5,356 02
" 1896-97	846 05
	$ 28,522 07

Par M. Blouin —Quelle somme totale provenant du trésor provincial a été payée chaque année, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, aux éditeurs du journal "La Minerve", MM. E. Sénécal & Fils de Montréal, pour abonnements, annonces, impressions, reliure distribution et autres causes?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Année 1892-93	$ 8,727 19
" 1893-94	15,754 16
" 1894-95	20,014 69
" 1895-96	22,139 83
" 1896-97	20,256 02
	$86,891 89

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—Est-ce l'intention du gouvernement de faire amender la loi de l'instruction publique, de façon à donner effet à la résolution suivante adoptée par le comité catholique du conseil de l'instruction publique et citée à la page 452 du rapport du surintendant de l'instruction publique : " Qu'il soit résolu que ce comité est d'opinion que la loi de l'instruction publique soit amendée de manière à substituer la juridiction du surintendant de l'instruction publique à celle des Cours de circuit et de magistrat pour les appels en matière scolaire".

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Non, pour les raisons déjà données en réponse à semblable question, qui se trouve aux pages 251 et 252 des procès verbaux de l'Assemblée législative de cette année.

Par M. Lavergne.—1. Le gouvernement est-il informé qu'un montant de $200.00 à $300.00 des octrois de colonisation a été dépensé à St-Gédéon, comté du Lac St-Jean, en 1908, pour vider des fossés de ligne et des cours d'eau verbalisés ?

2. Un nommé Henri Tremblay surveillait-il ces travaux ?

3. Dans l'affirmative, par quelle autorité agissait ce monsieur ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Le gouvernement sait qu'en 1908, $300.00 ont été dépensées pour déblayer dans St-Gédéon un ruisseau appelé " Ruisseau Moreau," ce ruisseau égoute une étendue de terre considérable. Le gouvernement n'a jamais été informé que c'était un fossé ou un cours d'eau verbalisé.

2. M. Henri Tremblay dirigeait l'exécution de ces travaux.
3. En vertu d'instructions à lui données par le département de la Colonisation le 17 de juillet 1908.

Par M. Lavergne.—1. Qui est l'agent des terres à Hébertville ?
2. Sur la recommandation de qui a-t-il été nommé?
3. Où est située l'agence des terres à Hébertville ? à quelle distance du chemin de fer ?
4. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes des colons, à ce sujet ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Monsieur Edmond Dumas.
2. De M. J.-B. Carbonneau, M. P. P.
3. Au village d'Hébertville, près de l'église, à 4 milles de la station du chemin de fer.
4. Oui.

Par M. Lavergne.—1. Le gouvernement est-il à dépenser au Lac St-Jean, sur la pointe sud-ouest du canton Taillon, un montant d'argent pour faire une traverse ou un pont sur la propriété de M. Auguste Gagné ?
2. Dans l'affirmative, quel est ce montant ?
3. Le gouvernement sait-il que cet ouvrage est fait sur un chemin absolument privé ?
4. Le gouvernement sait-il que les chemins de colonisation sont en mauvais état, au Lac St-Jean ?
5. Le gouvernement sait-il qu'Auguste Gagné, autrefois douanier du gouvernement canadien à Chambord, a été destitué pour irrégularités.

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Le 16 novembre 1908 le département a fait commencer des travaux destinés à combler un ravin à travers les lots Nos 93-94 du 4e rang du canton Taillon, alors appartenant à Aug. Normand et à travers le lot 92 appartenant à la Couronne.
Le travail jusqu'ici a été fait en grande partie sur le lot No 92. Le bois nécessaire devait être pris chez M. Normand.
2. $652.00
3. Le gouvernement sait que ces travaux ont été faits sur le principal grand chemin qui traverse le canton Taillon de l'est à l'ouest.
4. Non.
5. Non.

Par M. Lavergne.—1. M. Pitre Goudreau, percepteur du reveuu, au Lac St-Jean, est-il garde forestier?
2. A-t-il passé ses examens comme tel ?
3. Le gouvernement sait-il qu'il s'occupe actuellement de politique ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Non.
2. Oui.
3. Le gouvernement l'ignore.

Par M. Lavergne.—1. Est-il vrai que le ministre de la colonisation a donné de l'argent public pour ouvrir une route dans le canton Albanel, Lac St-Jean, à un mille environ de la route de l'église allant vers Mistassini ?

2. Dans l'affirmative, en quelle année ?

3. Est-il vrai que le ministre a depuis autorisé le conseil municipal à fermer ce chemin ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.
2. En juillet 1908.
3. A la demande de la municipalité et pour éviter des poursuites contre la municipalité le gouvernement a autorisé la fermeture du chemin.

Par M. Lavergne.—1. Quels sont les montants d'argent de colonisation dépensés de 1908-1909, sur la pointe ouest du canton Taillon ?

2. L'ouvrage ainsi fait a-t-il été brisé par la crue des eaux de la Péribonka ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $1,152.00.
2. Personne ne nous en a informés.

Par M. Lavergne.—1. Les subsides en terres pour un réseau de chemin de fer entre Jonquières et la Baie des Ha ! Ha ! sont-ils localisés ?

2. Dans l'affirmative, à quel endroit et à la demande de qui ?
3. Quelle est la valeur estimée par âcre de terrain ?
4. Au nom de qui sont-ils payables ?
5. A-t-on demandé de les transporter en garanties à quelques personnes ou compagnies ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Non, et cette réponse dispense des autres.

Par M. Lavergne.—1. Le ministère des Travaux publics a-t-il approuvé les tracés et plans du chemin de fer entre Jonquières et la Baie des Ha ! Ha ! maintenant en construction ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date et à la demande de qui ?
3. Le gouvernement sait-il que le gouvernement fédéral a refusé d'approuver les plans et tracés comme contraires à l'intérêt public ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.
2. 5 avril 1909, à la demande de l'honorable P. A. Choquette, président de la compagnie.
3. Non.

Par M. Lavergne.—1. Le gouvernement a-t-il demandé des soumissions pour le bois servant au pont sur la rivière St-Félicien, lac St-Jean ?

2. Dans l'affirmative, quelles personnes ont soumissionné et quels sont les prix qui ont été payés à chacune ?

3. Les soumissions ont-elles été demandées pour le fer et la peinture de ce pont ?

4. Dans la négative, pourquoi et de qui a-t-on acheté le fer et la peinture et à quel prix ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :—1. Non.

2. Aucune soumission n'a été faite, le bois a été préparé à la journée ou acheté au morceau.

3. Non.

4. Parce qu'on savait faire mieux en achetant de gré à gré. La peinture a été achetée comme suit :

H. Dumais, 444 gallons à 81 cts	$378 20
A. Drolet, 44½ gallons à 90 cts	40 05
Côté & Boivin, 42 gallons à 70 cts	29 40

Le fer manufacturé a été acheté de Samson & Filion au montant de $301.86.

Clou, fer en barres, de D. Têtu	$246 23
Tremblay & Frères, fer forgé	284 67
Napoléon Dumas	162 06
Célestin Boulet	10 12
Hilaire Dumas, fer recueilli au pont incendié	190 58
Divers	20 26

Par M. Lavergne.—1. Le gouvernement est-il informé que David Demers, garde-chasse de St-Gilles, comté de Lotbinière, a pris des poursuites récemment pour braconnage ?

2. Dans l'affirmative, combien et contre qui ?

3. Quel a été le sort de ces actions ?

4. Le garde-chasse qui prenait ces actions a-t-il payé les frais lui-même ou bien est-ce le gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.
2. Cinq : David Demers vs Richard Delâge.
   " " Napoléon Vallée.
   " " Napoléon Vallée.
   " " Charles Lavertu.
   " " Charles Lavertu.
3. Les plaintes ont été rejetées.
4. C'est le gouvernement.

Par M. Lavergne.—1. Quel est le montant d'argent qui a été payé à la

Cie de navigation du Lac St-Jean sur son bateau le " Pekouagami " à même les argents de colonisation du Lac St-Jean ?

2. Quel montant a été payé à diverses personnes du Lac St-Jean, à même les octrois de colonisation, pour rembourser la valeur de leurs réclamations, soit pour bois de chauffage au bateau, soit pour gages non payés et pour autres considérations ?

3. Le gouvernement sait-il si la Cie de navigation du Lac St-Jean est en faillite ?

4. Qu'est devenu le bateau " Pekouagami " ?

5. Quelles étaient les personnes qui composaient cette compagnie ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Une somme de $6,000 a été payée à la compagnie de navigation du Lac St-Jean et du Saguenay pour le service de ses bateaux à vapeur le " Pikouagami ", le " Mistassini ", le " Roberval ", et le " Marie-Alma ", sur le lac St-Jean et ses tributaires durant les saisons de 1906 et 1907 et comme indemnité pour mettre fin à son contrat de 5 ans avec le gouvernement.

2. $517.16 reparties comme suit : $387.71 pour payer les réclamations des gens de St-Méthode, et $129.45, pour payer la réclamation de M. Louis Hudon de St-Henri de Taillon, pour bois de chauffage fourni à la compagnie.

3. Oui.

4. Le gouvernement l'ignore.

5. M. H. J. Lyons en était le président, M. Réné Dupont, le vice-président et directeur gérant, M. J. A. Dombrowski, le secrétaire. Le gouvernement ignore les noms des autres actionnaires.

Par M. Kelly :—1. Combien le département des Terres et Forêts a-t-il reçu de lettres pendant le dernier exercice financier ?

2. Quand une lettre est reçue et enregistrée au département des Terres de la Couronne, y a-t-il un officier spécial à qui il incombe de répondre à la dite lettre et d'en disposer ?

3. Dans l'affirmative, quel est son nom, depuis quand est-il en fonction, et quel est son traitement ?

4. Si cet officier spécial n'existe pas, qui est censé prendre note des lettres reçues, et voir à ce qu'on y réponde ?

Réponse par l'honorable M. Jules Allard :

1. 20,947.

2. Non, si ce n'est le chef du service auquel se rattache le sujet traité dans chacune de ces lettres.

3. Le surintendant des arpentages, M. C. E. Gauvin.
Le surintendant des bois et forêts, M. Paul Blouin.
L'assistant surintendant de la section ouest de la vente des terres publiques, M. J. Grenier.
L'assistant surintendant de ces mêmes ventes, section-est, M. J. M. Gingras.
Ces deux derniers officiers agissant sous le contrôle immédiat du surintendant général, M. C. O. Lavoie.
Le tout sous la surveillance spéciale du sous-ministre.

4. Les données ci-dessus répondent à cette question.

Par M. Kelly.—1. Combien y a-t-il d'employés permanents ou autres, dans le département des Terres de la Couronne qui travaillent ou devraient travailler dans les bâtisses du parlement? 2. Quels sont les devoirs de chacun d'eux? 3. Quel est le traitement de chacun d'eux? 4. La date de la nomination de chacun d'eux? 5. Quel est le montant annuel des traitements de tous les dits employés?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 68.

2. 3. et 4 :— PERMANENTS.

NOM.	FONCTION.	SALAIRE.	DATE DE LA NOMINATION.
E. E. Taché	Sous-Ministre	$ 3,100 00	3 avril 1861.
C. E. Gauvin	Surint. des Arpentages	2,300 50	29 oct. 1872.
Hy. O'Sullivan	Inspt. " "	2,000 00	23 fév. 1882.
J. E. Girard	Asst.-Sur. des "	1,600 00	27 nov. 1901.
N. V. Lefrançois	Commis (Brc. des Arpentages).	1,100 00	9 janv. 1888.
F. Kéroack	" " "	1,600 00	7 oct. 1875.
W. G. Wardel	" " "	800 00	17 janv. 1891.
H. O. Fortier	" " "	1,100 00	23 août 1902.
Gustave Rinfret	Dessinateur " "	1,800 00	8 déc. 1881.
A. N. Taché	" " "	1,200 00	26 mars 1897.
L. Guénette	" " "	1,200 00	3 oct. 1899.
A. Dorval	" " "	1,000 00	20 oct. 1905.
J. H. Boisvert	Comptable	2,000 00	1er janv. 1906.
J. R. Wright	Asst.-Comptable	1,300 00	15 janv. 1910.
Jos. Patry	Commis (comptabilité).	1,300 00	1er août 1899.
Paul Blouin	Surint. Bois et Forêts	2,300 00	1er juillet 1893.
Wm. Delany	Ass.-Sur. " "	2,000 00	10 juillet 1890.
W. H. Hatch	Commis " "	1,050 00	13 juin 1882.
P. R. Plamondon	" " "	1,900 00	1er mai 1890.
J. C. Langelier	Surint. Garde-Forestier	2,100 00	juin 1897.
G. C. Piché	Ingénieur-Forestier	2,000 00	juin 1907.
W. C. J. Hall	Surint. Prot. des Forêts	2,000 00	31 mars 1894.
B. L. O'Hara	Asst. " "	1,200 00	29 oct. 1908.

Branches des ventes.

C. O. Lavoie	Surt. Branche des ventes	$2,400 00	23 mars 1882
Eug. Rouillard	Secrétaire " "	1,600 00	3 juil. 1893.

Branches des ventes, section ouest,

Jos. Grenier	Ass. Surint., Sec. Ouest.	$1,600 00	23 mars 1880.
T. H. Thompson	Commis "	1,000 00	18 mars 1891.
B. A. Turner	" "	1,000 00	10 jan. 1902.
J. A. Mercier	" "	1,200 00	1er oct. 1897.
J. P. Bolduc	" "	900 00	1er fév. 1910.

Branches des ventes, section est.

NOM.	FONCTION.	SALAIRE.	DATE DE LA NOMINATION
J. M. Gingras	Ass. Surint., Sec.-Est.	$1,500 00	1er mars 1905.
D. Mercier	Commis "	1,200 00	24 jan. 1901.
E. D. de S. Laterrière	" "	1,500 00	29 jan. 1907.
A. J. Chauveau	" "	1,100 00	1er oct. 1904.
J. A. Bédard	" "	1,000 00	17 juil. 1902.
F. Lachaine	" "	1,000 00	6 mars 1905.
Alfred Verreault	" "	900 00	3 juil. 1908.
J. E. Samson	Registraire	1,800 00	6 mars 1899.
Jean Bouffard	Officier en loi	1,600 00	9 avril 1891.
Tancrède Rinfret	Commis	1,500 00	1er sept. 1890.
F. X. Lemieux	Sec. Privé	1,800 00	
Chs. Côté	Messager	600 00	18 mai 1897.
Ev. Clavet	Gard. de la papeterie et messag	800 00	3 mars 1902.
Alfred Lacasse	Messager	600 00	18 mai 1897.
O. Fiset	"	600 00	1er oct. 1897.
O. Beaulieu	"	600 00	4 déc. 1902.

SURNUMERAIRES

T. P. Morin	Commis (comptabilité)	$912 50	7 août 1905.
A. Arsenault	"	700 00	1er janvier 1909.
F. X. Fafard	Arpenteur	1,460 00	Juin 1900.
C. A. Bourget	"	912 50	25 octobre 1906.
J. C. Rondeau	Dessinateur	480 00	15 mars 1906.
J. C. Michaud	"	480 00	1er juillet 1907.
C. F. Chartre	Dessinateur	480 00	18 nov. 1907.
Ovide Racine	"	540 00	18 nov. 1907.
Avila Bédard	Ingénieur-forestier	1,500 00	1er juin 1907.
C.E. Bernier	Inspecteur	1,460 00	1er avril 1905.
Amédée Lapointe	Asst.-régistraire	730 00	11 déc. 1909.
Albert Martel	Commis	821 25	1er fév. 1910.
K. G. Fraser	" Branche Est, Ventes	912 50	9 août 1905.
Henri Arcand	" " " "	730 00	7 nov. 1905.
L. U. Bélanger	" " Ouest	800 00	1er déc. 1907.
D. O. Laferriere	Sténographe—Dactylographe	912 50	1er juil. 1905.
L. Verreault	" "	600 00	1er juil. 1906.
L. Bédard	" "	700 00	15 jan. 1899.
Léo Dupuis	Messager	600 00	1er nov. 1905.
Abel Lavoie	"	600 00	1er nov. 1906.
Phil. Turgeon	"	600 00	1er jan. 1908.

4. $82,641.25.

Par M. Giard.—Combien de ventes de lots le gouvernement a-t-il annulées, pendant l'année 1909, dans chaque comté de la province de Québec?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Comtés.	No de ventes annulées.
Argenteuil	1
Arthabaska	1
Beauce	14
Bellechasse	5
Berthier	2
Bonaventure	77
Champlain	35
Charlevoix	1
Chicoutimi	8
Compton	10
Dorchester	2
Gaspé	60
Joliette	1
Kamouraska	5
Labelle	15
L'Islet	12
Lac Saint-Jean	47
Matane	110
Montcalm	2
Montmagny	11
Maskinongé	1
Ottawa	4
Pontiac	19
Portneuf	1
Rimouski	27
Saguenay	9
Saint-Maurice	5
Témiscouata	61
Terrebonne	6
Wolfe	9
Wright	6
Total	567

Par M. Giard.—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, à la présente session, un bill à l'effet de contrôler toutes les compagnies de téléphone faisant affaires dans la province, afin de permettre à la classe agricole de se procurer des appareils téléphoniques à des taux modérés ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

Le gouvernement a actuellement à l'étude un projet de loi à l'effet de soumettre à un contrôle les compagnies de téléphone qui relèvent du gouvernement provincial de Québec.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il accordé, depuis 1907, des primes à la manufacture de conserves alimentaires de Saint-Eustache, Deux Montagnes ?

2. Dans l'affirmative, quel montant, par année ¿
3. Dans la négative, pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1 et 2. Non.

3. Parce qu'il a été entendu avec la "St. Eustache Cauning Company", lors du paiement de la dernière subvention, en 1906, que cette compagnie ne devait plus compter sur l'aide du gouvernement.

Par M. Giard.—1. Combien y a t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de Stanstead?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908–09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908–09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 112.
2. 105.
3. 28 pendant 10 mois.
4 " 9 "
56 " 8 "
2 " 7 "
12 " 6 "
2 " 5 "
1 " 4 "

Par M. Lavergne.—1. Quel est le format, quelle est l'échelle de la carte officielle de la province de Québec, publiée le 1er octobre 1907 ?

2. Par qui cette carte a-t-elle été fabriquée?

3. Est-il vrai que le gouvernement achète les cartes de la province de Québec publiées dans l'Ontario?

Réponse par l'honorable M. Allard :

En tant que le Département des Terres et Forêts y est concerné :

1. Petit format, pour la correspondance (25½ pouces sur 18 pouces) ; échelle 50 milles au pouce.

2. Lithographiée par F. H. Denison, Montréal. Le Département des Terres et Forêts n'achète pas de cartes de la province de Québec dans Ontario.

Par M. Mercier.—Quels ont été les revenus provenant de la chasse et de la pêche, pour chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1892 ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

30 juin	1892	$ 9,993 40
"	1893	17,657 31
"	1894	19,089 01
"	1895	20,364 18
"	1896	20,823 05
"	1897	24,574 80

30 juin 1898	35,152 90
" 1899	40,943 67
" 1900	49,322 00
" 1901	56,266 53
" 1902	58,171 95
" 1903	61,119 93
" 1904	63,210 24
" 1905	66,030 27
" 1906	69,099 92
" 1907	87,416 57
" 1908	99,500 58
" 1909	99,686 63

Par M. Mercier.—Quels ont été les revenus provenant des mines pour chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1892 ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1892-93	$ 6,219 75
1893-94	2,636 00
1894-95	6,121 14
1895-96	3,197 25
1896-97	1,821 00
1897-98	7,872 67
1898-99	4,125 93
1899-1900	11,961 48
1900-01	6,000 79
1901-02	20,138 13
1902-03	12,083 10
1903-04	1,764 75
1904-05	1,408 00
1905-06	43,536 10
1906-07	70,399 84
1907-08	62,737 60
1908-09	41,269 72
1909-10	63,658 70 (au 27 av.)

Par M. Mousseau.—Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé pour l'instruction publique, au cours de chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1887 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Le gouvernement a dépensé pour l'instruction publique en

1887-88	$375,459 58
1888-89	389,835 00
1889-90	406,222 45
1890-91	442,106 44
1891-92	465,482 11
1892-93	393,921 01
1893-94	388,627 35

1894-95	$390,025 59
1895-96	389,550 76
1896-97	421,204 25
1897-98	448,760 00
1898-99	412,657 52
1899-1900	476,281 83
1900-01	468,089 68
1901-02	469,184 79
1902-03	468,074 00
1903-04	479,589 50
1904-05	483,460 00
1905-06	534,460 18
1906-07	538,949 50
1907-08	561,960 00
1908-09	737,600 73

Ces chiffres indiquent le total des dépenses mentionnées dans les comptes publics sous les titres "Instruction publique", "Ecoles du soir", "Institutions littéraires et scientifiques", "Arts et manufactures" et "Monument National" : mais ils ne comprennent pas les subventions payées pour l'établissement et le maintien des écoles ménagères, vétérinaires, d'agriculture, d'industrie laitière ou de réforme.

Par M. Mousseau.—Quelles sommes totales les contribuables ont-ils, chaque année, depuis le 1er juillet 1887, payées à titre de taxes scolaires, soit annuelles soit spéciales, ou à titre de contributions mensuelles?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

En 1887-88	$1,016,372
1888-89	1,064,418
1889-90	1,147,780
1890-91	1,137,328
1891-92	1,172,262
1892-93	1,233,711
1893-94	1,340,913
1894-95	1,396,828
1895-96	1,450,956
1896-97	1,488,349
1897-98	1,517,565
1898-99	1,546,362
1899-1900	1,576,479
1900-01	1,688,743
1901-02	1,770,906
1902-03	1,935,113
1903-04	2,005,552
1904-05	2,199,371
1905-06	2,374,657

1906-07	$2,532,900
1907-08	2,870,244
1908-09	3,106,399

Par M. Mousseau.—Quelles sommes les contribuables ont-ils payées à titre de taxes scolaires spéciales, pendant chacune des années écoulées depuis le 1er juillet 1892 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

En 1892-93	$ 72,278
1893-94	85,395
1894-95	93,097
1895-96	97,149
1896-97	91,623
1897-98	91,579
1898-99	97,667
1899-1900	108,063
1900-01	131,566
1901-02	161,495
1902-03	164,195
1903-04	210,379
1904-05	192,780
1905-06	208,214
1906-07	232,598
1907-08	282,499
1908-09	332,359

Par M. Mousseau.—Quelle était, d'après les rapports reçus au département de l'instruction publique, la valeur des maisons d'écoles, du mobilier et du matériel servant à l'enseignement en cette province en 1896-1897, en 1904-1905 et en 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

En 1896-97	$13,150,699
1904-05	15,665,418
1908-09	22,378,330

Par M. Mousseau.—Combien d'écoles normales le gouvernement a-t-il subventionnées et quelle somme totale a-t-il dépensée pour ces écoles, au cours de chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1890 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Le gouvernement a subventionné le maintien des écoles normales suivantes :

De 1890 à 1900.—Jacques-Cartier (pour garçons).
Laval (avec un département pour les garçons et un pour les filles).
McGill (pour garçons et filles).

De 1900 à 1906.—Jacques-Cartier et Laval (avec, chacune, un département pour les garçons et un pour les filles).
McGill (pour garçons et filles).

En 1906–07.—Jacques-Cartier et Laval (avec, chacune, un département pour les garçons et un pour les filles).
McGill (pour garçons et filles).
Rimouski (pour filles).

En 1907–08.—Jacques-Cartier et Laval (avec, chacune, un département pour les garçons et un pour les filles).
Macdonald (pour garçons et filles).
Rimouski et Chicoutimi (pour filles).

En 1908–09.—Jacques-Cartier et Laval (avec, chacune, un département pour les garçons et un pour les filles).
Macdonald (pour garçons et filles).
Rimouski, Chicoutimi, Nicolet, Trois-Rivières et Valleyfield (pour filles).

Le gouvernement a payé pour la fondation et le maintien des écoles normales (frais de construction et de réparation non compris) :

De 1890 à 1900, chaque année	$ 43,000 00
En 1900-01	46,000 00
1901-02	46,000 00
1902-03	51,000 00
1903-04	46,000 00
1904-05	50,681 68
1905-06	51,525 00
1906-07	62,500 00
1907-08	48,760 83
1908-09	67,056 17

(Les chiffres de la dépense de 1907-08, de même que ceux de la dépense de 1908-09, ne comprennent pas la subvention de $13,866.67 votée chaque année pour le maintien de l'école normale Macdonald. Suivant une convention intervenue entre le gouvernement et le collège Macdonald, ce dernier pourvoit au maintien de cette école normale et la subvention qui est votée pour cette fin est payable et distribuée aux écoles publiques protestantes de la province).

Par M. Mousseau.—Quel montant le gouvernement a-t-il distribué comme aide aux écoles pauvres au cours de chacun des exercices financiers, écoulés depuis le 1er juillet 1890?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Le gouvernement a distribué pour venir en aide aux écoles primaires pauvres :

En 1890-91	$8,000 00
1891-92	8,000 00
1892-93	10,000 00
1893-94	11,295 33
1894-95	12,073 33
1895-96	13,558 33
1896-97	20,000 00
1897-98	20,250 00
1898-99	20,625 00
1899-1900	24,344 37
1900-01	25,453 13
1901-02	19,867 50
1902-03	23,633 68
1903-04	34,946 36
1904-05	28,881 62
1905-06	36,128 64
1906-07	45,274 00
1907-08	47,956 30
1908-09	66,815 00

Par M. Morisset.—Combien de lots (ceux octroyés aux familles de douze enfants non compris) ont été concédés sur billets de location pour fins de colonisation, pendant chacune des années écoulées depuis le 1er juillet 1892?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1892-93	1,293 lots
1893-94	1,738 "
1894-95	1,499 "
1895-96	1,634 "
1896-97	1,773 "
1897-98	1,860 "
1898-99	1,814 "
1899-1900	1,428 "
1900-01	1,843 "
1901-02	1,933 "
1902-03	1,412 "
1903-04	1,692 "
1904-05	2,014 "
1905-06	1,913 "
1906-07	2,201 "
1907-08	3,339 "
1908-09	2,479 "
	31,865

Par M. Morisset.—Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé pour les chemins de colonisation, au cours de chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1887?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

En 1887	$	163,878 73
1888		75,000 00
1889		123,289 26
1890		127,568 60
1891		172,009 45
1892		118,005 24
1893		84,882 88
1894		83,639 07
1895		93,963 16
1896		121,000 00
1897		169,800 00
1898		106,000 00
1899		79,000 00
1900		124,000 00
1901		119,000 00
1902		106,000 00
1903		109,000 00
1904		134,000 00
1905		134,000 00
1906		134,000 00
1907		134,000 00
1908		144,000 00
1909		219,000 00
Total	$	2,875,036 39

Ces montants comprennent, l'item " Visites et Explorations ", et l'octroi voté chaque année aux sociétés de colonisation.

Par M. Morisset.—Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé pour aider à la construction de ponts en fer, au cours de chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1889 ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1889-90	$	76,460 42
1890-91		101,750 00
1891-92		99,929 09
1892-93		48,000 00
1893-94		51,116 04
1894-95		
1895-96		
1896-97		
1897-98		447 97
1898-99		
1899-00		
1900-01		
1901-02		
1902-03		
1903-04		
1904-05		15,000 00

1905-06	$21,500 00
1906-07	6,000 00
1907-08	10,000 00
1908-09	50,000 00
1909-10 Au 26 avril 1910	46,953 61

Par M. Galipeault.—Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé pour l'agriculture, au cours de chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1887?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Le Département de l'Agriculture a dépensé, depuis le 1er juillet 1887 au 30 juin 1909, les sommes suivantes:

Année 1887-88	$107,615 25
" 1888-89	85,712 17
" 1889-90	86,271 00
" 1890-91	97,737 09
" 1891-92	126,392 97
" 1892-93	101,940 09
" 1893-94	151,038 73
" 1894-95	200,330 66
" 1895-96	163,494 09
" 1896-97	230,795 75
" 1897-98	197,226 97
" 1898-99	175,418 26
" 1899-00	193,759 97
" 1900-01	200,217 13
" 1901-02	217,358 69
" 1902-03	234,162 04
" 1903-04	247,850 00
" 1904-05	305,637 23
" 1905-06	218,600 00
" 1906-07	218,800 00
" 1907-08	228,210 00
" 1908-09	286,026 77

Par M. Galipeault.——Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé pour aider à l'amélioration des routes rurales, au cours de chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1892?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Le Département de l'Agriculture a, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1909, dépensé les sommes suivantes pour l'amélioration des chemins ruraux :

Année 1892-93	Rien
" 1893-94	Rien
" 1894-95	$ 75 00
" 1895-96	30 20
" 1896-97	5,953 34
" 1897-98	7,795 56
" 1898-99	10,203 29

Année 1899-1900	$14,510 00
" 1900-01	13,000 00
" 1901-02	6,000 00
" 1902-03	17,572 79
" 1903-04	11,000 00
" 1904-05	18,250 68
" 1905-06	9,661 88
" 1906-07	15,404 56
" 1907-08	20,117 85
" 1908-09	60,146 92

Par M. Galipeault.—Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé comme encouragement à l'industrie laitière, au cours de chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1892 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Le Département de l'Agriculture a payé les sommes suivantes pour l'encouragement de l'industrie laitière du 1er juillet 1892 au 30 juin 1909 :

Année 1892-93	$15,873 56
" 1893-94	19,200 00
" 1894-95	27,628 41
" 1895-96	28,212 40
" 1896 97	37,372 13
" 1897-98	25,160 94
" 1898-99	20,935 87
" 1899-1900	28,152 37
" 1900-01	36,086 65
" 1901-02	40,000 00
" 1902-03	42,000 00
" 1903-04	43,000 00
" 1904-05	45,000 00
" 1905-06	42,150 00
" 1906-07	42,000 00
" 1907-08	49,110 00
" 1908-09	52,500 00

Le coût de la construction de la nouvelle école de laiterie de Saint-Hyacinthe n'est pas compris dans les sommes ci-dessus mentionnées.

Par M. Thériault.—1. Des plaintes ont-elles été portées contre le percepteur du revenu provincial des Iles de-la-Madeleine ?

2. Dans l'affirmative, par qui ces plaintes ont-elles été portées ?

3. Quelles est la nature de ces plaintes ?

4. Quelle décision a prise le gouvernement à l'égard de ce fonctionnaire ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.

2. T. J. B. Carbonneau, Hugh Clarke et William Mathers.

3. Qu'il fait le trafic des liqueurs, qu'en certaines occasions, il a refusé de poursuivre ceux qui enfreignaient la loi des licences, lorsqu'on le lui deman-

dait, sans recevoir un dépôt en argent de la part des plaignants, et qu'il a montré de la partialité au sujet des poursuites contre les délinquants.

4. Le gouvernement s'enquerra du bien fondé de ces plaintes.

M. Sylvestre propose, appuyé par M. Bernard, et la motion est soumise à la Chambre.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Correspondance échangée entre le gouvernement et les compagnies d'assurance, sociétés de secours mutuel et sociétés de bienfaisance sujettes à la loi concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuel et les sociétés de bienfaisance sanctionnée le 25 avril 1908. 2. Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et des intéressés ou leurs représentants, au sujet des dites compagnies et sociétés, ou de leurs rapports avec leurs assurés ou le public.

Et, un débat s'élevant à six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (89) constituant en corporation "The Montreal Underground and Elevated Railway Company."

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première et la seconde fois, il est—

Ordonné,—Que la troisième lecture de ces amendements soit renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion : Qu'il soit voté un ordre de la Chambre pour la production de copie, et toute correspondance échangée entre le gouvernement et les compagnies d'assurance, sociétés de secours mutuel et sociétés de bienfaisance sujettes à la loi concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuel et les sociétés de bienfaisance sanctionnée le 25 avril 1908. 2. Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et des intéressés ou leurs représentants, au sujet des dites compagnies et sociétés, ou de leurs rapports avec leurs assurés ou le public.

La séance continue jusqu'après minuit jeudi matin.

Jeudi, 28 avril 1910.

Et, le débat se continuant, M. D'Anjou, appuyé par M. Morisset propose et il est—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

" Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (13) pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon.

Bill (86) amendant la loi 26 Victoria, chapitre 6, concernant l'institution royale pour l'avancement des sciences.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (61) refondant la charte du village de Fraserville.

Bill (63) ratifiant et confirmant le règlement No 48 du conseil municipal de la ville d'Aylmer, en date du 21 décembre 1908.

Bill (64) revisant et refondant la charte de la ville de Nicolet.

Bill (92) concernant la substitution de John Tiffin.

Bill (100) permettant à Adalbert Lacasse de changer son nom en celui d'Adalbert Trudel.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (61) refondant la charte du village de Fraserville, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (63) ratifiant et confirmant le règlement No 48, du conseil municipal de la ville d'Aylmer, en date du 21 décembre 1908, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus la seconde fois à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (64) revisant et refondant la charte de la ville de Nicolet, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (92) concernant la substitution John Tiffin, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (100) permettant à Adalbert Lacasse, de changer son nom en celui d'Adalbert Trudel, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

Et la Chambre ayant siégé jusqu'à minuit et vingt trois minutes jeudi matin, s'ajourne à l'après-midi.

Jeudi, 28 avril 1910

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à Chambre le 16ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (60) amendant la charte de la ville de Montcalm.

Bill (132) constituant en corporation "The Soulanges Power Company. "

" Votre comité a examiné aussi les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendements :

Bill (98) constituant en corporation " Donald Fraser & Sons Limited.

Bill (126) ratifiant une convention intervenue entre les représentants de la succession Charles-Auguste-Maximilien Globensky et Dame Marie-Joséphine Pelland.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre l'état des affaires de l'Hôtel-Dieu de Nicolet pour l'année 1908-09.

(*Document de la session No* 23)

Ordonné, —Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (25) remédiant la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Paul, dans le comté de Joliette.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits en comité général au bill (15) relatif à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers.

Il est proposé par l'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie,—

Et la question étant posée: Que cette chambre adopte maintenant ces amendements, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les résolutions rapportées du comité des subsides et lues la première et la seconde fois le 26 avril courant, ainsi qu'il suit:

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour venir en aide aux sociétés de colonisation en général pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de bureaux d'immigration de Québec et de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour venir en aide à la société nationale d'immigration des femmes, Montreal pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour venir en aide à la société protectrice des immigrantes, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les comptes courants du département des mines et pêcheries, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

L'honorable M. Mackenzie propose, appuyé par l'honorable M. Devlin, et la motion est soumise: Que cette Chambre adopte maintenant ces dites résolutions.

M. Lavergne, appuyé par M. Bernard, propose en amendement:

"Que tous les mots après "que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Tout en concourrant dans ces résolutions, cette Chambre regrette que sur le crédit de $4,000.00 voté pour sociétés de colonisation, pour l'exercice financier expiré le 30 juin 1909, le gouvernement ait détourné une somme de $1,248,80 pour l'employer à d'autres fins, et qu'il n'ait pas rendu compte dans les Comptes Publics de cette province de l'emploi véritable de cette somme de $1,248,80."

Et la question étant posée : Que cette Chambre adopte cet amendement : la Chambre se divise, et les noms appelés sont inscrits, ainsi qu'il suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—14

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Daigneault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Desaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Petit,
Pilon,
Robert,
Robillard,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—49

L'amendement est ainsi rejeté.
La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.
En conséquence, les résolutions sont adoptées

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (17) relative aux heures de travail des femmes et des enfants dans certaines manufactures.

L'honorable M. Taschereau propose, appuyé par l'hon. M. Décarie et la motion est soumise :

Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et, un débat s'élevant, à six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits en comité général au bill (89) constituant en corporation " The Montreal Underground and Elevated Railway Company ".

M. Finnie propose, appuyé par M Marchand et la motion est soumise :

Que cette Chambre adopte maintenant les dits amendements.

Et un débat s'élevant, l'honorable M. Prévost, soulève le point d'ordre : 1. Que la Chambre ne peut pas concourir dans les amendements faits en comité général au dit bill 89, ni procéder aux autres phases parce que ce bill est hors d'ordre, les plans des routes du chemin de fer souterrain que les promoteurs veulent être autorisés à construire n'ayant pas été produits devant le comité des chemins de fer, conformément au second paragraphe de la troisième section de la 57ième règle de cette Chambre. Qu'en conséquence, ce bill devrait, être de nouveau, renvoyé au comité des chemins de fer.

2. Que toutes les dispositions de ce bill ne sont pas couvertes par les avis. Qu'en conséquence, le bill devrait également être renvoyé au comité des ordres permanents.

Et, un débat s'élevant sur la question d'ordre.

L'honorable M. Prévost propose, appuyé par M. Bourassa, et il est—

Ordonné, — Que le débat soit ajourné.

Alors, la Chambre reprend le débat sur la motion pour deuxième lecture du bill (17) relative aux heures de travail des femmes et des enfants dans certaines manufactures.

La motion est soumise et résolue dans l'affirmative.

En conséquence le bill est lu la deuxième fois, et renvoyé au lendemain pour l'étude en comité général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredj, 29 avril, 1910.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendements.

Bill (6) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les compagnies minières.

Bill (14) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de circuit pour le district de Montréal.

Bill (81) amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée legislative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative,

Bill (56) constituant en corporation la ville de Montréal-Est.

Bill (72) constituant en corporation la ville de Beaconsfield.

Et bill (77) amendant la charte de la compagnie électrique Saint-Georges.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (56) constituant en corporation la ville de Montréal-Est. et les amendements sont lues la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (72) constituant en corporation la ville de Beaconsfield et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendemeuts faits par le Conseil léglsiatif au bill (77) amendant la charte de la Compagnie électrique Saint-Georges, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue.

M. Gendron :

De la ville Notre-Dame de Hull, demandant des amendements à la loi des licences.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 17ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné le bill (131) amendant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfied, auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

Quant au bill (135) pour changer le chef-lieu du comté de Beauharnois et transporter le bureau d'enregistrement du dit comté en la cité de Salaberry de Valleyfield, votre comité trouve que le préambule n'a pas été prouvé."

L'honorable M. Allard, dépose sur le bureau de la Chambre : Copie d'un ordre en conseil *re* Règlements relatifs aux Bois et Forêts "

(*Document de la session No* 71).

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Blouin.—1. Le gouvernement Flynn a-t-il, en 1897, passé quelque contrat avec certains éditeurs de journaux pour l'impression de certains rapports ou documents officiels?

2. A qui, à quelle date, pour quelle durée, pour l'impression de quels documents officiels a-t-il consenti tel contrat?

3. Avait-il, au préalable, demandé des soumissions à d'autres imprimeurs?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. L. J. Demers & Frère, le 18 mars 1897, pour 8 ans à compter du 1er janvier 1897, pour l'impression des documents suivants :

" Gazette Officielle de Québec ".

Impressions de la Chambre de l'Assemblée législative et du Conseil législatif, comprenant :

Ordres du jour, Assemblée législative, anglais et français.

Procès verbaux, Assemblée législative, anglais et français.

Journaux de l'Assemblée législative, anglais et français.

Procès verbaux, Conseil législatif, français et Journal du Conseil législatif, français.

Bills publics et privés, version française.

Statuts français.

Résolutions, anglais et français.

Estimés budget de la province, anglais et français.

Budget supplémentaire.

Etat des recettes et paiements, anglais et français.

Etat détaillé de certains services.

Tableaux des recettes et des dépenses depuis la confédération, si le gouvernement décide de les faire imprimer.

Etat financier du Surintendant de l'Instruction Publique, anglais.

" The Gazette Printing Company ", le 3 mai 1897 pour 5 ans, à compter du 1er mai 1897, pour les impressions suivantes :

Impressions des comptes publics, anglais et français.

Impression du rapport du Surintendant de l'Instruction Publique, anglais et français.

Impression du rapport du département des Travaux Publics, anglais et français.

Eusèbe Sénécal, Montréal, le 25 mars 1897, pour 5 ans à compter du 1er avril 1897, pour les impressions suivantes :

L'impression des rapports de la Société de l'Industrie Laitière, anglais et français.

L'impression des rapports du département de l'Agriculture, anglais et français.

L'impression des rapports de la Société de Pomologie, anglais et français.

3. Aucune soumission n'a été demandée.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement sait-il que les constables spéciaux nommés pendant le dernier terme de la cour criminelle du district de Beauharnois ne sont payés qu'une piastre par jour ?

2. A-t-il l'intention d'augmenter ce traitement ?

3. Sait-il que le dernier terme criminel de ce district a été suspendu du 18 mars au 4 avril ?

4. Les constables spéciaux plus haut nommés seront-ils payés pour ce laps de temps du 18 mars au 4 avril pendant lequel ils se sont tenus à la disposition de la cour ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Les constables ont été payés par le shérif $1.00 par jour chacun.
2. Oui.
3. Oui.
4. Non.

Par M. Lavergne.—1. La compagnie Oyamel a-t-elle coupé du bois sur les terres de la Couronne depuis 1908 ?

2. Dans l'affirmative, où et quel est le nombre de morceaux enlevés ?

3. Quel est le montant des droits de coupe payés sur ce bois par année ?

4. Les droits ont-ils été payés comme droits de coupe ou comme pénalités ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. Durant la saison 1908-09 la Cie Oyamel a coupé 193,486 morceaux d'épinette, 24 morceaux de pin, 18,992 traverses de chemin de fer et 1,250¾ cordes de bois de pulpe. Ce bois a été coupé dans les agences Lac St-Jean Centre, Ouest et Nord-Ouest.

3 et 4. La compagnie Oyamel a payé pour droits de coupe sur ce bois $2,531.90.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Qui a été ministre de la Colonisation et des Travaux Publics depuis le 1er juillet 1900 jusqu'au 1er juillet 1905 ?

2· Le ministère de la Colonisation et des Travaux Publics a-t-il du 1er juillet 1900, jusqu'au 1er juillet 1905 fait faire des travaux d'impression, de reliure et de brochage?

3. Dans l'affirmative, à qui ces travaux ont-ils été confié et quel montant chaque imprimeur, brocheur ou relieur a-t-il reçu?

4. Avant de commander tels travaux le ministère de la Colonisation et des Travaux Publics a-t-il demandé des soumissions à d'autres imprimeurs, relieurs ou brocheurs?

Réponse par l'honorable M. Devlin:

1. Le département de la colonisation et des Travaux Publics a été établi le 1er juillet 1901, Sir Lomer Gouin en a été le ministre depuis le 1er juillet 1901 jusqu'au 4 février 1905; du 4 février 1905 au 24 février 1905, personne; du 24 février1905 au 23 mars 1905, l'honorable Dominique Monet, administrateur, du 23 mars 1905 au 1er juillet 1905, l'honorable M. Jules Allard.

2. Oui, du 1er juillet 1901, au 1er juillet 1905.

3.

F. Pichette	$ 285 25
The Guertin Printing Co	181 50
Le Soleil	201 12
Quebec Daily Mercury	26 75
Quebec Engraving Co	212 25
Quebec Daily Telegraph	20 00
La Cie d'imprimerie de Berthier	279 30
Imprimerie Darveau	4 50
Elzéar Vincent	409 75
Herald Publishing Co	1,180 96
A.-P. Pigeon	401 00
La Cie d'imprimerie Electrique	1,371 11
Canadian Lithographing & Engraving Co	37 00
Perreault Printing Co	25 00
Ed. Marcotte	6 50
Société de Colonisation du lac St-Jean	200 00
Imprimerie Duval	27 67
Dussault & Proulx	2 36
Chenevert & Cie	65 00
Adjutor Carmel	13 00
Victor Lafrance	1,525 49
Edouard Marcotte	18 75
Cie d'imprimerie de Bulletin du Travail	25 00
Jérémie Richard	199 75

4. Non.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Qui a été le ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, depuis le 1er Octobre 1907, jusqu'à aujourd'hui?

2. Le ministère de fa Colonisation, des Mines et des Pêchéries, a-t-il du 1er octobre 1907 jusqu'à ce jour fait faire des travanx d'impression, de reliure et de brochage?

3. Dans l'affirmative, à qui ces travaux ont-il été confiés, et quel montant chaque imprimeur, relieur ou brocheur a-t-il reçu ?

4. Avant de commander tels travaux, le ministère de la Colonisation, des Mines et Pêcheries a-t-il demandé des soumissions à d'autres imprimeurs, relieurs ou brocheurs ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. L'honorable C.-R. Devlin, le 17 octobre 1907.
2. Oui, depuis le 17 octobre 1907.
3.

F. N. Faber	$ 716 09
Commercial Stationary Coy	10 85
E. M. Brunet	36 87
La Vigie	408 15
Le Soleil	10 00
J. E. Vincent	249 20
The Herald Pub. Coy	333 75
Le Quotidien	157 55
Imp. H. Chassé	244 35
Dussault & Proux	2,599 76
Jos. Bélanger	147 50
Echo de Charlevoix	652 46
Nouveau Lévis	18 75
E. Marcotte	516 67
Elz. Vincent	69 50
L. A. Proulx	68 45
A. P. Pigeon	821 06
La Presse	45 20
Victor Lafrance	1,764 78
F. N. Faber	400 00

4. G. Poitras 24 65

Par M. Plante.—1. Le gouvernement sait-il, que le jury n'ayant pu s'accorder lors du procès des frères Houle, au dernier terme criminel des assises de Beauharnois, que ces deux prévenus ont été réincarcérés?

2. Le gouvernement se propose-t-il d'accorder un changement de venue ou un terme spécial des assises criminelles à Valleyfield, pour que ces deux accusés qui sont détenus depuis au-delà de douze mois en prison, aient un nouveau procès?

3. Quand les deux frères Houle, actuellement détenus dans la prison de Beauharnois, sur accusation de meurtre, auront-ils leur procès?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.
2. Sous considération.
3. La date du procès dépendra de la décision qui sera prise sur ce qui fait l'objet de la deuxième question.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendements.

Bill (3) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés d'agriculture.

Et bill (104) coustituant en corporation le Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (82) concernant un acte de donation faite par feue dame Ann Bain, veuve de Charles Philips, en faveur de feu Patrick Maher.

Bill (84) amendant la charte de la compagnie de chemin de fer urbain de Sherbrooke.

Bill (112) constituant en corporation "The Montreal Association for the Blind."

Bill (116) ratifiant un certain acte de donation de P.-V. DuTremblay à Raoul DuTremblry sous certaines restrictions.

Et bill (133) revisant et refondant la charte de la société de l'Hôpital Général de Montréal et changeant son nom.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (82) concernant un acte de donation faite par feue dame Ann Bain, veuve de Charles Philips, en faveur de feu Patrick Maher, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (84) amendant la charte de la compagnie de chemin de fer urbain de Sherbrooke, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (112) constituant en corporation "The Montreal Association for the Blind," et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (116) ratifiant un certain acte de donation de P.-V. DuTremblay à Raoul DuTremblay sous certaines restrictions et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (133) revisant et refondant la charte de la société de l'Hôpital Général de Montréal et changeant son nom, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 15 avril 1910, pour la production de copie de toute correspondance depuis la dernière session, et spécialement depuis le 1er avril, relativement à une saisie revendication de bois par la compagnie MacLaren Ltee, contre Henri E. Parent, du Lac des Ecorces, dans le comté d'Ottawa. (*Document de la session No.* 72).

Il est proposé par M. Plante, appuyé par M. Bernard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Copies de tous documents, correspondance et résolutions échangées entre le gouvernement et le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, ou toute association ouvrière, à propos de la réduction des heures de travail des femmes et des enfants dans nos manufactures.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. D'Auteuil, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Copie de toute correspondance et autres documents concernant le lot 13 du rang E, du canton Campbell, dans le comté d'Ottawa.

L'honorable M. Prévost, propose appuyé par D'Auteuil et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : Copie de tous ordres en conseil et autres documents relatifs à la tenue des termes criminels dans les districts ruraux de cette Province.

Un débat s'élève sur cette question.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat sur la motion du 28 avril courant à l'effet de ne pas adopter maintenant les amendements faits en comité général au bill (89), constituant en corporation " The Montreal Underground and Elevaled Railway Company. "

M. l'Orateur décide comme suit la question d'ordre soulevée par l'honorable M. Prévost sur cette motion.

Le 22 avril courant le comité des chemins de fer a fait rapport à cette Chambre de l'adoption avec plusieurs amendements au bill 89.—Loi constituant en corporation "The Montreal Underground and Elevated Railway Company".

" En conséquence, le bill a été inscrit à l'Ordre du Jour de la séance suivante pour considération en comité général de cette Chambre.

" La procédure relative au bill a été régulièrement suivie. Rien ne pouvait faire présumer à la Chambre l'irrégularité de l'adoption du bill par le comité des chemins de fer.

" L'honorable député de Terrebonne soulève le point d'ordre que la Chambre ne peut pas considérer plus longtemps ce bill, parce que les plans des routes du chemin de fer qu'il s'agit de construire n'ont pas été produits devant le comité des chemins de fer.

" Il y a bien des années que la Chambre a adopté la règle exigeant la production des plans des " routes " de chemins de fer devant le comité auquel ces bills sont renvoyés. A cette époque, il n'était nullement question de chemins de fer souterrains Il est pour le moins douteux que cette Règle s'applique aux voies ferrées de la nouvelle catégorie, surtout si le bill réserve aux autorités municipales le droit absolu de décider quelles lignes souterraines seront construites.

" Cependant, si la Chambre croit que la Règle doit aussi s'appliquer aux voies souterraines, je considère qu'elle devrait être modifiée dans ce sens.

" Accordant, toutefois que la Règle s'applique au cas présent, je suis d'opinion que le comité aurait dû exiger la production de ces plans, ou, s'il avait des raisons pour ne pas obliger les promoteurs du bill à les produire, il devait, en rapportant favorablement le bill, recommander à la Chambre la suspension du 2e paragraphe de la 3e section, de la 57e Règle, en résumant les raisons à l'appui de cette recommandation. Il est certain qu'un comité de la Chambre n'est pas autorisé à suspendre lui-même les Règles prescrites pour ses délibérations. Ce principe de droit parlementaire doit surtout s'appliquer lorsqu'il s'agit de légis ation privée.

" Le comité des chemins de fer a-t-il considéré, qu'en amendant le bill 89 de manière à donner entièrement au conseil de ville de la cité de Montréal le droit de décider quelles routes cette compagnie pourra construire, il ne devait pas exiger la production des plans des "routes" que la compagnie ne pouvait plus déterminer elle-même ?

" La Chambre peut le supposer, mais elle ne le sais pas, le rapport du comité n'en disant rien.

" Je passe au second point de la question d'ordre avant de conclure. Ce second point est que toutes les dispositions du bill ne sont pas couvertes par les avis. C'est une question de fait, qui peut être facilement décidée en la manière régulière.

" Le renvoi du bill au comité des chemins de fer sur le premier point, et au comité des ordres permanents sur le second, régulariserait la procédure. Mais ce renvoi doit être régulièrement proposé par une motion qui sera adoptée ou rejetée par la Chambre elle-même, selon qu'elle le jugera à propos.

" C'est la propre conclusion des deux points de la question d'ordre de l'honorable député de Terrebonne qui a certainement le droit de prendre l'initiative de proposer cette motion.

" De ce qui précède, je conclus que je ne dois pas déclarer ce bill hors d'ordre, mais laisser à la Chambre elle-même de décider si elle croit devoir envoyer le bill de nouveau au comité des ordres permanents et des chemins de fer. La Chambre seule a le droit de renvoyer un bill à un comité, et non l'Orateur.

" Dans le précédent cité par l'honorable député de Terrebonne, l'honorable M Marchand avait conclu au renvoi du bill de nouveau au comité des ordres permanents. J'ai constaté que suivant l'invitation que l'Orateur lui avait faite, la Chambre, sur une motion régulière décida de rescinder l'ordre pour le comité général, et de renvoyer le bill au comité des ordres permanents. Mais l'honorable M. Marchand ne déclara pas le bill hors d'ordre ni ne prétendit avoir le droit d'ordonner, lui-même, le renvoi du bill au comité des ordres permanents.

" L'honorable député de Terrebonne a de plus prétendu qu'en vertu de la règle 52, lss promoteurs de ce bill auraient dû aussi produire les plans des ponts. Evidemment, cette prétention n'est pas fondée, parce que la règle 52, s'applique tout spécialement et exclusivement à la construction des ponts de péage."

Un débat s'élève et l'honorable M. Prévost, appuyé par M. D'Auteuil propose en amendement ;

Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants : " Vu que les avis du bill 89 n'indiquent pas clairement et distinctement l'objet de la demande.

Vu que le bill doit êfre conforme à l'avis.

Vu que le bill contient des dispositions étrangères à l'avis donné.

Vu que les pouvoirs accordés excédent les avis qui ont été donnés.

Le bill 89 soit renvoyé au comité permanent des ordres permanents pour étude de la question ainsi soulevée et que l'ordre pour concourir dans les amendements soit rescindé.

La question est posée ; Cet amendement sera-t-il adopté, la Chambre se divise :

Les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs.

Bourasssa,
D'Auteuil,
Gaboury,
Galipeault,
Gault,
Lafontaine, (Maskinongé.)
Langlois (St-Sauveur)
Lavergne,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Tellier.—12.

CONTRE :

Messieurs.

Allard,	*Kaine*,
Blouin,	*Kelly*,
Caron, (l'Islet)	*Leclerc*,
Décarie,	*Létourneau*,
Delâge,	*Lévesque*,
Delisle,	*Mckenzie*,
Devlin,	*Mercier*,
Finnie,	*Morisset*,
Francœur,	*Petit*,
Gouin,	*Taschereau*
Hay,	*Villas*.—22.

L'amendement est ainsi rejeté.

La question principale est alors proposée, et un débat s'élève de nouveau.

L'honorable M. Prévost propose, appuyé par M. D'Auteuil, et il est *Ordonné*.—Que le débat soit ajourné.

La Chambre continue le débat sur la motion,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Copie de tous ordres en conseil et autres documents relatifs à la tenue des termes criminels dans les districts ruraux de cette province.

Et le débat continue.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre un document, No 4488, de 1907, du département du procureur-général.

(*Document de la session No* 73)

La question principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil exécutif de cette province.

M. Kelly propose, appuyé par M. Francœur, et il est—

Ordonné,,—Que le rapport de la commission nommée par la loi 9 Edouard VII, chapitre 10, et qui a été déposé sur la table de la Chambre, le 31 mars 1910, concernant une accusation portée par l'honorable M. Prévost contre M. Kelly, soit lue par le greffier de la Chambre.

Il est proposé par l'hon. M. Prévost, appuyé par M. d'Auteuil, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de correspondance échangée entre le département des Terres et MM. Pagé et Christin, rela-

tive à la concession de lots, et à la perception de droits de coupe dans les cantons Boyer, Campbell et Rochon, comté d'Ottawa.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous documents et correspondance, relatifs à la concession et à l'arpentage des lots 39 et 40 du rang 10, canton Normandin.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de documents, billets de location relatifs au lot 7, du rang 8, du canton Ixworth, dans le comté de Kamouraska, vendu il y a cinquante ans environ à Clément Dubé.

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Bourassa, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie du rapport de l'agent forestier Paul Patry, concernant la compagnie d'exploitation forestière " Brompton Pulp Co. "

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toutes requêtes et affidavits des citoyens de Disraëli, concernant la " Brompton Pulp Company " et de tous documents ou correspondance à ce sujet.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Un exemplaire du " Bulletin du Parler français. "

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de toute correspondance et documents concernant les poursuites intentées par David Demers, garde-chasse de St-Gilles, comté de Lotbinière pour braconnage.

Il est proposé par M. Bourassa, appuyé par M. Lavergne, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Copie du dossier judiciaire et de tous documents ainsi que de la correspondance se rapportant à l'accusation de tentative de meurtre portée contre Jean-Baptiste Legault, à Hull, dans le district d'Ottawa, en 1907, à l'enquête préliminaire et à la condamnation du dit Legault par la Cour des sessions spéciales de la paix, en 1909.

Il est proposé par M. Thériault, appuyé par M. Benoit, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Copie de toute correspondance, documents, rapports, etc., relatifs aux lots 63*a*, 63*b*, 63*c* D et E de l'Ile Coffin, dans les Iles de-la-Madeleine.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Documents, correspondances, requêtes, etc., concernant la division de la municipalité d'Amherst (Havre Aubert), Iles-de-la-Madeleine.

M. Lavergne propose, appuyé par M. Bourassa, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : Copie de tous arrêtés ministériels, documents, correspondances et requêtes échangés entre le gouvernement et les citoyens de Disraëli, concernant les lots du canton Coleraine, ainsi que copie des affidavits de MM. J. Gauthier, Joseph Pouliot, Napoléon Gosselin.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : Copie de tous arrêtés-ministériels, documents, correspondance

concernant Léopold Jutras et Ludger Caron, accusés de parjure et de subornation de parjure.

M. Bourassa propose, appuyé par Lavergne, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : Copie de tous ordres en conseil, avis publics, contrats, procès-verbaux, correspondances et documents quelconques relatifs à la vente ou à l'affermage de toutes les chûtes d'eau de la rivière des Quinze, depuis la tête du Lac Témiscamingue jusqu'au lac des Quinze, ainsi que des terrains avoisinant ces chûtes d'eau.

Ordonné,—Que les dites adresses soit présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil exécutif de cette province.

Et alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Lundi, 2 mai 1910

Sur motion de M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, il est—

Ordonné,—Que la régle relative à la réception des pétitions soit suspendue et la pétition de la ville de Saint-Jérôme, demandant une loi amendant sa charte soit lue et reçue.

En conséquence cette pétition est lue et reçue.

Conformement à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat ajourné le 28 avril dernier à la motion pour l'adoption des amendements faits en comité général au bill (89), constituant en corporation " The Montreal Underground and Elevated Railway Company."

Et le débat continuant, l'honorable M. Prévost, soulève le point d'ordre :

Que par l'article 8, les promoteurs du bill 89, demandant le pouvoir d'acquérir, développer et utiliser des forces hydrauliques, etc, dans un rayon de cent milles de la cité de Montréal.

Que le 3e section de la 57e règle exige que les noms des localités où les compagnies veulent ainsi opérer, soient légalement spécifiés dans le bill.

Que les noms des localités comprises dans le rayon de cent mille, tel que susdit, ne sont pas spécifiés dans l'article 8, du bill 89.

Que ce bill n'est pas conforme à la 3e section de la 57e règle et qu'il est conséquemment hors d'ordre.

M. l'Orateur réserve sa décision jusqu'à la reprise de la séance, à 7.30 p. m.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le

Bill (123) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébeuf et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (114) constituant en corporation "The Jewish Congregation Nusach Hoaari", de Montréal.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquenc à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant, —la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,— Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue en comité général pour étudier un bill du Conseil législatif intitulé : Loi amendant la loi constituant en corporation " The Little Nation River Railway Company ", et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,– Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, – Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et informe ces honorables membres que cette Chambre a adopté ce bill avec amendements et demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (147) autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, à admettre Alcide-Louis Larose au nombre de ses membres.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général un bill du Conseil législatif intitulé : Loi constituant en corporation la "Old Boys of Bishop's College".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et l'informe que cette Chambre a adopté le bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général un bill du Conseil législatif.—Loi constituant en corporation la "Bacon Industrial School for Girls".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (145) constituant en corporation la congregation juive, "Beth Israël", de Lachine.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolue.—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Couseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (60) amendant la charte de la ville de Montcalm.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporté sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proporsion est résolue dans l'affirmative.

Le bill est en conséquence,lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le blll (132) constituant en corporation "The Soulanges Power Company", et après avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (98) incorporant la "Donald Fraser and Sons, Limited."

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, on conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté,

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 6 avril 1910, pour la production de copie de toute correspondance et autres documents sur droits de coupe chargés à un colon nommé Cléophas Levert, pour du bois coupé sur le No 6, du rang 8, du canton Wolfe. (*Document de la session No 74*)

M. l'Orateur, décide la question d'ordre soulevée par l'honorable M. Prévost, à la motion que cette Chambre adopte les amendements faits en

comité général au bill (89) constituant en corporation " The Montreal Underground and Elevated Railway Company ".

" La 3ième section de la 57ième règle dit bien qu'un bill conférant les pouvoirs qui y sont spécifiés doit aussi donner les noms des localités où la compagnie aura le droit d'opérer.

" J'ai examiné les lois constituant en corporation plusieurs compagnies, et j'ai constaté que la Chambre a certainement été très large dans l'interprétation qu'elle a donnée au mot " localités " mentionnée dans la règle. Je n'en citerai que deux adoptées à la dernière session.

" Le chapitre 108, 9 Ed. VII :—" Loi amendant la loi constituant en corporation " The Laval Electric Company ", donne à cette compagnie le droit de faire des affaires dans les comtés de l'Assomption, Terrebonne, Deux-Montagnes, Laval, Montcalm, Joliette, Berthier, Verchères, Vaudreuil, Argenteuil, Soulanges, Chambly, Laprairie, Châteauguay et Beauharnois.

" Le chapitre 111 :—" Loi constituant en corporation " The Dominion Light, Heat and Power Company ", permet les opérations de la compagnie dans les comtés de Saint-Maurice, de Maskinongé, de Berthier, de Joliett,e de Montcalm, de Laval, de l'Assomption, de la cité de Montréal, et le comté d'Hochelaga.

" Si j'en juge par ces deux lois, et bien d'autres semblables, la Chambre n'a pas jusqu'à présent voulu donner au mot " *localités* " un sens bien restreint. Il est certain que ce terme est très vague, et je considère que je ne puis pas être appelé à lui donner une interprétation beaucomp plus limitée que celle adoptée constamment par la Chambre. Je dois d'autant plus m'arrêter à cette conclusion que l'honorable promoteur du bill 89, à inscrit au Feuilleton des Ordres des amendements à être proposés, après renvoi du bill de nouveau au comité général, pour faire disparaître l'objection soulevée par l'honorable député de Terrebonne.

" En conséquence, je crois devoir renvoyer le point d'ordre et laisser à la Chambre de se prononcer sur les amendements qui lui seront soumis et de fixer de nouveau le sens qu'elle donne au mot " *localités* ".

" Je réitère cette partie de ma décision du 29 avril dernier, par laquelle je déclarais que l'Orateur n'a pas d'office le droit d'ordonner le renvoi d'un bill au comité général, ni à aucun comité spécial de la Chambre ".

La Chambre continue le débat ajourné, jeudi, le 28 avril dernier, à la motion que cette Chambre adopte les amendements faits en comité général au bill (89) constituant en corporation " The Montreal Underground and Elevated Railway Company ", et sur la question d'ordre soulevée par l'honorable M. Prévost.

La question est soumise et résolue dans l'affirmative.

En conséquence les amendements sont adoptés.

Et la question est soumise, que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Finnie, propose, en amendement que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général, pour amender de nouveau la section 8, comme suit :

a. En remplaçant les mots "dans un rayon de cent milles de la dite cité", dans les deuxièmes et troisième lignes, par les mots "dans le district de Montréal" ;

b. En ajoutant à la fin le paragraphe suivant : "La compagnie, sujet aux dispositions de la section 2 de cette loi quant aux propriétés municipales, ne pourra exercer sur les terrains et propriétés privés aucun des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente section, qu'après entente avec les intéressés, et, à défaut d'entente, qu'après en avoir acquis le droit conformément aux dispositions des Statuts refondus de Québec, relatives aux chemins de fer".

Un débat s'élève et l'honorable M. Prévost soulève le point d'ordre suivant :

"Que contrairement au considérant de la décision de M. l'Orateur, l'amendement de l'honorable député de Montréal No 4, ne fait pas disparaître l'objection que les localités ne sont pas désignées parce que l'amendement ne mentionne pas les comtés comme dans les précédents cités mais ne fait que substituer les mots " Dans le district de Montréal " aux mots : " Dans un rayon de cent milles de la dite cité".

M. l'Orateur renvoie le point d'ordre, la Chambre ayant également interprété le mot " localités" en l'appliquant à tout un district dans des lois constituant d'autres compagnies en corporation. C'est à la Chambre à décider les questions qui lui seront soumises par les amendements.

La question est posée : Cet amendement sera-t-il adopté et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général, et, après avoir siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné.—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la présente séance.

Alors M. Delâge fait rapport que l'honorable député de Terrebone a soulevé le point d'ordre que les plans indiquant l'endroit où les ateliers seront construits doivent être produits.

M. le Président a décidé que la production des plans se fait devant le comité des chemins de fer et non devant le comité général de la Chambre et que l'honorable député de Terrebonne en a appelé de ma décision.

M. l'Orateur lit la 76ème règle qui décrète que " les questions d'ordre qui s'élèvent en comité général sont décidées par le président, sauf appel à la Chambre. "

M. l'Orateur alors pose la question : " la décision du président du comité général sera-t-elle la décision de la Chambre " ?

La décision du président est maintenue par la Chambre sur division, et le comité général reprend ses délibérations.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (89) incorporant "The Montreal Underground and Elevated Railway Company, et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la présente séance.

M. Delâge fait rapport que l'honorable député de Terrebone a soulevé le point d'ordre suivant :

" Que la Chambre étant en comité général, sur un amendement changeant l'assiette des forces hydrauliques et les lignes de transmissions, un plan de la situation des ateliers doit être déposé et que ce comité ne peut procéder avant cette production. "

M. le président fait aussi rapport qu'il a renvoyé le point d'ordre, la régle ne décrétant pas la production des plans devant le comité général de la Chambre et que l'honorable député de Terrebonne en a appelé de sa décision.

M. l'Orateur pose la question : " la décision du président du comité général sera-t-elle celle de la Chambre " ?

La question est posée : La décision du président sera-t-elle maintenu.

La chambre se divise et la proposition est résolu dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (89) incorporant "The Montréal Underground and Elevated Railway Company".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en conridération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements, étant lus la première fois, il est—

Ordonné,—Qne la seconde lecture de ces amendements soit renvoyée à la à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (126) ratifiant une convention intervenue entre les représentants de la succession Charles-Auguste-Maximilien Globensky et Dame Marie Joséphine Pelland, et, après avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (131) amendant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le blll et l'a mndifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des smendements faits par le conseil législatif au bill (51) Loi décrétant la dissolution de la corporation : "Les syndics de l'Eglise Saint-Gabriel", ratifiant la fusion de l'Eglise Saint-Gabriel et de l'Eglise Chalmers ainsi que certains actes notariés s'y rapportant, et constituant en corporation *The First Presbyterian Church of Montreal,* et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (80) autorisant l'exécuteur testamentaire et les légataires de feu M. Pierre Voyer à emprunter sur hypothéque et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,— Que le Greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre precède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (64) revisant et amendant la charte de la ville de Nicolet, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procéde à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (92) concernant la substitution John Tiffin, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le Greffiier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (100) permettant à Adalbert Lacasse, de changer son nom en celui d'Adalbert Trudel, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (56) constituant en corporation la ville de Montréal-Est, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,— Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (72) constituant en corporation la ville de Beaconsfield, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le Greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législislatif au bill (77) amendant la charte de la compagnie électrique St-George, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le Greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (82) concernant un acte de donation faite par feue Dame Ann Bain, veuve de Charles Philips, en faveur de feu Patrick Maher, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné.—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (112) constituant en corporation " The Montreal Association for the Blind ", et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le Greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (84) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer urbain de Sherbrooke, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le Greffiier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (116) ratifiant un certain acte de donation de Pamphile P.-V. DuTremblay à Raoul DuTremblay, sous certaines restrictions et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le Greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatis au bill (133) revisant et refondant la charte de la Société de l'Hôpital Général de Montréal et changeant son nom, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le Greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill (63) ratifiant et confirmant le règlement No 48 du conseil municipal de la ville d'Aylmer, en date du 21 décembre 1908.

M. Gendron propose, appuyé par M. Petit, et la question est posée que les dits amendements soient lus la deuxième fois, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Résolu—Que cette Chambre adopte ces amendements.

Ordonné,—Que le Greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill (61) refondant la charte de la ville de Fraserville.

M. Dion propose, appuyé par M. Caron (Matane), et la question est soumise que ces amendements soient maintenant lus la deuxième fois, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Ordonné,,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (149) pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale "The Investment Trust Company, Limited".

Ce bill est en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bill privés.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Bernard.—1. Les commissaires des licences sont-ils tenus de donner des certificats de licence aux restaurants et aux hôtels d'après la loi ?

2. Dans l'affirmative, ont-ils fait l'inspection des établissements eux-mêmes? ou bien, est-ce le percepteur du revenu qui l'a faite ?

3. Combien ont-ils accordé de licences d'hôtels et de restaurants dans la ville de Québec ?

4. Quels sont les noms, la rue et les numéros de ceux qui ont obtenu un certificat de licence ?

5. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'un grand nombre de ceux qui ont obtenu des licences de restaurant ne se sont pas conformés à la loi ?

6. Dans l'affirmative, est-ce l'intention du gouvernement de faire inspecter ces restaurants et quand ?

7. S'il en trouve en défaut se propose-t-il d'enlever leur licence jusqu'à ce qu'ils se conforment à la loi ?

8. Et, enfin, le gouvernement se propose-t-il de faire visiter par le percepteur du revenu, le 1er mai prochain, les établissements qui ont obtenu leur certificat au mois de février dernier, avant de leur accorder leur licence ?

Béponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.

2. Le gouvernement ignore si les commissaires des licences font eux-mêmes l'inspection des établissements ou s'il le font faire sous leur ordres.

3. 100.

4. Le département n'a pas encore reçu le rapport détaillé indiquant les noms et adresses des réquérants.

5. Non.

6 et 7. Le gouvernement présume que les commissaires des licences se sont conformés à la loi en confirmant les certificats.

8. L'article 25 (actuellement l'article 939) de la loi des licences, en vertu, duquel les commissaires des licences confirment les certificats, laisse cette confirmation à la discrétion de ces officiers et ne ne fait aucuue mention d'inspection des hôtels ou restaurants, dans la cité de Québec, devant être faite par le percepteur du revenu de la province.

Par M. Lavergne.—1. Qui est percepteur du revenu à Roberval ?

2. A la demande de qui a-t-il été nommé et en quelle année ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. W. J. Tremblay.

2. A la demande de feu M. Broêt, M. A. L., en 1908.

Par M. Lavergne.—1. Flavien Coulombe, du Lac St-Jean, a-t-il été destitué comme percepteur du revenu ?

2. Dans l'affirmative, pourquoi et à la demande de qui ?

3. Pour quelle raison ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.

2. Sur la recommandation de feu M. Broët, M. A. L.

3. Pour avoir pris une part active aux élections générales de 1908 ?

Par M. Lavergne.—1. M. Joseph Girard, percepteur du revenu, au Lac St-Jean, a-t-il été destitué ?

2. Dans l'affirmative, quand et pourquoi ?
3. Sur la recommandation de qui ?
4. Qui l'a remplacé, et sur la recommandation de qui ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui
2. Le 24 juin 1908, pour avoir pris une part active aux élections générales de 1908.
3. Sur la recommandation de feu M. Broët, M. A. L.
4. Pitre Gaudreau, sur la recommandation de feu M. Broët, M. A. L.

Par M. Lavergne.—1. A-t-il été coupé du bois sur les terres de la Couronne par M. M. Fortin, de Portneuf, comté de Gaspé, depuis 1900 ?
2. Dans l'affirmative, combien de droits de coupe ont été payés par ce monsieur, chaque année ?
3. Doit-il encore quelques montants ?
4. Est-il vrai qu'il n'a rien payé avant 1909 et pour quelle raison ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.
2. $59.00 en 1909.
3. Oui.
4. Oui, parce qu'il n'est pas à la connaissance du département qu'ils aient coupé du bois sur les terres de la Couronne avant cette date.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Le gouvernement a-t-il réclamé des pénalités pour coupe illégale de bois de certains particuliers dans les cantons Boyer, Campbell et Rochon, pendant les deux dernières années ?
2. Dans l'affirmative, de qui et combien le gouvernement a-t-il réclamé de chacun de ces particuliers ?
3. Les montants ont-ils été perçus ?
4. Dans la négative, pourquoi ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.
2. De A. C. Miquelon, $1,964.18 ; de D. Allard, $26.09 ; Adélard Brunet, $39.20 ; Jos Laroche, $325.00 ; H. Lemay, $90.00 ; Z. Gauthier, $33.50 ; P. Dureau, montant non ajusté ; L. Lafond, montant non ajusté ; C. Godbout, $75.00 ; A. Bourbon, $92.00 ; N. Cloutier, montant non ajusté ; E. David, $40.00 ; P. Ouimet, $5.60 ; A. Levesque, $7.50 ; M. Carrière, $32.00 ; S. Dagenais, $35.00 ; P. Gauthier, montant non ajusté ; A. Laurin, montant non ajusté.
3. et 4. De ces sommes, il a été perçu $595.28. Le reste est en voie de perception ou de règlements.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Le gouvernement a-t-il exercé sa discrétion résumée par un arrêté en conseil du 12 juillet 1901, sur la concession de certains lots de la seigneurie de la Grande Rivière ?
2. Dans l'affirmative, en faveur de quels colons et sur quels lots et à quelle date ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1 et 2. Monsieur Joseph Xonophon Lavoie, agent de M. Cobot, à fait au département des Terres, aux dates ci-dessous mentionnées des demandes pour la vente des lots ci-dessous mentionnés dans la seigneurie de la Grande Rivière, aux personnes désignéis dans la liste ci-dessous.

Plusieurs de ces amendements ont été approuvés par le département, tel qu'appert en marge du présent tableau.

3 déc. 1901, application par J. B. Rail, pour le lot No 33, rang 4.
3 " " " Louis Lebreux, " " " 34, " 4.
4 " " " Jean Beaudin, " " " 35, " 4.
5 " " " Alex. Lebreux, fils, " " 36, " 4.
12 " " " Cyrille Deroy, pour le " " 34, " 4.
12 " " " Alb. Lambert, " " " 35, " 3.
(Approuvé par le Département, 19 décembre 1901).
12 déc. 1901, application par Peter Casey, pour le lot No 36, rang 3.
12 " " " John Casey, " " " 35, " 3.
12 " " " Moïse Brown, " " " 39, " 3.
12 " " " Moïse Basque, " " " 43, " 3.
12 " " " Narc. Lambert, " " " 41, " 3.
12 " " " Clarence Jones, " " " 45, " 3.
12 " " " Alex Lebreux, " " " 36, " 4.
12 " " " Flavien Dubé, " " " 41, " 4.
12 " " " Ambr. Dubé, " " " 42, " 4.
13 " " " Jos. Lebreux, " " " 37, " 4.
13 " " " Joseph Dubé, " " " 38, " 4.
13 " " " Guil. Caron, " " " 39, " 4.
13 " " " Pierre Dubé, " " " 40, " 4.
14 " " " Zénon Beaudin, " " " 44, " 3.
18 " " " Henri Jones, " " " 47, " 3.
(Par X. Kennedy), M. P. P.
20 déc. 1901, application par Alex Dubé, pour le lot No 42, rang 3.
20 " " " E. Lebouthillier, " " " 43, " 3.
20 " " " Michel Dubé, " " " 43, " 4.
23 " " " George Sutton, " " " 46, " 3.
27 " " " Willie Sutton, " " " 47, " 3.
31 " " " Daniel Cullin, " " " 4, " 4.
11 fév. 1901 " " Léon Carrier, " " " 2, " 4.
19 février 1902.
11 " " " Geo. Beaudin, pour le lot No 3, rang 4.
11 " " " Geo. T. Savage, " " " 4, " 3.
25 " " " Jos. Beaudry, " " " 1, " 3.
4 mars 1902.
11 avril " " Elz. et Daniel Stevens, " " 2, " 3.
2 mai 1902.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Par qui ont été imprimés les rapports

du ministère des Travaux publics et du Travail depuis l'existence de ce département?

2. Combien a-t-il été payé, par année, pour chacun de ces rapports.

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Par la Vigie et le Herald.

2. 1904–05	Le Herald	$ 273.64
1906–07	"	283.40
1907–08	La Vigie	106.00
1907–08	Le Herald	65.47
1908–09	La Vigie	70.90
1908–09	Le Herald	63.00
1909–10	La Vigie	102.97

Par M. D'Auteuil.—1. Le gouvernement a-t-il institué ou fait instituer quelques poursuites, en vertu de la loi de pêche de Québec, contre une ou des personnes non domiciliées dans la province de Québec, pour avoir pêché dans des eaux situées en cette province mais n'appartenant pas à cette province ?

2. Dans l'affirmative, quelle est ou quelles sont ces personnes, et devant quel magistrat ou tribunal a-t-il procédé?

3. Quel a été le jugement et quels sont les motifs de ce jugement ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui, au mois d'août 1907.

2. William Murray, William Glover, G. E. Asker, William Sproule, Chs. F. Clare, Robert Boyle, Alexandre McKenzie, Lawrence Tobin Joudry, A. E. Alexander, H. S. Alexander, F. F. Mathieson, S. Laughlin, Alexander Mowat, tous du Nouveau-Brunswick.

Ces personnes ont été poursuivies devant la Cour de Circuit de Bonaventure, mais il n'a été procédé que dans la cause contre Alexander Mowat, en vue d'en faire un test-case, après évocation de la cause en Cour Supérieure.

3. Le jugement est à l'effet que les personnes non domiciliées dans la province peuvent pêcher sans prendre de licence spéciale, dans les eaux où le droit de pêche est privé.

Cette cause a été portée en appel par le département.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement sait-il si un propriétaire de limites à bois a fait couper, l'hiver dernier, environ 100,000 billots sur environ 15 lots faisant partie de la réserve de colonisation du chemin Mercier, et si une grande partie de ces billots ont été coupés en-dessous du diamètre règlementaire de 11 pouces à la souche?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement se propose-t-il de faire payer l'amende de $3.00 pour chaque arbre coupé en-desssous de 11 pouces de diamètre, conformément à la loi des terres et aux règlements du département des Terres et Forêts pour ceux qui coupent du bois en-dessous du diamètre règlementaire ?

3. Le gouvernement se propose-t-il d'annuler ces ventes de lots, et de faire rentrer dans la réserve de colonisation ci-dessus décrite, les lots sur lesquels le bois mesurant moins de 11 pouces de diamètre a été ainsi illégalement coupé ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1, 2 et 3. Le gouvernement est informé que du bois a été coupé en vertu de licence, l'hiver dernier, sur certains lots faisant partie de la réserve de colonisation, du chemin Mercier et que ce bois a été coupé conformément aux règlements.

Par M. Langlois.—(Montréal, division No 3).—Combien d'exemplaires de "Mon Premier Livre" le gouvernement a-t-il fournis aux commissions scolaires durant l'année 1908–1909 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

56,062, dont 30,937 de la première partie et 25,125 de la deuxième partie.

Par M. Giard.—Combien y a-t-il eu d'acres de terres vendues, concédées ou louées pour toutes fins, excepté sur billets de location, dans le comté de Témiscouata, depuis le 1er janvier 1900, inclusivement, jusqu'au 3 décembre 1909, année par année ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

En 1904, 127 3/10 acres ;
En 1908, 261 acres ;
En 1909, 9 acres.

Par M. Kelly.—1. Quel était en 1906, le montant voté par la Chambre destiné aux sociétés de colonisation ?

2. Tout ce montant a-t-il été appliqué aux sociétés de colonisation ?

3. Si non, quel usage le ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries a-t-il fait de la balance ?

4. Qui était le ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries dans le temps ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $4,000.00.

2. Non.

3. Sur les $4,000.00 votées, une somme de $1,021.25 a été dépensée par la société de colonisation de Québec pour divers travaux de colonisation dans les comtés de Beauce, Dorchester, L'Islet, Mégantic et Montmagny ; la balance, c'est-à-dire $2,978,25 à être employée comme suit : pour le congrès de colonisation, $1,778.75, pour l'agence d'immigration en France, $1,000.00, pour aide aux églises des cantons pauvres, $200.00.

4. L'honorable Jean Prévost.

Par M. Blouin.—1. En 1895-96, quel était le montant voté pour les sociétés de colonisation ?

2. Tout ce montant a-t-il été appliqué à ces sociétés ?

3. Sinon, qu'a-t-on fait de la balance ?

4. Quel était cette balance ?

5. Qui était ministre de la Colonisation daus le temps ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $6,000.00.
2. Non, une somme de $548.98 a été donnée à la société de colonisation de la cité de Sherbrooke, pour travaux dans les comtés de Beauce, Compton, Richmond et Stanstead.
3. La balance a été dépensée comme suit :

Pour la construction d'un pont sur la rivière Chaudière à St-Ludger de Risborough	$1,640 98
Chemin de la chapelle de Labelle, conduisant au lac Labelle	1,228 73
Chemin de la Minerve, depuis la côte Beaulieu, jusqu'au lac Chapleau	901 50
Visites et explorations	1,679 84

4. $5,451.05.
5. L'honorable Louis Beaubien.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Combien a coûté l'installation de l'endroit réservé aux éditeurs et rédacteurs de journaux de la galerie faisant face au siège de la loyale opposition de Sa Majesté ?
2. A combien s'élève le salaire du messager spécialement réservé à la garde de cette galerie ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. L'achat de huit chaises à $2.25 chacune.
2. Il n'y a pas de messager spécialement réservé à la garde de cette galerie ; ce service est fait par un des messagers de l'Assemblée législative.

Il est proposé par M. Cousineau, appuyé par M. Patenaude. et—
Ordonné,—Qu'il soit mis devant cet Chambre :—L'état indiquant : " Quelles sont les personnes qui ont payé des droits sur successions dans la province, depuis l'origine de ces droits à ce jour et le montant payé par chacune d'elles ".

Il est proposé par M. Kelly, appuyé par M. Ouellette, et—
Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de la correspondance concernant la nomination M. J. B. Lucier, comme agent de rapatriement à Worcester, Mass., copie de rapport en date du 1er juin, du 9 décembre 1865, du 6 janvier, et du 9 avril 1910.

Il est proposé par M. Thériault, appuye par M. Petit, et—
Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de documents, correspondance, etc., concernant la nomination de M. E. A. Brasset comme magistrat de district pour les Iles-de-la-Madeleine.

Il est proposé par M. Leclerc, appuyé par M. Létourneau, et—
Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre:—1. Une liste des compagnies d'assurance contre l'incendie, à fonds social, qui se sont enregistrées conformément à la nouvelle loi des assurances de Québec et qui ont fait le dépôt requis de $25,000. 2. des compagnies d'assurance contre l'incendie qui se sont enregistrées conformément aux exigences de la nouvelle loi des assurances de Québec et qui ont fait le dépôt requis de $25,000 pour faire de

l'assurance sous le système à prime fixe et sous le système mutuel. 3. des compagnies d'assurance mutuelle qui se sont enregistrées conformément à la nouvelle loi des assurances de Québec et qui ont reçu un permis pour ne faire que de l'assurance purement mutuelle par billet de dépôt et le montant du dépôt au trésor qu'a chacune de ces compagnies. 4. des compagnies d'assurance qui ont opéré jusqu'à ce jour dans la province de Québec et qui sont présentement en liquidation judiciaire ou volontaire, leur actif et leur passif, le nombre de polices en force et le montant des assurances en force.

Il est proposé par M. Sauvé, appuyé par M. Pennington, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette chambre :—Copie de correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement et la " Saint Eustache Canning Company".

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. D'Auteuil, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous documents concernant la location des lacs dans le comté de Terrebonne, depuis le 1er octobre 1907.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous documents relatifs au paiement d'une amende de $50.00, imposée par feu l'honorable juge Bossé, à M. d'Hellancourt, rédacteur du "Soleil" dans une cause du Roi vs Asselin ?

Et alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 3 mai 1910

M. Reed, du comité des Ordres permanents, présente à la Chambre, le 18ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné la pétition de la ville de St-Jérome, demandant une loi amendant et refondant sa charte et trouve que les avis n'ont été publiés que dans la "Gazette officielle" et qu'ils ne sont pas complètement donnés ; mais attendu que Votre Honorable Chambre a suspendu la règle concernant la réception de votre pétition, Votre comité est convenu de la rapporter favorablement et de recommander la suspension des règles 49 et 51, afin que le bill puisse être présenté.

Votre comité doit recommander à Votre Honorable Chambre, que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés soit prolongé jusqu'au 13ème jour de ce mois inclusivement."

Résolu :—Que cette Chambre adopte ce rapport.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 18ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné le bill (138) amendant la loi constituant en corporation la ville de Magog, et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés soit prolongé jusqu'au 13ème jour de ce mois inclusivement."

Résolu,—Que cette Chambre adopte ce rapport.

Ordonné,—Que M. Mousseau, ait la permission de présenter un bill (150), consolidant la charte de la ville de St-Jérôme.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard et il est,—

Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera, à la séance de vendredi, le six mai courant, elle s'ajourne au lendemain, samedi, à onze heures de l'avant-midi.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie, propose, appuyé par l'honorable M. Devlin, et la question est soumise, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élève, à six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements fait en comité général au bill (89), constituant en corporation "The Montreal Underground and Elevated Railway Company."

En conséquence les amendements sont lus la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ces amendements.

Et la question est soumise : Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bourassa, appuyé par M. Tellier propose en amendement que ce bill ne soit pas lu maintenant la 3e fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général de la Chambre, avec instruction d'amender l'article 11, en en retranchant le dermier paragraphe qui se lit ainsi : les articles 5917, 5918 et 5919, des Statuts revisés, 1909, ne s'appliqueront pas à ce règlement.

Cette motion en amendement, étant mise aux voix, la Chambre se divise et les noms appelés sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Dorris,
Gaboury,
Giard,
Kelly,
Lafontaine (Maskinongé),

Langlois (Montréal division No 3)
Langlois (St-Sauveur),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Perron,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Séguin,
Sylvestre,
Tellier,
Tourigny.—21

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Finnie,
Francœur,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Pilon,
Reed,
Robert,
Robillard,
Taschereau,
Tessier,
Vilas,
Walker,
Walsh.—40

L'amendement est rejeté.
La motion principale est alors proposée et un débat s'élève.
M. Lavergne propose, appuyé par M. Sauvé et il est—
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre, en date du 15 avril 1910, pour la production de copie de correspondance échangée en mai, juin, juillet derniers, entre le Procureur Général et autres ministres de la Couronne et le Dr. Côté, coroner conjoint pour le district de Rimouski et autres personnes, relative à une enquête tenue à St-Ulric de Rivière Blanche, sur la mort de Marie-Louise Pagé, épouse d'Edouard Ouellet, et aussi relative à une enquête préliminaire tenue contre le Dr. Bouillon, accusé d'être responsable de la mort de la dite Marie-Louise Pagé.
(*Document de la session No* 77).

Réponse à une adresse, en date du 18 avril 1910, demandant copie de tous documents et arrêtés ministériels, correspondance de l'enquête concernant la destitution de Polydore Langlais comme greffier de la Cour de circuit, district de Kamouraska? (*Document de la session No* 76.)

Et réponse à un ordre, en date du 29 avril 1910, demandant copie de tous documents, correspondance, requêtes, etc., concernant la division de la municipalité d'Amherst (Havre Aubert), Iles-de la Madeleine.

(*Document de la session No* 75.)

La Chambre continue le débat sur la motion proposée: que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se constitue en comité des subsides.

Et le débat continue, l'honorable M. Allard dépose sur le bureau de la Chambre copie d'un ordre en conseil relatif à la refonte des règlements des bois et forets. (*Document de la session* No 78).

Et le débat continuant, M. Lavergne propose en amendement, appuyé par M. Sylvestre.

Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre regrette que le gouvernement ait complètement méconnu jusqu'ici les droits du parlement dans la préparation et l'adoption de sa nouvelle politique forestière, et qu'il ait pris sur lui sans consulter la Chambre, de changer notablement les règlements des bois et forêts de manière à affecter le revenu public, et de lier la province pour un terme de dix ans, au moyen d'un arrêté en conseil, en date du 22 avril 1910, bien que le parlement fut alors en session."

La Chambre continue de siéger jusqu'après minuit mercredi matin.

Mercredi 4 mai 1910.

Et le débat se continuant, M. Sauvé propose, appuyé par M. Lafontaine (Maskinongé) et il est,—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffiier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (70) amendant les lois qui concernent la "Montreal Street Railway Company."

Bill (85) érigeant la municipalité scolaire du village de Ayer's Cliff.

Bill (109) constituant en corporation "The Lachine General Hospital."

Bill (130) concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de St-Viateur d'Outremont.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements, pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (87) définissant et augmentant les pouvoirs de l'association artistique de Montréal, au sujet de l'acquisition, de la possession et de l'aliénation de biens immobiliers.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (87) définissant et augmentant les pouvoirs de l'association artistique de Montréal, au sujet de l'acquisition de la possession et de l'aliénation de biens immobiliers, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus la seconde fois, à la prochaine séance.

Et la Chambre siègeant jusqu'à une heure moins dix minutes mercredi matin, s'ajourne à l'après-midi.

Mercredi 4 mai 1910

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à Chambre le 19ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné le bill (115) faisant disparaître du plan de la cité de Montréal, la ligne homologuée de l'avenue Papineau, ci-devant rue Monarque, entre la rue Notre-Dame et le droit de passage de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

Votre comité a examiné aussi le bill (125) constituant en corporation "The Syrian Greek Orthodox Church of St. Nicholas," auquel il a fait certains amen lements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

Quant au bill (148) constituant en corporation "The Saint Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Canada," votre comité trouve que le préambule n'a pas été prouvé."

Il est proposé par M. Marchand, appuyé par M. Langlois (Montréal division No 3) et—

Ordonné,—Que toutes les règles de cette Chambre concernant la publication des avis, la réception des pétitions pour bills privés, soient suspendues et qu'il lui soit permis de présenter la pétition des corporations des villes de Saint-Jean et d'Iberville : qu'il lui soit permis de présenter un bill basé sur cette pétition.

En conséquence il présente la pétition des corporations des villes de Saint-Jean et d'Iberville ; accordant à la ville de Saint-Jean et à la ville d'Iberville les pouvoirs nécessaires à la construction et à l'entretien d'un pont métallique à circulation libre sur la rivière Richelieu.

Cette pétition est lue et reçue.

Ordonné,—Que M. Marchand ait la permission de présenter un bill accordant à la ville de St-Jean et à la ville d'Iberville les pouvoirs nécessaires à la construction et à l'entretien d'un pont métallique à circulation libre sur la rivière Richelieu.

En conséquence, il présente ce bill qui est lu la première fois.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la deuxième fois.

En conséquence le bill est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

Ordonné,—Que M. Walker ait la permission de présenter un bill (50) amendant le Code de procédure civile concernant la vente d'immeuble par le shérif.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M Cousineau ait la permission de présenter un bill (49) amendant l'article 749 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIOMS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois (Montréal division No 3).—1. Y a-t-il des propriétaires de limites à bois qui n'ont fait, jusqu'ici aucune exploitation de concessions forestières ?

2. Dans l'affirmative, quel est leur nom et depuis quand ces limites à bois leur ont-elles été concédées ?

3. Est-ce l'intention du gouvernement de faire payer la même rente foncière à ceux qui exploitent leurs concessions forestières et à ceux qui ne les exploitent pas ?

Réponse par l'honorable M, Allard :

1 et 2. Oui, Cabot, en 1888, 1902, 1903, 1906 ;
James Robinson, en 1900 ;
Carrier, Lainé & Cie, en 1900 ;
H. A. Calvin, 1900-1901 ;

The Labrador Co, 1900;
Wm. Pulling, 1900;
Syl. Halligan, 1900;
M. J. O'Brien, 1901;
Tobin, Donohue & Champoux, 1901;
Wm. Power, 1901;
La Cie Metabetchouan, 1901;
The E. T. Burrows Co, 1902;
A. E. Hitchcock, 1904;
O. B. Hunt, 1905;
W. H. Cleveland, 1905;
The National Trading Co, 1906;
Hoyt & Lawrence, 1906;
Burt & McMahon, 1906;
Estate W. H. Davis, 1904;
Price et Barringer, 1902;
Frank Ross, 1892;
Thomas Trenholme, 1896;
A. H. J. H. M. & A. H. Campbell, 1895;
Charles Angers, 1898;
Mossom Boyd Co, 1898;
Jos. Bourque, 1898;
Jos. Riopel, 1898;
J. A. Rousseau, 1898;
Egan, Poupore & Bryson, 1892;
Archie Sharples, 1872;
Champagne & al., 1890;
Fawkes, Tingling & Drummond, 1898;
Eaton & Purvis, 1900 et transféré à Lovell & al, en 1909.

3. Oui pour le moment.

Par l'honorable M. Prévost—1. Quels sont les colons qui se sont établis dans les réserves de colonisation de cette province, depuis la dernière session?

2. Sur quels lots se sont-ils établis?

Réponse par l'honorable M. Allard:

Les lots ci-après énumérés situés dans les réserves de colonisation ont été vendus depuis le premier juin 1909, aux personnes dont les noms figurent en regard, lesquelles ont signé aujourd'hui au préalable, la déclaration exigée par l'article 1269*b*, 9 Ed. VII, ch. 24, sec. 2, l'article 1558 des Statuts Refondus de 1909.

Canton Boyer

Nom du colon.	Lot.	Rang.	Acres.
Octave Blanchette	1	3	100
Edouard Marcotte	4 et 5	3	200
Joachin Bralant	20	3	100
William Hamel	A	5	99

		Lot.	Rang.	Acres.
Moïse Hamel		1	5	100
Onésime Hamel		2	5	100
Alphonse Christin		10	5	100
Bénoni Blanchette		11	5	100
Arthur Mercier		15	5	100
Joseph Mercier		16	5	100
Luc Pruneau		17	5	100
Hormidas Plante		25	5	100
J. B. Bouthiller		A	6	80
Ambroise Boivert		21	6	92
Pierre Malton		22	6	92
Damas Pelletier		3	7	100
Camille Godbout		4	7	100
Canton Cabano.				
Chs Pinet	½ S. O.	18	3	50
J. B. Ouellette	½ N. E.	20	4	50
Albert Lemieux		26	6	100
Jos Dumont		35	6	100
Aug. Dubé		39	6	100
Octave Dumont		41	8	100
Nap. Turcotte		27	10	69
Nap. Turcotte	½ S. O.	28	10	70
Pierre Nadeau, fils		35	10	64
Canton Campbell.				
Jules Guindon		38	S. E.	89
Canton Cox.				
John Chatterton		20	4	98
Canton Dalmas.				
Camille Vernier		66	3	46
Hector Simard		55	5	100
Louis Nolin		26	7	100
Canton Guerin.				
Pierre Paré	26 et	27	2	198
Arthur Savageau		28	2	99
Alfred Roy		44	2	100
Xavier Lecomte		27	3	100
Eugène Bédard		31	3	100
Augustin Cloutier		32	3	100
Philippe Bourassa		34	3	100

Canton Hope.

	Lot.	Rang.	Acres.
Jacques Lecourtois	12	5	100
J. O. Aubut	½-O-26	5	50
J. G. Blais	½-E-26	5	50
Et. Baley	27	3	50
Noël Champagne	7	6	100
Ernest Blanchet	8	6	100
R. Blanchet	9	6	100
Albini Gosselin	10	6	100
Thos. Girouard	11		100
Max Jeffray	12-43		200
Eucharistc Lamothe	14	6	100
Henri Dubuc	16	6	100
Joseph Francœur	18	9	100
Joseph Roussy	19	6	100
Joseph Essiambre	½-E-25	6	50
Guillaume Essiambre	½-O-25	6	50
Etienne Baley	21	6	100
André Baley	28-29	6	200
Frs. Dubois	30	6	100
George Neyt	43	6	100
Paul Dechanc	44	6	100
Alphonse Gysel	45	6	100
Oscar Vermère	46	6	100
A. B. Marchand	47-48	6	200
Wilfrid Blanchet	18	7	100

Canton Laverlochère.

Henri Francœur	5 et 6	2	190
Onésime Francœur	7	2	95
Onésime Faust	20	3	102
Jos. Fréchette	43	5	99
Jos. Allard	6	12	95
Zodique Sauvé	6	12	95

Canton Masson.

Pierre Lessard	42	2	100
Adélard Morissette	59	2	100
David Morissette	60	2	100
Marc Morissette	62	2	100
Narcisse Champagne	N. E. 51	3	36
Siméon Boisjoli	32	4	100

		Lot.	Rang.	Acres.
Siméon Champagne		36	4	100
Joseph Comtois		43	4	100
Narcisse Champagne	½ S. O.	51	4	50
Canton Montigny.				
Elzéar Bernier		1	1	175
Dlle A. Stohr	O.	2 et 3	1	129
Canton Nédelec.				
Arthur Lepage		2		75
Joseph Désormeaux		3		80
Joseph Lavoie		4		81
Emile Martin		5		81
Wilfrid Duchesne		6		81
Napoléon L'Heureux		7 et 8		162
Odilon Perron		10		81
Louis L'Heureux		11		81
Joseph Désormeaux		15		80
Canton Packington.				
George Morin		14	9	100
Canton Robitaille.				
Thomas Rourgouin	½ N. E.	16	6	49½
Georges Bourgouin	½ S. O.	16	6	49½
Amable Bourgouin		17	6	83
Canton Rochon.				
Wilfrid Despatie		25	6	90
Louis Jouversat		6	7	138
Donat Constantineau		25	7	98
Canton Rolette.				
Alfred Aubin		9	6	100
Joseph Dion		11	6	100
Cléophas Chabot		12	6	100
Philippe Poulin		1	7	100
Cyrille Martin		2	7	100
Jean Laflamme		18	7	100

Par M. Giard.—1. Le gouvernement a-t-il terminé la classification des tots du canton Ditton, Comptom ?

2. Dans l'affirmative, par qui cette classification a-t-elle été faite ?

3. Combien y a-t-on trouvé des lots propices à l'agriculture et combien de non propices.

4. Dans la négative, quand le gouvernement entend-il faire cette classification ?

5. Combien y a-t-il d'acres de terre dans le dit canton ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui, la classificaton ne couvre que les lots non vendus des rangs 8, 9 et 10, ainsi que la partie non arpentée dn canton, des lots des autres rangs étant en grande partie vendus ou patentés.

2. M. J. C. Langelier, sur un rapport de M. B. L. O'Hara.

3, 1. Neuf lots propices à l'agriculture ; 2. 38 lots non propices, plus la partie non arpentée entre les lots des rangs 1, 2 et 3 et la ligne séparant les cantons Ditton et Chestham.

4. .....

5. 64,600 acres.

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de Beauce ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-99 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 297.
2. 290.
3. 275 pendant 10 mois.
   12 " 9 "
   1 " 7 "
   1 " 6 "
   1 " 4 "

Par M. Giard.—1. Combien a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de Huntingdon ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné, pendant cette période de 190[illegible]-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie.

1. 79.
2. 72.
3. 50 pendant 10 mois.
   13 " 9 "
   5 " 8 "
   2 " 7 "
   1 " 6 "

Par l'honorable M. Prévost.—1. Par qui ont été imprimés les rapports de l'honorable secrétaire provincial depuis l'année 1900, inclusivement ?

1. Combien par année, a-t-il été payé pour chacun de ces rapports ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

3. Par "La Compagnie d'Imprimerie de Berthier", depuis l'année 1900 à 1904, inclusivement et par la Compagnie d'Imprimerie " Le Courrier de Sorel", depuis l'année 1905 à 1909, inclusivement.

2 Pour l'année	1899-1900	$	1,759 48
" "	1900-1901		3,208 20
" "	1901-1902		3,456 74
" "	1902-1903		3,672 05
" "	1903-1904		3,308 21
" "	1904-1905		4,488 07
" "	1905-1906		3,969 20
" "	1906-1907		4,296 97
" "	1907-1008		4,129 63
" "	1908-1909		3,039 42

Par l'honorable M. Prévost.—1. Par qui ont été publiés les rapports du Surintendant de l'Instruction publique depuis l'année 1900?

2. Sur l'ordre de qui ont-ils été publiés ?

3. Combien a-t-il été payé par année, depuis 1900, inclusivement?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 1899-1900.—La Cie d'Imprimerie du Hérald.
1900-1901.—Dussault & Proulx, Québec.
1901-1902.—La Cie d'Imprimerie du Soleil.
1902-1903.— do do do
1903-1904.— do do do
1904-1905.— do do do
1905-1906.— do do do
1906-1907.— do do do
1907-1908.— do do do
1908-1909.— do do do

2. Sur l'ordre de l'honorable Secrétaire de la province.

3.

Pour l'année finissant le 30 juin			1900	$2,904,05
do	do	do	1901	3,087.28
do	do	do	1902	3,077.54
do	do	do	1903	3,120.02
do	do	do	1904	3,206.29
do	do	do	1905	4,359.16
do	do	do	1906	4,761.23
do	do	do	1907	5,026.33
do	do	do	1908	5,012.47
do	do	do	1909	Le compte n'a pas encore été produit.

Par M.Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le eomté de Rouville?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été senseigné pendant cette période de 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 75.
2. 75.
3. 71 pendant 10 mois ; 2 pendant 9 mois ; 2 pendant 8 mois.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Le gouvernement a-t-il acheté ou se propose-t il d'acheter le livre de M. C. J. Magnan, intitulé : " Les Ecoles Primaires et les Ecoles Normales en France, en Suisse et en Belgique" ?

2. Dans l'affiimative, combien d'exemplaires a-t-il achetés ou se propose-t-il d'acheter et quelle somme a-t-il payé ou doit-il payer ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

A l'étude.

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de Mégantic ?

1. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné, pendant cette période de 1908-09.

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 157.
2. 145.
3. 106 pendant 10 mois ; 6 durant 9 mois ; 15 durant 8 mois ; 3 durant 7 mois ; 7 durant 6 mois ; 7 durant 5 mois.; 1 durant 1 mois.

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de Bagot ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné, pendant cette période de 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 96.
2. 95.
3. 91 pendant 10 mois ; 1 durant 9 mois ; 1 durant 8 mois ; 1 durant 7 mois ; 1 durant 6 mois.

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de Drummond ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné, pendant cette période de 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 118.
2. 110.
3. 84 pendant 10 mois ; 10 pendant 9 mois ; 10 pendant 8 mois ; 3 pendont 7 mois ; 1 pendant 1 mois ; 1 pendant 4 mois ; 1 pendant 2 mois.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Comment le ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, a-t-il rendu compte au Trésorier de la province de l'emploi du montant voté en 1906, par la Chambre, destiné aux sociétés de colonisation ?

2. Comment le Trésorier de la province en a-t-il rendu compte dans son rapport déposé sur la table de l'Assemblée législative ?

3. Comment le ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries a.t-il rendu compte au Trésorier de la Province de l'emploi du montant voté en 1908, par la Chambre, destiné aux sociétés de colonisation ?

4. Comment le Trésorier de la province, en a-t-il rendu compte dans son rapport déposé sur la table de l'Assemblée législative ?

5. Quel usage le ministre de la Colonisation, des Mines et des pêcheries a-t-il fait de ce montant voté en 1906 ?

6. Quel usage le ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries a-t-il fait de ce montant voté en 1908 ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Année fiscale 1906-07 :

Société de colonisation de Québec		$ 2,066 01
Société de Colonisation de Sherbrooke		962 87
Emploi de la balance du subside voté, visites et explorations aide au églises des cantons pauvres.	$200 00	
Agence d'immigration en France	771 12	
		971 12
		$ 4,000 00

2. Année fiscale 1906-07 :

Pour dépenses sur chemin viz : pour la société de colonisation de Québec	$ 2,066 01
Pour la société de colonisation de Sherbrooke	962 87
Inspections et explorations	971 12
	$ 4,000 00

3. Année fiscale 1908-09 :

Société de colonisation de Québec	$ 3,107 73
Société de colonisation de Sherbrooke	892 27
	$ 4,000 00

4 Année fiscale 1908-09 :

Pour la société de colonisation de Québec	$ 3,107 73
Pour la société de colonisation de Sherbrooke	892 27
	$ 4,000 00

5. L'usage indiqué dans la réponse No 1.

6. L'usage indiqué dans la réponse No 3.

M. Moussean propose, appuyé par M. Blouin, qu'il soit résolu : Que cette Chambre approuverait hautement la création d'un fonds spécial destiné à l'encouragement des artistes, savants et littérateurs de ce pays.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Il est proposé par M. Létourneau, appuyé par M. Leclerc, et la question est soumise.

Qu'il soit mis devant cette Chambre : Ordre de la Chambre pour la production de copie de toute correspondance, document, échangés entre le gouvernement et la cité de Québec, concernant les embellissements de la ville.

Et, un débat s'élévant, M. Lavergne, propose, appuyé par M. Bernard, et il est :

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province dépose sur le bureau de la chambre la réponse à un ordre, en date du 6 avril 1910 demandant copie de tout rapport fait au département des Terres depuis 2 ans, par Tanguay & Frère et Lecours, ou rapport les concernant, fait par les agences des Terres et garde-forestiers. (*Document de la session No* 79)

Et alors, la Chambre s'ajourne à vendredi prochain.

Vendredi, 6 mai 1910

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues.

M. Walker :

De la paroisse de Windsor Mills.

L'hon M. Provost :

De la paroisse de St-Adophe d'Howard.

M. Bissonnet :

De la paroisse de Stanstead et de la paroisse de Stanhope, demandant certains amendements à la loi des licences.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 20ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (129) concernant la Commune de Laprairie.

Bill (128) amendant la charte de la cité de Montréal.

Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le bill (128) amendant la charte de la cité de Montréal soit imprimé de nouveau pour l'usage des membres de cette Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ce rapport.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (31) relatif aux jeunes délinquants.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, la première fois et remis à demain pour se seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé son amendement au bill du Conseil législatif constituant en corporation la "Bacon Industrial School for girls," sans amendement.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé ses amendements au bill du Conseil législatif amendant la loi constituant en corporation "The Little Nation River Railway Company," sans amendement.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agrée ses amendemenis au bill du Conseil législatif constituant en corporation "Old Boys of Bishop's College Schools", sans amendement.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (67) validant un certain acte de vente passé entre Emma Zaïde Beaudry, veuve de Louis Fréchette, et Bernard Bloomfield, et l'emploi de certaines sommes d'argent fait par le dit feu Louis Fréchette, en sa qualité d'admistrateur.

Bill (93) refondant la charte de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal, et donnant à cette dernière le nom de l'Union du Commerce.

Bill (139) amendant la charte de la "Canadian Light & Power Co".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (19) pour remédier à la perte de certains régistres de l'état civil pour la paroisse de St-Damien de Bedford comté de Missisquoi.

Bill (107) autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Lorenzo Lamy, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstérique.

Bill (114) concernant l'acte de donation entrevifs passé le 25 février 1869, en faveur de Charles Adam et son épouse, dame Angéline Plouffe, par Louis Savignac, et autorisant les donataires à vendre la propriété donnée.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (67) validant un certain acte de vente passé entre Emma Zaïde Beaudry, veuve de Louis Fréchette, et Bernard Bloomfield, et l'emploi de certaines sommes d'argent fait par le dit feu Louis Fréchette, en sa qualité d'administrateur, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (93) refondant la charte de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal et donnant à cette dernière le nom de l'Union du Commerce, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remises à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (139) amendant la charte de la "Canadian Light & Power Co", et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il acheté des étalons en Belgique ?

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et leurs numéros d'inscription ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Le gouvernement a acheté huit chevaux de trait belges et fait des arrangements pour faire offrir en vente d'autres chevaux également importés de Belgique.

2. Sauvage (jument)—109—(Vol. 14, page 417).
Borgne (jument)—107—(Vol. 15, page 660).
Robert de F. (étalon)—108—(40574).
Beauvais " —112—(Vol. 17, page 835).
Ouragan " —103—(Vol. 16, page 570).
Patatras " —104—(Vol. 16, page 505).
Henri " —101—(42976).
Bock " —102—(Vol. 16, page 756).

Par l'honorable M. Prévost.—1. Combien, depuis cinq années jusqu'à ce jour, la compagnies qui publie le " Montreal Herald ", a-t-elle reçu d'argent provenant du Trésor public de cette province?

2. Combien la dite compagnie a-t-elle reçu de l'Assemblée législative de cette province pour impressions, reliures, brochages, mise en page, corrections des épreuves, etc., etc. ?

3. Combien, par année, de chacun des départements de cette province, cette compagnie a-t-elle reçu des deniers provenant du Trésor public?

4. La dite compagnie a-t-elle, à l'heure qu'il est, des réclamations contre le gouvernement et contre l'Assemblée législative, et dans l'affirmative, pour quel montant?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie:

1. $47,029.40.
2. L'Assemblée législative, $40,743.60.

—	1904-05	1905-06	1906-07	1907-08	1908-09	1er juillet 1909, au 30 avril 1910.
3. Lieutenant-Gouverneur	$ 3 00	$ 3 00		$ 6 00		$ 6 00
Conseil Exécutif	3 00	18 00			$ 3 00	3 00
Procureur Général	6 00	3 00			3 00	3 00
Sec. Provincial		6 00		6 00		3 00
Dép. du Trésor	292 35	283 58	$ 251 30	319 57	675 15	220 00
" des Terres et Forêts	256 00	53 00	53 00	50 00	156 75	78 00
" Colonisations, Mines et Pêcheries			251 00	321 85		169 00
" Agriculture	50 40	318 00	157 00	216 22	272 22	489 co
" Travaux Publics et Travail	396 40	3 00	383 40	278 61	156 00	51 00
" Instruction Publique	3 00	3 00			3 00	

4. Aucune réclamation.

Par l'honorable M. Prévost.—Par qui ont été publiés les documents de la session, depuis l'année 1900 inclusivement?

2. Combien, par année, a-t-il été chargé pour chacun de ces documents ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Année 1905

Par qui publié.	Adresse.	Montant.
J. T. Fortin	No. 78.—F.	$33 84
"	78.—A.	25 76
"	79.—F.	18 77
"	79.—A.	17 21
"	80.—F.	27 42
"	80.—A.	25 73
A. P. Pigeon	81.—F.	112 50
"	82.—F.	130 50
Z. Normandin	112.—A.	234 00
A. P. Pigeon	81.—A.	110 50
"	82.—A.	125 50
"	112.—F.	240 80
J. E. Prévost et F.	62.—F. et A.	86 36
"	64.— "	111 57
"	67.— "	92 47
C. H. Parmelee	43.—A.	7 40
"	47.—F.	8 15
"	47.—A.	6 90
"	63.—A.	7 40
"	46.—A.	47 86
J. Dougall & Son	13.—F.	56 50
Herald	48.—A.	53 00
"	48.—F.	56 00
A. P. Pigeon	75.—A.	27 84
"	43.—F.	10 45
Guertin & Cie	16.—F.	21 40
"	16.—A.	19 67
"	50.—F.	13 31
"	50.—A.	12 56
Witness	13.—F.	21 78
"	13.—A.	20 46
J. E. Prévost & F.	49.—F.	15 10
"	49.—A.	13 89
Herald	42.—F.	170 16
Witness	19.—A.	197 50
A. P. Pigeon	19.—F.	225 00
Le Canada	58.—F.	52 50
"	58.—A.	51 00
J. E. Prévost	46.—F.	92 21
E. R. Smith & Son	18. -A.	81 30
"	40.—A.	22 54
"	51.—A.	22 54

Par qui publié.	Adresse.	Montant.
E. R. Smith & Son.....	63.—A.	14 74
Canada Français.....	18.—F.	106 35
Herald.....	15.—A.	489 50

Année 1906

Canada Français.....	17.—A.	31 10
Herald.....	42.—A.	106 38
"	42.—F.	170 16
Dussault & Proulx.....	46.—F.	10 17
Prévost & Fils.....	56.—F.	59 62
"	56.a–F.	65 87
"	56.—A.	55 73
"	56.a–A.	61 79
Dussault et Proulx.....	46.—A.	9 14
Le Canada.....	15.	629 80
Dussault & Proulx.....	6.	35 08
Telegraph	34.—A.	21 07
E. R. Smith & Son.....	49.—F.	12 87
" "	49.—A.	11 64
" "	53.—F.	35 77
" "	53.—A.	33 85
" "	54.—F.	25 14
" "	54.—A.	23 80
" "	56.—F.	29 89
" "	56.—A.	28 34
" "	57.—F.	17 49
" "	57.—A.	16 15
" "	58.—F.	12 87
" "	58.—A.	11 64

Année 1907

F. Pichette.....	76.	40 95
C. H. Parmelee.....	56.	11 55
"	70.	11 55
"	57.	11 55
"	88.	27 77
"	79.	31 11
F. Pichette	87.—A.	15 00
"	87.—F.	15 00
A. Caron.....	61.	12 83
La Tribune.....	53.—A.	11 07
"	58.—A.	44 13
"	94.—A.	26 98
"	94.—F.	28 37

Par qui publié.	Adresse.	Montant.
La Tribune	95.—F.	24 24
"	63.—F.	15 29
Courrier de Sorel	51.—F.	14 87
" "	51.—A.	13 05
Telegraph	40.—A.	22 64
"	29.—A.	26 47
"	62.—A.	10 01
"	60.—A.	14 54
"	63.—A.	13 84
Herald	31.—A.	53 60
"	71.—A.	81 55
"	85.—A.	34 64
Le Canada	38.—F.	26 45
"	50.—F.	11 91
"	52.—F.	30 05
"	52.—A.	28 68
"	76.—A.	30 70
J. T. Fortin	55.—A.	122 73
"	55.—F.	
"	57.—	
"	58.—	
S. Vachon	50.—A.	
"	61.—A.	
"	62.—F.	80 61
"	72.—F.	
"	86.—A.	
F. Pichette	70.—F.	12 55
E. R. Smith & Son	41.—A.	104 97
"	43.—.A	27 37
"	54.—A.	29 04
"	72.—A.	28 11
"	79.—F.	35 25
Imprimerie Yamaska.	74.—.F	172 13
Imprimerie d'Arthabaska	31.—F.	55 85
" "	33	16 90
" "	86	11 49
Courrier de Sorel	29.—F.	35 60
Prévost & fils	33.—A.	22 33
"	28.—A.	26 35
"	43.—F.	31 69
"	53.—F.	16 02
"	92.—F.	22 85
"	92.—A.	22 48
"	95.—A.	29 88

Année 1908.

Par qui publié.	Adresse.	Montant.
J. T. Fortin	55 (reprise)	7 50
Imp. Yamaska	74.—A.	162 51
U. Duval	40.—F.	31 55
"	60.—F.	20 76
"	85.—F.	36 27
J. Dougall & Son	42	458 17
"	42.—A.	460 90
F. Pichette	71.—F.	88 91
"	41	88 13
Le Quotidien	15.—F.	19 01
"	58.—F.	37 30
"	58.—A.	36 83
"	14.—A.	17 06
"	14.—F.	19 20
"	13.—A.	16 86
"	38.—A.	32 18
"	38.—F.	33 45
U. Duval	61.—F.	23 91
"	69.—F.	65 60
"	72.—F.	37 20
"	61.—A.	22 58
"	69.—A.	63 18
"	72.—A.	33 39

Année 1909.

L'Eclaireur	22.—F.	20 40
"	22.—A.	19 50
"	50.—F.	33 80
"	50.—A.	32 25
Herald	157	364 40
Richmond Times	127	31 46
" "	140	32 26
" "	166	21 52

Année 1910.

Richmond Times	39.—A.	32 46
" "	93.—A.	30 77
L. A. Bélanger	80.—F.	1007 55
J. T. Fortin	39.—F.	42 80
"	45.—F.	65 93
"	71.—F.	125 88
"	93.—F.	44 53
"	127.—F.	44 33

Par qui publié.	Adresse.	Montant.
J. T. Fortin.....	160.—F.	42 65
"	176.—F.	52 15
E. R. Smith & Son.....	80.—A.	376 37
E. J. Page.....	58.—A.	111 54
J. Dongall & Son.....	102.—F et A....	24 50
"	72.—A. F.....	173 00
U. Duval.....	59.—F.	183 99
"	58.—F.	108 92
Richmond Times.....	71.—A.	85 25
A. C. Pigeon.....	157.—F.	325 14
Richmond Times	45.—A.	35 39
Imprimerie Commerciale	111.—F. A.....	
"	132.—F. A.....	
"	109.—F. A.....	
"	148.—F. A.....	
"	115.—F. A.....	
"	114.—F. A.....	328 01
"	119.—F. A.....	
"	73.—F. A.....	
"	52.—F. A.....	
"	108.—F. A.....	
"	141.—F. A.....	

Par l'honorable M. Prévost.—1. Quel est le salaire du messager de l'Assemblée législative, proposé à la garde de la galerie réservée aux rédacteurs et éditeurs de journaux en face de la loyale opposition de Sa Majesté?

2. Combien a coûté la rampe en métal, spécialement posée pour réserver cet espace?

3. Qui occupait cet espace pendant les séances avant qu'il ne fut réservé?

4. Quelle est la largeur de cette partie de la galerie?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Il n'y a pas de messager spécial pour cette galerie; les messagers préposés aux galeries sont payés $1.50 par jour.

2. La rampe en métal a été posée par les ouvriers du département, le métal appartenait au gouvernement et vaut environ $5.00.

3. Le public.

4. 5 pieds et trois pouces.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder une augmentation de salaire aux copistes des bureaux d'enregistrement, à Montréal.

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin:

A l'étude.

Par M. Langlois.—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder une augmentation de salaire aux membres de la police provinciale, à Montréal?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :
A l'étude.

Par M. Bourassa.—Est-ce l'intention du gouvernement de proposer, à la présente session, quelque modification à la loi des licenses?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :
Sous considération.

Par M. Bourassa.—1. La compagnie ou société d'assurance " Montreal Life Aid Association " est-elle organisée sous l'autorité des lois de la province de Québec ?

2. A quel titre, et à quelle date ?

3. Cette compagnie a-t elle fait rapport de ses opérations au gouvernement ?

4. Ces rapports ont-ils été publiés ?

5. Cette compagnie est-elle encore en opération ?

6. Simon, a-t-elle été mise en liquidation conformément aux lois de la province ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.

2. " La Montreal Life & Aid Association ". Par ordre en conseil, en date du 12 août, 1903, en vertu de la loi 62 Victoria, chapitre 32.

3. Oui.

4. Non.

5. Non.

6. Oui.

Par M. Sauvé.—Quel est le manuel d'agriculture en usage dans les écoles d'agriculture de la province de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Plusieurs manuels d'agriculture sont en usage dans les écoles d'agriculture et le choix en est laissé aux professeurs.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province dépose, sur le bureau de la Chambre les documents suivants savoir :

Réponse à un ordre, en date du 1er avril 1910, pour la production de copie de toute correspondance et autres documents, pour les années 1907-1908, 1908-09 et 1909-10, relatifs aux actions pénales prises dans le district de Montréal et échangés par les différents départements du gouvernement de cette province et les différentes personnes interressées.

(*Document de la session No 80.*)

Réponse à un ordre, en date du 29 avril 1910, pour la production d'un exemplaire du " Bulletin du Parler Français ".

(*Document de la session No. 81.*)

Réponse à un ordre, en date du 2 mai 1910, pour la production de copie de la correspondance concernant la nomination de M. J. B. Lucier, comme agent de repatriement à Worcester, Mass., copie de rapport en date du 1er juin, du 9 décembre 1895, du 6 janvier, et du 9 avril 1910.

(*Document de la session No 82.*)

Réponse à un ordre, en date du 20 avril 1910, pour la production de copie de toute correspondance et autres documents échangés entre Joseph-Albert Tassé, de Montford, et autres personnes, en rapport avec l'achat du lot 22 du rang 10 du canton Wentworth, dans le comté d'Argenteuil.

(*Document de la session No* 83).

Réponse à un ordre, en date du 13 avril 1910, pour un état indiquant : 1. Quelles sont les personnes auxquelles le gouvernement a concédé ou vendu soit par lettres patentes ou autrement des lots de grève depuis le 1er juillet 1900. 2. Combien chacune de ces personnes a payé les lots qui lui ont été concédés. 3. Où sont situés ces lots de grève, quels sont les numéros du cadastre dont ils font partie. 4. Quelle est l'étendue ou la superficie de tels lots de grève. (*Document de la session No* 84).

Il est proposé par M. Cousineau, appuyé par M. Patenaude, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de correspondance entre toute personne et le gouvernement de cette province au sujet de l'agrandissement du palais de justice à Montréal, ou de la construction d'un nouveau palais de justice.

Il est proposé par M. Bernard, appuyé par M. Lavergne, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de correspondance et documents relatifs à la construction d'un pont à Magenta, dans la paroisse de l'Ange Gardien, comté de Rouville.

Un débat s'élève.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

La Chambre reprend le débat sur la question aujourd'hui proposée : Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de correspondance et documents relatifs à la construction d'un pont à Magenta, dans la paroisse de l'Ange-Gardien, comté de Rouville.

Et le débat continu.

M. Bernard propose, appuyé par M. Lavergne, et il est—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Mackenzie, propose, et il est—

Résolu,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant à trois heures p. m. mardi, le 10 mai courant, en témoignage de respect pour la mémoire de Notre Souverain le roi Edouard VII, décédé aujourd'hui.

Et alors, la Chambre s'ajourne

Mardi 10 mai 1910.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues:

M. Cardin :

Des citoyens de la paroisse de St-Ours ; de St-Joseph de Sorel ; de St-Pierre de Sorel ; de St-Anne de Sorel ; de St-Roch de Richelieu.

M. Mercier :

Des citoyens de la paroisse de St-Antoine de Châtauguay.

M. Plante :

Des contribuables de Valleyfield.

M. Patenaude :

Des contribuables de Laprairie.

M. Patenaude :

Des contribuables de St-Isidore et de Laprairie.

M. Sylvestre :

Des contribuables de St-Esprit, demandant certains amendements à la loi des licences.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par M. Tellier, et il est,—*Résolu*,—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Excellente Majesté le Roi George V, dans les termes suivants :

A Sa Très Excellente Majesté le Roi :

Très Gracieux Souverain,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, et l'Assemblé législative de la province de Québec, réunis en parlement, désirons vous exprimer la sincère et profonde douleur que nous a causé la mort de Notre souverain bien aimé Edouard VII.

Nous prions Votre Majesté de croire que nous prenons une large part aux regrets universels que la perte soudaine de Votre Royal Père a provoqués.

Nous pleurons en lui un monarque qui rêva avant tout le rapprochement des peuples et la paix mondiale. Respectueux des grands principes de la constitution britannique, il sut par sa largeur d'esprit, sa tolérance et le charme exquis de sa personnalité, créer un lien puissant de cohésion entre les diverses parties de la patrie commune et réunir en un faisceau solide les rameaux du plus grand empire qui ait existé.

Représentants de la province de Quebec, nous constatons avec bonheur que ce grand roi a présidé au développement de l'idée d'une nation canadienne forte et dévouée aux intérêts de la métropole. Conscient de la haute et noble mission qu'il avait à remplir, il a su, par le soin qu'il apporta à respecter nos lois, nos traditions, nos aspirations et nos libertés les plus chères, s'attirer en retour notre admiration et notre amour.

Nous prions le Dieu de toute bonté d'apporter à Votre Majesté, à la Reine, à la Reine Douairière et aux autres membres de la famille Royale, dans cette heure de deuil et d'angoisse, les consolations dont il est le souverain dispensateur.

Nous saluons avec la même sincérité l'avènement de Votre Majesté au trône de vos ancêtres ; et nous vous donnons l'assurance que nulle part l'attachement à votre personne et à votre gouvernement ne sera plus entier que dans cette province.

Le souvenir ineffaçable qui nous est resté de vos visites nous confirme dans la confiance que, sous le règne de Votre Majesté, nous jouirons de nos libertés civiles et religieuses dans toute leur plénitude, et que le prestige et l'influence de l'Empire continueront à grandir.

Ordonné,—Que la dite adresse soit grossoyée et signée par M. l'Orateur de cette Chambre.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant Leurs Honneurs que l'Assemblée Législative a adopté la dite adresse et demande leur concours.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Conseil législatif.

Ordonné.—Que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (33) concernant les sociétés coopératives agricoles.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (35) amendant la loi imposant une taxe sur les transports d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions obligations.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (7) amendant la loi de Québec relative aux droits sur les successions.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'honorable Sir Lomer Gouin, propose, appuyé par l'honorable M. Allard, et il est,—

Résolu,—Qu'à commencer jeudi, 12 mai courant, les avis de motions et les ordres du gouvernement aient préséance, à toutes les séances de la Chambre, excepté le mercredi, après les interpellations qui auront la priorité à toutes les séances.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions concernant la loi relative aux jeunes delinquants.

Résolu,—Que demain la Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la nomination d'un magistrat de district sur les Isles-de-la-Madeleine.

Sur motion de l'honorable M. Allard, appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin, il est,—

Résolu,—Résolu qne demain la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions concernant une subvention pour aider à la création et au maintien d'un enseignement forestier dans la province de Québec.

L'honorable M. Mackenzie, propose appuyé par l'honorable M. Kaine, et il est—

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la somme de $25,218.75 perdue par la faillite de la Banque d'Echange.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'élimination de l'item : " Réclamation *in re* feu l'honorable Thomas McGreevy, $100,000.00 " compris dans l'actif de la province de Québec.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard, et la question est soumise :

Attendu que la plupart des municipalités rurales n'ont pas usé de la faculté que leur confère la loi d'organiser un corps de police chargé de veiller à la sécurité, d'assurer le maintien de l'ordre et de prévenir les crimes et les délits ;

Attendu qu'il n'existe pas, sauf dans quelques grands centres de population, d'agents de police expérimentés ayant mission de rechercher les offenses criminelles, d'en rassembler les preuves et d'en livrer les auteurs aux tribunaux chargés de les punir ;

Attendu qu'il est résulté de cet état de choses que des crimes graves portant atteinte à la sécurité des personnes et de la propriété ont pu être perpétrés et que les coupables ont réussi à échapper à la répression, malgré l'assistance donnée par les officiers de police et les agents de sûreté du gouvernement ;

Attendu que l'augmentation de la population, le développement des affaires et l'affluence des étrangers rendent nécessaire la formation d'un système de police plus efficace ;

Attendu que, dans l'organisation de ce système, il importe de tenir compte des conditions locales et de repecter l'autonomie des municipalités et qu'en conséquence, il convient de prendre l'avis des autorités municipales, des représentants du commerce et de l'industrie, ainsi que des personnes qui s'occupent de la prévention des crimes et de l'administration de la justice criminelle ;

Qu'il soit résolu qu'un comité spécial de cette Chambre, composé des honorables MM. Taschereau et Mackenzie, de MM. Tellier, Patenaude, Tessier, Tourigny, D'Auteuil, Francœur, Vilas et du proposeur, soit formé avec instruction de s'enquérir des moyens propres à prendre aux fins d'organiser, de maintenir et de payer un corps de police capable d'assurer le maintien de l'ordre public, la sûrcté des personnes et la sauvegarde de la propriété, aussi bien que la punition des crimes, dans toute l'étendue de la province ;

Que ce comité ait le pouvoir d'envoyer quérir papiers et personnes et de prendre des témoignages sous serment, par écrit, ou autrement, d'entendre toutes suggestions de nature à l'éclairer, et qu'il fasse rapport à cette Chambre de ses contestations et de ses suggestions ; la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (25) pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Paul, dans le comté de Joliette.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comite ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (21) amendant la loi de la chasse de Québec.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (18) amendant la loi des mines de Québec.

Ce bill est en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (20) amendant statuts refondus, 1909, relativement aux ventes de marchandises en bloc.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard propose et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (No 22) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la déclaration que doivent faire les compagnies légalement constituées.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (150) revisant et refondant la charte de la ville de St-Jérôme.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre, en date du 29 avril 1910, pour copie de toute correspondance, documents, rapports, etc., relatifs aux lots 63*a*, 63*b*, 63*c* D et E de l'Ile Coffin dans les Iles-de-la-Madeleine. (*Document de la session No* 85).

Réponse à un ordre, en date du 2 mai 1910, pour la production de copies : 1. Une liste des compagnies d'assurance contre l'incendie, à fonds social, qui se sont enregistrées conformément à la nouvelle loi des assurances de Québec, et qui ont fait le dépôt requis de $25,000. 2. des compagnies d'assurance contre l'incendie qui se sont enregistrées conformément aux exigences de la nouvelle loi des assurances de Québec et qui ont fait le dépôt requis de $25,000 pour faire de l'assurance sous le système à prime fixe et sous le système mutuel. 3. des compagnies d'assurance mutuelle qni se sont enregistrées conformément à la nouvelle loi des assurances de Québec et qui ont reçu un permis pour ne faire que de l'assurance purement mutuel par billet de dépôt et le montant du dépôt au trésor qu'a fait chacune de ces compagnies. 4. des compagnies d'assurance qui ont opéré jusqu'à ce jour dans la province de Québec et qui sont présentement en liquidation judiciaire ou volontaire, leur actif et leur passif, le nombre de polices en force et le montant des assurances en force. (*Document de la session No* 86)

Réponse à un ordre, en date du 29 avril 1910, pour la production de copies de tous documents, correspondance et résolutions échangées entre le gouvernement et le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, ou toute association ouvrière, à propos de la réduction des heures de travail pour les femmes et les enfants dans nos manufactures.

(*Document de la session, 87.*)

Réponse à un ordre, en date du 29 avril 1910, pour la production de copie de toute correspondance et documents concernant les poursuites intentées par David Demers, garde-chasse, de St-Gilles, comté de Lotbinière, pour braconnage. (*Document de la session No 88*).

Réponse à un ordre, en date du 29 avril 1910, pour la production de copie de toute correspondance et autres documents concernant le lot 13 du rang E, du canton Campbell, dans le comté d'Ottawa.

(*Document de la session No. 89*).

Réponse à un ordre, en date du 29 avril 1910, pour la production de copie de tous documents et correspondance, relatifs à la concession et à l'arpentage des lots 39 et 40 du rang 10, canton Normandin.

(*Document de la session No 90*).

Et réponse à un ordre, en date du 29 avril, 1910, pour la production de copie de tous documents, billets de location relatifs au lot 7, du rang 8, du canton Ixworth, dans le comté de Kamouraska, vendu il y a cinquante ans environ à Clément Dubé. (*Document de la session No 91*)

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (89) constituant en corporation " The Montreal Underground and Elevated Railway Company ".

M. Finnie propose, appuyé par M. Walsh.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté et porte le titre de " The Montreal Underground Railway Company. "

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (106) ratifiant et confirmant l'acte de vente consenti par la succession de feu John Ogilvie à " The Young Men's Christian Association de Montréal."

La Chambre seforme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mercier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (132) constituant en corporation " The Soulanges Power Company ".

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mercier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,– Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill,

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (126) ratifiant une convention intervenue entre les représentants de la succession Charles-Auguste-Maximilien Globensky et dame Marie-Joséphine Pelland.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (71) amendant la charte de la " Suburban Tramway and Power Company," et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur l'amendement de M. Lavergne à la motion du 3 mai courant, que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides, lequel amendement se lisait comme suit :

Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre regrette que le gouvernement ait complètement méconnu jusqu'ici les droits du parlement dans la préparation et l'adoption de sa nouvelle politique forestière, et qu'il ait pris sur lui sans consulter la Chambre, de changer notablement les règlements des bois et forêts de manière à affecter le revenu public, et de lier la province pour un terme de dix ans, au moyen d'un arrêté en conseil en date du 22 avril 1910, bien que le parlement fut alors en session ".

Et la question étant posée : cet amendement sera-t-il adopté, la Chambre se divise et les noms appelés, sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Tellier.—12.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daigneault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Finnie,
Francœur,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier)
Langlois (Montréal division No 3),
Langlois, (St-Sauveur)
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Perron,
Pilon,
Reed,
Robert,
Robillard;
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh—52.

L'amendement est rejeté.
La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.
En conséquence, la Chambre se constitue en comité des subsides.

EN COMITÉ.

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement du greffier des conseils de conciliation et d'arbitrage en vertu de la loi 1 Ed. VII, chap. 31. "Loi des différents industriels de Québec" pour l'année financière finissant le 30 juin 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge demande la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Que cette Chambre se forme de nouveau en comité de subsides, à la prochaine séance.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (17), relatif aux heures de travail des femmes et des enfants dans certaines manufactures.

Mercredi, 11 mai 1910.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première et la deuxième fois, et il est—

Ordonné,—Que la troisième lecture de ces amendements soit renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre siège jusqu'à une heure et dix minutes, mercredi matin, et s'ajourne à l'après-midi.

Mercredi, 11 mai 1910.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue :

M. Mercier :—

De la " Stanley and Presbyterian Church of Montreal ", demandant des amendements à la loi des license.

M. Cardin du comité du Code municipal, présente à la Chambre le 2ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (166) amendant le Code municipal, concernant certains emprunts par résolutions et les dettes municipales.

" Votre comité a aussi examiné le bill suivant et fait rapport que le promoteur désire le retirer.

Bill (155) amendant le Code municipal relativement aux inspecteurs agraires ".

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 21ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre honorable Chambre :

Bill (122) confirmant une convention entre la cité de Montréal et la compagnie du chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve.

Bill (174) accordant à la ville de St-Jean et à la ville d'Iberville, les pouvoirs nécessaires à la construction et à l'entretien d'un pont métallique à circulation libre sur la rivière Richelieu.

" Votre comité a examiné aussi le bill (141) constituant en corporation la ligne antituberculeuse de Québec et à l'honneur de le rapporter sans amendement."

Sur motion de M. Cardin appuyé par M. Morisset et avec le consentement unanime de la Chambre, et il est—

Résolu,—Que le bill (155) amendant le Code municipal relativement aux inspecteurs agraires soit retiré.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (48) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux actions pour le recouvrement des rentes constituées.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Geoffrion.—Quel montant le gouvernement a-t-il été autorisé à payer aux sociétés d'agriculture, pendant chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1892 et quel montant a-t-il, chaque année, payé directement à ces sociétés ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

	Montants autorisés	Montant payés.
Année 1892–93.....	$50,000	$32,839 00
" 1893–94.....	"	29,188 26
" 1894–95.....	"	24,090 01
" 1895–96.....	"	23,137 14
" 1896–97.....	"	26,166 47
" 1897–98.....	"	27,829 82
" 1898–99.....	"	29,782 61
" 1899–1900.....	"	29,241 10
" 1900–01.....	"	31,554 78
" 1901–02.....	"	29,597 19
" 1002–03.....	"	31,760 62
" 1903–04.....	"	33,935 81
" 1904–05.....	"	39,324 34
" 1905–06.....	"	39,270 10
" 1906–07.....	"	39,377 48
" 1907–08	"	38,096 37
" 1908–09.....	"	47,166 64

Par l'honorable M. Prévost.—1. Par qui ont été publiés les rapports du ministère des Terres et Forêts depuis son existence ?

2. Combien a-t-il été payé par année, pour chacun de ces rapports ?

3. Par qui ont été imprimés les rapports du ministère de l'agriculture de cette province depuis qu'il existe ?

4. Combien par année, a-t-il été payé pour les rapports ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Par qui imprimé	Année	(2) Montant	
Le Soleil.....	1905–1906.....	$1,490 97	
Telegraph	" "	1,136 70	
			$ 2,627 67
Le Soleil.....	1906.1907....	$1,701 71	
Telegraph	" "	1,392 41	
			$ 3,094 12

Le Soleil	1907–1908	$1,442 72	
Telegraph	" "	1,086 60	
			$ 2,529 32

Les comptes pour l'impression du rapport 1908–1909 ne sont pas encore produits.

3. Rapport de 1888 par MM. Boyd, Ryrie & Campbell.
" " 1889 " le Daily Telegraph et J. Lovell & Son.
" " 1890 " MM. L. J. Demers & Frère.
" " 1891 " " " "
" " 1892 " " " "
" " 1893 " M. P. V. Ayotte.
" " 1894 " MM. Sénécal & Fils, et " The Gazette Pritg. Co."
" " 1895 " La Minerve et The Gazette Pritg Co.
" " 1896 " MM. Sénécal & Fils.
" " 1897 à 1909 inclusivement par MM. Dussault & Proulx.

4.

1888	$ 245 04
1889	826 42
1890	208 46
1891	282 79
1892	257 64
1893	192 96
1894	520 13
1895	284 29
1896	377 61
1897	560 51
1898	524 76
1899	592 91
1900	1,005 81
1901	1,509 40
1902	1,277 99
1903	1,424 73
1904	1,563 58
1905	1,165 98
1906	1,759 01
1907	1,510 88
1908	1,969 44
1909 (accompte)	1,000 00

Par M. Plante.—1. Combien y a-t-il eu d'applications pour la position d'Imprimeur du Roi ?

2. Dans l'affirmative, quel est le nom et la profession de chaque appliquant ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Trois.
2. Louis V. Filteau, imprimeur.
François Petitclerc, typographe.
L. A. Bélanger, imprimeur.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement se propose-t-il de mettre fin au système de patronage dans l'impression des documents publiés, en demandant, à l'avenir des soumissions pour l'impression de tous documents publiés qui relèvent de cette Législature ?

2. Le gouvernement demandera-t-il, cette année, des soumissions pour l'impression et la publication (*a*) du " Journal d'Agriculture " ; (*b*) de la " Gazette officielle " ; (*c*) des Statuts provinciaux ; (*d*) et des procès-verbaux de la Chambre ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Le gouvernement verra à faire imprimer ces documents aux meilleures conditions possibles.

2. Le gouvernement examinera s'il serait avantageux de changer les conditions auxquelles s'impriment et se publient actuellement " Le Journal d'Agriculture " et la " Gazette Officielle. "

Les Procès-verbaux de la Chambre s'impriment au jour le jour, il serait oiseux de demander des soumissions pour l'impression des Procès-verbaux de cette année.

Quant aux Statuts, comme les caractères qui ont servi à l'impression des bills ont été conservés en composition, le gouvernement estime qu'il serait moins dispendieux de les faire imprimer par ceux qui ont imprimé les bills, que de demander des soumissions.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance de la déclaration de M. Gervais, M. P., pour la division St-Jacques, Montréal, lors de la dernière élection partielle de la division St-Jacques, au Provincial, qu'il était urgent d'inaugurer un nouveau système de voirie en construisant de grandes voies rurales à travers cette Province ?

2. Le gouvernement se propose-t-il, à cette session, d'inaugurer cette politique, et de construire de grandes routes nationales servant de routes modèles à travers cette Province ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Non.
2. Non.

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires, dans le comté de Shefford ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 156.
2. 143.
3. 89 pendant 10 mois ; 10 pendant 9 mois ; 30 pendant 8 mois ; 6 pendant 7 mois ; 6 pendant 6 mois ; 1 pendant 5 mois ; 1 pendant 4 mois.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—Le gouvernement a-t-il l'intention d'amender la loi concernant les taxes sur les automobiles afin de permettre aux municipalités de pouvoir taxer les propriétaires d'automobiles dans leurs limites ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie : A l'étude.

Par M. Bernard.—1. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'une requête signée par Sylvestre Talbot et autres colons de St-Théophile, Beauce, a été faite demandant la révocation de concession de divers lots dans la paroisse de St-Théophile de Beauce?

2. Quelle réponse a été faite à cette requête?

Réponse par l'honorable M. Jules Allard :

1 et 2. Le gouvernement n'a reçu aucune requête signée par Sylvestre Talbot et autres colons de St-Théophile, Beauce, demandant la révocation de concession de divers lots dans la paroisse de St-Théophile.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il contribué de quelque manière à l'achat d'un cheval reproducteur pour la société d'agriculture du comté de Beauce?

2. Dans l'affirmative, quel montant a été payé ?

3. Combien le cheval a-t-il été payé?

4. Quelle est la date de l'achat de ce cheval?

5. A la demande de qui ce cheval a-t-il été acheté?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Le gouvernement a contribué, sous forme de prêt, à l'achat de chevaux reproducteurs par les sociétés d'agriculture division " A " et division " B " du comté de Beauce.

2. A la société division " A " il a été prêté $1,665.00 ;
A la société division " B " il a été prêté $1,450.00.

3. Celui de la société division " A " : $1,665.00 ;
Celui de la société division " B " : $1,350.00.

4. Celui de la société division " A " : 1908;
Celui de la société division " B " : 1907.

6. L'achat de ces chevaux a été décrété par le bureau de direction de chacune de ces sociétés; le gouvernement ignore à la demande de qui.

Par M. Bernard.—1. Quels sont les argents dépensés annuellement pour chemins de colonisation dans le comté de Beauce depuis le 1er juin 1908 jusqu'à ce jour ?

2. Où et comment cet argent a-t-il été dépensé?

3. Qui conduisait les travaux?

4. A qui ces montants ont-ils été payés?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $11,321.70.

2, 3, 4. Pour l'exercice 1908-1909 :

Remblai, dans la route vis-à-vis le lot No 6 du rang VII du canton Aylmer, dans Sainte-Martine-de-Courcelles :
Louis Gosselin, prêtre $421 27

Route dans la ligne séparative des lots Nos 3 et 4 du rang X du canton Risborough, dans Saint-Ludger :
Edouard Beaudoin..... 50 00

Route dans la ligne séparative des lots Nos 3 et 4 du rang XI du canton Risborough, dans Saint-Ludger :
Georges Bolduc 200 00

Route sur le lot No 1 du rang V du canton Linière, dans Saint-Georges :
David Grenier 199 57

Route, entre les lots Nos 39 et 40 du rang B du canton Linière, dans Saint-Côme :
Edouard Bolduc 100 00

Chemin de front vis-à-vis les lots Nos 11 et 12 des rangs IV et V, section A du canton Linière, dans Saint-Georges.
Pont du Ruisseau Patrick, entre les rangs IV et V, section A du canton Linière, dans Saint-Georges. 50 00
Joseph Rancourt .....

Route du rang III au rang IV, dans la paroisse de Saints-Anges :
Jos.-Thomas Turmelle 99 94

Remblai dans le chemin sur le lot No 21 du rang Saint-Thomas, conduisant du village de Saint-Benoit-Labre, à la gare de Saint-Georges :
Pierre Bourque 100 00

Remblai, dans la route reliant le rang Ste-Anne au rang Saint-Olivier, dans Saint-Elzéar :
Lous Grenier 50 00

Route sur les lots Nos 4 et 5 du rang VIII du canton Aylmer, dans Sainte-Martine-de-Courcelles :
Hilaire Blais 200 00

Route sur les lots Nos 6 et 7 du rang V, dans le canton Woburn :
Eug. Baron 199 95

Route, entre les lots Nos 38 et 39 du rang IV du canton Jersey, dans Saint-Martin :
Pierre Poulin, fils Hilaire 151 31

Route entre les lots Nos 41 et 42 du rang II du canton Jersey, dans Saint-Martin :
Alexandre Toulouse 150 00

Chemin de front des lots Nos 6, 12 et 13 du rang XI, et routes des rangs VII, X et XI, dans Saint-Pierre-de-Broughton :
Napoléon Lemieux 150 00

Remblai dans la route reliant le rang Saint-Olivier au rang Sainte-Anne, dans Saint-Elzéar :
Alphonse Jalbert 50 00

Chemin de front du rang Saint-Jacques, sur le lot No 190, dans Saint-Elzéar :
Alphonse Jalbert 50 00

Chemin de front des lots Nos 24, 25, 26, 27 et 28, entre les rangs III, et IV du canton Tring, dans Saint-Victor :
Cyrille Elie dit Breton 98 71

Route dans la ligne séparative des cantons Jersey et Marlow, vis-à-vis le rang VII de Jersey, entre les rangs A et I de Marlow, dans Saint-Théophile :
J. Isaïe Galarneau, prêtre 199 86
Chemin de front du rang II du canton Linière, depuis le lot No 24 jusqu'au lot No 42, dans Saint-Côme :
Honoré Bolduc 100 00
Route entre les lots Nos 30 et 31 du rang IX du canton Metgermette-Nord, dans Saint-Aurélie :
Joseph Gilbert 98 96
Route du rang IX du canton Metgermette-Nord conduisant au canton Langevin, dans Saint-Aurélie :
Félix Vaillancourt 100 00
Chemin de front, depuis le lot No 57 jusqu'au lot No 62 des rangs VIII et IX du canton Metgermette-Nord, dans Saint-Aurélie :
Edmond Caouette 100 00
Chemin de front des lots Nos 25c, 25d, 26a, 26b, 26c, 26d, 27a, 27b, 27c, 27d, 28a. 28b, et 28c du rang IV dans le canton Broughton :
Achille Lessard 200 00
Réparations au pont de la Rivière du Loup, entre les cantons Linière et Jersey, au village de Saint-Côme :
Irinée Bélanger 300 00
Aide à payer le coût de la confection du bois du pont de la rivière Samson, construit en 1907, sur le lot No 13 du rang X du canton Marlow, dans Saint-Gédéon (voir page 10 du rapport de l'année 1907-1908) :
Corporation municipale de Saint-Gédéon, Ls Boutin, secrétaire-trésorier 400 00
Chemin de front, depuis le lot No 26 jusqu'au lot No 30 des rangs IV et V du canton Aylmer, dans Saint-Sébatien :
Pierre Baillargeon 90 43
Route entre les lots Nos 30 et 31 du rang IV du canton Metgermette-Nord, dans Saint-Zacharie :
Corporation municipale de Saint-Zacharie, Gédéon Tardif, conducteur 62 39
Route entre les lots Nos 25 et 26 du rang III du canton Metgermette-Nord, dans Saint-Zacharie :
Corporation municipale de Saint-Zacharie, Charles Rodrigue conducteur 44 50
Remblai, dans la route entre les lots Nos 30 et 31 du rang V du canton Metgermette-Nord, dans Saint-Zacharie :
Corporation municipale de Saint-Zacharie, Charles Rodrigue conducteur. 38 25
Route entre les lots Nos 42 et 43 du rang X du canton Metgermette-Nord, dans Saint-Zacharie :
Corporation municipale de Saint-Zacharie, Joseph Dumas, fils, conducteur 98 78

Pont de la rivière, appelée " Décharge du petit lac Saint-Jean ", sur le lot No 55 du rang VIII du canton Metgermette-Nord, dans Saint-Zacharie :

Corporation municipale de Saint-Zacharie, Edmond Caouette, conducteur 49 76

Route sur les lots Nos 7, 8 et 9, entre les rangs A et B, dans le canton Price :

Gustave Dravigny 50 00

Route entre les lots Nos 24 et 25 du rang VII du canton Marlow, dans Saint-Gédéon :

Honoré Veilleux 200 00

Confection d'un pont en bois, sur la rivière Chaudière, à quelque six arpents en aval du pont du " Quebec Central ", à " Beauce Junction ", dans la paroisse de l'Enfant-Jésus :

Rôles de paie	$2,673 11
G. Pomerleau, pour fer	124 93
Avard et Nadeau, pour	328 66
	$3,126 70

Route sur le 1er rang Nord-Est R. C. :

George Cliche 150 00

Total pour 1908-1909 ..... $7730 38

Pour l'exercice 1909-1910 :

Pont sur la Rivière Chaudière à l'Enfant-Jésus, Beauce Junction.

Rôles de Paie	$ 476 79
N. Doyon, pour bardeaux	130 65
G. Pomerleau, pour fer	116 03
Samson & Filion, pour fer	19 45
Z. Larochelle, pour fer	1221 58
Total	$1964 50

Pour améliorer trois côtes dans les rangs 4 et 5 du canton Linière :

Joseph Rancour ..... $ 50 00

Pour parachèvement de la route du rang B section Est du canton Linière :

Joseph Rancour ..... $ 50 00

Pour aider à reconstruire un pont dans le 5ème rang de Saint-Adolphe, paroisse de Saints-Anges ;

Conseil municipal de la paroisse des Saints-Anges.

Arthur Turmelle ..... $ 50 00

Pour continuer le chemin de Colonisation ouvert entre les rangs 2 et 6 du canton Woburn :

Conseil municipal de St-Augustin de Woburn.

Elisée Dubrûle ..... $ 100 00

Pour ouvrir un chemin de front entre le rang " A " et 1 de Marlow depuis les lots Nos 22 à 14 de Ste-Théophile :

Rév. O. J. Galarneau, prêtre ..... $ 100 00

Pour continuer les travaux de route entre les rangs 1 et 2 du canton Louise :
Ernest Turcotte.....$ 100 00
Pour continuer l'ouverture du chemin conduisant au lac St-François dans le canton Price :
Henri Giguère.....$ 99 99
Pour une route dans les rangs 4, 5, 6 et 7 entre les lots 21 et 22, paroisse de St-Méthode d'Adstock :
Révd. P. Turcotte, prêtre.....$ 99 59
Pour une route dans les rangs 3, 4, 5 et 6 entre les lots Nos 34, 35, de la paroisse de St-Méthode :
Révd. P. Turcotte, prêtre.....$ 100 89
Pour aider à la construction de 2 ponts, un dans la route du rang 9 entre les lots 42 et 43, l'autre dans le chemin de front entre les rangs 8 et 9 dans la muicipalité du canton Metgermette-Nord :
Edmond Caouette.....$ 83 00
Pour travaux dans la route centrale du 3ème rang entre les lots Nos 30 et 31, de St-Zacharie :
Chs. Rodrigue, maire, Jean Gagné, conducteur.....$ 100 00
Pour travaux dans le chemin du 4ème rang à partir du lot No 64 jusqu'au lot No 61 du 5ème rang de St-Zacharie ;
Chs. Rodrigue, maire.....$ 81 96
Pour travaux dans la route centrale du 9e rang de St-Zacharie :
Joseph Giguère.....$ 50 00
Pour faire un chemin dans le 8e rang de St-Zacharie, entre les lots Nos 56 et 57 pour aider à construire un pont :
Edmond Caouette.....$ 66 89
Pour aider à la construction d'un pont sur la rivière "Eugénie" dans la paroisse de St-Samuel Gayhurst :
Le conseil municipal de St-Samuel.
Edmond Gagnon, conducteur.....$ 100 00
Pour réparer une côte conduisant à Ste-Marie et passant entre les terres de Louis Lessard, concession St-Thomas :
Alp. Jalbert, maire.....$ 100 00
Pour la route du 2ème rang du canton Jersey entre les lots Nos 41*b* et 42*a* de la paroisse de Saint-Martin :
Alex. Toulouse.....$ 100 00
Pour la route du 4ème rang du canton Jersey entre les lots 38 et 39, paroisse de St-Martin :
Pierre Poulin.....$ 100 00
Pour terminer l'ouverture d'une route entre les lots 39 et 40 du rang "B" section A de Linière :
Edouard Bolduc.....$ 50 00
Pour améliorer le chemin du Sacré-Cœur à Broughton, comté de Mégantic :
Alphonse Delisle.....$ 44 50

Total des montants dépensés jusqu'à ce jour pour l'exercice 1909-10..$3,591 32

Par M. Giard.—Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de l'Islet ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-1909 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-1909 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 82.

2. 79.

3. 75 pendant 10 mois ; 1 pendant 9 mois ; 1 pendant 8 mois ; 2 pendant 5 mois.

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de Sherbrooke ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-1909 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-1909 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 57.

2. 55.

3. 27 pendant 10 mois ; 3 pendant 9 mois ; 20 pendant 8 mois ; 5 pendant 7 mois.

Par M. Lavergne.—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter des amendements à la loi des licences au cours de la présente session ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

A l'étude.

M. Finnie propose, appuyé par M. Tessier, et la question est soumise Qu'attendu, qu'en vue du développement rapide de la cité de Montréal, il est dans l'intérêt public, qu'une commission soit nommée, pour étudier les meilleurs moyens à prendre pour la création d'un système de parcs, terrains d'amusements, boulevards, voies de communication améliorées.

Attendu que l'idée d'une telle commission serait utile à la gouverne future et avantageuse pour tout le voisinage de Montréal, et pour la province ;

Attendu que ces commissions ont été d'un grand avantage pour plusieurs autres grandes cités, principalement pour Paris, Boston, Chicago et Ottawa ;

Attendu qu'aucun intérêt n'aura à souffrir de la nomination d'une commission pour étudier la question ;

Attendu que cette commission a été demandée et appuyée par les commissaires et le conseil de la cité de Montréal, la cité de Westmount, les villes de Rosemont, Notre-Dame de Grâces, Outremont, et autres, le " Board of Trade ", l'Association des manufacturiers canadiens, la " City Improvement League ", la " Children's Aid Society ", et par plusieurs citoyens éminents de toutes les classes de la population ;

Dans l'opinion de cette Chambre, les mesures nécessaires devraient être prises pour nommer une commission chargée d'étudier les meilleurs moyens d'atteindre les objets ci-dessus, et d'en faire rapport à la prochaine session de

cette législature, ou à une date ultérieure, si on le croit nécessaire avec pouvoir de visiter les endroits propices, de consulter des experts, et avec tous autres pouvoirs qui sont d'usage dans ces cas ou qui peuvent être utiles dans les circonstances.

Et, un débat s'élevant, M. Mercier propose, appuyé par M. Delisle, et il est—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné. Il est proposé par l'hon. M. Prévost, appuyé par M. D'Auteuil, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous documents, depuis la dernière session, relatifs à la classification des terres dans le canton Lussier et Archambault et au sujet de la concession ou des demandes de concessions ou des lots dans ces cantons.

Un débat s'élève, à six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (88) amendant la charte de la " Beauharnois Light Heat and Power Company ".

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première et la deuxième fois, il est—

Ordonné—Que la troisième lecture de ces amendements soit renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (123) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brebeuf.

Ordonné,—Que l'ordre soit rescindé.

Ordonné,—Que le bill soit placé pour étude en deuxième lecture sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (71) amendant la charte de la " Suburban Tramway and Power Company. "

La Chambre s'étant constituée en comité général, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre reprend le débat sur la motion aujourd'hui proposée :

Qu'il soit voté un ordre de la Chambre pour la production de copie de tous documents, depuis la dernière session, relatifs à la classification des terres dans le canton Lussier et Archambault et au sujet de la concession ou des demandes de concessions des lots dans ces cantons.

L'honorable M. Allard propose, appuyé par l'honorable M. Taschereau et la motion est soumise :—Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Un débat s'élève, la question est posée et résolue dans l'affirmative.

En conséquence, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 12 mai 1910.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue.

M. Daigneault :—

Des citoyens de la paroisse de Sainte-Hélène de Bagot, demandant des amendements à la loi des licences.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre l'état d'affaires de l'Hôtel-Dieu St-Valier de Chicoutimi, pour l'année 1909-10.

(*Document de la session No* 23).

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 22ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre honorable Chambre :

Bill (127) constituant en corporation l'Association des anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal.

Bill (136) amendant la charte de la ville d'Outremont.

M. Geoffrion propose, appuyé par M. Francœur et la proposition est soumise.

Que toutes les règles de cette Chambre concernant la publication des avis, la réception des pétitions pour bills privés et la présentation des bills privés, soient suspendues et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de MM. Thomas G. Brigham, Edouard Mulligan, David Mulligan et autres, demandant la constitution en corporation du chemin de fer du " Long Soo and Abittibi " ; que la dite pétition soit lue et reçue à cette séance et qu'il lui soit permis de présenter un bill (175) constituant en corporation " The Long Soo and Abittibi Railway Company " ; et que ce bill soit lu une première et une deuxième fois à cette séance et renvoyé au comité des chemins de fer avec instruction au dit comité de considérer le dit bill sans affichage préalable.

Sur motion de M. Geoffrion appuyé, par M. Francœur et avec le consentement unanime de la Chambre, il est —

Ordonné,—Que cette motion soit retirée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée Législative qu'il a adopté l'adresse de l'Assemblée Législative à Sa Gracieuse Majesté le Roi, à l'occasion de la mort de feu Notre Souverain Lord le Roi Edouard VII et de son accession au trône ; en remplissant l'espace laissé en blanc par ces mots " Le Conseil Législatif et "

Le Conseil législatif informe aussi l'Assemblee Législative qu'il a voté l'adresse suivante à son Honneur le Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec :

A Son Honneur,

L'honorable Sir Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier,

K. C. M. G.

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec réunis en législature provinciale, avons résolu de présenter une adresse à Sa Gracieuse Majesté le Roi pour lui exprimer le chagrin profond et universel du peuple de la province à l'occasion de la mort de feu Notre Souverain Lord le Roi Edouard VII et pour lui faire part de nos félicitations à l'occasion de son accession au trône.

Nous demandons qui soit permis de prier Votre Honneur de bien vouloir transmettre la dite adresse à Son Excellence le Très Honorable Albert Henri George comte de Grey, Gouverneur-Général du Canada, le priant de la faire parvenir à Sa Gracieuse Majesté le Roi.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de de cette Chambre :

Bill (105) amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

Et bill (110) amendant la charte de la "Dominion Light Heat and Power Company."

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (105) amendant la charte de la cité de Sherbrooke, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (110) amendant la charte de la " Dominion Light Heat and Power Company. "

Et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

Ordonné,—Que l'honorable M. Allard ait la permission de présenter un bill (32) autorisant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régime des eaux courantes.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Giard.—1. Le gouvernement a-t-il terminé la classification du canton Marston, comté de Compton ?

2. Dans l'affirmative, par qui cette classification a-t-elle été faite ?

3. Combien y a-t-on trouvé de lots propices à l'agriculture et combien de non propices ?

4. Dans la négative, quand le gouvernement entend-il faire cette classification ?

5. Combien y a-t-il d'acres de terre dans le dit canton ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Non.
2. .....
3. .....
4. Dans le cours de cet été.
5. 70,700 acres.

Par M. Giard.—Combien de billets de location le gouvernement a-t-il émis pendant l'année 1909, dans chaque comté de la province ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Comtés.	No de billets.
Argenteuil	6
Arthabaska	6
Beauce	73
Berthier	4
Bellechasse	35
Bonaventure	144
Champlain	74
Chicoutimi	31
Charlevoix	2
Compton	47
Dorchester	44
Gaspé	29
Joliette	3
Kamouraska	28
Labelle	223
Lac Saint-Jean	120
L'Islet	102
Maskinongé	8
Matane	123
Mégantic	7
Montcalm	29
Montmagny	46
Ottawa	31
Pontiac	43
Portneuf	18
Rimouski	12
St-Maurice	18
Saguenay	30
Témiscouata	149
Terrebonne	24
Wolfe	38
Wright	29
	1576

Par M. Morisset. — 1. Le département de l'agriculture a-t-il, du 1er janvier au 26 mai 1897, passé quelque contrat avec certains éditeurs de journaux pour l'impression de certains rapports ou documents officiels?

2. A qui, à quelle date, pour quelle durée, pour l'impression de quels documents officiels a-t-il consenti tel contrat?

3. Avait-il au préalable demandé des soumissions à d'autres imprimeurs?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1 et 2. En 1897, le gouvernement Flynn a fait avec des éditeurs de journaux les contrats suivants :

a. Avec MM. Eusèbe Sénécal & Fils, éditeurs du Journal d'Agriculture Illustré, contrat pour l'impression de 25,000 exemplaires du discours de l'honorable Ls. Beaubien, du 4 octobre 1896, d'après facture approuvée par l'Imprimeur de la Reine, le 3 février 1897.

b. Le 12 mars 1897, avec MM. Eusèbe Sénécal & Fils, éditeurs du Journal d'Agriculture Illustré, contrat pour l'impression du " Journal d'Agriculture Illustré ", pour cinq ans à compter du 1er janvier 1897.

c. Le 29 avril 1897, par lettre du secrétaire du département de l'Agriculture, contrat avec MM. Sénécal & Fils, éditeurs du Journal d'Agriculture Illustré, pour impression de 2,500 exemplaires d'un bulletin sur l'industrie laitière.

3. Non.

Sur motion de l'honorable M. Allard, appuyé par l'honorable M. Taschereau, et il est,—

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régime des eaux courantes.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits en comité général au bill (17), relatif aux heures de travail des femmes et des enfants dans certaines manufactures.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

La question est posée ; ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant.

M. Lavergne, appuyé par M. Bernard, propose en amendement :

" Que le bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général, avec instruction de l'amender en remplaçant les mots " cinquante-huit ", dans la cinquième ligne du paragraphe premier de la clause 3 pour les mots " cinquante-cinq ".

Cette motion en amendement, étant mise aux voix, la Chambre se divise et les noms appelés sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,	*Lavergne,*
D'Auteuil,	*Patenaude,*
Giard,	*Plante,*
Lafontaine (Maskinongé)	*Prévost,*
Langlois (Montréal, division No 3)	*Sylvestre,*
Langlois (St-Sauveur),	*Tellier.—12.*

CONTRE :

Messieurs

Allard,	*Fissonnet,*
Benoit,	*Blouin,*

Carbonneau,
Cardin,
Caron, (Matane)
Caron, (l'Islet)
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Délâge,
Delisle,
Desaulniers,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kelly,
Lafontaine, (Berthier)
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Perron,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert,
Robillard,
Sauvé,
Tunguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault
Walker.—48.

L'amendement est rejeté.

La motion principale étant proposée de nouveau, M. Lavergne, appuyé par M. Bernard, propose en amendement que ce bill ne soit pas lu maintenant la 3e fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général pour le reconsidérer.

La question est soumise à la Chambre et resolue dans l'affirmative

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Qne le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général certaines résolutions concernant la nomination d'un magistrat de district pour les Iles-de-la-Madeleine.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard propose, et la question posée : Que l'Orateur laisse maintenant le fauteuil, est résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir Lomer Gouin informe la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le Lieutenant Gouverneur à soumettre les dites résolutions que Son Honneur recommande à leur considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil jusqu'à sept heures et demie.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (138) amendant la loi constituant en corporation la ville de Magog.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (115) faisant disparaître du plan de la cité de Montréal la ligne homologuée de l'avenue de Papineau, ci-devant rue Monarque, entre la rue Notre-Dame et le droit de passage de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (125) constituant en corporation " The Syrian Greek Orthodox Church of Saint Nicholas ".

Et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (129) concernant la commune de Laprairie.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (174) accordant à la ville de Saint-Jean et à la ville d'Iberville les pouvoirs nécessaires à la construction et à l'entretien d'un pont métallique, à circulation libre, sur la rivière Richelieu.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (141) constituant en corporation la Ligue Antituberculeuse de Québec.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits en comité général au bill (88) amendant la charte de la " Beauharnois Light Heat and Power Company ". En conséquence les amendements sont adoptés.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre en comité général, reprend ses délibérations sur la résolu-

tion concernant la nomination d'un magistrat de district pour les Iles-de-la-Madeleine, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général certaines résolutions concernant une subvention pour aider à la création et au maintien d'un enseignement forestier dans la province de Québec.

L'honorable M. Allard, appuyé par l'honorable M. Décarie, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Allard, informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et qu'il les recommande à sa considération.

La Chambre se constitue, en conséquence, en comité général.

EN COMITÉ

Attendu qu'il est opportun d'accorder une allocation dans le but d'aider à la création et au maintien, dans la province de Québec, d'un enseignement forestier de nature à former des hommes compétents pour assurer le contrôle et la gestion des domaines boisés appartenant à la couronne ou à des particuliers ;—qu'il soit :

Résolu,—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, aux conditions qui pourront être arrêtées entre ce dernier et le Syndicat financier de l'université Laval, à Québec, d'accorder au dit syndicat, pour l'année scolaire 1910–1911, une somme de quatre mille piastres, et, pour les années scolaires suivantes, une somme de cinq mille piastres, afin d'aider à la création et au maintien d'un enseignement forestier dans la province de Québec.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors la dite résolution qui est lue la première et la deuxième fois et adoptée.

Ordonné,—Que l'honorable M. Allard, ait la permission de présenter un bill (27) concernant l'octroi d'une subvention pour aider à la création et au maintien d'un enseignement forestier dans la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,— Que la troisième lecture soit remise à demain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la somme de $25,218.75 perdue par la faillite de la Banque d'Echange.

L'honorable M. Mackenzie, appuyé par l'honorable M. Devlin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

Attendu que la loi 45 Victoria, chapitre 21, décrète, entre autres choses, que le prix de vente des deux sections du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, devra être appliqué au paiement de la dette consolidée de la province, et que le trésorier devra, de temps à autre., en conformité des instructions qui pourront lui être données par le lieutenant-gouverneur en conseil, placer toutes sommes d'argent qui seront payées en acompte du prix de vente, et que ces placements appartiendront au fonds d'amortissement dont ils doivent faire partie suivant leur origine.

Attendu qu'au cours de l'année fiscale 1882-83, la somme de $600,000 a été reçue en acompte sur le prix de la dite vente et placée à intérêt, en en déposant le montant dans diverses banques, le montant de $100,000 étant déposé à la banque d'Echange de Montréal, et formant partie de l'actif de la province attribué au fonds d'amortissement pour le rachat de la dette consolidée ;

Attendu que, après la faillite de la Banque d'Echange, il a été déclaré par le paragraphe *g* du préambule de la loi 50 Victoria, chapitre 2, que le montant de $27,000.00, "Pour autant à rembourser au fonds d'amortissement établi par la loi et perdu sur dépôt, à la Banque d'échange," était un des montants dont se compose la dette flottante de la Province ; que cette déclaration a été confirmée par le paragraphe *f* du préambule de la loi 54 Victoria, chapitre 2, dans les termes suivants : "Perte sur le dépôt fait à la Banque d'Echange à être replacé au fonds d'amortissement en vertu de la loi 45 Victoria, chapitre 21", faisant ainsi du dit montant de $27,000.00 une obligation contre le fonds consolidé du revenu envers le fonds d'amortissement, d'après la loi 45 Victoria, chapitre 21 ;

Attendu qu'un dernier dividende du liquidateur de la dite Banque d'Echange, au montant de $1,781.25, reçu postérieurement à la date de la loi en dernier lieu mentionnée, réduisit la perte de $27,000.00 à $25,218.75 ;

Et attendu que le dit dépôt à la Banque d'Echange, quoique d'aucune valeur, ne peut être éliminé de l'actif de la province qu'avec l'autorisation de l'Assemblée législative ;

Qu'il soit résolu,—Que le dit item de $25,218.75 faisant partie des placements au compte du fond d'amortissement en vertu de la loi 45 Victoria, chapitre 21 soit éliminé de l'actif de la province ; et que la créance de la dite somme soit annulée par le paiement à même le fonds consolidé du revenu, du dit montant de $25,218.75 et son placement pour le fonds d'amortissement de la dite dette consolidée, en vertu d'un arrêté ministériel.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors la dite résolution qui est lue la première et la deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution autorisant l'élimination de l'item : " Réclamation *in re* feu l'honorable Thomas McGrevy, $100,000.00 " compris dans l'actif de la province de Québec.

L'honorable M. Mackenzie, appuyé par l'honorable M. Devlin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ.)

Résolu,—Attendu que l'Assemblé législative, par résolution en date du 6 mai 1887, autorisa le lieutenant-gouverneur en conseil, à payer la réclamation de la banque Jacques-Cartier, au sujet d'une traite de l'honorable Thomas McGreevy, en date du 2 juin 1881, sur le commissaire de l'agriculture et des travaux publics, au montant de $100,000.00, laquelle fut acceptée payable à même les sommes d'argent qui pouvaient être dues ou devenir dues par la province à l'honorable Thomas McGreevy, pour travaux se rapportant à la construction du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et qui fut escomptée par la dite banque Jacques-Cartier.

Attendu qu'un arrêté en conseil, No 271, en date du 25 juin 1887, autorisa le trésorier de la province, afin de donner effet à la résolution ci-dessus mentionnée, à payer la réclamation de la Banque Jacques-Cartier, en acceptant la dite traite en échange d'un dépôt de $100,000.00 fait par le gouvernement à la dite banque le 25 janvier 1882, par l'émission d'un mandat, devant être chargé à l'honorable Thomas McGreevy, en compte provisoire.

Attendu qu'un mandat portant la date du 28 juin 1887, fut émis en faveur de la Banque Jacques-Cartier, pour la somme de $100,000.00 devant être portée au débit de l'honorable Thomas McGreevy, en compte provisoire ;

Attendu que le dit montant a été payé à la Banque Jacques-Cartier, au moyen d'un chèque tiré sur le dit dépôt de $100,000.00, et que les $100,000.00, ont été portées au débit de l'honorable Thomas McGreevy, et incluses dans l'actif de la province ;

Et attendu que feu l'honorable Thomas McGreevy est décédé et n'a laissé aucun actif à même lequel les $100,000.00, ou aucune partie d'icelles pourraient ou peuvent être recouvrées, de sorte que la créance contre le dit feu Thomas McGreevy est sans valeur ;—

Que le dit item : " Réclamation *in re* feu l'honorable Thomas McGreevy, $100,000.00 ", soit éliminé de l'actif de la province.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors la dite résolution qui est lue la première et la deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (9) relatif à l'entretien des ponts en fer par les municipalités.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la société d'horticulture de Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil d'Agriculture pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le laboratoire officiel de la province de Québec pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fête des arbres pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté ces résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Que cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides, à la prochaine séance.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et adoptées.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Tellier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Rapport des délibérations du conseil d'agriculture de la province de Québec, pour l'année 1909.

La Chambre continue de siéger jusqu'après minuit vendredi matin.

Vendredi, 13 mai 1910.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre :

Bill (65) constituant en corporation la ville de Saint-Tite.

Bill (78) amendant la charte de la ville de Joliette.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (65), constituant en corporation la ville de Saint-Tite, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (78) amendant la charte de la ville de Joliette, et ces amendement sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre continue de siéger jusqu'à une heure et vingt-minutes, vendredi matin, et s'ajourne à l'après-midi.

Vendredi, 13 mai 1910.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Honorable M. Décarie :

Des citoyens du quartier St-Denis ; de l'Immaculée Conception de Montréal et de St-Henri de Montréal.

M. Perron :

Des citoyens de St-Agathe des Monts.

M. Tellier :

Des citoyens de St-Ambroise de Kildare.

M. Geoffrion :

Des citoyens de Belœil de Verchères.

M. Pilon :

Des citoyens de Rigaud et de Vaudreuil.

M. Walker :

Des citoyens d'Huntingdon.

M. Mercier :

Des citoyens de la ville de la Longue-Pointe.

M. Patenaude :

Des citoyens de la municipalité de la rivière des Prairies, demandant des amendements à la loi des licences.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 23ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (124), constituant en corporation " The Central Heat, Light and Power Company ", auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre honorable Chambre.

Votre comité a examiné aussi le bill (149), pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale " The Investment Trust Company, Limited ", et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

Quant au bill (146), constituant en corporation la " First Church of Christ Scientist, Westmount ", votre comité trouve que le préambule du bill tel que formulé, n'a pas été prouvé.

" Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour recevoir les rapports sur les bills privés, qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'à vendredi, le 20 courant, inclusivement ".

Résolu,—Que la Chambre adopte ce rapport.

M. Godbout du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 19ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre, que le délai pour recevoir les rapports sur les bills privés qui expire aujourd'hui soit prolongé jusqu'à vendredi, le 20 courant, inclusivement.

Résolu,—Que la Chambre adopte ce rapport.

M. Godbout, du comité de législation, présente à la Chambre le 2e rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (160) amendant le Code de Procédure civile ".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre :

Bill (57) revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (57) revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par M. Tellier, et il est—

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif, informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté unanimement leur adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 13 mai 1910.

L'Assemblée législative a l'honneur d'informer l'honorable Conseil législatif qu'elle a adhpté l'adresse passée par Leurs Honneurs et adressée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, comme suit :

" L'honorable

Sir CHARLES-ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, K. C. M. G.,

Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

" Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec, réunis en législature provinciale, avons résolu de présenter une adresse à Sa Gracieuse Majesté le Roi pour lui exprimer le chagrin profond et universel du peuple de la province à l'occasion de la mort de feu Notre Souverain Lord le Roi Edouard VII, et pour lui faire part de nos félicitations à l'occasion de son assession au trône.

" Nous demandons qu'il soit permis de prier Votre Honneur de bien vouloir transmettre la dite adresse à Son Excellence le Très Honorable Sir Albert-Henri-Georges, comte de Grey, gouverneur général du Canada, le priant de la faire parvenir à Sa Gracieuse Majesté le Roi. "

Et que les blancs laissés dans la dite adresse ont été remplis par les mots : " et l'Assemblée législative. "

Ordonné,—Que la dite adresse soit signée par l'honorable Orateur de cette Chambre de la part de l'Assemblée législative.

Ordonné,—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

L'honorable M. Allard, dépose sur le bureau de la Chambre un document " *Re* Ecole Forestière ". (*Document de la session No* 92)

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

M. Plante.—Combien ont coûté les abonnements aux journaux, revues et publications pour chaque département pendant le dernier exercise écoulé ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Lieutenant-Gouverneur	$ 46 75
Conseil Exécutif	49 00
Procureur Général	261 17
Secrétaire Provincial	175 71
Département du Tésor	239 25
" des Terres et Forêts	327 35
" Colonisation, Mines et Pêcheries	153 79
" Agriculture	323 22
" Travaux Publics et Travail	158 74
" Instruction Publique	130 79

Par M. Plante.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de nombreux vols de chevaux qui ont eu lieu dernièrement dans les comtés de Huntingdon et de Beauharnois et dont les auteurs sont restés impunis ?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures immédiates pour découvrir les auteurs de ces vols, les punir et rendre ainsi justice aux auteurs de ces vols ainsi qu'à la société ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Le gouvernement n'a pas reçu de plaintes que des vols de chevaux ont eu lieu dernièrement dans les comtés de Huntingdon et Beauharnois ; mais une lettre a été reçue du secrétaire-trésorier de la paroisse de Saint-Stanislas de Kostka à l'effet que cette paroisse est souvent visitée par des voleurs de chevaux et autres animaux de basse-cour.

2. Le gouvernement a demandé des renseignements additionnels au dit secrétaire-trésorier et considérera ce qu'il convient de faire après avoir reçu ces renseignements.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement a-t-il fait récemment des démarches auprès des autorités fédérales pour hâter la nomination des 3 juges additionnels de la Cour Supérieure créés par la loi Edouard VII, 1909 ?

2. Dans l'affirmative, quand ces juges seront-ils nommés ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. Le gouvernement ne le sais pas, vu que ces nominations dépendent des autorités fedérales, mais il y a lieu d'espérer qu'elles seront faites bientôt.

M. Sauvé.—Quel est le prix payé pour chacun des chevaux de trait Belges, achetés par le gouvernement en avril ou mai 1910 ?

2. Le gouvernement a-t-il vendu des chevaux ?

3. Dans l'affirmative à qui et à quelles conditions ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. 6,500 francs pour chaque étalon.
   4,260 francs pour chaque jument.
2. Oui.
3. M. Camille E. Desjarlais, Sainte-Edwidge de Compton, une jumant au prix de $500 payée comptant.
   Aux sociétés d'agriculture des comtés suivants :

L'Islet.....	Une jument	$475.
"	Un étalon	925.
Dorchester.....	"	900.
Kamouraska.....	"	1,400.
Rimouski.....	"	1,400.
Saguenay.....	"	725.
Matane.....	"	1,100.

Ces chevaux achetés par les sociétés d'agriculture sont payables au gouvernement en trois versements annuels dont le premier sera exigible le premier novembre prochain.

Tous ces chevaux ont été vendus à la condition qu'ils soient gardés pour la reproduction pendant au moins trois ans dans la province. Il y a en outre d'autres conditions énumérées dans les contrats.

Par M. Sauvé.—1. Quel montant les cercles agricoles de Saint-Benoit, de Saint-Scholastique, de Saint-Eustache et de Saint-Hermas, comté des Deux-Montagnes, ont-ils reçus chacun du gouvernement en 1896 ?

2. Quel montant en 1909 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Saint-Benoit.....	$56	en 1896 et	$50	en 1909
Sainte-Scholastique.....	51	"	50	"
Saint-Hermas.....	46.50	"	50	"

Le cercle agricole de Saint-Eustache n'a pas fonctionné en 1896 et en 1909.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (159) amendant l'article 3144 des Statuts refondus, 1909, concernant la Cour de circuit pour le district de Montréal.

Sur motion de M. Perron, appuyé pas M. Galipeault, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (158) amendant la Code civil.

Sur motion de M. Perron, appuyé par M. Galipeault, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (161) amendant le Code de procédure civile, relativement à la saisie des salaires ou gages.

Sur motion de M. Plante, appuyé par M. Sylvestre, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ? — la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (162) amendant le Code civil, relativement au louage des choses.

Sur motion de M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ? — la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (163) amendant l'article 590 du Code de procédure civile.

Sur motion de M. Plante, appuyé par M. Sylvestre, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ? — la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (165) amendant le Code de procédure civile relativement au lieu de l'introduction de l'action.

Sur motion de M. Kelly, appuyé par M. Ouellette, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (167) amendant les lois relatives à la Cour du recorder de la cité de Québec.

Sur motion de M. Leclerc, appuyé par M. Létourneau, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (169) amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction du protonotaire et du député-greffier de la Cour de circuit de district.

Sur motion de M. Perron, appuyé par M. Galipeault, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?— la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (170) amendant la loi des médecins vétérinaires de la province de Québec.

Sur motion de M. Lafontaine (Berthier), appuyé par M. Daignault, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?— la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (172) amendant l'article 3180 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'appel à la Cour de revision de certains jugements rendus dans les Iles-de-la-Madeleine.

Sur motion de M. Patenaude, appuyé par M. Cousineau, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—le Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (171) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les dentistes.

Sur motion de M. Langlois (Montréal, division No 3), appuyé par M. Marchand, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (173) amendant l'article 670 du Code de procédure civile.

Sur motion de M. Perron, appuyé par M. Galipeault, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (50) amendant le Code de procédure civile concernant la vente d'immeubles par le shérif.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Vilas, et la question étant posée ; Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (48) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux actions pour le recouvrement des rentes constituées.

Sur motion de M. Geoffrion, appuyé par M. Francœur, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Bourassa, et,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tout document relatif à la cancellation de vente de lots, dans les cantons Boyer et Campbell, durant les deux dernières années.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Copie d'ordres en conseil, contrats, correspondances, reçus et autres documents relatifs aux divers travaux faits par la compagnie de publicatiou du " Canada " (Limitée), sur demande de l'Assemblée législative de cette province ou de ses officiers et sur demande des différents départements de cette province pour les cinq dernières années, le tout directement et indirectement.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Copie de tous arrêtés en conseil, documents, états de comptes et autres correspondances concernant les argents payés, par le trésor public, à la compagnie qui publie le " Montreal Herald ", journal quotidien, de Montréal.

M. Bourassa propose, appuyé par M. Tellier, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Copie de tous les ordres-en-conseil, rapports, correspondances et documents quelconques relatifs à la concession des lots Nos 31, 32, 33, 34, 35, 37, 39 et 40, dans les premier et deuxième rang du canton d'Astock et des lots Nos 33, 36, 38, 39, 41 et 43 du 3e rang du même canton.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit presentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Ordres en conseil, rapports, correspondances et documents quelconques relatifs à la société d'Immigration de Montréal.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Copie de tous les ordres en conseil, rapports, contrats, correspondances et tous documents quelconques relatifs à la concession de droits de coupe de bois, le long de la voie du Transcontinental.

M. Bernard propose, appuyé par M. Lavergne, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Copie de documents, ordres en conseil, correspondance concernant l'émission et l'annulation de la vente d'un lot concédé à Joseph Tardif, du canton de Mergermette-Nord.

Ordonné,—Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Bernard, appuyé par M. Tellier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :

Copie d'une requête signée par Sylvestre Talbot et autres colons de St-Théophile, Beauce, demandant l'annulation de la vente de divers lots dans la paroisse de St-Théophile, Beauce.

Il est proposé par M. Bousassa, appuyé par M. Tellier et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous rapports, dossiers, correspondance, et autres documents relatifs à la coupe de bois du lot No 24, canton Duchesnay, par Euchariste Tremblay.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de lettres patentes, rapports, correspondance et documents quelconques relatifs à la " Montreal Life Aid Association ".

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous rapports judiciaires, jugements, correspondances et documents quelconques relatifs au permis octroyé à Edgar Lacombe, de Chicoutimi, pour la vente des liqueurs enivrantes et aux infractions commises par le dit Lacombe contre la loi des licences.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre :—Rapports, décrets, contrats, correspondances et autres documents relatifs à la concession du sable dans le lit de le rivière St-Maurice, près de Shawinigan Falls.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Sauvé, appuyé par M. Cousineau, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie du dossier dans la cause d'Alphonse Lafond vs Hector Champagne, concernant l'élection provinciale du district électoral des Deux-Montagnes, le 25 novembre 1904.

Il est proposé par M. Perron, appuyé par M. Galipeault, et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (120) amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt, soit remis moins les frais d'impression et de traduction vu que ce bill a été retiré.

Il est proposé par M. Gault, appuyé par M. Giard, et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (87) définissant et augmen-

tant les pouvoirs de L'Association Artistique de Montréal au sujet de l'acquisition, de la possession et de l'aliénation de biens immobiliers, soit remis moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une association artistique,.

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (86) amendant la loi 26 Victoria, chapitre 6, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences, soit remis moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une institution scientifique.

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (106) ratifiant et confirmant l'acte de vente consentie par la succession de feu John Ogilvie à "The Young Men's Christian Association", de Montréal, soit remis moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une association de bienfaisance,

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (112) constituant en corporation "The Montreal Association for the Blind", soit remis moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une association de charité,

Il est proposé par M. Perron, appuyé par M. Galipeault, et—

Ordonné,—Que le bill (148) constituant en corporation "The Saint Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Canada", soit de nouveau inscrit sur l'ordre du jour pour considération en comité général.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (27) concernant l'octroi d'une subvention pour aider à la création et au maintien d'un enseignement forestier dans la province de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (7) amendant la loi de Québec relative aux droits sur les successions.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (33) concernant les sociétés coopératives agricoles.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (35) amendant la loi imposant une taxe sur les transports d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions obligations.

Ce bill est, en conséquence, lu la denxième fois et renvoyé au comité général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (32) autorisant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régime des eaux courantes.

L'honorable M. Allard propose, appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, appuyé par l'honorable M. Taschereau que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

M. Sylvestre propose en amendement, appuyé par M. Patenaude.

"Que tous les mots après "Que", dans la motion principale, soient remplacés par les suivants :

"Tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas surveillé et suivi, comme il était tenu de le faire en vertu de la loi, les opérations des compagnies d'assurance mutuelles contre le feu faisant affaires en cette province ; qu'il ait laissé plusieurs de ces compagnies faire des affaires et exploiter le public, quand elles étaient manifestement insolvables et hors la loi ; qu'il n'ait pas employé les moyens à sa disposition pour protéger le public et les assurés contre les procédés de ces dernières compagnies ; et qu'il ait complètement méconnu les engagements qu'il avait pris à ce sujet envers la Chambre, au cours de la dernière session de cette législature.

"Et cette Chambre considère que le gouvernement mérite d'être sévèrement blâmé et censuré à cause de son incurie et de sa négligence qui ont occasionné des pertes d'argent considérables dans tous les rangs de la société en cette province, et plus particulièrement parmi la classe agricole et la classe ouvrière".

Un débat s'élève.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (125) constituant en corporation "The Syrian Greek Orthodox Church of Saint Nicolas".

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (148) constituant en corporation "The Saint Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Canada".

La Chambre s'étant constituée en comité général, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le (127) constituant en corporation l'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique de Montréal, et, après siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (136) amendant la charte de la ville d'Outremont.

La Chambre s'étant constituée en comité général, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est en conséquence lu la troisième fois,

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (61) refondant la charte de la ville de Fraserville, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés,

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (87) définissant et augmentant les pouvoirs de L'Association Artistique de Montréal au sujet de l'acquisition, de la possession et de l'aliénation des biens immobiliers, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (67) validant un certain acte de vente passé entre dame Emma Zaïde Beaudry, veuve de feu Louis Fréchette, et Bernard Bloomfield, et l'emploi de certaines sommes d'argent fait par le dit Louis Fréchette, en sa qualité d'administrateur, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné, —Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (No 93) refondant la charte de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal et donnant à cette dernière le nom de l'Union du Commerce et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre reprend le débat sur l'amendement à la motion aujourd'hui proposée : Que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides lequel amendement se lit comme suit :

" Que tous les mots après " Que ", dans la motion principale, soient remplacés par les suivants :

" Tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas surveillé et suivi, comme il était tenu de le faire en vertu de la loi, les opérations des compagnies d'assurance mutuelles contre le feu faisant affaires dans cette province : qu'il ait laissé plusieurs de ces compagnies faire des affaires et exploiter le public, quand elles étaient manifestement insolvables et hors la loi ; qu'il n'ait pas employé les moyens à sa disposition pour protéger le public et les assurés contre les procédés de ces dernières compagnies ; et qu'il ait complètement méconnu les engagements qu'il avait pris à ce sujet envers la Chambre, au cours de la dernière session de cette législature.

" Et cette Chambre considère que le gouvernement mérite d'être sévèrement blâmé et censuré à cause de son incurie et de sa négligence qui ont occasionné des pertes d'argent considérables dans tous les rangs de la société en cette province, et plus particulièrement parmi la classe agricole et la classe ouvrière ".

La motion en amendement, étant mise aux voix la Chambre se divise. Les noms appelés sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Lafontaine (Maskinongé)
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—*13*.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,
Gouin,
Kelly,
Langlois (St-Sauveur)
Leclerc,
Létourneau,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Petit,
Taschereau,
Thériault.—24.

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors proposée et résolue dans l'affirmative.
En conséquence, la Chambre se constitue en comité des subsides.

EN COMITÉ.

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'élevage des volailles, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté une résolution.
Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.
M. Delâge informe la Chambre que le comité demande la permission de siéger de nouveau.
Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.
M. Delâge rapporte, alors, du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues, la première et la deuxième fois et agréées.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre, en date du 8 avril 1910, pour la production de copie de pénalités pour infractions à la loi des terres et forêts s'élevant à la somme de $34,110.84, mentionnée à la page IV du rapport du ministre des Terres et Forêts, 1909, et détaillé à l'appendice 16 du même rapport.
(*Document de la session No* 93).

Et réponse à une adresse, en date du 29 avril 1910, demandant la production de copie de tous ordres en conseil, avis publics, contrats, procès verbaux, correspondances et documents quelconques relatifs à la vente ou à l'affermage de toutes les chûtes d'eau de la rivière des Quinze, depuis la tête du Lac Témiscamingue jusqu'au lac des Quinze, ainsi que des terrains avoisinant ces chûtes d'eau. (*Document de la session No* 94).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 16 mai 1910.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues M. Patenaude :—
Des citoyens de la ville de Laprairie.

M. Mousseau :—

Des citoyens de St-Zotique, comté de Soulanges.

M. Sauvé :—

Des citoyens de St-Placide des Deux-Montagnes, demandant des amendements à la loi des licences.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par l'honorable M. Prévost.—1. A combien s'élève le montant des pénalités, doubles ou triples, des droits de coupe chargés depuis cinq (5) ans, à ceux qui ont coupé, sans permis, du bois sur les terres de la Couronne, sans y avoir de licences ou de permis de coupe, ne tenant compte que des montants des pénalités depuis cinq (5) ans?

2. Qui a payé ces pénalités et quand?

3. Quels sont les noms de ceux qui n'ont pas payé?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. $16,440.30.

2. 1905.

9 janvier.—E. Tremblay.
13 février.—Napoléon Pagé.
13 " —Joseph Pagé.
" — Johnny Potvin.
13 mars.—A. Bérubé.
15 " C. H. Turner.
9 mai.—J.-Bte Lepage.
31 " Denis Gauthier.
3 juin.—Côté et fils.
" Arthur Charette.
5 " H. Parent.
" J. H. Starrack.
" E. Audet.
7 " Els. Tremblay.
" W. Wallace.
" J. McMillan.
12 " Ed. Roy.
" T. Bouchard.
20 " Jos. Leclerc.
23 " G. Jeen.
27 " Ed. Arseneault.
" Ernest Allard.
" George Frenette.
30 " Auger et Fils.
31 juillet.—Léonce Puise.
14 août.—par E. Robitaille.
" James Guérin.
" J. A. Campbell.
" M. Bejold.
19 octobre.—Blaise Larouche.
" F. Drouin.
" Auger et Fils.
6 novembre.—N. Leclerc.
21 " Imbeau et Bouchard.
" Gagné et Bouchard
1 décembre.—Elz. Tremblay.
" P. Bouchard.

1906.

15 janvier.—Alex. Marquis.
" Alphonse Caron.
19 " King Bros.
24 " A. P. Benoit.
3 février.—Stanislas Boulay.
1 mars.—J. Gibson.
" J. Ranger.
2 avril.—Guillaume Gagnon.
2 mai.—Chs. E. Robitaille.
4 juin.—Théo. Bouffard.
" Thomas Chouinard.
" Joseph Doherty.
" Thomas Poirier.

26 juin.—Joseph Bossé.
27 " Par E. Robitaille.
28 " Achille Gagnon.
" Félix Nadeau.
29 " Geo. Naud.
" Alex. Fraser.
30 " Joseph Doherty.
" Par E. Robitaille.
17 juillet.—G. Gagné.
1er août.—André Bouchard.
" Elie Tremblay.
" Wm. Tremblay.
" O. Savard.
15 août.—G. Bouchard.
" Joseph Bouchard.
" T. Imbeau.
" T. Perreault.
5 septembre.—J. A. Guité.
25 " H. Tremblay.
" Elz. Savard.
" A. Desbiens.
" André Bouchard.
" D. Savard.
" N. Bouchard.
" Paul Bergeron.
15 octobre.—Elz. Tremblay.
24 " C. Bouchard.
14 décembre.—Morin & Tremblay

1907.

5 janvier.—Ed. Ouellet.
6 février.—Emile Lavoie.
7 mars.—Honoré Hervey.
4 avril.—M. Brennan.
5 " Nap. Leblanc.
" Alex Brisson.
" P. C. Dufault.
" J. B. E. Danjou.
" A. Côté.
" J. Fournier.
" P. Lévesque.
4 mai.—Pitre Deschesne.
" I. Ouellet.
" Auguste Deschesne.
6 " M. F. B. Reed.

1907.

6. juin.—James Ross.
10 " Par R. N. Gendron.
24. " Peter Nadeau & Sons.
25 " Alfred Larouche.
26. " Chas. Crossman.
28 " O. Fillion.
29 " Joseph Tremblay.
5 juillet.—Gagné & Gerard.
5 août.—J. H. Starrack.
26 " Par Frs. Tremblay.
3 septembre.—Par E. Robitaille.
16 " Auger & Fils.
1er octobre.—M. Bouchard.
9 " Isidore Beaulieu.
" F. Tremblay.
22 " André Bouchard.
11 novembre.—Alex. Marquis.
25 " Capt. Singelais.
" Onésime Caron.
3 décembre.—Elz. Tremblay.
" Joseph Desbiens.
9 " R. H. Sully.
30 " Conrad Lachance.
" Joseph Bouchard.
" Aristide Lachance.

1908.

7 janvier.—Désiré Blouin.
" H. Lepage & Frère.
" Frs Tremblay.
7 mars.—Z. Ceuol.
19 " James Lotts.
3 avril.—Ed. Labrie.
11 " Thomas Dowd.
23 " M. Milljour.
27 " M. Hudon.
4 mai.—O. Theriault.
6 " A. Gendron.
4 juin.—I. Boissenault.
30 " Auger & Fils.
" Par Frs Tremblay.
" T. Bellew.
15 juillet.—Geo. Casey.
" A. Williamson.

3 août.—J. A. Starrack.
7 " J. Tremblay.
" Théberge et Beaulieu.
1 septembre.—A. Filion.
4 " P. Isabelle.
" Théo. Dufour.
" I. Beaulieu.
3 octobre.—Joseph Girard.
" Louis Tremblay.
" Elz. Tremblay.
" Réné Gagnon.
10 " Paul Marceau.
" Joseph Marceau.
22 " Département des Travaux Public, Ottawa.
23 " Louis Brisson.
30 " Elz. Tremblay.
12 novembre. —M. Tremblay.
24 " par Frs Tremblay.
4 décembre.—J. Turcotte.
" Lepage & Frères.
26 " Alexis Auclair.
" J. B. Sirois.
" Geo. Sirois.
" Jos. Sirois.
" Pierre Chassé.
" Paul Rossignol.
31 " Ferdinand Lavoie.
" René Gagnon.
" Elz. Tremblay.

1909.

4 février.—Donald & Thos. Rooney.
3 mars.—Chs Roy.
11 " Arsène Dubé.
2 avril.—Geo. & Eug. Gagné.
" Adélard Parent.
19 " H. Macallum.
6 mai.—H. Steele.
" W. Hughes.
" J. Cunningham.
26 juin.—J. Beaubien.
29 " C. X. Kennedy.
30 juin.—Pitre Fortin.
31 juillet.—J. B. Laflamme.
3 août.—Chas Roy.
1er septembre.—Chas. Morneau.
2 " J. K. Starrack.
3 " P. Isabelle.
25 " Auger et Fils.
" Joseph Callix.
" Arthur Gagnon.
9 octobre.—Jos. Pitre Fortin.
30 " H. Bouliane.
" Elz. Simard.
4 novembre.—F. Gagné.
" J. H. Gagnon et Joseph Girard.
6 " Jules Turcotte.
" Lepage et Frère.
19 " Ernest Dufour.
" Edouard Roy.
" P. G. Guay.
" Desrochers & Gagnon.
22 " C. X. Kennedy.
25 " Louis Brisson.
" Gagnon & Desrochers.
3 décembre—N. Rioux.
" Isidore Beaulieu.
" P. A. Parent.
9 " H. Boulay.

1910.

7 janvier.—Geo. Frenette.
20 " P. Boivin.
23 février.—Wm. Moore.
23 mars.—F. Delva.
31 " M. Béland.
2 avril.—Frs. Tremblay.
6 " Philippe Bergeron.
7 " H. Boulay & Cie.
" J.- Bte Ducas.
" Johnny Gagné.
" Pitre Goulet.
4 mai.—J. R. Gareau.
12 " Pat. Kennedy.
" Auger & Fils.

3. J. A. Dubuc, Maurille Tremblay, Jos. Doiron, Anselme Desrochers, M. McCallum.

Par l'honorable M. Prévost.—1. A combien s'élève le montant des péna-

lités, depuis cinq ans, chargées aux propriétaires de limites et aux porteurs de licences et permis de droit de coupe, dans cette province, jusqu'à ce jour?

2. Quels sont les noms de ceux qui ont payé et quand?

3. Quels sont les noms de ceux qui n'ont pas payé?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. $21,366.64.

2. Date.—Noms des licenciés :

1905.—9 février.—J. A. Sowerby.
10 avril.—Wm. Richards & Co.
1906.—6 septembre.—F. R. Morneault.
1907.—30 juin.—Chaleurs Bay Mills.
3 septembre.—W. R. McKean.
1908.—29 avril.—Laurentide Pulp. Co.
30 juin.—Chaleurs Bay Mills.
20 août.—Charles Bélanger.
20 août.—W. K. McKean.
1909.—24 avril.—Pratt & Bros.
25 mai.—Pratt & Bros.
1910.—28 janvier.—W. K. McKean.
21 mars.—Chaleurs Bay Mills.
21 mars.—Shives Lumber Co.

3. Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, Chaleurs Bay Mills, Charles Miller, Brompton Pulp. & Paper Company, J. N. Piché & Fils, Pratt Brothers, F. X. St-Laurent.

Par M. Plante.—1. Combien y a-t-il eu de termes criminels pour le district de Beauharnois, depuis 1898 jusqu'au mois de mai 1910?

2. Quels étaient les avocats représentant le ministère public, à chacun de ces termes?

3. Quel a été le coût de chacun de ces termes?

4. Quels ont été les honoraires des avocats représentant le ministère public qui ont été payés par le gouvernement, à chacun de ces termes?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Il y a eu 12 termes criminels pour le district de Beauharnois depuis 1898 jusqu'au 1er mai 1910. Les jurés ont été assignés pour les termes de 1900, 1902, 1903, 1904, 1906, 1907 et 1910.

2. La Couronne était représentée en 1899, 1900 et 1902 par Mtre T. Brossoit; et 1903, 1904, 1905 et 1906 par Mtre D. McAvoy; et 1907 par MM. Brossoit, Mitchell & Codebecq; en 1910 par MM. Codebecq & Patterson.

3. 1900..... $7,236 44
1092..... 9,106 40
1903..... 1,098 47
1904..... 3,418 71
1905..... 60 00
1906..... 6,989 68
1907..... 2,492 58
1910..... $4,362.60 au 31 mars dernier.

4. Mtre Brossoit en 1899, $20.00; 1900, $1,180.00; 1902, $1,370.00; en 1907, $280.00;
Mtre McAvoy en 1903 $140.00; 1904 $930.00; 1905 $60.00; en 1906, $672.60;
Mtre Mitchell, en 1907, $251.71;
Mtre Patterson, en 1910, $900.00;
Mtre Codebecq, en 1907, $280.00; en 1910, $1,224.46.

Par M. Bernard.—1. Quels sont les noms des commissaires de licences de la cité de Québec qui ont confirmé les certificats de licences pour l'année 1910-11?

2. Quels sont les noms des porteurs de licences d'auberges ou de restaurants dans la dite cité, pour l'année 1910-11?

3. Quelle est la date de leur demande de confirmation de licence?

4. Quelle est la date à laquelle chacune de ces demandes a été prise en considération?

5. Quelle est la date de la décision des commissaires pour chacune de ces demandes?

6. Y a-t-il eu opposition, et contre quels porteurs de licences?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie:

1. Tous les certificats de licence d'hôtels et de restaurants, à l'exception de trois, ont été confirmés par l'honorable A. Chauveau, l'honorable C. Langelier et M. Brunet, trois ont été confirmés après la mort de M. Brunet, par l'honorable A. Chauveau, l'honorable C. Langelier et M. Aimé Talbot.

	2	3	5
1	William Savard, restaurant.....	12 nov. 1909	18 déc. 1909
2	Edmond Déry, hôtel.....	"	"
3	Wilbrod Bernier, restaurant.....	"	"
4	J. Thomas Lavallée, hôtel.....	"	"
5	Frs. Gagnon, restaurant.....	"	"
6	Joseph Côté, "	"	"
7	Albert J. Pelland, restaurant.....13	"	"
8	Miville Racine, "	"	"
9	Philias Côté, "	"	"
10	Edmond Tremblay, "	"	"
11	Alphonse Breton, " 15	"	"
12	Grégoire Demeule, "	"	"
13	Alfred Beaubien, "	"	"
14	Ant. Masson, fils, "	"	"
15	Thomas Moisan, "	"	"
16	Cléophas Turcotte, "	"	"
17	P. Wilfrid Dugal, "	"	"
18	Gaudias Plante, "	"	"
19	Maurice Gosselin, "	"	"
20	Louis Philias Côté, "	"	"
21	Rosaire Bourassa, "	"	"

22	Ludger Bélanger, restaurant.....	15 nov. 1909	18 déc. 1909.
23	Joseph T. Donnelly "	"	"
24	Joseph DeVarennes, "	"	"
25	J. Emile Demers, hôtel.....	"	"
26	François Ratté, restaurant.....	"	"
27	Alphonse Bouret, "	"	"
28	J.-Bte, Bigaouette, "	"	"
29	Joseph Rooney, "	"	"
30	Louis Picard, "	"	"
31	Ernest Delisle, "	"	"
32	Louis Robitaille, "	"	"
33	Thomas Briard, hôtel....	"	"
34	Joseph M. Ouellet, restaurant.....	"	"
35	Antoni Caroni, "	"	"
36	Frs-Xavier Demeule "	"	"
37	Louis Lachance, "	"	"
38	Osias Paré, " 16	"	"
39	Stanislas T. Bergeron, "	"	"
40	Louis Bertin, hôtel.....	"	"
41	Nap. Bissonnette, restaurant.....	"	"
42	Joseph Royer, "	"	"
43	Elzéar Dalaire, "	"	"
44	Joseph Morissette, "	"	"
45	J.-Bte L. Beaulieu, "	"	"
46	" Belleville " Clara Corlin, épouse de George, restaurant.....	"	"
47	Hubert Bernier, hôtel.....	"	"
48	Eusèbe Fréchette "	"	"
49	Charles Vézina, restaurant.....	"	"
50	George Richard "	"	"
51	James O'Neil "	"	"
52	Edouard Demers "	"	"
53	Adjutor Drouin "	"	"
54	Ernest Martel "	"	"
55	Pierre St-Michel & Cie, hotel.....	"	"
56	William McKibbin, restaurant.....	18 nov. 1909	"
57	Alfred Roussin, "	"	"
58	Honoré Demers, "	"	"
59	Michael Burns "	"	"
60	François Blouin, "	"	"
61	Alfred Genest, "	"	"
62	P. Napoléon Gauvin "	"	"
63	Ed. Neville " 19	nov. 1909	"
64	Joseph Picard, "	"	"
65	Zoël Gagnon, "	"	"
66	George Monier, "	"	"

67	Jos. Art. Godbout, restaurant	19 nov. 1909	18 déc. 1909.
68	Joseph Cloutier, hôtel, "	20 nov. 1909	"
69	Narcisse Morin, restaurant,	24 nov. 1909	"
70	Joseph Drapeau, hôtel,	22 nov. 1909	"
71	David Bezeau, hotel,	"	"
72	Adolph. Robitaille, restaurant	"	"
73	Edward Poulin, "	"	"
74	Honoré Doré, "	"	"
75	Etienne Genest, "	"	"
76	Amédée LaRue, "	"	"
77	James A. Davis, "	"	"
78	Zéphirin Dinelle, "	"	"
79	Pierre Allaire, "	23 "	"
80	Nap. Bédard, "	"	"
81	Patrick Murphy, "	"	"
82	Joseph Ferland, "	"	"
83	William E. Adams, "	"	"
84	Henri Fontaine, hôtel	"	"
85	Joseph Cloutier, restaurant	"	"
86	Alphonse Roy, "	"	"
87	F. X. Eug. Proulx, hôtel	"	"
88	Frs. Xavier Soucy restaurant	24 nov. 1909	18 déc. 1909.
89	Georges Grenier, "	"	"
90	Jacq. Gust. Haas, "	"	"
91	Philémon Vallière, "	"	"
92	Ernest Coté, "	25 "	"
93	Wilfrid Gagné, "	"	"
94	Joseph Cléophas Bélanger, hôtel	"	"
95	Honoré Cloutier, restaurent	26 "	"
96	Joseph Télesphore Bégin, hôtel	29 "	"
97	Benjamin C. Pelton, restaurant	"	"
98	Château Frontenac, hôtel	1er déc. 1909	"
99	Joseph R. Gunner, restaurant	2 "	"
100	Patrick Kirby Hunt, hôtel	14 "	4 janvier 1910

N. B.—A. J. Pelland (No 7), s'est retiré et a été remplacé par R. Douville, dont la demande a été produite le 7 mars et dont le certificat a été confirmé le 16 du même mois.

G. Demeule, (No 12), s'est retiré et a été remplacé par C. McKibbin dont la demande a été produite le 11 février 1910, et dont le certificat a été confirmé le 24 du même mois.

Les demandes ont été prises en considération à compter du huitième jour suivant la production de chacune d'elle.

6. Il n'a pas été fait d'opposition à aucune de ces demandes.

Par M. Sauvé.—Le gouvernement a-t-il fini d'étudier le projet d'augmenter le salaire des professeurs de l'Ecole normale Jacques-Cartier de Montréal ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :
Oui.

Par M. Sauvé.—1. Est-il vrai que le gouvernement a fini de considérer l'opportunité de l'établissement d'un bureau spécial de statistiques ?
2. Dans l'affirmative, quelle décision a-t-il prise ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :
Encore sous considération.

Par M. Sauvé.—Est-il vrai que le gouvernement est en faveur de l'abolition des conseils de comté ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :
Le gouvernement n'a jamais exprimé d'opinion à ce sujet.

Par M. Sauvé.—1. Quel est le montant de l'octroi que chacune des municipalités scolaires des comtés des Deux-Montagnes et d'Argenteuil ont reçu du gouvernement en 1896 ?
2. Quel montant chacune d'elles a-t-elle reçu en 1909 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Deux-Montagnes.

Municipalités.	1896	1909
Côte St-Joachim	$ 56 65	$ 88 81
Grande Frenière	n'existait pas	32 06
L'Annonciation	140 02	234 75
Mirabel	n'existait pas	58 42
St-Augustin	134 40	176 15
St-Augustin, diss	3 13	fait maintenant partie de Ste-Scholastique, diss.
St-Benoit	178 45	180 58
St-Canut No 1	290 04	57 18
St-Canut No 1, diss	40 68	4 59
St-Canut No 2	12 95	21 02
St-Colomban	73 26	220 87
St-Eustache	26 74	459 32
St-Eustache, diss	8 22	fait maintenant partie de Grande Frenière
St-Hermas	154 73	131 27
St-Jérôme No 4	17 52	25 13
St-Joseph du Lac	106 68	160 85
Ste-Monique	79 36	110 38
St-Placide	84 78	126 07
Ste-Scholastique, paroisse	199 50	76 37
Ste-Scholastique, diss		33 47
Ste-Scholastique, village	66 84	211 62
Total	$1,412 96	$2,408 91

Argenteuil.

Municipalités	1896	1909
Arundel	$ 73 36	$ 270 39
Arundel, diss	18 00	193 01
Carillon, village	44 94	90 38
Carillon, village, diss	3 47	.....
Chatham, No 1	86 02	400 28
Chatham, No 1, diss	156 56	115 68
Chatham, No 2	n'existait pas	44 39
Dunany	30 14	104 01
Gore	83 70	290 00
Grenville, No 1	104 29	324 72
Grenville, No 1, diss	41 68	96 81
Grenville, No 2	42 92	113 42
Grenville, No 2, diss	52 59	78 79
Grenville, No 3	79 02	105 43
Grenville, No 3, diss	n'existait pas	67 87
Harrington, No 1	78 27	217 07
Harrington, No 2	56 58	204 99
Howard, (St-Adolphe)	59 74	134 26
Lachute, ville	439 12	409 84
Lachute, ville, diss	111 13	135 35
Mille Isles, No 1	47 34	88 92
Mille Isles, No 2	46 26	88 36
Mille Isles, No 3	47 40	99 10
Montcalm	n'existait pas	107 49
Morin	75 89	161 39
Morin, diss	43 52	77 09
N.-D. de Montfort	20 75	166 69
St-André, paroisse	41 41	130 84
St-André, paroisse, diss	61 82	88 34
St-André, village	128 44	225 85
St-André, village, diss	134 56	256 36
Ste-Jérusalem	80 04	250 62
Ste-Jérusalem, diss	40 02	62 36
Ste-Marguerite de Brown's Gore	10 85	41 46
Wentworth	72 66	275 84
Wentworth, diss	128 66	111 01
Lac des Seize Isles	n'existait pas	44 26
St-Philippe, Argenteuil	30 90	54 57
Total	$2,647 21	$5,992 23

Par M Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de Richmond ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 117.

2. 107.

3. 54 pendant 10 mois ; 12 pendant 9 mois ; 28 pendant 8 mois ; 5 pendant 7 mois ; 5 pendant 6 mois ; 1 pendant 5 mois ; 1 pendant 4 mois ; 1 pendant 2 mois.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il pris en considération le passage du discours du Trône de la session 1909, se lisant comme suit : " L'accroissement de la population en certaines parties de la province a rendu nécessaire le remaniement de notre carte électorale. Un projet créant de nouvelles circonscriptions vous sera soumis" ?

2. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté cette mesure, à la session de 1909 ?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer cette mesure durant la présente session ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. Parce qu'il a jugé qu'il était dans l'intérêt public de ne pas le faire à cette session.

3. Non.

Par M. Sauvé.—1. N'est-il pas vrai que le discours du Trône de la session 1909 annonçait que le gouvernement avait l'intention de présenter, à cette session une mesure concernant le régime électoral ?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement se propose-t-il de présenter cette mesure durant la présente session ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Le texte du discours du trône de 1909, qui se trouve dans les procès-verbaux et les journaux de l'Assemblée législative de 1909, est suffisamment explicite.

2. Non.

Par M. Sauvé.—1. Est-il vrai que le gouvernement a l'intention d'encourager et d'aider l'industrie de l'homogénéisation du lait et de répondre à l'espoir formulé dans ce passage du discours du Trône de la session de 1909 : Les expériences qui ont été faites récemment sur l'homogénéisation du lait ont donné d'excellents résultats, et il est à espérer qu'elles contribueront à introduire chez nous cette méthode de traiter le lait, qui paraît offrir de si grands avantages aux producteurs et aux consommateurs ? "

2. Dans l'affirmative, par quel moyen ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Le gouvernement, dans le but d'encourager l'industrie de l'hemogénéisation du lait, a fait faire des expériences à ce sujet, à ses frais et dépens, à l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe et n'a pas maintenant l'intention d'accorder d'autre aide à cette industrie.

Par M. Sauvé.—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter quelque mesure concernant l'abolition des rentes seigneuriales ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Non, pas à l'heure actuelle.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Quand l'ordre de vendre tous les lots du 5ième rang ainsi que les lots 36 à 50 du 6ième rang Guérin, a-til été donné par le Ministre des Terres et Forêts ?

2. Quand ces lots ont-ils été vendus ?

3. Ces lots font partie d'une réserve de colonisation ?

4. Dans l'affirmative, a-t-on demandé, au préalable, l'autorisation du ministre de la Colonisation des Mines et des Pêcheries ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Le 15 avril 1910.

2. L'agent des Terres n'a pas encore fait de rapport de la vente de ces lots au département.

3. Non.

4. ....

Par M. Sylvestre.—1. M. Hector Laferté de Québec, a-t-il été à l'emploi du gouvernement ?

2. Dans l'affirmative, en quelle qualité et pendant combien de temps ?

3. Quelle était sa rémunération pour ses divers services, et combien a-t-il touché en tout pour ses services ?

4. Quels sont les frais de voyage qui lui ont été payés, en sus de son salaire ?

5. Au compte de quel ministère le département a-t-il entré ce qu'il a ainsi payé à M. Laferté ?

6 M. Laferté est-il encore à l'emploi du gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.

2. Clerc sessionnel du 15 janvier au 14 mars 1907 ; commis surnuméraire du 15 mars au 30 avril 1907 et du 23 au 31 octobre 1907 ; secrétaire particulier du ministre de l'agriculture du premier novembre 1907 au 31 janvier 1910.

3. $2.00 par jour comme clerc sessionnel et commis surnuméraire et $1,200.00 par année en qualité de secrétaire particulier du ministre de l'agriculture $3,036.19.

4. $439.00

5. $1,000.00 par année en qualité de secrétaire particulier du ministre de l'agriculture payées sur le service civil et la balance par le ministère de l'agriculture.

6. Non.

Par M. Delâge.—L'honorable ministre des Travaux Publics et du Travail a-t-il reçu des plaintes au sujet de l'élévation très forte de ses taux, faite par la Compagnie Québec et Lac St-Jean pour le transport des passagers et du fret sur ses lignes ?

2. Cette compagnie a-t-elle reçu des subsides de la province de Québec ?

3. Dans l'affirmative, à quelle époque et pour quel montant ?

4. Cette compagnie est-elle sujette à un contrôle quelconque de la part du département des Travaux Publics et du Travail ?

5. Est-ce l'intention de l'honorable ministre des Travaux Publics et du Tavail de prendre immédiatement les moyens à sa disposition pour obliger cette compagnie à remplir ses obligations ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1 et 2. Oui.

2. Pour l'année finissant le 30 juin	1874	$ 48,171 20
"	1880	38,000 00
"	1881	51,480 00
"	1882	43,130 00
"	1883	75,507 90
"	1885	80,582 10
"	1886	198,875 00
"	1887	458,465 80
"	1888	301,459 20
"	1889	100,552 50
"	1891	82,803 11
"	1892	75,034 82
"	1893	240,453 07
"	1894	389,258 00
"	1895	3,602 38
"	1897	232,497 55
		$2,419,872 73

Subventions en terre non convertibles en argent 161, 160 acres.

4 et 5. Cette compagnie est maintenant sujette au contrôle de la part de la commission des services d'utilité publique de Québec.

Sur motion de l'honorable M. Décarie, appuyé par l'honorable M. Taschereau, il est—

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour

considérer des résolutions concernant la passation d'un contrat avec l'hôpital protestant des aliénés, au sujet de la garde et de l'entretien des patients.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (33) concernant les sociétés coopératives agricoles.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (35) amendant la loi imposant une taxe sur les transports d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions obligations, et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (9) relatif à l'entretien des ponts en fer par les municipalités, et, après avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, la réponse à un ordre, en date du 29 avril 1910, pour la production de copie de correspondance échangée entre le département des Terres et MM. Pagé et Christin, relative à la concession de lots et à la perception de droits de coupe dans les cantons Boyer, Campbell et Rochon, comté d'Ottawa.

(*Document de la session No* 95).

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (No 128) amendant la charte de la cité de Montréal, et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1 *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les cercles agricoles, encouragement à l'agriculture en général y compris $13,350.00, pour la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (pour la construction de ponts sur les rivières Saint-François et Yamaska, étant la balance du premier paiement et le deuxième paiement de 10 paiements égaux) en vertu de la loi 63 Vict., chap. 2, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les écoles vétérinaires pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le Mérite agricole provincial pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté ces résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu, maintenant.

M. Delâge informe la Chambre que le comité demande la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides plusieurs résolutions qui sont lues comme suit :

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les cercles agricoles, encouragement à l'agriculture en général y compris $13,350.00, pour la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (pour la construction de ponts sur les rivières St-François et Yamaska, étant la balance du premier paiement et le deuxième paiement de 10 paiements égaux) en vertu de la loi 63 Vict. chap 2, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les écoles vétérinaires, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le Mérite Agricole Provincial, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

La Chambre siège jusqu'après minuit, mardi matin.

Mardi, 17 *mai* 1910.

Les résolutions suivantes sont lues de nouveau et adoptées :

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les écoles vétérinaires, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le Mérite Agricole Provincial, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

La résolution suivante est lue la seconde fois.

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les cercles agricoles, encouragement à l'agriculture en général y compris $13,350.00 pour la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (pour la construction de ponts sur les rivières Saint-François et Yamaska, étant la balance du premier paiement et le deuxième paiement de 10 paiements égaux) en vertu de la loi 63 Vict., chap. 2, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Ordonné,—Que la considération de cette résolution soit remise à la prochaine séance.

La Chambre siège jusqu'à une heure et dix minutes mardi matin et s'ajourne à l'après midi.

Mardi, 17 mai 1910.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Walsh :—

Des citoyens de la paroisse de la Présentation.

M. Bourassa :—

De la paroisse de Ste-Marthe.

M. Pilon :—

De la paroisse de la Présentation et de Montréal, demandant des amendements à la loi des licences.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 24ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (137) amendant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.

Bill (96) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

Bill (94) amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 4ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés sans amendements :

Bill (171) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les dentistes.

Bill (167) amendant les lois relatives à la Cour du recorder de la cité de Québec.

Bill (117) amendant la loi autorisant la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal, à émettre des obligations.

Bill (48) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux actions pour le recouvrement des rentes constituées.

Bill (172) amendant l'article 3180 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'appel à la cour de revision de certains jugements rendus dans les Iles de la Madeleine.

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (170) amendant la loi des médecins vétérinaires de la province de Québec.

" Votre comité a aussi examiné le bill suivant et le rapporte pour étude ultérieure.

Bill (154) amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a rejetés :

Bill (173) amendant l'article 670 du Code de procédure civile.

Bill (163) amendant l'article 590 du Code de Procédure civile.

M. Geoffrion propose : Que toutes les règles de cette Chambre concernant la publication des avis, la réception des pétitions pour bills privés, et la présentation des bills privés soient suspendues, et qu'il lui soient permis de présenter la pétition de MM. Thomas G. Brigham Edward Mulligan, David Mulligan et autres demandant la constitution en corporation du chemin de fer du "Long Soo and Abittibi " ; que la dite pétition soit lue et reçue, à cette séance, et qui lui soit permis de présenter un bill 175. constituant en corporation " Long Soo and Abittibi Railway Company" ; et que ce bill soit lu une première et une deuxième fois, à cette séance, renvoyé au comité

des chemins de fer, avec instruction au dit comité de considérer le dit bill sans affichage préalable.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, il présente sa pétition qui est lue et reçue.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (175) constitutant en corporation *The Long Soo and Abittibi Railway Company*.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Ce bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Ordonné,—Que la règle de cette Chambre concernant l'affichage dans les couloirs soit suspendue à l'égard de ce bill.

Ordonné,—Que M. Plante ait la permission de présenter un bill (45) amendant les articles 639, 717, 1029, 1048, 1069 et 1352 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (46), amendant l'article 6923 des Statuts refondus, 1909.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (47), amendant l'article 825 du Code municipal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Tellier.—1. Combien le gouvernement a-t-il payé pour la construction d'un pont de péage situé sur la rivière l'Assomption, à l'entrée de la ville de l'Assomption?

2. A qui a-t-il fait ce paiement?

3. Quelle est la date de ce paiement?

4. S'il a payé par chèque, à l'ordre de qui le chèque a-t-il été fait, et à qui a-t-il été délivré?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Le gouvernement a payé $6,000 en deux paiements de $3,000 chacun, pour aider à la construction d'un pont sur la rivière l'Assomption, mais il a refusé d'autoriser la perception de taux de péages sur ce pont.

2. A la Cie du Pont du Portage de l'Assomption, à qui la municipalité avait transporté le montant de la subvention accordée par le gouvernement.

3. Premier paiement, le 9 mars 1909 ; le deuxième le 19 juillet 1909.

4. Les paiements ont été faits par chèques à l'ordre de la Cie du Pont du Portage de l'Assomption, et lui ont été remis, l'un par M. Reed, M. P. P., l'autre par M. l'abbé V. Villeneuve.

Par M. Lavergne.—1. Quand a été constituée la " Quebec Land Co., Limited " ?

2. Quels sont les actionnaires, combien d'actions détient chacun d'entre eux ?

3. Quel est le but de la compagnie ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Il n'y a pas de compagnie incorporée sous le nom de " La Quebec Land Company Limited " ; mais il y a " Quebec Land Company " incorporée par lettres patentes, en date du 29 août 1906.

2. Le gouvernement ignore quels sont les actionnaires.

3. Louer, acheter, exploiter, disposer, transporter, aliéner des propriétés immobilières.

Par M. Sylvestre.—1. Charles Jordan, de Québec, est-il à l'emploi du gouvernement comme clerc sessionnel, ou autrement ?

2. Dans l'affirmative, depuis combien de sessions est-il ainsi employé ?

3. Quel est son salaire ?

4. Quel est son ouvrage ?

5. Vient-il aux bâtisses du parlement pour faire cet ouvrage ?

6. Combien d'heures par jour ou par semaine y reste-t-il ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Comme clerc sessionnel au bureau des traducteurs anglais.

2. La dernière session et cette session.

3. $1.50 par jour.

4. Vu le surcroit d'ouvrage dans le bureau des traducteurs anglais qui ont à traduire les bills français, les procès-verbaux, les avis de motions, les ordres du jour, les rapports des départements, etc., il aide à préparer les ordres du jour, à traduire les avis de motion et à corriger les épreuves.

5 et 6. Il travaille tous les soirs jusqu'à l'ajournement de la Chambre, et après l'ajournement pour finir le travail qui reste à faire.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance des plans et profils de l'agrandissement du nouveau palais de justice projeté, à Montréal, publiés dans " La Presse " du 10 avril 1910 ?

2. Est-ce d'après les instructions du gouvernement que ces plans et profils ont été publiés?

3. Dans l'affirmative, quel est le coût de ces plans, et, combien le gouvernement a-t-il payé pour ces plans et leur publication?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.
2. Non.
3. Rien.

Par M. Tellier.—1. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'un nommé Camille Landry a été accusé en justice, vers le mois de décembre 1907, d'avoir mis le feu au bâtiment d'un nommé Archambault, de St-Roch, et d'avoir volé en même temps un cheval se trouvant dans ce bâtiment, et appartenant à Avila Ethier, de St-Paul l'Ermite, district de Joliette?

2. Le gouvernement a-t-il été prié, vers ce temps-là, de s'intéresser à cette cause, de la faire suivre par le substitut du procureur général du district de Joliette, et de se charger des frais du procès?

3. Quelles sont les personnes qui ont ainsi prié le gouvernement d'intervenir, et quelle a été sa réponse?

4. Le gouvernement est-il de fait intervenu au procès préliminaire, quelle part y a-t-il prise?

5. Quel est le magistrat qui a présidé au procès préliminaire?

6. Camille Landry a-t-il été condamné à subir son procès devant les assises criminelles du district de Joliette, et dans l'affirmative, à quel endroit a-t-il été incarcéré en vertu de cette condamnation?

7. Camille Landry a-t-il, plus tard, été élargi et remis en liberté, avant de subir son procès devant les assises criminelles?

8. Quel est le juge ou magistrat qui a ordonné l'élargissement, à quelle date, à quel endroit et pour quelle cause l'a-t-il ordonné?

9. Est-il vrai que l'élargissement a été ordonné parce que le sténographe n'avait pas transcrit et mis au dossier les dispositions prises au procès préliminaire, et dant l'affirmative, quel était ce sténographe?

10. Le sténographe en question était-il à l'emploi du gouvernement moyennant un salaire annuel? Dans l'affirmative quelle est la date de sa nomination, quel était son traitement annuel, et quelles étaient ses fonctions et obligations?

11. Le gouvernement était-il représenté dans l'instance au cours de laquelle l'ordonnance d'élargissement a été émise? Dans l'affirmative, par qui?

12. Le gouvernement a-t-il payé tous les frais se rapportant au procès préliminaire et aux procédures d'élargissement? Quels sont les comptes qu'il a payés à ce sujet, et quel est le montant de chacun de ces comptes?

13. Y a-t-il des comptes relatifs à cette affaire que le gouvernement a refusé de payer? Dans l'affirmative, quels sont ces comptes et pourquoi le gouvernement a-t-il refusé de les payer?

14. S'il reste des comptes non payés, le gouvernement ne croit-il pas qu'il devrait les payer dans la mesure où ils peuvent être légitimement dus?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui, le 4 décembre 1908.

2. Oui. Il n'a pas été question de frais.

3. Des citoyens du comté de L'Assomption, par l'entremise de M. Walker Reed, leur député, auquel il a été répondu que des instructions étaient données instanter à un détective de Montréal, de se rendre à L'Assomption. Après l'arrestation, des instructions ont été données au substitut du Procureur général d'agir à l'enquête préliminaire.

4. M. F. O. Dugas, C. R., de Joliette, a représenté le Procureur général à l'enquête préliminaire.

5. Gédéon Brouillet, juge de paix.

6. Oui, il a été condamné à être détenu dans la prison commune du district de Joliette, jusqu'au terme des assises criminelles.

7. Oui, mais il a été arrêté de nouveau, a subi une nouvelle enquête préliminaire et a été condamné à subir un procès.

8. Le magistrat Choquet, de Montréal, à Montréal, le ou vers le 10 août, l'accusé ayant opté pour un procès expéditif, après qu'il eût obtenu un changement de venue du juge de la Cour supérieure, à Joliette. La raison pour laquelle l'élargissement a été ordonné est que le juge de paix Brouillet, a signé son *commitment* avant la transcription des dispositions prises à l'enquête préliminaire.

9. M. J. E. Rivest, et l'élargissement a été ordonné pour la raison mentionnée dans la réponse précédente ; mais c'est une question contreversée de savoir si le *Commitment* peut être signé avant la transcription des dépositions.

10. Oui. Nommé le 4 août 1908, à raison de $50.00 par mois, avec instruction d'agir dans toutes les affaires criminelles, aux enquêtes préliminaires et aux procès devant le magistrat de district, siégeant à Joliette et à la Cour du banc du Roi.

11. Mtre F. O. Dugas, C. R., a reçu instruction de représenter la Couronne dans cette affaire, mais par suite d'un malentendu quant à la date du procès, entre le greffier de la Couronne et ses employés d'une part, et M. Dugas, de l'autre, celui-ci n'a pu être présent.

12. Tous les comptes qu'il était tenu de payer ; $149.75 au substitut du Procureur général et les dépenses de voyage d'un détective provincial.

13. Oui. Les taxes des témoins à l'enquête préliminaire, lesquelles ne sont pas exigibles, et une rémunération au juge de paix qui a présidé à l'enquête préliminaire.

14. S'il est démontré qu'il reste impayés des comptes légitimement dûs, le gouvernement les payera.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (35) amendant la loi imposant une taxe sur les transports, d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions obligations.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer des résolutions concernant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régime des eaux courantes.

L'honorable M. Allard, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Allard, informe la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et qu'il les recommande à sa considératon.

La Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que les commissaires et le secrétaire de la Commission du régime des eaux courantes de Québec, qui sera nommée en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions recevront, chacun, pour leurs services, une indemnité fixée par arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil, laquelle ne pourra, cependant, excéder vingt-cinq piastres par jour.

Résolu 2.—Que les traitements des commissaires et du secrétaire et les dépenses qu'ils pourront encourir pour frais de voyage, impressions, papeterie et autres choses nécessaires à l'entier accomplissement de leurs devoirs en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions, seront payés par mandats du lieutenant-gouverneur à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et agréées.

Ordonné,—Que les dites résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (32) concernant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régime des eaux courantes.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (32) autorisant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régime des eaux courantes.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil,

Sept heures et demi p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (127) constituant en corporation l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Montréal.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Daignault, fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (128) amendant la charte de la cité de Montréal, et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appele la Chambre à adopter la résolution rapportée du comité des subsides et lue deux fois lundi le 16 mai courant et remise au lendemain.

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les cercles agricoles, encouragement à l'agriculture en général y compris $13,350.00, pour la compagnie du chemin de fer de la Rive sud (pour la construction de ponts sur les rivières Saint-François et Yamaska, étant la balance du premier paiement et le deuxième paiement de dix paiements égaux) en vertu de la loi 63 Vict., chap. 2, par l'année financière finissant le 30 juin 1911.

L'honorable M. Mackenzie propose, appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin, et la question est soumise: Cette Chambre adoptera-t-elle la dite résolution maintenant.

M. Cousineau, appuyé par M. Patenaude, propose en amendement:

Que tous les mots après " que " dans la motion principale soient remplacés par les suivants:

" Tout en concourant dans ces résolutions cette Chambre regrette que sur un crédit de $77,950.00, voté pour cercles agricoles, et encouragement à l'agriculture en général, pour l'exercice financier expirant le 30 juin 1909, le gouvernement n'ait payé qu'un montant de $26,682.50 aux cercles agricoles, et que la balance de ce crédit ait été employée pour diverses fins sur lesquelles

la Chambre n'avait pas été consultée, et même, dans bien des cas, pour des fins étrangères à l'agriculture.

La motion en amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise, et les noms appelés sont inscrits cemme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sylvestre,
Tellier.—12

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Dion,
Dorris,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Lévesque,
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Perron,
Pilon,
Reed,
Robert,
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Thériault.
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—47

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors proposée et résolue dans l'affirmative.

En conséquence, la résolution est adoptée.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

EN COMITÉ

La Chambre continue de siéger jusqu'après minuit mercredi matin.

Mercredi, 18 *mai* 1910.

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'industrie laitière de St-Hyacinthe, réparations et constructions nouvelles, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les écoles d'Agriculture pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'Association laitière de la Province de Québec, S. R. Q., Art. 1749, &c., et O. C. No 75 du 24 janvier 1891, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'Ecole d'industrie laitière de St-Hyacinthe et travaux de ferme, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer ies subventions aux syndicats de beurreries et de fromageries et inspection. S. R. Q., Art. 1753a et 1753c (54 Vic., chap. 20, et 63 Vic., chap. 16), pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a passé certaines résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera, de nouveau, en comité des subsides.

M. Kelly rapporte, alors, les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces résolutions soit remise à la prochaine séance.

La Chambre siège jusqu'à une heure mercredi matin et s'ajourne à l'après midi,

Mercredi, 18 mai 1910

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre l'état des affaires de " Montreal Sailors' Institute, " subventionné par la province.

(*Documents de la session No 23*).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (25) pour remédier à la perte de certains régistres de l'état civil pour la paroisse de St-Paul, dans le comté de Joliette.

Et bill (60) amendant la charte de la ville de Montcalm.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (69) constituant en corporation " The Laurentian Society for the treatment and control of tuberculosis. "

Bill (83) amendant la charte du Crédit général.

Bill (98) constituant en corporation " Donald Fraser and Sons, Limited".

Bill (126) ratifiant une convention intervenue entre les représentants de la succession Charles-Auguste-Maximilien Globensky et dame Marie-Joséphine Pelland.

Bill (134) amendant la charte de la ville de Trois-Rivières.

Bill (144) constituant en corporation " The Jewish Congregation Nusack Hoaari", de Montréal.

Bill (145) constituant en corporation la Congrégation Juive Beth Israël, de Lachine.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (69) constituant en corporation " The Laurentian Society for the treatment and control of tuberculosis, " et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (83) amendant la charte du Crédit général, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,— Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (98) constituant en corporation " Donald Fraser and Sons, Limited," et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (126) ratifiant une convention intervenue entre les représentants de la succession Charles-Auguste-Maximilien Globensky et dame Marie-Joséphine Pelland, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (134) amendant la charte de la ville de Trois-Rivières et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (144) constituant en corporation " The Jewish Congregation Nusack Hoaari " de Montreal, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (145) constituant en corporation la congrégation juive Beth Israël, de Lachine, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues.

M. Perron :

Du revérend M. J. A. Z. Gauthier et autres, protestant contre l'annexion de la ville de Rosemont à la cité de Montréal.

M. Lafontaine (Berthier) :

Des citoyens de la paroisse de St-Flavien de Brandon.
" " de St-Ignace de Loyola.
" " de Lanoraie.
" " des Iles du Pads.
" " de St-Barthélémi.

M. Daigneault :

Des citoyens de la paroisse de Ste-Hélène de Bagot, demandant des amendements à la loi des licences.

M. Geoffrion :

De Georges Brigham et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom " Long Soo and Abitttibi Railway Company ".

M. Geoffrion, du comité de législation, présente à la Chambre le 5ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (169) amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction du protonotaire et du député greffier de la Cour de circuit de district.

"Votre comité a aussi étudié le bill suivant et le rapporte pour étude ultérieure :

Bill (161) amendant le Code de procédure civile relativement à la saisie des salaires et gages.

"Votre comité a aussi examiné le bill suivant et fait rapport que son promoteur demande la permission de le retirer :

Bill (156) amendant la loi relative aux écoles publiques de la cité de Montréal, sous le contrôle du bureau des commissaires d'école protestantes de la dite cité."

Résolu,—Que cette Chambre adopte le rapport.

M. Tessier, du comité des bill privés, présente à la Chambre le 25ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné le bill (140) constituant en corporation la Compagnie électrique Dorchester, ainsi que le bill 99.—Loi constituant en corporation "The Champlain Electric Company," et trouve que le préambule de ces bills, tel que formulé, n'a pas été prouvé.

Le promoteur du bill (142) constituant en corporation "The Canadian Gas and Heat Company", ayant déclaré qu'il désirait ne pas procéder sur ce bill, Votre comité recommande en conséquence, à Votre Honorable Chambre qu'il lui soit permis de le retirer.

Ordonné,—Que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (24) amendant la loi de l'instruction publique.

En conséquence il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Bourassa.—Est-ce l'intention du gouvernement de proposer, à la présente session, quelque modification de la loi qui régit l'école des Hautes Etudes Commerciales de Montréal?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. Oui.

Par M. Lavergne.—Est-il vrai qu'Alexandre Girard est à préparer une brochure pour le compte du gouvernement de la province?

2. Dans l'affirmative quelle est cette brochure, quel en est le sujet, de combien de pages se composera-t-elle, et quelle en sera le coût?

3. A quoi doit servir cette brochure?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. et 2. M. Girard s'occupe de compiler les renseignements recueillis par le département de l'agriculture pour la préparation d'une brochure sur les ressources de la province de Québec; cette brochure aura de 120 à 128 pages; le coût en sera déterminé par l'imprimeur du Roi.

3. Une partie sera envoyée à l'exposition de Bruxelles pour y être distribuée; l'autre partie restera dans la province pour satisfaire aux demandes.

M. Desaulniers propose, appuyé par M. Petit, et la proposition est soumise, qu'il soit résolu,—Que cette Chambre est d'opinion que dans l'intérêt de la meilleure administration des affaires des municipalités de cette province;

1. Le maire de chaque municipalité devrait être élu par les électeurs municipaux au lieu de l'être par les conseillers;

2. Que le maire devrait être élu pour le terme de deux ans;

3. Que les fils de cultivateurs qualifiés à voter aux élections provinciales et fédérales, devraient l'être également pour les élections municipales.

Un débat s'élève.

Sur motion de M. Sauvé appuyé par M. Cousineau, il est:—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Il est proposé par M. Mousseau appuyé par M. Blouin, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre:—Copies de documents et correspondance relatifs à la publication récente de deux ouvrages intitulés "La Métropole de Demain" et "Rectification du Vocabulaire".

L'honorable M. Prévost propose appuyé par M. D'Auteuil, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre: Copie de tous arrêtés en conseil, billets de location, contrats, correspondance et autres documents relatifs.—1. A la vente par le gouvernement de

trente-deux lots dans le canton Rameau, à Louis Cabot, de Brookline, en l'état de Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique ?

2. A la concession depuis juillet 1901, des lots numéros 1, 2, 3, 4, partie ouest de 34, 35, 36, partie est de 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 et 47, dans la troisième concession de la seigneurie de la Grande-Rivière ; 1, 2, 3, 4, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43 dans la 4ième concession de la dite seigneurie ; les susdits lots portant sur le plan de la seigneurie fait par l'arpenteur Georges LeBouthillier.

Et, un débat s'élevant. A six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (128) amendant la charte de la cité de Montréal, et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mercier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

La Chambre continue le débat sur la motion aujourd'hui proposée :—Qu'il soit voté une adresse demandant la production de copie de tous arrêtés en conseil, billets de location, contrats, correspondance et autres documents relatifs, —1. A la vente par le gouvernement de trente-deux lots dans le canton Rameau, à Louis Cabot, de Brookline, en l'état de Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique ? 2. A la concession depuis juillet 1901, des lots numéros 1, 2, 3, 4, partie ouest de 34, 35, 36, partie est de 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 et 47, dans la troisième concession de la seigneurie de la Grande Rivière : 1, 2, 3, 4, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43, dans la quatrième concession de la dite seigneurie ; les susdits lots portant sur le plan de la seigneurie fait par l'arpenteur Georges LeBouthillier.

Le débat se continue.

L'honorable M. Allard dépose sur la table de la Chambre : Documents concernant les applications de MM. E. et D. Stevens pour certains lots dans la seigneurie de Grande Rivière, Gaspé. (*Document de la session No* 96).

Le débat continue de nouveau.

La question est posée et résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (22) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la déclaration que doivent faire les compagnies légalement constituées.

Et bill (147) autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Alcide-Louis Larose au nombre de ses membres.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (106) ratifiant et confirmant l'acte de vente consenti par la succession de feu John Ogilvie à " The Young Mens Christian Association " de Montréal.

Et bill (131) amendant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (106) ratifiant et confirmant l'acte de vente consenti par la succession de feu John Ogilvie à " The Young Mens Christian Association " de Montréal, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (131) amendant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus la seconde fois, à la prochaine séance,

M. Sauvé propose, appuyé par M. Cousineau, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : Copie d'arrêtés ministériels, documents et toutes correspondances concernant l'achat, l'importation et la vente d'étalons de Belgique, depuis 1908.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

La Chambre continue de siéger jusqu'après minuit jeudi matin.

Jeudi 14 mai 1910.

M. Tessier propose, appuyé par M. Delisle, et il est—

Ordonné,—Que le bill 135.—pour changer le chef-lieu du comté de Beauharnois, et transporter le bureau d'enregistrement en la cité de Salaberry de Valleyfiled, soit inscrit à l'ordre du jour pour étude par le comité général.

M. Tellier propose, appuyé par M. Bourassa, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : Copie de l'arrêté en conseil, ainsi que des requêtes et documents de toute la correspondance se rapportant à la subvention accordée, ou payée, par le gouvernement pour la construction d'un pont de péage sur la rivière l'Assomption à l'entrée de la ville de l'Assomption.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Sylvestre, appuyé par M. Patenaude, et,—

Ordonné,— Qu'il soit mis devant cette Chambre : Copie du compte, des instructions, des documents et de la correspondance se rapportant à l'item de $350,00 payé à Philias Corriveau, avocat, *re* sommes dues au gouvernement par des compagnies de chemins de fer et paraissant à le page 317 des comptes publics pour l'exercice finissant le 30 juin 1909.

M. Finnie, propose, appuyé par M. Walsh, et il est :

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (51).—déclarant la dissolution des syndics de l'église St-Gabriel et pour autres fins, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que le bill concerne une église.

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (133) revisant et refondant la charte de la Société de l'Hôpital Général de Montréal et changeant son nom, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne un hôpital.

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (146) constituant en corporation la " First Church of Christ Scientist, Westmount", soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill a été retiré.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre continue le débat sur la motion proposée le mercredi, 4 mai courant :

Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de correspondance et documents échangés entre le gouvernement et la cité de Québec, au sujet de l'embellissement de la ville.

La motion est proposée et résolue dans l'affirmative.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (139) amendant la charte de la " Canadian Light and Power Company. "

M. Mousseau propose, appuyé par M. Blouin, et la question est posée : les amendements seront-ils lus la seconde fois maintenant,—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ces amendements.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill (65) constituant en corporation la ville de Saint-Tite.

M. Galipeault propose, appuyé par M. Francœur,—

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les dits amendement ssont lus la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ces amendements.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (105) amendant la charte de la cité de Sherbrooke, et ces amendements sont lus de nouveau et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (110) amendant la charte de la "Dominion Light, Heat and Power Company", et ces amendements sont lus de nouveau et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (57) revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère, et ces amendements sont lus de nouveau et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

———

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre, en date du 12 mai 1910, pour copie du rapport des délibérations du conseil d'Agriculture de la province de Québec, pour l'année 1909. (*Document de la session No* 97).

Réponse à un ordre, en date du 20 avril 1910, pour la production de copie de toute correspondance et autres documents échangés, entre le département des Terres et Forêts et un nommé Henri Valois, relatifs aux lots 12 et 13 du 4e rang du canton Turgeon, dans le comté d'Ottawa. (*Document de la session No* 98).

Réponse à une adresse, en date du 13 mai 1910, demandant la production de copie de documents, ordre en conseil, correspondance concernant l'émission et l'annulation de la vente d'un lot concédé à Joseph Tardif, du canton de Metgermette Nord. (*Document de la session No* 99).

Réponse à un ordre, en date du 13 mai 1910, pour la production de tous rapports, décrets, contrats, correspondances et autres documents relatifs à la concession du sable dans le lit de la rivière St-Maurice, près de Shawinigan Falls. (*Document de la session No* 100).

Et réponse à une adresse, en date du 13 mai 1910, pour copie de tous les ordres en conseil, rapports, correspondances et documents quelconques relatifs à la concession des lots Nos 31, 32, 33, 34, 35, 37, 39 et 40, dans le premier et deuxième rang du canton d'Adstock et les lots Nos 33, 36, 38, 39, 41 et 43, du troisième rang du même canton. (*Document de la session No* 101).

La Chambre siège jusqu'à une heure moins cinq jeudi matin et s'ajourne à l'après-midi.

Jeudi, 19 mai 1910.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. Godbout, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 20ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:

" Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour recevoir les rapports sur les bills privés qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'à vendredi, le 27 courant inclusivement.

Résolu,—Que cette Chambre adopte le rapport.

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, présente à la Chambre le 6ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements.

Bill (175) constituant en corporation " The Long Soo and Abittibi Railway Company. "

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 26ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (103) concernant la construction des église et sacristie de la paroisse de St-Paul de Montréal, et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (150) refondant la charte de la ville Saint-Jérôme.

Bill (59) constituant en corporation la compagnie du boulevard de Montréal-Est.

Bill (95) ratifiant certains contrats entre la cité de Montréal et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

" Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour recevoir les rapports sur les bills privés, qui expire aujourd'hui soit prolongé jusqu'au vendredi le 27 courant inclusivement.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ce rapport.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 6ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec des amendements :

Bill (157) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal.

Ordonné,—Que M. Hay ait la permission de présenter un bill (44) amendant le Code municipal concernant les clôtures.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renvoyé au comité du Code muuicipal.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Plante.—1. Est-il vrai que l'édition anglaise, ou une partie de l'édition anglaise des Statuts revisés de la province, a été publiée par un imprimeur ou une compagnie de la province d'Ontario ?

2. Dans l'affirmative, par qui et à quel endroit ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Non.

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'école sous le contrôle des commissaires dans le comté d'Argenteuil ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 95.

2. 89.

3. 40 pendant 10 mois ; 10 pendant 9 mois ; 24 pendant 8 mois ; 10 pendant 7 mois ; 1 pendant 6 mois ; 3 pendant 5 mois ; 1 pendant 3 mois.

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de Missisquoi ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 111.

2. 93.

3. 53 pendant 10 mois ; 8 pendant 9 mois ; 28 pendant 8 mois ; 2 pendant 7 mois ; 1 pendant 6 mois ; 1 pendant 5 mois.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—Quelles sont les municipalités qui ont reçu de l'aide du gouvernement pour la construction d'écoles académiques, durant l'année 1909 et 1910, et quel montant chacune de ces municipalités a-t-elle reçu ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Municipalités.	Montants.
Charlesbourg	$ 300 00
Beauport	500 00
N.-D. de Lourdes de Mont Joli	1,500 00
Ste-Anne de Beaupré	4,000 00
St-Augustin	1,000 00
St-Casimir	1,500 00
St-Raymond	3,500 00
Rawdon	500 00
St-Jovite	3,000 00
Arthabaskaville	1,500 00
Deschaillons	2,000 00
St-Ambroise	700 00
Total	$20,000 00

Sur motion de l'honorable M. Décarie appuyé par l'honorable M. Taschereau, il est—

Résolu,—Que mercredi prochain, la Chambre se formera en comité général, pour considérer certaines résolutions concernant la loi de l'instruction publique.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (21) amendant la loi de la chasse de Québec.

La Chambre s'étant constituée en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (18) amendant la loi des mines de Québec, et après avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès.

Sur motion de l'honorable M. Devlin appuyé par l'honorable M. Kaine il est—

Ordonné,—Que l'ordre du jour du 10 mai courant renvoyant ce bill au comité général soit rescindé.

Ordonné,—Que ce bill soit renvoyé au comité de Législation.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la passation d'un contrat avec l'hopital protestant des aliénés, au sujet de la garde et de l'entretien des patients.

L'honorable M. Décarie, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Décarie informe la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence la Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITE)

Résolu, 1.—Que, nonobstant toute loi à ce contraire, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le secrétaire de la province à assumer au nom de cette province, jusqu'à l'échéance des divers emprunts, le paiement de l'intérêt, depuis le premier janvier 1910, sur la somme de deux cent cinquante mille piastres dont le gouvernement a déjà garanti le paiement, en

capital et intérêts, en vertu des lois 55-56 Victoria, chapitre 39, 59 Victoria, chapitre 5, et 2 Edouard VII, chapitre 8, en faveur de l'Hôpital protestant des aliénés, et à assumer, de plus, en faveur du dit hôpital, le paiement de l'intérêt pour un terme de quinze années à commencer du premier janvier 1910, à un taux n'excédant pas quatre et demi pour cent par année, payable semi-annuellement, sur l'emprunt autorisé par la loi 9 Edouard VII, chapitre 3.

Résolu, 2.—Que les municipalités responsables de la moitié des frais d'entretien, du séjour et du traitement des aliénés internés à l'Hôpital protestant des aliénés seront tenues au paiement de leur part proportionnelle dans la moitié des intérêts échus et à échoir sur la somme de trois cent vingt-cinq mille piastres mentionnée dans la première de ces résolutions et à compter de la date y indiquée ; que les articles 4137 et suivants des Statuts refondus, 1909, s'appliqueront à la perception de la moitié de ces intérêts comme si ces derniers faisaient partie des frais d'entretien, du séjour et du traitement des aliénés internés à l'Hôpital protestant des aliénés aux frais de la province et des municipalités.

Résolu, 3.—Que le secrétaire de la province, à ce dûment autorisé par le lieutenant-gouverneur en conseil, pourra passer avec l'Hôpital protestant des aliénés, un contrat basé sur la formule reproduite dans la cédule des présentes résolutions et insérer, dans le dit contrat, toute clause incidente qui pourrait être nécessaire pour y donner effet.

Le secrétaire de province est aussi autorisé à ajouter au dit contrat une clause d'après laquelle l'hôpital s'engagerait à recevoir, loger et nourrir, de la manière prescrite dans le dit contrat, dans son hôpital, les patients qui pourraient lui être confiés par toute personne qui conviendrait de payer les sommes exigées pour l'entretien d'un patient public dans le dit hôpital.

4. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

CÉDULE

Le jour de l'année mil neuf cent dix
Devant notaire public, dûment nommé et assermenté dans et pour la province de Québec, et résidant dans la cité de

ONT COMPARU :

SA MAJESTÉ LE ROI, représenté par l'honorable , secrétaire et régistraire de la province de Québec, autorisé à l'effet des présentes par un arrêté ministériel du lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, No en date du jour de approuvé le par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, dont une copie est annexée, à la minute des présentes, et

L'HÔPITAL PROTESTANT DES ALIÉNÉS, corps politique et corporation, dûment constitué en corporation en vertu de la loi, représenté par , agissant aux présentes en sa qualité de président du dit hôpital, et dûment autorisé aux fins des présentes par une résolution du bureau des gouverneurs du dit Hôpital protestant des aliénés adoptée à Montréal, le jour de 1910, et dont une copie certifiée et annexée aux présentes, signée et paraphée, *ne varietur*, par les parties aux présentes et le dit notaire de seconde part, ci-après appelé " l'hôpital."

LESQUELLES parties ont fait le contrat suivant :

I

TITRE DE CE CONTRAT

Cet acte peut être cité sous le nom de " contrat concernant le soin, la garde et l'entretien des patients à l'Hôpital protestant des aliénés."

II

DÉFINITIONS

Dans le présent contrat, à moins que le contexte n'exige une autre interprétation :

a. L'expression " gouvernement " signifie Sa Majesté ; "

b. L'expression " patients " signifie les idiots, et les aliénés des deux sexes ;

c. L'expression " l'hôpital " signifie l'Hôpital protestant des aliénés ;

d. L'expression " gardiens " signifie les gardiens et les infirmières ;

e. L'expression " médecin " signifie les médecins nommés par le gouvernement de la province de Québec ;

f. Les expressions " inspecteurs " et " visiteurs " signifient les inspecteurs des asiles et des prisons, etc., nommés par le gouvernement de la province.

III

SOIN ET ENTRETIEN DES PATIENTS

L'hôpital s'oblige et s'engage envers le gouvernement à recevoir et loger dans son asile tous les patients qui lui seront confiés par le gouvernement, à les nourrir, vêtir, entretenir, chauffer, éclairer d'une manière convenable, à leur donner tous les soins nécessaires en santé comme en maladie, et à leur procurer les soins médicaux qu'exigera leur condition, le tout conformément aux stipulations ci-après indiquées.

IV

NOURRITURE, VÊTEMENT, ETC., (MENTIONNÉS DANS LA CÉDULE)

La nourriture et les vêtements donnés, de même que les lits et la literie fournis aux patients par l'hôpital, ne devront en aucun cas être inférieurs en

qualité ni être donnés en quantités inférieures à celles décrites dans la cédule signée par les parties et le notaire et annexée à la minute du présent contrat.

Les vêtements et les habits des patients devront être appropriés aux différentes saisons, de manière à leur permettre de sortir autant que possible tous les jours.

V

TRAITEMENT A DONNER

L'hôpital s'engage à donner aux patients qui lui seront confiés les mêmes soins, et à leur fournir au moins le même confort, les mêmes amusements et récréation, la même sollicitude, en un mot à les traiter sous tous rapports au moins aussi bien qu'il l'a fait pendant la durée du contrat passé avec le gouvernement et qui vient d'expirer.

VI

CONTRÔLE MÉDICAL

Les patients seront sous la direction du surintendant médical en ce qui regarde :

1. Leur exercice physique et leur travail ;
2. La nature et la durée des occupations de chacun des dits patients ;
3. L'admission des visiteurs.

L'hôpital devra, sur instruction de la part du surintendant médical, employer les patients à un travail dans différentes occupations ou sur la ferme, et aussi créer, suivant les circonstances des industries faciles, de manière à donner aux dits patients de l'occupation ou établir un mode de traitement.

VII

CARACTÈRE DE L'INSTITUTION

Le caractère protestant de l'institution assuré par la loi qui la constitue en corporation ainsi que les pouvoirs, droits et privilèges conférés au dit hôpital et à son bureau de gouverneurs par sa dite loi constitutive, ne seront pas affectés ni censés annulés d'aucune manière par ledit contrat ; et personne ne pourra invoquer ledit contrat comme suspendant l'effet de ladite charte ou loi constitutive ou lui portant atteinte.

VIII

GARDIENS

Le nombre des gardiens que le dit hôpital devra employer pour les patients, ainsi que le nombre de patients à assigner à chaque gardien seront fixés par le secrétaire de la province sur avis du surintendant médical. Les gardiens des patients seront sous le contrôle de l'officier ou surintendant médical qui pourra les congédier s'il les trouve incompétents et impropres au service.

Ils seront tous inclusivement employés au soin des patients et ne devront pas s'absenter de leur travail sans la permission du surintendant médical. Ils devront être âgés d'au moins vingt et un an et d'au plus soixante-cinq.

IX

CONFORT MÉDICAL

Tout confort médical additionnel qui pourrait être fourni aux patients par ordre du surintendant médical, et non spécifié dans la cédule ci-dessus mentionnée, sera censé faire partie du traitement médical, et sera donné au nom et aux frais de la province.

X

COMPTES

Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer un comptable pour tenir les livres que le secrétaire de la province peut ou pourra proposer pour ledit hôpital, et ledit hôpital devra loger et pensionner ledit comptable, mais le salaire de ce dernier sera payé par ladite province.

XI

RÈGLEMENTS

Ledit contrat sera sujet aux lois régissant les asiles publics d'aliénés et aux règlements faits en vertu d'icelles et le dit hôpital et ses officiers conviennent de s'y soumettre en tout temps.

Ledit hôpital sera tenu de se conformer à toutes les recommandations, suggestions et prescriptions qui pourront lui être faites et données par l'officier ou les officiers médicaux nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, ou par le secrétaire de la province, et il devra donner aux visiteurs et inspecteurs des asiles toute la facilité possible, et leur donner tout l'aide voulue pour leur faciliter le travail et l'accomplissement de leurs devoirs.

XII

ALTÉRATIONS ET MODIFICATIONS

Ledit hôpital des aliénés devra faire ou faire faire dans les bâtisses actuellement employées au logement desdits patients, toutes les altérations et modifications qui pourront être exigées par l'officier ou surintendant médical ou par les inspecteurs des asiles et prisons, soit pour améliorer la ventilation dudit établissement, soit pour assurer aux patients une sécurité plus complète, ou qui seront nécessaires à la classification et au traitement des patients reçus dans ledit hôpital ; pourvu cependant que lesdites altérations et modifications ne soient pas trop onéreuses et soient absolument nécessaires. et que dans le cas de contestations à ce sujet, la chose soit référée à l'un des magistrats de police du district de Montréal dont la décision sera finale et sans appel, ledit juge n'étant pas tenu de suivre la procédure ordinaire.

XIII

ACHAT

La province pourra, pendant la durée dudit contrat, acheter les bâtisses dudit hôpital déjà hypothéquées en faveur du gouvernement de la province pour une somme fixée à dire d'arbitres qui seront nommés comme suit : un par le lieutenant-gouverneur en conseil, un autre par les autorités dudit hôpital et le troisième par les deux premiers, et si ces derniers ne s'entendent pas, par un juge de la Cour supérieure du district de Montréal.

XIV

PRIX ET CONSIDÉRATION POUR L'ENTRETIEN DE CHAQUE PATIENT

Ledit gouvernement de la province de Québec s'engage à payer audit Hôpital protestant des aliénés, au bureau du trésorier de la province de Québec, une somme de cent quarante-deux piastres par année pour chaque patient qu'il gardera pour le gouvernement, au prorata du temps pendant lequel ce patient sera interné. Ce prix ou cette considération sera payé par le gouvernement au dit hôpital tous les trois mois, sur production par ledit hôpital, d'un compte détaillé, suivant la formule approuvée par le gouvernement, sauf le recours du gouvernement contre les personnes, corporations ou municipalités qui y sont tenues par la loi.

Comme considération additionnelle pour le soin et l'entretien des patients publics, le gouvernement de ladite province de Québec a déjà garanti le paiement du capital et de l'intérêt des bons ou obligations dudit hôpital s'élevant à deux cent cinquante mille piastres, et il s'engage par les présentes en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi 9 Edouard VII, chapitre 3, à garantir le capital d'une émission additionnelle de bons ou d'obligations dudit hôpital au montant de soixante et quinze mille piastres. De plus, l'intérêt sur trois cent vingt-cinq mille piastres, le montant total desdits bons ou obligations, devra être payé par le gouvernement de la province de Québec aux dates et lieux et conformément aux dispositions stipulées dans lesdits bons ou obligations émis ou à émettre par ledit hôpital, le tout conformément à la loi qui autorise la passation du présent contrat.

XV

FRAIS D'INHUMATION

A chaque paiement, le gouvernement paiera à l'hôpital une somme additionnelle de trois piastres pour l'inhumation et autres frais funéraires de chaque patient décédé à l'asile durant l'intervalle.

XVI

TRANSPORT DES PATIENTS

Les patients ainsi confiés au soin et à la garde de l'hôpital devront être transportés et livrés à l'asile aux frais et dépens du gouvernement, ou des

parties intéressées, sauf le recours du gouvernement contre les personnes, corporations ou municipalités qui y sont tenues par la loi.

L'hôpital aura le droit d'être payé d'après le taux y stipulé pour tous les patients qu'il recevra, à compter de la date de leur admission dans le dit hôpital, sur la production d'un compte tel que ci-dessus mentionné.

L'officier ou les officiers médicaux ou les comptables seront payés par le gouvernement aussi longtemps qu'il ou qu'ils rempliront ladite ou lesdites fonctions.

XVII

EVASION DES PATIENTS

Si, après leur arrivée à l'asile, ces patients s'évadent ou s'éloignent de l'asile, l'hôpital sera tenu, à ses frais, de prendre les mesures nécessaires pour les retrouver et les ramener à l'asile.

XVIII

AVIS EN CAS D'ÉVASION

Chaque fois qu'un patient s'évadera ou s'éloignera de l'asile, l'hôpital en donnera avis au secrétaire de la province, dans lequel avis il mentionnera le nom du patient qui s'est ainsi éloigné de l'asile, la date de son évasion et celle de son retour, ou l'impossibilité de le retrouver.

XIX

AVIS EN CAS DE DÉCÈS

Dans le cas de décès d'un patient, l'hôpital devra donner avis au secrétaire de la province, et dans cet avis le nom du patient et la date de son décès devront être indiqués.

XX

VIOLATION DU CONTRAT

La violation des dispositions dudit contrat, ou de quelques-unes d'entre elles par ledit hôpital ou ses officiers, sera considérée comme une cause ou raison suffisante pour annuler ledit contrat.

Le susdit contrat est fait pour le terme de quinze années, à commencer du premier janvier 1910.

Dont acte fait et passé en la cité de , dans le bureau de ledit notaire soussigné, les jour, mois et an en premier lieu ci-dessus décrits, sous le No , des minutes déposées au bureau du notaire soussigné et, après lecture dûment faite des présentes, les parties aux présentes les ont signées avec et en présence du notaire soussigné.

CÉDULE DU CONTRAT

Règlement concernant la nourriture et les rations des hommes et des femmes

		Onces
Pain de blé	Par jour	20
Patates, carottes, navets et autres légumes	"	20
Viandes : bœuf, mouton ou lard, de première qualité :		
Pour les malades ordinaires	"	6
Pour les malades qui peuvent travailler ou pour ceux qui sont tranquilles	"	8
La même quantité de poisson, si on le désire.		
Beurre	"	2
		Chopines
Soupe à la viande ou aux légumes	"	2
Thé et café avec lait	"	1½

Et les assaisonnements nécessaires.

La préparation de la nourriture sera variée, et il y aura au moins trois repas par jour pour chaque malade, et une variété dans la nourriture autant que possible chaque jour, avec aussi des fruits ou du dessert une fois par jour.

HABILLEMENTS POUR LES HOMMES

	Par année	
Chemises	4	
Chemises de dessous en flanelle	2	
Chemises de dessous en coton	2	
Bas de laine	3	paires
Chaussons de coton	3	"
Souliers	3	"
Pantalons d'été	2	"
Pantalons d'hiver	2	"
Pour les malades qui détériorent leurs habillements :		
Pantalons d'été	4	paires
Pantalons d'hiver	4	"
Bretelles	1	"
Caleçons de coton	2	"
Caleçons de laine	2	"
Cravates d'été	2	
Cravates d'hiver	2	
Habits d'été	2	
Habits d'hiver	2	
Vestes d'été	2	
Vestes d'hiver	2	
Chapeau d'été	1	
Casque d'hiver	1	
Mouchoirs de poche	3	

POUR LES FEMMES

	Par année.
Chemises	4
Chemises de dessous en flanelle	2
Chemises de dessous en coton	2
Chaussons de laine	3 paires
Chaussons de coton	3 "
Jarretières	1 "
Souliers	3 "
Jupons d'été	2
Jupons d'hiver	2
Robes de coton pour été	2
Robes de laine pour hiver	2
Châles d'été	2
Châles d'hiver	2
Tabliers	4
Bonnets de jour	3
Bonnets de nuits	3
Mouchoirs	3
Chapeau d'été	1
Chapeau d'hiver	1
Caleçons d'été	2 paires
Caleçons d'hiver	2 "

LITERIE

Lit de fer, matelas en crin ou matelas en laine et crin, matelas en paille, oreiller en laine et oreiller en crin, taies d'oreillers, au moins deux par lit, draps de lit, au moins quatre par lit, couvertures de laine, au moins quatre pour chaque lit, une couverture piquée, une chaise, un vase de nuit, des lits spéciaux pour les malades négligents et epileptiques.

La cédule qui précède est celle à laquelle il est référé dans le contrat ci-annexé, entre le gouvernement de la province de Québec et l'Hôpital protestant des aliénés, passé devant le notaire soussigné, le jour du mois de 1910, reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première fois.

Et la question étant posée : Ces résolutions seront-t-elles lues la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les résolutions sont lues la deuxième fois.

Et la question étant posée : Cette Chambre adoptera-t-elle les résolutions maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les résolutions sont adoptées.

Ordonné,—Que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (34) concernant la passation d'un contrat avec l'hôpital protestant des aliénés au sujet de la garde et de l'entretien des patients.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (31) relatif aux jeunes délinquants.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxème fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les jeunes délinquants.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir Lomer Gouin informe la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence la Chambre se constitue en comité général.

EN COMITÉ

Résolu, 1.—Que le traitement du juge de la Cour des jeunes délinquants qui sera nommé en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions, sera déterminé par le lieutenant-gouverneur en conseil, mais ne devra pas

excéder trois mille piastres par année, payable à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolu, 2.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer le nombre d'écrivains et d'employés qui sera de temps à autre nécessaire, et que ces écrivains et employés seront payés à même les mêmes fonds que les écrivains et employés du greffe de la paix du district de Montréal.

Résolu, 3.—Que les frais d'entretien, de garde et de transport des enfants internés dans les écoles industrielles mentionnées dans la loi qui accompagne les présentes résolutions seront régis par les règles applicables aux frais d'entretien, de garde et de transport des enfants internés dans les écoles de réforme.

Résolu. 4.—Que la loi qui accompagne les présentes résolutions entrera en vigueur sur proclamation, après que le lieutenant-gouverneur en conseil aura fait un arrangement satisfaisant avec la cité de Montréal relativement aux matières suivantes, savoir :

1. L'établissement et le maintien de la Cour des jeunes délinquants ;
2. L'établissement et le maintien d'une ou de plusieurs maisons de détention ou de refuge où les enfants, tels que définis par le chapitre 40 de la loi du Canada 7-8 Edouard VII, pourront être détenus en attendant leurs procès en vertu des dispositions de la dite loi ;
3. La nomination et la rémunération du personnel requis pour ces fins, ainsi que la nomination et la rémunération des agents de surveillance tels que définis par la dite loi du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois.

Et la question étant posée : Ces résolutions seront-elles lues la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les résolutions sont adoptées.

Ordonné,—Que les dites résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (31) concernant les jeunes délinquants.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (31) concernant les jeunes délinquants.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (128) amendant la charte de la cité de Montréal, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (32) autorisant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régime des eaux courantes.

L'honorable M. Allard, appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin propose, et la motion est soumise.

Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant.

La Chambre se divise, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les résolutions rapportées du comité des subsides et lues deux fois, mardi le 17 mai courant ; se lisant comme suit :

1 *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les réparations et constructions de bâtisses sur la ferme de l'école d'industrie laitière de St-Hyacinthe pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Ecoles d'Agriculture pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'Association laitière de la province de Québec, S. R. Q., article 1749 et O. C. No 75, du 24 janvier 1891, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer la mise en opération de l'école d'industrie laitière de Saint-Hyacinthe, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer des subventions aux syndicats de beurreries et de fromageries et inspection, S. R. Q., art. 1753a et 1753c. (54 Vict. chap. 20, et 63 Vict. chap. 16), pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

L'honorable M. Mackenzie propose, appuyé par l'honorable M. Kaine, et la question est soumise : Cette Chambre adoptera-t-elle ces résolutions.

M. Sauvé, appuyé par M. Lafontaine (Maskinongé), propose en amendement :

Que tous les mots après : " que ", dans la motion principale soient remplacés par les suivants :

Tout en concourant dans ces résolutions, cette Chambre regrette :

" 1.—Que sur un crédit de $17,500.00 voté pour écoles d'agriculture pour l'exercice financier expirant le 30 juin 1909, le gouvernement ait diverti et soustrait une somme de $1,696.66 pour l'employer à d'autres fins que celles autorisées par la législature ;

" 2.—Que sur un crédit de $2,000.00 voté pour l'association laitière de la province de Québec, pour l'exercice financier expirant le 30 juin 1909, le gouvernement ait diverti et soustrait une somme de $500.00 pour l'employer à d'autres fins que celles autorisées par la législature, ainsi que le ministre de l'agriculture l'a déclaré à la séance du 17 mai courant, et cela sans même en faire mention dans les comptes publics ".

La question est soumise à la Chambre qui se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre, et
Tellier.—12.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Pilon,
Reed,

Robert,
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walsh.—41.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant proposée de nouveau.

L'honorable M. Caron soulève la question de privilège : Que l'amendement que la Chambre vient de rejeter contient le paragraphe suivant :

(2).—Que sur un crédit de $2,000.00 voté pour l'association laitière de la province de Québec, pour l'exercice financier finissant le 30 juin 1909, le gouvernement ait diverti et soustrait une somme de $500.00 pour l'employer à d'autres fins que celles autorisées par la Législature, ainsi que le ministre de l'agriculture l'a déclaré à la séance du 17 mai courant et cela sans même en faire mention dans les comptes publics ".

L'honorable M. Caron affirme qu'il n'a jamais prononcé les paroles qui lui sont attribuées par la partie de l'amendement précité, par les mots : " ainsi que le Ministre de l'agriculture l'a déclaré à la séance du 17 mai courant et cela sans même en faire mention dans les comptes publics.

Et l'honorable M. Caron propose que sa déclaration qui précède soit inscrite au procès-verbal ".

Un débat s'élève.

M. Bourassa soulève le point d'ordre : Que la motion n'est pas régulière :

1. Parce que la question de privilège aurait dû être soulevée lorsque l'amendement de M. Sauvé a été soumis, mais non pas après le vote rejetant l'amendement.

2. Que cette motion est de plus irrégulière parce qu'un deuxième amendement ne peut pas être proposé à une motion pour que la Chambre se constitue en comité des subsides."

M. l'Orateur renvoie le point d'ordre sur la première question : parce qu'une question de privilège peut être soulevée à toutes phases de la procédure, excépté lorsqu'un vote de la Chambre est à être enregistré.

Sur le second point : par la motion devant la Chambre n'est pas la motion pour le comité des subsides mais une motion pour concourir dans des "résolutions" rapportées par le comité des subsides.

Le débat continue.

M. Plante, appuyé par M. D'Auteuil, propose en amendement :

"Que les mots suivants soient ajoutés à la suite de la motion :

Attendu que l'honorable M. Caron, député de l'Islet et ministre de l'agriculture nie avoir fait la déclaration qui lui est attribuée dans la motion de censure qui vient d'être soumise au vote de cette Chambre et soutient que ce sont simplement des explications qu'il a données à cette Chambre le 17 de mai courant.

Que l'honorable M. Caron soit prié et requis de faire inscrire au procès-verbal les explications qu'il prétend avoir données."

Cette motion en amendement est mise aux voix : la Chambre se divise. Les noms appelés sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bourassa,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine, (Maskinongé.)
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Tellier.—9.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Cardin,
Caron, (l'Islet)
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge
Desaulniers,
Dion,
Francœur,
Galipeault,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque.
Mackenzie,
Morisset,
Pilon,
Robert,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walsh.—34.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion de l'honorable M. Caron sur la question de privilège est adoptée sur la même division renversée.

La motion principale est de nouveau proposée.

M. Lavergne soulève une question de privilège et propose, appuyé par M. Gault :

" Que vu que lors du concours sur les résolutions Nos 72, 77, 78, 79, 81, 82, M. Sauvé, député de Deux-Montagnes, ayant proposé un amendement, et M. l'Orateur ayant mis la question aux voix, demanda à ceux qui seraient en faveur de l'amendement de vouloir bien se lever ; que le député de l'Islet s'es

levé ; mais que son vote a été inscrit comme étant contre l'amendement, que le procès-verbal du vote soit corrigé.

M. l'Orateur déclare cette motion hors d'ordre, parce que la demande pour lire les noms des députés qui ont voté dans l'affirmative ou la négative doit être faite avant que le résultat d'un vote soit annoncé et ce en vue de la correction d'une erreur possible. Il est maintenant trop tard.

De plus l'honorable député de Montmagny avait le droit de demander la lecture des noms. S'il ne l'a pas fait, il ne s'ensuit pas que les privilèges de la Chambre aient été violés. "

La motion principale est alors proposée et résolue dans l'affirmative.

En conséquence, ces résolutions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'établissement d'un nouveau district judiciaire.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir Lomer Gouin, informe la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général.

EN COMITÉ.

Résolu, 1.—Que le coût de construction du palais de justice et de la prison pour le district de Montcalm au village de Mont-Laurier, lequel district sera créé en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions, ne sera pas imputable au fonds consolidé du revenu de la province, mais que, afin de faire face à ce paiement, le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à contracter un emprunt n'excédant pas $40,000.00. Que cet emprunt sera fait sur obligations ou sur rentes inscrites, qui seront émises dans ce but sur le crédit de la province, et que le capital et l'intérêt d'icelui grèveront le fonds spécial ci-après créé.

Résolu, 2.—Que les obligations ou les rentes inscrites seront faites pour une période n'excédant pas trente ans, à compter de leur date, porteront intérêt à un taux n'excédant pas 4% par an payable annuellement ou semi-annuellement ou autrement et, dans la limite établie par la présente résolution, qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de fixer cette période, le taux de l'intérêt, la forme et le montant des dites obligations ou rentes inscrites, et les époques et l'endroit où elles seront payables en capital et intérêt.

Résolu, 3.—Que le trésorier de la province pourra, de temps à autre, avant que le produit de la vente des dites obligations ou rentes inscrites soit entre ses mains, avancer à même les deniers publics dans le trésor, non autrement affectés, sur les certificats du ministre des travaux publics et du travail, les montants requis pour payer en tout ou en partie le coût de construction du dit palais de justice et de la dite prison.

Résolu, 4.—Que ces avances devront être remboursées au trésor, avec intérêt au taux de quatre pour cent par an, à même le produit de la vente des dites obligations ou rentes inscrites.

Résolu, 5.—Que pour le rachat de ces obligations ou de ces rentes inscrites, en intérêt et principal, il sera créé un fonds spécial composé des deniers provenant des taxes imposées dans le district de Montcalm, en vertu de l'article 3550 des Statuts refondus, 1909; mais que si ce fonds devient, en quelque temps que ce soit, insuffisant pour payer l'intérêt ou le principal des dites obligations ou des dites rentes inscrites à leur échéance, le trésorier de la province pourra avancer, à même les deniers publics non autrement affectés, les montants requis pour payer cet intérêt et ce principal; et que ces avances, avec intérêt, seront chargées au dit fonds jusqu'à ce qu'elles soient remboursées au trésor, au taux de quatre par cent par an.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (24) amendant la loi de l'Instruction publique.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (45) amendant les articles 639, 717, 1029, 1048, 1069 et 1352 du Code de procédure civile.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (4) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers.

Bill (7) amendant la loi de Québec relative aux droits sur les successions.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (132) constituant en corporation "The Soulanges Power Company".

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (132) constituant en corporation "The Soulanges Power Company", et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, Secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à une adresse, en date du 15 avril 1910, demandant la production de copie de tous ordres en-conseil, documents, ainsi que la correspondance se rapportant à la conférence tenue à Ottawa le 29 mars 1910, entre les délégués du Canada et les délégués d'un certain nombre des provinces de la confédération au sujet des attributions respectives du parlement fédéral et des législatures provinciales. (*Document de la session No* 102).

Et réponse à un ordre, en date du 6 avril 1910, pour la production de copie de la plainte et du dossier, y compris l'enquête préliminaire, dans une cause du Roi vs Pierre Lacasse, au dernier terme de la cour criminelle du district d'Ottawa, 1910. (*Document de la session No* 103).

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard et il est—

Résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi le 25 courant, à 3 heures p. m.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mercredi, 25 mai 1910.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Gosselin :—

Des citoyens de la ville de Farnham.

M. Giard :—

Des citoyens de la municipalité de Whitton Nord, demandant des amendements à la loi des licences.

Ordonné,—Que M. Francœur ait la permission de présenter un bill (176) amendant la loi des élections contestées de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Francœur, ait la permission de présenter un bill (177), insérant l'article 4491*a* dans les Statuts refondus, 1909.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (36) érigeant le comté du lac Saint-Jean en district judiciaire, amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (11) amendant la loi des assurances de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (38) amendant la loi des licences de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Lavergne.—1. Le gouvernement a-t-il fini d'étudier la question d'amendement à la loi des licences ?

2. Dans l'affirmative, quand cette mesure sera-t-elle présentée ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2. Oui et avis du bill a été donné.

Par M. D'Auteuil.—1. Quel était le premier clerc dans le département du Secrétariat Provincial, le 10 septembre 1888 ?

2. Quel était son salaire ?
3. Etait-il autorisé à agir sous l'article 671, S. R. P. Q. ?
4. Quelle est la date de sa mort ?
5. Qui fut nommé pour le remplacer, et quand ?
6. A quel salaire ?
7. Combien d'années est-il resté dans cette position ?
8. A-t-il démissionné, et quand ?

9. Quel était son salaire vingt ans plus tard ?

10. Pourquoi son salaire est-il resté aux trois quarts de celui de son prédécesseur ?

11. Pourquoi a-t-il demandé à être mis à sa retraite ?

12. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'il a accepté temporairement, la position de deuxième clerc et le salaire de $1200.00, au lieu de la position et du salaire de son prédécesseur, à certaines conditions ?

13. Que cette acceptation fut faite par lui à l'instance de l'honorable Honoré Mercier, alors premier ministre ?

14. Que cette acceptation fut faite après trois promesses faite par M. Mercier pour l'engager à y consentir : 1. De lui donner une augmentation de cinquante piastres par année, pendant huit ans, à son salaire de $1200.00 ? 2. De lui donner son plein salaire $1600.00, et sa position de premier clerc, aussitôt que le secrétaire de la province, l'honorable C. A. E. Gagnon, laisserait sa charge ? 3. De lui donner sa position de premier clerc et le salaire de son prédécesseur, avant le départ de M. C. A. E. Gagnon, secrétaire de la province ?

15. Ces promesses ont-elles été remplies, ou pourquoi ne l'ont-elles pas été ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Le 10 septembre 1888, il n'y avait pas de premier clerc au secrétariat ; le titulaire, Geo. W Colfer, étant décédé le 7 septembre 1888.

2. Le salaire de Geo. W. Colfer, premier clerc dans le département du secrétaire provincial, était de $1.600.00.

3. Oui.

4. Le 7 septembre 1888.

5. M. Thos. J. Molony, qui fut nommé clerc de deuxième classe, par arrêté en conseil du 14 septembre 1888.

6. $1,200.00.

7. Au-delà de vingt ans.

8. Oui, le 28 septembre 1908.

9. $1,200.00.

10. Parce qu'il ne méritait pas davantage.

11. Parce qu'il y avait droit.

12, 13, 14, et 15. Le gouvernement ignore.

Par M. Sauvé.—1. L'inspecteur des assurances, M. Dostaler, a-t-il fait, le 31 mai 1909, un rapport spécial sur des compagnies d'assurances mutuelles contre le feu ?

2. Dans l'affirmative, quel est ce rapport ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. L'inspecteur des assurances, M. Dostaler, a fait un rapport spécial, le 31 mai 1909, concernant la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du Canada.

2. Les affaires de cette compagnie, telles qu'au 31 mars 1909.

Par M. Sauvé.—1. Le surintendant des assurances, M. Chubb, a-t-il fait des rapports en 1909 et 1910 sur les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu ?

2. Dans l'affirmative, quel est ce rapport ?
3. A-t-il fait un rapport spécial ?
4. Dans l'affirmative, quel est ce rapport ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie.

1. Non.
2. La réponse découle de ce qui procède.
3. Oui.
4. Sur les affaires des compagnies en liquidation.

Par M. Sauvé.—Quels étaient respectivement l'actif et le passif des compagnies d'assurance mutuelle la "Providence", la "Canada Feu", la "Dominion", la "Jacques-Cartier", la "Foncière" et l' "Equitable", le 31 décembre 1909 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

	Actif y compris les balances non cotisées des billets de dépôt.	Passif.
Telles qu'au 31 décembre 1909.		
La Providence	$ 26,002 14	$ 24,516 36
Dominion	22,036 22	21,858 36
La Foncière	45,016 47	66,362 49
Equitable	121,781 05	19,435 25
Telles qu'au 20 janvier 1910.		
Le Canada-Feu	$ 77,447 57	$ 61,818 82
Telles qu'au 15 février 1910.		
Jacques-Cartier	$ 24,334 43	$ 23,034 81

Par M. Giard.—Quel a été le tarif des licences d'hôtel et de magasin de liqueurs, depuis 1905 inclusivement, jusqu'à 1910 inclusivement ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Pour 1905-06.

HOTEL

Dans la cité de Montréal, quatre cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer du lieu pour lequel la licence est demandée est de cinq cents piastres ou moins :—six cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de plus de cinq cents piastres et de moins de neuf cents—huit cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de neuf cents piastres et de moins de deux mille ; —mille piastres si la valeur annuelle ou le loyer est de deux mille piastres et de moins de dix mille piastres ; treize cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de dix mille piastres et de moins de vingt-cinq mille piastres ;— quinze cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de vingt-cinq mille piastres ou plus.

Les porteurs de licence ne payant pas plus que quatre cents piastres ; payent cent piastres de licence extra, pour le privilège d'une licence d'hôtel au lieu d'une licence de restaurant.

Dans la cité de Québec, deux cent cinquante piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de deux cents piastres ou moins, trois cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de plus de deux cents piastres et de moins de quatre cents piastres ; cinq cents piastres si la valeur annuelle ou le loyer est de quatre cents piastres et de moins de huit cents piastres ; et six cent cinquante piastres si la valeur annuelle ou le loyer est de huit cents piastres ou plus.

Dans toute autre cité, deux cents piastres.

Dans toute ville, cent quatre-vingts piastres.

Dans tout village régi par le Code municipal, cent cinquante piastres.

Dans toute partie de territoire organisé, en dehors d'une cité, d'une ville ou d'un village, cent vingt-cinq piastres.

Dans tout territoire non organisé, quatre-vingt-dix piastres.

MAGASIN DE LIQUEURS EN DÉTAIL

Dans chacune des cités de Montréal de Québec, vingt-cinq piastres et cent vingt-cinq pour cent sur la valeur annuelle ou le loyer du lieu pour lequel la licence est demandée pourvu que dans aucun cas, les droits de cette licence ne soient de moins de deux cents piastres ou de plus de quatre cents piastres :

Dans toute autre cité, deux cents piastres ;

Dans toute ville, cent soixante piastres ;

Dans toute autre partie de territoire organisé, cent vingt-cinq piastres ;

Dans tout territoire non organisé, soixante-dix piastres.

MAGASIN POUR LA VENTE DE LIQUEURS EN GROS ET POUR LA VENTE DE LIQUEURS EN GROS ET EN DÉTAIL

Dans la cité de Montréal, cinq cent cinquante piastres ;

Dans la cité de Québec, quatre cent cinquante piastres ;

Dans toute autre cité, trois cent cinquante piastres ;

Dans toute ville, deux cent cinquante piastres ;

Dans toute autre partie de la province, deux cent cinquante piastres.

Pour 1907–1908–1909–1910 :

HOTEL

Dans la cité de Montréal, quatre cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer du lieu pour lequel la licence est demandée est de cinq cents piastres ou moins ; six cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de plus de cinq cents piastres et de moins de neuf cents piastres ; huit cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de neuf cents piastres et de moins de deux mille piastres ; mille piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de deux mille piastres et de moins de dix mille piastres ; treize cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de dix mille piastres et de moins de vingt-cinq mille piastres ; quinze cents piastres. si la valeur annuelle ou le loyer est de vingt-cinq mille piastres ou plus.

Les porteurs de licences qui ne payent pas plus de quatre cents piastres payent cent piastres de droit de licence additionnel pour le privilège d'une licence d'hôtel au lieu d'une licence de restaurant.

Dans la cité de Québec, trois cents piastres, si le loyer ou la valeur annuelle est de deux cents piastres ou moins; trois cent cinquante piastres, si le loyer ou la valeur annuelle est de plus de deux cents piastres et moindre que quatre cents ; cinq cent cinquante piastres, si le loyer ou la valeur annuelle est de quatre cents piastres et moindre que huit cents piastres ; sept cents piastres, si le loyer ou la valeur annuelle est de huit cents piastres et moindre que dix mille piastres ; quinze cent cinquante piastres, si le loyer ou la valeur annuelle est de dix mille piastres ou plus.

Dans toute autre cité :

S'il n'y a qu'une licence émise, six cents piastres ;
Si deux licences sont émises, quatre cent cinquante piastres ;
Si trois licences sont émises, trois cent cinquante piastres ;
Si quatre licences ou plus sont émises, deux cent cinquante piastres ;

Dans toute ville :

S'il n'y a qu'une licence émise, quatre cent cinquante piastres ;
Si deux licences sont émises, trois cent cinquante piastres ;
Si trois licenses sont émises, deux cent cinquante piastres ;
Si quatre licences ou plus sont émises deux cents piastres.
Dans tout village ou territoire organisé ;
S'il n'y a qu'une licence émise, deux cents piastres ;
Si deux licences sont émises, cent soixante et quinze piastres ;
Si trois licences ou plus sont émises, cent cinquante piastres ;
Dans tout territoire non organisé, cent vingt-cinq piastres.

MAGASIN DE LIQUEURS EN DÉTAIL

Dans les cités de Montréal et de Québec, vingt-cinq piastres et cent vingt-cinq pour cent de la valeur annuelle ou du loyer du lieu pour lequel la licence est demandée, pourvu que dans aucun cas, les droits de cette licence ne soient de moins de trois cents piastres, ni de plus de quatre cent cinquante piastres, dans la cité de Montréal, ni de moins de deux cent cinquante piastres ni de plus de quatre cents piastres, dans la cité de Québec.

Dans toute autre cité, deux cents piastres ;
Dans toute ville, cent soixante piastres ;
Dans toute autre partie de territoire organisé, cent vingt-cinq plastres ;
Dans tout territoire non organisé, soixante-dix piastres.

MAGASIN DE LIQUEURS EN GROS

Dans la cité de Montréal, cinq cent cinquante piastres ;
Dans la cité de Québec, quatre cent cinquante piastres ;
Dans toute autre cité, trois cent cinquante piastres ;
Dans toute ville, deux cent cinquante piastres ;

Dans toute autre partie de la province, deux cents piastres ;

Mais, quand cette licence pour la vente de liqueurs en gros est accordée à un distillateur, le droit est de mille piastres.

Par M. Giard.—Le règlement des Bois et Forêts, du 22 avril 1910, décrétant que tout bois coupé sur les terres de la Couronne, après le 1er mai 1910, doit être manufacturé au Canada, c'est-à-dire converti en pulpe ou en papier, en madriers ou planches, ou de tout autre objet de commerce, marchandises dont tel bois n'est pas la matière première, s'applique-t-il aux lots concédés ou à être concédés par billet de location ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Le règlement ne s'applique pas aux lots actuellement concédés, mais il s'appliquera aux lots à être concédés.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Quel montant le gouvernement a-t-il perçu par les droits imposés sur les successions en ligne directe ?

2. Quel est le nom de la succession de laquelle le gouvernement a perçu le montant le plus élevé et le nom de la succession de laquelle le gouvernement a perçu le montant le moins élevé ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Les régistrateurs ne font pas de distinction entre les droits perçus sur les successions en ligne directe et sur ceux qui sont perçus en ligne collatérale. Il serait nécessaire d'examiner chaque cas en particulier.

2. Succession George B. Burland, $166,649.78.
" Ferdinand Fournier, 10 centins.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Le comité catholique du conseil de l'instruction publique a-t-il adopté une résolution priant le gouvernement de faire amender le Code scolaire concernant l'uniformité des livres dans le territoire régi par la commission scolaire de Montréal ?

2. Dans l'affirmative, quel est le texte de cette résolution ?

3. Quelle détermination le gouvernement entend-il prendre à ce sujet ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. " Dans l'intérêt réel de l'enseignement, pour répondre d'une part à des demandes populaires, de l'autre pour reconnaître et respecter les droits des commissions scolaires relativement à l'engagement des professeurs et à l'organisation des écoles sous leur contrôle, il semble opportun de modifier et de compléter l'alinéa 4 de l'article 215, de la loi de l'Instruction Publique. En conséquence, les changements suivants sont proposés et respectueusement recommandés au gouvernement et à la Législature. " :—

Article 215, 4ième alinéa: " D'exiger que, dans les écoles sous leur contrôle, on se serve que de livres autorisés qui doivent être les mêmes pour toutes les écoles de la municipalité. S'ils requièrent les services d'une congrégation catholique enseignante, il leur est loisible de faire un contrat avec elle relativement aux livres dont on se servira dans les écoles confiées à cette congréga-

tion, pourvu, toutefois, que ces livres fassent partie de la série approuvée par le comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, le curé ou le prêtre desservant, etc. "

3. Le gouvernement entend soumettre un projet de loi pour donner effet à cette résolution.

Par M. Plante.—1. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'un avis vient d'être affiché au palais de justice du district de Québec, annonçant que la cour supérieure et la cour de circuit ne commenceront l'instruction d'aucune cause après le 15 juin prochain?

2. Étant donné que tel avis aurait été affiché, est-ce l'intention du gouvernement d'intervenir à l'effet d'obtenir que la cour supérieure et la cour de circuit, siégeant en la cité de Québec, continueront de siéger jusqu'au dernier jour de juin inclusivement?

3. L'article 3092 des Statuts refondus de la province de Québec, 1909, prescrivant que tous les jours juridiques du mois de juin sont des jours de terme, est-il encore en vigueur?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.
2. Le gouvernement communique avec le juge en chef à ce sujet.
3. Oui.

Par M. Mercier.—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il, en 1896-1897 et en 1908-1909, payée aux commissions scolaires de chaque comté, comme aide à l'enseignement primaire?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Comtés	1896-97	1908-09
Argenteuil	$2,113 47	$5,274 83
Arthabaska	2,099 39	4,013 54
Bagot	2,140 83	3,548 78
Beauce	4,092 13	7,684 72
Beauharnois	1,491 33	2,219 20
Bellechasse	1,825 12	2,992 76
Berthier	1,899 17	3,920 08
Bonaventure	2,983 53	7,331 24
Brome	1,617 32	3,908 39
Chambly	919 14	1,656 67
Champlain	2,590 41	4,903 58
Charlevoix	2,204 02	2,687 83
Châteauguay	1,103 80	2,228 75
Chicoutimi & Saguenay	4,906 17	7,335 72
Compton	2,839 95	6,039 30
Deux-Montagnes	1,230 26	2,291 87
Dorchester	1,954 44	4,468 34
Drummond	1,564 89	3,286 78

Comtés	1896-97	1908-09
Gaspé & Iles de la Madeleine	$4,486 06	$ 9,430 78
Hochelaga & Montréal	22,490 24	27,839 90
Huntingdon	1,389 40	3,378 66
Iberville	935 09	1,229 83
Jacques Cartier	1,300 88	2,266 35
Joliette	1,939 80	2,843 75
Kamouraska	1,976 91	3,352 61
Lac St-Jean	1,777 57	3,829 40
Laprairie	861 34	1,471 17
L'Assomption	1,005 10	1,827 51
Laval	722 24	1,445 54
Lévis	2,424 77	3,860 37
L'Islet	1,452 13	2,390 28
Lotbinière	1,841 67	3,266 33
Maskinongé	1,647 50	2,287 70
Matane	2,163 13	4,885 19
Mégantic	2,414 95	5,151 05
Missisquoi	2,249 32	4,104 15
Montcalm	1,670 81	2,810 86
Montmorency	1,339 25	2,639 99
Napierville	1,035 23	1,538 43
Nicolet	2,496 72	5,044 38
Ottawa	7,244 96	14,630 71
Pontiac	2,839 83	5,972 99
Portneuf	2,683 06	5,184 81
Québec (cité)	5,703 10	5,874 18
Québec (comté)	2,674 14	5,593 42
Richelieu	2,024 36	2,665 67
Richmond	1,510 19	4,450 98
Rimouski	2,006 99	2,391 73
Rouville	1,420 27	2,442 27
Shefford	2,198 17	4,673 02
Sherbrooke	1,753 45	3,899 60
Soulanges	787 22	1,664 53
Stanstead	1,871 05	4,462 01
St-Hyacinthe	2,063 12	2,993 90
St-Jean	1,372 55	1,413 18
St-Maurice & Trois-Rivières	1,783 42	2,557 72
Témiscouata	2,776 68	4,078 95
Terrebonne	2,208 74	4,714 73
Vaudreuil	1,327 26	1,802 03
Verchères	950 25	1,525 75
Wolfe	1,656 06	2,813 35
Yamaska	2,024 35	3,013 47

Ces chiffres ne comprennent pas les sommes payées à titre de primes ou allocations aux instituteurs et institutrices, ni les sommes que le gouverne-

ment a retenues sur le crédit des écoles publiques pour le verser au fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement et que ces derniers ont ensuite remboursées aux commissions scolaires.

Par M. Mercier.—Quel montant le gouvernement a-t-il, au cours de chacun des exercices écoulés depuis le 1er juillet 1892, distribué en primes ou allocations aux instituteurs et institutrices?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Années.	Montants distribués.
De 1892 à 1897 aucun.	
1897-98	$ 13,180 75
1898-99	13,383 50
1899-1900	13,153 20
1900-01	13,530 00
1901-02	13,950 50
1902-03	13,492 00
1903-04	14,379 50
1904-05	14,662 50
1905-06	14,782 70
1906-07	27,082 50
1907-08	28,699 04
1808-09	42,849 80

Par M. Mercier.—Quelle subvention le gouvernement a-t-il, depuis le 1er juillet 1892, payée, chaque année, à l'école polytechnique de Montréal?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Années.	Montants payés.
1892-93	$ 5,700 00
1893-94	5,700 00
1894-95	10,000 00
1895-96	10,000 00
1896-97	9,500 00
1897-98	10,000 00
1898-99	10,000 00
1899-1900	10,500 00
1900-01	10,000 00
1901-02	13,000 00
1902-03	13,000 00
1903-04	13,000 00
1904-05	13,000 00
1905-06	13,000 00
1906-07	13,000 00
1907-08	16,000 00
1908-09	20,000 00

Par M. Morisset.—Quel montant le gouvernement a-t-il versé au fonds de pension des instituteurs et institutrices, pendant chacun des exercices écoulés, depuis le 1er juillet 1892?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Années.	Montants transportés de divers crédits scolaires.	Montants votés par la législature.
1892-93	$18,486 04	$ 9,000 00
1893-94	20,098 41	9,000 00
1894-95	19,800 08	9,000 00
1895-96	20,637 88	9,000 00
1896-97	21,280 80	9,000 00
1897-98	21,910 90	15,000 00
1898-99	21,984 07	9,000 00
1899-00	28,017 81	17,000 00
1900-01	27,151 07	13,000 00
1901-02	27,576 13	13,000 00
1902-03	30,391 15	13,000 00
1903-04	28,964 35	13,000 00
1904-05	29,222 16	13,000 00
1905-06	30,993 99	13,000 00
1906-07	31,669 00	13,000 00
1907-08	33,399 34	13,000 00
1908-09	31,831 52	15,000 00
1909-10 (au 1er mai 1910)	34,350 98	22,000 00

Par M. Morisset.—Combien d'écoles du soir le gouvernement a-t-il subventionnées et quelle somme a-t-il dépensée, pour ces écoles, au cours de chacun des exercices écoulés depuis le 1er juillet 1892?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Années.	Nombre d'écoles.	Montants dépensés.
1892-93	57	$ 8,961 01
1893-94	42	7,867 35
1894-95	29	6,299 14
1895-96	34	6,791 00
1896-97	67	11,144 25
1897-98	118	18,838 91
1898-99	114	18,539 63
1899-1900	117	18,873 96
1900-01	141	20,750 00
1901-02	151	19,667 43
1902-03	162	18,369 23
1903-04	162	19,758 52
1904-05	168	17,758 52
1905-06	162	19,019 98
1906-07	139	15,907 00
1907-08	145	17,586 10
1908-09	154	18,902 66

Par M. Morisset.—Combien d'écoles ménagères le gouvernement a-t-il subventionnées et quelle somme a-t-il dépensée pour ces écoles pendant chacun des exercices écoulés depuis le 1er juillet 1892?

Réponse par l'honorable M. Caron:

Six.

Année	1892-93	Rien.
"	1893-94	Rien.
"	1894-95	$ 1,300 00
"	1895-96	1,300 00
"	1896-97	3,801 83
"	1897-98	3,498 17
"	1898-99	1,000 00
"	1899-1900	1,000 00
"	1900-01	1,000 00
"	1901-02	1,000 00
"	1902-03	1,000 00
"	1903-04	1,300 00
"	1904-05	3,800 00
"	1905-06	2,800 00
"	1906-07	4,626 20
"	1907-08	5,010 50
"	1908-09	3,128 00

Par M. Geoffrion.—Combien les sociétés d'agriculture ont-elles, depuis le 1er janvier 1892, dépensé, chaque année, pour l'achat d'animaux reproducteurs et de graines de semence?

Réponse par l'honorable M. Caron:

Années	Animaux	Graines de semence
1892	$ 6,636 57	$ 8,678 38
1893	2,058 48	7,082 25
1894	2,986 00	4,041 04
1895	3,594 08	4,188 21
1896	2,047 32	3,009 72
1897	2,207 11	3,789 27
1898	2,864 30	4,620 60
1899	4,086 86	5,743 49
1900	3,772 65	5,030 09
1901	3,679 00	7,167 47
1902	9,099 76	8,692 01
1903	10,842 81	10,020 23
1904	10,465 17	10,820 42
1905	13,158 18	12,131 06
1906	12,218 98	12,251 57
1907	14,547 69	14,265 10
1908	12,424 10	14,490 77

Par M. Geoffrion.—Combien les cercles agricoles ont-ils, depuis le 1er janvier 1894, dépensé, chaque année, pour l'achat d'animaux reproducteurs et de graines de semence ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Années	Animaux	Graines de semence
1894	$13,616 21	$53,354 61
1895	10,129 53	68,727 54
1896	4,595 71	62,295 51
1897	4,803 63	67,146 22
1898	6,294 96	62,964 41
1899	6,824 49	58,097 02
1900	6,777 27	70,086 39
1901	9,561 63	80,688 74
1902	11,239 37	77,813 21
1903	11,926 97	77,689 39
1904	13,562 78	78,687 06
1905	12,630 39	85,127 46
1906	16,619 23	90,574 29
1907	17,590 49	105,739 55
1908	15,598 34	112,285 08

M. Morisset propose, appuyé par M. Cardin, et la question est posée : Que le bill (140) constituant en corporation la compagnie électrique, de Dorchester, soit réinscrit sur l'ordre du jour pour étude par le comité général.

Un débat s'élève.

M. Galipeault soulève le point d'ordre que la motion est irrégulière, parce que le rapport du comité des bills privés, déclarant que le préambule du bill (140) n'avait pas été prouvé, a été adopté, par la Chambre, à la séance du 18 mai courant, et, qu'en conséquence, la Chambre n'a plus le droit de considérer ce bill à cette session.

M. l'Orateur décide la question d'ordre comme suit :

"Il n'est jamais proposé à la Chambre d'adopter, amender ou rejeter le rapport du comité des bills privés d'un bill que le comité a adopté, amendé ou rejeté.

"Le comité rapporte tous les bills qui lui sont renvoyés, parce qu'il est constitué spécialement pour cette objet.

Les pouvoirs se limitent au droit de faire rapport. Mais la Chambre, ayant seule le droit de rejeter un bill dont elle a permis la présentation, le promoteur d'un bill rejeté par le comité auquel ce projet de loi a été renvoyé, a certainement le droit de proposer la réinscription du bill au feuilleton des ordres, pour être considéré en comité général de la Chambre.

"Quant à l'argument de l'honorable député de Bellechasse que le rapport précité a été adopté, je dois rappeler à la Chambre que l'adoption de ce rapport ne portait nullement sur la partie relative aux bill (140), mais uniquement sur ce dernier paragraphe du rapport informant la Chambre que le promo-

teur du bill (142) " désirait ne pas procéder sur ce bill" et recommandant, en conséquence, à cette Chambre d'accorder au promoteur de ce bill 142 la permission de le retirer. C'est cette recommandation qui a été approuvée. Je déclare que la motion est dans l'ordre ".

Le débat se continue.

M. D'Auteuil propose en amendement, appuyé par M. Plante.

Que tous les mots " après que " soient retranchés et remplacés par les suivants.

Que le bill (140) constituant en corporation La compagnie électrique de Dorchester, soit de nouveau renvoyé au comité des bills privés, avec instruction de l'étudier de nouveau et de faire rapport.

La question est posée : C'et amendement sera-t-il adopté ? La Chambre se divise, les noms appelés sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Blouin
Carbonneau,
Caron, (Matane)
D'Auteuil,
Gaboury,
Galipeault,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—13

CONTRE :

Messieurs.

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Cardin,
Caron, (l'Islet)
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Dion,
Dupuis.
Finnie,
Francœur,
Gouin,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur)
Lavergne
Leclerc,
Létourneau,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Neault,
Pilon,
Robert,
Taschereau
Tessier,
Thériault,
Tourigny.—30

L'amendement est ainsi rejeté :

La motion principale est proposée : la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (167) amendant les lois relatives à la Cour du recorder de la cité de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (172) amendant l'article 3189 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'appel à la Cour de revision de certains jugements rendus dans les Iles de la Madeleine.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (170) amendant la loi des médecins vétérinaires de la province de Québec, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (15) relatif à l'établissement de bureaux de placements pour les ouvriers.

Bill (141) constituant en corporation la ligne antituberculeuse de Québec.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (33) concernant les sociétés coopérative agricoles.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (33) concernant les sociétés coopératives agricoles, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre. Réponse à un ordre, en date 13 mai 1910, demandant la production de tous documents relatifs à la cancellation de vente des lots dans les cantons Boyer et Campbell, durant les deux dernières années.

(*Document de la session No* 104).

A six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (69) constituant en corporation "The Laurentian Society for the Treatment and control of Tuberculosis", et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (82) amendant la charte du Crédit Général, et les dits amendements sont lus de nouveau et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législ-gislatif au bill (98) incorporant la " Donald Fraser and Sons Limited ", et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (126) ratifiant une convention intervenue entre les représentants de la succession Charles-Auguste-Maximilien Globensky et dame Marie-Joséphine Pelland, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné.—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (134) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (144) constituant en corporation "The Jewish Congregation Nusach Hoaari", de Montréal, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (145) constituant en corporation la Congrégation juive, "Beth Israël", de Lachine, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (106) ratifiant et confirmant l'acte de vente consenti par la succession de feu John O'gilvie à "The Young Men's Christian Association", de Montréal, et les dits amendements sont lus de nouveau et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill (132) constituant en corporation "The Soulanges Power Company".

M. Mousseau propose, appuyé par M. Blouin.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-t-ils lus la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Résolu,— Que cette Chambre adopte les dits amendements.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (131) amendant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield, et ces amendements sont lus la deuxième fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soit lus, la troisième fois, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (128) amendant la charte de la cité de Montréal.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Les amendements sont lus la première et la deuxième fois et adoptés.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (97) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Québec et de l'Ile d'Orléans.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (149) pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale " The Investment Trust Company, Limited".

La Chambre s'étant constituée en comité général, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, procède en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (157) concernant le bureau des Commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal.

La Chambre se forme, en consequence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,— Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (46) amendant l'article 6923 des Statuts refondus, 1909.

M. Mousseau propose, appuyé par M. Blouin.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant, —la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre continue le débat ajourné le 27 avril dernier lors de la motion :

Qu'il soit mis devant cette Chambre :—1. Production de copie et toute correspondance échangée entre le gouvernement et les compagnies d'assurance, sociétés de secours mutuel et sociétés de bienfaisance sujettes à la loi concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuel et les sociétés de bienfaisance sanctionnée le 25 avril 1908. 2. Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et des intéressés ou leurs représentants, au sujet des dites compagnies et sociétés, ou de leurs rapports avec leurs assurés ou le public.

La motion est proposée et résolue dans l'affirmative.

La Chambre reprend le débat ajourné vendredi, le 6 mai courant, lors de la motion demandant qu'il soit mis devant cette Chambre, copie de correspondance et documents relatifs à la construction d'un pont à Magenta, comté de Rouville.

La motion est proposée et résolue dans l'affirmative.

La Chambre reprend le débat ajourné mercredi, le 11 mai courant, lors de la motion. Qu'il soit proposé :

Qu'attendu qu'en vue du développement rapide de la cité de Montréal, il est dans l'intérêt public, qu'une commission soit nommée, pour étudier les meilleurs moyens à prendre pour la création d'un système de parcs, terrains d'amusements, boulevards, voies de communication améliorées.

Attendu que l'idée d'une telle commission serait utile à la gouverne future et avantageuse pour tout le voisinage de Montréal, et pour la province ;

Attendu que ces commissions ont été d'un grand avantage pour plusieurs autres grandes cités, principalement pour Paris, Boston, Chicago et Ottawa ;

Attendu qu'aucun intérêt n'aura à souffrir de la nomination d'une commission pour étudier la question ;

Attendu que cette commission a été demandée et appuyée par les commissaires et le conseil de la cité de Montréal, la cité de Westmount, les villes de Rosemont, Notre-Dame de Grâce, Outremont, et autres, le " Board of Trade l'association des manufacturiers canadiens, la " City Improvement League ",

la "Children Aid Society", et par plusieurs citoyens éminents de toutes les classes de la population ;

Dans l'opinion de cette Chambre, les mesures nécessaires devraient être prises pour nommer une commission chargée d'étudier les meilleurs moyens d'atteindre les objets ci-dessus, et d'en faire rapport à la prochaine session de cette législature, ou à une date ultérieure, si on le croit nécessaire, avec pouvoir de visiter les endroits propices, de consulter des experts, et avec tous autres pouvoirs qui sont d'usage dans ces cas ou qui peuvent être utiles dans les circonstances.

Et la question est posée et résolue dans l'affirmative.

La Chambre siège jusqu'après minuit, jeudi matin.

Minuit, 26 *mai* 1910.

Sur motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, il est :—

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer une résolution concernant l'érection du comté du Lac St-Jean en district judiciaire.

Sur motion de l'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie, il est,—

Résolu : Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer une résolution concernant des amendements à apporter aux lois 6 Edouard VII, chapitre 4 et 8 Edouard VII, chapitre 5.

Sur motion de l'honorable M. Décarie, appuyé par l'honorable M. Taschereau, il est,—

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions relatives à l'école des hautes études commerciales de Montréal.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (31) relatif aux jeunes délinquants.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les résolutions concernant l'établissement d'un nouveau district judiciaire rapportées du comité général, lues deux fois le 19 mai courant et remises à une date ultérieure.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ces résolutions.

Ordonné,—Que ces résolutions soient renvoyées en comité général sur le bill (8) établissant un nouveau district judiciaire, amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code de procédure civile.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la loi de l'Instruction publique.

L'honorable M. Décarie, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Décarie informe la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-gouverneur a pris connaissance de l'objet de cette résolution et la recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ.)

Résolu,—Que le traitement des inspecteurs d'écoles nommé en vertu de l'article 2569 des Statuts refondus, 1909, ne devra pas excéder quatorze cents piastres par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Tessier rapporte alors la dite résolution qui est lue la première et la seconde fois et adoptée.

Ordonné,—Que les dites résolutions soient renvoyées en comité général sur le bill (24) amendant la loi de l'Instruction publique.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (24) amendant la loi de l'Instruction publique.

La Chambre, se forme en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintemaintenant?—la Chambre se divise et les noms appelés sont inscrits comme suit:

POUR:

Messieurs

Benoit,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Décarie,
Delâge,
Désaulniers,
Dupuis,
Finnie,
Geoffrion,
Gouin,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,

Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Neault,
Patenaude,
Pennington,
Pilon,
Robert,
Taschereau,
Tellier,
Tessier,
Tourigny.—25

CONTRE :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
Giard,
Lavergne,
Sauvé,
Sylvestre.—7.

La proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (34) concernant la passation d'un contrat avec l'hôpital protestant des aliénés, au sujet de la garde et de l'entretien des patients.

L'honorable M. Décarie propose, secondé par l'honorable M. Taschereau, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance.

La Chambre siège jusqu'à une heure moins dix minutes jeudi matin et s'ajourne à l'après-midi.

Jeudi, 26 mai 1910.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Bernard :

Des citoyens de Laurenceville.

M. Walker :

Des citoyens de Himmingford, demandant des amendements à la loi des licences.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 27ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Le promoteur du bill (101) amendant la charte de la cité de Montréal, dans le but de définir les pouvoirs des commissaires et ceux du Conseil et de réorganiser l'administration générale, ayant déclaré qu'il désirait ne pas procéder sur son bill, votre comité recommande, en conséquence, à Votre Honorable Chambre que permission lui soit accordée de le retirer.

Sur motion de M. Tessier, secondé par M. Neault, il est—

Ordonné,—Que le bill (101) amendant la charte de la cité de Montréal, dans le but de définir les pouvoirs des commissaires et ceux du conseil, et de réorganiser l'administration générale, soit retiré.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 7ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement,

Bill (45) amendant les articles 639, 717, 1029, 1048, 1069, 1352, du Code de procédure civile.

" Votre comité a aussi examiné le bill suivant et l'a adopté avec amendement :

Bill (20) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux ventes des marchandises en bloc.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les rapporte à votre Chambre pour étude ultérieure :

Bill (159) amendant l'article 3144 des Statuts refondus, 1909, concernant la Cour de circuit pour le district de Montréal.

Bill (158) amendant le Code civil.

Et bill (162) amendant le Code civil relativement au louage des choses.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a rejetés :

Bill (50) amendant le Code de procédure civile, concernant la vente d'immeubles par le shérif.

Bill (153) amendant la loi des architectes de la province de Québec.

Bill (46) amendant l'article 6923 des Statuts refondus, 1909.

Et bill (165) amendant le Code de procédure civile relativement au lieu de l'introduction de l'action.

Sur motion de M. Giard, appuyé par M. Plante, la question est soumise : —Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Sur motion de M. Giard, et avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné,—Que cette motion soit retirée.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET RÉPONSES.

Par M. Mousseau.—1. Quels étaient le 17 décembre 1891, le 26 mai 1897, le 23 mars 1905 et le 1er mai 1910, le passif, l'actif et l'excédant du passif sur l'actif ?

2. Quelle somme représente l'augmentation du passif par suite des opérations de conversion conclues entre le 26 mai 1897 et le 23 mars 1905, ainsi qu'entre le 23 mars 1905 et le 1er mai 1910 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1.— Date	Actif non compris les immeubles.	Passif, non compris les subventions accordées aux chemin de fer mais non gagnées.	Excédant du passif sur l'actif.
17 décembre 1891..	$ 11,471,191.98	$ 27,939,662.55	$ 16,468,470.57
26 mai 1897.....	11,251,315.03	35,374,617.67	24,123,302.64
23 mars 1905.....	12,061,528.01	38,258,814.12	26,197,286.11
1er mai 1910.....	5,722,451.29	28,087.214.32	22,364,763.03

2. Entre le 26 mai 1897 et le 23 mars 1905.....$ 1,117,911.42
Entre le 23 mars 1905 et le 1er mai 1910 ..... Rien.

Par M. Mousseau.—Quel était le chiffre de la dette consolidée le 17 décembre 1891, le 26 mai 1897, le 23 mars 1905 et le 1er mai 1910 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

17 décembre 1891.....	$25,209,873 33
26 mai 1897.....	34,225,747 42
23 mars 1905.....	34,731,016 16
1er mai 1910.....	25,714,136 15

Par M. Mousseau.—Quelle somme l'intérêt annuel payable sur la dette consolidée représentait-il le 17 décembre 1891, le 26 mai 1897, le 23 mars 1905 et le 1er mai 1910.

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

17 décembre 1901.....	$1,168,570 67
26 mai 1897.....	1,426,865 59
23 mars 1905.....	1,349,066 32
1 mai 1910.....	900,638 63

Par M. Blouin.—Quels emprunts ont été remboursés en tout ou en partie depuis le 1er juillet 1897 ; quand ces remboursements ont-ils été faits et quel montant a été remboursé dans chaque cas ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Emprunt de 1880.

15 décembre, 1897	$	43,313 33
14 juin 1898		43,994 66
5 janvier 1899		35,429 33
29 juin 1899		34,845 34
8 janvier 1900		36,500 00
29 juin 1900		31,049 33
29 décembre 1900		38,836 00
27 juin 1901		36,110 67
30 décembre 1901		34,942 67
30 juin 1902		39,906 67
30 décembre 1902		39,809 33
29 juin 1903		42,048 00
23 décembre 1903		41,561 34
21 janvier 1904		97 33
29 juin 1904		44,676 00
29 décembre 1904		40,393 33
29 juin 1905		46,330 68
5 janvier 1906		43,605 33
30 juin 1906		44,481 34
22 décembre 1906		48,180 00
28 juin 1907		44,286 67
3 janvier 1908		48,958 66
27 juin 1908		50,029 33
30 décembre 1908		52,949 33
25 juin 1909		52,170 67
30 décembre 1909		52,268 00

Emprunt de 1874.

23 avril 1906	$	2,723,873 33

Emprunt de 1876.

28 avril 1906	$	3,111,746 67

Emprunt de 1878.

19 juillet 1907	$	8,000 00
15 octobre 1907		3,000 00
28 octobre 1907		4,000 00
11 février 1908		500 00
23 octobre 1908		2,522,000 00
31 octobre 1908		87,500 00
2 novembre 1908		73,000 00

Emprunt temporaire du 30 juin 1897.

1er mars 1906	$	700,000 00

Par M. Blouin.—1. Quelle somme le gouvernement a-t-il, au cours de chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1897, payée à même les revenus ordinaires, pour rembourser ou racheter partie de la dette publique ?

2. Ces paiements sont-ils compris dans les chiffres de la dépense ordinaire annuelle ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. 1897–98	$	87,307 99
1898–99		70,274 67
1899–1900		67,549 33
1900–01		74,946 67
1901–02		74,849 34
1902–03		81,857 33
1903–04		86,334 67
1904–05		86,724 01
1905–06		88,086 67
1906–07		92,466 67
1907–08		98,987 99
1908–09		105,120 00
1er juillet 1909 au 1er mai 1910		52,268 00

2. Oui.

Par M. Blouin.—1. Quelle somme le gouvernement a-t-il, à même les revenus ordinaires, versée au fonds d'amortissement de la dette publique pendant chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1892 ?

2. Ces sommes sont-elles comprises dans les chiffres de la dépense ordinaire annuelle ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. 1892-93		Rien.
1893-94		"
1894-95		"
1895-96		"
1896-97		"
1897-98	$	10,677 78
1898-99		21,070 17
1899-00		23,898 43
1900-01		24,807 49
1901-02		25,689 08
1902-03		26,491 82
1903-04		27,375 08
1904-05		28,202 50
1905-06		29,054 90
1906-07		29,933 10
1907-08		30,837 82
1908-09		31,769 90
1er juillet 1909 au 1er 1910		32,730 13

2. Oui.

Par M. Geoffrion.—1. Quand a été établie l'inspection des fabriques de beurre et de fromage non syndiquées ?

2. Combien de fabriques non syndiquées y avait-il en cette province, lors de l'établissement de cette inspection ?

3. Combien le gouvernement a-t-il dépensé, chaque année, pour l'inspection des fabriques de beurre et de fromage non syndiquées.

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. En 1897.
2. 1163.
3. Année 1896-97..... $ 757 14
" 1897-98..... 1,911 94
" 1898-99..... 1,748 70
" 1899-1900..... 3,070 72
" 1900-01..... 6,355 97
" 1901-02..... 6,465 31
" 1902-03..... 8,255 24
" 1903-04..... 8,746 89
" 1904-05..... 6,761 83
" 1905-06..... 7,519 69
" 1906-07..... 7,427 51
" 1907-08..... 7,851 29
" 1908-09..... 8,451 31

Sur motion de l'honorable M. Décarie, appuyé par l'honorable M. Taschereau, il est—

Ordonné,—Que l'ordre du jour de mercredi le 25 mai courant, pour 3eme lecture du bill (34) concernant la passation d'un contrat avec l'hôpital protestant des aliénés, au sujet de la garde et de l'entretien des patients, soit rescindé.

Ordonné,—Que le bill soit renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter avec certains amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme encouragement à l industrie laitière pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme encouragement à l'horticulture, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les conférenciers agricoles, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour aider à la construction d'une école d'agriculture à Sainte-Anne de la Pocatière, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le maintien de l'école d'agriculture à Sainte-Anne de la Pocatière pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la présente séance, cette Chambre se formera, de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que la troisième lecture soit remise à demain.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 29 avril 1910, demandant la production de copie de tous arrêtés ministériels, documents, correspondance concernant Leopold Jutras et Ludger Caron, accusés de parjure et de subornation de parjure. (*Document de la session No* 105).

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (137) amendant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal, et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (128) amendant la charte de la cité de Montréal.

Il est proposé par M. Robillard, appuyé par M. Séguin,

Et la question est posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?

M. Bourassa propose en amendement, appuyé par M. Tellier, que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général avec instruction de l'amender en ajoutant l'article suivant après l'article 1 du dit bill :

1*a*. Aucune des annexions décrétées dans l'article précédent de cette loi n'aura d'effet avant d'avoir été approuvée par la majorité des électeurs votants de la municipalité ou partie de municipalité annexée.

Les électeurs seront consultés à ce sujet, par voie de referendum et suivant les formalités prescrites pour l'approbation des règlements municipaux par les électeurs, le ou avant le 23 décembre 1910.

Cette motion en amendement est mise aux voix, la Chambre se divise et les noms appelés sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Lavergne,
Patenaude,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre et
Tellier.—11

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet)
D'Anjou,
Décarie,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Neault,
Perron,
Pilon,
Reed,
Robert,
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Thériault,
Tourigny et
Walsh.—39.

L'amendement est rejeté.

La motion principale étant proposée de nouveau.

M. Perron propose en amendement, appuyé par M. Cousineau : Que ce bill ne soit pas lu maintenant la 3ème fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général avec instruction de l'amender en ajoutant les mots suivants à la fin du paragraphe B de la clause 50 du bill, savoir : "Lequel coût sera payable moitié par les propriétaires d'immeubles situés des deux côtés de la partie élargie de la rue et l'autre moitié par la cité de Montréal ", et que le second paragraphe de la clause 25 de la loi Ed. VII, ch. 81, soit en conséquence abrogé.

Cette motion en amendement est mise aux voix. La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Carbonneau,
Caron (Matane),
Cousineau,
D'Auteuil,
Décarie,
Francœur,
Galipeault,
Godbout,
Gosselin,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Marchand,
Ouellette,
Patenaude,
Perron,
Pilon,
Plante,
Prévost,
Reed,
Robert,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier, et
Tourigny.—26.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Cardin,
Caron (l'Islet),
D'Anjou,
Desaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Gaboury,
Giard,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (St-Sauveur),
Lavergne,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Neault,
Pennington,
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Vilas,
Walsh.—32

L'amendement est rejeté.

La motion principale étant proposée de nouveau, M. Cousineau propose en amendement, appuyé par M. Patenaude.

Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général avec instruction de l'amender en retranchant le paragraphe B, de la clause 50.

Cette motion en amendement est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général.

Le Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Les amendements lus la première et la deuxième fois sont adoptés.

Et la question étant posée : ce bill sera-t-il la troisième fois, maintenant ?

M. Plante, secondé par M. Sylvestre propose en amendement : que ce bill ne soit pas lu maintenant la 3ème fois mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre avec instruction de l'amender en remplaçant les deux premières lignes de la clause E. de l'article 1, par les mots suivants :

E. Après approbation suivant les dispositions de la charte de la cité, par les électeurs propriétaires de la ville de Notre-Dame-de-Grâces, du projet de règlement adopté en deuxième lecture, par le conseil de ville de la cité de Montréal à une assemblée tenue le 23 décembre 1909, sera annexé à la cité et formera un quartier sous le nom de " Quartier Notre-Dame-de-Grâces. "

Cette motion en amendement est soumise à la Chambre qui se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Finnie,
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—13

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane)

Caron, (l'Islet),
Décarie,
Delâge,
Désaulniers,
Dion,
Dupuis,
Gaboury,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Oueilette,
Perron,
Pilon,
Reed,
Robert,
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Thériault,
Tourigny,
Walker
Walsh.—38

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors proposée, et résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (35) amendant la loi imposant une taxe sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions obligations.

Bill (115) faisant disparaître du plan de la cité de Montréal la ligne homologuée de l'Avenue Papineau ci-devant rue Monarque, entre la rue Notre-Dame et le droit de passage de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill (125) constituant en corporation "The Syrian Greek Orthodox Church of Saint Nicholas of Canada".

Bill (138) amendant la loi constituant en corporation la ville de Magog.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (88) amendant la charte de la "Beauharnois Light, Heat and Power Company".

Bill (129) concernant la commune de Laprairie.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (88) amendant la charte de la "Beauharnois Light, Heat and Power Company", et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus la seconde fois à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (129) concernant la commune Laprairie, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. Mackenzie, appuyé par l'honorable M. Kaine et avec le consentement unanime de la Chambre, il est,—

Résolu,—Que cette Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité.

(EN COMITÉ)

La Chambre siège jusqu'après minuit vendredi du matin.

Vendredi, 27 mai 1910.

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les améliorations des chemins ruraux, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les expositions pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera, de nouveau en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la troisième lecture de ces résolutions soit remise à la prochaine séance.

La Chambre ayant siégé jusqu'à deux heures du matin s'ajourne à cet après-midi.

Vendredi, 27 mai 1910.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (17) relatif aux heures de travail des femmes et des enfants dans certaines manufactures.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Bissonnet :

Des citoyens de Barnston et May's Mill.

M. Tessier :

Du Dominion Alliance, Trois-Rivières.

M. Gault :

Des citoyens de Montréal, demandant des amendements à la loi des licences.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 8ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné le bill suivant et demande la permission de le rapporter à votre Honorable Chambre.

Bill (18) amendant la loi des mines de Québec.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il accordé des permis de pêche dans le lac des Deux Montagnes, ou dans la rivière Ottawa en 1909 ?

2. Dans l'affirmative, pourquoi ?

3. Le gouvernement a-t-il accordé des permis de pêche dans le même lac ou dans la même rivière pour 1910 ?

4. Dans l'affirmative, à qui ?

5. Dans la négative, pourquoi ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2. Le gouvernement a cru qu'il n'était que juste de continuer ces permis de pêche.

3. Oui.

4. Joseph Gendreau, Jules Séguin, Octave Chevrier, Rock Larocque, Joseph Malette, Henri Malette, Emery Gauthier.

Par M. Tellier.—1. Est-il vrai que le gouvernement a dépensé, ou payé, chaque année depuis le 1er juillet 1897 les sommes mentionnées par l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux Publics et du Travail, dans sa réponse à l'interpellation de M. Plante, député de Beauharnois, entrée à la page 144 des procès verbaux de l'Assemblée législative de 1910, savoir :

1898	$ 203,645 14
1899	105,079 17
1900	100,276 22
1901	128,318 10
1902	78,419 27
1903	51,500 00
1904	125,090 33
1905	155,143 47
1906	80,750 00
1907	43,779 61
1908	46,558 31
1909	23,750 00

2. Dans l'affirmative, comment se fait-il que, d'après les comptes publics présentés par le trésorier de la province, durant la présente session (pages 36, 37, 38, 39, 40 et 41), le gouvernement n'aurait dépensé ou payé que les sommes suivantes pour les années ci-dessus mentionnées, savoir :

1898	$ 198,645 14
1899	100,079 17
1900	90,276 22
1901	123,318 10
1902	68,969 27
1903	38,500 00
1904	112,090 23
1905	142,143 47
1906	67,750 00
1907	30,779 61
1908	33,558 31
1909	10,750 00

3. Quel est celui des deux ministres qui a fait erreur ?

4. Comment le gouvernement explique-t-il cette erreur ?

5. Quelle est celle des deux versions que le public et la Chambre doivent prendre ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.

2. Aux paiements faits par le trésorier de la province il faut ajouter ceux faits par le départements de l'agriculture et de la colonisation, d'après les termes des actes 60 Victoria, chapitre 4, 63 Vistoria, chapitre 2 et 2 Edouard VII, chapitre 2, suivant état ci-dessous :

1898.—$198,645.14. Etats 9 des comptes publics.
2,500.00. Agriculture entré aux comptes publics p. 169.
2,500.00. Col. aux comptes publics à comté d'Argenteuil p. 179.

$203,645.14

1899.—$100,079.17. Etats 9 comptes publics.
2,500.00. Agriculture entré aux comptes publics p. 144.
2,500.00. Col. comptes publics à comté d'Argenteuil p. 226.

$105,079.17

1900.—$ 90,276.22. Etats 9 des comptes publics.
2,500.00. Col. comptes publics au comté d'Argenteuil, p. 219.
2,500.00. Agriculture, comptes publics, p. 133.
5,000.00. Agriculture, comptes publics, pp. 159 et 172.

$100,276.22.

1901.—$123,318.10. Etat No 9 des comptes publics.
2,500.00. Agriculture, comptes publics, p. 147.
2,500.00. Col. comptes publics, à comté Argenteuil, p. 225.

$128,318.10.

1902.—$ 68,969.27. Comptes publics état No 9.
2,500.00. Agriculture, comptes publics, p. 187.
2,500.00. Col. comptes publics, à comté Argenteuil, p. 141.
4,450.00. Agriculture, comptes publics, p. 187.

$ 78,419.27.

1903.—$ 38,500.00. Etat No 9 des comptes publics.
2,500.90. Agriculture, comptes publics, p. 192.
2,500.00. Col. comptes publics, à comté Argenteuil, p. 146.

$ 43,500.00.

1904.—$112,090.33. Etat No 9 des comptes publics.
2,500.00. Agriculture comptes publics, p. 194.
2,500.00. Col. comptes publics, à comté Argenteuil, p. 148.
8,000.00. Col. comptes publics, à comté Ottawa, p. 149.

$125,090.33.

1905.—$142,143.47. Comptes publics, état No 9.
2,500.00. Agriculture comptes publics p. 193.
2,500.00. Col. comptes publics, à comté Argenteuil, p. 146.
8,000.00. Col. comptes publics, à comté Ottawa, p. 147.

$155,143.47.

1906.— $67,750.00. Comptes publics, état No 9.
2,500.00. Agricuture, comptes publics p. 192.
2,500.00. Col. comptes publics, à comté Argenteuil, p. 248.
8,000.00. Col. comptes publics, à comté Ottawa, p. 219.

$80,750.00.

1907.— $30,779.61. Comptes publics, état No 9.
2,500.00. Agriculture, comptes publics, p. 204.
2,500.00. Col. comptes publics, à comté Argenteuil, p. 260.
8,000.00. Col. comptes publics, à comté Ottawa, p. 261.

$43,779.61.

1908.—$33,558.31. Comptes publics, état No 9.
2,500.00. Agriculture, comptes publics, p. 125.
2,500.00. Col. comptes publics, à comté Argenteuil, p. 262.
8,000.00. Col. comptes publics à comté Ottawa, p. 263.

$46,558.31.

1909.—$10,750.00. Comptes publics, état No 9.
2,500.00. Agriculture, comptes publics, p. 232.
2,500.00. Col. comptes publics, à comté Argenteuil, p. 286.
8,000.00. Col. comptes publics, à comté Ottawa, p. 287.

$23,750.00.

3, 4 et 5. La réponse ci-dessus explique la différence.

Par M. Tellier.—1. Quels sont les noms, prénoms, professions et résidences des personnes à qui le gouvernement a concédé, durant le dernier exercice financier, les 1627 acres de terre qu'il a déclaré avoir concédés par lots de 500 acres ou plus, dans la réponse à l'interpellation de M. Tellier, entrée à la page 176 des procès-verbaux de l'Assemblée législative 1910?

2. Pour quelle fin et pour quelle considération chacune de ces concessions a-t-elle été faite?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. Rivière Ouelle Pulp & Lumber Company, compagnie industrielle.
St-Pacôme, N. E. Demers, marchand de bois, St-Agapit.

2. 400 acres à $3.00 l'acre et 445 acres à $5.00 pour fins industrielles, à la Rivière Ouelle Pulp & Lumber Company, 782 acres à $2.00 l'acre pour fins industrielles, à N. E. Demers.

Par M. Tellier.—Comment se fait-il que d'après les comptes publics présentés à cette Chambre par le trésorier de la Province, le gouvernement n'aurait payé qu'un montant de $400.00, en vertu de la "loi des 12 enfants", durant l'année financière expirant le 30 juin 1909, tandis que, d'après la réponse à une interpellation donnée par le ministre des Terres et Forêts, le premier avril 1910, (page 115 des procès-verbaux de l'Assemblée législative 1910), affirme que $500.00 ont été payées en vertu de la dite loi, durant la dite année financière?

Réponse par l'honorable M. Allard:

En vertu de la loi 5 Edouard VII, chapitre 15, section 2 et 3, un montant de $105,000.00 avait été mis au crédit du ministre des Terres et Forêts pour payer les pères de douze enfants ayant droit à la prime de $50.00.

Au 30 juin 1908 il restait à son crédit sur cette somme un montant de $100.00, comme le démontre l'appendice No 11 du rapport du ministre des Terres et Forêts pour cette année-là

Cette balance de $100.00 ajoutée aux $400.00 qui ont été payées par le Trésor public pendant l'année fiscale 1908-1909, par l'entremise du ministre des Terres et Forêts, pour les mêmes fins représente le montant de $500.00 mentionné dans la réponse de ce dernier en date du 1er avril et insérée à la page 115 des procès-verbaux de l'Assemblée législative de 1910.

Par M. Tellier.—1. Quel montant le gouvernement s'était-il engagé à payer à la compagnie du Pont de Québec, pour la construction du pont de Québec?

2. A quelle date le pont de Québec s'est-il écroulé?

3. Le pont était-il complété lors de son écroulement?

4. Dans la négative, quelles sont les parties du pont qui restaient à construire?

5. Le gouvernement de Québec avait-il signé un contrat avec la compagnie du pont de Québec?

6. Dans l'affirmative, quelle est la date du contrat, quel est le notaire qui l'avait reçu, et quels étaient les termes et conditions du paiement de la subvention du gouvernement?

7. L'écroulement du pont a-t-il été attribué à une faute du plan ou du devis?

8. Le gouvernement de Québec a-t-il fait enquête à ce sujet?

9. Le gouvernement de Québec a-t-il payé de l'argent après l'écroulement du pont? Dans l'affirmative, quel montant et à quelle date?

10. Les actionnaires de la compagnie du pont de Québec, ont-ils payé le plein montant de leurs actions?

11. Le gouvernement de Québec a-t-il fait enquête à ce sujet?

12. Dans la négative, pourquoi?

13. Dans l'affirmative quels sont les actionnaires qui n'ont pas payé le plein montant de leurs actions? et quelle proportion de leurs actions doivent-ils encore?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. $250.000.

2. 29 août 1907.

3. Non.

4. Les piliers et culées étaient achevés, et la superstructure était construite en partie.

5. Oui.

6. 27 novembre 1900, devant Mtre Joseph Allaire, N. P., aux termes et conditions mentionnés dans l'acte 63 Victoria, chapitre 2, section 1.

7. Le gouvernement l'ignore.

8. Non, mais une enquête a été faite par le gouvernement fédéral.

9. Oui, $10,000 à la Banque de Montréal, le 10 juillet 1908, à laquelle le subside avait été transporté avant l'écroulement du pont.

10. La charte de la compagnie étant une charte fédérale, il n'y a rien au département qui puisse permettre au gouvernement de savoir si les actions ont été payées.

11. Non.

12. Parce qu'il n'en a pas vu l'opportunité.

13. Le gouvernement l'ignore.

Par M. Tellier.—1. Quel est le crédit du budget à même lequel le gouvernement a payé depuis le 11 août 1908, un traitement ou salaire de $2.000.00 par année à M. I. J. Gauthier, ex-député de l'Assomption, pour faire des études préliminaires en vue de la refonte, la revision et la modification du code municipal?

2. A quel endroit des comptes publics le paiement de ce traitement ou salaire figure-t-il?

3. Ce paiement figure-t-il aux comptes publics au nom de M. I. J. Gauthier?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie:

1. Crédit en vertu d'un Statut.—Loi 8 Edouard VII, chapitre 8.

2. Page No 332.

3. Oui.

Par M. Tellier.—1. Combien le gouvernement a-t.il perçu jusqu'à ce jour pour les 506 milles de limites à bois qu'il a affermées le 20 ocobre 1909, le long du Transcontinental?

2. Quels sont les locataires ou concessionnaires de qui il a perçu de l'argent ?

3. Combien a-t-il perçu de chacun d'eux et pour quelle cause ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. $18,535.00

2. Macdonell et O'Brien, F. J. McManus, T. D. Malone.

2. Macdonell et O'Brien, $14,000.00 pour dépôt de garantie et $2,225.00 pour une rente foncière.

F. J. McManus, $500.00 pour dépôt de garantie et $80.00 pour rente foncière.

T. D. Malone, $1,500.00 pour dépôt de garantie et $230.00 pour rente foncière.

Par M. Tellier.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le gouvernement pour chemins et ponts de colonisation, dans le comté de Joliette, depuis le 30 juin 1909, jusqu'à ce jour ?

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été dépensé, et quels sont, dans chaque cas, le nom du conducteur, le montant dépensé et le chemin ou le pont construit ou réparé ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1· $1,970.76.

2 Route des rangs 2, 3, 4 et 5 du chemin Brassard, conseil municipal de Ste-Emélie de l'Energie.

Oscar Lépine, conducteur..... $400 00

Aide à la construction d'un pont sur la rivière Bayonne, dans le rang de St-Guillaume, paroisse de St-Jean de Matha.

Wilfrid Roy, conducteur..... ..... 50 00

Chemin de front sur les lots Nos 75 et 76 de la première concession de Jolimont.

Eugène Riopel, conducteur..... 150 00

Côte sur le lot No 60 du chemin de front de la 2e concession Bolbec.

Maxime Forget, conducteur..... 198 08

Côte de la route entre le lot No 133 d'un côté et les lots Nos 131 et 132 de l'autre dans la concession Lamothe, paroisse de St-Béatrix.

Joseph Marion..... ..... 50 00

Route entre les lots Nos 198 et 204 dans la concession Côte Emmanuel, paroisse de Ste-Béatrix.

Joseph Marion..... 99 94

Réparation du pont sur le lot No 34 entre la 8ième et le 9ième rang de Cathcart, paroisse de St-Côme.

Alfred Mireault, conducteur..... 200 00

Côte dans la route entre les lots Nos 328, 328a. 327, 327a, 458, dans le rang Belle-Montagne, Sud-Ouest.

Magloire Laporte, conducteur..... 99 96

Réparation d'un pont dans le 7ème rang de Cathcart et amélioration du chemin de front depuis le lot No 17 jusqu'au lot No 25 du même rang.

Patrick Riopel, conducteur	100 00

Côte dans le chemin du 6ème rang de Cathcart conduisant de St-Côme à St-Alphonse

Alfred Mireault conducteur	$96 46

Amélioration du chemin de ligne sur le lot No 18 du 1er rang Cartier et réparation d'une côte dans le même canton.

Alfred Mireault conducteur	99 53

Pont sur la rivière Noire dans le village de Ste-Emélie de l'Energie.

Oliva Cloutier, contre.maître	$ 69 12
Samson & Filion, pour fer	32 05
A St-Georges, main d'œuvre	325 62
	$ 426 79
Total	$ 1,970 76

Par M. Bourassa.—Quelles étaient le 31 décembre 1909, les sommes dues sur les billets de dépôts des compagnies d'assurances mutuelle suivantes : " La Providence ", " Dominion ", " La Foncière " ; le 28 janvier 1910, par la compagnie " Canada Feu " ; et le 15 février 1910, par la compagnie Jacques-Cartier " ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Au 31 décembre 1909 :

La Providence	$ 23,415 86
Dominion	13,025 27
La Foncière	36,496 93

Au 28 janvier 1910 :

" Canada Fire Insurance Company "	$ 70,496 96

Au 15 février 1910 :

Compagnie Jacques-Cartier	$ 22,958 64

Il est proposé par M. Tellier, appuyé M. Bourassa, et il est—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre, un état indiquant :—1. Quels sont les noms, prénoms, professions et résidences des personnes à qui le gouvernement a concédé durant le dernier exercice financier les 31,677 acres de terre qu'il a déclaré avoir concédés par lots de 200 à 300 acres, dans la réponse à l'interpellation de M. Tellier, entrée à la page 176 des procès-verbaux, de l'Assemblée législative 1910 ?

2. Pour quelle fin et pour quelle considération chacune de ces concessions a-t-elle été faite ?

Sur motion de l'honorable Sir Lomer Gouin appuyé par l'honorable M. Allard il est :

Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle s'ajourne à onze heures de l'avant-midi demain et que la séance de demain se termine à une heure de l'après-midi.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les résolutions suivantes rapportées du comité des subsides et lues une première et une deuxième fois à la séance du 26 mai courant :

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme encouragement à l'industrie laitière en général, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq milles piastres soit accordée à Sa Majesté comme encouragement à l'Horticulture, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les conferenciers agricoles, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la construction d'une école d'agriculture à Sainte-Anne de la Pocatière, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider aux maintien de l'école d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les améliorations des chemins ruraux, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les expositions, pour l'année financière finissant 30 juin 1911.

L'honorable M. Mackenzie appuyé par l'honorable M. Kaine, et la question est posée ; cette Chambre adoptera-t-elle ces résolutions maintenant ?

M. Patenaude appuyé par M. Sylvestre propose en amendement que tous les mots après "que" dans la motion principale, soient remplacés par les suivants :

Tout en concourant dans ces résolutions, cette chambre, regrette que le gouvernement n'ait pas traité tous les comtés ruraux de cette province, avec une égale faveur et une égale justice, en faisant la distribution de la somme de $55,376.77 affectée à l'amélioration des chemins ruraux, durant l'exercice financier expirant le 30 juin 1909, suivant les comptes publics de 1909, pages 243 à 251.

L'amendement est proposé ; la Chambre se divise. Les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sylvestre,
Tellier.—*10*.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoît,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (L'Islet),
D'Anjou,
Décarie,
Devlin,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Maskinongé),
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létoueneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morrisset,
Neault,
Perron,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert,
Robillard,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—45

Ainsi l'amendement est rejeté.

La motion principale est alors proposée et résolue dans l'affirmative.

En conséquence les résolutions sont agréées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill 33.—Loi concernant les sociétés coopératives agricoles.

Il est proposé par l'honorable M. Caron appuyé par l'honorable M. Mackenzie :

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la deuxième fois ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les amendements sont lus la deuxième fois.

Et la question étant posée; Ces amendements seront-ils adoptés maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (20) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux ventes de marchandises en bloc.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étnde des amendements faits par le Conseil législatit au bill (129) concernant la commune de Laprairie, et les dits amendements sont lues de nouveau et adoptés.

Ordouné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

A six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (137) amendant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant iu la troisième fois

Le bill est en conséquence lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (124) constituant en corporation "The Central Heat, Light and Power Company", et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport qne le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger nonveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (8) établissant un nouveau district judiciaire et amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code de procédure civile et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

La Chambre siège jusqu'après minuit samedi matin.

Samedi, 28 *mai* 1910.

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'entretien des édifices publics, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les assusances des édifices publics, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les taxes d'eau sur les édifices publics en général, cité de Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les inspections et les explorations, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'inspection des chemins de fers, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-six piastres et soixante-seize centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les loyer des palais de justice et prisons, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, -Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Que cette Chambre se constituera, de nouveau, en comité des subsides, au cours de cette séance.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la troisième lecture soit remise à la prochaine séance.

La Chambre siège jusqu'à une heure samedi matin et s'ajourne à onze heure a. m.

Samedi, 28 mai 1910

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Conformement à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Gaboury :

Des citoyens de Yarm et de Shawville.

M. Marchand :

Des citoyens de St. Jean.

M. Perron :

Des citoyens de Sherbrooke.

M. Tessier :

Des citoyens de Trois-Rivières.

M. Walsh :

Des citoyens de Montréal, demandant des amendements à la loi des licences.

Ordonné,—Que M. D'Anjou ait la permission de présenter un bill (179) amendant le Code municipal relativement aux licences de commerce.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renvoyé au comité du Code municipal.

Ordonné,—Que M. Francœur ait la permission de présenter un bill (178) amendant l'article 237 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (123) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébeuf, les députés dont les noms suivent donnent leur consentement à ce que ce bill soit soumis à la Chembre pour la deuxième lecture.

M. Gaboury, représentant la division électorale de Pontiac ; M. Bernard, représentant la division électorale de Shefford ; M. Vilas, représentant la division électorale de Brome ; l'honorable M. Pelletier, représentant la division électorale de Sherbrooke ; M. Pennington, représentant la division électorale de Mégantic ; M. Walker, représentant la division électorale de Huntingdon, M. Gendron, représentant la division électorale d'Ottawa ; M. Hay, représentant la division électorale d'Argenteuil.

Ordonné,—Que le bill soit remis à la prochaine séance pour sa deuxième lecture.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (168) concernant l'annexion d'une partie du canton de Wexford au comté de Montcalm, une partie du canton de Chertsey au comté de Joliette et la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa pour toutes fins, excepté pour les fins scolaires ; les députés dont les noms suivent donnent leur consentement à ce que ce bill soit soumis à la Chambre pour deuxième lecture.

M. Bernard, représentant la division électorale de Shefford ; M. Gaboury, représentant la division électorale de Pontiac ; M. Gendron représentant la division électorale d'Ottawa ; l'honorable M. Pelletier, représentant la division électorale de Sherbrooke ; M. Pennington, représentant la division électorale de Mégantic ; M. Vilas, représentant la division électorale de Brome ; M. Walker, représentant la division électorale de Huntingdon.

Ordonné,—Que le dit bill soit remis à la prochaine séance pour sa deuxième lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les résolutions suivantes, rapportées du comité des subsides et lues la première et la deuxième fois le 27 mai courant.

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt seize mille trois cent soixante quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'entretien des édifices publics, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-trois piastres, soit accordée à Sa Majesté pour payer les assurances des édifices publics, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinp cent quatre-vingt-quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les taxes d'eau sur les édifices publics en général, cité de Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les inspections et les explorations, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour payer l'inspection des chemins de fer, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-cent ving-six piastres et soixante-seize centins, soit accordée à Sa Majesté pour payer les loyers des

palais de justice et prisons etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolu, - Que cette Chambre adopte ces résolutions.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la loi des mines de Québec.

L'honorable M. Devlin, appuyé par l'honorable M. Kaine, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Devlin, informe la Chambrs que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que les mots "mines et minerais" signifient et comprennent toute pierre ou roche, terre alluviale ou non où il se rencontre de l'or, de l'argent, de l'étain, du cuivre, du fer, du phosphate de chaux, de l'amiante, du manganèse, du feldspath, du kaolin ou toute substance minérale susceptible d'être tirée du sol avec profit. Cependant les pierres à bâtir et de sculpture, les pierres à chaux, calcaire pour fondants, pierres à meules et à aiguiser, les sables et graviers pour fins de consterution, le gypse, les argiles utilisées à la fabrication de matériaux de construction, des briques réfractaires, de poterie, de céramique, la marne, les ocres, les eaux minérales, la stéatite, la terre d'infusoires ou tripoli, la terre à foulon et la tourbe, lorsque ces minéraux se trouvent isolément sur les terres appartenant à des particuliers, ne sont ni des mines ni des minérais aux termes susdits.

Résolu, 2.—Que l'énumération contenue dans la résolution précédente s'appliquera aux concessions superficiaires du passé comme à celles qui seront faites à l'avenir, tant dans les seigneuries que dans les cantons.

Résolu, 3.— Que l'exploitation des carrières et des autres minéraux désignés comme appartenant au propriétaire de la surface par les résolutions précédentes, demeurera sujette aux dispositions de la loi des mines de Québec relativement à la statistique et les permis d'exploitation ayant pour objet les mêmes minéraux ne sont pas renouvelables.

Résolu, 4.—Que si, au cours de l'exploitation d'une mine d'un ou de plusieurs à la fois des minéraux ou minerais qui appartiennent aux propriétaires en vertu d'une disposition quelconque de la loi des mines de Québec ou d'une concession minière, il en est découvert d'autres appartenant à la couronne, le propriétaire ainsi exploitant de bonne foi pourra, dans les trois mois à compter de la mise en demeure par le département, en obtenir la concession de préférence à tout autre, aux prix et conditions établis pour chacun de ces minerais ou minéraux, respectivement, et que, dans le cas ou le propriétaire ainsi exploitant aurait déjà payé pour les métaux inférieurs, il n'aura qu'à parfaire le montant exigé pour les métaux supérieurs.

Résolu, 5.—Que le droit régalien sur l'amiante quand il sera décrété, devra être prélevé en prenant pour base la quantité et la valeur de l'amiante

produit, déduction faite des frais d'extraction et de traitement de la roche amiantière que l'inspecteur des mines jugera justes et raisonnables.

Résolu, 6.—Que, sur les prix de concessions minières visées par l'article 2114 des Statuts refondus, 1909, une déduction devra être faite de la proportion déjà payée pour permis d'exploitation sur le même terrain, le cas échéant, mais que l'honoraire de $10.00 sur l'émission du permis ne devra pas entrer dans le chiffre de la réduction.

Résolu, 7.—Que le ou les claims que le porteur d'un certificat de mineur pourra marquer sur le terrain en vertu de l'article 2126 des Statuts refondus, 1909, ne devront pas, en sus des autres conditions, avoir moins de vingt chaînes de largeur.

Résolu, 8.—Que le terrain couvert par le permis d'exploitation visé par l'article 2131 des Statuts refondus, 1909, devra être piqueté comme celui qui fait l'objet d'un claim, et en observant les mêmes formalités, sauf que l'inscription sur les piquets devra contenir, outre le nom du porteur, le numéro et la date du permis, et en gros caractères les lettres initiales P. E. (permis d'exploitation) ou M. L. (*mining license*) ; et que si le permis suit l'établissement d'un claim les mêmes piquets pourront servir en y faisant les additions nécessaires comme ci-dessus.

Résolu, 9.—Que tout inspecteur des mines, ou autre fonctionnaire nommé en vertu de la loi des mines de Québec, ainsi que tout aide ou assistant de tel inspecteur ou autre fonctionnaire, découvrant du minerai de valeur sur des terrains dont les droits de mines appartiennent à la couronne, devra piqueter ou jalonner pour le bénéfice de la couronne, un claim, de la forme et de la superficie décrétée par la loi, et il procédera à ce piquetage sans être porteur d'un certificat de mineur.

Que ce piquetage sera effectué de la manière requise par la loi, dans les cas ordinaires, mais que, au lieu de porter le numéro d'un certificat de mineur, les poteaux indicateurs porteront l'inscription " pour la couronne. "

Que les terrains ou claims piquetés " pour la couronne " pourront être exploités, loués ou vendus par la couronne ou exploités par des particuliers d'après accords et arrangements intervenus entre ces particuliers et la couronne à des prix, conventions et conditions fixés par arrêté en conseil ;

Résolu, 10.—Que pour une période de cinq années, à compter du premier juin 1910, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, à raison de la distance et des difficultés résultant des courtes saisons, de fixer, pour cette partie du golfe Saint-Laurent s'étendant de la rivière Goynish vers l'est, le prix des concessions minières contenant du sable ferrifère, pourvu que ce prix ne soit pas inférieur à $4.00 par acre.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et adoptées.

Ordonné,—Que les dites résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (18) amendant la loi des mines de Québec.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (18) amendant la loi des mines de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements sont lus la première et la deuxième fois et adoptés.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente neuf mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les réparations au palais de justice et prisons pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les réparations aux édifices de la Législature ; pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'école normale Jacques-Cartier et ameublement, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné —Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Que cette Chambre se forme de nouveau en comité à la prochaine séance.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et adoptées.

La Chambre siège jusqu'à une heure p. m., s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 30 mai 1910.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Gendron :

Des citoyens de St-André Avellin, Ste-Cécile de Masson' Luskville, Steadman, Bouchette, district de Wright :

M. Giard :

Des citoyens de Sawyerville ;

M. Pennington ?

Des citoyens de Alder, demandant des amendements à la loi des licences.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (40) déclarant incessibles et insaisissables les rentes viagères créées sous le régime de la loi du parlement du Canada, 7-8 Edouard VII, chapitre 5.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (39) ratifiant certains actes de transports de biens de succession sujets à l'impôt.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Tellier.—1. Quelles sont les commissions scolaires, corporations ou personnes à qui le gouvernement a payé ou promis des subventions pour la création d'académies commerciales en vertu de la loi 8 Edouard VII, chapitre 4, section 3, depuis le 20 juin 1909 et dans quel comté se trouvent-elles?

2. Quelles sont celles de ces subventions qui sont actuellement payées, et quelles sont dans chaque cas, la somme payée, la date du paiement et la personne à qui le gouvernement a adressé ou remis la subvention.

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Subventions payées depuis le 30 juin 1909.

Noms des commissions scolaires.	Comtés.	Montant.
1. Charlesbourg	Québec.	$ 300 00
Beauport	"	500 00
St-Ambroise	"	700 00
N.-D. de Lourdes de Mont-Joli	Matane.	1,500 00

Ste-Anne de Beaupré	Montmorency.	4,000 00
St-Augustin	Portneuf.	1,000 00
St-Casimir	"	1,500 00
St-Raymond	"	3,500 00
Rawdon	Montcalm.	500 00
St-Jovite	Terrebonne.	3,000 00
St-Jean Deschaillons	Lotbinière.	2,000 00
Arthabaskaville	Arthabaska.	1,500 00

Subventions promises.

Notre-Dame de Lourdes de Mont-Joli	Matane.
Rawdon	Montcalm.
St-Jean Deschaillons	Lotbinière.
Waterloo (Prot)	Shefford.
St-Ambroise	Québec.
St-Ferdinand d'Halifax	Mégantic.
Acton Vale	Bagot.
Beebe Plain	Stanstead.
St-Rémi du Lac au Sable	Portneuf.
St-Louis de Westbury, East Angus	Compton.
New-Carlisle	Bonaventure.

Date du paiement.	Chèque envoyé à
2, 13 juillet 1910	J. Lefebvre, secrétaire-trésorier des écoles.
13 " "	D. Giroux, secrétaire-trésorier des écoles.
13 " "	J. O. Savard, secrét.-trésorier des écoles.
23 " "	Abbé Verreau, curé.
13 " "	F. Blouin, président C. E.
13 juillet 1910	E. Bourbeau, président C. E.
13 " "	J. B. Dumas, sec.-trésorier des écoles.
13 " "	Abbé M. J. Filion, curé.
13 " "	Abbé J. M. Landry, curé.
13 " "	J. R. Larocque, sec.-trésorier des écoles.
13 " "	J. A. Jacques, sec.-trésorier des écoles.
13 " "	C. R. Garneau, sec.-trésorier des écoles.

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de Soulanges ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-09.

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 41.
2. 41.
3. 39 durant 10 mois.
3. 2 " 9 "

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de Brome ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 101.

2. 92.

3. 16 durant 10 mois ; 2 durant 9 mois ; 49 durant 8 mois ; 15 durant 7 mois ; 4 durant 6 mois ; 4 durant 5 mois ; 1 durant 4 mois ; 1 durant 3 mois.

Huit arrondissements sans école sous le contrôle des protestants.

Un arrondissement sans école sous le contrôle des catholiques.

Par M. Lavergne.—1. Quel emploi remplit M. Napoléon Belleau, de la paroisse Ste-Foye ?

2. Est-il employé à la pièce ou à la journée ?

3. Quel montant d'argent a-t-il annuellement reçu depuis cinq ans ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. M. Belleau, est employé et payé par le Lieutenant-Gouverneur.

2 et 3. Le gouvernement n'en sait rien.

Par M. Lavergne.—David Lamontagne, de St-Colomban de Sillery, plombier, a-t-il été employé comme tel, pour des travaux exécutés à la résidence du Lieutenant-Gouverneur, à Spencer Wood ?

2. Quel montant d'argent a-t-il retiré annuellement depuis cinq ans pour ces travaux ?

3. Le dernier montant qui lui a été payé lui a-t-il été remis personnellement et quel était ce montant ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.

2.	1905-06	$ 808 72
	1906-07	177 86
	1907-08	102 95
	1908-09	642 32
	1909-10	926 96
R.	Oui	28 15

Par M. Lavergne.—Combien a-t-il été payé pendant l'année 1909, à chacune des paroisses du comté de Matane, pour travaux dans les routes de colonisation.

Réponse par l'honorable M. Devlin :

Paroisse de St-Léandre	$ 349 00
Paroisse de Ste-Florence	350 00
Paroisse de Causapscal	250 00
Paroisse de St-Benoit-Labre ou Amqui	592 40
Paroisse de St-Edmond ou Lac au Saumon	997 11
Paroisse de St-Léon-le-Grand	1,230 89
Paroisse de St-Pierre du Lac ou Cedar Hall	297 00

Paroisse de Sayabec	$598 75
Paroisse de St-Octave de Métis	100 00
Paroisse de St-Moïse	199 36
Paroisse de Ste-Angèle de Mérici	399 97
Paroisse de St-Damase	942 71

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le controle des commissaires dans le comté de Saint-Maurice ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 65.
2. 64.
3. 63 pendant 10 mois ; 1 pendant 9 mois.

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le controle des commissaires dans le comté de Rimouski ?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09.

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné, pendant cette période de 1908-09 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie.

1. 83.
2. 78.
3. 69 pendant 10 mois ; 5 pendant 9 mois ; 1 pendant 8 mois ; 2 pendant 7 mois ; 1 pendant 4 mois ;

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard propose, et il est,—

Résolu—Qu'à partir de mercredi prochain, inclusivement, il y ait deux séances par jour, la première de 3 heures p. m. à 6 heures p. m., et la deuxième de 8 heures p. m. jusqu'à l'ajournement, avec préséance pour les ordres du gouvernement, après les interpellations.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (18) amendant la loi des mines de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (8) établissant un nouveau district judiciaire et amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code de procédure civile.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Qus ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions relatives à l'école des hautes études commerciales de Montréal,

L'honorable M. Décarie, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La motion est soumise à la Chambre et résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Décarie informe la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En contéquence, la Chambre se constitue en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le Lieutenant-Gouverneur en conseil soit autorisé à garantir, en capital et intérêts, jusqu'à concurrence de $100,000.00, un ou des emprunts additionnels que pourra être autorisée à contracter, en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, la corporation de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal, et ce, en la manière, aux temps, aux endroits et aux taux d'intérêt indiqués dans la section 2 de la loi 7 Edouord VII, chapitre 23, telle qu'amendée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 30, section 1.

Résolu, 2.—Qu'en sus de l'allocation indiquée dans la section 4 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 23, telle qu'amendée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 30, section 2, il soit loisible au Lieutenant-Gouverneur en conseil d'allouer à l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal une autre somme annuelle de $20,000.00, à prendre à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolu, 3.—Que la corporation de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal soit tenue d'accorder soixante-quinze bourses parmi les élèves et que ces bourses devront représenter toutes rétributions scolaires qui, autrement, pourraient être exigées d'eux.

Résolu, 4.—Que les boursiers seront désignés par la corporation et devront être considérés comme boursiers, tant qu'ils rempliront les conditions requises par les règlements.

Résolu, 5.—Qu'en sus des pouvoirs qui lui sont accordés par la section 13 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 23, la corporation de l'Ecole des hautes

études commerciales de Montréal, pourra faire des règlements, aux conditions fixées dans la dite section, pour établir les conditions d'examens, de mérite et autres, auxquelles les bourses mentionnées dans les résolutions précédentes devront être accordées aux élèves et pourront être conservées par les boursiers.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur réprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et agréées.

Ordonné,—Que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (37) amendant la loi constituant en corporation l'école des hautes études commerciales de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (88) amendant la charte de la " Beauharnois Light, Heat and Power Company " et les dits amendements sont lus de nouveau et sont adoptés

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (131) amendant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield et les dits amendements sont lus de nouveau et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

A six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (122) ratifiant une convention entre la cité de Montréal et la compagnie de chemin de fer de Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve, et après avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que ce comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (124) constituant en corporation "The Central Heat, Light and Power Company".

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comtié a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en consideration.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (96) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec, et, après avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1 *Résolu,*—Qu'une somme n'exédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction de ponts en fer, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'exédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le terrain et la construction d'une aile à l'Ecole Normale de Québec pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics et (loi) des établissements industriels 157 Vict. chap. 29-30, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolution à rapporter.

La Chambre siège jusqu'après minuit mardi matin.

Mardi, 3 mai 1910.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à la prochaine séance la Chambre se constituera de nouveau en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture soit remise à la prochaine séance.

La Chambre siège jusqu'à une heure et quart lundi matin et s'ajourne à l'après-midi.

Mardi, 31 mai 1910.

M. Benoit, président pro. tem., du comité du code municipal, présenté à la Chambre le 3ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements :

Bill (44) amendant le Code municipal au sujet des clôtures.

Bill (179) amendant le Code municipal relativement aux licences de commerce.

" Votre comité a aussi examiné le bill suivant et le rapporte à votre honorable Chambre pour étude.

Bill (47) amendant l'article 825 du Code municipal.

Interpellation au Ministère et Réponse

Par M. Sylvestre.—1. Le gouvernement sait-il qu'un nommé Hubert Raymond, commerçant, de Montréal, a laissé dernièrement cette province, en laissant plusieurs déficits et défalcations ?

2. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes pour son arrestation ?

3. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour son arrestation et pour satisfaire la justice ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1, 2 et 3. Le gouvernement a, relativement, à Hubert Raymond, les renseignements suivants :

Le 13 janvier 1909, une plainte a été portée par Albert Lefaivre contre Hubert Raymond pour parjure. Le 28 janvier 1910, Raymond, a été envoyé à la Cour du banc du Roi pour subir son procès. Le 1er mars l'acte d'accusation porté contre lui a été rapporté comme fondé. L'accusé a fait défaut, son cautionnement a été forfait et un mandat d'arrêt a été émis par la Cour du banc du Roi. Le 15 mars le cautionnement a été transmis par perception.

Le 16 janvier 1910, une plainte a été faite par Albert Lefaivre contre Hubert Raymond et deux autres accusés pour conspiration pour frauder le public en général et le plaignant en particulier pour $2,150.00. Raymond n'a pu être arrêté parce qu'il était introuvable et ses co-accusés ont été acquittés le 4 courant par le juge Bazin, après enquête préliminaire.

Le plaignant n'a pas demandé l'extradition de Raymond.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions rapportés du comité des subsides lundi le 30 mai courant comme suit :

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction de ponts en fer pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le terrain et la construction d'un aile à l'Ecole Normale de Québec pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics loi des établissements industriels 157 Vict chap. 29-30 pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Ces résolutions sont lues la deuxième fois.

Ordonné,—Que la troisième lecture de ces résolutions soit remise à demain

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (39) ratifiant certains actes de transports de biens de succession, sujets à l'impôt.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre en conséquence se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (37) amendant la loi constituant en corporation l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal.

Ce bill, est en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que la troisième lecture soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices de la Législature, des départements et la construction d'une nouveile bibliothèque pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu,* - Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de colonisation, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté ces résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Ordonné,—Que cette Chambre se forme de nouveau en comité au cours de la prochaine séance.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois.

Résolu,—Que la troisième lecture soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (169) amendant le code de procédure civile relativement à la juridiction du protonotaire et du député greffier de la cour de circuit de district.

La Chambre s'étant constituée en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en consideration de ce bill.

Ordonné,— Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (45) amendant les articles 639, 717, 1029, 1048, 1069 et 1352 du Code de procédure civile.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu,— Que le bill soit adopté.
Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (48) amendant les statuts refondus, 1909, relativement aux actions pour le recouvrement des rentes constituées.

A six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (96) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.
La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié
Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.
La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.
Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu,—Que le bill soit adopté.
Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (117) amendant la loi autorisant la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal à émettre des obligations.
La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.
Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu,—Que le bill soit adopté.
Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (94) amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et la modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (103) concernant la construction des église et sacristie de la paroisse de St-Paul de Montréal.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération-

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (150) refondant la charte de la ville de St-Jérôme et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (21) amendant la loi de la chasse de Québec.

Et bill (79) constituant en corporation la municipalité de St-Isidore d'Auckland.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (127) constituant en corporation l'Association des anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal.

Et bill (136) amendant la charte de la ville d'Outremont.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (127) constituant en corporation l'Association des anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la troisième fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (136) amendant la charte de la ville d'Outremont et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois et adoptés.

Ordonné, —Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (48) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux actions pour le recouvrement des rentes constituées.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (171) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les dentistes.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (161) amendant le Code de procédure civile, relativement à la saisie des salaires ou gages et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le

fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (154) amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ? — la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (168) concernant l'annexion d'une partie du canton de Wexford au comté de Montcalm, une partie du canton de Chertsey au comté de Joliette et la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa pour toutes fins, excepté pour les fins scolaires.

M. Sylvestre propose, appuyé par M. Patenaude.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois avec le concours de la majorité des députés des districts électoraux énumérés dans la deuxième cédule annexée à l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 ", donné à la séance de samedi le 28 mai courant.

Ordonné,—Que le bill soit renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill et les amendements sont lus la première et la deuxième fois et adoptés. —

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (170) amendant la loi des médecins vétérinaires de la province de Québec.

La Chambre s'étant constituée en comité général, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (40) déclarant incessibles et insaisissables les rentes viagères créées sous le régime de la loi du parlement du Canada, 7-8 Edouard VII, chapitre 5.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

La Chambre siège jusqu'après minuit, mercredi matin.

Mercredi, 1er juin 1910.

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département des mines, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer la publication des cartes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le département de pêche et chasse, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédent pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le service d'enregistrement (cadastre), pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolusions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions, et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la seconde fois.

Résolu,—Que ce comité siège, de nouveau, à la prochaine séance.

Ordonné,—Que l'étude ultérieure de ces résolutions soit remise à la prochaine séance.

Il est proposé par M. Bernard, appuyé par M. Gault, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de documents et de toute correspondance concernant l'octroi de licences d'hôtel et de restaurant dans les cités de Montréal et de Québec.

Il est proposé par M. Giard, appuyé par M. Plante, et—

Ordonné, - Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toutes correspondances et documents quelconques relatifs à toutes demandes qui ont été faites, depuis le 1er janvier 1910, pour l'octroi de licences dans le village de Mégantic.

Il est proposé par M. Sauvé, appuyé par M. Pennington, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de documents relatifs aux primes ou à l'aide accordés par le gouvernement aux industries de notre province.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de documents quelconques relatifs aux permis octroyés par le gouvernement pour la pêche dans le comté des Deux-Montagnes et la rivière Ottawa, et toutes correspondances entre le gouvernement de cette province et le gouvernement du Dominion.

Il est proposé par M. Lafontaine (Maskinongé, appuyé par M. Giard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toutes requêtes, correspondances et documents échangés entre le gouvernement et les citoyens de la paroisse de Saint-Alexis des Monts, concernant les cantons Belleau, Décallone et Désaulniers, dans le comté de Maskinongé.

Il est proposé par M. Lafontaine (Maskinongé), appuyé par M. Giard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toutes requêtes et de toutes correspondances échangées entre le gouvernement et le révérend

M. J. N. Tessier, chanoine et curé de la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup, et ses paroissiens, demandant de l'aide pour diminuer leur dette de construction du collège académique de la ville de Louiseville.

Il est proposé par M. Delâge, appuyé par M. Tessier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Correspondances, rapport par M. L. A. Vallée, ingénieur du département des Travaux Publics et du Travail, concernant les taux excessifs exigés par la compagnie de Québec et Lac St-Jean, pour le transport des voyageurs et du fret sur ses lignes et embranchements.

Il est proposé par M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à la construction d'un pont en fer sur la rivière Beaudette, dans la paroisse de St-Zotique, dans le comté de Soulanges.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre ;—Documents, requête, etc., en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à l'ouverture d'un chemin dans la paroisse de Saint-Polycarpe, dans le comté de Soulanges.

Il est proposé par M. Hay, appuyé par M. Walker, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Toute la correspondance concernant la demande d'un octroi pour aider à la construction d'un pont interprovincial sur la rivière Ottawa entre Grenville et Hawkesbury.

Il est proposé par M. Plante, appuyé par M. Giard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, correspondance, échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, et toutes personnes intéressées relatifs à tout octroi, aide ou subvention en argent, pour l'amélioration du "Chemin du Canal" situé dans la paroisse St-Clément, comté de Beauharnois.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Bourassa, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous documents du département des Terres, relatifs aux pénalités pour coupe illégale de bois réclamées de certains particuliers, pendant les deux dernières années dans les cantons Boyer, Campbell et Rochon, comté d'Ottawa.

Il est proposé par M. Tellier, appuyé par M. Bourassa, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Dossiers distincts et séparés, contenant suivant ordre chronologique, copie de toute la correspondance, des requêtes, des chèques, des reçus, des certificats et de tous autres documents se rapportant :

1. A une prime de $50.00 payée à Richard McClosky, de Old Chelsea, comté d'Ottawa, durant l'exercice financier de 1908-09, en vertu de la loi des douze enfants.

2. A une prime de $50.00 payée à Onésime Houle, de St-Léonard, comté de Nicolet, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

3. A une prime de $50.00 payée à Alfred Ladouceur, de l'Isle-au-Calumet, comté de Pontiac, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

4. A une prime de $50.00 payée à Wilfrid Côté, de Ste-Anne, Yamachiche, comté de St-Maurice, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

5. A une prime de $50.00 payée à Dame veuve Ls. Paschal Bourgouin, de Nicolet, comté de Nicolet, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

6. A une prime de $50.00 payée à Dame veuve Jos. McCabe, de Windsor Mills, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

7. A une prime de $50.00 payée à Dame veuve Noble Henderson, de Hull, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

8. A une prime de $50.00 payée à Gaspard Lavoie, d'Albanel, comté du lac St-Jean, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

9. A une prime de $50.00 payée à Dame veuve Jos. Lacoursière, de St-Narcisse, comté de Champlain, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

10. A une prime de $50.00 payée à A. J. B. Tapp, de Pointe-Jaune, comté de Gaspé, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi ?

M. Tellier propose, appuyé par M. Bourassa, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

—Dossiers distincts et séparés contenant, suivant ordre chronologique, copie des ordres en conseil, de toute la correspondance des requêtes, des comptes, des chèques, des reçus, des règlements municipaux et de tous autres documents quelconques se rapportant :

1. A une subvention de $500.00 payée le 9 janvier 1909, en vertu de la loi 7 Edouard VII, chapitre 3, à la municipalité de Saint-Joseph de Deschambault, comté de Portneuf, pour travaux de voirie rurale exécutés en 1908 ;

2. A une subvention de $400 00 payée le 14 mars 1910, en vertu de la même loi à la même municipalité, pour travaux de voierie rurale exécutés en 1909.

3. A une subvention de $183.00 payée le 14 mars 1910, en vertu de la loi 8 Edouard VII, chapitre 10, à la même municipalité, pour travaux d'empierrement.

L'honorable M. Prévost propose, appuyé par M. Bernard, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

—Copie d'ordres en conseil, contrats, correspondances, reçus et autres documents relatifs aux divers travaux faits par la Compagnie de publication " Le Soleil Limitée ", sur demande de l'Assemblée législative de cette province ou de ses officiers et sur demandes des différents départements de cette province, pour les cinq dernières années, le tout directement et indirectement.

M. Lavergne propose, appuyé par M. Bernard, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieu-

tenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—Copie de tous arrêtés ministériels, documents, correrpondance concernant la demande de billets de location, lettres patentes et la rétrocession d'un certain lot dans le canton Metgermette-Nord, par un nommé Omer Drapeau.

Ordonné,—Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

M. Tessier propose, appuyé par M. Delâge, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (127) constituant en corporation l'association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique de Montréal soit remis, vu que ce bill a pour objet d'encourager les relations scientifiques entre les anciens élèves de l'Ecole Polytechnique.

M. Bissonnet propose, appuyé par M. Petit, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (85) érigeant la municipalité scolaire du village de Ayer's Cliff, soit remis moins les frais de traduction et d'impression vu que ce bill concerne l'instruction publique.

M. Morisset propose, appuyé par M. Cardin, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (142) constituant en corporation " The Canadian Gas & Heat Company ", soit remis moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

M. D'Anjou propose, appuyé par M. Reed, et il est—

Ordonné, Que l'honoraire payé sur le bill (104) constituant en corporation le monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski soit remis, vu que ce bill concerne une institution religieuse.

M. Perron propose, appuyé par M. Galipeault, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (109) constituant en corporation " The Lachine General Hospital " soit remis moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution de charité.

M. Morisset propose, appuyé par M. Cardin, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (141) constituant en corporation la Ligue Antituberculeuse de Québec soit remis moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce billl concerne une œuvre philantropique et humanitaire.

La Chambre siège jusqu'à une heure moins dix minutes, mercredi matin, et s'ajourne à l'après-midi.

Mercredi, 1er juin 1910

3 heures p. m.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. Mercier, du comité des comptes publics, présente à la Chambre le 2ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a tenu une enquête sur l'administration des divers départements publics, notamment sur ceux des Terres et Forêts, de l'Agriculture, sur la commission chargée de la refonte des Statuts de la province de Québec, 1909, ainsi que sur le contrat actuellement existant entre le gouvernement et la compagnie d'imprimerie du journal " Le Canada ", concernant l'impression du journal d'Agriculture.

" Votre comité au cours des dix séances tenues durant son enquête, a entendu plusieurs témoins assignés à cette fin, et dont les témoignages ont été pris à la sténographie. Ces témoignages et les nombreux exhibits forment un dossier que votre comité transmet à votre Honorable Chambre, ainsi que les minutes de ses séances ".

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission du présenter un bill (29) établissant une commission chargée d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour créer un système de parcs sur l'île de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin, ait la permission de presenter un bill (23) amendant l'article 4367 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'érection et à la division des paroisses, à la construction et à la répation des églises, presbytères et cimetières et aux fabriques.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour la seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement sait-il que l'ancien palais de justice, situé dans la ville de Beauharnois, est inoccupé depuis que le chef-lieu judiciaire du district de Beauharnois a été transporté dans la cité de Valeyfield ?

2. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes aux fins d'utiliser cette bâtisse ?

3. Dans l'affirmative, à quelle date, et de quelles personnes ?

4. Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire avec cette bâtisse ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.
2. Oui.
3. Le 7 mai 1906, de M. Allen G. Ingalls, de Laprairie.
4. Le gouvernement n'en est pas encore venu à aucune décision à ce sujet, car l'acte de donation par la corporation du comté de Beauharnois, en 1859, du terrain en question, comporte comme condition qu'il ne pourra servir que pour un palais de justice ; autrement la donation devient nulle de plein droit.

Sur motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard. il est—

Résolu,—Qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions concernant l'établissement d'une commission chargée d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour créer un système de parcs sur l'île de Montréal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (38) amendant la loi des licenses de Québec.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent douze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses générales des terres et forêts pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M Delâge fait rapport que le comité a adopté une résolution et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Que ce comité siège de nouveau, à la prochaine séance.

M. Delâge rapporte alors la dite résolution qui est lue la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de cette résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Allard, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et un débat s'élève.

L'honorable M. Prévost propose, appuyé par M. d'Auteuil et il est—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre, en date du 18 avril 1910, pour la production de copie de toutes correspondances, plaintes ou documents relatifs au protonotaire du district de Terrebonne depuis 1898. (*Document de la session No* 106).

Réponse à un ordre, en date du 15 avril 1910, pour la production d'un état détaillé des items suivants apparaissant au document No 44 de la présente session :

Maintien de la prison et prisonniers (district de Montréal)	$68,962 37
Maintien de la Cour	1,434 96
Maintien du palais de justice	62,111 41

(*Document de la session No* 107).

Et réponse à un ordre, en date du 15 avril 1910, pour la production d'un état détaillé des items suivants, apparaissant au document No 44, de la présente session :

Maintien de la prison et prisonniers du district de Québec.	$16,064 66
Maintien du palais de justice	39,424 45
Garde de la prison	12,191 50

(*Document de la session No* 108).

A six heures, suivant l'ordre, la Chambre s'ajourne.

Huit heures p. m.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Tellier.—Combien de licences d'auberge, de restaurant, de magasin de liqueurs en gros et de magasin de liqueurs en détail le gouvernement a-t-il octroyées, chaque année, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'à ce jour, et quel a été, chaque année, le total du revenu de la province perçu sur l'émission de ces licences ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Année fiscale finissant le 30 juin	Auberges		Restaurants		Magasins de liqueurs en gros		Magasins de liqueurs en détail	
	Nombre	Revenu total	Nombre	Revenu total	Nombre	Revenu total	Nombre	Revenu total
1867	1502	$28,741 25	.....	.....	.....	.....	669	$13,336 14
1868	1287	31,406 25	.....	.....	.....	.....	594	13,233 81
1869	1351	33,968 75	.....	.....	.....	.....	601	13,816 37
1870	1496	62,507 58	.....	.....	.....	.....	655	15,032 79
1871	1168	59,503 01	.....	.....	.....	.....	1037	24,722 89
1872	1254	64,867 25	.....	.....	.....	.....	1163	28,488 00
1873	1315	67,829 00	.....	.....	125	2,490 00	1214	30,316 00
1874	1231	77,417 00	.....	.....	73	2,910 00	1288	38,618 00
1875	1214	99,314 00	.....	.....	76	3,800 00	1417	49,224 00
1876	1177	104,595 00	89	11,200 00	44	3,475 00	1111	64,467 00
1877	1080	102,765 00	140	17,400 00	46	5,350 00	978	63,130 00
1878	976	94,525 00	118	18,785 00	23	3,070 00	889	56,300 00
1879	880	69,957 46	283	49,720 00	26	3,020 00	894	56,455 00
1880	864	57,286 00	378	35,850 50	27	3,800 00	920	57,535 00
1881	961	85,566 00	277	49,450 00	32	4,650 00	992	73,151 50
1882	995	89,040 00	309	57,735 00	33	4,602 50	996	73,151 00
1883	1026	92,635 00	344	61,730 00	49	5,540 00	1095	79,205 50
1884	983	91,341 25	309	57,988 75	49	6,015 00	1026	75,687 50
1885	1003	95,639 00	305	56,605 00	50	6,115 00	1015	75,149 25
1886	1016	103,941 25	365	67,110 00	33	4,031 67	1020	76,894 86
1887	1109	119,872 00	388	76,125 00	43	5,930 00	1156	95,834 00
1888	1103	126,082 50	413	80,095 00	49	6,694 17	1160	98,620 50
1889	1067	150,885 01	377	92,732 51	79	10,509 99	1114	117,078 53
1890	973	139,235 64	406	101,847 50	88	11,237 50	1120	120,848 13
1891	897	179,271 88	366	136,348 75	39	10,103 75	933	183,042 50
1892	959	206,171 25	366	145,730 00	43	11,240 83	909	190,537 50
1893	1002	213,990 75	393	158,172 50	41	11,252 92	909	190,419 17
1894	923	190,448 75	352	145,130 50	41	11,367 25	908	194,419 75
1895	969	198,910 00	326	131,812 50	35	9,912 50	915	196,453 82
1896	1023	195,448 32	376	152,587 50	38	10,057 91	962	203,830 42
1897	946	187,695 00	341	139,063 50	39	8,974 16	797	171,264 92
1898	929	137,375 65	367	145,814 85	37	8,931 67	839	173,999 42
1899	971	184,348 04	372	146,857 50	39	8,812 50	857	179,026 27
1900	970	186,851 30	427	156,375 90	36	8,434 17	809	163,752 31
1901	1016	198,397 28	441	160,245 67	24	10,842 67	801	163,107 97
1902	1083	200,953 99	477	172,676 66	36	14,323 12	859	171,647 87
1903	1084	203,629 11	469	170,995 00	29	12,250 00	899	180,826 78
1904	1106	209,163 15	466	168,542 50	31	14,788 79	917	185,161 05
1905	1137	211,309 47	472	171,067 50	37	14,939 20	960	194,619 80
1906	1090	210,993 30	522	192,479 70	61	29,068 75	892	191,527 94
1907	1008	227,885 64	504	195,416 70	65	31,825 37	936	224,113 49
1908	993	234,790 19	504	195,887 50	65	33,562 87	887	211,240 11
1909	930	226,755 43	469	200,450 00	63	31,066 75	858	212,527 62

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (150) refondant la charte de la ville de Saint-Jérôme,

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (135) pour changer de chef lieu du comté de Beauharnois et transporter le bureau d'enregistrement du dit comté en la cité de Salaberry de Valleyfield.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (59) constituant en corporation la compagnie du boulevard de Montréal-Est.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (95) ratifiant certains contrats passés entre la cité de Montréal et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (175) constituant en corporation "The Long Soo and Abittibi Railway Company."

La Chambre s'étant constituée en comité général, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté et que le titre soit : "Loi constituant en corporation "The Lohg Sault and Abbitibi Railway Company".

Ordonné,— Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (38) amendant la loi des licences de Québec.

La Chambre siège jusqu'après minuit, jeudi matin.

Jeudi, 2 juin 1910.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (31) relatif aux jeunes délinquants.

Bill (34) autorisant la passation d'un contrat avec l'Hôpital protestant des aliénés, au sujet de la garde et de l'entretien des patients.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (94) amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (32) autorisant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régime des eaux courantes.

Et bill (151) amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (94) amendant la charte de la ville de Maisonneuve et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (32) autorisant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pous fixer le régime des eaux courantes.

Et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au blll (151) amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique.

Et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre siège jusqu'à une heure moins un quart jeudi matin et s'ajourne à l'après-midi.

Jeudi, 2 juin 1910.

Trois heures p. m.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Desaulniers :

Des citoyens de Montréal-Sud, Longueuil, Chambly.

M. Vilas :

Des citoyens de Danville, demandant des amendements à la loi des licences.

Interpellations au Ministère et Réponses.

Par M. Bourassa.—1. Quels sont les employés des bureaux d'enregistrement de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, d'Hochelaga et Jacques-Cartier ?

2. Quels sont le traitement mensuel et le nombre d'années de service de chacun de ces fonctionnaires ?

3. Ces traitements sont-ils payés par le gouvernement ou par les régistrateurs ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1 et 2. *Bureau d'enregistrement Montréal-Est*

Noms et prénoms	Traitement mensuel	Nombre d'années de service depuis la nomination par le gouvernement. *
Champagne, C. L.	$ 187 50	12 ans
Lalonde, E.	187 50	9 "
Thibaudeau, A. E.	83 33	4 mois
Leveillé, J. B.	75 00	1 " 9 "
Chapleau, Delle E.	30 00	17 "
Blais, Delle Léda	30 00	17 "
Laramée, Delle L.	30 00	17 "
Sibbald, Mde A.	25 00	6 " 7 "
Valois, Delle Y.	25 00	4 "
Goulet, Mde A. R.	25 00	4 " 9 "
Clark, Ede G. E.	25 00	2 " 8 "
Fugère Delle B.	25 00	1 " 7 "
DeBlois Delle G	25 00	1 " 6 "
Mercier, T. A.	8 66	2 " 2 "

* La durée du service dans cette colonne est celle écoulée depuis que les employés sont nommés et payés par le gouvernement. Il n'y a pas, dans les archives, de renseignements quant au service antérieur à cette époque.

Bureau d'enregistrement Montréal-Ouest.

Cooke, J. P.	$ 291 66	2 ans 8 mois.
Vallée, S	66 66	17 "
Hainault, L. S.	50 00	15 " 10 "
Poupard, J. B. E.	75 00	3 " 5 "
Payette, A. E	41 66	15 " 9 "
Beaudoin, Delle Z.	25 00	4 "
Mercier, " A.	25 00	2 " 5 "
Gauvin, " R.	25 00	2 " 5 "

Bureau d'enregistrement, Hochelaga et Jacques-Cartier.

Chauret, A.	$ 291 66	12 ans 6 mois.
Lacombe, G. A.	291 66	1 " 7 "
Mancotel, J. A.	166 66	16 " 10 "
Gauthier, J. S.	75 00	9 " 6 "
Leblanc, G.	66 66	5 " 7 "
Nadon, J. I.	58 33	4 " 1 "
Pilon, H.	50 00	9 "
Bissonnette, W.	41 66	2 "
Dupré, L. P.	83 33	1 "
Cinq-Mars, Delle E.	30 00	16 " 11 "
Payette, Delle M.	30 00	14 ans 3 mois.

Valois, Delle P.	$30 00	9 ans 8 mois
Théoret, " E.	30 00	4 " 7 "
Fauteux, M. B. T.	25 00	9 " 3 "
Brunet, Delle E.	25 00	6 " 5 "
Vaillant, Delle A.	25 00	6 " 3 "
Boivin, Delle M. A.	30 00	6 " 3 "
Pominville, Delle C.	30 00	5 " 7 "
Roy, Delle A.	30 00	5 "
Lajoie, Mme. N. L.	30 00	5 "
Geary, Delle L.	25 00	4 " 10 "
Godin, Delle A.	30 00	4 "
Gauvreau, Mme J. O.	25 00	2 " 10 "
Guay, Delle M.	30 00	2 " 7 "
Lachapelle, R. D.	25 00	2 " 7 "
Frappier, Delle M.	15 00	2 "
McIntosh, Mme E.	25 00	1 " 8 "
Beaudry, Delle D.	25 00	1 " 7 "
Rivard, Delle A.	25 00	1 "
Gauvreau, Delle G.	25 00	8 "
Desjardins, Delle B.	25 00	8 "
Wilbrenner, Delle A.	25 00	8 "
Brazeau, Delle B.	25 00	7 "
Coté, Delle L.	25 00	7 "
Picard, Mme J. H.	25 00	5 "
Colette, Delle	25 00	4 "
Leblanc, Delle A.	25 00	2 "
Mercier Delle P. A.	8 66	2 " 2 "

3. Par le gouvernement.

Par M. Tellier.—1. Quels ont été, chaque année, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'à ce jour, d'après les divers états présentés annuellement par le trésorier de la province, avec son discours sur le budget, l'actif, le passif et l'excédant de l'actif sur le passif ou du passif sur l'actif de la province ?

2. Quels étaient l'actif, le passif et l'excédant du passif sur l'actif, le 31 janvier 1887, le 17 décembre 1891, le 23 mai 1897, d'après les états fournis par le département du trésor et produits respectivement devant la Chambre en 1887, en 1892 et en 1897 ?

Réponse par l'honorable M Mackenzie :

1. De 1867 au 31 décembre 1882, les trésoriers de la province, dans leur discours sur le budget n'ont soumis aucun état de l'actif et du passif.

Année.	Actif.	Passif.	Excédant du passif sur l'actif.
31 décembre 1882	$ 8,465,468 44	$ 19,401,245 04	$ 10,935,776 60
do 1883	11,424,182 24	22,683,384 76	11,259,202 52
30 juin 1884	12,290,580 58	20,995,348 89	8,704,768 31
do 1885	11,774,645 21	20,590,079 72	8,815,430 51
31 janvier 1887	10,754,280 54	22,143,447 65	11,389,167 11
30 juin 1887	10,859,069 10	22,188,700 08	11.329,630 98
do 1888	12,284,969 49	24,180,461 56	11,895.492 07
do 1889	12,813,960 50	27,157,808 21	14,343,847 71
do 1890	11,131,785 14	27,186,852 25	16,055,067 11
do 1891	11,139,553 30	33,581,877 34	22,442,324 04
17 décembre 1891	11,561,191 98	35,849,230 18	24,288,038 20
30 juin 1892	11,988,234 71	35,629,580 99	23,641,346 28
do 1893	11,029,766 72	33,981,446 89	22,951,680 17
do 1894	11,130,537 91	32,473,392 82	21,342,854 91
do 1895	11,019,644 86	33,545,194 93	22,525,550 07
do 1896	11,261,410 98	33,417,757 28	22,156,346 30
do 1897	11,852,652 65	37,344,310 81	25,491,658 16
do 1898	10,962,565 37	36,793, 188 94	25,830,523 57
do 1899	10,694,942 00	37,320,504 47	26,625,562 47
do 1900	10,650,795 43	37,429,946 61	26,779,151 18
do 1901	10,798,306,57	37,395,595 91	26,597,289 34
do 1902	10,652,699 87	37,132,126 85	26,479,426 98
do 1903	10,704,777 43	36,995,449 46	26,290,672 03
do 1904	10,753,894 49	36,875,354 45	26,121,459 96
do 1905	10,702,906 43	36,686,353 25	25,983,446 82
do 1906	4,486,873 88	30,195,075 58	25,708.201 70
do 1907 (Etat revisé).	4,827,405 21	29,908,419 00	25,081,013 79
30 juin 1907	6,352,357 52	30,978,241 55	24,625,884 03
do 1908	7,355,359 48	30,983,134 64	23,627,775 16
do 1909	5,330,972 05	28,121,334 09	22,781,361 54
2.			
31 janvier 1887	$ 10,754,280 55	$ 22,143,447 65	$ 11,389,167 11
17 décembre 1891	11,561,191 98	35,849,230 18	24,288,038 20
23 mai 1897 †			
30 juin 1897	11,852,652 65	37,344,310 81	25,491,658 16

Par M. Giard.—1. Combien de tonnes de charbon le gouvernement a-t-il achetées, chaque année, depuis 1900 pour tous les édifices publics qui lui appartiennent en la ville de Québec ?

2. Quel prix a-t-il payé par tonne, chaque année, et quelle était l'espèce de charbon ?

3. Le gouvernement a-t-il demandé des soumissions par avis publics ou annonces ?

4. De qui a-t-il acheté chaque année ?

5. Est-ce l'intention du gouvernement de demander des soumissions par avis publics ou annonces dans les journaux pour ses achats futurs ?

† Aucun état soumis après cette date, mais un état de l'actif et du passif fourni au 30 juin 1897, donnait :

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1.	1900-01	701 tonnes	870 lbs.
	1901-02	741 "	30 "
	1902-03	555 "	340 "
	1903-04	603 "	562 "
	1904-05	661 "	255 "
	1905-06	717 "	927 "
	1906-07	709 "	410 "
	1907-08	701 "	1096 "
	1908-09	715 "	110 "
	1909-10	736 "	180 "
2.	1900-01	$6.50	Anthracite.
	1901-02	6.50	"
	1902-03	6.50 12.00 15.00 16.00 17.00	"
	1903-04	7.00	"
	1904-05	7.00	"
	1905-06	7.00 7.25	"
	1906-07	7.25	"
	1907-08	7.25	"
	1908-09	7.50	"
	1909-10	7.25	"

3. Non.

4. 1900-01, A. R. Pruneau et Cie., Jos. Gingras, Quebec Coal Coy., M. Madden, Archer & Co.

1901-02, Jos. Gingras, Quebec Coal Coy, M. Madden, Archer & Co, A. R. Pruneau & Cie.

1902-03, Quebec Coal Coy, Archer & Co, Jos. Gingras, A. R. Pruneau & Cie, Madden & Son, Canadian Import Coy.

1903-04, Jos. Gingras, Quebec Coal Coy, Archer & Co, Madden & Son, Mathieu & Globe, A. R. Pruneau & Cie.

1904-05, A. R. Pruneau & Cie, Jos. Gingras, A. O. Falardeau, Archer & Cie, Quebec Coal Coy, Madden & Son.

1905-06, A. R. Pruneau & Cie, Jos. Gingras, Archer & Co, Quebec Coal Coy, R. Borland & Co, Mathie Ellis Coy, Falardeau & Cie, Canadian Import Coy.

1906-07, Jos. Gingras, Madden & Son, Archer & Co, Falardeau & Cie, Canadian Import Coy, Quebec Coal Coy, A. R. Pruneau & Cie.

1907-08, Jos. Gingras, Archer & Co, Nérée Gilbert, Quebec Coal Coy, A. R. Pruneau & Cie.

1908-09, Archer & Co. Jos Gingras, A. R. Pruneau & Cie, Quebec Coal Coy, Falardeau & Cie.

1909-10, N. Gilbert, Jos. Gingras, Jos Glode, Archer & Co, Quebec Coal Coy, A. R. Pruneau & Cie, Madden & Son.

Par M. Bernard.—1. Quel est le nom du greffier de la Cour d'appel à Montréal?

2. Quel est le montant de son salaire?

3. Est-il à son bureau tous les jours juridiques?

4. Dans la négative pendant combien de jours s'absente-t-il par année?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. M. C. A. Chênevert.

2. Son traitement est de $2,400.00 par année.

3. Le gouvernement ne peut rien affirmer à ce sujet, mais il peut dire qu'il n'a pas eu de plainte de qui que ce soit.

4. .....

Par M. Giard.—Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de Wolfe?

2. Combien ont été en opération pendant l'année 1908-09?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-09?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 114.

2. 108.

3. 87 pendant 10 mois ; 13 pendant 9 mois ; 2 pendant 8 mois ; 4 pendant 7 mois ; 1 pendant 5 mois ; 1 pendant 4 mois.

Il est proposé par M. Plante, appuyé par M. Sylvestre, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre un état indiquant: 1. Quels sont les noms, occupation et résidence des employés publics de cette province à qui le gouvernement a donné des boni ou allocations supplémentaires, en sus de leur salaire, depuis 1904. 2. Dans l'affirmative, quels sont les montants respectifs que chacun de ces employés a ainsi retirés en boni ou allocations supplémentaires en sus de son salaire.

Il est proposé par M. Tellier, appuyé par M. Gault, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Document indiquant: Quel a été, chaque année, depuis le 1er juillet 1892, le montant des balances actives de toutes les successions sur lesquelles le gouvernement a perçu des taxes ou droits de succession, en vertu de la loi sanctionnée le 24 juin 1892 et amendée en 1894, 1895, 1903, 1906, 1907 et en 1909.

Il est proposé par M. Blouin, appuyé par M. Mousseau, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents indiquant: Quel a été, pour chacune des années 1894-95, 1895-96, 1896-97, 1906-07, 1907-08 et 1908-09 (*a*) le nombre des successions qui se sont ouvertes, (*b*) le nombre des successions que l'impôt a atteintes, (*c*) le nombre des successions que l'impôt n'a pas atteintes, et (*d*) le nombre des successions dévolues en ligne directe. entre époux, entre beaux-pères ou belles-mères et gendres ou belles-filles, et dont la valeur excédait $3,000 mais n'excédait pas $5,000.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard propose, et il est—

Résolu,——Qu'à partir de vendredi prochain, inclusivement, il y ait trois séances par jour, la première de onze heures a. m. à 1 heure p. m., la deuxième de 3 heures p. m. à 6 heures p. m., et la troisième de 8 heures p. m. jusqu'à l'ajournement, et que les ordres du gouvernement ait la préséance à chaque séance, après les interpellations.

La Chambre reprend le débat ajourné à la motion : Que la Chambre se forme de nouveau en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Le débat continue et l'honorable M. Prévost propose en amendement, appuyé par M. D'Auteuil :

"Que tous les mots après "que" dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre désapprouve et blâme le gouvernement de payer à M. L. J. Gauthier, ancien député de l'Assomption, depuis le 11 août 1908, une rémunération ou un traitement de $2,000.00 par année pour faire des études préliminaires en vue de la refonte et la révision et la modification du Code municipal ; et cela, bien que M. Gauthier n'ait encore fait aucun rapport écrit de ses études (Voir Procès-Verbaux de l'Assemblée Législative 1910, page 115), et elle considère que ce paiement est irrégulier et abusif et constitue un gaspillage condamnable des deniers publics."

Cette motion est proposée, la Chambre se divise. Les noms sont alors appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Dorris,
Gault,
Giard,
Langlois (Montréal division No 3),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Provost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—*15*.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,

Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Ouellette,
Petit,
Pilon,
Robert,
Robillard,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—*48*.

L'amendement est rejeté. La question principale est alors mise aux voix et résolue dans l'affirmative.

En conséquence, la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les comptes courants (Terres et Forêts) pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé une résolution et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la présente séance, cette Chambre se formera, de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte, alors, la dite résolution qui est lue la première et la deuxième fois et agréée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (23) amendant l'article 4367 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'érection et à la division

des paroisses, à la construction et à la réparation des églises, presbytères et cimetières et aux fabriques.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (29) établissant une commission chargée d'étudier les meilleures moyens à prendre pour créer un système de parcs sur l'île de Montréal.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau au cours de la séance.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer certaines résolutions concernant l'établissement d'une commission chargée d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour créer un système de parcs sur l'Ile de Montréal.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard : Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil : La proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir Lomer Gouin, informe la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance de l'objet de cette résolution et la recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ).

Résolu,—Que, afin de contribuer au paiement de l'indemnité des commissaires et du secrétaire et de toutes les dépenses à encourir pour mettre a exécution la loi qui accompagne la présente résolution, le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à payer à la commission qui sera créée par la loi qui accompagne la présente résolution, aux époques qu'il jugera convenables, la somme de cinq mille piastres payable par mandat du lieutenant-gouverneur, à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et adoptées.

Ordonné,—Que la dite résolution soit renvoyée au comité général chargé de l'étude du bill 29,—établissant une commission chargée d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour créer un système de parcs sur l'île de Montréal.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (29) concernant l'établissement, d'une commission chargée d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour créer un système de parcs sur l'île de Montréal

Le comité ayant siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (36) érigeant le comté du Lac St-Jean en district judiciaire, amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code de procédure civile.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Allard.

Et la question étant posée ; Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre, en date du 31 mai 1910, pour production de dossiers distincts et séparés, contenant suivant ordre chronologique, copie de toute la correspondance, des requêtes, des chèques, des reçus, des certificats et de tous autres documents se rapportant :

1. A une prime de $50.00 payée à Richard McClosky, de Old Chelsea, comté d'Ottawa, durant l'exercice financier de 1908-09, en vertu de la loi des douze enfants.

2. A une prime de $50.00 payée à Onésime Houle, de St-Léonard, comté de Nicolet, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

3. A une prime de $50 00 payée à Alfred Ladouceur, de l'Isle-au-Calumet, comté de Pontiac, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

4. A une prime de $50.00 payée à Wilfrid Côté, de Ste-Anne, Yamachiche, comté de St-Maurice, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi ?

5. A une prime de $50.00 payée à Dame veuve Ls. Paschal Bourgouin, de Nicolet, comté de Nicolet, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

6. A une prime de $50.00 payée à Dame veuve Jo. McCabe, de Windsor Mills, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

7. A une prime de $50.00 payée à Dame veuve Noble Henderson, de Hull, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

8. A une prime de $50.00 payée à Gaspard Lavoie, d'Albanel, comté du Lac St-Jean, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

9. A une prime de $50.00 payée à Dame veuve Jos. Lacoursière, de St-Narcisse, comté de Champlain, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi.

10. A une prime de $50.00 payée à J. B. Tapp, de Pointe-Jaune, comté de Gaspé, durant le même exercice financier, en vertu de la même loi ?

(*Document de la session No* 109).

Réponse à un ordre, en date du 31 mai 1910, pour la production de copie de toutes requêtes et de toutes correspondances échangées entre le gouvernement et le révérend M. J. N. Tessier, chanoine et curé de la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup, et ses paroissiens, demandant de l'aide pour diminuer leur dette de construction du collège académique de la ville de Louiseville. (*Document de la session No* 110).

Et réponse à un ordre, en date du 27 mai 1910, pour copie d'un état indiquant :

1. Quels sont les noms, prénoms, professions et résidences des personnes à qui le gouvernement à concédé durant le dernier exercice financier les 31,677 acres de terre qu'il a déclaré avoir concédés par lots de 200 à 300 acres, dans la réponse de l'interpellation de M. Tellier, entrée à la page 176 des procès-verbaux de l'Assemblée législative, 1910.

2. Pour quelle fin et pour quelle considération chacune de ces concessions a-t-elle été faite. (*Document de la session No* 111).

A six heures, suivant l'ordre, la Chambre s'ajourne à huit heures p. m.

Huit heures, p. m.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (140) constituant en corporation la compagnie électrique Dorchester et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (148) constituant en corporation "The Saint Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal.

Bill (8) établissant un nouveau district judiciaire et amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code de procédure civile.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (124) constituant en corporation "The Central Heat, Light and Power Company."

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (124) incorporant "The Central Heat Light and Power Company" et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les résolutions rapportées du comité des subsides et lues deux fois le mardi, 31 mai dernier, comme suit :

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les ponts en fer pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'école Normale de Québec, construction d'une aile et achat de terrain pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit acordée à Sa Majesté, pour édifices publics et loi des établissements industriels (57 Vic., chaps. 29 et 30) pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour édifices de la Législature et des départements, construction d'une nouvelle bibliothèque pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour chemins de colonisation pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le développement des mines, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour publication de cartes pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses du département de la pêche et chasse pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

9. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour service d'enregistrement (cadastre) pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

L'honorable M. Mackenzie. appuyé par l'honorable M. Kaine propose et la question est posée : Cette Chambre adoptera-t-elle ces résolutions.

M. Tellier propose en amendement :

Que les mots aqrès "Que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants :

"Tout en concourant dans ces résolutions, cette Chambre regrette que le gouvernement se soit engagé par ordre en conseil, en date du 22 mai 1908, à payer une subvention de $15,000.00 pour aider à la construction d'un pont métallique, sur la rivière de l'Assomption, à l'endroit appelé Partage, à l'entrée de la ville de l'Assomption, sans prendre des mesures requises pour que ce pont soit un pont municipal et un pont libre ;

Elle regrette que le gouvernement ait payé partie de cette subvention à "La compagnie du Pont du Partage", sans exiger que le dit pont soit un pont municipal et nn pont libre ; lorsqu'il savait officiellement que la compagnie voulait faire de son pont un pont de péage ;

Elle regrette que le gouvernement n'est pas même traité, en toute cette affaire, avec la municipalité intéressée, savoir la municipalité du comté de l'Assomption, lorsqu'il savait officiellement que le pont en question, était un pont de comté situé entre la municipalité de la ville de l'Assomption et la municipalité de la paroisse de l'Assomption, deux municipalités régies par le Code municipal.

Et elle croit devoir rappeler respectueusement au gouvernement que l'argent public, voté par la législature pour aider à la construction de ponts en fer doit être employé exclusivement pour le bénéfice du public, et non pas pour

favoriser l'établissement de ponts de péage, ni pour subventionner des entreprises privées ni pour servir à des fins de cabale électorale".

La question est posée : Cet amendement sera-t-il adopté ? La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit.

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—13.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron, (l'Islet)
D'Anjou,
Décarie,
Délâge,
Desaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine, (Berthier)
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Pennington,
Pilon,
Reed,
Robert,
Robillard,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault
Tourigny,
Vilas,
Walker
Walsh.—50.

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.
En conséquence, les résolutions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de la résolution suivante rapportée du comité des subsides et lue une première fois à la séance du 1er juin courant, comme suit :

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses générales des terres et forêts pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

En conséquence cette résolution est lue la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de cette résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer, de nouveau, en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, appuyé par l'honorable M. Kaine, que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

L'honorable M. Prévost, appuyé par M. D'Auteuil, propose en amendement :

" Considérant qu'en décembre dernier, au cours d'un voyage à Toronto auquel le discours du trône a reconnu un caractère officiel, le ministre des Travaux Publics et du Travail s'est prononcé au nom du peuple de la province de Québec et en présence du premier ministre, en faveur de la participation générale du Canada aux guerres de l'empire, de l'organisation d'une marine de guerre canadienne ou de toute autre mesure que les autorités fédérales jugeraient à propos d'adopter à ce sujet ;

Que le ministre n'avait aucune autorité pour préjuger ainsi l'opinion des électeurs de cette province sur cette grave question qui était alors sur le point d'être soumise aux délibérations du parlement fédéral ;

Que les nombreuses protestations qui se sont élevées de cette province, comme de plusieurs autres, contre cette politique nouvelle, ont prouvé que le ministre des Travaux Publics et du Travail n'a pas fidèlement représenté l'opinion du peuple de cette province ;

Que le Premier Ministre ni aucun de ses collègues n'ont désavoué les déclarations du ministre des Travaux Publics et du Travail ;

La Chambre regrette qu'un des ministres de la province ait, sans mandat, sur un sujet étranger à la juridiction du gouvernement dont il fait partie et dans des circonstances qui donnaient une portée considérable à ses paroles, fait des déclarations indiscrètes et propres à jeter un jour faux sur l'opinion des électeurs de cette province ;

Et, le cabinet étant responsable de l'attitude de chacun de ses membres la Chambre considère que le gouvernement mérite censure ".

Et, un débat s'élevant, l'honorable M. Prévost soulève le point d'ordre que l'honorable M. Taschereau ayant la parole, s'est servi d'expressions non parlementaires. M. l'Orateur dit que certaines paroles de l'honorable député de Montmorency ne sont peut être pas très parlementaires, mais que l'hono-

rable député de Terrebonne, n'ayant pas précisé quelles paroles de l'honorable M. Taschereau ne sont pas parlementaires, il ne peut pas décider le point.

Le débat continue et l'honorable M. Prévost propose, appuyé par M. D'Auteuil, que les mots suivants prononcés par l'honorable député de Montmorency, soient inscrits au procès-verbal de la séance.

" Que l'honorable député de Terrebonne a montré tout son venin ".

L'honorable M. Prévost soulève alors le point d'ordre que :

" Du moment que la Chambre a voté l'inscription au procès-verbal de paroles déclarées peu parlementaires par M. l'Orateur, le député qui a prononcé les dites paroles doit les retirer.

M. l'Orateur réserve sa décision.

La Chambre siège jusqu'après minuit, vendredi matin.

Vendredi, 3 juin 1910.

La question est alors posée : Cet amendement sera-t-il adopté ?

La Chambre se divise. Les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Dorris,
Gault,
Giard,
Langlois, (St-Sauveur)
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Splvestre,
Tellier.—16.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Gaboury,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,

Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier)
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Pilon,
Reed,
Robert,
Robillard;
Séguin,
Tanguay,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh—44.

L'amendement est rejeté.
La motion principale est alors proposée et résolue dans l'affirmative.
En conséquence, la Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les arpentages pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté une résolution.
Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.
Résolu,—Que cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides à la prochaine séance.
M. Delâge rapporte alors la dite résolution qui est lue la première et la seconde fois et adoptée.

La Chambre siège jusqu'à une heure et demie vendredi matin et s'ajourne à onze heure a. m.

Vendredi, 3 juin 1910.

(*11 heures, a. m.*)

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité spécial institué aux fins d'organiser, de maintenir et de payer un corps de police pour le maintien de l'ordre public, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a l'honneur de soumettre à Votre Honorable Chambre son rapport comme suit :

Votre comité à sa séance du trente et un mai dernier, a élu l'honorable Sir Lomer Gouin son président.

Votre comité à sa deuxième séance, le premier juin courant, a entendu plusieurs témoins dans le but de recueillir des renseignements sur l'objet pour lequel il a été institué. Ces divers témoignages ont été pris à la sténographie, et ils forment un dossier que votre comité transmet à votre honorable Chambre avec trois exhibits marqué, " A ", " B " et " C ".

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Lavergne.—1. Le gouvernement sait-il que les chèques officiels de la province de Québec ne sont émis qu'en langue anglaise ?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de remédier à cet état de choses ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Le gouvernement sait que les chèques officiels du département du Trésor ne sont faits qu'en langue anglaise, et que les chèques officiels du département des Terres et Forêts, de la Colonisation des Mines et Pêcheries, de l'Agriculture et des Travaux publics et du Travail, ne sont écrits qu'en langue française ; et que les chèques officiels du département de l'Instruction publique sont pour certains services, faits en anglais et pour d'autres en français seulement.

2. Il n'est pas question de faire imprimer en écriture ou rédiger ces chèques officiels dans les deux langues.

Par M. Teller.—1. Quels emprunts ont été remboursés en tout ou en partie depuis le 17 decembre 1891 jusqu'au 23 mai 1897 ?

2. Quand ces remboursements ont-ils été faits ?

3. Quel montant a été remboursé, dans chaque cas ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Emprunt de 1880

7 juin	1892	$	34,553 33
2 décembre	"		35,040 00
6 juin	1893		36,013 33
18 décembre	"		36,500 00

16 juin	1894	$	37,473 33
17 décembre	"		38,446 66
14 juin	1895		39,420 00
9 décembre	"		39,906 67
18 juin	1896		40,880 00
4 décembre	"		31,853 33

Emprunt de 1891

8 novembre	1893	$	3,860,000 00

Emprunt de 1893

13 février	1895	$	4,106,461 00

Emprunts temporaires

11 janvier	1893	$	1,000,000 00
7 juillet	"		100,000 00
2 septembre	"		100,000 00
28 février	1894		50,000 00
19 mars	"		50,000 00
24 "	"		350,000 00
27 "	"		200,000 00
28 "	"		200,000 00
2 avril	"		100,000 00
4 "	"		50,000 00
5 "	"		200,000 00
16 "	"		300,000 00
17 "	"		120,000 00
16 mai	"		250,000 00
30 juillet	"		150,000 00
31 "	"		100,000 00
17 mai	1895		50,000 00
25 "	"		200,000 00
28 "	"		50,000 00
29 "	"		450,000 00
30 "	"		50,000 00
31 "	"		200,000 00
3 juin	"		50,000 00
4 "	"		50,000 00
11 "	"		100,000 00
17 "	"		50,000 00
2 "	1896		1,460,000 00
13 "	"		300,000 00

Par M. Morisset.—1. Combien d'emprunts temporaires et permanents le gouvernement de cette province a-t-il contractés du 17 décembre 1891, au 26 mai 1897, et quel est le montant total?

2. A quelle date chacun de ces emprunts a-t-il été contracté et quel en est le montant?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. 42 emprunts temporaires et 5 emprunts permanents...$22,916,770 33

2. *Emprunts temporaires*

2	mai	1892	$ 300,000 00
2	"	"	50,000 00
4	"	"	50,000 00
9	"	"	50,000 00
11	juin	"	150,000 00
28	"	"	250,000 00
28	"	"	250,000 00
28	"	"	150,000 00
28	"	"	150,000 00
1er	oct.	"	500,000 00
1er	"	"	250,000 00
1er	"	"	200,000 00
1er	"	"	50,000 00
1er	avril	1893	150,000 00
1er	sept	"	50,000 00
1er	"	"	50,000 00
1er	"	"	50,000 00
3	oct.	"	100,000 00
3	nov.	"	120,000 00
27	janv.	1894	50,000 00
31	"	"	50,000 00
31	"	"	150,000 00
1er	fév.	"	50,000 00
26	"	"	100,000 00
28	"	"	50,000 00
28	"	"	50,000 00
24	oct.	"	100,000 00
5	nov.	"	100,000 00
13	"	"	100,000 00
20	"	"	300,000 00
6	déc.	"	50,000 00
10	"	"	50,000 00
12	"	"	100,000 00
17	"	"	50,000 00
10	janv.	1895	50,000 00
18	fév.	"	100,000 00
20	mai	"	182,500 00
20	"	"	182,500 00
20	"	"	365,000 00
27	"	"	365,000 00
10	juin	"	365,000 00
28	nov.	"	300,000 00

Emprunts permanents

Emprunt de 1893

15 juil. 1893.....$4,106,461 00

Emprunt de 1894, Londres

1 mars 1894.....$2,920,000 00

Emprunt de 1894, Paris

30 déc. 1894.....$5,332,976 00

Emprunt de 1896

1 mai 1896.....$3,017,333 33

Emprunt de 1897

1 avril 1897.....$1,360,000 00

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour considérer des résolutions concernant des amendements à apporter aux lois 6 Edouard VII, chapitre 4 et 8 Edouard VII, chapitre 5.

L'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie propose :

Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Taschereau, informe la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence la Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le bois coupé sur les terres accordées comme subventions en vertu de la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, soit sujet à tout règlement ordonnant la fabrication d'icelui dans les limites du Canada que pourra décréter le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 2.—Que le bois coupé sur les terres accordées comme subventions en vertu de la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, soit sujet à tout règlement ordonnant la fabrication d'icelui dans les limites du Canada que pourra décréter le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et adoptées.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter, basé sur ces résolutions le bill (26) concernant les amendements a apporter aux lois 6 Edouard VII, chapitre 4 et 8 Edouard VII, chapitre 5.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (32) autorisant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régimes des eaux courantes et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (38) amendant la loi des licences de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et la modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que les amendements soient lus la première fois.

En conséquence, les amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les amendements soient maintenant lus la deuxième fois.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Et la question étant posée : Cette Chambre adoptera-t-elle ces amendements ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les amendements sont adoptés.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

M. Giard propose, en amendement, appuyé par M. Bernard.

Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre, avec instruction de

l'amender généralement de manière à fixer à dix heures du soir, l'heure après laquelle il ne sera plus permis de vendre des liqueurs enivrantes à la ville comme à la campagne, dans les auberges, les restaurants et les autres débits de liqueurs mentionnés au bill.

La question est posée : Cet amendement sera-t-il adopté ? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans la négative.

La motion principale est alors proposée et résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (36) érigeant le comté du Lac Saint-Jean en district judiciaire, amendant les Status refondus, 1909, et le Code de procédure civile.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (127) constituant en corporation l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Montréal, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (78) amendant la charte de la ville de Joliette, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (94) amendant la charte de la ville de Maisonneuve, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (124) constituant en corporation " The Central Heat Light and Power Company ", et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

A 1 heure, suivant l'ordre, la Chambre s'ajourne à trois heures P. M.

Trois heures P. M.

Il est proposé par M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, correspondances, etc., en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à la construction d'un pont en fer sur la rivière Delisle, à Côteau du Lac, dans le comté de Soulanges.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. D'Auteuil, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents échangés entre la province de Québec et toute personne intéressée, relatifs à la construction ou à la réorganisation des halles (marchés publics), dans la cité de Montréal et de Québec, pendant les trois dernières années.

Il est proposé par M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, correspondances, etc., en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à la construction d'un pont en fer sur la rivière Delisle à St-Polycarpe, dans le comté de Soulanges.

Il est proposé par M. Francœur, appuyé par M. Galipeault, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents relatifs à certaines déclarations attribuées aux honorables juges Archambault, Cross et Lavergne, au sujet de la facon dont les substituts du procureur général auraient conduit les procès Atkinson devant la Cour des assises criminelles à Québec.

M. Bernard propose, appuyé par M. Giard, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : —Documents quelconques concernant la vente des lots dans les premier, deuxième et troisième rangs du canton Arago, dans le comté de l'Islet, la révocation de la vente de tels lots et la coupe de bois sur les dits lots, depuis le 1er janvier 1908.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. Finnie, appuyé par M. Walsh, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (53) constituant en corporation la congrégation Kehal Jeshurin, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution religieuse.

Sur motion de M. Finnie, appuyé par M. Walsh, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (125) constituant en corporation "The Syrian Greek Orthodox, Church of Saint Nicholas", soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une corporation religieuse.

Sur motion de M. Perron, appuyé par M. Galipeault, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (148) constituant en corporation la congrégation grecque "The Saint Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal", soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution religieuse.

Sur motion de M. Mercier, appuyé par M. Neault, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (137) amendant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une association de bienfaisance.

Sur motion de M. Mercier, appuyé par M. Neault, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (93) refondant la charte de l'Union des commis marchands de la cité de Montréal, et donnant à cette dernière le nom de L'Union du Commerce, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution de secours mutuels et de bienfaisance.

Sur motion de M. Walsh, appuyé par M. Finnie, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (117) amendant la loi autorisant la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal, à émettre des obligations, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'instruction publique.

Sur motion de M. Perron, appuyé par M. Galipeault, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (113) amendant la charte du village de Rosemont, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

Sur motion de M. Francœur, appuyé par M. Galipeault, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (58) érigeant la municipalité de la partie Est du canton d'Ely, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

Sur motion de M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (103) concernant la construc-

tion des église et sacristie de la paroisse de St-Paul de Montréal, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution religieuse.

Sur motion de M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (101) amendant la charte de la cité de Montréal, dans le but de définir les pouvoirs des commissaires, ceux du conseil, et de réorganiser l'administration générale, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

Sur motion de M. Finnie, appuyé par M. Walsh, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire et l'amende payés pour le bill (144) constituant en corporation " The Jewish Congregation Nusach Hoaari, de Montréal ", soient remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution religieuse.

Sur motion de M. Finnie, appuyé par M. Walsh, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire et l'amende payés pour le bill (66) constituant en corporation la ville de Notre-Dame de Grâces, soient remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

Sur motion de M. Finnie, appuyé par M. Walsh, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire et l'amende payés pour le bill (145) constituant en corporation la Congrégation juive, " Beth Irsaël ", de Lachine, soient remis, moins les frais de traduction et d'impression; vu que ce bill concerne une institution religieuse.

M. Geoffrion propose, appuyé par M. Francœur, il est—

Ordonné—Qu'il lui soit permis de retirer le bill (108) amendant la charte de la ville Emard, et que l'honoraire payé pour ce bill soit remis, moins les frais de traduction et d'impression.

M. Gault propose, appuyé par M. Bernard, il est—

Ordonné, - Que l'amende payée pour le bill (87) définissant et augmentant les pouvoirs de l'Association Artistique de Montréal, au sujet de l'acquisition, de la possession et de l'aliénation de biens immobiliers, soient remis, vu que ce bill concernant l'encouragement et l'enseignement des beaux arts.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les résolutions rapportées au comité des subsides, et lues jeudi, le 2 juin courant, comme suit :

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses générales des terres et forêts, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolu,—Que cette Chambre adopte cette résolution.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses générales pour l'inspection et classification des terres, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911,

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses générales pour l'entretien de la pépinière de Berthierville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses générales de l'école forestière, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses générales pour la protection des forêts, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses générales du parc national des Laurentides, 58 Vict., chap. 22, sec. 23, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporec.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Que cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides à la prochaine séance.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et adoptées.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (151) amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer de nouveau en comité des subsides, et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

A six heures, suivant l'ordre, la Chambre s'ajourne à huit heures p. m.

Huit heures et demie p. m.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Bill (175) constituant en corporation " The Long Sault and Abitttibi Railway Company."

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (175) constituant en corporation " The Long Sault and Abittibi Railway Company " et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'honorable Sir Lomer Gouin, propose, appuyé par l'honorable M. Allard, et il est—

Ordonné,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera, à la séance de ce soir, vendredi, 3 juin, elle s'ajourne à demain samedi.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (37) amendant la loi constituant en corporation l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal.

Il est proposé par l'honorable M. Décarie, appuyé par l'honorable M. Taschereau.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (160) amendant le Code de procédure civile.

La Chambre s'étant constituée en comité général, et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (168) concernant l'annexion d'une partie du canton de Wexford au comté de Montcalm, une partie du canton de Chertsey au comté de Joliette, et la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa pour toutes fins, excepté pour les fins scolaires.

M. Sylvestre propose, appuyé par M. Patenaude :—

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

La proposition est résolue dans l'affirmative avec le consentement de M. Bernard, représentant la division électorale de Shefford ; M. Gaboury, représentant la division électorale de Pontiac ; l'honorable M. Pelletier, représentant la division électorale de Sherbrooke ; M. Gosselin, représentant la division électorale de Missisquoi : M. Hay, représentant la division électorale d'Argenteuil ; M. Bissonnet, représentant la division électorale de Stanstead ; l'honorable M. Mackenzie, représentant la division électorale de Richmond.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté sous le titre de : Loi concernant l'annexion de la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur informant Son Honneur que l'Assemblée législative de la province de Québec a adopté en deuxième et troisième lecture le bill (168) concernant l'annexion de la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa avec le concours de la majorité des membres représentant tous les districts électoraux énumérés dans la deuxième cédule annexée à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Que cette adresse soit présentée à Son Honneur par les honorables membres de cette Chambre qui font partie du Conseil exécutif de la province.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (166) amendant le Code municipal concernant certains emprunts temporaires et les dettes municipales.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (177) insérant l'article 4481*a* dans les Statuts refondus, 1909.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (178) amendant l'article 237 du Code de procédure civile.

Il est proposé par M. Francœur appuyé par M. Geoffrion.

Et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (44) amendant le Code municipal au sujet des clôtures.

Il est proposé par M. Hay, appuyé par M. Walker.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Il est proposé par M. Létourneau, appuyé par M. Leclerc, et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (99) constituant en corporation " The Champlain Electric Co. ", soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

Il est proposé par M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, et—

Ordonné,—Qu'il lui soit permis de retirer le bill (95) ratifiant certains contrats entre la cité de Montréal et la compagnie de chemjn de fer Canadien du Pacifique, et que l'honoraire payé pour ce bill soit remis,, moins les frais de traduction et d'impression.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (135) pour changer le chef-lieu du comté de Beauharnois et transporter le bureau d'enregistrement du dit comté en la cité de Salaberry de Valleyfield.

Il est proposé par M. Tessier, appuyé par M. Delâge, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?

M. Reed, appuyé par M. D'Anjou, propose en amendement que ce bill ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois.

Et la question étant posée : Cet amendement sera-t-il adopté, la Chambre se divise, et les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bissonnet,
Blouin,
Cardin,
Caron (Matane),
Cousineau,
D'Anjou,
D'Auteuil,
Dion,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gault,
Geoffrion,
Hay,
Kelly,
Lafontaine (Maskinongé)
Lafontaine (Berthier),
Lavergne,
Lévesque,
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Patenaude,
Pennington,
Prévost,
Reed,
Robillard,
Sauvé,
Séguin,
Sylvestre,
Tellier,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—37.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bourassa,
Carbonneau,
Caron (l'Islet),
Daignault,

Delâge,
Delisle,
Devlin,
Dorris,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Leclerc,
Létourneau,
Morisset,
Neault,
Petit,
Tunguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault.—23.

L'amendement est adopté.

La motion principale ainsi amendée est alors soumise et résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois dans six mois.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (140) constituant en corporation la compagnie électrique Dorchester, et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la première fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Et les amendements étant lus la première fois, il est—

Ordonné,—Que la seconde lecture de ces amendements soit renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (123) contituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébeuf.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général au cours de la présente séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

EN COMITÉ.

1 *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille cinq cent trente-deux piastres et quatre-vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée aux institutions catholiques en vertu de l'article 444 de la loi scolaire pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2 *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour Ecole polytechnique, Montréal, en vertu de la loi 57 Vict., chap. 23, s. 17, telle qu'amendée par la loi 3 Ed. VII, chap. 17, s. 4, par la loi 7 Ed. VII, chap. 28, et 8 Ed. VII, chap. 31, s. 1 et 9 Ed. VII, chap. 35, s. 1, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3 *Résolu,*— Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour Université Laval, Québec, comme compensation pour avoir mis fin au loyer de l'école Normale, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la Faculté de droit de l'Université Laval, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

6 *Résolu.*—Qu'une somme n'excédant pas neuf cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée aux institutions catholiques, en vertu de l'article 444 de la loi scolaire, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

7. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'Université Laval, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

8. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent quatre-vingt-sept piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée aux institutions protestantes en vertu de l'article 444 de la loi scolaire, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

9. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent soixante-dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le High Schools : Québec et Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

10. *Résolu,*— Qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le traitement d'un inspecteur des écoles supérieures protestantes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

11. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'Université McGill, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

12. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Collège Bishop, Lennoxville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à la présente séance, cette Chambre se formera en comité des subsides.

M. Tessier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois.

La question est posée : Cette Chambre adoptera-t-elle ces résolutions maintenant ?

M. Bernard, appuyé par M. Gault propose, en amendement : Que tous les mots après "que " soient retranchés et remplacés par les suivants.

Cette Chambre regrette de constater que le gouvernement tout en faisant porter de $30.000 à $50.000 le subside annuel accordé à la seule Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, ait décidé de réduire de $43,532.80, à $39,532.80 l'allocation annuelle, à près de 600 écoles modèles, académies et autres maisons d'enseignement supérieur dans tous les comtés de la province. cette diminution étant de nature à enrayer le progrès de l'instruction populaire dans la province.

L'amendement est soumis et M. Lévesque propose en sous-amendement que tous les mots après " regrette " soient retranchés et remplacés par les suivants :

Constate avec plaisir que le gouvernement désireux d'encourager l'instruction des jeunes garçons et poursuivant en cela sa politique inaugurée l'année dernière, a accordé $25,000 de plus pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons.

Cette motion en sous-amendement, est soumise à la Chambre qui se divise. Alors les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Cardin,
Caron, (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Devlin,
Dupuis,
Finnie,
Gaboury,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Marchand,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Petit,
Pilon,
Robert,
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker
Walsh.—43.

CONTRE :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre
Tellier.—14.

Le sous-amendement est adopté.

La motion principale ainsi amendée est alors soumise et résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les résolutions sont adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre :

Bill (128) amendant la charte de la cité de Montréal.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (128) amendant la charte de la cité de Montréal, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre siège jusqu'après minuit samedi matin,

Samedi, 4 juin 1910.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (123) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébeuf.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements sont lus la première et la deuxième fois et adoptés.

Il est proposé par M. Sylvestre, appuyé par M. Patenaude :—Que la troisième lecture de ce bill ait lieu à la prochaine séance.

Cette proposition est résolue dans l'affirmative avec le consentement de M. Bernard, représentant la division électorale de Shefford ; M. Gaboury, représentant la division électorale de Pontiac : M. Gendron, représentant la division électorale d'Ottawa ; l'honorable M. Pelletier, représentant la division électorale de Sherbrooke ; M. Pennington, représentant la division électorale de Mégantic ; M. Vilas, représentant la division électorale de Brome ; M. Walker, représentant la division électorale de Huntingdon ; M. Giard, représentant la division électorale de Compton ; M. Gosselin, représentant la division électorale de Missisquoi ; M. Hay, représentant la division électorale d'Argenteuil ; l'honorable M. Mackenzie, représentant la division électorale de Richmond.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (11) amendant la loi des assurance de Québec.

Il est proposé par l'honorable M. Mackenzie, appuyé par l'honorable M. Kaine, et—

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter avec certains amendements.

Ordonné,– Que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

En conséquence, la Chambre procède, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre siège jusqu'à une heure et cinq minutes samedi matin et s'ajourne à Onze heures a. m.

Samedi 4 juin 1910.

Onze heures et demie a. m.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (24)amendant la loi de l'Instruction publique.

Bill (149)pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale "The Investment Trust Company, Limited."

Bill (174) accordant à la ville de St-Jean et à la ville d'Iberville les pouvoirs nécessaires à la construction et à l'entretien d'un pont métallique à circulation libre, sur la rivière Richelieu.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (27) accordant une subvention pour aider à la création et au maintien d'un enseignement forestier dans la province de Québec.

Bill (40) déclarant incessibles et insaisissables les rentes viagères créées sous le régime de la loi du Parlement du Canada, 7-8 Edouard VII, chapitre 5.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (18) amendant la loi des mines de Québec.

Bill (20) amendant le Code civil relativement aux ventes de marchandises en bloc.

Bill (71) amendant la charte de la "Suburban Tramway and Power Company."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill amendant l'article 1485 des Statuts refondus, 1909, concernant les dépôts judiciaires, pour lequel il demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (18) amendant la loi des mines de Québec, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (20) amendant le Code civil relativement aux ventes de marchandises en bloc, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (71) amendant la charte de la " Suburban Tramway and Power Company ", et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits au bill (140) constituant en corporation la compagnie électrique Dorchester.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,,—Que le bill soit adopté.

Crdonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à une adresse en date du 31 mai 1910, demandant la production de copie de tous arrêtés ministériels, documents, correspondance concernant la demande de billets de location, lettres patentes et la rétrocession d'un certain lot dans le canton Metgermette-Nord, par un nommé Omer Drapeau.

(*Document de la session No 112*).

Réponse à un ordre en date du 13 mai 1910, pour la production de copie de tous rapports, dossiers judiciaires, jugements, correspondances et documents quelconques relatifs au permis octroyé à Edgar Lacombe, de Chicoutimi, pour la vente des liqueurs enivrantes et aux infractions commises par le dit Lacombe contre la loi des licences. (*Document de la session No 113*).

Réponse à un ordre en date du 29 avril 1910, pour la production de copie de toutes requêtes et affidavits des citoyens de Disraëli, concernant la " Brompton Pulp Company " et de tous documents ou correspondance à ce sujet.

(*Document de la session No 114*).

Réponse à un ordre en date du 29 avril 1910, pour la production de copie du rapport de l'agent forestier Paul Patry, concernant la compagnie d'exploitation forestière " Brompton Pulp Co. "

(*Document de la session No 115*).

Réponse à une adresse en date du 13 mai 1910, demandant la production de copie de tous arrêtés en conseil, documents, états de comptes et autres

correspondances concernant les argents payés par le Trésor public, à la compagnie qui publie le " Montreal Herald ", journal quotidien de Montréal.
(*Document de la session No 116*).

Réponse à une adresse, en date du 29 avril 1910, demandant la production de copie de tous arrêtés ministériels, documents, correspondances et requêtes échangés entre le gouvernement et les citoyens de Disraëli, concernant les lots du canton Coleraine, ainsi que copie des affidavits de MM. J. Gauthier, Joseph Pouliot et Napoléon Gosselin.
(*Document de la session No 117*).

Réponse à un ordre, en date du 31 mai 1910, pour la production de copie de toutes requêtes, correspondances et documents échangés entre le gouvernement et les citoyens de la paroisse de Saint-Alexis des Monts, concernant les cantons Belleau, Décallone et Desaulniers, dans le comté de Maskinongé.
(*Document de la session No 118*).

Réponse à une adresse en date du 18 mai 1910, demandant la production de copie de tous arrêtés en conseil, billets de location, contrats, correspondance et autres documents relatifs.—1. A la vente par le gouvernement de trente-deux lots dans le canton Rameau, à Louis Cabot de Brookline, en l'état de Massachusette, l'un des Etats-Unis d'Amérique ? 2. A la concession depuis juillet 1901, des lots numéros 1, 2, 3, 4, partie ouest de 34, 35, 36, partie est de 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 et 47, dans la troisième concession de la seigneurie de la Grande Rivière ; 1, 2, 3, 4, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43, dans la quatrième concession de la dite seigneurie ; les susdits lots portant sur le plan de la seigneurie fait par l'arpenteur Georges LeBouthiller. (*Document de la session No* 119).

Réponse à un ordre, en date du 13 mai 1910, pour la production de copie de lettres patentes, rapports, correspondances et documents quelconques relatifs à la " Montreal Life Aid Association ".
(*Document de la session No* 120).

Réponse à une adresse en date du 13 mai 1910, de tous les ordres en conseil, rapports, correspondance et documents quelconques relatifs à la société d'immigration de Montréal. (*Document de la session No* 121).

Réponse à un ordre, en date du 31 mars 1910, pour production de la correspondance échangée entre le département des Terres et Forêts, M. Bernier, officier de ce département et MM. Gustave et Chrysostôme Langelier, relative à la perception des droits de coupe dans le comté de Bonaventure, pendant les années 1905, 1906 et 1907. (*Document de la session No* 122).

Réponse à un ordre, en date du 2 mai 1910.—Copie de tous documents relatifs au paiement d'une amende de $50.00, imposée par feu l'honorable juge Bossé, à M. d'Hellencourt, redacteur du " Soleil ", dans une cause du Roi vs Asselin. (*Document de la session No* 123).

Réponse à une adresse, en date du 13 mai 1910.—Copie de tous les ordres en conseil, rapports, contrats, correspondance et tous documents quel-

conques relatifs à la concession de droit de coupe de bois, le long de la voie du Transcontinental. (*Document de la session No* (124).

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des Ecoles publiques pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée entre les écoles publiques ne se trouvant pas dans les villes ou les cités, conformément au principe s'appliquant au crédit précédent, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les écoles dans les municipalités, et $1,000.00 transféré de l'éducation supérieure protestante pour les écoles pauvres protestantes pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas quatre-vingt-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des écoles normales pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'inspection des écoles pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les instituteurs en retraite pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les livres à donner en prix et fournitures scolaires pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les écoles des sourds-muets pour l'année financière finissant le 30 Juin 1911.

9. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour venir en aide à l'école des sourds-muets, Mile-End, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

10. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas cinq cents piastres soit accor-accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école des sourdes-muettes, Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

11. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Conseil de l'Instruction publique, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

12. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme aide supplémentaire au comité protestant

du Conseil de l'Instruction publique, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

13. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas sept mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la publication d'un journal français et d'un journal anglais de l'Instruction publique, aux conditions et de la manière déterminées par le Secrétaire de la province, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

14. *Résolu*, – Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Musée scolaire, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

15. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour fonds de pension des instituteurs au lieu de retenues sur l'allocation de l'éducation supérieure en vertu de l'article 513 de la loi scolaire (62 Vic., chap. 28, sec. 521, etc.), pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

16. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, transportée de l'éducation supérieure chez les catholiques, pour être employée par le Secrétaire de la province à l'achat de livres, écrits et imprimés en cette province, pour être distribués comme livre de récompenses dans les écoles supérieures, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

17. *Résolu*,– Qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, au lieu de cinq pour cent autrefois pris de l'éducation supérieure chez les catholiques pour les sourds muets et les aveugles, chez les catholiques, pour être distribuée dans la proportion que le lieutenant-gouverneur en conseil voudra bien déterminer parmi les institutions catholiques des sourds-muets et des aveugles dans la province, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

18. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté, au lieu de cinq pour cent autrefois déduit de la part des catholiques dans le crédit des écoles publiques, pour être distribuée dans la proportion que le lieutenant-gouverneur en conseil voudra bien déterminer parmi les institutions catholiques des sourd-muets, et des aveugles de la province, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

19. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme octroi spécial aux commissions scolaires, pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les gorçons, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

20. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme étant transféré de l'éducation supérieure protestante à l'Association provinciale des instituteurs protestants, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

21. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le rapport du Surintendant, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

22. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à

Sa Majesté, comme gratifications aux instituteurs, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

23. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les écoles du soir, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

24. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Monument National, Montréal, sous le contrôle de L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, paiement sujet à un ordre en conseil et aux conditions de l'ordre en conseil No 187, du 29 mai 1896, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

25. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut technique de Montréal, pour l'année finanéière finissant le 30 juin 1911.

26. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme aide aux archives canadiennes, reliure et renouvellement, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

27. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Conseil des Arts et Manufactures, y compris l'enseignement des beaux-arts appliqués à l'industrie, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

28. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des asiles d'aliénés, y compris le transport des patients des prisons aux asiles et autres dépenses incidentes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

29. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des écoles de réforme et d'industrie, y compris les dépenses incidentes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

30. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme aide pour achat de vaccin (y compris cinq cents piastres pour inspection), pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

31. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de la *Gazette Officielle de Québec*, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

32. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la société numismatique et des antiquaires de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

33. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer au Dr S. P. Robins, Principal retraité de l'Ecole normale McGill, allocation annuelle en vertu de l'O. C. No 800 du 21 décembre 1905, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

34. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le coût de l'impression et reliure pour les deux Chambres de la Législature, S. R. Q., Art. 158, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

35. *Résolu*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour achat de livres, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

36. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour traitements, dépenses contingentes, etc., de la bibliothèque de la législature, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

37. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour impression, reliure et distribution des statuts, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

38. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour traitements du gouvernement civil, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Que cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides, à la prochaine séance.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et agréées.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (23) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébeuf.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur informant Son Honneur que l'Assemblée législative de la province de Québec a adopté, en deuxième et troisième lecture, le bill (123), constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébeuf, avec le concours de la majorité des membres représentant tous les districts électoraux énumérés dans la deuxième cédule, annexée à l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

Que cette adresse soit présentée à Son Honneur par les honorables membres de cette Chambre qui font partie du Conseil exécutif de la province.

A une heure, suivant l'ordre voté, la Chambre s'ajourne à trois heures p. m.

Trois heures P. M.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Bill (117).—Loi amendant la loi autorisant la commission des Ecoles Catholiques de la cité de Montréal à émettre des obligations.

Bill (137).—Loi amendant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.

Bill (150).—Loi revisant et refondant la charte de la ville de Saint-Jérôme.

Bill (170)—Loi amendant la loi des médecins vétérinaires de la province de Québec.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (117) amendant la loi autorisant la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal à émettre des obligations, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (137) amendant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif, au bill (150) revisant et refondant la charte de la ville de Saint-Jérôme, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (170) amendant la loi des médecins vétérinaires de la province de Québec, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Tellier.—Quelle est la date du contrat ou de l'arrangement en vertu duquel l'éditeur du journal " The Quebec Chronicle ", M. J. J. Foote, a reçu les divers montants mentionnés à la page 326 des procès-verbaux de l'Assemblée législative de 1910?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Il n'y a aucun contrat ni arrangement.

Par M. Tellier.—Quelle est la date du contrat ou de l'arrangement en vertu duquel les éditeurs du journal " L'Evénement ", MM. L. J. Demers & Frère, ont reçu du gouvernement pour travaux d'impressions, les divers montants mentionnés à la page 325 des procès-verbaux de l'Assemblée législative de 1910?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Il n'y a aucun contrat ni arrangement.

M. Bourassa propose, appuyé par l'honorable M. Prévost, et il est :—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Copie de tous documents relatifs à la concession des lots 6, 7 et 8 du 7ème rang du canton Girard.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la Province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants savoir :

Réponse à un ordre en date du 2 mai 1910, pour la production de copie de correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement et la " Saint-Eustache Canning Company. " (*Document de la session No* 125).

Réponse à une adresse en date du 18 mai 1910, demandant la production de copie d'arrêtés ministériels, documents et toutes correspondances concernant l'achat, l'importation et la vente d'étalons de Belgique, depuis 1908.
(*Document de la session No 126*)

Réponse à un ordre en date du 31 mai 1910, pour la production de copie de tous documents du département des Terres, relatifs aux pénalités pour coupe illégale de bois, réclamées de certains particuliers, pendant les deux dernières années dans les cantons Boyer, Campbell et Rochon, comté d'Ottawa
(*Document de la session No 127*)

Réponse à une adresse en date du 18 mai 1910, pour production de copie de l'arrêté en conseil, ainsi que des requêtes et documents de toute la correspondance se rapportant à la subvention accordée, ou payée, par le gouvernement, pour la construction d'un pont de péage sur la rivière l'Assomption à l'entrée de la ville de l'Assomption. (*Document de la session No 128*)

Réponse à une adresse en date du 31 mai 1910 pour production de dossiers distincts et séparés contenant, suivant ordre chronologique, copie des ordres en conseil, de toute la correspondance, des requêtes, des comptes, des

chèques, des reçus, des règlements municipaux et de tous autres documents quelconques se rapportant :

1. A une subvention de $500.00 payée le 9 janvier 1909, en vertu de la loi 7 Edouard VII, chapitre 3, à la municipalité de Saint-Joseph de Deschambault, comté de Portneuf, pour travaux de voirie rurale exécutés en 1908 ;

2. A une subvention de $400.00 payée le 14 mars 1910, en vertu de la même loi, à la même municipalité, pour travaux de voirie rurale exécutés en 1909.

3. A une subvention de $483.00 payée le 14 mars 1910, en vertu de la loi 8 Edouard VII, chapitre 10, à la même municipalité pour travaux d'empierrement. (*Document de la session No* 129).

Réponse à un ordre en date du 4 juin 1910, pour copie de tous documents concernant les lots 6, 7 et 8 du rang 7 du canton Girard.

(*Document de la session No* 130).

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITE)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante quatre mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les traitements et dépenses contingentes des régistrateurs pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante six mille sept cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de l'administration de la justice, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des Juges des Sessions de la Paix, de Québec et de Montréal, leurs traitements comme juges et commissaires des licences et ceux des magistrats de police, Montréal, du grand constable et de son assistant, et des constables et des huissiers audienciers à Québec, et à Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses générales (Terres et Forêts), pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses du ureau d'hygiène de la province de Québec, 1 Ed. VII, chap 19 pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses du Journal d'Agriculture pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de publication de cartes régionales et de brochures pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

9. *Résolu*, - Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses se rattachant à la perception des licences, droits sur les successions et taxes sur les corporations commerciales, etc., (55-56 Vic., chap. 17 ; 63 Vic., chap. 12 et 13, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

10. *Résolu*, - Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de timbres, licences, etc, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

11. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des services divers en général, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

12. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses d'un agent en France, traitement et allocation pour loyer de bureau, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

13. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire et dépenses de voyage et autres, de l'agent de la province à Ottawa, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

14. *Résolu*, - Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer une annuité à Mlle Marie Regina Drolet, par résolution de l'Assemblée législative du 3 février 1890, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

15. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au barreau de la province de Québec pour la publication des rapports judiciaires, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

16 *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le traitement et dépenses de voyage d'un officier spécial, Côte Nord du St-Laurent (O. C. No 51 du 31 janvier 1896), pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

17. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour aider à l'association de tir de la province de Québec, Montréal pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

18. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour aider la " Royal Military College of Canada Rifle Association", pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

19. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour paiement de l'intérêt pour un an au 30 juin 1911, à 3% par année sur $25,000, prix d'achat d'une cour à charbon à Québec, acquise pour le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et occidental, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

20. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas treize mille huit cent soixante-trois piastres et cinquante-neuf cents soit accordée à Sa Majesté, pour traitements, dépenses contingentes, etc., de l'Assemblée législative, pour l'année financière finissant le 30 juin 1910.

21. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour achat de livres de l'Assemblée législative, pour l'année financière finissant le 30 juin 1910.

22. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des asiles d'aliénés, y compris le transport des patients des prisons aux asiles et autres dépenses casuelles, pour l'année financière finissant le 30 juin 1910.

23 *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour ventilation de la Chambre de l'Assemblée législative et travaux s'y rattachant, pour l'année financière finissant le 30 juin 1910.

24. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de la galerie de la presse, tapis, peinture, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1910.

25. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les cercles agricoles, encouragement à l'agriculture en général, y compris $13,350.00 pour la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (pour la construction de ponts sur les rivières Saint-François et Yamaska, étant la balance des premier et deuxième paiements de dix paiements égaux) en vertu de 63 Victoria, chapitre 2, pour l'année financière finissant le 30 juin 1910.

26. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour encouragement à l'industie laitière, l'enseignement de la fabrication de nouvelles variétés de fromages et concours de produits laitiers, l'inspection des syndicats de beurreries et de fromageries dans la province, etc., etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1910.

27. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour améliorations de chemins ruraux, pour l'année financière finissant le 30 juin 1910.

28. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de l'exposition de Bruxelles, pour l'année financière finissant le 30 juin 1910.

29. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses générales (Terres et Forêts), pour l'année financière finissant le 30 juin 1910.

30. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit acccordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses se rattachant à la perception des licences, droits sur les successions et taxes sur les corporations commerciales, etc., (55-56 Victoria, chapitre 17 ; 63 Victoria., chapitre 12 et 13, etc.), pour l'année financière finissant le 30 juin 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Que cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides, à la prochaine séance.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et adoptées.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu,*—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de $100,763.59 pour les dépenses de l'année financière expirant le 30 juin 1910 soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

2. *Résolu,*—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de $3,400,774.75 pour les dépenses de l'année financière expirant le 30 juin 1911 soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté deux résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Que cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides, à la prochaine séance.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première fois, comme suit :

1. *Résolu,*—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de $100,763.59 pour les dépenses de l'année financière expirant le 30 juin 1910 soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province,

2. *Résolu,*—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de $3,400,774.75 pour les dépenses de l'année financière expirant le 30 juin 1911 soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

Les dites résolutions sont alors lues la deuxième fois et adoptées.

Ordonné,—Que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (10) octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1910 et le 30 juin 1911, et pour d'autres fins du service public.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois.

Ordonné,—Que le bill soit lu, la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que ce bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre:

Bill (11) amendant la loi des assurances de Québec.

Bill (38) amendant la loi des licences de Québec et la loi concernant la fermeture des auberges.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (38) amendant la loi des licences de Québec et la loi concernant la fermeture des auberges, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (11) amendant la loi des assurances de Québec, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ce bill soit remis à la prochaine séance.

Sur motion de M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (111) amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill a été retiré.

Sur motion de M. Levesque, appuyé par M. Godbout, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (148) constituant en corporation "The Saint Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal," soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une institution religieuse.

Sur motion de M. Walsh, appuyé par M. Finnie, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (122) ratifiant une convention entre la cité de Montréal et la compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill a été retiré.

Sur motion de M. Tessier, appuyé par M. Neault, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (135) pour changer le chef-lieu du comté de Beauharnois et transporter le bureau d'enregistrement du dit comté en la cité de Salaberry de Valleyfield, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill a été rejeté.

Sur motion de M. Finnie, appuyé par M. Walsh, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (89) constituant en corporation " The Montreal Underground and Elevated Railway Company," soit remis, moins les frais d'impression et de traduction vu que ce bill a été rejeté.

Sur motion de l'honorable M. Prévost, appuyé par M. D'Auteuil, il est—

Ordonnée,—Que l'amende payée pour le bill (123) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébeuf, soit remise vu que ce bill a été envoyé avant la session et que le retard a été occasionné par des causes incontrôlables.

Sur motion de l'honorable Dion, appuyé par M. Pilon, il est—

Ordonné,—Que l'amende payée pour le bill (93) constituant en corporation " Donald Fraser and Sons, Limited ", soit remise vu que des circonstances incontrôlables, leur éloignement et l'absence momentanée du député chargé de le présenter ont empêché les promoteurs de présenter leur pétition dans les premiers cinq jours de la session avant le 1er avril 1910.

Sur motion de l'honorabe M. Tessier, appuyé par M. Neault, il est—

Ordonné,—Que l'amende payée pour le bill (134) amendant la charte de la cité de Trois-Rivières, soit remise.

Sur motion de M. Levesque, appuyé par M. Godbout, il est—

Ordonné,—Qu'il lui soit permis de retirer le bill (90) amendant la charte de la ville de Bordeaux, et que l'honoraire payé pour ce bill soit remis, moins les frais de traduction et d'impression.

Sur motion de M. Morisset, appuyé par M. Cardin, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire et l'amende payée pour le bill (140) constituant en corporation la Compagnie électrique Dorchester soit remis, moins les frais de traduction et d'impression.

Sur motion de M. Plante, appuyé par M. Patenaude, il est—

Ordonné,—Que l'amende payée pour le bill (131) amendant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield, soit remise vu que les délais furent inévitables.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (170) amendant la loi des médecins vétérinaires de la province de Québec, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leur Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (137) amendant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal, et les dits amendements sont lus de nouveau et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (117) amendant la loi autorisant la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal à émettre des obligations et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil legislatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (150) revisant et refondant la charte de la ville de Saint-Jérôme et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements faits au bill (128) amendant la charte de la cité de Montréal.

Il est proposé par M. Robillard, appuyé par M. Seguin,—

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les amendements sont lus la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte les dits amendements.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. Kelly, député du district électoral de Bonaventure, de son siège soulève une question de privilège.

Un débat s'élève, et M. Tellier soulève le point d'ordre : Que cette question de privilège n'en est pas une en réalité.

M. l'Orateur décide qu'il n'y a pas de question de privilège.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (23) amendant l'article 4357 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'érection et à la division des paroisses, à la construction et à la réparation des églises, presbytères et cimetières et aux fabriques.

Bill (26) amendant les lois 6 Edouard VII, chapitre 4, et 8 Edouard VII, chapitre 5.

Bill (29) établissant une commission chargée d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour créer un système de parcs sur l'île de Montréal et l'île Jésus.

Bill (36) érigeant le comté du Lac Saint-Jean en district judiciaire et amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code de procédure civile.

Bill (45) amendant les articles 639, 717, 1029, 1048, 1069 et 1352, du Code de procédure civile.

Bill (48) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux actions pour le recouvrement des rentes constituées.

Bill (59) constituant en corporation la compagnie du boulevard de Montréal-Est.

Bill (96) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

Bill (103) concernant la construction des église et sacristie de la paroisse de St-Paul de Montréal.

Bill (154) amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

Bill (157) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal.

Bill (167) amendant les lois relatives à la Cour du recorder de la cité de Québec.

Bill (169) amendant le Code de procédure civile, relativement à la juridiction du protonotaire et du député-greffier de la Cour de circuit de district.

Bill (171) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les dentistes.

Bill (172) amendant l'article 3180 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'appel à la Cour de revision de certains jugements rendus dans les Iles de la Madeleine.

Bill (37) amendant la loi constituant en corporation l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

Bill (123) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébeuf.

Bill (160) amendant le Code de procédure civile.

Bill (168) concernant l'annexion de la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa pour toutes fins.

Bill (177) insérant l'article 4491*a* dans les Statuts refondus, 1909.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 3 juin 1910, pour la production de copie de toutes correspondances et de tous documents relatifs à certaines déclarations attribuées aux honorables juges Archambault, Cross et Lavergne, au sujet de la façon dont les substituts du procureur général auraient conduit les procès Atkinson devant la Cour des assises Criminelles à Québec. (*Document de la session No 131.*)

A six heures, suivant l'ordre, M. l'Orateur ajourne la Chambre à huit heures p. m.

Huit heures p. m.

L'honorable M. Taschereau, du comité des impressions, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a choisi l'honorable M. Taschereau comme son président, et recommande que les documents suivants soient imprimés :

Nos 21, 22, 27, 29, 31, 32, 35, 39, 40, (41, de 1909) ; 42, 45, 47, 48, (51, de 1909) ; 52, 55, 57, 58, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 72, 74, 75, 83, 85, 87, 89, 93, 94, 95, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 107, 108, 111, 112, 115, 117, 119, 120, 122, 128, (77, de 1909), et 130.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ce rapport.

M. L'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (9) octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 30 juin 1910, le 30 juin 1911 et pour d'autres fins du service public, sans amendement.

Un message est reçu de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur transmis par Arthur St-Jacques, Ecuier, gentilhomme-hussier de la verge noire :

M. l'Orateur.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés de l'Assemblée législative se rendent à la salle des séances du Conseil législatif où Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a donné, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :

B Loi constituant en corporation la " Old Boys of Bishop's College School ".
C Loi constituant en corporation la " Bacon Indus rial School for girls ".
G Loi amendant la loi constituant en corporation " The Little Nation River Railway Company ".
3 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés d'agriculture.
4 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers.
5 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés coopératives agricoles.
6 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les compagnies minières.
7 Loi amendant la loi de Québec relative aux droits sur les successions.
8 Loi établissant un nouveau district judiciaire et amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code de procédure civile.
12 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux cadavres qui peuvent servir à l'étude de l'anatomie.
13 Loi pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon.
14 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de circuit pour le district de Montréal.
15 Loi relative à l'établissement d'un bureau de placements pour les ouvriers.
17 Loi relative aux heures de travail des femmes et des enfants dans certaines manufactures.
18 Loi amendant la loi des mines de Québec.
19 Loi pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Damien de Bedford, comté de Missisquoi.
20 Loi amendant le Code civil relativement aux ventes de marchandises en bloc.
21 Loi amendant la loi de la chasse de Québec.
22 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la déclaration que doivent faire les compagnies légalement constituées.
23 Loi amendant l'article 4367 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'érection et à la division des paroisses, à la construction et à la réparation des églises, presbytères et cimetières et aux fabriques.
24 Loi amendant la loi de l'instruction publique.
25 Loi pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Paul, dans le comté de Joliette.
26 Loi amendant les lois 6 Edouard VII, chapitre 4, et 8 Edouard VII, chapitre 5.
27 Loi accordant une subvention pour aider à la création et au maintien d'un enseignement forestier dans la province de Québec.

29 Loi établissant une commission chargée d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour créer un système de parcs sur l'île de Montréal et l'Ile Jésus.
31 Loi relative aux jeunes délinquants
32 Loi autorisant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régime des eaux courantes.
33 Loi concernant les sociétés coopératives agricoles.
34 Loi autorisant la passation d'un contrat avec l'Hôpital protestant des aliénés, au sujet de la garde et de l'entretien des patients.
35 Loi amendant la loi imposant une taxe sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions-obligations.
36 Loi érigeant le comté du lac Saint-Jean en district judiciaire et amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code de procédure civile.
37 Loi amendant la loi constituant en corporation l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal.
38 Loi amendant la loi des licences de Québec et la loi concernant la fermeture des auberges.
40 Loi déclarant incessibles et insaisissables les rentes viagères créées sous le régime de la loi du Parlement du Canada, 7-8 Edouard VII, chapitre 5.
45 Loi amendant les articles 639, 717, 1029, 1048, 1069 et 1352 du Code de procédure civile.
48 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux actions pour le recouvrement des rentes constituées.
51 Loi décrétant la dissolution de la corporation : Les Syndics de l'Eglise Saint-Gabriel, ratifiant la fusion de l'Eglise Saint-Gabriel et de l'Eglise Chalmers, ainsi que certains actes notariés s'y rapportant, et constituant en corporation "The First Presbyterian Church of Montreal."
52 Loi validant l'acte de partage et division de la succession de feu Pierre-Paul Martin, en date du trois février mil neuf cent dix.
53 Loi constituant en corporation la congrégation Kehal Jeshurin.
54 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Jos.-A. Deschênes à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.
55 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Désiré-Adolphe Marcoux à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.
56 Loi constituant en corporation la ville de Montréal-Est.
57 Loi revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère.
59 Loi constituant en corporation la compagnie du boulevard de Montréal-Est.
60 Loi amendant la charte de la ville de Montcalm.
61 Loi refondant la charte de la ville de Fraserville.
62 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Ls.-Eugène Bellemare à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.
63 Loi ratifiant et confirmant le règlement No 48, du conseil municipal de la ville d'Aylmer, en date du 21 décembre 1908.
64 Loi revisant et refondant la charte de la ville de Nicolet.

65 Loi constituant en corporation la ville de Saint-Tite.
67 Loi validant un certain acte de vente passé entre dame Emma-Zaïde Beaudry, veuve de Louis Fréchette, et Bernard Bloomfield, et l'emploi de certaines sommes d'argent fait par le dit feu Louis Fréchette, en sa qualité d'administrateur.
68 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Bernard Rose au nombre de ses membres, après examen.
69 Loi constituant en corporation " The Laurentian Society for the Treatment and Control of Tuberculosis ".
70 Loi amendant les lois qui concernent la " Montreal Street Railway Company ".
71 Loi amendant la charte de la " Suburban Tramway and Power Company ".
72 Loi constituant en corporation la ville de Beaconsfield.
73 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Ernest Poulin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.
74 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Robert St-Jacques à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.
75 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre François-Louis Demers à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.
76 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Samuel Ortenberg à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.
77 Loi amendant la charte de la compagnie électrique Saint-George.
78 Loi amendant la charte de la ville de Joliette.
79 Loi constituant en corporation la municipalité de Saint-Isidore d'Auckland.
80 Loi autorisant l'exécuteur testamentaire et les légataires de feu monsieur Pierre Voyer à emprunter sur hypothèque.
81 Loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.
82 Loi concernant un acte de donation faite par feu dame Ann Bain, veuve de Charles Philips, en faveur de feu Patrick Maher.
83 Loi amendant la charte du Crédit général.
84 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer urbain de Sherbrooke.
85 Loi érigeant la municipalité scolaire du village de " Ayer's Cliff."
86 Loi amendant la loi 26 Victoria, chapitre 6, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences.
87 Loi définissant et augmentant les pouvoirs de L'Association artistique de Montréal, au sujet de l'acquisition, de la possession et de l'aliénation de biens immobiliers.
88 Loi amendant la charte de la " Beauharnois Light, Heat and Power Company."

92 Loi concernant la substitution John Tiffin.
93 Loi refondant la charte de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal et donnant à cette dernière le nom de l'Union du Commerce.
94 Loi amendant la charte de la ville de Maisonneuve.
96 Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.
98 Loi constituant en corporation " Donald Fraser and Sons, Limited."
100 Loi permettant à Adalbert Lacasse de changer son nom en celui d'Adalbert Trudel.
102 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Stephen Langevin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.
103 Loi concernant la construction des église et sacristie de la paroisse de Saint-Paul de Montréal.
104 Loi constituant en corporation le Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski.
105 Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke.
106 Loi ratifiant et confirmant l'acte de vente consenti par la succession de feu John Ogilvie à "The Young Men's Christian Association of Montreal".
107 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Lorenzo Lamy à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.
109 Loi constituant en corporation "The Lachine General Hospital".
110 Loi amendant la charte de la " Dominion Light, Heat and Power Company ".
112 Loi constituant en corporation "The Montreal Association for the Blind."
114 Loi concernant l'acte de donation entrevifs passé le 25 février 1869 en faveur de Charles Adam et son épouse, dame Angéline Plouffe, par Louis Savignac, et autorisant les donataires à vendre la propriété donnée.
115 Loi faisant disparaître du plan de la cité de Montréal la ligne homologuée de l'avenue Papineau, ci-devant rue Monarque, entre la rue Notre-Dame et le droit de passage de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
116 Loi ratifiant un certain acte de donation de Pamphile P. V. DuTremblay à Raoul DuTremblay sous certaines restrictions.
117 Loi amendant la loi autorisant la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal à émettre des obligations.
118 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Andronique Lafond à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.
123 Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébeuf.
124 Loi constituant en corporation "The Central Heat, Light and Power Company."
125 Loi constituant en corporation " The Syrian Greek Orthodox Church of Saint Nicolas of Canada ".

126 Loi ratifiant une convention intervenue entre les représentants de la succession Charles-Auguste-Maximilien Globensky et dame Marie-Josephine Pelland.
127 Loi constituant en corporation L'Association des anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal.
128 Loi amendant la charte de la cité de Montréal.
129 Loi concernant la commune de Laprairie.
130 Loi concernant la construction des église sacristie et presbytère de la paroisse de St-Viateur d'Outremont.
131 Loi amendant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield.
132 Loi constituant en corporation " The Soulanges Power Company ".
133 Loi revisant et refondant la charte de la société de l'Hôpital Général de Montréal et changeant son nom.
134 Loi amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.
136 Loi amendant la charte de la ville d'Outremont.
137 Loi amendant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.
138 Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de Magog.
139 Loi amendant la charte de la " Canadian Light and Power Company ".
141 Loi constituant en corporation la Ligue antituberculeuse de Québec.
144 Loi constituant en corporation " The Jewish Congregation Nusach Hoaari ", de Montréal.
145 Loi constituant en corporation la Congrégation juive Beth Israël, de Lachine.
147 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Alcide-Louis Larose au nombre de ses membres.
148 Loi constituant en corporation " The Saint Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal ".
149 Loi pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale " The Investment Trust Company, Limited ".
150 Loi revisant et refondant la charte de la ville de Saint-Jérôme.
151 Loi amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique.
154 Loi amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.
157 Loi concernant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal.
160 Loi amendant le Code de procédure civile.
167. Loi amendant les lois relatives à la Cour du recorder de la cité de Québec
168 Loi concernant l'annexion de la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa pour toutes fins.
169 Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la juridiction du protonotaire et du député greffier de la Cour de circuit de district.
170 Loi amendant la loi des médecins vétérinaires de la province de Québec.

171 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les dentistes.
172 Loi amendant l'article 3180 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'appel à la Cour de revision de certains jugements rendus dans les Iles de la Madeleine.
174 Loi accordant à la ville de St-Jean et à la ville d'Iberville les pouvoirs nécessaires à la construction et à l'entretien d'un pont métallique, à circulation libre, sur la rivière Richelieu.
175 Loi constituant en corporation " The Long Sault and Abittibi Railway Company."
177 Loi insérant l'article 4491*a* dans les Statuts refondus, 1909.

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction :

10. Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement durant l'année financière expirant le 30 juin 1910, le 30 juin 1911 et pour d'autres fins du service public.

A ce bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants ;

Au nom de Sa Majesté, le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de clore la deuxième session du douzième parlement de la Législature de la province de Québec, par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Avant de clore cette session, je tiens à vous féliciter du soin avec lequel vous avez étudié les questions qui vous ont été soumises. Ce soin, comme d'ailleurs l'esprit de justice qui a inspiré vos décisions, est une garantie de l'efficacité des lois que vous avez votées ; aussi n'ai-je aucun doute qu'elles produiront les plus heureux résultats.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie d'avoir mis à sa disposition les crédits que requiert le gouvernement de la province. Soyez assurés qu'ils seront dépensés avec une sage économie.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

A cet instant où vous allez vous séparer pour rentrer dans vos foyers, je

forme des vœux pour votre bonheur et je prie Dieu de répandre ses bienfaits sur vos familles ainsi que sur tous les habitants de notre province.

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur que cette Législature soit prorogée jusqu'à mardi, le douzième jour de juillet prochain, pour y être ici tenue ; cette législature provinciale est, en conséquence, prorogée au mardi le douzième jour de juillet prochain.

ÉTAT DES TRAVAUX DE LA SESSION DE 1910

DEUXIÈME SESSION DE LA DOUZIÈME LÉGISLATURE

La session s'est ouverte le 15 mars 1910.

L'adresse en réponse au discours du Trône a été proposée par M. Dupuis. appuyé par M. Walsh.

La prorogation a eu lieu le 4 juin.

Nombre de séances	52
La Chambre a voté	24 fois
Pétitions présentées	237
Adresses et ordres de la Chambre votés	145
Documents déposés devant la Chambre	121
Bills soumis par l'Assemblée législative	174
Bills soumis par le gouvernement	11

AVIS DE MOTIONS.

Avis de motions au sujet d'interpellations	346
Avis de motions au sujet de bills	65
Avis de motions au sujet d'adresses et d'ordres	157
Avis de motions au sujet de résolutions	16
La Chambre s'est constituée en comité général pour considérer des résolutions	29 fois
En comité des subsides	26 "
Pour l'étude des bills	210 "

RAPPORTS FAITS PAR LES COMITÉS.

Comité pour la formation des comités permanents	1
" des bills privés	217
" des chemins de fer, etc	6
" des Ordres Permanents	20
" de Législation et des lois expirantes	8
" des Comptes publics	2
" des privilèges et élections	1
" de l'Agriculture	1
" des Industries	1

RAPPORTS FAITS PAR LES COMITÉS SPÉCIAUX.

Comité du Code municipal	3
" pour s'enquérir des accusations de l'honorable M. Prévost contre M. Kelly, M. P. P.	1
" chargé de reviser les règles de la Chambre	1
" *Re* police	1

E. R. ALLEYN,
Greffier des Archives.

INDEX

DU

QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME

1 GEORGE V, 1910

ACTIONS PENALES :—Voir *Documents, 2.*

Adresse :

A Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur :—

1. Motion sur l'adresse en réponse au discours du Trône, à l'ouverture de la session. Débat, débat ajourné, 17. Reprise du débat, ajourné, 23. Reprise du débat, ajourné, 35. Reprise du débat, suspension, 37. Reprise du débat, ajourné, 39. Reprise du débat, 42. M. l'Orateur explique comment un débat doit être suspendu, 43. Adresse adoptée, 43. Ordre de la grossoyer et de la présenter, 43.
2. Adresse à l'occasion de la mort du Roi Edouard VII et de l'accession au Trône du Roi George V, 315, 319.
3. A la seconde et troisième lecture d'un bill sujet à la loi de l'Amérique Britannique du Nord, 1867. Cédule 2, 517–531.

ADSTOCK, CANTON :—Voir *Documents* 3 *et* 4.

AGRICULTURE :—Rapport. Voir *Documents* 5.

AMHERST, DIVISION D' :—. Voir *Documents* 6.

ARAGO, CANTON :—Ventes de lots. Voir *Documents* 7.

ARCHITECTES :—Bill amendant la loi des architectes de la province de Québec. Voir *Bills*, 153.

ARMAGH, CANTON :—Division d'—. Voir *Documents* 8.

Assemblée législative :

1. La Chambre se rend auprès du Lieutenant-Gouverneur, à la barre du Conseil, à l'ouverture de la session, 1 ; a la ciôture de la session 542.
2. La Chambre siège après minuit, 40, 44.
3. S'ajourne à une date future 44, 414.
4. S'ajourne à une heure plus tard, 36.
5. Siège de samedi, 291, 454, 566.
6. Deux séances par jour, 467. Trois séances, 495.
7. S'ajourne en l'honneur de la St-Patrice, 31.
8. S'ajourne par respect, à la mort du Roi Edouard VII, 314.
9. Adresse à l'occasion de la mort du Roi Edouard VII et de l'accession au trône du roi George V. 315.
10. Motion d'ajournement retirée, 106 ; adoptée, 335 ; retirée, 436.

ASSOCIATION ARTISTIQUE DE MONTRÉAL :—Bill définissant et augmentant les pouvoirs de L'Association Artistique de Montréal, au sujet de l'acquisition de la possession et de l'aliénation de biens immobiliers. Voir *Bills*, 87.

ASSOCIATION, COMMIS-VOYAGEUS :— Voir *Documents* 9.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÉVES :— Bill constituant en corporation "L'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Montréal.— Voir *Bills* 127.

ASSOMPTION, RIVIÈRE :—Pont de l'—: Voir *Documents*, 10.

ASSURANCE DE QUÉBEC :—Loi des—:— Bill amendant la loi des assurances de Québec. Voir *Bills*, 11.

ATKINSON, AFFAIRE :—Voir *Documents*, 11, 12 et 13.

APPAREILS :—Propres à prevenir les accidents. Voir *Documents* 1.

AYER'S CLIFF :—Bill érigeant la municipalité scolaire du village de Ayer's Cliff. Voir *Bills*, 85.

AYLMER :—Bill ratifiant et confirmant le règlement No 48, du conseil municipal de la ville d'Aylmer, en date du 21 décembre 1908. Voir *Bills*, 63.

BAIN, ANN :—Bill concernant un acte de donation faite par feu dame Ann Bain, veuve de Charles Philips, en faveur de feu Patrick Maher. Voir *Bills*, 82.

BEACONSFIELD :—Bill constituant en corporation la ville de Beaconsfield. Voir *Bills*, 72.

BEAUDETTE, RIVIÈRE :—Pont de la—. Voir *Documents*, 14.

BEAUDRY, DAME ZAIDE :—Bill validant un certain acte de vente passé entre Dame Zaïde Beaudry, veuve de Louis Fréchette, et Bermaid Blumfield, et l'emploi de certaines sommes d'argent fait pour le dit feu Louis Fréchette, en sa qualité d'administrateur. Voir *Bills*, 67.

BEAUHARNOIS, COMTÉ DE :—Bill pour changer le chef lieu du comté de Beauharnois et transporter le bureau d'enregistrement du dit comté en la cité de Salaberry de Valleyfied. Voir *Bills*, 135.

BEAUHARNOIS LIGHT AND HEAT Co :—Bill amendant la charte de la Beauharnois Light, Heat and Power Company. Voir *Bills*, 88.

BELLEAU, DECALLONE ET DESAULNIERS CANTON : Voir *Documents*, 15.

BELLEMARE, LOUIS EUGENE :—Bill autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Louis-Eugène Belleau, à la pratique de la médecine, de la chirurgie, et de l'art abstétrique, après examen. Voir *Bills*, 62.

BERNIER, M. :—. Correspondance. Voir *Documents*, 16.

BETH ISRAEL :—Bill constituant en corporation la congrégation juive Beth Israël, de Lachine. Voir *Bills*, 145.

BIBLIOTHÈQUE :—Rapport de la—. Voir *Documents*, 17.

Bills :

B. Bill constituant en corporation la "Old Boys of Bishop's College School". (M. Bissonnet)—1ère lecture, 184 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 198 ; rapporté avec amendement, 237 ; considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 276 ; amendé et agréé par le Conseil législatif, 305 ; sanctionné, 543. (1 George V. c. 93).

C. Bill constituant en corporation "The Bacon Industrial School for girls". (M. Bissonnet).—1ère lecture, 184 ; 2ième lecture et renvoyé au comité des bills privés, 198 ; rapporté avec amendement, 237 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 276 ; amendé et agréé par le Conseil législatif, sanctionné, 543. (1 George V, c. 95).

G. Bill amendant la loi constituant en corporation "The Little Nation River Railway Co". (M. Gendron).—1ère lecture, 197 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 205 ; rapporté avec amendement, 230 ; considéré en comité général, amendé, rapporté ; amendé, lu deux fois et agréé ; 3ème lecture et passé, 275 ; amendé, agréé par le Conseil législatif, 305 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 74).

BILLS :—*Suite.*

H. Bill (du Conseil législatif), amendant l'article 1485 des Statuts refondus 1909, concernant les dépôts judiciaires, 525.

1. Bill concernant la prestation des serments d'office. (L'Hon. Sir Lomer Gouin).—11.

3. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés d'agriculture. (L'Hon. M. Caron).—1ère lecture, 46 ; 2ème lecture sur division, considéré en comité général, rapport de progrès, 762 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 108 ; passé par le Conseil législatif, 268 ; sanctionné, 543. (1 George V. c. 131).

4. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers. (L'Hon. M. Caron)—1ère lecture, 46 ; motion pour 2ème lecture, débat, 128 ; 2ème lecture sur division ; considéré en comité général, rapport de progrès, 169 ; considéré de nouveau en comité général, 198 ; 6 hrs—amendé et rapporté ; amendements lus deux fois, 198 ; amendements agréés sur division, motion pour 2ème lecture ; motion en amendement rejetée, 209 ; motion en amendement, 210 ; Débat ; 6hrs,— motion rejetée ; motion principale adoptée ; 3ème lecture passé, 214 ; passé par le Conseil législatif, 413 ; santionné, 543. (1 George V, c. 16).

5. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés coopératives agricoles. (L'Hon. M. Caron).—1ère lecture, 46 ; 2ème lecture, 128 ; considéré en comité général ; rapporté ; 3ème lecture et passé, 141 ; passé par le Conseil législatif, 236 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 147).

6. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les compagnies minières. (L'Hon. M. Décarie).—1ère lecture, 134 ; 2ème lecture, considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu deux fois et agréé, 3ème lecture et passé, 199 ; passé par le Conseil législatif, 262 ; sanctionné, 543 ; (1 George V, c. 34.)

7. Bill amendant la loi de Québec relative aux droits sur les successions. (L'Hon. M. Mackenzie).—1ère lecture, 316 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé 356 ; passé par le Conseil législatif, 413 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 12.)

8. Bill établissant un nouveau district judiciaire et amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code de procédure civile. (L'Hon. Sir Lomer Gouin.)—1ère lecture, 112 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapport de progrès, 457 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu deux fois et agréé, 2ème lecture et passé, 467 ; passé par le Conseil législatif, 500 ; sanctionnée 543. (1 George V, c 8).

9. Bill concernant l'entretien des ponts en fer par les municipalités. (l'Hon. M. Taschereau).—présenté, 70 ; envoyé, au comité, 346 ; considéré, rapport de progrès, 374.

BILLS :—*Suite.*

10. Loi octroyant à Sa Majesté, les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 30 juin 1910 et le 30 juin 1911, et pour d'autres fins du service public. (L'Hon. M. Mackenzie).—1ère lecture, 2ème lecture, 3ème lecture, passé, 537 ; passé par le Conseil législatif, 542 ; sanctionné, 548 ; (1 George V, c. 1).

11. Bill amendant la loi des assurances de Québec. (L'Hon. M. Mackenzie). 1ère lecture, 415 ; 2ème lecture, considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu deux fois et agréé, 3ème lecture et passé, 524 ; passé, par le Conseil législatif, avec amendement ; amendement lu 2 fois, 538.

12. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux cadavres qui peuvent servir à l'étude de l'anotomie. (L'Hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 112 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, et passé, 169 ; passé par le Conseil législatif, 206 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 30).

13. Bill pour rémédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de St-Gabriel de Brandon. (L'hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture 112 ; 2ème lecture, considéré en comité général, 169 ; amendé, rapporté, amendement lu deux fois, et agréé. 3ème lecture passé, 195 ; passé par le Conseil législatif 208 ; sanctionné 543. (1 George V, c. 37).

14. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la cour de circuit pour le district de Montréal. (Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 134 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, sur division, et passé, 199 ; passé par le Conseil législatif, 263 ; sanctionné, 543 ; (George V, c. 24.)

15. Bill relatif à l'établissement de bureaux de placements pour les ouvriers. (L'Hon. M. Taschereau.)—1ère lecture, 94 ; 2ème lecture sur divisions, 198 ; considéré en comité général, 232 ; amendé, rapporté, amendement lu 2 fois, 234 ; amendement agréé, 3ème lecture sur division et passé, 260 ; passé par le Conseil législatif, 428 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 19).

17. Bill relatif aux heures de travail des femmes et des enfants dans certaines manufactures. (L'Hon. M. Taschereau).—1ère lecture, 149 ; motion pour 2ème lecture, débat, 2ème lecture, 261 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois, 323 ; amendement agréé, motion pour 3ème lecture, motion en amendement, rejeté, 339 ; motion pour renvoi au comité général, adoptée, considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu la 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 340 ; passé par le Conseil législatif, 447 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 27).

18. Loi amendant la loi des mines de Québec. (L'Hon. M. Devlin).—1ère lecture, 183 ; 2ème leeture, considéré en comité général, 318 ; rapport

BILLS :—*Suite.*

de progrès et renvoyé au comité de législation sur motion de l'honorable M. Devlin, rapporté, 390 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, 447 ; amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 467 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 2 fois et agréés, 525 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 17).

19. Bill pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Damien de Bedford, comté de Missisquoi. (L'Hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 224 ; 2ème lecture et renvoyé au comité général, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 234 ; passé par le Conseil législatif, 305 ; sanctionné, 543. (4 George V, c. 36).

20. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux ventes de marchandises en bloc. (L'Hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 237 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 318 ; rapporté avec amendement, 436 ; considéré en comité général, 456 ; amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 457 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 2 fois et agréé, 525 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 39).

21. Bill amendant la loi de la chasse de Québec. (L'Hon. M. Devlin).—1ère lecture, 237 ; 2ème lecture, considéré en comité général, 318 ; amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 497 ; passé par le Conseil législatif, 475 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 18).

22. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la déclaration que doivent faire les compagnies légalement constituées. (L'Hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 294 ; 2ème lecture, considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 318 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 33).

23. Bill amendant l'article 4367 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'érection et à la division des paroisses, à la construction et à la réparation des églises, presbytères et cimetières et aux fabriques. (L'Hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 483 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 496 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 28).

24. Bill amendant la loi de l'Instruction publique. (L'Hon. M. Décarie).—1ère lecture, 388 ; 2ème lecture, considéré en comité général, 413 ; rapporté, motion pour 3ème lecture, Motion en amendement rejetée, motion principale adoptée, 3ème lecture et passé, 434 ; passé par le Conseil législatif, 525 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 20).

25. Bill pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Paul, dans le comté de Joliette. (L'Hon. Sir Lomer

BILLS :—*Suite.*

Gouin).—1ère lecture, 259 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 318 ; passé par le Conseil législatif, 386 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 38).

26. Bill amendant les lois 6 Edouard VII, chapitre 4 et 8 Edouard VII, chapitre 5. (L'Hon. M. Taschereau).—1ère lecture, 2ème lecture, 3ème lecture et passé, 510 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 3).

27. Bill accordant une subvention pour aider à la création et au maintien d'un enseignement forestier dans la province de Québec. (L'Hon. M. Allard).—1ère lecture, 2ème lecture, 343 ; 3ème lecture et passé, 356 ; passé par le Conseil législatif, 525 ; sanctionné, 543. (1 George V, c. 2).

29. Bill établissant une commission chargée d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour créer un système de parcs sur l'Ile de Montréal. (L'Hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 483 ; 2ème lecture, sur division, considéré en comité général, rapport de progrès, considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, 497 ; amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 498 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 544. (1 George V, c. 6).

31. Bill relatif aux jeunes délinquants. (L'hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture 305 ; 2ème lecture sur division, considéré en comité général, rapport de progrès, 406 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 401 ; 3ème lecture sur division et passé, 435 ; passé par le Conseil législatif, 488 ; sanctionné, 544. (1 George V, c. 26).

32. Bill autorisant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régime des eaux courantes. (L'hon. M. Allard.—1ère lecture, 337 ; 2ème lecture sur division, considéré en comité général, 557 ; amendé, rapporté, amendement lu deux fois et agréé, 382 ; 3ème lecture sur division et passé, 408 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 488 ; amendement lu 1ère fois, 489 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 510 ; sanctionné, 544. (1 George V, c. 5).

33. Bill concernant les sociétés coopératives agricoles. (L'hon. M. Caron).—1ère lecture, 316 ; 1ème lecture, considéré en comité général, 356 ; amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 374 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 428 ; amendement lu 1ère fois, 429 ; amendement lu 2ème fois, sur division et agréé sur division, 456 ; sanctionné, 544. (1 George V, c. 5).

34. Bill autorisant la passation d'un contrat avec l'Hôpital protestant des aliénés au sujet de la garde et de l'entretien des patients. (L'hon. M. Décarie).—1ère lecture, 406 ; 2ème lecture sur division, 435 ; ordre du jour pour 3ème lecture, rescindé, renvoyé en comité général, considéré, amendé, rapporté,

BILLS :—*Suite.*

amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture sur division et passé, 440 ; passé par le Conseil législatif, 488 ; sanctionné, 544. (1 George V, c. 4).

35. Bill amendant la loi imposant une taxe sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions-obligations. (L'hon. M. Mackenzie).—1ère lecture, 316 ; 2ème lecture, considéré en comité général, 357; rapport de progrès, 374 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 381 ; passé par le Conseil législatif, 445 ; sanctionné, 514. (1 George V, c. 11).

36. Bill érigeant le comté du lac Saint-Jean en district judiciaire et amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code de procédure civile. (L'hon. Sir Lomer Gouin),—1ère lecture, 415 ; 2ème lecture, considéré, en comité général rapporté, 490 ; 3ème lecture et passé, 511 ; passé par le Conseil législatif, 541; sanctionné, 544. (1 George V, c. 9).

37. Bill amendant la loi constituant en corporation l'école des hautes études commerciales de Montréal (L'hon. M. Décarie. -1ère lecture, 469 ; 2ème lecture, 472 ; 3ème lecture et passé, 516 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 544. (1 George V, c. 21).

38. Bill amendant la loi des licences de Québec et la loi concernant la fermeture des auberges. (L'hon. M. Mackenzie).—1ère lecture, 415 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapport de progrès, 488 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, motion pour 3ème lecture, motion en amendement rejetée, motion principale adoptée, 3ème lecture et passé, 510 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendemenlu 2 fois e tagréé, 588 ; sanctionné, 544. (1 George V c. 10).

39. Loi ratifiant certains actes de transports de biens de succession, sujets à l'impôt. (Sir Lomer Gouin).—1ère lecture 464 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapport de progrès, 472.

40. Bill déclarant incessibles et insaisissables les rentes viagères créées sous le régime de la loi du Parlement du Canada, 7-8 Edouard VII, chapitre 5. (L'Hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 464 ; 2e lecture, considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 473 ; passé par le Conseil législatif, 525 ; sanctionné, 544, (1 George V, c. 41).

44. Bill amendant le Code municipal au sujet des clôtures. (M. Roy).—1ère lecture, 395 ; renvoyé au comité du Code municipal, rapporté avec amendement, 471 ; 2ème lecture sur division, considéré en comité général, rapport de progrès, 518.

45. Bill amendant les articles 639, 717, 1029, 1048, 1069 et 1352, du Code de procédure civile. (M. Plante).—1ère lecture, 378 ; 2ème lecture et

BILLS :—*Suite.*

renvoyé au comité de législation, 413 ; rapporté 436 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 413 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 544. (1 George V, c. 44).

46. Bill amendant l'article 6923 des Statuts refondus, 1909. (M. Mousseau).—1ère lecture, 378 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 432 ; rapporté, rejeté, 436.

47. Bill amendant l'article 825 du Code mnnicipal. (M. Mousseau).—1ère lecture et renvoyé au comité du Code municipal, 378 ; rapporté pour étude ultérieure, 471.

48. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux actions pour le recouvrement des rentes constituées. (M. Geoffrion).—1ère lecture, 324 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 354 ; rapporté, 377 ; considéré en comité général, 474 ; 6 heures—amendé, rapporté, amendé, lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 476 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 544. (1 George V, c. 35).

49. Bill amendant l'article 749, du Code de procédure civile. (M. Cousineau).—1ère lecture, 295.

50. Bill amendant le Code de procédure civile, concernant la vente d'immeubles par le shérif, (M. Walker).—1ère lecture, 293 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 353 ; rapporté rejeté, 436.

51. Bill décrétant la dissolution de la corporation ; "Les syndics de l'Eglise de St-Gabriel", ratifiant la fusion de l'église de St-Gabriel et de l'Eglise Chalmers, ainsi que certains actes notariés s'y rapportant et constituant en corporation "The First Presbyterian Church of Montreal." (M. Finnie).—1ère lecture, 68 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 87 ; rapporté sans amendement, 142 ; considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 159 ; passé par le Conseil législatif avec amendement ; amendement lu 1ère fois, 236 ; amendement lu 2 fois et agréé, 281 ; honoraire remis, 392 ; sanctionné, 544. (1 George V. c. 106).

52. Bill validant l'acte de partage et division de la succession de feu Pierre Paul Martin, en date du trois février mil neuf cent dix. (M. Mousseau). —1ère lecture, 34 ; 2ème lecture ; sur division, renvoyé au comité des bills privés, 39 ; rapporté avec amendement, 103 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 118 ; prssé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu une fois, 206 ; amendement lu deux fois et agréé, 229 ; sanctionné, 44. (1 George V. c. 112).

53. Bill constituant en corporation la congrégation Kehal Jeshurin. (M. Finnie).—1ère lecture, 41 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills

BILLS :—*Suite.*

privés, 66 ; rapporté avec amendement, 111 ; considéré en comité général, 3ème lecture et passé, 132 ; passée par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 206 ; amendement lu 2 fois et agréé, 229 : honoraires remis, 513 ; sanctionné, 544 ; (1 George V. c. 101).

54. Bill autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Jos. A. Deschesne à la pratique de la Médecine et chirurgie et de l'art obstétrique, après examen. (M. Francœur).—1ère lecture 42 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 66 ; rapporté, 204 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 118 ; passé par le Conseil législatif, 207 ; sanctionné, 543 ; (1 George V. c. 122.)

55. Bill autorisant le Collège des Médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Joseph Désiré Adolphe Marcoux à la pratique de la pratrique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique. (M. Delâge.) 1ère lecture, 41 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 66 ; rapporté, 104 ; considéré en comité général, rapporté, 544, 3ème lecture et passé, 119 ; passé par le Conseil législatif, 206 ; sanc- tionné, 544 ; (1 George V, c. 128).

56. Bill constituant en corporation la ville de Montréal-Est. (M. Levesque).—1ère lecture, 76 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 93 ; rapporté avec amendement, 148 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 164 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois et agrées, 3ème lecture sur division et passé, 181 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 253 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 281 ; sanctionné, 544. (1 George V, c. 63).

57. Bill revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère. (M. Nault).—1ère lecture, 121 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 133 ; rapporté avec amendement, 201 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 225 ; Passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 349 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 393. sanctionné, 541 : (1 George V, c. 54).

58. Bill érigeant la municipalité de la partie Est du canton d'Ely. (M. Francœur). 1ère lecture, 88 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 95 ; rapporté, 196 ; honoraire remis, 513.

59. Bill constituant en corporation la compagnie du boulevard de Montréal-Est. (M. Lévesque).—1ère lecture, 76 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 93 ; rapporté avec amendement, 395 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 487 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 544. (1 George V, c. 85).

BILLS :—*Suite.*

60. Bill amendant la charte de la ville de Montcalm. (M. Leclerc).—1ère lecture, 46 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 73 ; rapporté avec amendement, 259 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 277 ; passé par le Conseil législatif, 386 ; sanctionné, 544. (1 George V, c. 61).

61. Bill refondant la charte de la ville de Fraserville. (M. Dion).—1ère ecture, 68 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité, des Bills privés, 86 ; rapporté avec amendement, 121 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 141 ; passé, par le Conseil législatif, avec amendement lu 1ère fois, 238 ; amendement lu 2ème fois, 283 ; amendements agréés, 359 ; sanctionné, 544. (1 George V, c. 56).

62. Bill autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Ls.-Eugène Bellemore, à la pratique de la médecine, de la chirurgie, et de l'art obstétrique, après examen. (M. Delisle).—1ère lecture, 34 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité des bills privés, 38 ; rapporté, 68 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 92 ; passé, par le Conseil législatif, 206 ; sanctionné, 544. (1 George V. c. 120).

63. Bill ratifiant et confirmant le règlement No 48, du conseil municipal de la ville d'Aylmer, en date du 21 décembre 1908. (M. Gendron).—1ère lecture, 35 ; 2ème lecture et renvoyé au comité bills privés, rapporté, 68 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 92 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture, sur division et passé, 184 ; passé par le Conseil législatif, avec amendement, amendement lu 1ère fois, 258 ; amendement, lu 2ème fois et agréé, sur division, 283 ; sanctionné 545. (1 George V, c. 66.)

64. Bill revisant et refondant la charte de la ville de Nicolet. (M. Galipeault.)—1ère lecture, 35 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des bills privés, 66 ; rapporté avec amendement, 133 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 145 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement, lu 1ère fois, 258 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 281 ; sanctionné, 545. (1 George V. c. 57).

65. Bill constituant en corporation la ville de Saint-Tite. (M. Galipeault) —1ère lecture, 34 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des bills privés, 39 ; rapporté avec amendement, 143 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 159 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement, lu 1ère fois, 347 ; amendement, lu 2ème fois, sur division et agréé, 393 ; sanctionné, 545. (1 George V. c. 64).

66. Bill amendant la charte de la ville de Notre-Dame-de-Grâce. (M. Finnie.)—1ère lecture, 144 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des bills privés, 160 ; honoraire remis, 514 ;

BILLS :—*Suite.*

67. Bill validant un certain acte de vente passé entre Dame Zaïde Beaudry, veuve de Louis Fréchette, et Bernard Blumfield, et l'emploi de certaines sommes d'argent fait par le dit feu Louis Fréchette, en sa qualité d'administrateur. (M. Perron).—1ère lecture, 122 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 133 ; rapporté avec amendement, 196 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, sur division et passé, 224 ; passé par le Conseil législatif, avec amendement, 305 ; amendement lu 1ère fois 306 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 359 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 108).

68. Loi autorisant le Barreau de la province, de Québec à admettre Bernard Ross, au nombre de ses membres, après examen. (M. Robert).—1ère lecture, 41 ; 2ème lecture, référé, 66 ; rapporté avec amendement, 104 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, et passé, 119 ; passé. par le Conseil législatif, avec amendement, 206 ; amendement, lu la 1ère fois, 207 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 230 ; sanctionné, 545 (1 George V, c. 118).

69. Loi constituant en corporation, "The Laurentian Society for the treatment and control of Tuberculosis." (W. Walker).—1ère lecture, 45 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité bill privé, 143 ; rapporté, avec amendement, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, et passé, 159 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 386 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 429 ; sanctionné, 545. (1 George V. c. 88).

70. Bill amendant les lois qui concernent la "Montreal Street Railway Company." (M. Geoffrion.)—1ère lecture, 69 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des chemins de fer, 87 ; rapporté avec amendement, considéré en comité général, amendé, rapporté, 201 ; amendement lus deux fois, 225 ; 3ème lecture et passé, 226 ; passé par le Conseil législatif, 293 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 71.)

71. Bill amendant la charte de la "Suberban Tramway and Power Company". (M. Mousseau).—1ère lecture, 75 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 93 ; rapporté avec amendement, 216 ; considéré en comité général rapport de progrès, 321; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture sur division et passé, 334; passé par le Conseil législatif avec amendement, 525 ; amendement lu 2 fois et agréé, 526 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 72).

72. Bill constituant en corporation la ville de Beaconsfield. (M. Robert). —1ère lecture, 122 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 133 ; rapporté avec amendement, 170 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, sur division et passé, 187 ; passé par le Conseil législatif, avec amendement, lu la 1ère fois, 263 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 282 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 62).

73. Bill autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Ernest Poulin à la pratique de la médecine, de la chi-

BILLS :—*Suite.*

rurgie et de l'obstétrique, après examen. (M. Daigneault).—1ère lecture, 35 ; 2ème lecture, sur division et renvoyé au comité des bills privés, 38 ; rapporté, 68 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 91 ; passé par le Conseil législatif, 235 ; sanctionné, 545. 1 George V, c. 126).

74. Bill autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Robert St-Jacques, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique. (M. Perron).—1ère lecture, 34 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité des bills privés, 38 ; rapporté, 68 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 92 ; passé par le Conseil législatif, 235 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 127).

75. Bill autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre François-Louis Demers à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique. (M. Daigneault).—1ère lecture, 35 ; 2ème lecture, division et renvoyé au comité des bills privés, 38 ; rapporté, 68 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 91 ; passé par le Conseil législatif, 235 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 121).

76. Bill autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Samuel Ortenberg à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique. (M. Létourneau).—1ère lecture, 41 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 66 ; rapporté, 104 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 119 ; passé par le Conseil législatif, 235 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 125).

77. Bill amendant la charte de la compagnie électrique Saint-George. (M. Godbout).—Pétition, 45 ; rapport 67 ; 1ère lecture, 69 ; référé, 86 ; rapporté, 148 ; passé, 163 ; par le Conseil, amendements lus 1ère fois, 263 ; agréés, 282 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 79).

78. Bill amendant la charte de la ville de Joliette. (M. Mousseau).—1ère lecture, 42 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 66 ; rapporté, avec amendement, 162 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 205 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé sur division, motion pour 3ème lecture, motion en amendement rejetée, motion principale adoptée, 3ème lecture et passé, 212 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 347 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 511 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 55).

79. Bill constituant en corporation la municipalité de Saint-Isidore d'Auckland. (M. Daigneault)).—1ère lecture, 143 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 160 ; rapporté avec amendement, 208 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 226 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois et agréés, 3ème lec-

BILLS :—*Suite.*

ture sur division, et passé, 233 ; passé par le Conseil législatif, 475 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 68).

80. Bill autorisant l'exécuteur testamentaire et les légataires de feu Monsieur Pierre Voyer à emprunter sur hypothèque. (M. Létourneau).—1ère lecture, 75 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 13 ; rapporté avec amendement, 104 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 117 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 236 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 281 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 116).

81. Bill amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt. (M. Mercier).—1ère lecture, 41 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 66 ; rapporté avec amendement, 170 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 186 ; passé par le Conseil législatif 263 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 114).

82. Bill concernant un acte de donation faite par feu dame Ann Bain, veuve de Charles Phillips, en faveur de feu Patrick Maher. (M. Mousseau).—1ère lecture, 69 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 86 ; rapporté, 104 ; rapport de progrès, 120 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 126 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, motion pour 3ème lecture, adoptée, 3ème lecture et passé, 184 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 268 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 289 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 107).

83. Bill amendant la charte du crédit général. (M. Geoffrion).—1ère lecture, 69 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 86 ; rapporté avec amendement, 148 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 164 ; considéré de nouveau en comité général, 211 ; rapport de progrès, considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois et agréés, 3ème lecture sur division et passé, 223 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 386 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 429 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 82).

84. Bill amendant la charte du chemin de fer urbain de Sherbrooke. (M. Marchand).—1ère lecture, 106 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 120 ; rapporté avec amendement, 196 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu deux fois et agréé, 3ème lecture et passé, 211 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 268 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 282 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 73).

85 Bill érigeant la municipalité scolaire du village de Ayer's Cliff. (M. Bissonnet).—1ère lecture, 41 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, rapporté, 66 ; considéré en comité général, 170 ; rapport de progrès, 187

BILLS :—*Suite.*

considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 233 ; passé par le Conseil législatif, 293 ; honoraire remis, 482 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 67).

86. Bill amendant la loi 26 Victoria, chapitre 6, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences. (M. Gault).—1ère lecture, 88 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 95 ; rapporté, 148, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 163 ; passé par le Conseil législatif, 238 ; honoraire remis, 356 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 91).

87. Bill définissant et augmentant les pouvoirs de l'Association Artistique de Montréal, au sujet de l'acquisition, de la possession et de l'aliénation de biens immobiliers. (M. Gault).—1ère lecture, 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 170 ; rapporté avec amendement, considéré en comité général et rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 187 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 294 ; honoraire remis, 355 ; amendements lus 2ème fois et agréés, 359 ; amende remise, 514 ; sanctionné, 545. (1 George V, c. 86).

88. Bill amendant la charte de la "Beauharnois, Light, Heat and Power Company". (M. Plante).—1ère lecture, 112 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 133 ; rapporté avec amendement, 208 ; considéré en comité général, rapport de progrès avec ordre de réimprimé ce bill, 233 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu deux fois, amendement agréé, 334 ; 3ème lecture sur division et passé, 342 ; passé par le Conseil législatif, 445 ; amendement lu 1ère fois, 446 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 469, sanctionné, 546. (1 George V, c. 77).

89. Bill constituant en corporation "The Montreal Underground and Elevated Railway Company. (M. Finnie)—1ère lecture, 88 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 15 ; rapporté avec amendement, 216 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 229 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu deux fois, 257 ; motion pour qu'amendements soit agréés, débat, continuation du débat, point d'ordre, décision de l'Orateur, motion pour amendement rejeté, nouveau débat ajourné, 262 ; continuation du débat, points d'ordre, décision de l'Orateur, 269 ; amendements primitifs, adoptés, motion pour 3ème lecture, motion pour renvoi au comité général, point d'ordre renvoyé, 271 ; considéré de nouveau en comité général, points d'ordre renvoyés, 277 ; rapporté avec amendements, amendements lus 1ère fois, 278 ; amendements lus 2ème fois et agréé, 320 ; à la motion pour 3ème lecture, motion en amendement, rejetée, 3ème lecture sur division et passé avec le titre "The Montreal Underground Railway Company", honoraire remis, 539.

90. Bill amendant la charte de la ville de Bordeaux. (M. Lévesque).—1ère lecture, 148 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 164 ; retiré et honoraire remis, 539.

BILLS :—*Suite.*

92. Bill concernant la substitution John Tiffin. (M. Perron).—1ère lecture, 34 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 66 ; rapporté avec amendement, 133 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 159 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 258 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 281 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 115).

93. Bill refondant la charte de l'union des commis-marchands de la cité de Montréal et donnant à cette dernière le nom de "L'Union du Commerce". (M. Mercier.)—1ère lecture, 69 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 86 ; rapporté avec amendement, 216 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu deux fois et agréé, 3ème lecture et passé, 228 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 305 ; amendement lu 1ère fois, 306 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 359 ; honoraires remis, 513 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 87).

94. Bill amendant la charte de la ville de Maisonneuve. (M. Mousseau.) —1ère lecture, 112 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 133 ; rapporté avec amendement, 377 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu deux fois et agréé, 3ème lecture et passé, 474 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 488 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 511 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 52.)

95. Bill ratifiant certains contrats entre la cité de Montréal et la compagnie du chemin de fer Canadien Pacifique. (M. Mousseau.)—1ère lecture, 197 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 205 ; rapporté avec amendement, 395 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 487 ; retiré, honoraire et amende remis, 519.

96. Bill amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec. (M. Létourneau.)—1ère lecture, 171 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 188 ; rapporté avec amendement, 377 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 470 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu deux fois et agréé, 3ème lecture et passé, 474 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 47.)

97. Bill amendant la charte de la compagnie de chemin de fer de Québec et de l'île d'Orléans. (M. Létourneau.)—1ère lecture, 122 ; 3ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 133 ; rapporté avec amendement, 216 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 431.

98. Bill constituant en corporation Donald Fraser and Sons, Limited. (M. Dion).—1ère lecture, 105 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 132 ; rapporté, 259 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu deux fois et agréé, 3ème lecture sur division et passé, 277 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois,

BILLS :—*Suite.*

387 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 429 ; amende remise, 539 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 84).

99. Bill constituant en corporation "The Champlain Electric Company". (M. Létourneau).—1ère lecture, 105 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 120 ; rapporté, préambule non prouvé, 388 ; honoraire remis, 518.

100. Bill permettant à Adalbert Lacasse de changer son nom en celui d'Adalbert Trudel. (M. Leclerc.)—1ère lecture, 46 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 73 ; rapporté avec amendement. 148 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 163 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 258 ; amendement lu 1ère fois, 259 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 284 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 117).

101. Bill amendant la charte de la cité de Montréal, dans le but de définir les pouvoirs des commissaires et ceux du conseil, et de réorganiser l'administration générale. (M. Mousseau.)—1ère lecture, 171 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 188 ; rapporté, 435 ; retiré, 436 ; honoraire remis, 514.

102. Bill autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Stephen Langevin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique. (M. Perron.)—1ère lecture, 34 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité des bills privés, 38, rapporté, 68 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 92 ; passé par le Conseil législatif, 206 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 119.)

103. Bill concernant la construction des églises et sacristie de la paroisse de Saint-Paul de Montréal. (M. Mousseau).—1ère lecture, 128 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 134 ; rapporté, 395 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu deux fois et agréé, 3ème lecture et passé, 475 ; honoraire remis, 513 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 104).

104. Bill constituant en corporation le Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouki. (M. Danjou).—1ère lecture, 42 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 66 ; rapporté avec amendement, 196 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 211 ; passé par le Conseil législatif, 268 ; honoraire remis, 482 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 98).

105. Bill amendant la charte de la cité de Sherbrooke. (M. Daignault).—1ère lecture, 69 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 86 ; rapporté avec amendement, 201 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 225 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amen-

BILLS :—*Suite.*

dement lu 1ère fois, 351, amendement lu 2ème fois, et agréé, 393 ; sanctionné, 546 ; (1 George V, c. 51).

106. Bill ratifiant et confirmant l'acte de vente consenti par la succession de John Ogilvie à " The Young Christian Association ", de Montréal. (M. Gault). —1ère lecture, 75 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 93 ; rapporté avec amendement, 148, considéré en comité général,, rapport de progrès, 186 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 320 ; Honoraire remis, 356 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 391 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 430 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 113).

107. Bill autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Lorenzo Lamy à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique. (M. Lafontaine, Berthier).—1ère lecture, 171 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 188 ; rapporté, 216 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 229 ; passé par le Conseil législatif, 305 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 124).

108. Bill amendant la charte de la ville Emard. (M. Geoffrion).—1ère lecture, 197 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills, privés 204 ; retiré, honoraire remis, 514.

109. Bill constituant en corporation " The Lachine General Hospital. " (M. Perron).—1ère lecture, 106 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 120 ; rappporté avec amendement, 209 ; considéré en comité général rapporté, 3ème lecture et passé, 226 ; passé par le Conseil législatif, 294 ; honoraire remis, 482 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 97).

110. Bill amendant la charte de la "Dominion Light, Heat & Power Company." (M. Mousseau). 1ère lecture, 69 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 86 ; rapporté avec amendement, 143 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agrées, 3ème lecture et passé, 163 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus 1ère fois, 337 ; amendements lus 2ème fois et agréés, 393 ; sanctionné, 546. (1 George V. c. 78).

111. Bill amendant la charte de la Longue-Pointe. (M. Mousseau).—1ère lecture, 70 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 86 ; honoraire remis, 538.

112. Bill constituant en corporation. " The Montreal Association for the Blind." (M. Gault).—1ère lecture, 88 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 95 ; rapporté avec amendement, 162 ; considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 186 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ere fois, 268 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 282 ; honoraire remis, 356 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 90).

BILLS :—*Suite.*

113. Bill amendant la charte du village de Rosemont. (M. Perron).—1ère lecture, 171 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des bills privés, 188 ; retiré, Honoraire remis, 543 ; pétition adverse, 387.

114. Loi concernant l'acte de donation entrevifs passé le 25 février 1869 en faveur de Charles Adam et son épouse, dame Angéline Pluffes, par Louis Savignac, et autorisant les donataires à vendre la propriété donnée. (M. Lafontaine (Berthier)—1ère lecture, 134 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bill privés 145 ; rapporté 196 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 225 ; passé par le Conseil législatif, 306 ; sanctionné, 546. (1 George V. c. 110.)

115. Bill faisant disparaître du plan de la cité de Montréal la ligne homologuée de l'avenue Papineau ci-devant rue Monarque, entre la rue Notre-Dame et le droit de passage de la compagnie de chemin de fer Canadien-Pacifique. (M. Perron).—1ère lecture, 106 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 120 ; rapporté, avec amendement, 294 ; considéré en comité général, rapport de progrès, considéré de nouveau, en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 341 ; passé par le Conseil législatif, 445 ; sanctionné, 546. (1 George V. c. 49).

116. Bill ratifiant un certain acte de donation de Pamphile P. V. Du Tremblay à Raoul DuTremblay sans certaines restrictions. (M. Galipeault.)—1ère lecture, 122 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 133 ; rapporté, avec amendement, 148 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 104 ; considérére de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 185 ; passé, par le Conseil législatif, avec amendement, 268 ; amendement lu 1ère fois, 269 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 282 ; sanctionné, 546. (1 George V. c. 109.)

117. Bill amendant la loi autorisant la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal à émettre des obligations. (M. Walsh).—1ère lecture, 122 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 188 ; rapporté, considéré, en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 474 ; honoraire remis 513 ; passé, par le Conseil législatif, avec amendement, 502 ; amendement, lu deux fois, 532 ; amendement agréé, 540 ; sanctionné, 546. (1 George V. c. 22)

118. Bill autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Andronique Lafond, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen. (M. Francœur).—1ère lecture, 42 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 66 ; rapporté, 104 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, sur division et passé, 132 ; passé, par le Conseil législatif, 207 ; sanctionné, 546. (1 George V. c. 123).

120. Bill amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt. (M. Perron). 1ère lecture, 171 ; retiré, 172 ; honoraire remis 355.

BILLS :—*Suite.*

122. Loi ratifiant une convention entre la cité de Montréal et la compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cantier et Maisonneuve. (M. Walsh)—1ère lecture, 105 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privé, 132 ; rapporté avec amendement, 324 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 469 ; honoraire remis, 538.

123. Bill constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébeuf. (L'Hon. M. Prévost).—1ère lecture, 122 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 133, rapporté avec amendement, 208 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 274 ; ordre du jour rescindé et bill inscrit pour 2ème lecture, 334 ; consentement de certains députés pour 2ème lecture 459 ; 2ème lecture, 520 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, consentement de certains députés, 3ème lecture, 523 ; 3ème lecture et passé, 531 ; amende remise, 539 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 69).

124. Bill constituant en corporation "The Central Heat, Light and Power Company." (M. Gault).—1ère lecture, 149 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 164 ; rapporté avec amendement, 348 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 457 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, 3ème lecture et passé, 470 , passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois; 560 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 512 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 80.)

125. Bill constituant en corporation "The Syrian Greek Orthodox Church of Saint-Nicholas)." M. Finnie).—1ère lecture, 197 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 204 ; rapporté avec amendement, 294 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 341 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté. amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé avec le titre "The Syrian Greek Orthodox Church of St. Nicholas of Canada", 358 ; passé par le Conseil législatif, 445 ; honoraire remis, 513 ; sanctionné, 546. (1 George V, c. 100).

126. Bill ratifiant une convention intervenue entre les représentants de la succession Charles-Auguste-Maximilien Globensky et dame Marie-Joséphine Rolland. (M. Perron).—1ère lecture, 171 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 188 ; rapporté, 259 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 280 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé 321 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 386 ; amendement lu 1ère fois, 307 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 427, sanctionné, 547. (1 George V, c. 111).

127. Bill constituant en corporation L'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Montréal. (M. Tessier).—1ère lecture, 202 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 293 ; rapporté avec amendement,

BILLS :—*Suite.*

335 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 358 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 383 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 475 ; amendement lu 2 fois, 476 ; honoraire remis, 482 ; amendement agréé, 511 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 92).

128. Bill amendant la charte de la cité de Montréal. (M. Robillard).—1ère lecture, 143 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 183 ; rapporté avec amendement, 305 ; ordre de réimprimé ce bill, considéré en comité général, rapport de progrès, 374 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 383 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 408 ; considéré de nouveau en comité général, amendé rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, 431 ; motion pour 3ème lecture, 2 motions en amendement, 442 ; rejetées, motion pour renvoi en comité général, adoptée, considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, motion pour 3ème lecture, nouvelle motion en amendement rejetée, motion pour 3ème lecture adoptée, 3ème lecture et passé, 444 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 523 ; amendement lu 2me fois sur division et agréé, 540 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 48).

129. Bill concernant la Commune de Laprairie. (M. Geoffrion).—1ère lecture, 197 ; 2me lecture et renvoyé au comité des bills privés, 204 ; rapporté avec amendement, 304 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 342 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 445 ; amendement lu 1ère fois, 446 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 457 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 70)..

130. Bill concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont. (M. Langlois).—1ère lecture, 122 ; 2me lecture et renvoyé au comité des bills privés, 133 ; rapporté avec amendement, 196 ; considéré en comité général, rapporté, 3me lecture sur division et passé, 224 ; passé par le Conseil législatif, 274 ; sanctionné, 547. (1 George V. c. 105).

131. Bill amendant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield. (M. Plante).—1ère lecture, 143 ; 2me lecture et renvoyé au comité des bills privés, 183 ; rapporté avec amendement, 263 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agrée, 3ème lecture et passé, 280 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 391 ; amendement lu 2ème fois, 430 ; amendement agréé, 469 ; amendement remise , 539 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 53).

132, Bill constituant en corporation " The Soulanges Power Company ". (M. Mousseau).—1ère lecture, 197 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 205 ; rapporté avec amendement, 259 ; considéré en comité géné-

BILLS :—*Suite.*

ral, rapport de progrès, 277 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture sur division et passé, 320 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 414 ; amendement lu 2ème fois et agréé sur division, 430 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 81).

133. Bill revisant et refondant la charte de la Société de l'Hôpital Général de Montréal et changeant son nom. (M. Finnie.)—1ère lecture, 111 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 132 ; rapporté avec amendement ; 170 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 187, passé par le Conseil législatif avec amendement, 268 ; amendement lu 1ère fois, 269 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 283, honoraire remis, 392 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 96.)

134. Bill amendant la charte de la cité des Trois-Rivières. (M. Finnie.) —1ère lecture, 171 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 188 ; rapporté avec amendement, 216 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois, amendements agréés, 228 ; 3ème lecture et passé, 233 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 386 ; amendement lu 1ère fois, 387 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 429 ; amendement remise ; sanctionné, 647. (1 George V, c. 50.)

135. Bill pour changer le chef-lieu du comté de Beauharnois et transporter le bureau d'enregistrement du dit comté en la cité de Salaberry de Valleyfield. (M. Tessier.)—1ère lecture, 196 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 204 ; préambule non prouvé, 264 ; motion pour inscription pour comité général, adoptée, 391 ; considéré en comité général, rapporté, 487 ; motion pour 3e lecture, motion en amendement pour renvoi à 6 mois, adoptée, 519 ; honoraire remis, 538.

136. Bill amendant la charte de la ville d'Outremont. (M. Finnie.)—1ère lecture, 208 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 223 ; rapporté avec amendement, 335 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture sur division et passé, 358 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendements agréés, 476 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 59.)

137. Bill amendant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal. (M. Mercier.)—1ère lecture, 134 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 145 ; rapporté avec amendement, 377 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 441, considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 457 ; honoraire remis, 513 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 532 ; amendement agréé, 540 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 89).

BILLS :—*Suite.*

138. Bill amendant la loi constituant en corporation la ville de Magog. (M. Bissonnette.)—1ère lecture, 216 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 230 ; rapporté, 290, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 341 ; passé par le Conseil législatif, 445 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 60.)

139. Bill amendant la charte de la " Canadian Light and Power Company ". (M. Mousseau.)—1ère lecture, 128 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 160 ; rapporté avec amendement, 216 ; considéré en comité général, 227 ; rapport de progrès, 228 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois, 228 ; amendements agréés, 3ème lecture et passé, 232 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 305 ; amendement lu 1ère fois, 306 ; amendement lu 2ème fois sur division et agréé, 392 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 76.)

140. Bill constituant en corporation la Compagnie électrique Dorchester. (M. Morisset).—1ère lecture, 148 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 164 ; rapporté, préambule non prouvé, 388 ; motion pour réinscription sur l'ordre du jour pour étude par le comité général, motion en amendement, rejetée, motion principale adoptée sur division, 426 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 500 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 1ère fois sur division, 520 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 526 ; honoraire et amende remis, 539.

141. Bill constituant en corporation la Ligue Antituberculeuse de Québec. (M. Morisset).—1ère lecture, 208 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 223 ; rapporté avec amendement, 324 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 342 ; passé par le Conseil législatif, 428 ; honoraire remis, 482 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 94).

142. Bill constituant en corporation " The Canadian Gas and Heat Company " (M. Morisset).—1ère lecture, 148 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 183 ; rapporté, 388 ; retiré par promoteur, 388 ; honoraire remis, 482.

143. Bill amendant la charte de la ville de la Longue Pointe. (M. Geoffrion).—1ère lecture, 202 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 223.

144. Bill constituant en corporation " The Jewish Congregation Nusach Hoaari ", de Montréal. (M. Finnie).—1ère lecture, 201 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 223 ; rapporté avec amendement, considéré en comité général, amendé, rapporté, 237 ; amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture sur division et passé, 275 ; passé par le Conseil législatif et avec

BILLS :—*Suite.*

amendement, 386 ; amendement lu 1ère fois, 386 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 430 ; honoraire et amende remis, 514 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 103).

145. Bill constituant en corporation la Congrégation Juive, Beth Israël, de Lachine. (M. Finnie).—1ère lecture, 202 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des bills privés, 223 ; rapporté, avec amendement, 237 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois, et agréé, 3ème lecture, sur division et passé, 276 ; passé par le Conseil législatif, avec amendements, 386 ; amendement lu 1re fois, 387 ; amendement, lu 2ème fois et agréé, 430 ; honoraire et amende remis, 514 ; sanctionné, 547. (1 George V. c. 102).

146. Bill constituant en corporation la " First Church of Christ Scientist, Westmount. " (M. Finnie.)—1ère lecture, 197 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des bills privés, 204 ; préambule non prouvé, 348 ; honoraire remis, 392.

147. Bill autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de la province de Québec, à admettre Alcide Louis Larose au nombre de ses membres. (M. Galipeault).—1ère lecture, 208 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des bills privés, 223 ; rapporté, avec amendement, 237 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 275 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; sanctionné, 547. (1 George V. c. 129).

148. Bill constituant en corporation " The Saint-Nicholas, Syrian Greek Orthodox Church of Canada." (M. Perron).—1ère lecture, 216 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des bills privés, 230 ; préambule non prouvé, 294 ; motion pour réinscription sur le feuilleton des ordres pour étude par le comité général, 356 ; adoptée, de nouveau considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois et agréés ; 3ème lecture et passé, 358 ; passé par le Conseil législatif, 500 ; honoraire remis, 543 ; sanctionné, 547. (1 George V. c. 99).

149. Bill pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale, " The Investment Trust Company, Limited. (M. Finnie).—1ère lecture, 237 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des bills privés, 283 ; rapporté, 348 ; considéré, en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture, sur division et passé, 431 ; passé par le Conseil législatif, 525 ; sanctionné, 547. (1 George V. c. 83).

150. Bill refondant la charte de la ville de Saint-Jérôme. (M. Mousseau). 1ère lecture, 291 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des bills privés avec dispense de l'affichage, 319 ; rapporté, avec amendement, 395 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 475 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté. amendement lu 2 fois, et agréé, 3ème lecture, et passé, 486 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 2 fois, 533 ; amendement agréé, 540 ; sanctionné, 547. (1 George V. c. 58.)

BILLS :—*Suite.*

151. Bill amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de service d'utilité publique. (M. Lavergne).—1ère lecture, 22 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité de législation, 47 ; rapporté, 105 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, et passé, 128 ; passé par le Conseil législatif, avec amendement, 488 ; amendement lu 1ère fois, 489 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 515 ; sanctionné, 547. (1 George V. c. 40.)

152. Bill insérant l'article 7065a dans les Statuts refondus, 1909, et prohibant l'imposition des droits exigés des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu. (M. Sauvé).—1ère lecture, 70 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 129.

153. Bill amendant la loi des architectes de la province de Québec. (M. Francœur).—1ère lecture, 94 ; 2ème lecture sur division et renvoyé aux comité de législation, 141 ; rapporté, rejeté, 436.

154. Bill amendant le code municipal relativement au rachat des rentes constituées.—(M. Benoit). 1ère lecture, 94 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 129 ; rapporté pour étude ultérieure, 377 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, et passé, 477 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 547. (1 George V. c. 45).

155. Bill amendant le Code municipal relativement aux inspecteurs agraires. (M. Vilas).—1ère lecture et renvoyé au comité du Code municipal, 106 ; rapporté, 394 ; retiré, 394.

156. Bill amendant la loi relative aux écoles publiques de la cité de Montréal, sous le contrôle du bureau des commissaires d'écoles protestantes de la dite cité. (M. Finnie).—1ère lecture, 106 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 141 ; rapporté, retiré par promoteur, 388.

157. Bill concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal. (M. Finnie).—1ère lecture, 106 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 141 ; rapporté avec amendement, 395 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé 431 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 23).

158. Loi amendant le Code civil. (M. Perron).—1ère lecture, 94 ; 2ème lecture, sur division et renvoyé au ~~Conseil législatif~~ Comité de législation 351 ; rapporté pour étude ultérieure, 436.

159. Loi amendant l'article 3144 des Statuts refondus, 1909, concernant la Cour de circuit pour le district de Montréal. (M. Perron).—1ère lecture, 94; 2ème lecture, sur division et renvoyé au comité de législation, 351 ; rapporté pour étude ultérieure, 436.

BILLS :—*Suite.*

160. Bill amendant le Code de procédure civile. (M. Perron).—1ère lecture, 94 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 175 ; rapporté avec amendements, 348 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lu 2 fois et agréés, 3ème lecture et passé, 516 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 42).

161. Bill amendant le Code de procédure civile, relativement à la saisie des salaires ou gages. (M. Plante).—1ère lecture, 123 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 352 ; rapporté pour étude ultérieure, 388 ; considéré en comité géneral, rapport de progrès, 476.

162. Bill amendant le Code civil relativement au louage des choses. (M. Mousseau).—1ère lecture, 144 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 352 ; rapporté pour étude ultérieure, 436.

163. Bill amendant l'article 590 du Code de procédure civile. (M. Plante).— 1ère lecture, 144 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 352 ; rapporté, rejeté, 377.

164. Bill insérant l'article 386a, dans la loi électorale de Québec. (M. Langlois).—1ère lecture, 149 ; 2ème lecture sur division, 195.

165. Bill amendant le Code de procédure civile relativement au lieu de l'introduction de l'action. (M. Kelly).—1ère lecture, 172 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 352 ; rapporté rejeté, 436.

166. Bill amendant le Code municipal concernant certains emprunts temporaires et les dettes municipales. (M. Tourigny).—1ère lecture, et renvoyé au comité du Code municipale, 183 ; rapporté avec amendements, 324 ; 2ème lecture, 183 ; considéré en comité général, après avoir siégé quelque temps, le comité se lève, 517.

167. Bill amendant les lois relatives à la Cour du recorder de la cité de Québec. (M. Leclerc).—1ère lecture, 183 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 352 ; rapporté, 377 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 128 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 46).

168. Bill concernant l'annexion d'une partie du canton de Wexford, au comté de Montcalm, d'une partie du canton de Chertsey, au comté Joliette, et de la paroisse de l'Ascension, au comté d'Ottawa, pour toutes fins, exepté pour les fins scolaires. (M. Sylvestre).—1ère lecture, 209 ; consentement de certains député à 2ème lecture, 460 ; 2ème lecture sur division avec consentement de la ma orité de certains députés, 460 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 deux fois et agréé, 479 ; 3ème lecture avec assentissement de certains députés, 517 ; passé par le Conseil législatif, 542 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 7).

BILLS :—*Suite.*

169. Bill amendant le Code de procédure civile, relativement à la juridiction du protonotaire et du député greffier de la Cour de circuit du district. (M. Perron).—1ère lecture, 202 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 352 ; rapporté avec amendements, 388 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 473 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 43).

170. Bill amendant la loi des médecins vétérinaires de la province de Québec. (M. Lafontaine, Berthier).—1ère lecture, 209 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 353 ; rapporté avec amendement, 377 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 498 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 477 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu 1ère fois, 532 ; amendement agréé, 539 ; sanctionné, 547. (1 George V, c. 32).

171. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les dentistes. (M. Langlois, Montréal divison No 3).—1ère lecture, 230 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 353 ; rapporté, 377 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 476 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 548. (1 George V, c. 31).

172. Bill amendant l'article 3180 des Statuts refondus, 1909, relativemenr à l'appel à la Cour de révision de certains jugements rendus dans les Iles de la Madeleine. (M. Patenaude).—1ère lecture, 230 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 353 ; rapporté, 377 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 428 ; passé par le Conseil législatif, 541 ; sanctionné, 548. (1 George V, c. 25).

173. Bill amendant l'article 670 du Code procédure civile. (M. Perron).—1ère lecture, 231 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 353 ; rapporté et rejeté, 377.

174. Bill accordant à la ville de Saint-Jean et à la ville d'Iberville les pouvoirs nécessaires à la construction et à l'entretien d'un pont métallique, à circulation libre, sur la rivière Richelieu. (M. Marchand).—1ère lecture, 295 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, rapporté avec amendements, 394 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 342 ; passé par le Conseil législatif, 525 ; sanctionné, 548. (1 George V, c. 65).

175. Loi constituant en corporation " Long Soo and Abittibi Railway Co.". (M. Geoffrion).—1ère lecture, 378 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des chemins de fer sans affichage préalable, rapporté avec amendement, 394 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu la 2ème fois et agrée, 3ème lecture et passé avec le titre : "an act to incorporate the Long

BILLS :—*Suite.*

Sault and Abittibi Railway Co. ", 487 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendement lu la 2ème fois et agréé, 516 ; sanctionné, 548. (1 George V, c. 75).

176. Bill amendant la loi des élections contestées de Québec. (M. Francœur).—1ère lecture, 415.

177. Loi insérant l'article 4491*a* dans les Statuts refondus, 1909. (M. Francœur.—1ère lecture, 415 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 518 ; passé par le Conseil législatif, 542 ; sanctionné, 548. (1 George V, c. 29).

178. Bill amendant l'article 237 du Code de procédure civil. (M. Francœur).—1ère lecture, 459 ; 2ème lecture, sur division, 518.

179. Bill amendant le Code municipal relativement aux licences de commerce. (M. D'Anjou).—1ère lecture, 459 ; renvoyé au comité du Code municipal, rapporté avec amendement, 471.

Bills :— DIVERSES PROCÉDURES :

1. Bill présenté et lu *pro forma* avant la considération du discours du Trône, 11.
2. Etude d'un bill interrompue par M. l'Orateur prenant le fauteuil, 198 227.
3. Amendements lus 1ère et 2ème fois sur division, 212.
4. Lu 2ème fois sur division, référé, 38, 129.
5. Recommandation de Son Honneur pour un bill privé, 228.
6. Lu 1ère et deuxième fois, 295, 343.
7. Lu la troisième fois sur division et passé, 92, 119.
8. Motion de renvoi à six mois, adopté, 519.
9. Règle 49 suspendue et bill présenté, 237.
10. Lu la deuxième fois sur division, référé, 318.
11. Lu la deuxième fois, envoyé en comité, 318.
12. Ordre de réimpression, 233.
13. Adopté sans aller en comité, 343, 356, 510.
14. Lu la deuxième fois, renvoyé au comité, considéré rapporté et adopté, 234, 318.
15. Adopté d'urgence, 295, 510.
16. Etude d'un bill amendé, remise à une date ultérieure, 228, 280.

BILLS :—*Suite.*

17. Le comité se lève sans faire rapport, 518.
18. Le comité recommande de retirer un bill, 388.
19. Rapport de progrès, 92, 120.
20. Bill rejeté par le comité, placé de nouveau sur l'ordre du jour, 356.
21. Lu la deuxième fois sur division et envoyé au comité, 195.
22. Bill rapporté, " préambule non prouvé " replacé sur l'ordre du jour, 391, 426.
23. Bill retiré, 172, 314.
24. Lu la deuxième fois et référé au comité, 106, 353.
25. Suspension des règles concernant la pétition d'un bill privé, 274, 277.
26. Bill lu la première et la deuxième fois et renvoyé au comité, 295, 278.
27. Considération des amendements faits en comité général, 323.
28. Sanctionné, 543.
29. Etude de résolution, remise, 413.
30. Ordre pour comité général, rescindé, bill référé, 397.
31. Passé, titre changé, 320, 358.
32. Troisième lecture remise, 291, 382.
33. Lu la deuxième fois, renvoyé, considéré progrès, 406.
34. Remise d'amende, 355, 392.
35. Remise d'honoraire, 514.
36. Préambule non prouvé, 264, 348.
37. Suspension de la règle concernant l'affichage, 319, 378.
38. Ordre du jour, comité, renvoyé, bill placé sur l'ordre du jour pour 2ème lecture, 334.
39. Motion suspendant toutes les règles, retirée, 336.
40. Rapporté pour étude ultérieure, 388.
41. Amendements du Conseil lus, 2ème fois sur division, 392.
42. Ordre pour troisième lecture, rescindé, 440.

Bills privés :

1. Comité des— ; nommé, 15.

1er rapport, quorum fixé. 22
2ème " 68
3ème " 103
4ème " 111
15ème rapport..... 237
16ème " 259
17ème " 263
18ème " 290

BILLS PRIVÉS :—*Suite.*

5ème rapport..... 121
6ème " 133
7ème " 142
8ème " 148
9ème " 162
10ème " 170
11ème " 196
12ème " 201
13ème " 208
14ème " 215
19ème " 294
20ème " 304
21ème " 324
22ème " 335
23ème " 348
24ème " 376
25ème " 388
26ème " 395
27ème " 435

BLIND. MONTREAL ASSOCIATION FOR THE :—Bill constituant en corporation " The Montreal Association " for the Blind. Voir *Bills*, 112.

BODARD A. :—Correspondance de—. Voir *Documents*, 18, 19.

BOIS ET FORÊTS :—Violation de la loi—. Voir *Documents*, 20.

BORDEAUX :—Bill amendant la charte de la ville de Bordeaux. Voir *Bills*, 90.

BOUILLON DR. :—Correspondance du—. Voir *Documents*, 21.

BOULEVARD DE MONTRÉAL :—COMPAGNIE DU :—Bill constituant en corporation la Compagnie du Boulevard de Montréal-Est. Voir *Bills*, 59.

BOYER, CAMPBELL ET ROCHON CANTON. Voir *Documents*, 22 *et* 23.

BRASSET E. A. :—Nomination de—. Voir *Document* 24.

BRÉBEUF :—Bill constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Brébeuf. Voir *Bills*, 123.

BROMPTON PULP CO :—Requêtes—. Voir *Documents* 25 *et* 26.

BULLETIN DU PARLER FRANÇAIS :—Voir *Documents*, 27.

BUREAUX DE PLACEMENTS :—Bill relatif à l'établissement de bureaux de placements pour les ouvriers. Voir *Bills*, 15.

CABOT LOUIS :—Ventes de limites—. Voir *Documents*, 28.

CAMPBELL ET BOYER CANTON :—Voir *Documents*, 29 *et* 30.

CANADA FRANÇAIS LE :—Voir *Documents*, 33.

CANADA LE :—Sommes reçus par—. Voir *Documents*, 31, 32.

CANADIAN ELECTRIC LIGHT Co. :—Voir *Documents*, 34.

CANADIAN GAS AND HEAT COMPANY :—Bill constituant en corporation " The Canadian Gas and Heat Company ".—Voir *Bills*, 142.

CANADIAN LIGHT, P. Co :— Bills amendant la charte de la "Canadian Light Power Company." Voir *Bills*, 139.

CANADIEN PACIFIQUE :— (contrats)—. Bills ratifiant certains contrats entre la cité de Montréal et la compagnie du chemin de fer Canadien Pacifique. Voir *Bills*, 96.

CAP CHAT, Gaspé :— Voir *Documents*, 35.

CARON LUDGER ET LEOPOLD JUTRAS :— Voir *Documents*, 36.

CENTRAL HEAT, LIGHT AND POWER Co. :— Bills constituant en corporation "The Central Heat, Light and Power Company." Voir *Bills*, 124.

CHAMPAGNE HECTOR ET ALP. LAFOND :— Voir *Documents*, 37.

CHAMPLAIN ELECTRIC Co. :— Bills constituant en corporation. "The Champlain Electric Company." Voir *Bills*, 99.

CHASSE :— Bill amendant la loi de la chasse de Québec. Voir *Bills*, 21.

CHAUDIÈRE, RIVIÈRE :— Voir *Documents*, 38.

CHEMINS À BARRIÈRE :— Voir *Documents*, 39.

CHEMINS DE FER :— Voir *Documents*, 40, 41.

CHEMIN DE ST-POLYCARPE :— Voir *Documents*, 42, 44.

CHEMIN DU CANAL :— Voir *Documents*, 43.

CHEMINS RURAUX :— Voir *Documents*, 45.

CHRISTIN, J. A. :— Voir *Documents*, 46, 47.

CHRIST SCIENTIST :— Bill constituant en corporation la "First Church of Christ Scientist, Westmount. Voir *Bills*, 146.

CODE CIVIL :— Bill amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique. Voir *Bills*, 151.

CODE CIVIL :— Bill amendant le Code civil relativement au louage des choses. Voir *Bills*, 162.

Bill 15 F

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :— Bill amendant l'article 230 du Code de procédure civil. Voir *Bills*, 178.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :— Bill amendant l'article 590 du Code de procédure civile. Voir *Bills*, 163.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Bill amendant l'article 749 du Code de procédure civile. Voir *bills*, 49.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Bill amendant l'article 670 du Code de procédure civile. Voir *Bills*, 173.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Bill amendant le Code de procédure civile concernant la vente d'immeubles par le shérif. Voir *Bills*, 50.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Bill amendant le Code de procédure civile. Voir *Bills*, 160.

CODE DE PROCÉDURE CIVIDE :—Bill amendant le Code de procédure civile, relativement à la saisie des salaires ou gages. Voir *Bills*, 161.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Bill amendant le Code de procédure civile relativement au lieu de l'introduction de l'action. Voir *Bills*, 165.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Bill amendant le Code de procédure civile, relativement à la juridiction du protonotaire et du député greffier de la Cour de circuit de district. Voir *Bills*, 160.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Bill amendant les articles 639, 717, 1029, 1048, 1069 et 1352, du Code de procédure civile. Voir *Bills*, 45.

CODE MUNICIPAL :—Bill amendant l'article 825 du Code municipal. Voir *Bills*, 47.

CODE MUNICIPAL :—Bill amendant le Code municipal au sujet des clôtures. Voir *Bills*, 44.

CODE MUNICIPAL :—Bill amendant le Code municipal concernant certains emprunts temporaires et les dettes municipales. Voir *Bills*, 166.

CODE MUNICIPAL :—Bill amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées. Voir *Bills*, 154.

CODE MUNICIPAL :—Bill amendant le Code municipal relativement aux licences de commerce. Voir *Bills*, 179.

COFFIN, ISLAND :—Voir *Documents*, 48.

COLLERAINE, CANTON :—Voir *Documents*, 49.

COLONIAL LUMBER Co :—Voir *Documents*, 52.

COLONISATION CHEMINS DE :—Voir *Documents*, 51.

COLONISATION, MINES ET PECHERIES :—Voir *Documents*, 50.

Comités :

1. Résolution concernant la formation des comités. Comité pour préparer la liste des membres qui devront en faire partie, 13. Rapport, 15. Adopté, 16. Voir aussi " Bibliothèque ".
2. Comité conjoint. Voir "*Bibliothèque* ".
3. Comité spéciaux. Voir *Code municipal. Prévost et Kelly. Règles de la Chambre. Police.*

RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX :

4. *Agriculture, Immigration, Colonisation* :— Premier rapport, 22. Membres adjoints, 43, 74.

5. *Bills privés* :

1er rapport 21
2ème " 68
3ème " 103
4ème " 111
5ème " 121
6ème " 133
7ème " 142
8ème " 148
9ème " 162
10ème " 170
11ème " 196
12ème " 201
13ème " 208
14ème " 215
15ème rapport..... 237
16ème " 259
17ème " 263
18ème " 290
19ème " 294
20ème " 304
21ème " 324
22ème " 335
23ème " 348
24ème " 376
25ème " 388
26ème " 395
27ème " 435

Extension du délai de présentation, 103, 142, 348, 395.

6. *Industries* :—Premier rapport, 22.

Législation et lois aspirantes :—

1er rapport, ... 21
2ème " 105
3ème " 348
4ème " 377
5ème rapport..... 388
6ème " 395
7ème " 436
8ème " 447

8. Listes des membres devant composer les divers comités permanents, 15.

9. *Code municipal* :— 1er rapport 147.
2ème " 324.
3ème " 471.

10. *Ordres permanents* :

1er rapport 21
2ème " 32
3ème " 40
4ème " 67
11ème rapport..... 147
12ème " 170
13ème " 195
14ème " 201

COMITÉS :—*Suite.*

5ème rapport.....	75	15ème rapport.....	208
6ème "	104	16ème "	216
7ème "	111	17ème "	236
8ème "	121	18ème "	290
9ème "	133	19ème "	348
10ème "	143	20ème "	394

Extension du délai de présentation, 104, 143, 290, 394.

11. *Prévost et Kelly* :—Documents lus et déposés sur la table de la Chambre, 76, 272.

Police :—Comité nommé, 317. Troisième rapport avec exhibits, 506.

12. *Privilèges et élections* :—Premier rapport, 22.
13. *Comptes publics* :—Premier rapport, 21. Deuxième rapport, 483. Membres additionnels, 43, 74.
14. *Chemins de fer* :—1er rapport, 21.
    2e " 196.
    3e " 201.
    4e " 216.
    5e " 230.
    6e " 394. Membres additionnels, 43, 74.
15. *Règles de la Chambre* :—Comité de revision de— ; nommé, 46. Premier rapport, 74.
16. Recommande la réimpression d'un bill, 305.
17. Recommande la suspension des règles, 290.
18. Rejette un bill, 377, 436.
19. Recommande de retirer un bill, 388.
20. Rapporte : préambule non prouvé, 264, 294.
21. Rapporte un bill pour considération ultérieure, 377.
22. Ajoute membres additionnels, 43, 74.
23. Se lève sans faire rapport, 518.
24. Changement de promoteur d'un bill, 76.
25. Rapport lu à la table de la Chambre, 76, 272.
26. Rapporte un bill pour étude, 388.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE DE L'ANGE-GARDIEN :—Voir *Documents*, 53.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL :—Voir *Documents*, 54.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES :—Bill concernant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal. Voir *Bills*, 157.

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES :—Bill amendant la loi autorisant la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal, à émettre des obligations. Voir *Bills*, 117.

COMMISSAIRES, MONTRÉAL :—Bill amendant la charte de la cité de Montréal, dans le but de définir les pouvoirs des commissaires et ceux du conseil, et de réorganiser l'administration générale. Voir *Bills*, 101.

COMPAGNIES D'ASSURANCE :—Voir *Documents*, 56, 57, 58, 59.

COMPTES PUBLICS :— Voir *Documents*, 60

CONFÉRENCE D'OTTAWA :—Voir *Documents*, 64, 64.

CONFÉRENCE PROVINCIALE :—Voir *Documents*, 61, 62.

CONGRÈS DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL :—Voir *Documents*, 66.

CONSEIL D'AGRICULTURE :—Rapport du :—. Voir *Documents*, 65.

Conseil législatif :

Message au Conseil :

1. Liste des membres que l'Assemblée législative choisit pour les comités conjoints de la Bibliothèque, 33, et des Impressions, 33.

Message du Conseil :

2. Liste des membres que le Conseil législatif choisit pour les comités conjoints de la Bibliothèque, 33, et des Impressions, 75.
3. Adoptant les bills de l'Assemblée législative avec ou sans amendements, 206, 207, 235, 236, 258, 262, 263, 268, 293, 294, 305, 336, 347, 348, 386, 390, 413, 414, 428, 445, 447, 475, 476, 488, 500, 516, 523, 525, 532, 538, 541, 542.
4. Communiquant ses bills et demandant le concours de l'Assemblée législative, 184, 197, 525.
5. Accepte les amendements faits à ses bills, 305.
6. Communique une adresse à la mort du roi Edouard VII et l'accession au trône du roi George V, 336 ; adoptée par l'Assemblée, 349.

CONSERVES ALIMENTAIRES :—Voir *Documents*, 67.

CORPORATIONS COMMERCIALES :—Voir *Documents*, 69.

CORPORATIONS MUNICIPALES :—Voir *Documents*, 70.

CORRIVEAU PHILÉAS :—Voir *Documents*, 68.

COTÉ DR. :—Correspondance du :—. Voir *Documents*, 72.

Coté Jean :—Rapport de :—. Voir *Documents*, 73.

Coté Wm :—Voir *Documents*, 71.

Coupe de bois :—Voir *Documents*, 74 à 79.

Cour criminelle :—Voir *Documents*, 79.

Cour du Recorder :—Bill amendant les lois relatives à la Cour du Recorder de la cité de Québec. Voir *Bills*, 167.

Crédit général :—Bill amendant la charte du Crédit général. Voir *Bills*, 83.

Delinquants, jeunes :—Bill relatif aux jeunes délinquants. Voir *Bills*, 31.

Delisle, Rivière :—Pont de la rivière Delisle. Voir *Documents*, 80, 81.

Demers, Francois Louis—:—.Bill autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre François-Louis Demers à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique. Voir *Bills*, 75.

Demers, David :—Voir *Documents*, 82.

D'Hellencourt, M.—Voir *Documents*, 83.

Députés :—

1. Certificats d'élection, 7 à 11, 37.
2. Prestation du serment, 11, 37, 44.
3. Jugements concernant les élections contestées, 2, 3.
4. Se substituant à un autre comme promoteur d'un bill, 76.
5. Expressions entrées au Procès verbaux, 504.
6. Question de privilèges 410, 411, 540.

Deschene, Jos. A.—:—Bill autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Jos. A. Deschênes à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, après examen. Voir *Bills*, 54.

District judiciaire nouveau—:—Bill établissant un nouveau district judiciaire et amendant les Statuts réfondus, 1909, et le Code de procédure civile. Voir *Bills*, 8.

D'Israeli, canton—:—Voir *Documents*, 84.

Documents par ordre alphabétique

Marginant #23-38-44-47-78-113-120-121

MIS DEVANT LA CHAMBRE :—Relatifs à —	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
REMARQUE.—Le chiffre à gauche du document n'est pas le numéro de ce document, mais est mis comme numéro de référence.		
1. *Accidents.*—Documents. concernant l'établissement à Montréal d'un musée où sont exposés des appareils propres à prévenir les accidents dans les établissements industriels.	Par ordre 158	
2. *Actions pénales*—:— Documents, pour les années 1907-1908, 1908-09 et 1909-10, relatifs aux actions pénales prises dans le district de Montréal. (*Document* 80.)	Par ordre 91	313
3. *Adstock, Canton*—:— Documents quelconques relatifs aux lots 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40 du 1er et du 2e rang et aux lots Nos 33, 36, 38, 39, 40, 41, 42 et 43 du 3e rang du canton d'Adstock. comté de Beauce.—Impression 542. (*Document* 29.)	Ordre de la dernière session	102
4. *Adstock, Canton*—:— Documents quelconques relatifs à la concession des lots Nos 31, 32, 33, 34, 35, 37, 39 et 40 dans le premier et deuxième rang du canton d'Adstock et des lots Nos 33, 36, 38, 39, 41 et 43 du 3e rang du même canton.—Impression 542. (*Document* 101.)	Adresse 345	394
5. *Agriculture.*—Rapport du ministre de l'— pour 1909. (*Document* 3.)	Par ordre du Lieut-Gouv.	16
6. *Amherst, Municipalité de*—:— Documents, concernant la division de la municipalité d'Amherst (Havre Aubert), Iles de la Madeleine.—Impression 542. (*Document* 75)	Par ordre 273	293

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
7. *Arago, Canton* —:— Documents quelconques concernant la vente des lots dans les premier, deuxième et troisième rangs du canton Arago. dans le comté de l'Islet.	Adresse 512	
8. *Armagh, Bellechasse*—:— Correspondance entre le maire et le secretaire-trésorier de la paroisse de Ste-Euphémie, comté de Montmagny, concernant l'annexion d'une partie de la municipalité d'Armagh. (*Document* 28.)	72	103
9. *Association des commis-voyageurs* :—Correspondance entre l'— relative à l'inspection des hôtels. (*Document* 60.)	Par ordre 158	211
10. *Assomption, Rivière.* —Pont—:— Documents se rapportant à la subvention accordée, par le gouvernement, pour la construction d'un pont de péage sur la rivière l'Assomption.—Impression 542. (*Document* 128)	Adresse 392	533
11. *Atkinson, Ceorges*—:— Document concernant une accusation de faux portée contre Georges Atkinson, de la ville de Lévis, le 30 décembre 1908. (*Document* 54.)	Par ordre 72	160
12. *Atkinson Affaire*—:—Documents relatifs à certaines déclarations attribuées aux honorables juges Archambault, Cross et Lavergne, au sujet de la façon dont les substituts du procureur général auraient conduit les procès Atkinson devant la Cour des assises criminelles de Québec. (*Document* 131.)	Par ordre 512	542
13. *Atkinson, Procès*—:— Documents relatifs à certaines déclarations attribuées aux honorables juges Archambault, Cross et Lavergne. (*Document* 131.)	Par ordre 512	542

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
14. *Beaudette, Rivière*:—Document concernant un pont en fer sur la—Soulanges.	Par ordre 480	
15. *Belleau, Canton (St-Alexis des Monts)*—:—Concernant les cantons Belleau, Décallone et Désaulniers, dans le comté de Maskinongé. (*Document* 118).	Par ordre 479	525
16. *Bernier, M.*—Correspondance échangée entre le département des Terres et Forêts et MM. Gustave et Chrysostôme Langelier, relative à la perception des droits de coupe.—Débat 72.—Débat ajourné 74.—Impression 542. (*Document* #122)	Par ordre 86	527
17. *Bibliothèque* :—Rapport du bibliothécaire de la Législature pour 1909-1910.	11ème règle	23
18. *Bodard, A.*—:—Documents échangés entre le gouvernement ou quelqu'un de ses ministre et M. A. Bodard, ancien agent d'immigration, depuis 1900. (*Document* 33.)	Ordre de la dernière session	103
19. *Bodard, A.*—:— Correspondance avec — agent d'immigration. (*Document* 34).	Ordre de la dernière session	103
20. *Bois et Forêts* :—Liste des pénalités pour violation de la loi des —au montant de $34,110.83.—Impression 542. (*Document* 93).	Par ordre 131	361
21. *Bouillon, Dr*:—Correspondances échangées entre le Procureur Général et le Dr Côté relative à une enquête tenue à St-Ulric de Rivière Blanche, sur la mort de Marie Louise Pagé, contre le—. (*Document* 77).	Par ordre 173	292
22. *Boyer, Campbell, Rochon, Canton*—:—Documents relatifs aux pénalités pour coupe illégale de bois réclamées de certains par-		

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
Boyer, Campbell, Rochon, Canton :—Suite.		
ticuliers pendant les deux dernières années dans les cantons Boyer, Campbell et Rochon, comté d'Ottawa. (*Document* 127).	Par ordre 480	533
23. *Boyer et Campbell, Canton* :—Cancellation des lots du—l'année dernière.—Impression 542. (*Document* 104).	Par ordre 354	429
24. *Brasset, E. A.*—:—Documents, concernant la nomination de—comme magistrat de district pour les Iles de la Madeleine.	Par ordre 289	
25. *Brompton Pulp Company.*—Requêtes et affidavits des citoyens de D'Israëli concernant la—. (*Document* 114).	Par ordre 273	526
26. *Brompton Pulp Co* :—Rapport de l'agent Paul Patry, concernant la—Impression 512 (*Document* 115).	Par ordre 273	526
27. *Bulletin du parler français* :—Production d'une exemplaire du *Bulletin du parler français.* (*Document* 81).	Par ordre 273	313
28. *Cabot, Louis*—:—Documents relatifs à la vente par le gouvernement de trente-deux lots dans le canton Rameau, à Louis Cabot, de Brookline.—Débat, 389.—Reprise, 390.—Impression, 542. (*Document* 119).	Adresse 390	527
29. *Compbell et Boyer, Cantons*—:—Cancellation de lots dans les.—Impression, 542. (*Document* 104.)	Par ordre 354	429
30. *Campbell, Canton*—:—Documents concernant le lot 13 du rang E, du canton Campbell, dans le comté d'Ottawa.—Impression, 542. (*Document* 89).	Par ordre 269	320

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
X Lettre Trois-Rivières → H. Journ pour suppl. Bill 134 Doc. 70		228
31. *Canada, Le (Limité)* :—Documents relatifs aux divers travaux faits par la compagnie de Publication du Canada (Limitée).	Adresse 354	
X 32. *Canada, Le* :—Etat indiquant toutes les sommes provenant du trésor provincial et payées à la compagnie de publication du "Canada".—Impression, 542. (*Document* 62).	Par ordre 174	226
33. *Canada Français, Le* :—Documents relatifs à certaines impressions de l'Assemblée législative par "La Compagnie de Publication Le Canada Français, Limitée", pour l'année 1908-1909.	Par ordre 194	
34. *Canadian Electric Light Co* :—Correspondance échangée entre le gouvernement et la "Canadian Electric Light Co.", concernant le lit de la rivière Chaudière.	Adresse 174	
X 35. *Cap Chat, Comté de Gaspé* :—Documents, concernant la construction d'un pont à—. (*Documents* 41.)	Adresse 64	117
X 36. *Caron, Ludger et Léopold Jutras* :—Correspondance concernant—accusés de parjure. Doc. 105	Adresse 273	441
37. *Champagne, Hector et Alp. Lafond* :—Dossier dans la cause d'Alphonse Lafond vs Hector Champagne, concernant l'élection provinciale du district électoral des Deux-Montagnes, le 25 novembre 1904.	Par ordre 355	
38. *Chaudière, Rivière* —: — Correspondance échangée entre le gouvernement et la "Canadian Electric Light Co.," concernant le lit de la—.	Adresse 174	

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
39. *Chemins à barrière et ponts de péage*:—Rapport des compagnie de—.	Par ordre 265	
40. *Chemins de fer (statistiques)* :—Les états, rapports et statistiques annuels des chemins de fer jusqu'au 30 juin 1909. (*Document* 25)	Par statut	93
41. *Chemins de fer subventionné* :—Rapport annuel des recettes et frais d'exploitation des chemins de fer, jusqu'au 30 juin 1909. (*Document* 26).	Par ordre du Lieut-Gouv.	93
42. *Chemin (St-Polycarpe)* :— Documents en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à l'ouverture d'un chemin dans la paroisse de St-Polycarpe, dans le comté de Soulanges.	Par ordre 480	
43. *Chemin du Canal* :—Relatifs à tout octroi, pour l'amélioration du "Chemin du Canal" situé dans la paroisse St-Clément de Beauharnois.	Par ordre 480	
44. *Chemin de St-Polycarpe, Soulanges* :—Documents en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à l'ouverture d'un chemin dans la paroisse de—.	Par ordre 480	
45. *Chemins ruraux* :—Documents concernant les subventions aux—. (*Document* 129).	Adresse 481	533
46. *Christin, J. A.* :—Documents relatifs au remboursement de deux montants de $11.46 et de $12.00 perçus par J. A. Christin. (*Document* 53).	Par ordre 91	144
47. *Christin et Pagé* — : — Correspondance échangée entre le département des terres et—relative à la concession des lots et à la perception de droits de coupe dans les		

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
Christin et Pagé :—Suite.		
cantons Boyer, Campbell et Rochon, comté d'Ottawa.—Impression 542. (*Document* 95.)	Par ordre 273	274
48. *Coffin, Island* :—Documents relatifs aux lots 63A, 63B, 63C, D et E, de l'Ile Coffin, dans les Iles de la Madeleine.—Impression, 542. (*Document* 85).	Par ordre 273	319
49. *Coleraine, Canton*— :—Documents concernant les lots du canton Coleraine, ainsi que copie des affidavits de MM. J. Gauthier, Joseph Pouliot, Napoléon Gosselin. —Impression 542. (*Document* 117).	Adresse 273	627
50. *Colonisation, Mines et Pêcheries* :—Rapport du ministre de la colonisation des mines et des pêcheries pour l'année finissant le 30 juin 1909. (*Document* 7).	Ordre du Lieut.-Gouv.	117
51. *Colonisation, Chemins et ponts*—:—Copie de toutes les enquêtes faites durant la dernière année fiscale pour chemins de colonisation, ponts de colonisation, subventions aux colons. (*Document* 51).	Par ordre 116	142
52.—*Colonial Lumber Co* :—Documents connant les plaintes formulées contre Jacob Morin, du canton Guérin.—Débat, point d'ordre, ajourné 117.—Reprise du débat 120.—Impression 542. (*Document* 69).	Adresse 120	227
53. *Commissaires d'écoles de l'Ange-Gardien* :—Documents échangés entre le gouvernement, le curé et les—.	Par ordre 65	
54. *Cammissaires d'écoles protestantes de Montréal* : — Documents indiquant quel a été le revenu annuel des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Mont-		

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
Commissaires d'écoles protestantes de Montréal :—Suite		
réal, depuis six ans, c'est-à-dire durant les années 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908. (*Document* 18).	Ordre de la dernière session	17
55.—*Compagnie d'assurance* :—Document concernant la loi du 25 avril 1906.—Débat, 257.—Ajourné, 257. (*Document* [illegible]).	Par ordre 324	441
56. *Compagnie d'assurance* :—Liste des compagnies d'assurance à fonds social, qui se sont enregistrées conformément à la nouvelle loi des assurances de Québec et qui ont fait le dépôt requis de $25.00. (*Document* 86).	Par ordre 289	319
57. *Compagnie d'assurance à fonds social* ;—Liste des—enregistrées conformément à la nouvelle loi exigeant un dépôt de $25.000. (*Document* 86).	Par ordre 289	319
58. *Compagnie d'assurance* :—Vingt-neuvième rapport des—pour 1908. (*Document* 20).	Par statut	16
59. *Oompagnies d'assurance* : — Etat indiquant quelles sont les — qui ont déboursé de l'argent entre les mains du Trésorier de la province.—Impression 542. (*Document* 35 *et* 47.)	Par ordre 110	110-126
60. *Comptes Publics* : — Comptes publics de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1909.—(*Document* 2.)	Par ordre du Lieut.-Gouv.	39
61. *Conférence provinciale* : — Correspondance du 29 mars 1910 au sujet des pouvoirs respectifs des Législatures et du Parlement fédéral.—Impression 542. (*Document* 102.)	Adresse 174	414

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
62. *Conférence provinciale* : — Document se rapportant à la conférence tenue à Ottawa, le 29 mars 1910, entre les représentants des provinces et ceux du Dominion.	Adresse 205	
63. *Conférence d'Ottawa* : — Documents se rapportant à la conférence tenue à Ottawa, le 29 mars 1910, entre les représentants des provinces et ceux du Dominion.	Adresse 205	
64. *Conférence d'Ottawa* : — Documents se rapportant à la conférence tenue à Ottawa, le 29 mars 4910, au sujet des attributions respectives du parlement fédéral et des législatures provinciales. — Impression 542. (*Document* 102.)	Adresse 174	414
65. *Conseil d'Agricultvre* : — Rapport du — pour l'année 1909.—Impression 542. (*Document* 97.)	Par ordre 346	393
66. *Congrès des métiers et du travail* : — Documents, concernant le—Impression 542. (*Document* 87.)	Par ordre 269	319
67. *Conserves alimentaires* : — Document concernant les industries des conserves alimentaires et de la pulpe, dans la province de Québec.	Par ordre 131	
68. *Corriveau, Philias* : — Documents se rapportant à l'item de $350.00 payé à Philias Corriveau, avocat.	Par ordre 392	
69. *Corporations commerciales* : — Etat indiquant les permis accordés en vertu de la loi concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds sòcial étrangères (4 Ed. VII, ch. 34), dans le		

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
Corporations Commerciales :—Suite.		
cours de l'année fiscale 1908-1909, et le fonds social autorisé de ces corporations étrangères munies de permis, ainsi que l'honoraire payé pour chaque permis. (*Document No* 14.)	Par statut	14
70. *Corporations municipales* : — L'état tabulaire conformément à l'article 4619 des Statuts refondus de la province, des rapports transmis par les secrétaires-trésoriers des corporations municipales au Secrétaire de la province en vertu de l'article 4618, S. R. P. Q. (*Document No* 13.)	Par ordre du Lieut.-Gouv.	14
71. *Côté, Wm.* : — Document concernant la réparation du palais de justice et de la prison du district judiciaire de Richelieu.	Par ordre 205	
72. *Côté, Dr.*—Correspondance du—relative à l'enquête tenue contre le Dr Bouillon. (*Document* 77.)	Par ordre 173	292
73. *Côté, Jean* : — Rapport du garde-forestier Jean Côté, du Cap Chat, comté de Gaspé, pour les trois dernières années. (*Document* 11.)	Par ordre 65	211
74. *Coupe de bois* : — Documents relatifs à la concession de terrains, à la vente ou à l'affermage de coupe de bois le long du Transcontinental. (*Document* 124.)	Adresse 354	528
75. *Coupe de bois* : — Documents quelconques relatifs à la concession de droit de coupe de bois, le long de la voie du Transcontinental.	Adresse 90	
76. *Coupe de bois* : — Correspondance de M. E. Tremblay, canton DuChesnay.	Par ordre 355	

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
77. *Coupe de bois, Canton Arago* : — Correspondance au sujet de cancellation de lots et de la—	Par ordre 512	
78. *Coupe de bois, Canton Boyer, Campbell et Rochon* : — Correspondance au sujet des pénalités sur— dans les deux dernières années.	Par ordre 480	533
79. *Cour criminelle* : —Documents au sujet de la tenue des termes de la cour criminelle dans la province depuis le 1er janvier 1890 à ce jour.	Par ordre 110	
80. *Delisle, Rivière*— : —Documents en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à la construction d'un pont en fer sur la—à Côteau du Lac, Soulanges.	Par ordre 512	
81. *Delisle, Rivière*— : —Documents en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à la construction d'un pont en fer sur la—à St-Polycarpe, Soulanges.	Par ordre 512	
82. *Demers, David*—:—Documents concernant les poursuites intentées par David Demers garde-chasse, de St-Giles, comté de Lotbinière. (*Document* 88).	Par ordre 273	319
83. *D'Hellencourt, M.*— : —Documents relatifs au paiement d'une amende de $50.00 imposée par feu l'honorable juge Bossé à M. d'Hellencourt, rédacteur du " Soleil," dans une cause du Roi vs. Asselin. (*Document* 123).	Par ordre 290	527
84. *Disrali, Canton*— : —Documents échangés entre le gouvernement et les citoyens de— concernant les lots du canton Coleraine, ainsi que copie des affidavits de MM. J. Gauthier, Joseph Pouliot, Napoléon Gosselin. (*Document* 117).	Adresse 273	527

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
85. *Drapeau, Omer*—:—Documents concernant la demande de billet de location, lettres patentes et la rétrocession d'un certain lot dans le canton Metgermette-Nord, par un nommé Omer.—Impression 542. (*Document* 112).	Adresse 481	526
86. *Droits de coupe* :—Copie d'ordre en conseil concernant les—. (*Document* 78).		293
87. *Droits de coupe* :—Correspondance avec C. Levert, concernant les—.Impression 442. (*Document* 74).	Par ordre 120	277
88. *Droits de coupe, Canton Boyer, Campbell et Rochon, Ottawa*—:—Correspondance avec MM. Pagé et Christin au sujet de la remise des—.	Par ordre 272	274
89. *Droits de coupe* :—Correspondance entre G. et C. Langelier et M. Bernier, au sujet des—Bonaventure.—Débat 72.—Reprise 74.—Impression 542. (*Document* 122).	Par ordre 86	527
90. *Droits de coupe* :—Documents sur—,chargée à un colon nommé Cléophas Levert, pour du bois coupé sur le No 6 du rang 8 du canton Wolfe.—Impression 542. (*Document* 74).	Par ordre 120	277
91. *Droit de pêche* :—Etat indiquant le montant reçu des non résidents pour—.	Par ordre 140	
92. *Droits de succession* :—Etat indiquant depuis juillet 1892 les montants payés par les successions.	Par ordre 494	
93. *Droits de succession* :—Liste des personnes qui ont payé les—et les montants.	Par ordre 289	
94. *Dubé, Clément*—:—Documents relatifs au lot 7 du rang 8 du Canton Ixworth Kamouraska, vendu à—. (*Document* 91).	Par ordre 273	320

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
95. *Dussault, Etienne*— : —Copie d'un acte authentique passé devant Mtre Cyrille Tessier, N. P., sous le No 10690 de ses minutes entre feu Etienuc Dussault, de la ville de Lévis, entrepreneur, et l'honorable Adélard Turgeon.—Impression 542. (*Document* 27).	Par ordre 65	103
96. *Dussault, E*—:—Dossiers concernant une action en Cour Supérieure, Québec, dans laquelle la Commission du Havre est demanderesse et l'honorable Adélard Turgeon.—Impression 542. (*Document* 68).	Par ordre 65	227
97. *Dussault, Etienne*— : —Document concernant la vente par le ministère des Terres, à feu Etienne Dussault, des lots 582, 583, 582*a*, 583*b* de la paroisse de Saint-Roch Nord.—Impression 542. (*Document* 67).	Adresse 64	227
98. *Ecole des hautes études commerciales de Montréal*:—Correspondance au sujet de la nomination de professeurs de programmes d'études.	Par ordre 222	
99. *Ecole forestière* :—Documents concernant l'—. (*Document* 92).		349
100. *Economie interne de l'Assemblée Législative* : —Rapport de la commission d'—. (*Document* 12).	Message	14
101. *Embellissements de Québec* :—Documents, échangés entre le gouvernement et la cité de Québec, concernant les—. Débat ajourné 304.— Reprise du débat 392.	Par ordre 392	
102. *Employés publics* :—Etat des cautionnement des—de la province de Quebec. (*Document* 24).	Par statut	66

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
103. *Employés publics* :—Nom des—qui ont reçu des bonus depuis 1904.	Par ordre 494	
104. *Estimés du service public* :—De 1910–1911.—*Voir* subsides. (*Document* 1).	Message	107
105. *Etalons de Belgique* :—Concernant l'achat, l'importation et la vente d'—, depuis 1908. (*Document* 126).	Adresse 391	533
106. *Exposition de Belgique* :—Correspondance relative à la représentation officielle de la province de Québec en Belgique, pendant la prochaine exposition qui doit s'y tenir en 1910.—Impression 542. (*Document* 42).	Par ordre 66	117
107. *Exposition, terrain de*—:—Documents quelconques relatifs à la vente des terrains connus sous le nom de—, à Montréal. (*Document* 17).	Adresse de la dernière session	17
108. *Fleuve St-Laurent* :—Documents relatifs à la coupe de glace sur le fleuve Saint-Laurent en face de la ville de Valleyfield, consentis et échangés entre le département des Terres et Forêts et " The Pure Ice Coy Ltd ", et M. George White, marchand de glace de Valleyfield.—Impression 542. (*Document* 55).	Par ordre 72	160
109. *Fouds de bâtisses et jurés* :—Document indiquant quelles sont les municipalités qui doivent des arrérages au—.	Par ordre 126	
110. *Fonds de bâtisses et jurés* :—Etat indiquant, les recettes opérées dans le district de Saint-Hyacinthe et provenant des diverses sources de revenus affectées au fonds de bâtisses et de jurés, depuis l'origine jusqu'à ce jour.—Impression 542. (*Document* 57).	Par ordre 86	165

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
111. *Gardes-forestiers* :—Rapports des—, adressés au surintendant et transmis par ce dernier au département des Terres et Forêts pendant les cinq dernières années.	Par ordre 173	
112. *Girard, Alexandre*—:—Documents concernant l'enquête tenue sur Alexandre Girard, fonctionnaire du ministère de l'agriculture. (*Document* 30).	Adresse 72	102
113. *Girard, Canton*—:—Documents relatifs à la concession des lots 6, 7 et 8 du 7ème rang du—.Impression 542. (*Document* 130).	Par ordre 533	534
114. *Glace, coupe de la*—:—Documents relatifs à—sur le fleuve Saint-Laurent en face de la ville de Valleyfield.—Impression 542. (*Document* 55).	Par ordre 72	160
115. *Grande Rivière, Gaspé*—:—Document concernant l'application de MM. E. et D. Stevens pour partie de lot de la seigneurie de—. (*Document* 96).		390
116. *Halles* :—Documents relatifs à la construction où à la réorganisation des—(marchés publics) dans la cité de Montréal et de Québec.	Par ordre 512	
117. *Heures de travail des femmes et des enfants dans les manufactures* :—Correspondance avec le congrès des Métiers et du Travail au sujet des—.Impression 542. (*Document* 87).	Par ordre 269	319
118. *Hôpitaux, Institutions littéraire* —:—Rapport des—.	Par statut	40-103 259-335 386
119. *Immigration, Société d'*— (*Mont.*) :—Documents quelconques relatifs à la—. (*Document* 121).	Adresse 354	527

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
120. *Imprimeur du Roi*— Rapport de l'—. (*Document* 16.)	Message	13
121. *Inspecteur d'hôtel*— Documents concernant la nomination d'un inspecteur d'hôtels dans cette province. (*Document* 60.)	Par ordre 158	211
122. *Instruction publique*— Etat financier du Surintendant de l'Instruction publique finissant au 30 juin 1909. (*Document* 9.)	Par ordre du Lieut-Gouv.	17
123. *Instruction publique*—Rapport du Surintendant de l'— pour l'année 1908-09. (*Document* 8.)	Par ordre du Lieut-Gouv.	16
124. *Isle de la Madeleine*— Correspondance au sujet de la division d'Amherst (Havre Aubert).—Impression 542. (*Document* 75.)	Par ordre 273	293
125. *Isle de la Madeleine*— Documents, concernant la nomination de M. E. A. Brasset comme magistrat pour les—.	Par ordre 289	
126. *Isle de la Madeleine Isle Coffin*—:— Correspondance au sujet des lots 63a 63b 63c.—Impression 542. (*Document* 85.)	Par ordre 273	319
127. *Ixworth* :— Documents, billet de location relatifs au lot 7 du rang 8 du canton Ixworth, dans le comté de Kamouraska, vendu il y a cinquante ans environ à Clément Dubé. (*Document* 91.)	Par ordre 272	320
128. *Journal d'agriculture*— Contrat des deux éditions du Journal d'Agriculture, et de tous documents s'y rattachant.—Impression 542. (*Document* 45.)	Adresse 65	126

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
129. *Juges additionnels*— Correspondance au sujet de la nomination de juges additionnels pour la province de Québec.	Par ordre 222	
130. *Jutras, Léopold et Ludger Caron*— Documents concernant Léopold Jutras et Ludger Caron, accusés de parjure et de subornation de parjure.—Impression 542.	Par ordre 273	
131. *Kelly, John Hall*—:— Documents échangés entre le gouvernement, M. John Hall Kelly et autres personnes, relatifs à la vente des rives et du lit de l'estuaire de de la rivière Bonaventure et, des îles, îlots ou rochers dans l'estuaire susdit.—Impression 542. (*Documents* 31 et 32.)	Ordre de la dernière session	102 et 103
132. *Kénogami.*— Documents relatifs aux lots néméros 55, 56, 57 et 58 du rang 6, canton Kénogami, Lac St-Jean.—Impression 542. (*Document* 40).	Adresse 86	117
133. *Kénogami, Lac-St-Jean*—:— Documents et correspondances relatifs aux lots numéros 55, 56. 57 et 58 du rang 6, canton Kénogami, Lac Saint-Jean.—Impresion 542. (*Document* 40).	Adresse 86	117
134. *Lacasse, Pierre*—:— Dossier, compris l'enquête préliminaire, dans une cause du Roi vs —, au dernier terme de la cour criminelle du district d'Ottawa 1910.—Impression 542. (*Document* 103.)	Par ordre 121	414
135. *Lacasse, Pierre*— : — Enquête préliminaire, dans une cause du Roi vs Pierre Lacasse, au dernier terme de la cour criminelle du district d'Ottawa 1910.—Impression 542. (*Document* 103.)	Par ordre 121	414
136. *Lacasse, Rvd. L.*—:—Lettre du—, suggérant certains amendements à la loi des Terres.—Impression 542. (*Document* 22.)		39

#22

DOCUMEMTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
137. *Lacombe, Edgar* :— Documents quelconques relatifs au permis octroyé à Edgar Lacombe, de Chicoutimi, pour la vente des liqueurs enivrantes. (*Document* 113.)	Par ordre 355	526
138. *Lac de Terrebonne,* (Comté) :—Documents concernani la location des lacs dans le comté de Terrebonne, depuis le 1er octobre 1907.	Par ordre 290	
139. *Lac Gauthier et Lac Ouimet*—:—Documents relatifs à la construction de deux chemins connus sous le uom de chemin du—. (*Document* 46.)	Par ordre 91	426
140. *Lafond vs Champagne* : — Documents *in re* —concernant l'élection du 25 novembre 1904, comté des Deux Montagnes.	Par ordre 355	
141. *L'Ange Gardien* : — Documents concernant les commissaires d'écoles de—.	Par ordre 65	
142. *Langelier, Chrysostome* : — Correspondance entre le département des Terres et Forêts, et MM. Gustave et Chrysostôme Langelier, relative à la perception des droits de coupe dans le comté de Bona venture, pendant les années 1905, 1906 et 1907.—Impression 542. (*Document* 122.)	Par ordre 86	527
143. *Langelier. Chrysostome* : — L'état des dépenses de voyage et autres au service de la province, de Chrysostome Langelier et de Gustave Langelier.	Par ordre 131	
144. *Langlais, Polydore* : —Enquête concernant la destitution de Polydore Langlais comme greffier de la Cour de circuit, district de Kamouraska ? (*Document* 76.)	Adresse 194	293

DOCUMENTS :—*Suite*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
145. *Langlais, Polydore* : — Enquête tenue sur le compte de Polydore Langlais, ancien greffier de la cour de circuit, dans le district de Kamouraska, destitué.— Impression 542. (*Document* 37.)	Par ordre 65	110
146. *Laniel, A.* : — Dossier du département des Terres et Forêts No. 16,331, de 1909, lettre du Révérend A. Laniel. (*Document* 39.)		118
147. *Legault, J. B.* : — Documents relatifs à l'accusation de tentative de meurtre portée contre Jean-Baptiste Legault, à Hull, dans le district d'Ottawa, en 1907.	Par ordre 273	
148. *Leclerc, C. F.* : — Documents concernant la mise à la retraite de C. F. Leclerc, ancien agent des terres, division Montmagny. (*Document* 10.)	Adresse 131	210
149. *Le Soleil* (*Limitée*) : — Documents concernant les impressions faites par—, pour l'Assemblée Législative, depuis cinq ans.	Adresse 273	
150. *Le Soleil* (*Limitée*) : — Documents relatifs aux divers travaux faits par la Compagnie de publication "Le Soleil Limité".	Adresse 481	
151. *Levert, Cléophas* : — Documents sur droits de coupe chargés à un colon nommé Cléophas Levert, pour du bois coupé sur le No 6 du rang 8 du canton Wolfe.— Impression 542. (*Document* 74.)	Par ordre 120	277
152. *Licenses d'hôtel* : — Documents concernant l'octroi de licences d'hôtel et de restaurant dans les cités de Montréal et de Québec.	Par ordre 479	

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
153. *Licenses, Loi des* : — Jugement concernant la vente des boissons, contre E. Lacombe. (*Document* 113.)	Par ordre 355	526
154. *Licences*, (*Mégantic*) : — Documents relatifs à toutes demandes qui ont été faites, depuis le 1er janvier 1910, pour l'octroi de licences dans le village de Mégantic, comté de Mégantic.	Par ordre 479	
155. *Loi de douze enfants* : — Documents concernant les *boni* payés en faveur de la—, (*Document* 109.)	Par ordre 480	499
156. *Lots de colonisation, Adstock canton*—:— Documents concernant les lots 32 à 35 du—. Impression 542. (*Document* 29.)	Ordre de la dernière session	102
157. *Lots de colonisation, Canton Adstock* : —Documents concernant les lots 31 etc, du—, Impression 542. (*Document* 101.)	Adresse 354	394
158. *Lots de colonisation, Canton Boyer et Campbell* : — Cancellation de lots depuis deux ans.—Impression 542. (*Document* 104.)	Par ordre 354	429
159. *Lots de colonisation, Canton Campbell d'Ottawa* : — Documents concernant le lot 13 du rang E, du canton—:—Impression 542. (*Document* 66.)	Par ordre 132	227
160. *Lots de colonisation, canton Disraëli Colraine*—:—Correspondance avec les résidents du—. (*Document* 117).	Adresse 273	527
161. *Lots de colonisation, canton Girard* :— Document relatifs aux lots 6, 7, 8 du 7e rang.—Impression 542. (*Document* 130).	Par ordre 533	534
162. *Lots de colonisations, canton Turgeon, Ottawa*—:—Documents échangés, entre		

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
Lots de colonisations, canton Turgeon, Ottawa :—Suite		
le département et un nommé Henri Valois, relatifs aux—.—Impression 542. (*Document* 98).	Par ordre 204	394
163. *Lots de colonisation et classification, canton Lussier et Archambault* :—Documents depuis la dernière session.—Débat 334. —Reprise 335.		
164. *Lots de colonisation.*—Document indiquant quelles sont les personnes qui ont reçu, l'année dernière, les lots mentionnés dans l'interpellation de M. Tellier.—Impression 542. (*Document* 111).	Par ordre 454	499
165. *Lots de colonisation, canton Ixworth, Kamouraska* :—Billets de location du lot 7 rang 8 vendu à Clément Dubé.—Impression 542. (*Documeut* 91)	Par ordre 273	320
166. *Lots de colonisation, Metgermette Nord*—:—Document concernant la cancellation du lot de Jos. Guérin. (*Document* 99).	Adresse 355	394
167. *Lots de colonisation Metgermet e Nord* :—Document concernant l'application d'Omer Drapeau pour un—. Impression 542. (*Document* 112).	Adresse 481	526
168. *Lots de colonisation, Isle Coffin, Isle de la Madeleine*—:—Documents, rapports, etc., relatifs aux lots 63A, 63B, 63C, D et E. —.—Impression 542. (*Document* 85).	Par ordre 273	319
169. *Lots de colonisation, Rollette, Montmagny*: —Inspection, classification concernant les—. (*Document* 59).	Par ordre 131	211
170. *Lots de colonisation, Rameau et Grande Rivière* :—Documents relatifs à la vente		

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
Lots de colonisation, Rameau et Grande Rivière :—Suite.		
de lots dans le canton Rameau, à Louis Cabot, de Brookline. — Débat 389.—Reprise 390.—Impression 542. (*Document* 119).	Adresse 390	527
171. *Lots de colonisation, St-Théophile, Beauce* : —Pétition de Sylvestre Talbot et autres demandant la cancellation des—.	Par ordre 355	
172. *Lots de colonisation, Watford*— : —Documents, concernant les—. (*Document* 61).	Adresse 140	211
173. *Lots de colonisation, Wentworth Argenteuil* —:—Documents échangés entre Joseph Tassé, en rapport avec l'achat d'un lot du —. Débat ajourné 204.—Impression 542. (*Document* 83).	Par ordre 205	314
174. *Lots de grêve* :—Indiquant le nom des personnes axquelles le gouvernement a concédé ou vendu soit par lettres ou autrement, des lots de grève depuis le 1er juillet 1900. (*Document* 84).	Par ordre 158	314
175. *Louisseville, académie de* : —Correspondances demandant de l'aide pour diminuer leur dette de construction du collège académique de la ville de Louiseville. (*Document* 110).	Par ordre 479	499
176. *Louiseville* :— Documents demandant de l'aide pour diminuer leur dette de construction du collège académique de la ville de Louiseville. (*Document* 110).	Par ordre 479	499
177. *Lucier, L. B.*—:—Correspondance au sujet d'un agent de repatriement à Worcester, Mass. (*Document* 82).	Par ordre 289	313

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
178. *Magenta* :—Documents relatifs à la construction d'un pont à Magenta, dans la paroisse de l'Ange-Gardien, dans le comté de Rouville. — Ajourné 314.—Reprise du débat 432.	Par ordre 432	
179. *Mandats spéciaux* : — Etat des mandats spéciaux (Art. 785 S. R. Q.) préparé par l'auditeur	Statut	24
180. *Manufactures* :—Copie de tous ordres en conseil, correspondance, etc., concernant l'inspection des manufactures de la province.	Adresse 131	
181. *Métropole de demain* :—Documents relatifs à la publication resceute de deux ouvrages intitulés " La Métropole de Demain " et " Rectification du Vocabulaire."	Par ordre 389	
182. *McLaren Co., Ltd* : —Copie de jugement de la Cour Supérieure où " The McLaren Co., Ltd ", était demanderesse et Henri E. Parent, défendeur.—Impression 542. (*Document* 66).	Par ordre 132	227
183. *McLaren Co. Ltd. vs H. E. Parent*—:—Correspondance au sujet d'une saisie de bois par—.—Impression 542. (*Document* 72).	Par ordre 173	269
184. *Mines et Pêcheries* :—Documents contenant des suggestions relativement aux amendements à apporter à la loi des mines de 1909, échangés entre le département des Mines et Pêcheries et certains particuliers.—Impression 542. (*Document* 58).	Par ordre 132	165
185. *Moisie, Rivière*— : —Documents et correspondances relatifs à l'affermage des droits de pêches sur la—.—Impression 542.	Par ordre 86	142

DOCUMENTS —*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
186. *Moisie, Rivière*— : —Documents relatifs à l'affermage des droits de pêches sur la rivière Moisie.—Impression 542. (*Document* 48)	Par ordre 86	142
187. *Montreal Herald* :—Concernant les argents payés, par le Trésor Public, à la compagnie qui publie le "Montreal Herald", journal quotidien de Montréal. (*Document* 116).	Adresse 354	527
188. *Montreal Life Aid Association* :—Documents quelconques relatifs à la "Montreal "Life Aid Asociation"—Imprsession 542. (*Document* 120.	Par ordre 355	527
189. *Morin Jacob*: — Documents concernant les plaintes formulées contre la "Colonial Lumber Company" par un colon nommé Jacob Morin, du canton Guérin— Impression 542, (*Document* 69).	Adresse 125	227
190. *Nationale, La*—Documents échangés entre certains particuliers et la compagnie industrielle et commerciale "La Nationale." (*Document* 56).	Par ordre 91	164
191. *Nolin, Joseph :* — Correspondance concernant les plaintes portées par le percepteur du revenu contre Joseph Nolin, de St. Romuald, comté de Lévis, pour la vente de boisson sans licence. (*Document* 43.)	Par ordre 65	117
192. *Normandin, Canton* : — Documents et correspondance, relatifs à la concession et à l'arpentage des lots 39 et 40 du rang 10—. (*Document* 90.)	Par ordre 273	320
193. *Normandin, canton* : — Relatifs à la concession et à l'arpentage des lots 39 et 40 du rang 10, canton Normandin. (*Document* 90.)	Par ordre 273	320

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
194. *Ottawa, Rivière* : — Document concernant la demande d'un octroi pour aider à la construction d'un pont interprovincial sur la rivière Ottawa, entre Grenville et Hawkesbury.	Par ordre 480	
195. *Ouvrages canadiens* : — Liste des—des prix et des auteurs.	Par ordre 194	
196. *Pagé et Christin* : — Correspondance échangée entre le département des Terres et MM. Pagé et Christin relative à la concession des lots et à la perception de droits de coupe dans les cantons Boyer, Campbell et Rochon.—Impression 542. (*Document* 95.)	Par ordre 273	374
197. *Pagé, Marie-Louise* :— Correspondances relative à une enquête tenue à St-Ulric de Rivière Blanche, sur la mort de Marie-Louise Pagé, épouse d'Edouard Ouellet.—(*Document* 77.)	Par ordre 173	292
198. *Palais de Justice.*—(Arthabaska.)—;— Documents concernant les réparations faites au —, à Arthabaska. (*Document* 50.)	Par ordre 65	142
199. *Palais de Justice* (Montréal) : — Document au sujet de l'agrandissement du palais de justice à Montréal ou de la construction d'un nouveau palais de justice.	Par ordre 314	
200. *Palais de Justice* (Richelieu :— Montant payé à Wm. Côté pour réparations au —,	Par ordre 205	
201. *Parent H. E.*—:— Correspondance, relativement à une saisie revendication de bois par la compagnie MacLaren Ltée, contre —Impression 542 (*Document* 66.)	Par ordre 132	227

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
202. *Parent, Henri E*—:— Correspondance relativement à une saisie revendication de la compagnie MacLaren Ltés, contre Henri E. Parent. du Lac des Ecorces, dans le comté D'Ottawa. Impression 542. (*Document* 72)	Par ordre 173	269
203. *Parent, Henri E.* :— Jugement dans une cause portant le No 2206 des dossiers de la Cour Supérieure pour le district d'Ottawa, où "The MacLaren Co., Ltd", était demanderesse et Henri E. Parent, défendeur.—Impression 542, (*Document* 66.)	Par ordre 132	227
204. *Patry, Paul* :— Rapport de l'agent fôrestier Paul Patry, concernant la compagnie d'exploitation forestière "Brompton Pulp Co".—Impression 542 (*Document* 115).	Par ordre 273	526
205. *Pêche* :— Documents relatifs aux permis octroyés par le gouvernement pour la pêche dans le Lac des Deux-Montagnes et la rivière Ottawa.	Par ordre 479	
206. *Pénalités*,—(Terres et Forêts) :— Pénalités pour infractions à la loi des terres et forêts s'élévant à la somme de $34,110.84. mentionnée à la page IV du rapport du ministre des Terres et Forêts 1909.—Impressiou 542. (*Document* 93.)	Par ordre 131	361
207 *Pont de Péage, Rivière Assomption*—:— Ordre en conseil concernant la compagnie de —, Impression 77 de 1909 542, (*Document* 128.)	Adresse 392	533
208. *Pont, Rivière Beaudette* :—Documents, en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à la construction d'un pont en fer sur la rivière dans la paroisse de St-Zotique, dans le comté de Soulanges.	Par ordre 480	

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
209. *Pont, Rivière Ottawa* :—Documents concernant la demande d'un octroi pour aider à la construction d'un pont sur la rivière Ottawa entre Grenville et Hawkesbury.	Par ordre 480	
210. *Pont (St-Polycarpe)* :—Documents, en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à la construction d'un pont en fer sur la rivière Delisle St-Polycarpe à dans le comté de Soulanges.	Par ordre 512	
211. *Pont de l'Assomption (rivière)* :—Ordre en conseil concernant le subside accordé pour le—. Imprimé avec le No 77 de 1909, 542.	Par ordre 392	533
212. *Pont de Magenta, L'Ange Gardien* :—Document concernant la construction du—.—Débat ajourné 314.	Par ordre 432	
213. *Pont en fer, (Rivière Del sle)* :—Correspondances, etc., en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à la construction d'un pont en fer sur la rivière Delisle à Côteau du Lac, dans le comté de Soulanges.	Par ordre 512	
214. *Ponts de péage et chemins à barrières* :—Rapport des compagnies de—. (*Document* 78).		293
215. *Primes à l'industrie* :—Documents relatifs aux primes ou à l'aide accordés par le gouvernement aux industries de notre province.	Par ordre 479	
216. *Prisons et asiles* :—Trente-neuvième rapport des inspecteurs des—d'aliénés de la province de Québec pour l'année 1908. (*Document* 20.)	Par ordre du Lieut-Gouv.	16

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
217. *Prisons et palais de justice* de *Montréal* :—Etat détaillé de certaines sommes apparaissant au document No 44, 1910 et dépensées pour le—.—Impression 542. (*Document* 107).	Par ordre 173	485
218. *Prisons et palais de justice de Québec* :—Etat détaillé de certaines somme apparaissant au document No 44. 1910 et dépensées pour le—.—Impression 542. (*Document* 108).	Par ordre 173	485
219. *Procureur général* :—Document No 1488 de 1907 du département du—. (*Document* 73).		542
220. *Protonotaire de Terrebonne* :—Documents relatifs au protonotaire du district de Terrebonne depuis 1898. (*Document* 106).	Par ordre 194	485
221. *Protonotaire du district de Terrebonne* :—Documents échangés, entre certains particuliers et le département du Procureur-général, relativement à des plaintes portées contre le—.—Impression 542. (*Document* 52).	Par ordre 90	142
222. *Quebec et Lac St-Jean* :—Documents concernant les taux excessifs exigés par la compagnie de Québec et lac St-Jean pour le transport des voyageurs et du fret sur ses lignes et embranchements.	Par ordre 480	
223. *Recettes et dépenses* :—Etat détaillé des—de la province de Québec, depuis le 30 juin 1909 jusqu'à ce jour. (*Document* 49.	Par ordre 65	142
224. *Rectification du vocabulaire* :—Documents relatifs à la publication rescente de deux ouvrages intitulés "La Métropole de Demain" et—.	Par ordre 389	

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
225. *Réformes judiciaires* :—Documents au sujet de réformes judiciaires réorganisations judiciaire civile ou criminelle, depuis le 1er janvier 1890 à ce jour.	Par ordre 110	
226. *Rentes seigneuriales* :—Documents échangés entre le gouvernement et certaines corporations ou certains particuliers en rapport avec le rachat par les municipalités des rentes seigneuriales dans la province de Québec.—Impression 542. (*Document* 21).	Adresse de la dernière session	17
227. *Repatriement, agent de Worcester* ;—Correspondance au sujet de la nomination de J. B. Lucier, comme—. (*Document* 82).	Par ordre 289	313
228. *Rivière des Quinze* :— Documents quelconques relatifs à la vente ou à l'affermage de toutes les chûtes d'eau de la—, ainsi que des terrains avoisinant ces chûtes d'eau.—Impression 542. (*Document* 94.)	Adresse 274	361
229. *Rivière des Quinze* :— Documents quelconques relatifs à la vente ou à l'affermage de toutes les chûtes d'eau de la rivière des Quinze.—Impression 542. (*Document* 94.)	Adresse 274	361
230. *Rolette, Canton* :— Correspondance concernant les rangs 1-2-3-4 dans le canton de Rolette, comté de Montmagny. (*Document* 59.)	Par ordre 131	211
231. *Sable, Concession de* :—Document relatifs à la concession du sable dans le lit de la rivière St-Maurice, près de Shawinigan Falls.—Impression 542. (*Document* 100.)	Par ordre 355	394

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
232. *Saint-Clément de Beauharnois*—: - Correspondance, échangée entre le gouvernement et toutes personnes intéressées relative a tout octroi, aide ou intervention en argent, pour l'amélioration du " Chemin du Canal" situé dans la paroisse—.	Par ordre 480	
233. *Saint-Emile* :— Documents échangés, entre la paroisse de Ste-Marguerite, et de St-Emile, relatifs à l'agrandissement de la dite paroisse de St-Emile. (*Document* 36.)	Par ordre 90	110
234. *Saint-Eustache Canning Co.*—— Documents échangés entre le gouvernement et la "Saint-Eustache Canning Company". (*Document* 125.)	Par ordre 290	533
235. *Sainte-Euphémie* :— Documents échangees entre le maire et le secrétaire-trésorier de la paroisse de Ste-Euphémie, comté de Montmagny. (*Document* 28.)	Par ordre 72	103
236. *Sainte-Marguerite, Terrebonne* :— Documents échangés, entre les corporations respectives de la paroisse de Ste-Marguerite, dans le comté de Terrebonne, et de St-Emile dans le comté de Montcalm, relatifs à l'agrandissement de la municipalité de la dite paroisse de St-Emile. (*Document* 36.)	Par ordre 90	110
237. *Secrétaire et Régistraire* : — Rapport du Secrétaire et Régistraire de la province de Québec pour l'exercice du 1er juillet 1907 au 30 juin 1909. (*Document* 6.)	Par ordre du Lieut.-Gouv.	16
238. *Succession* :— Etat indiquant : " Quelles sont les personnes qui ont payé des droits sur successions, dans la province depuis l'origine de ces droits à ce jour.	Par ordre 126	

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
239. *Service civil* :—Copie des rapports de l'honorable Conseil exécutif concernant certaines nominations dans le service civil. (*Document* 15).	Message	14
240. *Shérif du district de Montréal* : — Etat détaillé des dépenses contingentes du—, item $145 577.54, paraissant à la page 137 des comptes publics de 1908.	Par ordre 65	
241. *Shérif du district de Québec* :—Etat détaillé des dépenses contingentes du shérif du district de Québec, item $67,739.74, paraissant à la page 137 des comptes publics de 1908. (*Document* 44).	Par ordre 65	117
242. *Société de bienfaisance* :—Concernant la loi régissant les—, debat, 257 ; reprise, 257 ; sanctionnée le 25 avril 1908. (*Document* ~~1907~~).	Par ordre 432	441
243. *Soleil, Le* : — Etat indiquant toutes les sommes provenant du trésor provincial et payées à la compagnie de publication "Le Soleil Limité".—Impression 542. (*Document* 64).	Par ordre 174	226
244. *Statistiques municipales* :—Statistiques municipales ou rapports municipaux pour l'année expirée le 31 décembre 1908. (*Document* 19).	Par statut	16
245. *Stevens, E. D* :—Application de - pour partie de lots dans la seigneurie de Grande Rivière.		390
246. *Subvention (St Joseph de Deschambault* :— Documents quelconques se rapportant à une subvention. (*Document* 129).	Adresse 481	583
247. *Successions* :—Etat indiquant quelles sont les—, qui se sont ouvertes etc. etc.	Par ordre 494	

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
248. *Talbot, Sylvestre* : — Requête signée par Sylvestre Talbot et autres colons de St-Théophile, Beauce, demandant l'annulation de la vente de divers lots dans la paroisse de St-Théophile, Beauce.	Par ordre 335	
249. *Tanguay, frères & Lecours* :—Rapport fait au département des Terres depuis 2 ans par—, ou rapport les concernant, fait par les agences des Terres et garde-forestier. Doc : #79	Par ordre 121	304
250. *Tardif, Joseph* : — Documents concernant l'émission et l'annulation de la vente d'un lot concédé à Joseph Tardif, du canton de Metgermette Nord.	Adresse 355	394
251. *Tassé, J. A.*—:—Correspondance avec— au sujet du lot 22, rang O, canton Wentworth, Argenteuil. Débat 204.—Impression 542. (*Document* 83).	Par ordre 205	314
252. *Telegraph, The* :—Etat indiquant toutes les sommes provenant du trésor provincial et payées à la compagnie de publication du " Telegraph ".—Impression 542. (*Document* 63).	Par ordre 174	226
253. *Termes criminels* :—Documents relatifs à la tenue des termes criminels dans les districts ruraux de cette Province.—Débat 269.—Reprise 272.	Adresse 272	
254. *Terres et forêts* :—Copie de l'ordre en conseil du 26 avril 1910 du département des— Document 71.		264
255. *Terres et forêts* :—Rapport du ministre des —pour l'année finissant le 30 juin 1909. (*Document* 5).	Par ordre du Lieut.-Gouv.	43
256. *Terres de la Couronne* :—Lettre du Rvd. L. Lacasse, suggérant certains amendements		

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
Terres de la Couronne :—Suite.		
à la loi des—.—Impression 542. (*Document* 22).		39
257. *Touchette, Evrard—:*—Documents relatifs à l'indemnité payée aux héritiers d'Evrard Touchette, mort à la suite d'un accident arrivé pendant la construction du pont de la Ferme Rouge, sur la rivière du Lièvre, en juillet 1903. (*Document* 38).	Par ordre 86	111
258. *Transcontinental:* — Documents relatifs à la concession de terrains, à la vente ou à l'affermage de coupe de bois le long du—.	Adresse 354	
259. *Travaux publics et du Travail* :—Rapport du ministre des—pour l'année finissant le 30 juin 1909. (*Document* 4).	Par ordre du Lieut.-Gouv.	16
260. *Tremblay, Eucharist—:*—Documents relatifs à la coupe de bois du lot No. 24, canton Duchesnay, par Euchariste Tremblay.	Par ordre 355	
261. *Turgeon, Hon. A.—:*—Copie des procédures concernant l'.—vs la commission du Havre.—Impression 542. (*Document* 68).	Par ordre 65	227
262. *Turgeon, Hon, A.—:*—Copie d'un acte passé entre feu Etienne Dussault, et l'—. (*Document* 27).	Par ordre 65	103
263. *Turgeon, l'hon. Adélard—:*—Dossiers concernant une action en Cour supérieure. district de Québec, désignée au greffe sous le No 2223, dans laquelle la Commission du Havre est demanderesse et l'honorable Adélard Turgeon, l'un des défendeurs.—Impression 542. (*Document* 68).	Par ordre 65	227

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
264. *Ungava* :— Documents concernant l'annexion de l'Ungava.	Adresse 64	
265. *Vallée, L.-A.*—:—Rapport de—, concernant les taux chargés par la Cie de Québec et Lac St-Jean.	Par ordre 489	
266. *Valois, Henri*— : —Documents échaugés, entre le département et un nommé—, relatifs aux lots 12 et 43 du 4e rang du canton Turgeon, dans le comté d'Ottawa. —Impression 542. (*Document* 98).	Par ordre 204	394
267. *Vente de boissons* :—Documents relatifs au permis octroyé à Edgar Lacombe, de Chicoutimi, pour la vente des liqueurs enivrantes et aux infractions par le dit Lacombe contre la loi des licences, (*Document* 43).	Par ordre 65	117
268. *Vigie, La* : — Etat indiquant toutes les sommes provenant du Trésor provincial et payées à la compagnie de publication de "La Vigie".—Impression 542. (*Document* 65).	Par ordre 174	227
269. *Watford, Canton*— : —Documents concernant le lot 19, du Xme rang du—. (*Document* 61).	Adresse 140	211
270. *White, Geo. et "The pure ice Co."* :—Correspondance au sujet de la coupe de la glace en face de Valleyfield —Impression 542. (*Document* 55).	Par ordre 72	169

DOMINION LIGHT HEAT & POWER Co :—Bill amendant la charte de la Dominion Light, Heat, & Power Company. Voir *Bills*, 110.

DORCHESTER :—Bill constituant en corporation la Compagnie électrique Dorchester. Voir *Bills*, 140.

DRAPEAU OMER—:—Billet de location de :—Voir *Documents*, 85.

DROITS DE COUPE :—Voir *Documents*, 86 à 91.

DROITS DE PÊCHE :—Voir *Documents*, 91.

DROITS DE SUCCESSION :—Voir *Documents*, 92, 93.

DUBÉ, CLÉMENT—:—Voir *Documents*, 94.

DUSSAULT, ET.—:—Voir *Documents*, 95, 96, 97.

DUTREMBLAY, PAMPHILE P. V.—:—Bill ratifiant un certain acte de donation de Pamphile P. V. DuTremblay à Raoul DuTremblay sous certaines restrictions. Voir *Bills*, 116.

EAUX COURANTES :— Bill autorisant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régime des eaux courantes, Voir *Bills*, 32.

ECOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES :—Bill amendant la loi et constituant en corporation l'école des hautes études commerciales de Montréal.

ECOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIAEES, Montréal :— Voir *Documents*, 98.

ECOLE FORESTIÈRE :— Voir *Documents*, 98.

ECOLES PUBLIQUES :— Bill amendant la loi relative aux écoles publiques de la cité de Montréal, sous le contrôle du bureau des commissaires d'écoles protestantes de la dite cité. Voir *Bills*, 156.

ECONOMIE INTERNE :— Assemblée Législative—:— Voir *Documents*, 100.

ELECTIONS CONTESTÉES :— Loi des —:—Bili amendant la loi des élections contestées de Québec. Voir *Bills*, 176.

ELY, CANTON D' :— Bill érigeant la municipalité de la partie Est du canton d'Ely. Voir *Bills*, 58.

EMARD :— Bill amendant la charte de la ville Emard. Voir *Documents*, 108.

EMBELLISSEMENTS DE QUÉBEC :— Voir *Documents*, 101.

EMPLOYÉS PUBLICS :— Bonus des—:— Voir *Documents*, 103.

EMPLOYÉS PUBLICS :— Cautionnements des—:— Voir *Documents*, 102.

ENSEIGNEMENT FORESTIER :—Bill accordant une subvention pour aider à la création et au maintien d'un enseignement forestier dans la province de Québec. Voir *Bills*, 27.

ESTIMÉS DU SERVICE PUBLIC :— Voir *Documents*, 104.

ETALONS DE BELGIQUE :— Voir *Documents*, 105.

EXPOSITION DE BELGIQUE :— Voir *Documents*, 106.

EXPOSITION, TERRAIN DE :— 107.

FIRST PRESBYTERIAN CHURCH OF MONTREAL :—Bill décrétant la dissolution de la corporation : " Les Syndics de l'Eglise St-Gabriel," ratifiant la fusion de l'Eglise St-Gabrtel et de l'Eglise Chalmers, ainsi que certains actes notariés s'y rapportant et constituant en corporation " The First Presbyterian Church of Montreal ". Voir *Bills*, 51.

FONDS DE BATISSES ET JURÉS :—Voir *Documents*, 109, 110.

FRASER AND SONS DONALD (LTD) ;—Bill constituant en corporation " Donald Fraser and Sons, Limited ". Voir *Bills*, 98.

FRASERVILLE :—Bill refondant la charte de la ville de Fraserville. Voir *Bills*, 61.

GARDES FORESTIERS :—Rapport des—. Voir *Documents*, 111.

GIRARD ALEXANDRE :—Voir *Documents*, 112.

GIRARD, CANTON :—Voir *Documents*, 113.

GLACE, COUPE DE LA :—Voir *Documents*, 114.

GLOBENSKY CHARLES-AUGUSTE-MAXIMILIEN :—Bill iratifiant une convention intervenue entre les représentants de la succession Charles-Auguste-Maximilien Globensky et dame Marie-Joséphine Pelland, Voir *Bills*, 126.

GRANDE RIVIÈRE, GASPÉ :—Voir *Documents*, 115.

GRAND'MÈRE :—Bill revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère. Voir *Bills*, 57.

HALLES.—Réorganisation des . Voir *Documents*, 116.

HEURES DE TRAVAIL :—Bill relatifs aux heures de travail des femmes et des enfants dans certaines manufactures. Voir *Bills*, 17.

HEURES DE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS :—Voir *Documents*, 117.

HEBREW ORTHODOX TALMUD :—Bill constituant en corporation "The Hebrew Orthedox Talmud Thorad of Montréal". Voir *Bills*, 121.

HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL :—Bill revisant et refondant la charte de la Société de l'Hôpital Général de Montréal et changeant son nom. Voir *Bills*, 133.

HOPITAL PROTESTANT DES ALIÉNÉS :—Bill autorisant la passation d'un contrat avec l'Hôpital protestant des aliénés au sujet de la garde et de l'entretien des patients. Voir *Bills* 34.

HOPITAUX.—Rapport des—Voir *Documents*, 118.

ILE D'ORLÉANS :— Bill amendant la charte de la compagnie de chemins de fer de Québec et de l'île d'Orléans. Voir *Bills*, 97.

IMMIGRATION, SOCIÉTÉ D' :— Voir *Documents*, 119.

IMPRIMEUR DU ROI :— Rapport. Voir *Documents*, 120.

INSPECTEUR D'HOTEL :— Voir *Documents*, 121.

INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES :— Bill amendent la loi 26 Victoria, chapitre 6, concernaat l'Institution royale pour l'avancement des sciences. Voir *Bills*, 86.

INSTRUCTION PUBLIQUE :— Voir *Documents*, 122, 123.

INSTRUCTION PUBLIQUE :— Loi de—:— Bill amendant la loi de l'Instruction pnblique. Voir *Bills*, 24.

Interpellations au ministère :-

Abonnements aux journaux :—Combien ont coûté les—pour chaque département ? 350.

Académie Commerciale :—Quelles sont les commissions scolaires, à qui le gouvernement a payé des subventions pour la création d'— ? 61.

Accusés au criminel :—Combien d'—ont été condamnés au dernier terme du district de Terrebonne? 57.

Acres de terre :—Sur les 220,645 d'—vendus par le gouvernement, quelle superficie a-t-il vendue par quantités de 100 acres? 129.

Actif et passif—Quels étaient le 1er mai 1910, l'— ? 437.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Actif et passif :—Quels ont été, l'—et l'excédant de l'actif sur le passif ou du passif sur l'actif de la province ? 491.

Adams, Albert :—Est-il à l'emploi du gouvernement ? 62.

Agents de colonisation :—Le gouvernement a-t-il des—ou de repatriement aux Etats-Unis ? 99.

Agent de la province à Londres :—Le gouvernement a-t-il nommé un— ? 60

Agent des terres de Gaspé OUEST :—Qui est l'—et résidant à Cap Chat ? 151.

Agent des terres, (Hébertville) :—Qui est l'— ? 241.

Agriculture :—Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé pour l'— ? 255.

Albanel canton:—Est il vrai que le ministre de la colonisation a donné de l'argent public pour ouvrir une route dans le , Lac St-Jean ? 242.

Allocations aux instituteurs :—Quel montant le gouvernement a-t-il distribué en— ? 423.

Amendes :—Dans combien d'actions en recouvrement d'—le gouvernement est-il intervenu ? 90.

Amendes :—Quelles sont les personnes qui ont payé des—en vertu de la loi des licences de Québec ? 130.

Argent de colonisation—Le gouvernement est-il informé qu'un montant des octrois d'—a été dépensé à St-Gédéon ? 240.

Argent de colonisation :—Quels sont les montants d'—dépensés de 1908-1909, sur la pointe ouest du canton Taillon ? 242.

Argenteuil :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté d'— ? 395.

Assurance d'Etat :—Le gouvernement a-t-il considéré le projet de l'—? 58.

Assurances, Inspecteurs d'— :—Quelle est le nom de l'inspecteur des—contre le feu ? 154.

Assurance mutuelle :—Quels étaient l'actif et le passif des compagnies d'—le 31 décembre 1909 ? 417.

Assurances mutuelles de paroisses :—Le gouvernement a-t-il l'intention d'abolir les taxes concernant les— ? 57.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Auberges et restaurants :—Le gouvernement sait-il qu'un grand nombre d'— ne se conforme pas à la loi des licences? 108.

Automobiles :—Le gouvernement a-t-il l'intention d'amender la loi concernant les— ? 327.

Automobiles :—Quel a été le revenu provenant des droits imposés sur les—? 85.

Bagot :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 302.

Beauce :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 300.

Belleau, Nap. :—Quel emploi remplit—,de la paroisse Ste-Foy ? 466.

Beurreries :—Est-il vrai que le gouvernement est décidé à classifier les— ? 57.

Billets de location :—Combien de—le gouvernement a-t-il émis pendant l'année 1909 ? 337.

Billets de location :—Combien de lots ont été concédés sur— ? 253.

Billets de location :—Quelle est la date des—des lots, rang Patton? 130.

Bois et forêt :—Le règlement des—décrétant que tout bois coupé sur les Terres de la Couronne, doit être manufacturé au Canada, s'applique-t-il aux lots concédés par billet de location ? 420.

Brochure :—Le ministre des Terres a-t-il fait distribuer une—intitulée "Treatise on the protection of forests from fire" ? 157.

Brôme :—Combien y a t-il d'écoles dans le comté de— ? 466.

Bureau Central des examinateurs :—Est-ce l'intention du gouvernement de supprimer le—? 82.

Bureaux d'enregistrement :—Quels sont les employés des—de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, d'Hochelaga et Jacques-Cartier ? 489.

Bureau spécial de statistique :—Est-il vrai que le gouvernement a fini de considérer l'opportunité de l'établissement d'un— ? 369.

Canada Français :—Quels sont ceux qui composent la compagnie de Publication du ? 116.

Canada Français :—Quels sont ceux qui composent la compagnie de publication "Le Canada Français (Limitée)" ? 173.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

" *Canada Le* " :—Quelle somme totale a été payée, depuis le 1er juillet 1904, à la compagnie de publication du— ? 217.

Canada " *Limitée* "—Combien, par année, la compagnie de publication du—a-t-elle reçue de l'Assemblée législative ? 219.

Cannon :—*rapport du juge* —Est-ce l'intention du gouvernement de déposer devant la Chambre— ? 48.

Canton Whitten : —Le gouvernement a-t-il terminé la classification des lots du—comté de Compton ? 192.

Carrières de pierre :—Est-il vrai que le gouvernement a vendu, le droit d'exploiter des— ? 107.

Carrières de pierre :—Quels sont les noms de ceux qui ont obtenu le droit d'exploiter des— ? 124.

Carte-électorale :—Est-ce l'intention du gouvernement de remanier la— de la ville de Montréal ? 49.

Carte électorale :—Le gouvernement a-t-il entrepris le remaniement de notre— ? 371.

Carte officielle :—Quelle est la date de la dernière—de la province de Québec ? 136.

Carte officielle :—Quelle est l'échelle de la—de la province de Québec publiée le 1er octobre 1907 ? 249.

Cercles agricoles :—Combien les—ont-ils dépensé chaque année pour l'achat d'animaux reproducteurs et de graines de semence ? 426.

Cercles agricoles :—Quel montant les—de Saint-Benoit, de Sainte-Scholastique, de Saint-Eustache et de Saint-Hermas, ont-ils reçu du gouvernement en 1896 ? 351.

Cerf :—Le gouvernement a-t-il acheté un— ? 100.

Charbon :—Combien de tonnes de—le gouvernement a-t-il achetées, chaque année, depuis 1900 ? 492.

Chasse et pêche :—Quels ont été les revenus provenant de la— ? 248.

Chatille Henri :—Possède-t-il des billets de location ou des Lettres patentes pour des lots de la Couronne ? 123.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Chauveau, Alexandre :—Depuis combien de temps—est-il employé au département des Terres ? 204.

Chemins :—Quelles sont les municipalités qui ont obtenu une subvention pour l'entretien de leurs— ? 50.

Chemins à barrière Montréal :—Quels sont les membres actuels de la commission des— ? 151.

Chemins de colonisation (Beauce) :—Quels sont les argents dépensés annuellement pour—dans le comté de Beauce ? 328.

Chemins de colonisation (Joliette) :—Quel est le montant octroyé par le gouvernement pour— ? 453.

Chemins de colonisation (Rouville),—Le gouvernement a-t-il payé quelqu'argent pour—dans le comté de Rouville ? 100.

Chemins de fer :—Quel montant le gouvernement a-t-il payé pour— ? 108.

Chemins de fer :—Quel montant le gouvernement a-t-il payé, pour subventionner des— ? 88.

Chemins et ponts de colonisation :—Quel est le montant dépensé pour chemins et ponts de colonisation ? 55.

Chèques officiels :—Le gouvernement sait-il que les—de la province de Québec, ne sont émis qu'en langue anglaise ? 506.

Cheval reproducteur :—Le gouvernement a-t-il contribué de quelque manière à l'achat d'un—pour le comté de Beauce ? 328.

Chevaux de trait belges :—Quel est le prix payé pour chacun des—achetés par le gouvernement ? 350.

Chronicle :—Quelle somme a été payée du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, à l'éditeur du journal "The Quebec— ? 239.

Chubb :—Le surintendant des assurances,—a-t-il fait des rapports en 1909 et 1910 ? 417.

Classification des lots (Compton) :—Le gouvernement a-t-il terminé la—du canton de Chesham ? 101.

Classification des lots (Compton)—:—Le gouvernement a-t-il terminé la—du canton Marston ? 337.

Colons :—Quels sont les—qui se sont établis dans les réserves de colonisation ? 296.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Colonial Lumber Co :—Le gouvernement est-il intervenu dans la cause de la—contre Jacob Morin ? 58.

Commissaires de licenses :—Quels sont les noms des—de la cité de Québec 366.

Commissaires des licenses :—Les—sont-ils tenus de donner des certificats de licence aux restaurants et aux hôtels ? 283.

Commissions scolaires de Montréal :—La compagnie spéciale pour étudier la question des—a-t-elle terminé ses travaux ? 48.

Commissions scolaires :—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il, en 1896-97 et en 1908-09, payée aux—? 421.

Commission scolaire protestante de Montréal :—Quels sont les membres actuels de la— ? 203.

Compagnie d'assurance :—Quelles étaient les sommes dues sur les billets de dépôts des— ? 454.

Compagnies d'assurance :— Quelles sont les—qui se sont enregistrées conformément à la nouvelle loi des assurances de Québec ? 221.

Compagnie d'imprimerie du Canada :—La—, contribue-t-elle au coût des illustrations du Journal d'Agriculture ? 139.

Comptoir :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 203.

Conseil Législatif : Combien coûte chaque année à la province le— ? 58.

Conserves alimentaires :—Combien y a-t-il de manufactures de—dans la province ? 138.

Conserves alimentaires :—Le gouvernement a-t-il accordé depuis 1907, des primes à la manufacture de —de Saint-Eustache, Deux-Montagnes ? 247.

Conserves alimentaires :—Quelles sont les manufactures de—qui ont bénéficié des primes du gouvernement ? 220.

Contables spéciaux :—Le gouvernement sait-il que les—nommés du district de Beauharnois ne sont payés qu'une piastres par jour ? 265.

Copistes :—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder une augmentation de salaire aux—des bureaux d'enregistrement à Montréal ? 312.

Côté Jean :—du Cap Chat, comté de Gaspé, est-il à l'emploi du gouvernement ? 70.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Coulombe, Flavien :—du Lac St-Jean a-t-il été destitué comme percepteur du revenu ? 284.

Coupe illégale de bois :—Le gouvernement a-t-il été réclamé des pénalités pour— ? 285.

Courrier du Canada :—Quelle somme a été payée du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, à l'éditeur du journal " Le— ? 239.

Demers David :—Le gouvernement est-il informé que David Demers, a pris des poursuites récemment pour braconnage ? 243.

Dette consolidée :—Quel était le chiffre de la—le 17 décembre 1891 ? 437.

Dette publique :—Quelle somme le gouvernement a-t-il versée au fonds d'amortissement de la— ? 439.

Dette publique :—Quelle somme le gouvernement a-t-il payée pour rembourser ou racheter la— ? 438.

D'Hellencourt Lefebvre :—Est-il à la connaissance du procureur-général que —a été condamné par le président du tribunal ? 61.

Diamètre réglementaire :—Le gouvernement sait-il qu'une grande partie des billots ont été coupés en dessous du— ? 2-7.

Dion Arthur :—Arthur Dion est-il à l'emploi du gouvernement ? 82.

Diplômes :—Quel est le nombre de—accordés depuis 1900 par les écoles normales de filles ? 188.

Documents de la session :—Par qui ont été publiés les—depuis l'année 1900 ? 307.

Dostalor M. :—L'inspecteur des assurances,—a-t-il fait, un rapport spécial sur des compagnies d'assurances mutuelles contre le feu ? 416.

Droits et licences :—Le gouvernement a-t-il fini de considérer les plaintes au sujet de l'augmentation des— ? 58.

Droits de pêche :—L'affermage des—de la rivière Moisie a-t-il été opéré le 17 février 1910 ? 59.

Droits de succession :—Quel montant le gouvernement a-t-il perçu par les— ? 120.

Drummond :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 302.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Ecoles des hautes études commerciales de Monréal :—Est-ce l'intention du gouvernement de proposer quelque modification qui de la loi régit les— ? 389.

Ecoles des hautes études commerciales de Montréal :—Combien a-t-il été dépensé, pour l'établissement de l'— ? 70.

Ecole ménagère de Montréal :— Combien d'élèves fréquentent l'— ? 107.

Ecole normale pour filles :—Combien y a-t-il d'—dans la province de Québec ? 99.

Ecole polytechnique de Montreal :- Quelle subvention le gouvernement a-t il payée chaque année à l'— ? 423.

Ecole technique de Montréal :—Combien a-t-il été dépensé pour l'établissement de l'— ? 49.

Ecole technique de Québec :- Combien a-t-il été depensé pour l'établissement de l'— ? 49.

Ecoles académiques :—Quelles sont les municipalités qui ont reçu de l'aide pour la construction d'— ? 396.

Ecoles du soir :—Combien d'—le gouvernement a-t-il subventionnées ? 424.

Ecoles élémentaires :—Le Secrétaire a-t-il fait mettre dans les—des tableaux reproduisant les choses les plus usuelles de la vie ? 57.

Ecoles ménagères :—Combien d'—le gouvernement a-t-il subventionnées ? 425.

Ecoles pauvres :—Quel montant le gouvernement a-t-il distribué comme aide aux— ? 252.

Ecoles publiques :—La municipalité scolaire de Ste-Elizabeth, Joliette, a-t-elle toujours sa part du fonds des écoles publiques ? 115.

Ecoles techniques :—La Commission des—a-t-elle acheté un terrain à Montréal ? 151.

Echevins de Montréal :—Le gouvernement est-il informé qu'il appartenait au Procureur-Général d'intenter des poursuites contre certains— ? 71.

Empierrement des chemins :—Quelles sont les municipalités qui ont obtenu une subvention annuelle pour l'— ? 50.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Employés permanents :—Combien y a-t-il d'—ou autres, dans le département des Terres de la Couronne ? 245.

Emprunts :—Quels—ont été remboursés en tout ou en partie depuis le 17 décembre 1891 jusqu'au 23 mai 1897 ? 506.

Emprunts :—Quels—ont été remboursés depuis le 1er juillet 1897 ? 437.

Emprunts temporaires.—Combien d'—et permanents le gouvernement de cette province a-t-il contractés ? 507.

Enfants d'écoles.—Quel est le nombre d'—dans la province de Québec ? 134

Etalons :—Le gouvernement a t-il acheté des—en Belgique ? 306.

Evénement L' :—Combien les éditeurs du journal " L'Evénement ", ont-ils reçu de l'Assemblée législative ? 238.

Evénement L' :—Quelle est la date du contrat de " l'Evénement " ? 533.

Evénement L' :—Quelle somme a été payée du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, aux éditeurs du journal— ? 238.

Exposition de Bruxelles :—Le gouvernement a-t-il intention de faire représenter la province de Québec à l'— ? 71.

Fonds de bâtisses et de jurés—Combien le district de Saint-Hyacinthe a-t-il versé au— ? 96.

Fonds de pension des instituteurs :—Quel montant le gouvernement a-t-il versé au— ? 423.

Fortin, de Portneuf Gaspé :—A-t-il coupé du bois sur les terres de la couronne par M.— ? 285.

Gagné, Auguste :—Le gouvernement sait-il qu'—,autrefois douanier du gouvernement canadien à Chambord a été destitué pour irrégularités.

Garde-chasse :—Le gouvernement a-t-il nommé un—chargé de la protection du gibier sur la côte nord du St-Laurent ?— 220.

Gauthier, L. J. :—A quelle date le gouvernement a-t-il chargé—de faire des études préliminaires, du Code municipal ? 89.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Gauthier, L. G. :—Le gouvernement a-t-il donné instruction à—de faire rapport sur le travail préliminaire du Code municipal ? 137.

Gauthier, L. J. :—Quel est le crédit à même lequel le gouvernement a payé le traitement à— ? 452.

Gazette The :—Quelle somme a été payée du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, aux éditeurs du journal " — ? 239.

Girard Alexandre :—Est-il à l'emploi du gouvernement ? 59.

Girard Alexandre :—Est-il vrai qu'—est à préparer une brochure pour le compte du gouvernement ? 389.

Giroux, Joseph :—M.—percepteur du revenu au Lac St-Jean, a-t-il été destitué ? 284.

Glace :—Est-il vrai que le gouvernement a vendu le privilège exclusif de prendre de la—sur la rivière Gatineau ? 84.

Gaudreau, Pitre :—Percepteur du revenu, au Lac St-Jean, est-il garde-forestier ? 241.

Grande-Rivière :—Le gouvernement a-t-il exercé sa discrétion sur certains lots de la seigneurie de la— ? 285.

Greffier de la Cour d'appel :—Quel est le nom du—à Montréal ? 494.

Guérin rang :—Quand l'ordre de vendre tous les lots du 5ième—a-t-il été donné par le Ministre des Terres et Forêts ? 372.

Hansard :—Le gouvernement a-t-il mis sérieusement à l'étude, le projet de reprendre la publication d'un— ? 109.

Homogénéisation du lait :—Est-il vrai que le gouvernement a l'intention d'encourager et d'aider l'industrie de l'— ? 371.

Hôteliers de Lévis :—Quels sont les—qui ont été mis à l'amende ?—116.

Hôteliers et épiciers :—Quels sont les—licenciés qui ont été mis à l'amende dans le district d'Arthabaska ? 139.

Houle :—Le gouvernement sait-il que le jury n'a pu s'accorder lors du procès des frères— ? 267.

Huntingdon :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 300.

Iberville :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté— ? 222.

INTERPELLATIONS AU NINISTÈRE :—*Suite.*

Impression :—Le département de l'agriculture a-t-il passé quelque contrat pour l'—de certains rapports ? 338.

Impression :—Le gouvernement a-t-il en 1897 passé quelque contrat avec certains éditeurs de journaux pour l'— ? 264.

Impressions des documents publics :—Le gouvernement se propose-t-il de mettre fin au système de patronage dans l'— ? 326.

Impressions et reliures :—A quel montant s'élève le coût total des travaux —pour les deux Chambres de la Législature ? 71.

Imprimeur du Roi :—Combien y a-t-il eu d'application pour la position — ? 326.

Industrie laitière :—Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé comme encouragement à l'— ? 256.

Inspecteurs des fabriques :—Par qui sont nommés les—de beurre et de fromage ? 172.

Inspection des fabriques :—Quand a été établie l'—de beurre et de fromage non syndiquées ? 439.

Instituteurs :—A combien s'élève le montant total payé en salaires aux— 202.

Institutrices :—Quel est le nombre des institutrices enseignant dans les écoles élémentaires catholiques de la province de Québec ? 189.

Instruction publique :—Est-ce l'intention du gouvernement de faire amender la loi de l'— ? 188.

Instruction publique :—Est-ce l'intention du gouvernement de faire amender la loi de— ? 240.

Instruction publique :—Est-il vrai que le gouvernement a l'intention d'établir un ministère de l'— ? 193.

Instruction publique—Le comité catholique du Conseil de—a-t-il adopté certaines résolutions ? 420.

Instruction publique :—Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé pour l'— ? 249.

Intérêt annuel :—Quelle somme l'—payable sur la dette consolidée représentait-il le 17 décembre 1891 ? 437.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Journal d'Agriculture :—Qui imprime le—? 63.

Jordan, Chs. :—Charles Jordan, de Québec, est-il à l'emploi du gouvernement comme clerc sessionnel? 379.

Jonquières et Baie des Ha ! Ha ! :—Le ministère des travaux publics a-t-il approuvé les tracés et plans du chemin de fer entre—? 242.

Jours juridique .—Est-il à la connaissance du gouvernement que tous les—du mois de juin sont des jours de terme? 421.

Juges additionnels :—Le gouvernement a-t-il fait des démarches auprès des autorités fédérales pour la nomination des trois? 350.

Jutras Léopold :—Léopold Jutras et Ludger Caron, accusés de parjure ont-ils été arrêtés? 139.

Laferté, Hector :—M.—de Québec, est-il à l'emploi du gouvernement? 372.

"*La Métropole de demain*" :—Le gouvernement a-t-il acheté des exemplaires du livre—? 138.

Lamontagne, David :—A-t-il été employé pour des travaux exécutés à la résidence du lieutenant-gouverneur? 466.

La Naudière :—Le gouvernement sait-il que le siège de la division de—est vacant au Conseil législatif? 130.

Landry, Camille :—Est-il à la connaissance du gouvernement qu'un nommé—a été accusé en justice, vers le mois de décembre 1907? 380.

Lettres :—Combien le département des Terres et Forêts a-t-il reçu de—pendant le dernier exercice financier? 244.

Licences d'auberge :—Combien de—le gouvernement a-t-il octroyées? 485.

Licences d'hôtel :—Quel a été le total du revenu de la province provenant des droits sur—? 82.

Licences d'hôtel :—Quel a été le tarif des—depuis 1905? 417

Limites à bois :—Combien le gouvernement a-t-il perçu le long du Transcontinental? 452.

Limites à bois :—Le gouvernement a-t-il vendu, des—durant l'exercice financier de 1908? 97.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Limites à bois :—Le gouvernement a-t-il vendu des—? 123.

Limites à bois :—Le gouvernement a-t-il vendu des—depuis le 1er juin 1906? 56.

Limites à bois, (Montmagny)—:—Quelle était la superficie des—de l'agence de Montmagny? 124.

Limites à bois, propriétaires de—:—Combien de—ont eu leurs concessions révoquées, depuis 1887? 136.

L'Islet :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de—? 332.

Loi de pêche :—Le gouvernement a-t-il institué quelques poursuites, en vertu de la—? 287.

Loi des 12 *enfants* :—Comment se fait-il que le gouvernement n'aurait payé qu'un montant de $400.00, en vertu de la—? 451.

Loi des 12 *enfants* :—Le Ministre des Terres et Forêts a-t-il payé des primes de $50.00, en vertu de la loi des—? 89.

Loi des licences :—Est-ce l'intention du gouvernement de proposer à la présente session, quelque modification à la—? 313.

Loi des licences :—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter des amendements à la—? 333.

Loi des licences :—Le gouvernement a-t-il fini d'étudier la question d'amendement à la—? 415.

Lots, demandes de :—Y a-t-il des—dans le rang Patton? 135.

Lots de grève :—Quel a été la recette de la province, provenant de la vente ou concession des—? 150.

Lots de 500 *acres* :—Quels sont les noms des personnes à qui le gouvernement a concédé 1627 acres de terres qu'il a déclaré avoir concédés par—? 451.

Lots, canton Rollette—:—Quels sont les lots l'—comté de Montmagny, qui ont été classifiés suivant la loi de 1904? 123.

Lots, (Montmagny) :—Quels sont les—dont la vente doit être résiliée dans Montmagny? 123.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Lots réalisation de :—Quels sont les—qui doivent être résiliés dans le comté de Montmagny ? 155.

Lots Ste-Perpétue :—Combien y a-t-il de lots révoqués dans— ? 135.

Madriers :—Combien y a-t-il de—aux gares de l'Intercolonial ? 130.

Magnan C. J. :—Le gouvernement a-t-il acheté le livre de— ? 302.

Maisons d'écoles—A quel chiffre s'est élévé, le nombre des—classées comme médiocres, mauvaises ? 219.

Maisons d'écoles :—Quelle était, la valeur des—en cette province en 1896-1897 ? 251.

Premier clerc Malony :—Quel était le—dans le département du Secrétariat Provincial, le 10 septembre ? 415.

Martin, curé :—M. le—de St-Perpétue détient-il des lots du gouvernement et combien ? 124.

Manuel d'agriculture :—Quel est le—en usage dans les écoles—de la province de Québec ? 313.

Mégantic :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 302.

"*Mercury*" :—Quelle somme a été payée du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, à l'éditeur du journal "Quebec" — ?239.

"*Minerve La*" :—Quelle somme a été payée du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, aux éditeurs du journal "La Minerve" ? 240.

Mines :—Quels ont été les revenus provenant des—pour chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1892 ? 249.

Ministre de la colonisation :—Qui a été—des mines et des pêcheries du 2 juillet 1905 au 1er juillet 1907 ? 220.

Ministre de la colonisation :—Qui a été—depuis le 1er octobre 1907, jusqu'à aujourd'hui ? 266.

Ministre de la colonisation et des Travaux publics :—Qui a été—depuis le 1er juillet 1900. jusqu'au 1er juillet 1905 ? 265.

Missisquoi :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 396.

Mon Premier livre :—Combien d'exemplaires de—le gouvernement a-t-il fournis aux commissions scolaires durant l'année 1908-1909 ? 288.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Montreal Herald :—Combien le—a-t-il reçu d'argent provenant du Trésor Public de cette province ? 307.

Montréal Life Association :—La compagnie d'assurance—est-elle organisée sous l'autorité des lois de la province de Québec ? 313.

Municipalités scolaires :—Quel est le montant de l'octroi que chacune des —des comtés des Deux-Montagnes et d'Argenteuil ont reçu du gouvernement en 1896 ? 369.

Naissances :—Combien y a-t-il eu de—dans la province de Québec en 1899 ? 58.

Nicolet :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 221.

Nolin Joseph :—Est-il à la connaissance du gouvernement qu'un nommé —a été condamné pour vendre de la boisson sans licence ? 60.

Oyamel Cie :—La—a-t-elle coupé du bois sur les terres de la Couronne depuis 1908 ? 265.

Palais de Justice :—Le gouvernement a-t-il construit, des—dans la province de Québec, en dehors de Montréal depuis 1897 ? 138.

Palais de Justice—Beauharnois :—Le gouvernement sait-il que le—est inoccupé ? 483.

Palais de Justice—Montréal :—Le gouvernement se propose-t-il de construire, un nouveau— ? 193.

Palais de Justice de Montréal :—A quelle somme s'élève le coût total des travaux au—de 1890 à 1900 ? 47.

Palais de Justice de Montréal :—A quelle date le gouvernement a-t-il transporté dans la nouvelle annexe du—ses bureaux ? 172.

Palais de Justice de Montréal :—Le gouvernement a-t-il pris connaissance des plans et profits du nouveau—projeté à Montréal ? 379.

Pekouagami :—Quel est le montant d'argent qui a été payé sur le bateau le— ? 243.

Pénalités :—A combien s'élève le montant des—chargées aux propriétaires de limites ? 364.

Pénalités des droits de coupe :—A combien s'élève le montant des— ? 362.

Percepteur du revenu :—Qui est—à Roberval ? 284.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Permis de coupe :—Quels sont les noms des vingt-cinq porteurs de—de bois, dont les permis ont été annulés depuis 1887 ? 192.

Permis de pêche :—Le gouvernement a-t-il accordé des—dans le lac des Deux Montagnes, dans la rivière Ottawa ? 447.

Plans et devis du pont de Québec : —Le gouvernement a-t-il en sa possession des— ? 102.

Police provinciale à Montréal :—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder une augmentation de salaire aux membres de la— ? 312.

Pont de Milton Shefford : —Est-ce vrai que le gouvernement aurait refusé tout octroi pour la construction d'un— ? 139.

Pont de Milton Shefford :—Le gouvernement a-t-il reçu une demande de subsides pour la construction d'un— ? 101.

Pont—L'Ange Gardien :—Le gouvernement a-t-il reçu une demande de subsides pour la construction d'un—comté de Rouville ? 98.

Pont de L'Ange Gardien :—Quelle action le gouvernement a-t-il pris concernant le— ? 138.

Pont de péage (Assomption) :—Combien le gouvernement a-t-il payé pour la construction d'un—situé sur la rivière l'Assomption ? 378.

Pont de Québec :—Combien le gouvernement a-t-il payé à la compagnie du— ? 116.

Pont de Québec :—Combien le gouvernement a-t-il payé pour le— ? 136.

Pont de Québec :—Quel montant le gouvernement s'était-il engagé à payer à la compagnie du— ? 451.

Ponts en fer :—Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé pour aider à la construction de— ? 254.

Pouvoirs d'eau :—Quel est le montant perçu de la vente, des— ? 149.

Presse La :—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une loi concernant— ? 59.

Prison de Montréal :—Combien a coûté la nouvelle— ? 55.

Professeurs de l'Ecole Normale Jacques-Cartier de Montréal :—Le gouvernement a-t-il fini d'étudier le projet d'augmenter le salaire— ? 369.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Propriétaires de limites à bois :—Y-a-t-il des—qui n'ont fait aucune exploitation de concessions forestières ? 295.

Protonotaire du district de Terrebonne :—Le gouvernement a-t-il des plaintes concernant le— ? 58.

" *Province de Québec* " *La* :—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire imprimer le volume intitulé :— ? 158.

Quebec Chronicle :—Quelle est la date du contrat The— ? 533.

Quebec & Lac St-Jean :—L'honorable ministre des Travaux Publics a-t-il reçu des plaintes au sujet de l'élévation très forte de ses taux, faite par la compagnie— ? 373.

Quebec Land Co. (Limitée) :—Quand a été constitué— ? 379.

Rang Patton :—Le gouvernement a-t-il annoncé comme devant être résilié les lots 27 et 28 du premier rang Patton ? 158.

Rapports des Travaux Publics :—Par qui ont été imprimés les rapports—depuis l'existence de ce département ? 286.

Rapports des Terres et Forêts :—Par qui ont été publiés les—depuis son existence ? 325.

Raymond Hubert :—Le gouvernement sait-il que—a laissé la province ? 471.

Rédacteurs de journaux :—Combien a coûté l'installation— ? 289.

Régime électoral :—N'est-il pas vrai que le gouvernement avait l'intention de présenter une mesure concernant le— ? 371.

Rentes seigneuriales :—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter quelque mesure concernant l'abolition des— ? 372.

Revenu de Montréal :—Quel chiffre total des revenus par le gouvernement dans la ville de Montréal— ? 154.

Richmond :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 371.

Rimouski :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté— ? 467.

Rivières et lacs :—Combien de—la province de Québec sont loués à des clubs ? 138.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Routes de colonisation :—Combien a-t-il été payé dans le comté de Matane pour les— ? 466.

Routes nationales :—Le gouvernement se propose-t-il de construire de — ? 327.

Routes provinciales :—Est-ce l'intention du gouvernement d'entreprendre grandes la création de— ? 136.

Routes rurales :—Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé pour aider à l'amélioration des— ? 255.

Rouville :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 301.

Salaire des hussiers audienciers :—Quel est le salaire actuel des—au palais de justice de Montréal ? 101.

Salaires des institutrices :—Quels sont les comtés où le—est au-dessous de cent piastres ? 60.

Salaire du messager :—Quel est le—de l'Assemblée législative, (galerie réservée aux rédacteurs et éditeurs de journaux). 312.

Santé des élèves :—Est-ce l'intention du gouvernement de prendre sans retard, les moyens de faire protéger la—dans les écoles ? 101.

Secrétaire provincial rapports du :—Par qui ont été imprimés les—depuis l'année 1900 ? 300.

Shefford :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 327.

Sherbrooke :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 333.

Shérif d'Iberville :—Qui agit actuellement comme—du— ? 193.

Sociétés d'agriculture :—Combien les—ont-elles dépensé chaque année pour l'achat d'animaux reproducteurs ? 425.

Sociétés d'agriculture :—Quel montant le gouvernement a-t-il été autorisé à payer aux— ? 325.

Sociétés de colonisation :—En 1895-96 quel était le montant voté pour les—? 288.

Sociétés de colonisation : Quel était en 1906, le montant voté destiné aux—? 288.

Sociétés de colonisation :—Quel usage le ministre de la—a-t-il fait du montant voté en 1906 pour les— ? 303.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Soleil (*Limitée*) *Le* :—Combien, la compagnie de publication—a-t-elle reçu de l'Assemblée législative ? 218.

Soleil (*Limitée*) *Le* :—Quelle somme a été payée depuis le 1er juillet 1904 à la compagnie de publication ? 217.

Sommes mentionnées par l'hon. M. Taschereau :—Est-il vrai que le gouvernement a dépensé les—dans sa réponse à l'interpellation de M. Plante ? 448.

Soulanges—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 465.

Souvenirs politiques :—Quel usage a fait le gouvernement des 250 exemplaires— ? 61.

Stanstead :—Combien y a-t-il d'école dans le comté de— ? 248.

Statuts refondus :—Le gouvernement a-t-il demandé des soumissions pour l'impression des— ? 82.

Statuts refondus :—Pourquoi n'y a-t-il pas de table alphabétique à la fin des deux volumes des— ? 112.

Statuts revisés :—Est-il vrai que l'édition anglaise des—de la province, a été publiée par un imprimeur d'Ontario ? 395.

St-Félicien Lac St-Jean :—Le gouvernement a-t-il demandé des soumissions pour le bois servant au pont de la rivière— ? 243.

Saint-Maurice :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 467.

Subsides en terres :—Les—pour un réseau de chemin de fer entre Jonquières et la Baie des Ha ! Ha ! sont-ils localisés ? 242.

Subvention d'académies cemmerciales ,—Quelles sont les conditions scolaires, à qui le gouvernement a payé des— ? 464.

Subvention en terre :—Quelles sont les compagnies de chemin de fer qui ont gagné— ? 189.

Successions :—Quel a été le revenu provenant des taxes imposées sur les— ? 85.

Surintendant de l'instruction publique rapports de :—Par qui ont été publiés les—depuis l'année 1900— ? 301.

Tanguay & Frère et Lecours :—Quels sont les montants payés par M. M.— ? 124.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Taxe de péage :—Combien y a-t-il de rivières sur lesquelles une—a été fixée ? 189.

Taxes des corporations commerciale :—Quel a été le revenu provenant des—? 83.

Taxes scolaires : —Quelles sommes les contribuables ont-ils, depuis le 1er juillet 1887, payées à titre de—? 250.

Taxes scolaires spéciales :—Quelles sommes les contribuables ont-ils payées à titre de—? 251.

" *Telegraph* " :—Quelle somme a été payée depuis le 1er juillet 1904, à la compagnie de publication du—? 217.

Téléphones :—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter un bill à l'effet de contrôler toutes les compagnies de—? 247.

Témiscouata :—Combien y a-t-il eu d'acres de terres vendues pour toutes fins, excepté sur billets de location, dans le comté de—? 288.

Terme criminel :—Quand a eu lieu le dernier—pour le district de Beauharnois ? 130.

Termes criminels :—Combien y a-t-il eu de—pour le district de Beauharnois, depuis 1898 ? 365.

Termes criminels :—Y a-t-il eu de—dans les districts judiciaires de Québec ? 155.

St-Théophile Beauce :—Est-il à la connaissance du gouvernement qu'une requête de—a été faite ? 328.

Timbres légaux : —Combien reste-t-il de—en langue anglaise seulement ? 202.

Timbres de loi :—Le gouvernement va-t-il émettre dans les deux langues des—? 96.

Touchette, Evrard :—Le gouvernement a-t-il payé une indemnité à la veuve et aux héritiers d'—? 59.

Transfert d'obligation :—Quel a été le revenu de la province provenant de la taxe imposée sur les—? 98.

Uniformité des titres :—Est-ce l'intention du gouvernement de donner l'? —? 99.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Uniformité des livres :—Est-il vrai que le gouvernement a l'intention d'établir l'— ? 71.

Ventes de lots :—Combien de—le gouvernement a-t-il annulées pendant l'année 1909— ? 246.

Vézina Jacques :—A-t-il obtenu quelques contrats du gouvernement ? 61.

Vigie La :—Quelle somme totale a été payée depuis le 1er juillet 1904, à la compagnie de publication de—pour abonnements, annonces, impressions, reliure, distribution et toute cause quelconque ? 217.

Vols de chevaux : Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de nombreux— ? 350.

Wolfe :—Combien y a-t-il d'écoles dans le comté de— ? 494.

INVESTEMENT TRUST Co. ; — The —. Loi pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale "The Investement Trust Company, Limited." Voir *Bills*, 149.

ISLE DE LA MADELEINE :— Voir *Documents*, 124, 125, 126.

IXWORTH, CANTON :— Voir *Documents* 127.

JOLIETTE :—Bill amendant la charte de la ville de Joliette. Voir *Bills*, 78.

JOURNAL D'AGRICULTURE :—Voir *Documents*, 128.

JUGES ADDITIONNELS ;—Voir *Documents*, 129.

JUTRAS LÉOPOLD ET LUDGER CARON:—Voir *Documents*, 130.

KEHAL, JESHURIN—:—Bill constituant en corporation la congrégation Kehal Jeshurin. Voir *Bills*, 53.

KELLEY, JOHN HALL—:—Voir *Documents*, 131.

KENOGAMI :—Voir *Documents*, 132, 133.

LACASSE, PIERRE :—Enquête sur—:—Voir *Documents*, 134, 135, 136.

LACHINE GENERAL HOSPITAL :—Bill constituant en corporation :"The Lachine General Hospital." Voir *Bills*, 109.

LACOMBE, EDGAR :—Voir *Documents*, 137.

LACASSE
~~LACROIX~~, ADALBERT :—Bill permettant à Adalbert LACASSE ~~Lacroix~~ de changer son nom en celui d'Adalbert Trudel. Voir *Bills*, 100.

LACS, COMTÉ DE TERREBONNE :—Voir *Documents*, 138.

LAC GAUTHIER ET LAC OUIMET :—Voir *Documents*, 139.

LAFOND, ANDRONIQUE :—Bill autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Andronique Lafond à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen. Voir *Bills*, 118.

LAFOND VS CHAMPAGNE :—Voir *Documents*, 110.

LAMY, LOREZO :—Bill autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Lorenzo Lamy à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique. Voir *Bills*, 107.

L'ANGE-GARDIEN :—Voir *Documents*, 141.

LANGELIER, CHRYSOSTOME :—Voir *Documents*, 142, 143.

LANGEVIN, STEPHEN :—Bill autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Stephen Langevin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique. Voir *Bills*, 102.

LANGLOIS, POLYDORE :—Voir *Documents*, 144, 145.

LANIEL, A. :—Voir *Documents*, 146.

LAPRAIRIE :—Bill concernant la Commune de Laprairie. Voir *Bills*, 129.

LAROSE ALCIDE-LOUIS :—Bill autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Alcide-Louis Larose au nombre de ses membres. Voir *Bills*, 147.

LECLERC, C.-F. :—Voir *Documents*, 148.

LEGAULT J.-B. :—Voir *Documents*, 147.

" LE SOLEIL ", LIMITÉE :—Voir *Documents*, 149, 150.

LEVERT, CLÉOPHAS :—Voir *Documents*, 151.

LICENCES D'HOTEL :—Voir *Documents*, 152.

LICENCES, LOI DES —:—Bill amendant la loi des licences de Québec et la loi concernant la fermeture des auberges. Voir *Bills*, 38.

LICENCES (MÉGANTIC) :—Voir *Documents*, 154.

Lieutenant-gouverneur :

1. Discours du trône à l'ouverture de la session, 11. Adresse en réponse, grossoyée et présentée par les membres du Conseil législatif, 43.
2. Adresse à la mort du roi Edouard VII et l'accession au trône du roi George V, 315.
3. Adresse en adoptant un bill sujet à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, schedule 8, 517, 531.
4. Discours à la cloture de la session, 548.
5. Recommande l'adoption d'un bill privé, 228.
6. Invite la Chambre à se rendre au Conseil legislatif à l'ouverture de la session, 1. A la cloture de la session, 542.
7. Accusant réceptiou de l'adresse en réponse au discours du trône, 87.
8. Transmettant le rapport de l'imprimeur du Roi, 13.
9. Transmettant les estimés, 107.
10. Transmettant le rapport du Conseil exécutif concernant la régie interne de l'Assemblée législative, 14.
11. Transmettant le rapport concernant certaines nominations du service civil, 14.

LIGUE ANTITUBERCULEUSE DE QUÉBEC :—Bill constituant en corporation la Ligue antituberculeuse de Québec. Voir *Bills*, 141.

LOI DE DOUZE ENFANTS :—Voir *Documents*, 155.

LOI DES LICENCES :—Voir *Documents*, 153.

LOI ÉLECTORALE DE QUÉBEC :—Bill insérant l'article 386*a* dans la loi électorale de Quebec. Voir *Bills*, 164.

LOI 6 EDOUARD VII, CHAPITRE 4 :—Bill amendant les lois 6 Edouard VII, chapitre 4, et 8 Edouard VII, chapitre 5. Voir *Bills*, 26.

LOI 6 EDOUARD VII, c. 4, et 8 EDOUARD VII, c. 5. :—La Chambre en comité pour considérer certaines résolutions amendant la—, 509. Voir *Bills*, 26.

LONGUE-POINTE :—Bill amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe. Voir *Bills*, 111.

LONGUE-POINTE :—Bill amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe. Voir *Bills*, 143.

LONG-SAULT :—Bill constituant en corporation The Long Soo and Abittibi Railway Company. Voir *Bills*, 175.

LOTS DE COLONISATION :—Voir *Documents*, 156 à 174.

LOTS DE GRÈVE :—Voir *Documents*, 174.

LOUISEVILLE, ACADÉMIE DE :—Voir *Documents*, 175, 176.

LUCIER, L.-B. :—Correspondance de :—Voir *Documents*, 177.

MAGENTA :—Voir *Documents*, 178.

MAGOG :—Bill amendant la loi constituant en corporation la ville Magog. Voir *Bills*, 138.

MAISONNEUVE :—Bill amendant la charte de la ville de Maisonneuve. Voir *Bills*, 94.

MANDATS SPÉCIAUX —:—Etats des.—179.

MANUFACTURES :—Voir *Documents*, 189.

MARCOUX, JOSEPH-DÉSIRÉ-ADOLPHE :—Bill autorisant le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, à admettre Joseph-Désiré-Adolphe Marcoux, à la pratique de la médecine de la chirurgie, et de l'abstétrique. Voir *Bills*, 55.

MARTIN, PIERRE-PAUL :—Bill validant l'acte de partage et division de la succession de feu Pierre-Paul Martin, en date du trois février mil neuf cent dix. Voir *Bills*, 52.

MCLAREN & CO., LTD. :—Voir *Documents*, 182, 183.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES :—Bill amendant la loi des médecins vétérinaires de la province de Québec. Voir *Bills*, 170.

MÉTROPOLE DE DEMAIN :—Voir *Documents*, 181.

MINES ET PÊCHERIES :—Voir *Documents*, 184.

MOISIE, RIVIÈRE :—Voir *Documents*, 185, 186.

MONTCALM, VILLE DE :—Bill amendant la charte de la ville de Montcalm. Voir *Bills*, 60.

MONTRÉAL, CITÉ DE :—Bill amendant la charte de la cité de Montréal. Voir *Bills*, 128.

MONTRÉAL-EST :—Bill constituant en corporation la ville de Montréal-Est. Voir *Bills*, 56.

" MONTREAL HERALD " :—Voir *Documents*, 187.

" MONTREAL LIFE AID ASSOCIATION " : -Voir *Documents*, 188.

MONTRÉAL, PLAN DE LA CITÉ DE :—Bill faisant disparaître du plan de la cité de Montréal, la ligne homologuée de l'avenue Papineau, ci-devant rue Monarque, entre la rue Notre-Dame, et le droit de passage de la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique. Voir *Bills*, 115.

" MONTREAL STREET RAILWAY " :—Bill amendant les lois qui concernent le " Montreal Street Railway Company ". Voir *Bills*, 70.

" MONTREAL UEDERGROUND " :—Bill constituant en corporation, " The Montreal Underground and Elevated Railway Company." Voir *Bills*, 89.

Motions :

1. Que le Code municipal soit amendé en y introduisant le vote au scrutin secret, 158.

2. Que la Chambre approuverait la création d'un fonds spécial destiné à l'encouragement des artistes, savants et littérateurs. Adoptée sur division, 304.

3 Qu'un comité spécial soit nommé pour étudier l'organisation d'une police provinciale. Adoptée sur division, 317.

4. Qu'il serait apportun de nommé un comité chargé d'étudier les moyens de doter Montréal, de parcs et de promenades, etc. Débat ajourné, 333. Adopté, 432.

5. Que toutes les règles soient suspendues concernant une pétition et un bill, retirée, 336.

6. Que le maire (1) de chaque municipalité devrait être élu par les électeurs, 389.

7. Que les fils de cultivateurs qualifiés pour voter aux élections provinciales, devraient avoir le droit de voter aux élections municipales. Débat, ajourné, 389.

MOTIONS :—*Suite.*

8. Que la lettre de René Dupont, au sujet de l'exode des Canadiens-Français, soit produite. Débat, question d'ordre, rejetée 160. Ajourné, 161.

9. Que la correspondance entre le gouvernement et le Crédit Foncier Canadien, de Providence, R. I., soit mise devant la Chambre. Débat, 222. Ajourné, 223.

10. Que les documents concernant la concession de lots dans les cantons Lussier et Archambault, soient mis devant la Chambre. Débat, 334. Continuation, 335.

MUNICIPALE, ADMINISTRATION :—Voir *Motions*, numéro 7 et 8.

NATIONAL, LA :—Voir *Documents*, 190.

NICOLET :—Bill revisant et refondant la charte de la ville de Nicolet. Voir *Bills*, 64.

NOLIN, JOSEPH—:—Correspondance de—. Voir *Documents*, 191.

NORMANDIN, CANTON—:—Voir *Documents*, 192, 193.

NOTRE-DAME-DE-GRACES :—Bill amendant la charte de la ville de Notre-Dame-de Grâces. Voir *Bills*, 66.

NUSACH HOAARI :—Bill constituant en corporation "The Jewish congregation Nusach Hoaari, de Montréal. Voir *Bills*, 144.

OGILVIE JOHN—:—Bill ratifiant et confirmant l'acte de vente consenti par la succession de John Ogilvie à "The Young Christian Association," de Montréal. Voir *Bills*, 106.

ORATEUR :

1. Se rend avec la chambre, au Conseil législatif à l'ouverture de la session 1. A la clôture de la session. 542.

2. Informe la chambre qu'il a reçu le jugement et le rapport de l'élection contestée du district électoral de Drummond, 2.

3. Qu'un mandat pour un nouveau bref a été émis, 1, 3.

4. Qu'il a reçu les avis de vacance de St-Sauveur, Chambly, L'Islet, Kamouraska, Gaspé, Argenteuil et Richmond, 3 à 7.

5. Qu'il a reçu les certificats d'élection pour ces dits districts, 7 à 11, 38, 44.

ORATEUR :—*Suite.*

6 Soumet à la chambre le discours du trône, 11. Réponse à l'adresse en réponse au discours du trône, 87.

7. Communique à la Chambre le rapport du Bibliothécaire, 23. Etat des affaires des diverses institutions 40, 103, 269, 335, 386.

8. Décide des question d'ordre. Voir questions.

9. Ajourne la Chambre suivant l'ordre, 499, 512.

10. Reserve sa décision, 274, 504.

11. Rend sa décision, 274.

ORDRE DU JOUR :

1. Ordres rescindés, 397, 440.

2. Ordres annulés, 334.

3. Ordres de préséance, changés, 161.

4. Préséance des ordres du gouvernement, 161, 316.

5. Préséance des ordres du gouvernement après les interpellations, 467.

ORTENBERG LAURENT :—Bill autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Samuel Ortenberg à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique. Voir *Bills*, 76.

OTTAWA, RIVIERE—:—Pont sur la—. Voir *Documents*, 194.

OUTREMONT :—Bill amendant la charte de la ville d'Outremont. Voir *Bills*, 136.

OUVRAGES CANADIENS :—Voir *Documents*, 195.

PAGÉ ET CHRISTIN :— Voir *Documents*, 196.

PAGÉ, MARIE-LOUISE :— Correspondance. Voir *Documents*, 197.

PALAIS DE JUSTICE :— Voir *Documents*, 198, 199, 200

PARC SUR L'ILE DE MONTRÉAL :— Bill établissant une commission chargée d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour créer un système de parc sur l'île de Montréal. Voir *Bills*, 29,

PARENT, H. E. :— Voir *Documents*, 201, 202, 203.

PATRY, PAUL ;— Rapport de—:— 204.

PÊCHE ;— Permis de—:— 205.

PÉNALITÉS :— (Terres et Forêts.) Voir *Documents*, 206.

PÉTITIONS :—

1. De Jas. Stanford, demandant une loi concernant la propriétéde Dame S. A. Burkett, 20, 133.
2. De "The Montreal Central Terminal Co.", demandant une loi lui permettant de passer certains contrat, 31, 104.
3. De Dame M. Bentham demendant une loi concernant les biens de Wm. Bentham, 31, 104.
4. De "The Canada Auto and Taxi Co." pour augmenter son capital, 45.
5. De différentes paroisses demandant des amendements à la loi des licences, 170, 183, 200, 201, 207, 208, 215, 224, 230, 236, 263, 304, 315, 324, 335, 347, 348, 361, 362, 376, 387, 388, 414, 435, 447, 459, 464, 489.
6. Du Rvd. J. A. Z. Gauthier et autres, contre l'annexation de Rosemont, a Montréal, 387.

POMPIERS DE MONTRÉAL :—Bill amendant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal. Voir *Bills*, 137.

PONTS DE ST-JEAN ET D'IBERVILLE :—Bills accordant à la ville de St-Jean et à la ville d'Iberville les pouvoirs nécessaires à la construction et à l'entretien d'un pont métalique à circulation libre, sur la rivière Richelieu. Voir *Bills*, 174.

PONTS :—Voir *Documents*, 216, 217, 218

POULIN ERNEST :—Bill autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Ernest Poulin à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen. Voir *Bills*, 73.

PRATT JOHN :—Bill amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt. —Voir *Bills*, 120.

PRATT JOHN, SUCCESSION DE—;—Bill amendant la loi concernant lo succession de feu John Pratt. Voir *Bills*, 81.

PRISONS :—Voir *Document*, 216, 217, 218.

PROCUREUR-GÉNÉRAL :—Voir *Documents*, 219.

PROTONOTAIRE, TERREBONNE :—Voir *Documents*, 220-221.

QUEBEC, CITÉ DE :—Bill amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec. Voir *Bills*, 96.

QUEBEC ET LAC ST-JEAN :—Voir *Documents*, 223.

QUINZE, RIVIÈRE DES :—Voir *Documents*, 228, 229.

QUESTIONS D'ORDRE :

Questions d'ordre :—M. l'Orateur explique que le consentement unanime de la Chambre, est nécessaire pour suspendre un débat sur une motion régulière, 48.

Question d'ordre soulevée :—Un député n'a pas le droit de citer une lettre sans la déposer sur la table de la Chambre, 73. M. l'Orateur décide qu'il est permis à un député de faire connaître à la Chambre certaines informations contenues dans une lettre privée. 73.

Question d'ordre soulevèe :—Qu'il est permis de discuter les explications ministérielles. M. l'Orateur décide qu'il n'est pas permis d'engager un débat régulier mais qu'une motion d'ajournement peut toujours être proposée, 95.

Question d'ordre soulevée :—Qu'un document cité par un Ministre n'a pas été déposé sur la table. M. l'Orateur décide que le Ministre ayant déclaré qu'il déposerait le document, ses remarques terminées, le point d'ordre n'est pas fondé.

Question d'ordre soulevée :—Qu'un député parlant sur une question n'a pas le droit de proposer l'ajournement. M. l'Orateur décide qu'un député qui a la parole peut proposer l'ajournement, 160.

Question d'ordre soulevée :—1. Que la Chambre ne peut pas concourir dans les amendements faits en comité général parce que les plans des routes du chemin de fer souterrain n'ayant pas été produits devant le comité des chemins de fer. Qu'en conséquence, ce bill devrait, être de nouveau, renvoyé au comité des chemins de fer.

2. Que toutes les disposition de ce bill ne sont pas couvertes par les avis. Qu'en conséquence, le bill devrait également être renvoyé au comité des ordres permanents, 262.

M. l'Orateur décide 1. Qu'il appartient au comité des chemins de demander la production des plans. 2. La Chambre seule a le droit de renvoyer un bill à un comité et non l'Orateur.

Question d'ordre soulevée en comité général, concernant un bill : Que les noms des localités où une compagnie de chemin de fer doit opérer doivent être mentionnés dans le bill. L'Orateur réserve sa décision, 274. M. l'Orateur décide qu'une large interpretation doit être donnée au mot localités, dans la règle 57, et que la Chambre peut toujours décider une question d'ordre, 278, 279.

QUESTIONS D'ORDRE :—*Suite.*

Questions d'ordre soulevée concernant un bill :—Que l'amendement proposé n'indique pas les localités où le chemin de fer doit passer, M. l'Orateur décide que le mot " localités " peut s'appliquer à tout un district comme dans certains bills antérieurs, 279.

Question d'ordre :—M. l'Orateur lit la 76ème règle qui décrète que " les questions d'ordres qui s'élèvent en comité général sont décidées par le président, sauf appel à la Chambre," 279.

Question d'ordre soulevée en comité général sur un bill :—Que des plans indiquant ou les ateliers seront construits doivent être produits.

M. le Président a décidé que la production des plans se fait devant le comité des chemins de fer et non devant le comité général de la Chambre 279.

Question d'ordre soulevée en comité général sur un bill :—Que la Chambre ne peut changer le site des lignes de transmission d'un pouvoir d'eau sans que les plans des ateliers ne soient produits. M. le président fait rapport à l'Orateur que la règle n'ordonne pas que les plans soient produits devant le comité général de la Chambre. La décision du président est maintenue, 280.

Questions d'ordre soulevée contre une question de privilège : " Que celle-ci n'a pas été faite assez tôt : 2. Qu'un deuxième amendement ne peut pas être proposé à une motion pour que la Chambre se constitue en comité des subsides. ", 410.

M. l'Orateur décide qu'une question de privilège peut être soulevée à toutes phases de la procédure, excepté lorsqu'un vote de la Chambre est à être enregistré.

Sur le second point : par la motion devant la Chambre n'est pas la motion pour le comité des subsides mais une motion pour concourir dans des " résolutions " rapportées par le comité des subsides, 426.

Questions d'ordre soulevée, à une motion demandant d'inscrire sur l'ordre du jour un bill rapporté "préambule non prouvé. ".

M. l'Orateur décide comme suit :

" Il n'est jamais proposé à la Chambre d'adopter, amender ou rejeter le rapport du comité des bills privés d'un bill que le comité a adopté amendé ou rejeté.

" Le comité rapporte tous les bills qui lui sont renvoyés, parce qu'il est constitué spécialement pour cette objet, 504.

Questions d'orcre soulevées :—" Du moment que la Chambre a voté l'inscription au procès-verbal de paroles déclarées peu parlementaires par M. l'Orateur, le député qui a prononcé les dites paroles doit les retirer.

M. l'Orateur réserve sa décision.

Question d'ordre soulevée :—Qu'un ministre ayant la parole s'est servi d'expression peu parlementaire : M. l'Orateur dit que certaines paroles de

QUESTIONS D'ORDRE :—*Suite.*

l'honorable ministre ne sont peut être pas très parlementaires, mais que l'honorable député n'ayant pas précisé quelles paroles de l'honorable ministre ne sont pas parlementaires, il ne peut pas décider le point. 504.

Questions de privilège :—Question de privilège soulevée par l'hon. M. Caron qu'il n'a jamais prononcé les paroles qui lui sont attribuées. Débat, question d'ordre question de privilège adopté sur division. 410.

Question de privilège soulevée :—Qu'un député s'étant levé pour voter sur une question dans l'affirmative, son vote a été inscrit dans la négative.

M. l'Orateur déclare cette motion hors d'ordre, parce que la demande pour lire les noms des députés qui ont voté dans l'affirmative ou la négative doit être faite avant que le résultat d'un vote soit annoncé et ce en vue de la correction d'une erreur possible. Il est maintenant trop tard.

De plus l'honorable député avait le droit de .demander la lecture des noms. S'il ne l'a pas fait, il ne s'ensuit pas que les privilèges de la Chambre aient été violés. "

RECETTES ET DÉPENSES :—Etat des—. Voir *Documents*, 223.

RECTIFICATION DU NOCABULAIRE :—Voir *Documents*, 224.

RÉFORMES JUDICIAIRES :—Voir *Documents*, 225.

RÉGISTRAIRE :—Rapport du—. Voir *Documents*, 237.

REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL :—Bill pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Damien de Bedford, comté de Missisquoi. Voir *Bills*, 19.

REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL :—Bill pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon. Voir *Bills*, 13.

RÈGLES DE LA CHAMBRE :—

1. Comité nommé pour reviser les—, 46. Premier rapport, 74.
2. Suspendues à l'égard d'une pétition pour bills privés, 274.
3. Règle 49 suspendue sur la recommandation du comité, 237.
4. Suspendue à l'égard d'une pétition pour un bill, 237, 295. Sur division, 377.
5. Suspendues à l'egard de l'affichage des bills, 319, 378.
6. Motion pour suspendre toutes les règles à l'égard d'une pétition et d'un bill, retirée, 336.

RENTES SEIGNEURIALES :—Voir *Documents*, 226.

RENTES VIAGÈRES :—Bill déclarant incessibles et insaisissables les rentes viagères créées sous le régime de la loi du Parlement du Canada, 7-8, Edouard VII, chapitre 5. Voir *Bills*, 40.

REPATRIEMENT :—Agent de—. Voir *Documents*, 227.

RIVIÈRES DES QUINZE :—Voir *Documents*, 228, 229.

ROLETTE, CANTON :—Voir *Documents*, 230.

ROSE, BERNARD .—Rill autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Bernard Rose au nombre de ses membres, après examen. Voir *Bills*, 68.

ROSEMONT :—Bill amendant la charte du village de Rosemont. Voir *Bills*, 113.

SALABERRY DE VALLEYFIELD :—Bill amendant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield. Voir *Bills*, 131.

SAINT-GEORGE, CIE ÉLECTRIQUE DE :—Bill amendant la charte de la Compagnie électrique Saint-George. Voir *Bills*, 77.

SAINT-ISIDORE D'AUCKLAND :—Bill constituant en corporation la municipalité de Saint-Isidore d'Auckland. Voir *Bills*, 79.

SAINT-JÉROME :—Bill revisant et refondant la charte de la ville de Saint-Jérome. Voir *Bills*, 150.

SAINT-NICHOLAS :—Bill contituant en corporation "Saint Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Canada." Voir *Bills*, 148.

SAINT-PAUL DE MONTRÉAL :—Bill concernant la construction des églises et sacristie de la paroisse de Saint-Paul de Montréal. Voir *Bills*, 103.

SAINT-PAUL, JOLIETTE :—Bill pour rémédier à la perte de certains registre de de l'état civil pour la paroisse de Saint-Paul, dans le comté de Joliette. Voir *Bills*, 25.

SAINT-TITE :—Bill constituant en corporation la ville de Saint-Tite. Voir *Bills*, 65.

SAINT-VIATEUR :—Bills concernant la construction des église sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont. Voir *Bills*, 130.

SECRÉTAIRE ET RÉGISTRAIRE :—Rapport du—:—Voir *Documents*, 237.

SERVICE CIVIL :—Rapport du—:—Voir *Documents*, 239.

SHERBROOKE :—Bill amendant la charte de la ville de Sherbrooke. Voir *Bills*, 105.

SHERBROOKE, TRAMWAY DE :—Bill amendant la charte du chemin de fer urbain de Sherbrooke. Voir *Bills*, 84.

SHÉRIF DE MONTRÉAL : Voir *Documents*, 240.

SHERIF DE QUÉBEC :—Voir *Documents*, 241.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE :—La Chambre en comité pour considérer certaines résolutions concernant les—,47. Recommandation de Son Honneur en comité ; progrès, 127. Considérées, 162. Rapportées, lues 1ère et 2e fois, adoptées, renvoyées au comité sur le bill (3) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés d'agriculture. Voir *Bills*, 3.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE :—. Voir *Documents*, 242.

SOLEIL LE :—. Voir *Documents*, 242.

SOCIÉTÉS COOPÉRATINES AGRICOLES :—. Bill concernant les sociétés coopératives agricoles. Voir *Bills*, 33.

SOULANGES POWER CO :—Bill constituant en corporation " The Soulanges Power Company ". Voir *Bills*, 132.

STATISTIQUES MUNICIPALES :—. Voir *Docmuents*, 244.

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Bill amendant l'article 3180 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'appel à la Cour de revision de certains jugements rendus dans les Iles de la Madeleine. Voir *Bills*, 172.

STATUTS REFONDUS, 1909 :— Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux actions pour le recouvrement des rentes constituées. Voir *Bills*, 48.

STATUTS REFONDUS, 1909 :— Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les dentistes. Voir *Bills*, 171.

STATUTS REFONDUS, 1909 :— Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les compagnies minières. Voir *Bills*, 6.

STATUTS REFONDUS, 1909 :— Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés coopératives agricoles. Voir *Bills*, 5.

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés d'agriculture. Voir *Bills*, 3.

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Bill amendant l'article 4367 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'érection et à la division des paroisses, à la construction et à la réparation des églises, presbytères et cimetières et aux fabriques. Voir *Bills*, 23.

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Bill amendant l'article 6923 des Statuts refondus, 1909. Voir *Bills*, 46

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Blll érigeant le comté du Lac St-Jean en district judiciaire et amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code de procédure civile. Voir *Bills*, 36.

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Bill insérant l'article 1065*a* dans les Statuts refondus, 1909, et prohibant l'imposition des droits exigés des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu. Voir *Bills*, 152.

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la déclaration que doivent faire les compagnies légalement constituées. Voir *Bills*. 22.

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers. Voir *Bills*, 4.

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909 relativement aux cadavres qui peuvent servir à l'anotomie. Voir *Bills*, 12.

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux ventes de marchandises en bloc. Voir *Bills*, 20,

STEVENS, E. D. :—Application de—. Voir *Dcuments*, 245.

ST-CLEMENT DE BEAUHARNOIS :—Chemin de—. Voir *Documents*, 232.

ST-EMILE :—Agrandissement de—. Voir *Documents*, 233.

ST-EUSTACHE CANNING Co. :—Voir *Documents*, 234.

ST-EUPHÉMIE, MONTMAGNY :—Voir *Documents*, 235.

ST-JACQUES, ROBERT :—Bill autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Robert St-Jacques, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de obstétrique. Voir *Bills*, 74.

ST-JOSEPH DE DESCHAMBAULT :—Subvention—. Voir *Documents*, 246.

STE-MARGUERITE. TERREBONNE :—Agrandissement de—. Voir *Documents*, 236.

Subsides :

1. Estimés pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1910 et le 30 juin 1911. Référé, 107.

2. La Chambre en comité pour considérer les subsides, 43.

3. Motion ; La Chambre en comité des subsides. Débat, ajourné, 107, 291 ; reprise du débat, 126, 293 ; ajourné, 127. La Chambre en comité, 147.

4, La Chambre en comité, 147, 177, 199, 234, 322, 346, 361, 375, 374, 440, 446, 458, 463, 470, 473, 478, 484, 498, 505, 515, 520, 528, 534.

5. Résolutions rapportées, 147, 182, 200, 235, 323, 346, 361, 375, 385, 441, 446, 458, 463, 471, 473, 479, 484, 496, 505, 515, 521, 531, 536.

6. Adoptées, 147, 183, 260, 261, 323, 346, 361, 376, 412, 416, 461, 463, 496, 503, 505, 511, 515. 523, 531, 537.

7. Etude de certaines résolutions, remise, 235, 376, 385, 441, 446, 459, 472, 473, 479, 494, 633.

8. Etude de certaines résolutions, reprise, 260, 408, 455, 460, 471, 472, 560, 509, 514.

9. La Chambre en comité, rapport de progrès, 515.

10. Etude des résolutions en comité des subsides, interrompue par M. l'Orateur à six heures, 126, 144.

11. Le président du comité fait rapport qu'il a décidé un point d'ordre et que la Chambre a maintenu la décision, 279, 280.

12. Différeutes questions d'ordre et de privilège soulevées, 410.

13. Débat sur motion : que la Chambre se consittue encomité des subsi- 485. ajourné, Reprise, 495.

14. Amendement proposé à la motion : que la Chambre se forme en comité des subsides, rejeté, (M. Tellier). Débat ajourné, 127. Reprise, 144. Continué, rejeté, 145, (M. Sylvestre). Débat, 357. Reprise, 360, 495, 503. (M. Prévost).

15. Amendement proposé à la motion : Que la Chambre adopte certaines résolutions, rejeté, (M. Lavergne), 269, 293. Débat ajourné, 293. Reprise, rejeté, 321. Par (M. Cousineau), 383. Par (M. Sauvé), 409. Par (M. Patenaude), 455, Par (M. Tellier), 501. Par (M. Bernard, sous amendement par (M. Lévesque), adopté, 522.

16. Sous amendement de (M. Lévesque), à un amendement de (M. Bernard), adopté, 522,

SUBSIDES :—*Suite.*

17. Voies et moyens. La Chambre en comité de—. 43. La Chambre se constitue en comité de voies et moyens, 537. Résolution rapportée, adoptée, 537.

18. Bill (No 10) accordant à Sa Majesté les deniers nécessaires aux dépenses du gouvernement, pour l'année financière finissant le 30 juin b910, le 30 juin 1911 et pour toutes autres dépenses concernant le service public. (Hon. M. Mackenzie). Première, seconde et troisième lecture, adopté, 537. Adopté par le Conseil législatif, 542. Sanctionné, 548. (1 George V, c. 1).

SUBSIDES, BILL DES—:—. Bill (No 10) accordant à Sa Majesté les deniers nécessaires aux dépenses du gouvernement pour l'année financière finissant le 30 juin 1910 et le 30 juin 1911 et pour toutes autres dépenses concernant le service public. Voir *Bills*, 10.

1. Voies et moyens. La Chambre devant se constitner en comité de.—43.

2. La Chambre se constitue en comité de.— 537.. Résolution rapportée. adoptée, 537.

3. Bill accordant les deniers requis pour les dépenses du gouvernement durant l'année financière expirant le 30 juin 1910, le 30 juin 1911 et pour d'autres fins du service public. (Hon. M. Mackenzie). Première, deuxième et troisième lecture, adopté, 537. Adopté par le Conseil législatif, 542. Sanctionné, 548, (1 George V, c. 1.)

SUBURBAN TRAMWAY AND POWER CO :—Bill amendant la charte de la "Suburban Tramway and Power Company."—Voir *Bills*, 71.

SUBVENTION :—(St Joseph de Deschambault).—Voir *Documents*, 246.

SUCCESSION, DROITS DE—:—. Voir *Documents*, 238, 247.

SUCCESSION, DROITS SUR LES—:—. Bill amendant la loi de Québec relative aux droits sur les successions.—Voir *Bills*. 7.

"SYRIAN GREEK ORTHODOX" :—Bill constituant en corporation "The Syrian Greek Orthodox Church of Saint Nicholas.—Voir *Bills*, 125.

TALBOT, SYLVESTRE :—Requête de—. Voir *Documents*, 248.

TANGUAY, FRÈRE ET LECOURS :—Rapport de—. Voir *Documents*, 249.

TARDIF, JOSEPH :—Lot concédé à—. Voir *Documents*, 250.

TASSÉ, J. A. :—Correspondance de—. Voir *Documents*, 251.

TELEGRAPH, THE :—Voir *Documents*, 252.

TERMES CRIMINELS :—Voir *Documents*, 253.

TERRES ET FORÊTS :—Voir *Documents*, 253, 254, 255.

TIFFIN, JOHN :—Bill concernant la substitution John Tiffin. Voir *Bills*, 92.

TOUCHETTE, EVRARD :—Indemnité payé à—Voir *Documents*, 257.

TRANSCONTINENTAL :—Voir *Documents*, 258.

TRANSFERT D'ACTIONS :—Loi amendant la loi imposant une taxe sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions-obligations. Voir *Bills*, 35.

TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL :—Rapport—. Voir *Documents*, 259.

TREMBLAY EUCHARISTE :—Voir *Documents*, 260.

TROIS-RIVIÈRES —Bill amendant la charte de la cité des Trois-Rivières. Voir *Bills*, 134.

TUBERCULOSIS, LAURENTIAN SOCIETY FOR—:—Bill constituant en corporation The Laurentian Society for the Treatment and Control of Tuberculosis. Voir *Bills*, 69.

TURGEON HON. A.—Voir *Documents*, 261, 262, 263.

UNGAVA :—. Annexion de—. Voir *Documents*, 264.

UNION DU COMMERCE :— Bill refondant la charte de l'union des commismarchands de la cité de Montréal et donnant à cette dernière le nom de " L'Union du Commerce ". Voir *Bills*, 93.

URSULINES DE RIMOUSKI :—. Bill constituant en corporation le Monastère de l'Immaculé Conception des Ursulines de Rimouski. Voir *Bills*, 104.

VALLÉE, L. A. :—. Voir *Documents*, 265.

VALOIS, HENRI :—Rapport de.—Voir *Documents*, 266.

VENTE DE BOISSONS :— Voir *Documents*, 267.

VOYER, PIERRE :—. Bill autorisant l'exécuteur testamentaire et le légataire de feu Monsieur Pierre Voyer à emprunter sur hypothèque. Voir *Bills*, 80.

VIGIE, LA :—. Voir *Documents*, 268.

WATFORD, CANTON :—. Voir *Documents*, 269.

WEXFORD, CANTON DE :— Bill concernant l'annexion d'une partie du canton de Wexford au comté de Montcalm, d'une partie du canton de Chertsey au comté de Joliette, et de la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa pour toutes fins, excepté pour les fins scolaires. Voir *Bills*, 168.

WHITE, GEO. A. AND "THE PURE ICE CO." :—Voir *Documents*, 70.